



HAL
open science

Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines en Île-de-France

Nelly Robin

► **To cite this version:**

Nelly Robin. Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines en Île-de-France. MI-GRINTER; ORSTOM Éditions, pp.267, 1994, Études et Thèses, 2-7099-1188-4. halshs-01057336

HAL Id: halshs-01057336

<https://shs.hal.science/halshs-01057336>

Submitted on 22 Aug 2014

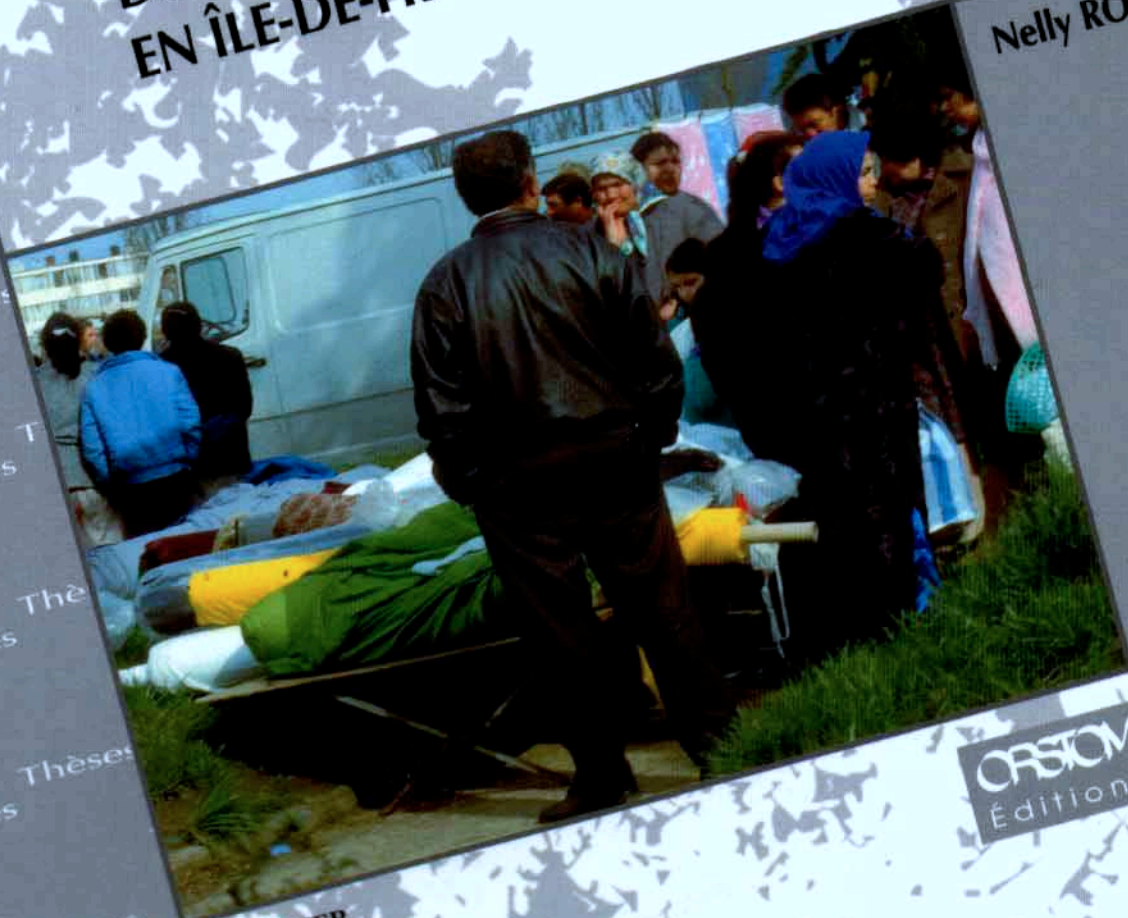
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



VILLES NOUVELLES ET INTÉGRATION SPATIALE DES FAMILLES MAGHRÉBINES EN ÎLE-DE-FRANCE

Nelly ROBIN



CRSICOM
Éditions

MIGRINTER

CRS

Nelly ROBIN

**VILLES NOUVELLES
ET INTÉGRATION SPATIALE
DES FAMILLES MAGHRÉBINES
EN ÎLE-DE-FRANCE**



MIGRINTER

U.R.A. 1145 Université de Poitiers

ORSTOM Éditions

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection **ÉTUDES et THÈSES**

PARIS 1994

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

PRÉFACE

Il faut se réjouir de la publication par l'ORSTOM de la thèse de géographie que Nelly ROBIN a consacrée aux populations maghrébines de la région parisienne: "Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines en Ile-de France", recherche effectuée au laboratoire Migrinter de l'Université de Poitiers. Il eût été regrettable que l'accès à ce travail restât réservé un petit cercle d'initiés, comme c'est trop souvent le cas pour les travaux de thèse.

Ses premières recherches de terrain (maîtrise, DEA) avaient conduit Nelly ROBIN en Tunisie, où elle avait travaillé sur le logement des familles de migrants dans les programmes de l'habitat institutionnel. Cette approche, nouvelle dans la recherche sur les sociétés d'origine au Maghreb, introduisait la logique de la migration internationale, au sein des processus de l'intégration spatiale et sociale dans les nouvelles périphéries urbaines des grandes métropoles maghrébines.

Sa thèse sur la dynamique familiale en région parisienne déplace l'analyse en aval dans le champ migratoire international. C'est au coeur des processus les plus actifs et des espaces les plus transformés de l'agglomération parisienne, dans ces "laboratoires" de la société urbaine que sont les villes nouvelles, que l'auteur inscrit la problématique des rapports complexes entre des familles migrantes en recherche d'identité et de statut et des villes nouvelles elles-mêmes en quête de leur propre nature et de leur devenir. La réponse, on s'en doute, n'est pas évidente. . .

Analyser l'importance, le rôle de la composante spatiale dans cette "équation humaine et urbaine, enquêter sur un terrain de recherche graphiquement éclaté et administrativement entremêlé, se trouver au coeur d'une question de haute sensibilité, était certes un pari mais ce genre de défi n'était pas pour déplaire à Nelly ROBIN...

Le lecteur lira, avec grand intérêt, j'en suis sûr, cet ouvrage très fouillé, fort documenté où le regard du géographe, le travail du cartographe apportent des éclairages passionnants sur nombre de thèmes importants de la question plus actuelle que jamais de l'intégration. On observera, en particulier, le rôle fondamental des interactions entre les stratégies spatiales des familles maghrébines et les enjeux sociaux et institutionnels de ces villes nouvelles; on y verra que l'intégration dans l'espace urbain ne suffit pas à juger de l'intégration dans son ensemble mais qu'elle y contribue indiscutablement et que l'on doit lui apporter autant d'attention que dans les autres secteurs de l'action urbaine. Car ce regard d'une jeune et talentueuse géographe des migrations internationales peut être aussi un apport précieux à tous ceux qui oeuvrent sur le terrain à établir ou à rétablir le lien social, à lui donner ou à lui redonner sens au coeur de la cité.

Gildas SIMON

AVANT-PROPOS

Les villes nouvelles sont souvent perçues comme des viviers de l'urbanisme contemporain et comme des cités scientifiques "high tech" où vit une petite bourgeoisie en quête d'un autre mode de ville qui associe l'espace de l'emploi et celui des loisirs. Cette idée des villes nouvelles n'est pas complètement étrangère à la réalité, mais elle reste très superficielle et néglige un élément essentiel : l'être humain et sa sensibilité.

Au-delà de la composition urbaine, c'est donc à la recherche de l'homme qui écrit l'histoire des villes nouvelles et inscrit ses empreintes culturelles dans le paysage que nous sommes allés. L'accueil toujours bienveillant de la communauté maghrébine nous a permis cette rencontre.

Ma pensée se tourne donc d'abord vers les familles algériennes, marocaines ou tunisiennes qui m'ont accordé leur confiance en m'introduisant dans leur réseau ethnique et familial et ont fait preuve d'une grande disponibilité lors des entretiens : hommes, femmes et jeunes rencontrés au hasard des enquêtes, à leur domicile, dans les P.M.I., les centres de formation ou plus simplement au pied d'une cage d'escalier d'un immeuble dégradé.

Mes remerciements vont ensuite au Professeur Gildas SIMON qui a été un directeur de recherche à la fois présent aux instants

de doute et soucieux de comprendre les hésitations et les difficultés au cours de ces cinq années. Sans lui je n'aurais pas bénéficié d'une allocation de recherche qui constitue un soutien financier très appréciable. Pour sa disponibilité et ses précieux conseils, qu'il veuille accepter ici toute ma reconnaissance.

Il m'est malheureusement impossible de citer ici toutes les personnes qui ont accepté, à divers degrés, de m'accorder leur aide et de me faire partager leurs connaissances. Je tiens cependant à remercier les membres des Etablissements Publics d'Aménagement ou des Syndicats d'Agglomération Nouvelle, les élus locaux ou leurs conseillers, les assistantes sociales et les éducateurs des villes nouvelles. Leur collaboration était indispensable pour la réalisation de cette recherche.

Je souhaite également exprimer toute ma gratitude à mes amis et à mes parents pour leur compréhension et leurs encouragements affectueux. Je ne saurais oublier la qualité de l'accueil que m'ont réservé à Tunis Lucien Descousse et Michel Prignot, grâce auxquels j'ai découvert toute la richesse de la culture arabe ; cette rencontre du peuple maghrébin constitue une motivation essentielle pour ce long travail.

VILLES NOUVELLES/FAMILLES MAGHRÉBINES : UN PARADOXE ?

Chaque *ville nouvelle* a son slogan :

- "Paris, côté jardin"
- "Plus d'espace et plus de temps"
- "Une ville bien dans son temps"
- "Le dynamisme et le charme de l'ouest"
- "L'avenir au présent"

Toutes annoncent "un nouveau mode de ville", une ville accueillante et à la pointe de la modernité "high tech". Ces villes nouvelles, dont l'histoire est plus courte que celle des *new town* britanniques, sont nées dans les années 60 comme des opérations d'initiative et d'intérêt nationaux. Elles ont été conçues avec, comme objectif précis, de déconcentrer Paris en créant des métropoles d'équilibre dans des sites "neufs" ; elles devaient aussi favoriser un urbanisme nouveau tout en réalisant l'équilibre tant recherché entre l'habitat et l'emploi. Ainsi, dans l'esprit du public, l'idée de ville nouvelle se confond avec une grande aventure urbaine et humaine ; en outre, on associe souvent le nom d'une ville nouvelle à une création architecturale ou urbanistique très contemporaine, telles les monumentales "Arcades du Lac" de Ricardo Bofill à Saint-Quentin-en-Yvelines, "l'Axemajeur" de Cergy-Pontoise créé par Dani Karavan, l'Agora d'Evry, l'Eurodisneyland de Marne-la-Vallée ; et déjà le vocable Melun-Senart est associé au Mondial de 1998.

Après un peu plus de deux décennies d'existence, les cinq villes nouvelles implantées en Ile-de-France ont en commun certains traits qui les distinguent du reste de la banlieue : le ménage-type est le jeune couple avec des enfants en bas âge et appartient à la catégorie socio-professionnelle des cadres moyens. L'équilibre entre le logement social et les maisons individuelles est de plus en plus réalisé ; l'habitat-ville nouvelle s'oppose donc aux grands ensembles des années 60. La plupart des villes nouvelles déclinent toute la palette des types de logements, du locatif aidé au haut de gamme, en parcourant toute la gamme du logement individuel en location ou en accession ; les villes nouvelles ont aussi en commun de se vouloir des "anti-banlieues", des "anti-Sarcelles" car conçues comme des villes à part entière. Toutefois, chaque ville nouvelle a aujourd'hui sa personnalité et on ne peut plus en parler sans tenir compte de son environnement, de sa genèse et de ses paysages spécifiques et originaux.

La locution "*immigration maghrébine*" est plus souvent associée au "mal des grands ensembles", à la "logique des ghettos", ou à la réhabilitation des quartiers en difficulté. Dans l'opinion publique, la famille maghrébine nombreuse, installée dans une H.L.M. de banlieue, incarne aujourd'hui la nouvelle image de l'immigré ; le chef de ménage est ouvrier sur les chantiers du B.T.P. ou dans les métiers non-qualifiés de l'industrie.

En Ile-de-France, les maghrébins ont une localisation résidentielle très centrale. Leur présence est fortement marquée dans le logement ancien et dans les Zones d'Urbanisation Prioritaire des années 60 et 70.

Cette mise en perspective dialectique exprime toutes les antinomies "naturelles" qui séparent ces deux entités, deux réalités aux caractéristiques démographiques sociales et urbaines opposées. Dans un numéro de "Dossiers et Documents" (1991) consacré à "la ville et ses banlieues", Le Monde ne titrait-il pas "Des grands ensembles...aux villes nouvelles" ! (Le Monde, n°185-février 1991). Sur les bases de ces discours de référence, toute proposition d'analyse des familles maghrébines en villes nouvelles revêt donc a priori le caractère d'un paradoxe.

Confronter ces représentations communément admises à la réalité de la présence des familles maghrébines dans les cinq villes nouvelles de l'Ile-de-France constitue donc une nouveauté et une originalité.

Une double nouveauté, car d'une part depuis la thèse de Jean Steinberg¹ qui aborde "les villes nouvelles d'Ile-de-France" avant 1980 aucun ouvrage de synthèse n'a été publié ; d'autre part une approche ethnique de ces entités urbaines rompt avec l'essentiel des travaux, consacrés aux villes nouvelles, qui s'appliquent surtout à comparer leur situation et leur position aux objectifs démographiques et économiques qui doivent être atteints à une date donnée.

L'originalité réside dans le choix du groupe ethnique qui a priori paraît peu susceptible de s'installer dans ces centres urbains nouveaux. Etant admis qu'une population étrangère vit en villes nouvelles, quelles considérations ont orienté notre choix vers la communauté maghrébine ? Deux raisons peuvent être évoquées. Les immenses chantiers que sont aussi les villes nouvelles ont attiré une importante main-d'oeuvre du B.T.P. composée de nombreux maghrébins et de portugais ; or ces derniers, fidèles à leur tradition, ont préféré s'installer dans les centres anciens limitrophes des villes nouvelles où ils restaurent les pavillons des faubourgs. Par ailleurs, la venue des africains et des asiatiques est encore trop récente et quelquefois géographiquement trop localisée pour que l'on puisse resituer leur dynamique au sein de l'histoire des villes nouvelles, c'est-à-dire l'histoire de cette négociation permanente et souvent conflictuelle entre des populations d'origine et de type différents. Ainsi, dans le cadre

¹ STEINBERG J. "Les villes nouvelles d'Ile-de-France". Thèse de l'Etat 1978, Paris, Masson, 1981.

d'une analyse des rapports entre l'espace-ville nouvelles et une "société étrangère", l'immigration maghrébine semble être toute désignée, car elle est la plus susceptible d'avoir laissé des traces dans l'histoire des villes nouvelles, ce qui constitue une mémoire de son rôle dans le fonctionnement de ces systèmes humains ; cet élément est d'autant plus fondamental que le passé influence le présent de toute société.

En outre, la communauté nord-africaine est une des principales composantes de l'immigration étrangère en Ile-de-France ; cet environnement est donc propice à des comparaisons intéressantes entre les implantations spatiales traditionnelles et les localisations "inédites" en villes nouvelles.

1. La famille, cellule de base de l'intégration spatiale

Prendre la famille comme cellule de base de la recherche au lieu d'aborder la population maghrébine dans sa globalité répond à une double logique, liée à l'évolution de la migration nord-africaine et à la spécificité démographique des villes nouvelles ; l'immigration maghrébine hier encore composée d'hommes seuls est devenue une immigration de peuplement ou familiale. La population des villes nouvelles est par définition composée de couples. Ainsi, ce choix thématique nous permet d'aborder la réalité contemporaine de l'immigration maghrébine et de mettre en relation des entités comparables. Toutefois, cette option pose de réels problèmes méthodologiques.

Au moment de la création des villes nouvelles, le séjour en France des immigrés du Maghreb était vécu comme provisoire. La migration en villes nouvelles était pour l'ensemble une immigration d'hommes seuls et une migration de travail motivée par la recherche de revenus supplémentaires, et inscrite dans la perspective d'un retour au pays. Or depuis le début des villes nouvelles la migration maghrébine a connu de profondes mutations ; aujourd'hui, elle se caractérise par l'allongement de plus en plus important de la durée de séjour, la présence des femmes immigrées et des enfants dont beaucoup sont nés en France, voire même en villes nouvelles ; désormais, il s'agit d'une immigration de peuplement, de familles, certaines avec des collatéraux ou des ascendants plus âgés.

Ces transformations et ces réalités contemporaines de l'immigration maghrébine orientent de fait notre recherche vers une analyse de l'entité familiale de la population maghrébine. Cette option complique l'approche méthodologique puisque la famille occidentale et la famille maghrébine ne revêtent pas les mêmes réalités démographiques et sociologiques.

Or, du point de vue statistique pour évaluer la présence des familles nord-africaines en villes nouvelles, nous sommes contraints d'adopter la définition I.N.S.E.E. du ménage ordinaire, constitué par l'ensemble des occupants d'une même habita-

tion privée, utilisée comme résidence principale. Avec la crise de la famille conjugale en occident, le ménage peut se réduire à une seule personne, ce qui est le cas d'un quart des ménages français. Toutefois, plus généralement, on considère comme une famille un groupe comprenant au moins deux personnes et constitué soit d'un couple, et le cas échéant, de ses enfants, soit d'une personne sans conjoint et de ses enfants. Dans cette définition, le terme d'enfants s'applique à des célibataires, âgés de moins de 25 ans, et n'ayant pas eux-mêmes de conjoints ou d'enfants vivant dans le ménage. Au recensement de 1982, on caractérise souvent les ménages ou les familles par leur personne de référence ; celle-ci diffère peu, en fait, du chef de ménage tel qu'il était défini dans les recensements antérieurs. Cela veut dire que seront aussi considérés comme familles maghrébines les couples mixtes dans lesquels la personne de référence est de nationalité algérienne, marocaine ou tunisienne, même si son conjoint est de nationalité française et même si ses enfants nés en France peuvent avoir la nationalité française.

Du point de vue sociologique le problème est plus complexe. Le terme de famille est trompeur ; alors qu'en occident l'on pense immédiatement "au père, à la mère et aux enfants", c'est la famille élargie qu'il faut en règle générale voir comme la famille maghrébine, c'est-à-dire avec les collatéraux et les ascendants. La famille nord-africaine doit être comprise au sens étendu de la famille, perçue non seulement comme l'unité généralement résidentielle que forment un homme et une femme avec leurs enfants, mais comme "l'ensemble des personnes d'un même sang". Ainsi, en villes nouvelles la lecture sociologique de la famille maghrébine passe par la prise en compte du couple et de ses jeunes enfants, auxquels s'adjoignent des enfants de plus de 25 ans, eux-mêmes éventuellement accompagnés de leur conjoint et de leurs propres enfants, des collatéraux et des ascendants. En terme d'intégration des familles maghrébines en villes nouvelles, nous raisonnerons donc sur les bases de cette conception élargie de la famille. Toutefois, si ce biais introduit une marge d'erreurs relative pour une évaluation statistique de la présence des familles maghrébine en villes nouvelles, il correspond surtout à une exigence méthodologique supplémentaire dans l'approche sociologique de l'entité familiale maghrébine. Cette conception élargie de la famille a des implications directes et importantes dans l'approche analytique de l'intégration de la population maghrébine.

Nous privilégions l'approche spatiale de l'intégration des familles maghrébines en villes nouvelles. Expliquer l'espace d'une population, c'est non seulement s'occuper de son implantation, du cadre qu'elle aménage mais également du cadre qui en même temps conditionne son existence. Comprendre la spécificité de ce qui fonctionne dans l'espace, c'est aussi apprécier les influences de l'originalité des villes nouvelles sur l'évolution des

familles maghrébines ; la structure des villes nouvelles induit-elle une mutation des réalités de l'immigration, et si oui comment s'opère-t-elle et dans quelles proportions ? En outre, analyser les relations spatiales entre la population des villes nouvelles et la communauté maghrébine soulève le problème des rapports de cohabitation urbaine qui est au centre de la question de l'intégration.

2. L'intégration, un concept à définir

Les phénomènes de l'**insertion**, de l'**intégration** et de l'**assimilation** posent aujourd'hui un problème aigu d'élaboration conceptuelle. Politiques et chercheurs s'exercent ici et là à les définir avec plus ou moins d'habileté ou d'objectivité. Dans ce contexte, nous n'avons nullement la prétention de lever l'incertitude et l'imprécision qui caractérisent encore ces concepts. Face à la complexité et la richesse de ces processus, notre seul objectif est d'apporter quelques précisions dans le domaine du vocabulaire qui nous permettront de ne pas confondre ces trois niveaux du réel, de dégager les constantes et les règles qui régissent ces phénomènes et de mieux cerner la question qui est la nôtre : en villes nouvelles, les familles maghrébines sont-elles engagées dans un processus d'insertion, d'intégration ou d'assimilation ?

Au concept d'**insertion**, nous donnons le caractère de l'adaptation ; c'est la transformation minimale de l'espace de résidence pour réduire la différence entre les références d'origine et celles, nouvelles, du pays d'accueil.

Le concept d'**intégration** introduit les notions de participation et de confrontation :

- participation de l'immigré à la société d'accueil où il veut jouer un rôle dans un domaine d'activités quelconque ;
- confrontation c'est-à-dire interaction entre la société locale du pays d'accueil d'un côté, et la société des immigrés et leurs réseaux de l'autre ; cette rencontre précède un changement du statut et des rôles de l'individu à l'intérieur de la société mais aussi éventuellement à l'intérieur de la communauté d'origine. En fait, le rôle de la société d'accueil est double puisqu'il émane de la population locale et des structures économiques, sociales ou politiques auxquelles l'immigré va se trouver confronté.

Nous entendons par **assimilation** l'intériorisation des normes et des valeurs de la culture du pays d'accueil.

Sur la base de cette distinction, nous pouvons analyser les facteurs qui conditionnent les mécanismes des processus d'insertion, d'intégration et d'assimilation, du côté des familles maghrébines elles-mêmes comme du côté de l'Etat et de la société d'accueil- ville nouvelle.

Les villes nouvelles sont des réalités spatiales et sociales qui semblent conçues comme une sorte de moule dans lequel doit

s'introduire une population aux caractéristiques socio-économiques définies, c'est-à-dire répondant en quelque sorte à une norme ; et toute normalité s'appuie sur des formes et des vecteurs spécifiques. Or il semblerait que ces critères spéciaux ne soient pas ceux des familles maghrébines ; il y a donc un risque potentiel de mise hors norme de ce groupe par la société dite ville nouvelle qui peut induire à termes l'exclusion, la ségrégation, voire l'éviction de cette entité ethnique et sociale.

Nous n'écartons pas cette hypothèse pessimiste mais nous pensons que d'autres perspectives doivent être explorées avec, comme objectif, de saisir la signification de la présence des familles maghrébines en villes nouvelles et d'apprécier leurs capacités d'intégration et celles des villes nouvelles à les intégrer.

Poser le problème de la dynamique des familles maghrébine en villes nouvelles, c'est avant tout discerner et analyser l'ensemble des interactions ou des oppositions entre les processus spatiaux et les enjeux sociaux des villes nouvelles, et l'évolution de la structure des familles maghrébines. En d'autres termes, chaque groupe humain ayant avec l'espace un ensemble de relations plus ou moins interdépendantes, façonnées par les rapports d'échanges, de résidence et de loisirs, influencées également par le contexte culturel propre à chaque groupe, dans quelle mesure ces nouvelles conditions d'habitat en villes nouvelles entraînent-elles des modifications de stratégie familiale et migratoire ? En quoi le cadre socio-urbain ville nouvelle est-il générateur, pour les familles maghrébines, de nouveaux modèles de comportement et de blocages spécifiques ? Et inversement, est-ce que cette communauté ethnique est capable de créer un groupe de pression sur la gestion urbaine nouvelle et originale des villes nouvelles ?

Cette dynamique spatiale et sociale des familles maghrébines revêt tout son sens dans une mise en relation des hommes aux lieux et aux réalités sociales des villes nouvelles.

Si elle se veut quelque peu cohérente, toute analyse spécifique d'un groupe ethnique implique qu'elle ne soit pas détachée de son contexte urbain, social, économique et culturel. Ceci nécessite que nous définissions tout d'abord avec précision le **cadre d'analyse**, en l'occurrence la structure urbaine et sociale des villes nouvelles. Il s'agit d'exposer la **genèse politique et administrative des villes nouvelles**, d'expliquer à partir d'indices fondamentaux la **géographie de la population et son cosmopolitisme évolutif**, et de présenter brièvement le **tissu socio-professionnel**.

Puisque les villes nouvelles sont le fruit d'une politique volontariste, une connaissance précise du processus de formalisation spatiale des schémas directeurs de la région parisienne permet de voir quel rôle jouent ces entités nouvelles dans la structuration de la croissance démographique et urbaine de l'Île-de-France.

L'étude morphologique de la population doit être réalisée à différentes échelles historiques et géographiques puisque les cinq

viles nouvelles et tous les secteurs d'une ville nouvelle ne participent pas uniformément et simultanément à l'évolution de ces entités urbaines. De plus, "recaler" les familles maghrébines dans la société d'accueil-villes nouvelles, cela signifie connaître l'ensemble des situations urbaines de ces agglomérations par leur histoire, leurs espaces et leur population globale mais aussi, et peut-être surtout, par leur population étrangère et sa composition ethnique.

Tout l'intérêt que revêt, pour une approche cohérente et explicite de la dynamique des familles maghrébines, une connaissance étayée des réalités parfois complexes des villes nouvelles en perpétuelle mutation depuis leur création, explique que nous lui consacrons la première partie de cet ouvrage.

Dans un second temps, nous avons cherché à étudier les **"quartiers maghrébins"**, c'est-à-dire à clarifier **cette sphère géographique originale** et à établir **une typologie de ces tissus urbains**. Au-delà d'un panorama des cités caractérisées par la prééminence des familles nord-africaines, l'analyse plus approfondie de quelques secteurs identifiés comme particulièrement significatifs est privilégiée. L'organisation spatiale des familles nord-africaines se définit en interaction permanente avec **les systèmes d'attribution des logements et les réseaux d'affinités ethniques**. Ces systèmes sont eux-mêmes **territorialisés**. Les spécificités de ces réalités migratoires sont autant d'**éléments explicatifs de l'originalité et des mutations de la démographie maghrébine en villes nouvelles**.

La position des "quartiers maghrébins" par rapport aux pôles structurants des villes nouvelles suscite des interrogations sur le fonctionnement de ces espaces urbains et sur **l'intégration des familles maghrébines**. Par **une approche dialectique de la localisation des familles maghrébines et des axes dynamiques des villes nouvelles**, nous nous sommes ensuite attachés à attirer l'attention sur ces sous-ensembles socio-spatiaux trop souvent occultés, bien qu'ils engagent l'avenir de l'unité des territoires-ville nouvelle.

Il importe de **repérer les dysfonctionnements** potentiels, en termes de **stratégie d'intégration** et de cohérence entre les objectifs des villes nouvelles et la concurrence des espaces. Autrement dit, les familles maghrébines, comme une partie de la population française paupérisée, sont-elles appelées à s'intégrer durablement ou à s'enfoncer dans leurs difficultés et à s'éloigner du profil urbanistique et socio-économique des villes nouvelles ? **Face à ces situations de marginalisation potentielle**, inattendues en villes nouvelles, quelles sont **les initiatives prises par L'Etat, les Syndicats d'Agglomération Nouvelle, les communes et les populations concernées** ? Les actions réalisées par les petites entités - politiques, sociales ou associatives - sont-elles plus ou moins efficaces que les approches étatiques ?

Telles sont les questions que nous avons abordées pour apporter quelques indications sur les futurs possibles et les ruptures probables dans la perspective d'une intégration des ménages maghrébins en villes nouvelles. Cette réflexion prospective sur le dysfonctionnement de la présence maghrébine en villes nouvelles aborde un des enjeux décisifs pour le devenir de la population étrangère, et surtout de toute une frange de la population - y compris nationale - socialement et spatialement marginalisée.

3. Les villes nouvelles : un espace géographique évolutif

Depuis sa création le champ géographique des villes nouvelles a connu quelques modifications qui compliquent toute approche comparative (Fig. 1).

Jusqu'en 1983, les cinq villes nouvelles implantées en Ile-de-France correspondaient aux délimitations suivantes : Cergy-Pontoise (15 communes), Evry (4 communes), Marne-la-Vallée (26 communes réparties en quatre secteurs), Melun-Senart (18 communes), Saint-Quentin-en-Yvelines (11 communes). La définition de leur périmètre était complexe car ils associaient des zones d'agglomération nouvelles relevant du Syndicat Communaire d'Agglomération, et des zones exclues de la zone d'agglomération nouvelle relevant des communes ; ainsi, le territoire des Etablissements Publics d'Aménagement ne concordait pas nécessairement avec les limites des communes. Cette "discordance" pose un problème puisque les données statistiques disponibles prennent en compte l'ensemble de la population communale sans distinguer les Z.A.N. et les hors Z.A.N.. Toutefois, les secteurs communaux exclus de la Z.A.N. étant réduits, le biais introduit par une saisie globale des deux espaces est donc limité.

En outre, **depuis 1983 le périmètre d'urbanisation de chaque ville nouvelle a été modifié**. La plupart des révisions des périmètres ont entraîné des rectifications dans les limites territoriales des communes membres. D'autres communes se sont désolidarisées du système villes nouvelles et ont retrouvé un statut de droit commun. Au terme de la procédure de révision, les agglomérations ne comprennent plus que des communes entières, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Les nouvelles délimitations pour chaque ville nouvelle sont les suivantes : Cergy-Pontoise (11 communes), Evry (4 communes), Marne-la-Vallée (26 communes réparties en quatre secteurs), Melun-Senart (10 communes), Saint-Quentin-en-Yvelines (7 communes).

Le départ de certaines communes induit un risque de lecture erronée lors d'une comparaison statistique ou d'étude de la croissance entre deux dates situées de part et d'autre de 1983. Ainsi, pour établir des relations cohérentes lorsque nous réalisons ce type de traitement statistique, nous prenons comme base spatiale, pour 1982, le périmètre post-1983 : par exemple, si l'on évalue l'accroissement de la population totale entre 1982 et 1987 à Saint-Quentin-

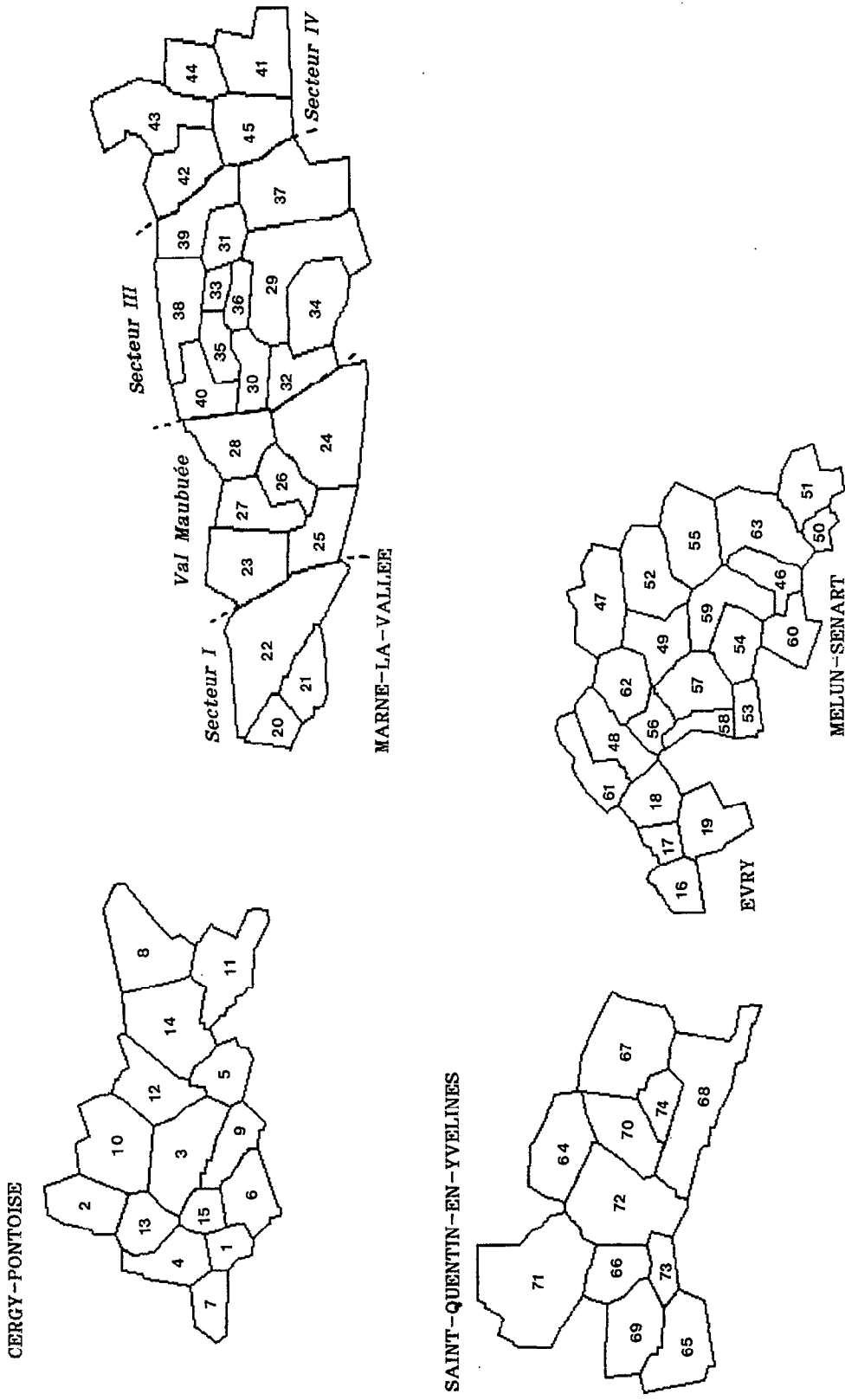


Figure 1
Les nouveaux périmètres des Syndicats d'Agglomération nouvelles

en-Yvelines, pour l'une et l'autre date, nous prenons en compte le périmètre post-1983, c'est-à-dire réunissant les communes d'Elancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux, La Verrière.

Par contre, tout calcul en chiffres réels par ville nouvelle est basé sur le périmètre effectif de chaque ville nouvelle à une date donnée.

4. Matériel statistique et enquêtes directes

L'immigration maghrébine pose un autre problème d'ordre terminologique qu'il faut comprendre pour bien interpréter les statistiques qui s'y rapportent. Nous avons évalué le nombre de maghrébins en villes nouvelles à partir de deux sources : les recensements généraux de la population et les recensements complémentaires des Etablissements Publics d'Aménagement. Toutes deux présentent des imperfections et se heurtent à deux difficultés :

- d'une part, la connaissance de la nationalité, généralement assez facile pour les adultes, l'est beaucoup moins pour les enfants notamment pour ceux nés en France de parents étrangers. Cela est particulièrement le cas pour les enfants d'Algériens, déclarés comme étant de nationalité algérienne alors qu'ils sont français selon le code de la nationalité ;
- d'autre part, les omissions sont plus nombreuses pour les maghrébins, comme pour l'ensemble des étrangers, que pour les nationaux.

A cela plusieurs raisons : analphabétisme, logement précaire, mobilité géographique et absence volontaire de certains Etrangers devant une opération administrative comme le recensement, jugée par eux inquiétante. L'estimation que les recensements généraux et les recensements complémentaires fournissent est donc probablement inférieure à la réalité. Le véritable effectif des maghrébins en villes nouvelles n'est donc pas connu. On peut cependant raisonnablement considérer que les chiffres avancés restent proches de la réalité.

En outre, aborder l'intégration des familles maghrébines en villes nouvelles implique une prise en compte de la descendance des immigrés étrangers, qui se fond statistiquement dans la population française en l'espace de deux générations. Ce processus est propre à la législation française qui privilégie le lieu de naissance, c'est-à-dire le droit du sol, pour l'attribution de la nationalité ; à l'inverse, de où le droit du sang est la règle ; ainsi, en les enfants et petits enfants d'immigrés conservent la nationalité d'origine.

Pour les villes nouvelles, il existe un nombre important de sources statistiques dont il importe d'utiliser tout en mesurant leur intérêt et leurs limites.

Les recensements généraux I.N.S.E.E. de la population (1968 - 1975 - 1982) constituent la référence de base sur l'état de la population en villes nouvelles. Toutefois, les données publiées sur les nationalités étrangères sont sous estimées et présentent quelques lacunes ; dans le recensement de 1968 les trois nationalités maghrébines n'apparaissent pas à l'exhaustif, et en 1975, seuls les algériens sont indiqués. Pour pallier à ces omissions et affiner quelques données concernant plus particulièrement la population maghrébine en 1982, nous avons eu recours à des traitements spéciaux réalisés par l'I.N.S.E.E. Ces différentes sources permettent une approche géographique, démographique, socio-professionnelle et ethnique de la population des villes nouvelles et permet de faire le point sur les principales caractéristiques de la présence maghrébine en villes nouvelles. Malgré les critiques que l'on peut émettre à leur rencontre, les recensements généraux de la population sont un matériel statistique de qualité, car homogène, et permettent des comparaisons fiables sur l'état de la population des villes nouvelles.

Cependant, toutes les données du recensement général de 1990 n'étant pas disponibles, mais afin de raisonner sur des bases plus récentes que celles du recensement de 1982, nous avons utilisé les **recensements complémentaires des E.P.A.** dont nous disposons jusqu'en 1987 ou 1988.

Un traitement spécial des recensements complémentaires nous fournit des **sources plus inédites** pour préciser la répartition spatiale des familles maghrébines et pour obtenir une image résidentielle, démographique et sociale précise de la population maghrébine.

Pour des analyses plus spécifiques, nous avons eu recours à d'autres sources : le **fichier des travailleurs maghrébins de la Régie Renault** mis à notre disposition par l'U.R.A. 1145 - MIGRIN-TER ; l'exploitation des **listes scolaires des écoles maternelles et primaires**.

Le recensement général de la population de 1982, réactualisé à l'horizon de 1990, constitue la base de référence à partir de laquelle nous avons pu procéder à des investigations de terrain ; ces données quantitatives nous ont permis d'évaluer et de spatialiser la population maghrébine en villes nouvelles ; ainsi, nous disposons d'une base de sondage nécessaire à une analyse qualitative que nous avons menée en plusieurs étapes : **une étape préalable de localisation et d'observation directe des lieux**, puis les véritables enquêtes ont commencé.

L'objectif de l'enquête est de saisir les stratégies et les moyens mis en oeuvre par les familles maghrébines à travers leurs réseaux ethniques, familiaux ou professionnels, pour s'intégrer en villes nouvelles.

Pour trouver les familles, nous sommes partis des hommes, des femmes et des jeunes, rencontrés dans les associations, les amicales, les P.M.I., les cours d'alphabétisation ou les centres socio-culturels ; ces premiers contacts nous ont permis de nous introduire dans les réseaux ethniques ou familiaux qui ont formé la trame de notre propre réseau d'enquêtes. Par cette méthode nous avons évité au maximum les intermédiaires, lors des entretiens directs avec les familles réalisés au lieu de résidence, et par là même écarté un certain nombre de réponses tronquées. Ceci constitue un travail d'autant plus long qu'il a du être réalisé dans les cinq villes nouvelles très éloignées géographiquement les unes des autres.

Ces entretiens, souvent approfondis, constituent la base d'une recherche qualitative qui complète et explicite les données quantitatives.

L'aller-retour du quantitatif au qualitatif permet de retracer, d'éclaircir et d'interpréter les biographies migratoires, familiales et professionnelles de la population maghrébine dans les cinq villes nouvelles de l'Ile-de-France, et d'obtenir une image globale de la réalité.

PREMIÈRE PARTIE

**CINQ ENTITÉS URBAINES
POUR UNE POLITIQUE ACTIVE DE RÉORGANISATION
SPATIALE DE LA RÉGION PARISIENNE**

Un siècle de développement non maîtrisé en région Ile-de-France a entraîné : l'extension en tâche d'huile de l'agglomération parisienne, l'organisation de l'agglomération autour d'un centre unique, un déséquilibre est-ouest, l'éloignement entre l'emploi et l'habitat, l'augmentation des migrations alternantes, l'insuffisance des réseaux routiers et ferrés, la disparition des espaces libres et, plus généralement, la dégradation des conditions de vie.

"Mettez-moi un peu d'ordre dans cette pagaille" aurait dit Charles de Gaulle à Paul Delouvrier.

Dans cette perspective, les villes nouvelles seront des secteurs stratégiques de la politique d'aménagement de la région parisienne, définie au début de la décennie 60.

Un examen préliminaire des grands choix stratégiques de la planification urbaine de l'Ile-de-France au cours des vingt dernières années est donc indispensable.

Ces bases régionales posées, il nous faut caractériser les grandes phases de définition et de production des espaces spécifiques que sont les villes nouvelles.

Aujourd'hui, après vingt-cinq ans d'existence, on peut établir un premier bilan, déterminer les caractéristiques propres à chacune d'elles et leurs points communs.

Ce cadre administratif et urbanistique précisé, reste à définir le cadre de la population dans lequel doit s'élaborer et s'interpréter l'intégration des familles maghrébines.

L'approche de la population totale des villes nouvelles doit s'effectuer à différentes échelles géographiques : villes nouvelles, communes. Cette étude précise des disparités d'ordre spatial et démographique, et repose sur quelques indices fondamentaux, tels le solde naturel et le solde migratoire.

Toutefois, une analyse détaillée d'un groupe ethnique nécessite une connaissance préalable des réalités spatiales et socio-démographiques de la population étrangère.

En outre, quelques observations sur la structure professionnelle des villes nouvelles donne une image globale du cadre dans lequel doit se concevoir la stratégie d'intégration économique des familles maghrébines.

Tous ces éléments caractérisent aussi les villes nouvelles par rapport au reste de la banlieue.

LES VILLES NOUVELLES, SECTEURS STRATÉGIQUES DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Imaginé par les Anglo-Saxons avant 1939, le concept "ville nouvelle" est adopté en France en 1967, dans la perspective de créer de nouveaux centres urbains, bases d'une organisation régionale s'appuyant sur une armature urbaine hiérarchisée de centres, telle que l'a définie le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne, devenu depuis le Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Ile-de-France.

A leur début, les villes nouvelles, dont l'objectif principal est d'empêcher l'asphyxie de la Région Parisienne, constituent un pari sur la croissance démographique et économique exceptionnelle des Trente Glorieuses. Il s'agit aussi de favoriser un urbanisme nouveau et de réaliser ce fameux équilibre tant recherché de nos jours entre le logement, l'emploi et les équipements collectifs, malgré la crise économique et une croissance démographique bien inférieure aux prévisions.

Après environ vingt-cinq ans de fonctionnement de ce système, le bilan est plutôt positif ; toutefois, toutes les villes nouvelles ne connaissent ni le même degré d'évolution ni la même réussite.

A - REFLET D'UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

Le processus de formalisation spatiale du Schéma Directeur de l'Ile-de-France s'est opéré en trois étapes décisives :

- le constat au début des années 60
- le "Livre Blanc" de 1963
- le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de la Région Parisienne de 1965, devenu le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de la Région Ile-de-France en 1976

1. Un double constat au début des années 60 :

Dès le début des années 60, on opère un double constat : une crise explicite du logement et des perspectives démographiques importantes.

Le premier objectif est donc de permettre et d'organiser l'expansion de l'agglomération parisienne. Deux options sont acquises : le desserrement de l'agglomération parisienne et la nécessité de donner de nouvelles dimensions au réseau urbain. C'est un projet urbain offensif qui marque la nouvelle volonté de l'Etat d'entreprendre un réaménagement cohérent de la région capitale. Ainsi, dès 1961, le délégué général au district de la région de Paris, Paul Delouvrier, a reçu mission "de proposer au gouvernement et de coordonner la politique de l'aménagement et de l'équipement de la région de Paris". Mais deux questions subsistent : l'échelle géographique du desserrement, et le choix des aires de développement.

2. Le "Livre Blanc" de 1963

Le "Livre Blanc" de 1963 constitue la première version du schéma directeur, appelé le schéma des structures, c'est-à-dire un document qui définit les grandes opérations d'aménagement. Il s'agit alors d'un schéma simplifié marquant l'extension du centre des affaires vers la Défense, et le quadrillage de Paris par un réseau routier moderne et faisant éclater les limites de l'agglomération dans quatre directions à partir de "centres urbains nouveaux", Pontoise, Cergy, Trappes, Evry-Tigery-Lieusaint et Bry-sur-Marne, Noisy-le-Grand, auxquels s'adjoignent Limay-Parcheville et le Bourget.

3. Du S.D.A.U.R.P. au S.D.A.U.R.I.F.

A partir de là sera défini le S.D.A.U.R.P., point culminant dans le processus de formalisation spatiale du projet urbain, porté à la connaissance du public en 1965. Ces directives ont été officiellement approuvées en 1976, il s'est agi alors du S.D.A.U.R.I.F. (Fig. 2)

Il en résulte quatre dispositions essentielles :

- cristalliser le développement urbain autour de deux types de centres : des "**centres restructurateurs de banlieue**", et des "**villes nouvelles**" hors agglomération, placées selon deux axes préférentiels de part et d'autre de la Seine ;
- rapprocher l'habitat de l'emploi par une politique de localisation des activités, privilégiant les "centres restructurateurs" et les "villes nouvelles";
- irriguer la Région parisienne par un réseau de transport approprié;
- protéger et aménager l'espace rural.

Dès l'origine, la complémentarité entre l'aménagement de centres urbains et la création des villes nouvelles constitue l'élément fondamental du S.D.A.U. Cette alternative permet de s'appuyer sur deux réalités urbaines différentes : les pôles de banlieue, et les villes nouvelles hors agglomération.

Alors que les "**pôles restructurateurs de banlieue**" (Bobigny, Rosny, Créteil, Rungis, Vélizy-Villacoublay, La Défense, Saint-Denis, Le Bourget-Roissy, Versailles) ont pour mission d'**améliorer les conditions de vie dans la partie la plus dense de l'agglomération** par la construction de logements neufs, l'implantation d'emplois nouveaux, la création d'équipements de toute nature (administratif, universitaire, commercial, socio-éducatif, etc.), les **villes nouvelles** sont destinées à **canaliser l'extension démographique et spatiale de la région hors agglomération existante**.

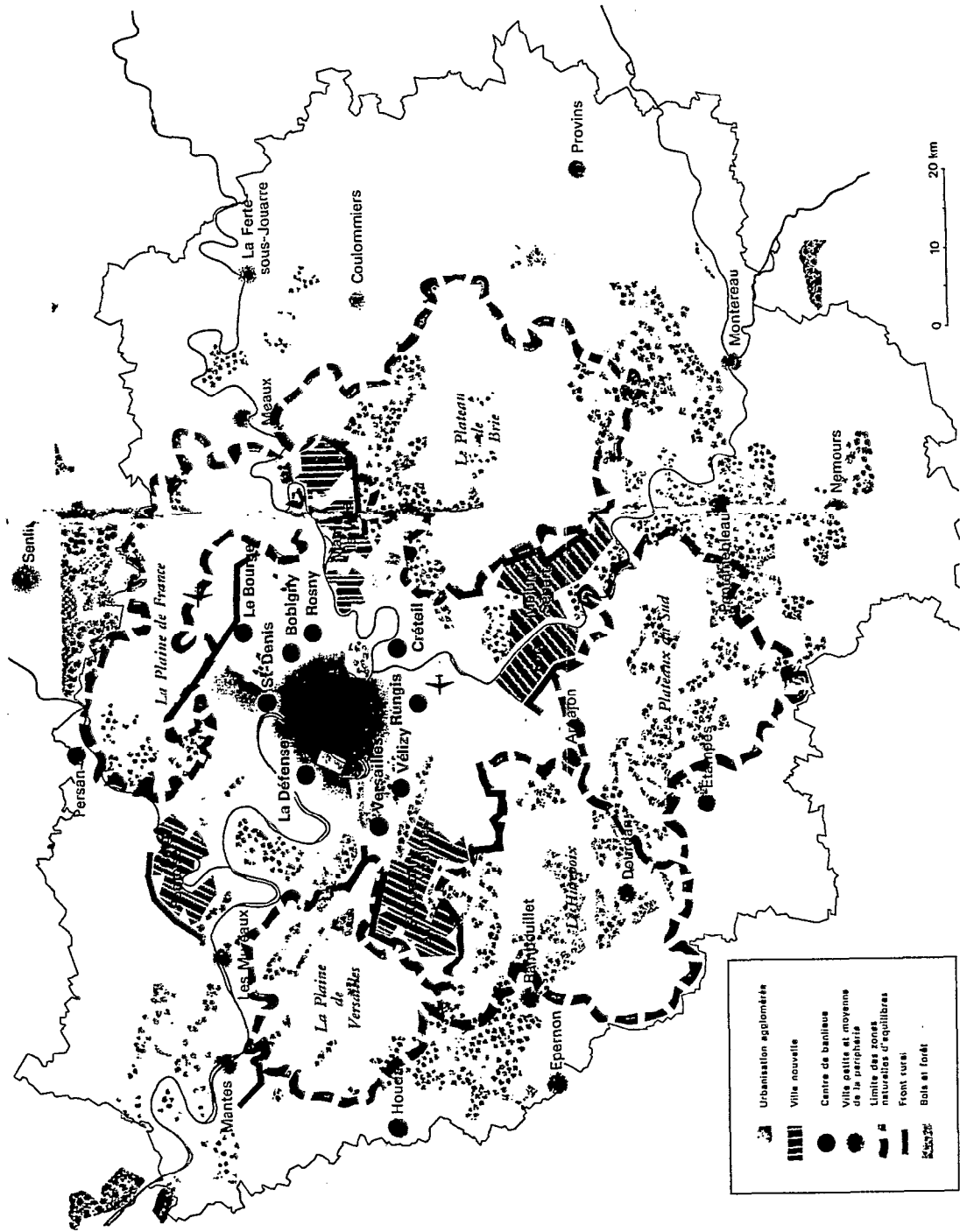


Figure 2
Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France

B - LES VILLES NOUVELLES, UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN TROIS TEMPS

Les villes nouvelles sont conçues comme des centres urbains entièrement nouveaux, situés hors de la zone dense de l'agglomération, mais en frange de celle-ci, et avec des liaisons privilégiées (autoroutières, routières, et ferroviaires) entre elles et la capitale. (Fig. 3)

- sur l'axe nord : le centre de Bry-sur-Marne, Noisy-le-Grand en tête d'une urbanisation linéaire le long de la Marne ; le centre de Beauchamp, dans la vallée de Montmorency ; le centre de Cergy, future préfecture, en tête de l'urbanisation prévue à l'ouest de Pontoise.
- sur l'axe sud : le centre de Tigery-Lieusaint ; le centre d'Evry, nouvelle préfecture ; les centres de Trappes-Guyancourt et

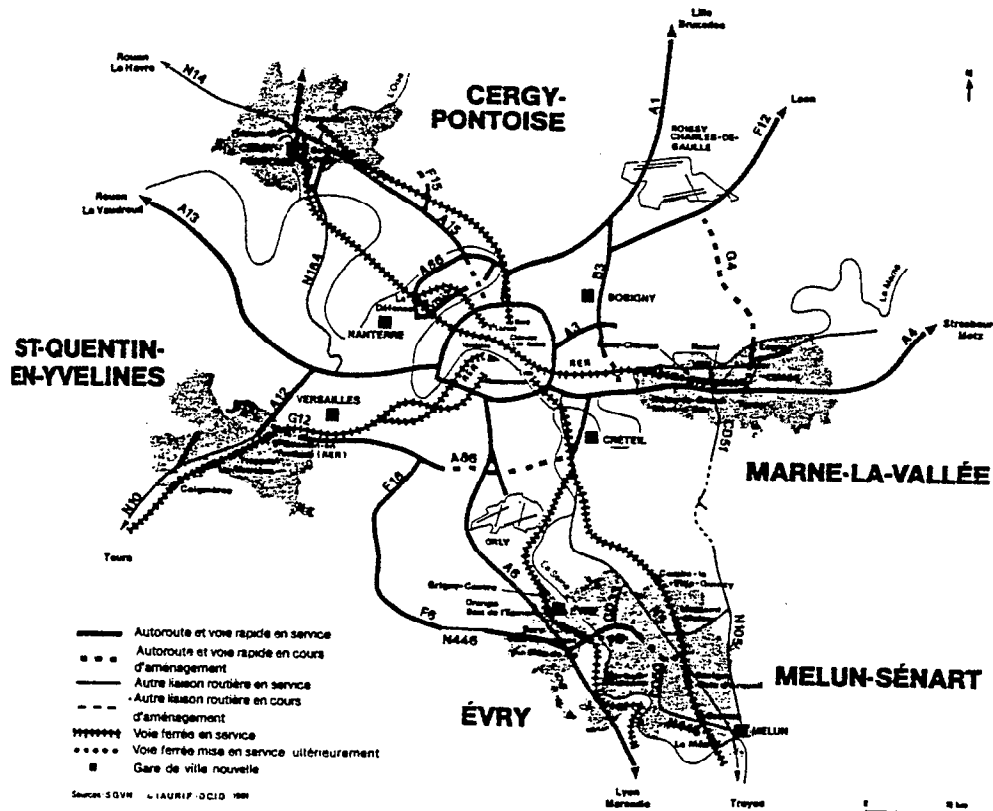


Figure 3

Liaisons routières et ferroviaires avec la capitale

Leur courte existence se scinde en trois phases essentielles : le schéma de la Région Parisienne qui les crée "sur la carte", la loi Boshier qui leur donne un statut, et la loi Rocard qui annonce leur proche achèvement.

1. 1965 : le schéma directeur de la Région Parisienne les crée "sur la carte"

En 1965, les auteurs du Schéma Directeur croient en la poursuite de l'expansion démographique et économique ; ils proposent donc d'organiser la croissance dans huit villes nouvelles, situées sur des axes préférentiels d'urbanisation, parallèlement à une reprise vigoureuse des innovations dans les transports.

L'implantation des centres des futures villes a été guidée par les considérations de site, de transport, et par la volonté de les faire participer à la restructuration de la banlieue existante :

de Trappes-Etang de Saint-Quentin ; le centre du plateau au sud de Mantes.

Ce parti d'aménagement situe les villes nouvelles dans un rayon de cinquante kilomètres autour de Paris.

Au-delà de cette proposition d'aménagement physique de l'espace, le schéma directeur examine trois des aspects fondamentaux de la vie urbaine: les activités, les loisirs et les transports.

Les villes nouvelles ont donc pour objectifs de :

- mettre fin au développement désordonné de la banlieue et à la dispersion de grands ensembles sans âme,
- contribuer au desserrement des activités industrielles et tertiaires, créatrices d'emploi en région d'Ile-de-France, afin de réduire les trajets domicile-travail,

- offrir la plus grande diversité de logements individuels et collectifs,
- créer de véritables cités dotées de tous les équipements qui font une ville : grands magasins et petits commerces, équipements d'animation, transports en commun, etc,
- développer un cadre de vie urbaine moderne et un environnement de qualité,
- offrir réellement aux habitants de ces villes nouvelles les possibilités de détente (parcs urbains) et de loisirs (sports et promenades) qu'ils recherchent,

Toutefois, après consultation des assemblées régionales et des collectivités locales, à la lumière des premières études d'urbanisme, certaines questions sont révisées ou précisées : au lieu de deux villes nouvelles dans le secteur de Trappes, il est apparu plus opportun d'en réaliser une seule : St Quentin-en-Yvelines ; la ville nouvelle de la vallée de Montmorency est abandonnée en tant que telle ; la ville nouvelle du plateau de Mantes est ajournée ; celle de Tigery-Lieusaint voit sa conception transformée ; elle s'appuiera sur l'agglomération de Melun, qui en sera le centre véritable et se développera vers la forêt de Senart. Elle s'appelle désormais, Melun-Senart.

De huit prévues au départ, **cinq villes nouvelles** sont effectivement réalisées : **Cergy-Pontoise, Evry, Marne-la-Vallée, Melun-Senart et Saint-Quentin-en-Yvelines.** (Fig. 4)

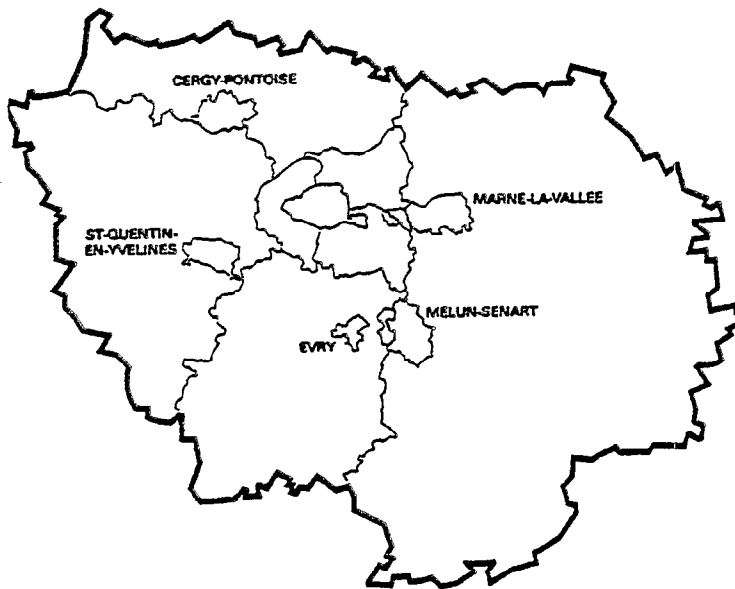


Figure 4
Les villes nouvelles d'Île-de-France

2. La loi Boscher (1970-1974) : un Statut pour les villes nouvelles

Au début de la décennie 70, la loi Boscher donne un statut aux villes nouvelles et il est alors décidé de dissocier l'aménagement opérationnel et la gestion des urbanisations nouvelles.

L'**aménagement opérationnel** est confié aux **Etablissements Publics d'Aménagement des Villes Nouvelles (E.P.A.V.N.)**. Ils sont composés d'un Conseil d'Administration, présidé par un élu local, comprenant quatorze membres dont sept représentants de l'Etat (environnement et cadre de vie, budget-économie, intérieur, culture) et sept représentants des collectivités locales (conseil régional, deux des conseils généraux et quatre des communes).

En matière de gestion, la Loi Boscher, seul document législatif à régir les villes nouvelles françaises jusqu'en 1983, remet en cause l'organisation communale ; elle donne un statut à ces urbanisations qui deviennent des collectivités territoriales spéciales et provisoires.

Afin de créer un cadre intercommunal, les villes nouvelles ont opté pour la seule formule qui préserve l'**identité communale** : le syndicat communautaire d'aménagement (S.C.A.). Ainsi, entre 1972 et 1973, sept **S.C.A.** ont été créés par décret : en août 72, pour Cergy Pontoise (15 communes), Marne-la-Vallée, Maubuée

(6 communes) et St Quentin-en-Yvelines (11 communes) ; en mars 73, pour Evry (5 communes), Grand-Melun (7 communes), Rougeau-Senart (7 communes) et Senart Villeneuve (4 communes) ; on voit que Melun-Senart a été partagée entre trois syndicats inter-communautaires

Les **compétences du S.C.A.** correspondent à celles d'un établissement public à caractère administratif ; il est géré par les conseils municipaux des communes concernées. Ses actions s'organisent selon un principe essentiel : séparer les anciens habitats des nouveaux afin d'éviter de faire peser les charges de la ville nouvelle sur les premiers. Dès lors, chaque ville nouvelle se subdivise en deux zones : la **Z.A.N.**, Zone d'Agglomération Nouvelle, et la hors-Zone d'Agglomération Nouvelles, **Hors Z.A.N.** Le S.C.A. n'exerce ses compétences que sur les Z.A.N. Jusqu'en 1983, les communes gardent leurs compétences sur les quartiers anciens "hors Z.A.N."

Le S.C.A. est tenu de passer **une convention avec l'E.P.A.** et lui délègue ainsi la maîtrise d'ouvrage pour les aménagements à réaliser.

Dès 1973, l'ensemble des institutions administratives et financières des villes nouvelles sont donc mises en place. En outre, il existe une structure centralisée de coordination et d'animation créée en 1970 : le **Groupe Central des Villes Nouvelles**. Ce cadre administratif a servi de support aux villes nouvelles pour **passer de la phase expérimentale à la phase d'exploitation qu'annonce la Loi Rocard**. La réforme des villes nouvelles avait été fixée par la loi du 10 juillet 1970, dite "loi Boscher", qui est consacrée par la loi du 13 juillet 1983, portant modification de statut des agglomérations nouvelles.

3. La Loi Rocard (juillet 1983) : la Réforme des villes nouvelles

Le nouveau statut qui est proposé par la loi Rocard fixe de nouvelles conditions quant à la détermination du périmètre d'urbanisation, quant aux choix du cadre administratif et quant à la répartition des compétences des ressources entre la ville nouvelle et les communes qui la composent. C'est sous ces trois aspects que se présente cette réforme.

De nouveaux périmètres sont définis (Fig. 1) : dans les six mois suivant la promulgation de cette loi, les communes qui souhaitent quitter les villes nouvelles pouvaient le faire, en abandonnant les territoires nécessaires à la poursuite des objectifs de l'urbanisation nouvelle. Au 1er janvier 1984, 16 communes sur 56 au total se sont retirées. Evry et Marne-la-Vallée ont conservé toutes leurs communes, à Cergy-Pontoise, 4 sur 15 sont parties, à St Quentin-en-Yvelines 4 sur 11 et à Melun-Senart 8 sur 18.

La deuxième étape correspond à la constitution d'un territoire unifié ; c'est la fin de la distinction entre "Z.A.N." et "Hors Z.A.N.", source de complexité et de conflit. La loi du 13 juillet 1983 pose le principe de la coïncidence du périmètre d'agglomération avec les limites administratives des communes, de sorte que les villes nouvelles ne comprendront plus, à l'avenir, que des communes entières.

A partir de 1984, **les S.C.A. deviennent des S.A.N.** (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) ; une nouvelle fois, la fusion qui aurait fait disparaître l'autonomie communale n'a pas été choisie. Six S.A.N. sont créés ; ils exercent leurs compétences sur l'ensemble du territoire de la ville nouvelle, pour la programmation et les investissements dans les domaines de l'urbanisme et du développement économique. Les communes retrouvent sur l'ensemble de leur territoire toutes leurs compétences ; néanmoins, une limitation importante à ces pouvoirs communs subsiste : le rôle de tutelle de l'Etat par les E.P.A. sur les territoires à aménager. Cependant, le rôle des élus dans ces établissements est renforcé.

Du point de vue de l'urbanisme, il existe aujourd'hui en Ile-de-France cinq villes nouvelles dont la programmation est faite par cinq E.P.A.:

Evry
Cergy-Pontoise
St Quentin-en-Yvelines
Marne-la-Vallée
Melun-Senart

Du point de vue administratif, jusqu'en 1983, il existait huit collectivités locales de villes nouvelles en Ile-de-France, sept S.C.A. et une ville associée (Fig. 1). Depuis 1984, les sept S.C.A. ont fusionné en six S.A.N., Cergy-Pontoise, Evry, Rougeau-Senart et Sénart-Villeneuve, Saint-Quentin-en-Yvelines, Val Maubuée, plus une commune associée, Noisy-le-Grand. (Fig. 1)

Le Schéma Directeur avait doté les villes nouvelles d'objectifs ambitieux ; à l'origine, chaque ville nouvelle devait accueillir de 300 000 à 500 000 personnes chacune.

En fait, sur les huit villes nouvelles proposées en 1965, cinq voient le jour, et leurs objectifs quantitatifs sont considérablement réduits au début des années 70 ; elles ne dépasseront pas les 250 000 habitants chacune, soit 1 250 000 au total, anciens habitants compris. Cependant, l'objectif structurant est maintenu : **les villes nouvelles doivent être des éléments essentiels du polycentrisme régional**. Le programme d'action prioritaire du VIIème Plan prévoit l'achèvement des villes nouvelles pour 1985 - 1990 et non plus pour l'an 2 000.

Aujourd'hui, les villes nouvelles sont des entités urbaines ayant leur vie propre. Elles ont accueilli une part importante de la croissance régionale, soit plus de 44 % entre 1975 et 1982. Ceci est proche de l'objectif initial en valeur relative, mais dans une région de 10 millions d'habitants, alors qu'on en envisageait 15 millions.

C - CINQ SATELLITES COMPOSITES AUTOUR DE PARIS

Après environ vingt-cinq années d'évolution, les villes nouvelles existent car elles s'individualisent ; trois types peuvent être distingués :

- **les villes nouvelles "adultes" : Evry, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines,**
- **une ville nouvelle en mutation : Marne-la-Vallée**
- **une ville nouvelle révisualisée : Melun-Senart**

1. Des villes nouvelles "adultes" : Evry, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines

Evry et Cergy-Pontoise ont été portées par la fonction administrative de la ville-préfecture et ont profité des emplois ainsi créés pour asseoir leur développement.

a. Evry, "l'avenir au présent"

Evry se situe à 30 kms au sud de Paris, le long de l'axe qui relie Melun à Mantes, et sur la Seine amont. Elle s'étend le long de la rive gauche de la Seine et des voies de communication parallèles au fleuve : la voie ferrée Paris-gare de Lyon-Juvisy-Corbeil-Melun, la RN 7 et l'A 6. Le complexe aéroport d'Orly-marché-gare de Rungis se situe à 10 kms au Nord, la forêt de Fontainebleau est à 20 kms au Sud. A partir des années 60, la perspective d'une liaison continue avec la capitale provoque une forte pression à l'urbanisation.

L'objet de la ville nouvelle d'Evry est d'organiser ce développement inévitable, de le "structurer" autour d'un centre ayant vocation de pôle régional.

L'aménagement de la ville nouvelle a été conçu pour intégrer dans un tissu urbain, organisé autour du centre-ville, les emplois, l'habitat et les équipements publics ou privés. Le centre regroupe les programmes les plus denses, les plus créateurs d'animation de part et d'autre d'espaces publics dessinés à l'échelle du piéton. Le souci des aménageurs a été de diffuser cette animation centrale vers les quartiers en évitant toute rupture, en faisant en sorte que l'on ne puisse pas cerner les limites physiques du centre. La liaison avec les quartiers se fait par l'intermédiaire de quatre axes qui forment entre eux un X, et qui sont autant de chemins piétons associés à des sites propres de transport en commun ; les transports collectifs et les rues pour piétons, jointes ou non, occupent l'axe de chacun des quartiers de la ville nouvelle quelle que soit sa densité, et **le tracé de ces axes principaux compose l'âme du schéma directeur de la ville nouvelle, une croix**. Le long de ces axes se répartissent logements et commerces pour former une continuité à partir du centre.

Evry est la ville nouvelle qui a subi le moins de modifications par rapport aux projets originels. Le centre d'Evry, l'Agora, apparaît comme le "prototype" des centres prévus pour les villes nouvelles de grande taille. Parmi les quatre quartiers en croix reliés à ce centre, trois sont achevés et le dernier est en cours ; ils abritent une forte densité de logements, avec un habitat collectif prédominant, mais les espaces verts restent importants. Plus en périphérie, on trouve les zones d'activités et les quartiers pavillonnaires.

A la différence de Cergy-Pontoise qui intègre le pôle ancien de Pontoise, Evry n'a aucune corrélation avec l'ancienne ville de Corbeil-Essonnes.

La ville nouvelle d'Evry réunit aujourd'hui quatre communes : Evry, Courcouronnes, Bondoufle et Lisses.

b. Cergy-Pontoise, "une ville bien dans son temps"

Cergy-Pontoise, implantée à 25 kms au Nord-Ouest de Paris, bénéficie d'un site exceptionnel ; la double boucle de l'Oise et les

hauteurs de l'Hautil délimitent un cadre naturel que le schéma des structures a respecté et valorisé. La ville nouvelle est reliée à Paris principalement par l'A 15 et les deux lignes du réseau express régional ; le réseau des relations transversales l'insère étroitement dans son environnement régional.

Le schéma d'ensemble de la ville prévoit de l'organiser en quatre quartiers complémentaires qui correspondent chacun à des vocations et à des fonctions différentes : le quartier centre polyvalent de Cergy-Préfecture, le quartier d'habitation d'Eragny, l'urbanisation à faible densité avec prédominance des logements individuels sur les versants de l'Hautil, enfin le quartier de Cergy-St Christophe qui est un quartier résidentiel et en même temps un centre d'emplois importants.

Dans un premier temps, tous les efforts ont été concentrés sur le **quartier Cergy-Préfecture** pour réaliser rapidement un premier quartier, afin que Cergy-Pontoise soit une véritable ville avant l'achèvement de l'ensemble du projet de ville nouvelle ; proche de Pontoise, ce quartier pouvait en effet bénéficier des équipements de l'agglomération ancienne et d'une desserte routière existante. Cergy s'est développée au centre d'un vaste amphithéâtre naturel dessiné par une boucle de l'Oise.

Le quartier d'Eragny est la seule opération d'aménagement de la ville nouvelle située sur la rive gauche de l'Oise. Ce quartier s'inscrit dans une continuité urbaine entre les agglomérations de Saint-Ouen-l'Aumône et de Conflans-Sainte-Honorine, mais est nettement délimité au sud par la future autoroute A 88, et au nord par l'autoroute A 15. Quartier à vocation résidentielle, Eragny n'en dispose pas moins de services et d'équipements nombreux et de qualité ; ceux-ci sont principalement localisés en position centrale à La Challe. A la périphérie immédiate de la Challe, les autres îlots d'habitations (La Cavée, la Marne, les Dix-Arpents) forment une alternance de maisons individuelles et de logements collectifs ou semi-individuels.

Le quartier des versants de l'Hautil est sans aucun doute celui qui bénéficie du site naturel le plus agréable. Situé entre la forêt de l'Hautil et l'Oise, ce périmètre, dont l'aménagement au titre de la ville nouvelle a été déclaré d'utilité publique, était occupé par de petits villages traditionnels du Vexin (Jouy-le-Moutier et Vauréal) et présentait un caractère très rural. La priorité qui a donc guidé l'aménagement a été de conserver et valoriser les caractéristiques dominantes du site. Ainsi, les habitations ont été intégrées dans un paysage de verdure. L'ensemble des constructions est peu dense et peu élevé ; les 4/5 sont réservés à la maison individuelle.

Quartier charnière entre Cergy-Préfecture et les versants de l'Hautil, Cergy-Saint-Christophe bénéficie d'une bonne desserte R.E.R. Paris-Gare du Nord, ainsi que de liaisons routières efficaces avec les autres secteurs de la ville nouvelle d'une part, et

avec Paris d'autre part. Ce quartier résidentiel urbain offre un choix de logements diversifiés et est en outre un centre d'emplois important.

A Cergy-Pontoise, le premier bon choix a consisté à concentrer la ville sur un site naturel de 8 000 hectares, délimité par une boucle de l'Oise à 30 km de Paris. En outre, en dépit des théories de Le Corbusier sur la parcellisation urbaine, et malgré les recommandations de la Charte d'Athènes, les urbanistes ont voulu doter Cergy d'un centre "traditionnel" qui lui a donné son identité.

c. Saint-Quentin-en-Yvelines, catalyseur du développement spontané de l'ouest

La ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines répond à la volonté d'organiser le développement spontané extrêmement rapide de l'Ouest de la région parisienne.

Le site choisi, à 30 kms à l'ouest de Paris et à 15 kms de Versailles, est un plateau entaillé de vallées (Bièvre, Mérentaise et Rhodon). A ces divisions naturelles, les travaux des hommes ont ajouté une série d'obstacles sensiblement orientés du nord-est au sud-ouest : la route nationale 10, la voie ferrée de Paris à Rambouillet, la ligne RER Paris St-Quentin-en-Yvelines, l'aérodrome de Toussus-le-Noble et plus loin le centre d'études nucléaires de Saclay.

Le caractère découpé de ce site a entraîné le choix d'un parti général d'aménagement s'articulant autour d'une **distinction entre une agglomération centrale et des bourgades**.

L'agglomération centrale réunit :

- le coeur de la ville, qui s'organise autour de la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines et où sont regroupés des bureaux et les principaux équipements administratifs, commerciaux et culturels, intéressant l'ensemble de la ville. Il est relié à la vallée de la Bièvre par une série de bassins et de parcs.
- un secteur rayonnant à partir du coeur de la ville nouvel dans un quadrilatère d'environ 380 hectares, limité par de grandes artères routières. Cette zone accueille principalement des quartiers d'habitations : les quartiers du Pas-du-Lac, au nord-ouest, des Prés, au sud-ouest, du Parc, des Saules et des Garennes à l'est.
- les trois villages, à la périphérie de la zone centrale, correspondent à une urbanisation plus clairsemée, mais nettement organisée en quartiers, et se développent autour des villages existants de Montigny le Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux et Guyancourt.

Les Bourgades se situent plus à la périphérie mais à l'intérieur de l'agglomération nouvelle.

Le premier quartier développé à Saint-Quentin-en-Yvelines a été celui d'Elancourt-Maurepas qui jouxte la plaine de Neauphle prolongeant l'agglomération préexistante de Trappes. L'unité physique du quartier Elancourt-Maurepas est déterminée par la voie ferrée au

sud, une zone non aedificandi à l'est (lignes à haute tension, périmètre de protection d'un monument historique : la Chapelle de la Ville Dieu), et des vallées boisées au nord et à l'ouest. Bien que ce quartier ne soit pas le plus proche de Paris, c'est là que le développement urbain était déjà le plus rapide. En particulier, de grandes propriétés foncières faisaient l'objet d'opérations immobilières d'envergure, de la part de promoteurs privés qui proposaient des maisons individuelles groupées ou de petits immeubles entourés de verdure, à une clientèle soucieuse de retrouver un cadre campagnard à proximité de la ville.

Aux abords immédiats, deux autres zones urbaines : Bois d'Arcy et la Verrière.

En fait, la volonté profonde des communautés existantes de n'être pas submergées par l'urbanisation "à l'échelle inhumaine", et de préserver leur identité, sinon leur totale autonomie, a donné une ville nouvelle "éclatée" mais plutôt réussie. Saint-Quentin-en-Yvelines, en concurrence avec Versailles, a profité du fort dynamisme urbain pré-existant sur le secteur et, après quelques attermoissements, développe aujourd'hui avec le quartier de Saint-Quentin-gare une fonction centrale à l'échelle de la ville nouvelle.

2. Marne-la-vallée, une "ville nouvelle patchwork encore en devenir"

A 13 kms de Paris débute Marne-la-Vallée. Il s'agit d'une ville nouvelle à la "scandinave" ; elle se développe selon une forme linéaire le long de la vallée de la Marne et des infrastructures de transports tels que le R.E.R. et l'autoroute de l'Est. Un des atouts majeurs de Marne-la-Vallée c'est d'ailleurs son étonnante facilité d'accès par autoroute, R.E.R. ou voies ferrées.

Lorsqu'elle fut créée, l'objectif principal était de structurer la banlieue est de Paris tant au niveau des équipements que des activités.

Ainsi la ville nouvelle se divise en quatre secteurs soit, d'ouest en est :

- le secteur de Noisy-le-Grand, situé à seulement 13 kms de Paris,
- le Val Maubuée,
- le secteur de Bussy-Saint-Georges,
- le secteur d'Eurodisneyland.

Noisy-le-Grand appartient à la petite Couronne ; il intègre les quartiers du Pavé Neuf et du Mont d'Est. Ce dernier constitue le coeur du centre d'affaires régional, organisé autour de la station centrale du R.E.R., complété par d'importants programmes d'habitations.

Le Val Maubuée est composé d'un ensemble de quartiers d'habitations à moyenne et faible densité qui s'organisent autour des stations de R.E.R. ; on distingue quatre zones : Noisy-Champs, Noisiel-le-Lizard, Lognes-le-Mandinet, Torcy.

Le secteur Bussy-St-Georges constitue encore un site à dominante rurale ; ici l'urbanisation doit rester modérée et s'organiser autour de quelques bourgs existants qui ont conservé leurs structures traditionnelles parfaitement intégrées au paysage.

Le secteur 4 connaît un essor particulier avec l'implantation du site d'Euro-Disneyland.

Marne-la-Vallée dispose d'un potentiel très grand grâce à la création du R.E.R. ; bien qu'arrivé en retard, cet investissement transport est un garant de son développement ultérieur.

3. Melun-Senart, une ville nouvelle revitalisée

Melun-Senart se localise sur un axe tangenciel sud, le long de la Seine amont, à 35 kms de Paris. Elle est traversée par la R.N. 5 et la voie ferrée Paris-Melun ; elle est ainsi en contact avec les mêmes régions que la ville nouvelle d'Evry, dont elle est très proche.

Melun-Senart est la ville nouvelle qui a subi le plus de modifications depuis sa création. Le premier schéma directeur s'est heurté à de violentes oppositions : hostilité des agriculteurs locaux exploitant des terres agricoles de haute valeur sur les communes concernées, et de la ville de Melun, peu favorable à l'idée de voir une ville nouvelle importante se créer à ses portes mais en dehors d'elle.

Après différentes révisions, un nouveau schéma revu et corrigé fut défini sur les principes :

- d'une urbanisation peu dense, éclatée et en majorité pavillonnaire,

- d'un regroupement de cette urbanisation en trois secteurs :
 - le "Grand Melun" c'est-à-dire l'agglomération existante et son extension vers le nord-ouest,
 - Senart-Villeneuve, au nord-est,
 - Rougeau-Senart, sur les bords de la Seine.

Ainsi, jusqu'en 1983, Melun-Senart réunit onze communes, et le véritable centre de la ville nouvelle reste celui de la ville de Melun. Depuis 1984, Melun-Senart compte huit communes, Melun s'est retirée.

Melun-Senart, créée selon l'idée de construire des villes à la campagne ou mettre la campagne au coeur des villes, est longtemps restée "en panne" ; on la surnommait alors "la mal aimée" des villes nouvelles de la région parisienne ; toutefois, depuis 1984, la "ville verte" redémarre et connaît aujourd'hui un développement important. Plus que jamais décidée à prouver son dynamisme, elle adopte plusieurs projets d'importance : diversification des réseaux d'accès routiers et ferroviaires, aménagement d'un espace central de 600 hectares, valorisation du label qualité de la vie, et développement de l'hôtellerie et des loisirs.

Les villes nouvelles de l'Île-de-France ne sont pas de véritables villes nouvelles, au sens de l'image traditionnelle d'un ensemble de constructions isolées au milieu de la campagne, ayant une autonomie complète, mais ce sont de véritables villes. Cette spécificité, reflet de leur conception, est essentielle dans le cadre d'une approche ethnique de l'urbanisation des villes nouvelles.

ABSORPTION D'UNE PART IMPORTANTE DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Cergy-Pontoise, Evry, Marne-la-Vallée, Melun-Senart et Saint-Quentin-en-Yvelines participent, activement, à la restructuration de la banlieue parisienne en créant des lieux d'habitation, de travail ou de détente.

On les identifie trop souvent à des créations ex-nihilo aux évolutions et aux caractéristiques démographiques similaires ; pourtant, si toutes sont des éléments moteurs du desserrement de l'agglomération parisienne, toutes n'ont pas débuté en même temps ni au même rythme. Les villes nouvelles sont des entités urbaines intégrées à l'évolution de l'Île-de-France.

Or on assiste, depuis deux décennies, à un déplacement des dynamismes économiques et démographiques du centre de Paris vers la périphérie, et de l'ouest vers l'est. Cette double stratégie d'aménagement a déterminé l'époque de création des villes nouvelles et explique les disparités initiales dans la répartition de la population, progressivement résorbées.

A - VINGT ANNÉES DE MUTATION SPATIALE OUEST/EST

Il est impossible d'aborder toute question inhérente à la population des villes nouvelles sans **connaître les réalités et les mutations démographiques de l'Île-de-France**. À l'échelle de la région parisienne les situations sont très contrastées, et **préciser les oppositions spatiales de l'excédent naturel ou migratoire** permet de mieux **définir l'influence des villes nouvelles sur la géographie démographique de la banlieue suburbaine**.

Les villes nouvelles accueillent, en 1968, 2,6 % de la population d'Île-de-France, et 6 % en 1982 ; à la même date 14,8 % des habitants de la grande couronne y sont installés.

1. Une géographie évolutive de la population

Il y a un peu plus de 20 ans, les premiers habitants arrivaient à Evry, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines. Melun-Senart se révélait peu attractive et Marne-la-Vallée était encore en sommeil. Mais ces déséquilibres géographiques initiaux seront vite atténués, grâce à l'extension constante et de plus en plus structurée des nouveaux espaces urbanisés.

Entre 1968 et 1975, les villes nouvelles ont bénéficié d'un flux de population intense et soutenu ; cette croissance spectaculaire a modelé la physionomie première de la "nébuleuse-villes nouvelles".

Cette période se caractérise, surtout, par l'essor de l'ouest ; Saint-Quentin-en-Yvelines y impulse un dynamisme exceptionnel. L'équilibre ouest / est est réalisé. Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines réunissent désormais une population légèrement supérieure à celle de Marne-la-Vallée

a. Élaboration de trois espaces hiérarchisés

À la fin de la décennie 80, les villes nouvelles de la région parisienne franchissent le seuil du demi million d'habitants. (Tableau 2)

Trois ensembles se forment :

- deux agglomérations de 150 - 160 000 personnes : Marne-la-Vallée à l'est, et Saint-Quentin-en-Yvelines au sud-ouest ;
- Cergy-Pontoise et Melun-Senart excèdent, l'une et l'autre, les 110 000 ;
- Evry frôle les 50 000.

TABLEAU 1
CONTEXTE RÉGIONAL - POPULATION TOTALE

| | 1968 | %de la R.I.F. | 1975 | %de la R.I.F. | 1982 | %de la R.I.F. |
|---------------------------------------|---------|------------------|---------|------------------|----------|------------------|
| R.I.F.* | 9234856 | 100,0 | 9876685 | 100,0 | 10071000 | 100,0 |
| Paris | 2580920 | 27,9 | 2292024 | 23,0 | 2166249 | 21,5 |
| Petite Couronne | 3813066 | 41,0 | 3961186 | 40,0 | 3892382 | 38,6 |
| Grande Couronne | 2802807 | 30,3 | 3581064 | 36,0 | 3975277 | 39,4 |
| Villes nouvelles | 246824 | 2,6 | 393582 | 3,9 | 586423 | 5,8 |
| % villes nouvelles en gde couronne | | 8,8 | | 10,9 | | 14,8 |

(* : R.I.F. : région Île-de-France) Source : R.G.- I.N.S.E.E.

Cette répartition est, certes, numériquement ordonnée, mais elle ne présente aucune cohérence spatiale. Ce constat pose deux questions : la localisation des villes nouvelles n'influence-t-elle pas leur évolution ? D'autres facteurs interfèrent-ils au point de briser les corrélations régionales que l'on pourrait, logiquement, attendre ?

TABLEAU 2
POPULATION TOTALE PAR VILLES NOUVELLES
1968 - 1975 - 1982 - 1987

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1987 |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Cergy-Pontoise | 49 991 | 81 208 | 115 863 | 140 389 |
| Evry | 8 258 | 22 510 | 47 988 | 65 728 |
| Marne-la-Vallée | 86 366 | 102 590 | 158 636 | 204 283 |
| Melun-Senart | 62 255 | 90 670 | 113 476 | 71 461 |
| St-Quentin-en-Y | 39 954 | 96 604 | 150 460 | 118 177 |
| Villes nouvelles | 246 824 | 393 582 | 586 423 | 600 038 |

Source : 1968 : R.G.68 exhaustif - 1975 : R.G.75 exhaustif 1982 : R.G.82 . sondage au 1/4 1987 : R.G.82 + recensements complémentaires E.P.A.82-87

Ces dissymétries s'inscrivent dans la dialectique villes nouvelles - Ile-de-France ; les villes nouvelles constituent l'un des maillons essentiels du desserrement des hommes et des activités du centre de Paris vers la périphérie et, surtout, aujourd'hui vers les départements de la grande couronne. **Les villes nouvelles sont donc, à la fois, les bénéficiaires et les catalyseurs de cette croissance spatiale et démographique de la région parisienne** ; en ce sens, elles participent aux reports des dynamismes les plus vifs de l'ouest vers l'est de l'agglomération. Mais, en même temps, **chaque ville nouvelle adopte un rythme et un système de croissance particuliers qui allient l'influence de la conjoncture régionale et les vicissitudes de son évolution interne.**

En 1983, les périmètres d'urbanisation et la liste des communes membres de chaque agglomération sont révisés. Ce remaniement territorial engendre des modifications dans la répartition de la population des villes nouvelles.

Marne-la-Vallée conserve l'intégralité de son territoire et abrite 200 000 personnes en 1987 ; elle devient la plus grande ville nouvelle. (Tableau 2)

Malgré la réduction de son périmètre d'urbanisation, Cergy-Pontoise poursuit sa croissance et dépasse Saint-Quentin-en-Yvelines qui, démunie de quatre communes, supporte une perte d'effectifs.

Mais c'est certainement Melun-Senart qui subit la plus forte amputation ; Melun, la principale unité urbaine de la ville nouvelle, se retire suivie par plusieurs petites communes. Ce départ

induit une perte de 40 000 personnes ; dès lors, Melun-Senart ne compte plus que 70 000 habitants.

Par contre, Evry, en dépit de son territoire exigu, attire toujours de nouveaux résidents et concentre, maintenant, une population équivalente à celle de Melun-Senart

En deux décennies, la population des cinq villes nouvelles de la région parisienne a quasi triplé. Une croissance globale continue qui dissimule des itinéraires différents. Leur courbe s'incline.

Au terme de 1987, après les fluctuations de 1975 et 1982 et les transformations "post-83", la population des villes nouvelles se répartit en trois espaces géographiques hiérarchisés :

- Marne-la-Vallée, située à l'est, impose sa prééminence numérique ;
- plus au sud, Melun-Senart et Evry sont de taille analogue avec

respectivement 71 000 et 65 000 habitants ;

- Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'ouest, occupent une place intermédiaire (120 000. 140 000 personnes).

Au-delà de cette approche synthétique, une analyse plus fine s'impose pour mieux saisir les logiques spatiales qui ont façonné les structures géographiques des villes nouvelles.

b. D'une polarisation initiale à une répartition spatiale plus uniforme

Les structures géographiques initiales des villes nouvelles sont uni-polaires, mais très vite cette hyper-concentration éclate, et se créent alors des déséquilibres entre zones, résorbés dans la dernière phase de maturation des villes nouvelles. A terme, l'urbanisation affecte toutes les communes de la ville nouvelle, même si ses caractères sont spatialement très disparates.

A l'origine chaque agglomération constitue un système d'unités urbaines composé de trois éléments (Fig. 5) : **un noyau plus peuplé**, central ou excentré, autour duquel gravitent **des satellites de taille moyenne** ; **une multitude de petites communes** complète l'ensemble.

Au milieu des années 70, les villes nouvelles revêtent un tout autre visage (Fig. 6) ; elles portent l'empreinte d'une croissance rapide inégalement répartie ; chaque agglomération affiche un déséquilibre spatial : **opposition ouest / est ou contraste entre un pôle urbain en essor et des communes périphériques encore peu développées.**

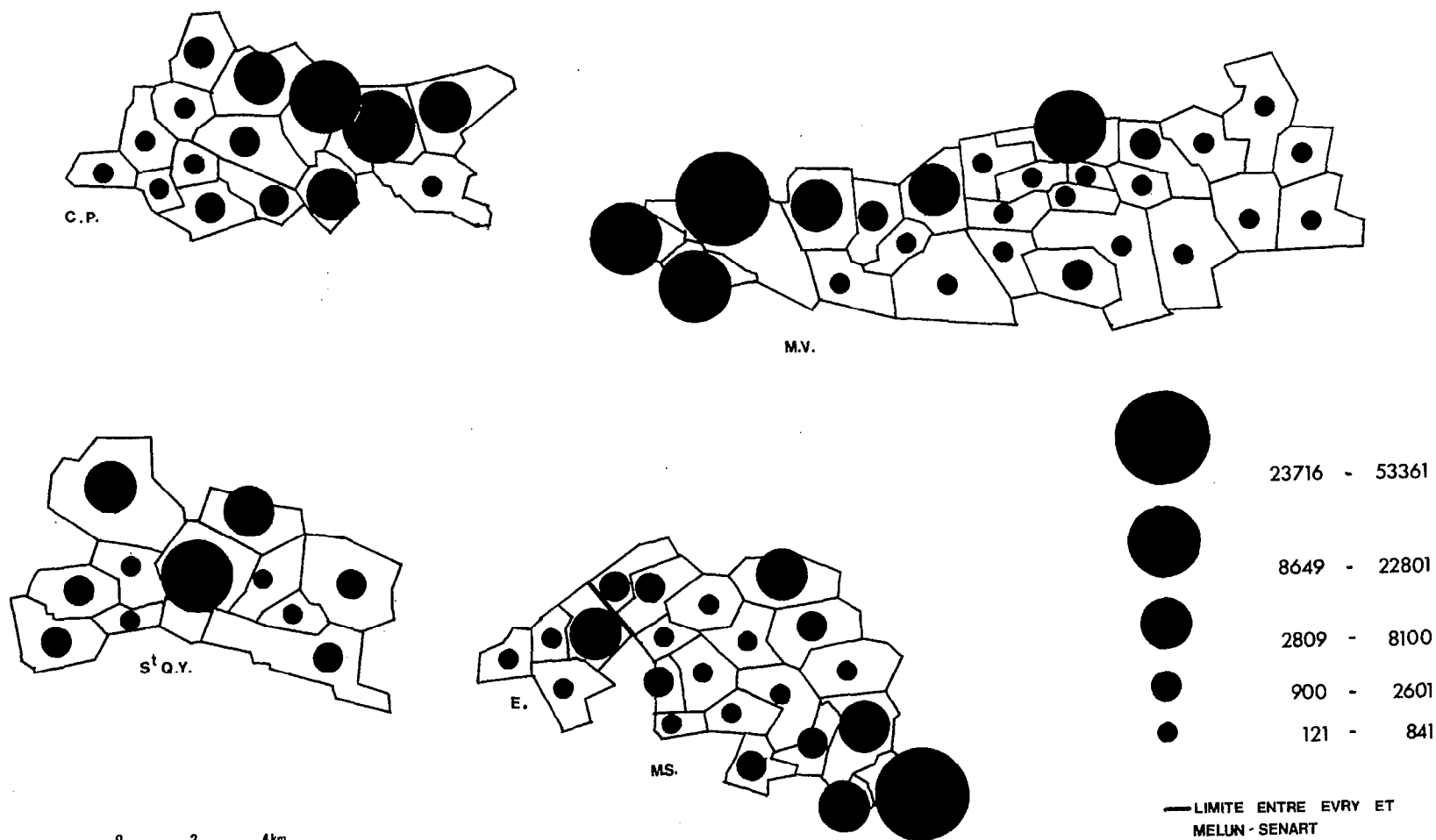


Figure 5
Répartition géographique de la population totale dans les villes nouvelles de la RIF - 1968

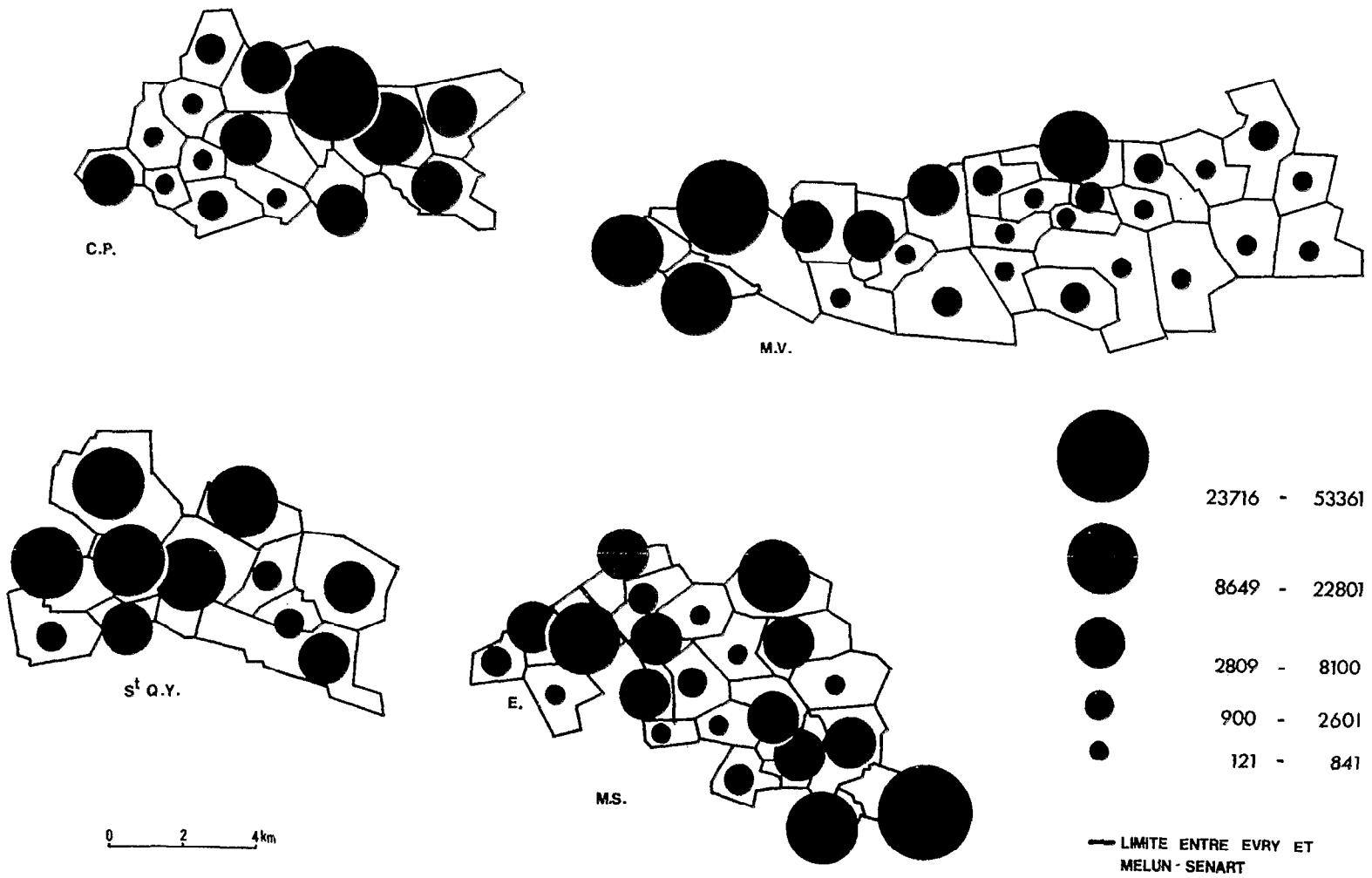


Figure 6
Répartition géographique de la population totale dans les villes nouvelles de la RIF - 1975

Toutefois, dès 1982, les villes nouvelles conjuguent une **affirmation des tendances précédentes et les prémices de nouvelles mutations spatiales** (Fig. 7).

- à Cergy-Pontoise et à Evry, les communes qui, déjà en 1975, imposaient leur supériorité numérique, accentuent leur prééminence ;
- Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée infléchissent leur croissance vers l'est ;
- deux nouvelles communes émergent au centre de Melun-Senart (Savigny-le-Temple et Cesson).

L'application de la loi du 13 juillet 1983, portant modification de la révision de la liste des communes membres de chaque agglomération, a permis un réajustement des territoires ; Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines harmonisent la répartition de leur population et parviennent à une structure géographique plus équilibrée ; Melun-Senart entame une nouvelle croissance ; Evry et Marne-la-Vallée, non concernées par la correction des périmètres d'urbanisation, poursuivent leur évolution.

La carte de la population des villes nouvelles en 1987 (Fig. 8) porte encore la marque des différentes phases d'évolution. Certains axes de développement antérieurs subsistent malgré de profondes mutations spatiales depuis 1975 :

- Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines arrivent à terme et orientent désormais leurs réalisations en des points précis. Cergy attire l'essentiel des dynamismes de Cergy-Pontoise. Montigny-le-Bretonneux, gare de Saint-Quentin-en-Yvelines, devient le centre de la ville nouvelle .
- Marne-la-Vallée s'étend vers les secteurs de Bussy-Saint-Georges et d'Eurodisneyland.
- Depuis 1984, Melun-Senart redéfinit ses objectifs et entame une nouvelle évolution.

On retrouve, à l'échelle de la ville nouvelle, deux phénomènes classiques inhérents aux mutations contemporaines de l'organisation de l'espace en Ile-de-France.

La diffusion de l'urbanisation à l'ensemble des communes s'effectue en plusieurs étapes ; elle concerne, d'abord, les zones déjà urbanisées, puis atteint les communes rurales dont le rythme de progression devient, alors, plus rapide que celui des communes urbaines.

Au cours des vingt dernières années, les villes nouvelles parisiennes ont connu une mutation, quasi continue, des dynamismes d'ouest en est, quelque soit l'échelon spatial considéré. Leur évolution interne apparaît ici comme une "micro-reproduction" de la dynamique du "macro-système" Ile-de-France.

2. Les évolutions de la grande couronne accentuées par la dynamique des villes nouvelles

Depuis vingt-cinq ans on assiste, en région parisienne à un transfert massif des hommes et des emplois de l'espace centre vers les espaces périphériques.

Les villes nouvelles participent activement à ce desserrement urbain ; ces cinq nouveaux espaces ouverts à l'urbanisation attirent et orientent l'essentiel des relocalisations humaines et économiques réalisées dans les espaces péri-urbains de l'Ile-de-France.

a. Une croissance structurée dans le temps et dans l'espace

La comparaison des évolutions intercommunales, 1968-1975 et 1975-1982, de l'Ile-de-France, nous livre deux tendances ; une baisse de l'accroissement relatif et une diffusion des soldes négatifs du centre vers la périphérie. Ainsi, le taux de variation annuel de la région parisienne recouvre d'importantes inégalités :

- Paris subit des pertes substantielles et présente dès 1968-1975 un solde déficitaire (-1,69) ;
- le taux d'accroissement de la petite couronne, encore positif en 1968-1975 (0,6), devient négatif en 1975-1982 (-0,46) ;
- la croissance de la grande couronne perd de son amplitude, mais reste excédentaire (3,56 % en 1968-1975 contre 1,52 % en 1975-1982). Le département de la Seine-et-Marne obtient le plus grand taux de croissance annuelle (2,33 %) et devance les Yvelines (1,45 %) et le Val d'Oise (1,31 %).

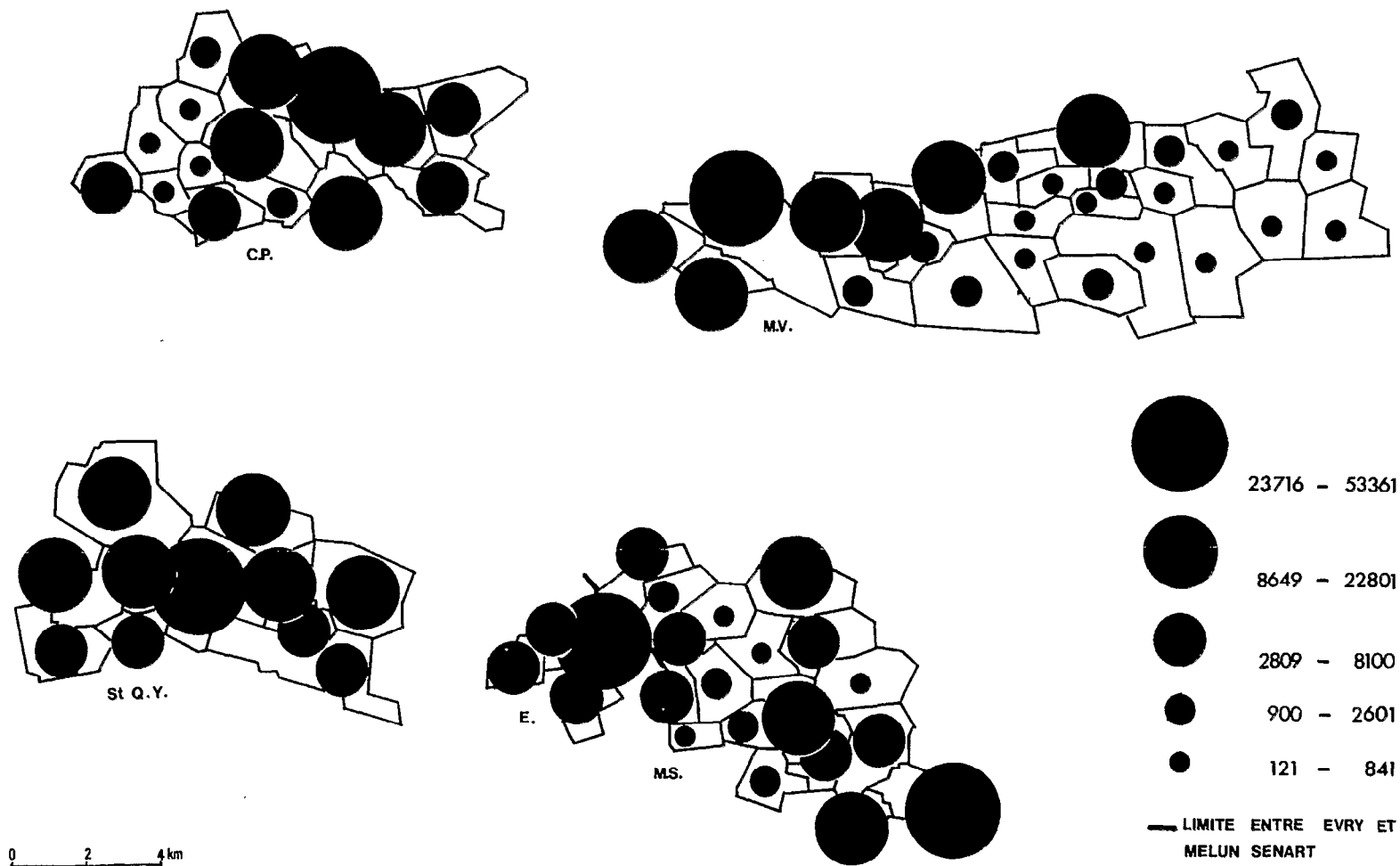


Figure 7
Répartition géographique de la population totale dans les villes nouvelles de la RIF - 1982

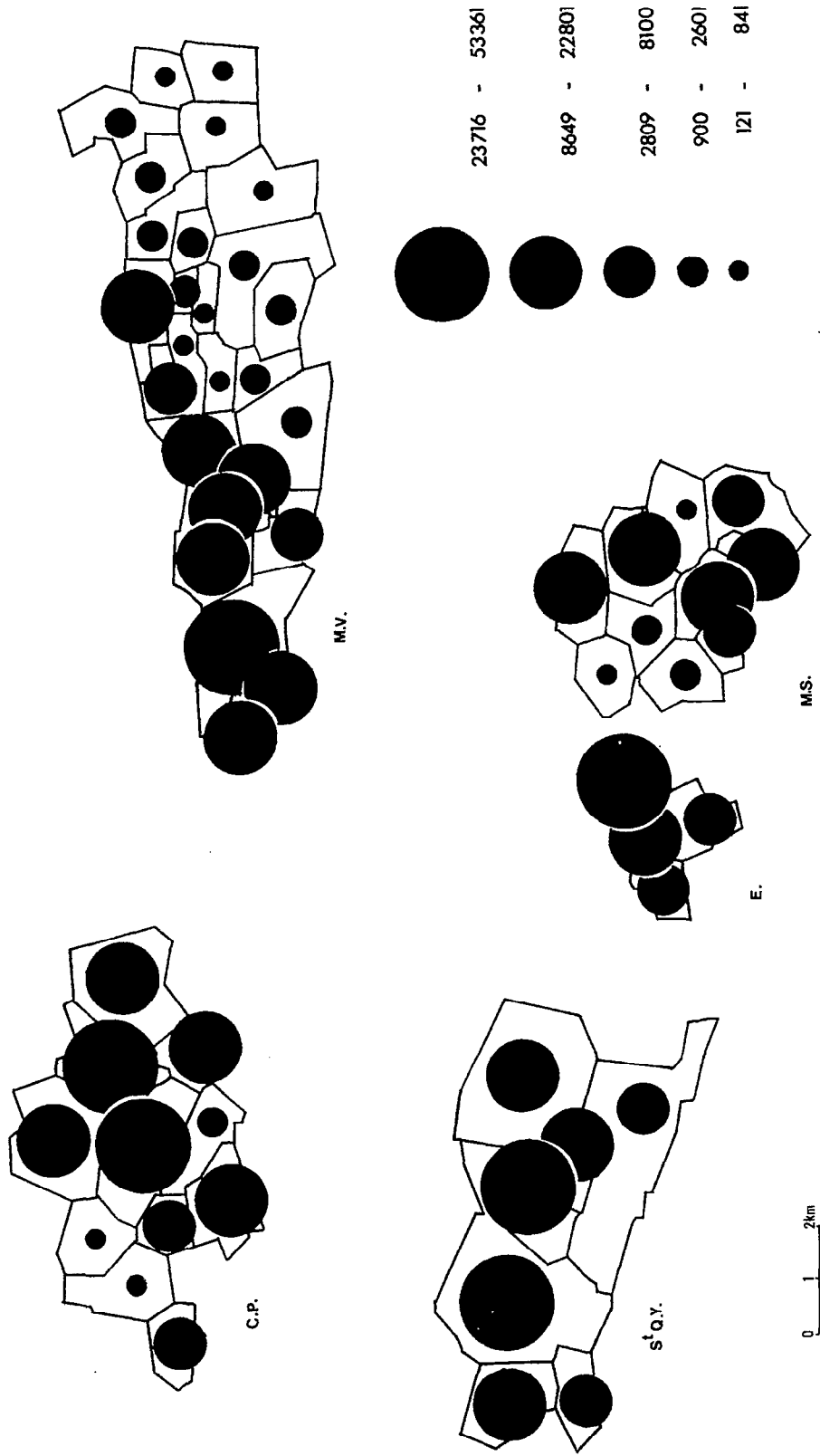


Figure 8
Répartition géographique de la population totale dans les villes nouvelles de la RIF - 1987

TABLEAU 3
**TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL DE LA POPULATION TOTALE
 EN ILE-DE-FRANCE ET EN VILLES NOUVELLES
 ENTRE 1968 - 1975 ET ENTRE 1975 - 1982**
 (accroissement relatif en %)

| | 1968-1975 | 1975-1982 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Paris | -1,69 | -0,80 |
| Hauts-de-Seine | -0,21 | -0,52 |
| Seine-St.Denis | 0,84 | 0,03 |
| Val-de-Marne | 1,19 | -0,24 |
| Seine et Marne | 3,28 | 2,33 |
| Yvelines | 3,51 | 1,45 |
| Essonne | 4,65 | 1,00 |
| Val-d'Oise | 2,82 | 1,31 |
| R.I.F. | 0,90 | 0,30 |
| Cergy-Pontoise | 8,90 | 6,09 |
| Evry | 24,60 | 16,10 |
| Marne-la-Vallée | 2,60 | 7,80 |
| Melun-Senart | 6,50 | 3,50 |
| St-Quentin-en-Y. | 20,20 | 7,90 |
| Villes nouvelles | 8,40 | 6,90 |
| France | 0,82 | 0,46 |

Source : R.G.- I.N.S.E.E. Population légale et statistiques communales complémentaires.
 Volume. 11. Ile-de-France.

Les villes nouvelles confirment et accentuent les orientations des quatre départements de la grande couronne. Leurs propres taux de croissance diminuent, mais sont toujours supérieurs à ceux de la région parisienne, pour la période 1975.1982 ; seule Marne-la-Vallée a un taux inférieur à celui de son département d'accueil entre 1968.1975. La part des villes nouvelles dans la croissance de la R.I.F. et des départements de la Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise est plus élevée entre 1975 et 1982 qu'au cours de la période précédente ; de 1975 à 1982, elles totalisent 99,2 % de la variation de l'Ile-de-France, mais seulement 48,9 % des quatre départements de la grande couronne.

La carte des dynamismes démographiques de l'Ile-de-France se modifie ; la croissance de l'est parisien excède, maintenant, celle de l'ouest. Les villes nouvelles participent à cette mutation et la poursuivent au-delà de 1982 ; ainsi, Marne-la-Vallée voit son solde annuel augmenté au cours de la dernière période intercensitaire, et il devient le premier des villes nouvelles entre 1982 et 1987.

Pour l'examen du taux d'accroissement des villes nouvelles entre 1968 et 1987, nous sommes confrontés au problème des modifications de 1983 dont nous avons exposé les modalités précédemment. Deux schémas au profil commun pour les cinq villes nouvelles, au cours des périodes 1968.1975 et 1975.1982, et

jusqu'en 1987 pour Cergy-Pontoise, Evry et Marne-la-Vallée ; mais, entre 1982 et 1987, Saint-Quentin-en-Yvelines et Melun-Senart adoptent un tracé inverse. Cette discordance s'explique aisément et doit être considérée avec un regard averti ; comme nous l'avons spécifié, la loi du 13 juillet 1983 introduit de profonds changements dans les périmètres de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Melun-Senart ; le départ de quelques communes a engendré une perte d'effectifs. Pour la période 1982.1987, il est donc indispensable de ne prendre en compte que l'évolution des communes qui n'ont pas quitté les villes nouvelles entre les deux dates.

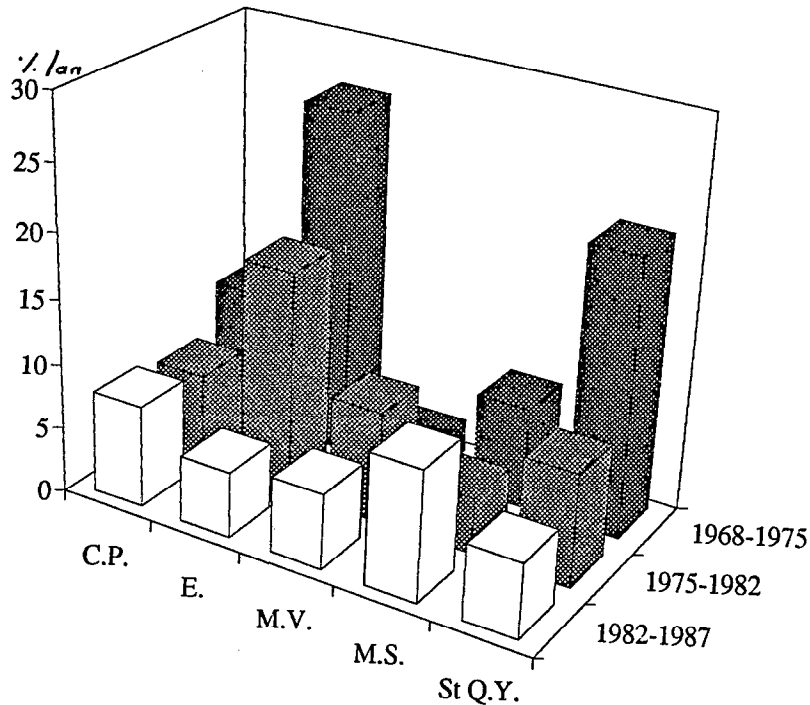
Toutes les villes nouvelles ne connaissent pas les mêmes vicissitudes. Leurs courbes de croissance sont donc différenciées. Cette succession de dissymétries témoigne des différentes périodes de démarrage des villes nouvelles et révèle des rythmes de développement inégaux. (Fig.9)

Les fluctuations du taux d'accroissement annuel reflètent la diversité des itinéraires de croissance.

Cergy-Pontoise et Evry, démarrées avant les autres villes nouvelles, adoptent des rythmes d'évolution différents. Evry, composée de quatre petites communes, bénéficie de taux d'accroissement spectaculaires jusqu'à la fin des années 70. Cergy-Pontoise qui dispose, dès sa création, d'une population plus importante, avance des taux moins élevés, mais stables.

Figure 9

Taux d'accroissement annuel de la population totale par ville nouvelle entre 1968-1975 . 1975-1982 . 1982-1987 (accroissement relatif en %)



Source : R.G.- I.N.S.E.E. + recensements complémentaires E.P.A.82-87

Au cours de ces vingt années, Saint-Quentin-en-Yvelines a connu deux phases de croissance dissymétriques ; forte expansion entre 1968 et 1975, suivie d'une période d'accroissement très modéré.

Marne-la-Vallée démarre plus tard, puis fluctue entre 5 et 10%.

L'évolution de Melun-Senart est plus complexe ; ville nouvel "en panne" entre 1975 et 1982, elle repart après 1983.

Si l'on excepte Melun-Senart, les taux de croissance tendent à s'uniformiser au fil des années. Toutefois, aucune répartition géographique cohérente n'apparaît ; il faut atteindre l'échelon communal pour que soient mis en évidence plusieurs types d'évolution spatiale.

L'étude du taux d'accroissement annuel de la population totale, entre 1968 et 1987, met en évidence plusieurs comportements communaux. La répartition de ces vingt années en trois temps, 1968.1975, 1975.1982 et 1982.1987, permet d'établir une typologie :

- Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry enregistrent leurs plus forts taux d'accroissement annuel entre 1968 et 1982. Cependant, toutes les communes ne sont pas concernées, en même temps, par cette croissance démographique ; les unes démarrent dès 1968.1975, les autres attendront 1975.1982 ; ainsi, Saint-Quentin-en-Yvelines oppose un ouest précoce à

un est plus tardif, et Evry amorce son développement au nord-est, puis l'étend au sud.

- les trois autres villes nouvelles avancent des taux d'accroissement élevés pour chaque période . L'évolution de Melun-Senart s'effectue sans réelle logique spatiale. Par contre, Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée se décomposent en trois blocs d'âges différents :

- progression nord-sud à Cergy-Pontoise ; 1968.1975 constitue la principale période de croissance pour Osny, Pontoise, St-Ouen-l'Aumône et Cergy, 1975.1982 pour Eragny et Jouy-le-Moutier et 1982.1987 pour Vauréal et Neuville sur Oise ;

- progression ouest/est à Marne-la-Vallée ; expansion des secteurs de Noisy-le-Grand et du Val Maubuée entre 1975 et 1982, étendue aux secteurs 3 et 4 entre 1982 et 1987.

Des situations originales dans les agglomérations de l'est : Bry-sur-Marne, Lieusaint et Réau ont obtenu des taux négatifs au cours d'une des deux premières périodes.

Pratiquement, chaque ville a une période d'expansion démographique privilégiée ; logiquement, elles enregistrent leurs plus forts taux d'accroissement annuel à leur commencement. Toutefois, cette impulsion de départ, plus ou moins tardive et accentuée, ne suffit pas à expliquer les variations dans le temps et les disparités spatiales des rythmes de croissance à l'échelle des villes nouvelles ou des communes. Ces cinq nouveaux espaces ouverts à l'urbanisation opèrent une croissance démographique hiérarchisée dans le temps et dans l'espace. Or, **l'évolution de la population est subordonnée aux fluctuations du mouvement naturel et du solde migratoire** ici peut-être plus qu'ailleurs.

b. Une croissance subordonnée au solde migratoire

La région Ile-de-France et les villes nouvelles développent deux conjonctures inverses ; l'une puise sa dynamique démographique dans le solde naturel, pour les autres l'excédent migratoire est prééminent.

En Ile-de-France, deux espaces s'opposent par l'ampleur et la nature de leur croissance. Paris et la petite couronne disposent d'un mouvement naturel toujours supérieur au solde migratoire,

TABLEAU 4
TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL
DU SOLDE NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE PAR VILLE NOUVELLE
ENTRE 1968 - 1975 ET ENTRE 1975 - 1982
 (accroissement relatif en %)

| | Solde Naturel | | Solde Migratoire | |
|-------------------------|---------------|-----------|------------------|-----------|
| | 1968-1975 | 1975-1982 | 1968-1975 | 1975-1982 |
| Cergy-Pontoise | 1,02 | 0,88 | 4,50 | 4,50 |
| Evry | 1,34 | 1,83 | 24,10 | 13,90 |
| Marne-la-Vallée | 0,52 | 0,60 | 4,20 | 6,18 |
| Melun-Senart | 0,65 | 0,60 | 5,80 | 4,50 |
| St-Quentin-en-Y. | 1,92 | 2,08 | 14,70 | 8,60 |
| Villes nouvelles | 0,91 | 0,98 | 7,30 | 6,20 |

Source : R.G.-I.N.S.E.E.

lui-même négatif. La grande couronne, aux variations positives, inverse ses tendances entre 1968.1975 et 1975.1982; au cours de la première période, l'excédent migratoire l'emporte sur l'excédent naturel (2,55% contre 1,01 % / an) mais, au cours de la seconde, il y a inversion du mécanisme.

En villes nouvelles, la situation est moins complexe, mais les écarts entre les variations du mouvement naturel et celles du solde migratoire sont importants ; dans tous les cas, l'excédent migratoire représente, au minimum, environ 70 % de l'accroissement.

De 1975 à 1982, le développement des villes nouvelles du sud-est et de l'est est, essentiellement, dû à l'apport d'une population extérieure ; à l'ouest, le mouvement naturel tient une place de plus en plus grande. Entre Marne-la-Vallée, et Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, cette opposition reflète l'âge des agglomérations ; cette logique ne concerne pas Evry qui a démarré très tôt et dont le solde migratoire correspond encore à 80 % de son accroissement.

Malgré cette primauté de l'excédent migratoire, on note, au niveau des communes, quelques anomalies à différents moments ; entre 1968 et 1975, à Jouy-le-Moutier, Bry-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Collégien et Melun l'excédent naturel apporte 50 à 90 % de la croissance . Entre 1975 et 1982, Menucourt, Neuville-sur-Oise, St-Thibault-les-Vignes et Bailly-Romainvilliers connaissent le même phénomène. A Trappes le solde naturel est toujours supérieur au solde migratoire.

A cet instant de la recherche nous ne pouvons exposer toutes les causes de ces variabilités temporelles et spatiales ; les seuls éléments dont nous disposons concernent la situation géographique, la taille et la nature (rurale ou urbaine) des espaces évoqués. En réalité, l'influence de ces premiers facteurs est accentuée par d'autres variables plus déterminantes comme les axes

de développement urbains et économiques définis par les promoteurs, et les structures socio-démographiques et ethniques des populations des villes nouvelles.

Un solde migratoire évolutif

Deux indices différencient les soldes migratoires annuels des villes nouvelles de ceux de la région Ile-de-France et de la France : leur supériorité et / ou leur positivité.

Entre les cinq villes nouvelles les écarts sont considérables ; les extrêmes s'étendent de 4,20 % à 17 % . Toutefois ces variations s'atténuent entre 1968 et 1982. Ces disparités entre villes nouvelles sont assorties d'inégalités communales.

Les villes nouvelles "vieillissent" et leurs dynamismes se déplacent :

- Cergy-Pontoise est l'objet de deux mouvements opposés : dans le noyau ancien, Pontoise-St Ouen-l'Aumône, les sorties sont supérieures aux entrées ; en contre-partie, Jouy-le-Moutier et Eragny canalisent l'essentiel des arrivées ;
- Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines dirigent les flux des nouveaux venus vers des espaces géographiques précis soit, respectivement, le Val Maubuée et les communes de l'est ;
- globalement les soldes migratoires de Melun-Senart sont légèrement excédentaires ; Savigny-le-Temple et Nandy apparaissent comme deux communes attractives ;
- Evry, Bondoufle et Lisses, un peu délaissées entre 1968 et 1975, doivent faire face à des arrivées massives de population entre 1975 et 1982.

Un solde naturel stimulé par l'arrivée d'une nouvelle population

Contrairement aux soldes naturels de l'Ile-de-France ou de la France, celui des villes nouvelles croit entre 1968.1975 et 1975.1982. Cette évolution particulière et l'infléchissement du mouvement naturel en France et en région parisienne leur permettent d'atteindre en 1982 l'un des taux les plus élevés du pays.

Pour la période 1968.1975, le solde naturel annuel des villes nouvelles est supérieur à celui de la France et de l'Île-de-France, mais inférieur à celui de la grande couronne. Toutefois, cette tendance cache des disparités : les cinq villes nouvelles se répartissent en deux groupes dont les excédents naturels sont inférieurs ou supérieurs à 1 % (Tableau 4) :

- Melun-Senart et Marne-la-Vallée se situent aux alentours de 0,50 - 0,60 % ces taux sont donc inférieurs à ceux de l'Île-de-France et de la grande couronne ; celui de Marne-la-Vallée reste même en dessous de l'accroissement annuel de la France ;
- par contre, Cergy-Pontoise, Evry et Saint-Quentin-en-Yvelines obtiennent des taux supérieurs à 1 % et plus élevés que ceux de la France, de l'Île-de-France et de la grande couronne. Les taux de variation annuelle dus au solde naturel, observés dans les villes nouvelles de l'est, sont plus modestes que ceux enregistrés dans les villes nouvelles de l'ouest.

Cette opposition reflète le stade de développement de chacune des villes nouvelles ; au milieu des années 70, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry ont déjà accueilli un très grand nombre de nouveaux ménages. Ces flux induisent une recomposition de la population qui se poursuivra entre 1975 et 1982 ; les jeunes adultes deviennent l'élément principal, d'où des soldes naturels très positifs. Les villes nouvelles en expansion canalisent la population dynamique de la grande couronne. Par contre, Marne-la-Vallée fait ses premiers pas, mais elle connaîtra le même phénomène lors de la période intercensitaire suivante. Melun-Senart restera en panne jusqu'en 1984. En filigrane se pose ici la question de la contribution de l'immigration étrangère, et plus spécifiquement maghrébine, au solde migratoire des villes nouvelles. Une simple mise en perspective de cette répartition spatiale des soldes migratoires et de la géographie des étrangers en villes nouvelles (Fig.6, 7, 8) souligne l'incidence directe de l'immigration étrangère sur les variations de cet accroissement migratoires.

1975.1982 apporte des modifications au niveau des taux et de l'organisation spatiale.

Le solde naturel diminue à Cergy-Pontoise et Melun-Senart, mais augmente dans les autres villes nouvelles. Marne-la-Vallée et Melun-Senart s'intercalent entre le taux de la France et celui de l'Île-de-France. Evry et Saint-Quentin-en-Yvelines disposent d'excédents naturels annuels beaucoup plus élevés, soit respectivement 1,44 % et 2,08 %.

Chaque agglomération connaît des mutations importantes et spécifiques :

- Cergy double son solde naturel annuel et devance ainsi largement toutes les autres communes de Cergy-Pontoise ;
- Saint-Quentin-en-Yvelines effectue une véritable translation vers l'est des excédents naturels les plus élevés ;

- Evry diffuse son dynamisme sur l'ensemble de son territoire, cependant la commune d'Evry se détache (+2,02 %) ;

- Marne-la-Vallée est marquée par deux phénomènes : une poussée spectaculaire du taux d'accroissement annuel dans le secteur du Val Maubuée et, à l'inverse, une multiplication des taux négatifs dans les secteurs orientaux ;

- Melun-Senart accroît les contrastes communaux : Savigny le Temple, au taux négatif entre 1968.1975, avoisine les + 2 % entre 1975 et 1982, tandis que Réau, au solde positif au cours de la première période intercensitaire, se situe à -0,60 % au cours de la seconde.

L'évolution des excédents naturels annuels entraîne une recomposition spatiale des villes nouvelles. La croissance naturelle de Marne-la-Vallée et de Melun-Senart reste modérée. A l'ouest, Cergy-Pontoise, qui connaît un mouvement de décélération entre 1975.1982, s'oppose à Saint-Quentin-en-Yvelines dont le solde naturel croît, régulièrement, depuis 1968. Evry conserve un accroissement naturel appréciable.

La prééminence du solde migratoire ne doit pas occulter la croissance du solde naturel. L'une et l'autre sont soumises à l'évolution dialectique de la population en villes nouvelles. **L'intensité de l'excédent migratoire détermine la progression de l'excédent naturel** ; ces nouveaux espaces urbains que sont les villes nouvelles appellent une population de jeunes adultes, souvent déjà en ménage, donc la portion de la population potentiellement la plus procréatrice ; d'où l'augmentation du solde naturel qui, dans certaines communes, supplante déjà le solde migratoire. Les fluctuations entre l'un ou l'autre excédent sont, géographiquement, liées aux axes d'urbanisation. Schématiquement, chaque ville nouvelle et chaque commune a sa période de "croissance migratoire" suivie d'une période de "croissance naturelle" ?

Ainsi une ville nouvelle allie en certains points une supériorité du solde migratoire et, ailleurs, un solde naturel dominant. L'alternance entre les deux obéit à l'âge des villes nouvelles, au degré de leur expansion et à l'étendue spatiale de l'urbanisation.

Toutefois, pour une analyse plus précise des disparités du fait démographique, d'autres indices fondamentaux doivent être connus ; en premier, la structure par âges des villes nouvelles et des communes qui conditionne, largement, les autres caractéristiques démographiques, comme le sex-ratio et les taux d'activité.

De plus, en villes nouvelles, une autre donnée, encore trop souvent occultée dans l'approche de ces nouveaux espaces, introduit des variations spatiales sensibles ; en effet, l'inégale répartition et la diversité ethnique de la population étrangère influencent la composition socio-démographique des villes nouvelles. Nous avons signalé quelques flux de population à des périodes imprévues et en des lieux inattendus ; ces exceptions correspon-

dent souvent à l'arrivée d'importantes communautés étrangères. Ces implantations s'inscrivent dans les objectifs du schéma d'aménagement urbain de l'Île-de-France, d'autres sont liées à la délocalisation des activités de production du centre vers la périphérie, d'autres enfin obéissent à une logique de proximité géographique. Ces origines différentes s'expriment dans le temps et dans l'espace ; c'est pourquoi, selon sa nationalité, l'ancienneté de sa migration, son lieu de vie antérieur en région parisienne et son activité professionnelle, la population immigrée arrive à divers moments et en divers points précis des villes nouvelles.

En général, l'accueil d'une importante population étrangère n'avait pas été défini comme l'une des finalités premières des logements construits en villes nouvelles ; leur installation a coïncidé selon les époques et les lieux à des bouleversements économiques brutaux qui ont modifié les caractères de l'immigration, à une conjoncture internationale particulière ou à des opportunités immobilières liées à des programmes spécifiques.

Une seule cause est indissociable de la construction même des villes nouvelles : la venue d'une main-d'œuvre du bâtiment, essentiellement d'origine étrangère.

Ces quelques précisions soulèvent déjà plusieurs questions ; le déplacement des familles étrangères s'inscrit-il dans le desserrement général des populations du centre vers la périphérie de la région parisienne ? Leur profil démographique est-il semblable à celui des nouveaux ménages qui s'installent en villes nouvelles ?

Questions plus graves :

- les étrangers étaient-ils réellement désirés en villes nouvelles, et eux-mêmes désiraient-ils y habiter ?
- en quels termes vivent-ils, en fait, leur intégration ?

Pour eux, s'agit-il, comme pour tout autre nouvel habitant, de se familiariser avec l'originalité des villes nouvelles ou, plus prosaïquement, doivent-ils avant tout se faire accepter dans leur quartier et leur immeuble, comme ils l'auraient fait partout ailleurs ? Pour la population étrangère, habiter en villes nouvelles, est-ce, vraiment, un choix de vie ? Quelle réalité revêt la ville nouvelle au regard des étrangers ?

Nous ne prétendons pas donner des réponses à toutes ces interrogations pour l'ensemble des communautés étrangères. Mais nous essaierons d'apporter des éléments de compréhension par une étude approfondie de la population maghrébine. Or, l'analyse détaillée d'une ethnité nécessite une réflexion sur toute la population immigrée ; seule

une connaissance précise de la communauté étrangère peut nous permettre d'apprécier correctement l'intégration ou la non-intégration des familles maghrébines en villes nouvelles.

Nous consacrerons donc une place importante à la présentation des étrangers ; nous déterminerons leur place dans la population totale, leur structure ethnique, leurs itinéraires migratoires et leurs caractéristiques socio-démographiques.

B - UNE POPULATION MARGINALE DE PLUS EN PLUS COSMOPOLITE : LES MINORITÉS ÉTRANGÈRES

Dès leur naissance, les villes nouvelles de l'Île-de-France disposent d'une population d'origine étrangère ; deux communautés spécifiques dont les itinéraires migratoires et les qualités démographiques et professionnelles diffèrent : d'un côté, des familles dont l'installation en cité H.L.M. est antérieure à la création des villes nouvelles, de l'autre une main-d'œuvre masculine employée dans le B.T.P. ; la venue de ces hommes seuls, logés dans les foyers ou les caravaning de chantier, est induite par la construction même des villes nouvelles. En 1968, ces deux populations réunies n'excèdent pas les 16 500 personnes ; un petit effectif, comparé aux 817 828 étrangers de l'Île-de-France, dont l'implantation spatiale est discontinue et ponctuelle.

1. Une immigration faite de contrastes spatiaux

Depuis le début, Marne-la-Vallée a toujours présenté les plus grands effectifs de population étrangère ; sa sur-représentation de 1968 s'atténue en 1975, puis est concurrencée par Saint-Quentin-en-Yvelines en 1982 avant de ré-apparaître, sans ambiguïté, en 1987. (Tableau 5)

TABLEAU 5
POPULATION ÉTRANGÈRE PAR VILLES NOUVELLES
1963 - 1975 - 1982 - 1987

| | 1968 | % | 1975 | % | 1982 | % | 1987 | % |
|-------------------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Cergy-Pontoise | 3 215 | 6,4 | 7 844 | 9,6 | 12 191 | 10,5 | 16 412 | 11,6 |
| Evry | 446 | 5,4 | 1 566 | 6,9 | 3 830 | 7,9 | 6 817 | 10,3 |
| Marne-la-Vallée | 5 625 | 6,5 | 12 276 | 11,9 | 19 055 | 12,0 | 29 128 | 14,2 |
| Melun-Senart | 4 256 | 6,8 | 7 182 | 7,9 | 8 400 | 7,4 | 4 782 | 6,6 |
| St-Quentin-en-Y | 2 668 | 6,6 | 10 209 | 10,5 | 18 367 | 12,2 | 15 935 | 13,4 |
| Villes nouvelles | 16 210 | 6,5 | 39 077 | 9,9 | 61 843 | 10,5 | 73 074 | 12,1 |

Source : 1968 : R.G.68 exhaustif - 1975 : R.G.75 exhaustif

1982 : R.G.82 sondage au 1/4

1987 : R.G.82 + recensements complémentaires E.P.A.82-87

Deux grandes évolutions apparaissent alors ; les effectifs étrangers de Cergy-Pontoise dépassent ceux de Saint-Quentin-en-Yvelines, et Evry dispose d'une communauté étrangère plus importante que celle de Melun-Senart. Trois blocs géographiques se constituent :

- Marne-la-Vallée, à l'est, réunit 40 % de la population étrangère des villes nouvelles de l'Ile-de-France ;
- à l'ouest, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines ont des effectifs semblables soit respectivement 16 412 et 15 935 personnes ;
- au sud-est, ceux d'Evry et Melun-Senart sont plus modestes.

Ces grandes lignes définies, nous donnons la priorité à **quatre indices fondamentaux pour une analyse "micro" de la population étrangère en villes nouvelles : la répartition géographique des étrangers de 1968 à 1987, leur rythme de croissance comparé à l'évolution globale de la population des villes nouvelles, la proportion d'étrangers dans la population totale, la diversité ethnique et les spécificités régionales.**

a. Les étrangers : d'une répartition "classique Ile-de-France" à une implantation "spécifique villes nouvelles"

Les villes nouvelles ont été conçues dans les années 60, en pleine période de croissance économique, d'explosion urbaine et de forte immigration. L'Etat leur fixe des objectifs ambitieux : elles devaient absorber une part importante de la croissance démographique d'Ile-de-France et participer, notamment, à la résorption des zones d'habitat insalubre dans le cadre du schéma directeur de la région parisienne.

Cette conjoncture régionale favorisera l'installation d'une population étrangère en villes nouvelles, dès la fin des années 60. Au début, celle-ci semble développer sa propre stratégie de croissance mais, après 1975, son rythme diminue et les flux sont réorganisés spatialement.

Une géographie calquée sur la répartition traditionnelle des étrangers en région parisienne

Au terme des années 60, les étrangers des villes nouvelles représentent à peine 2 % des étrangers résidant en Ile-de-France. Ces 16 210 personnes sont inégalement réparties entre les cinq agglomérations et installées essentiellement dans les plus grandes communes de chacune d'elles. (Fig. 10) Cette première "strate" de population étrangère n'a pas été attirée par la création de ces nouveaux espaces urbains mais, s'était établie, précédemment, dans des communes intégrées, par la suite, aux villes nouvelles.

Dès 1975, environ 40 000 personnes d'origine étrangère habitent en villes nouvelles ; leur répartition spatiale est très inégale. Ceci implique un double regard géographique :

- l'un oppose Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines, qui disposent d'importantes communautés étrangères, à Cergy-Pontoise, Melun-Senart et Evry où les effectifs étrangers sont plus modestes ;
- l'autre divise "l'espace-villes nouvelles" en trois zones :

- l'ouest, profondément marqué par l'empreinte de Saint-Quentin-en-Yvelines, intègre 46 % de la population étrangère résidant en villes nouvelles ;
- Marne-la-Vallée, seule ville nouvelle de l'est parisien, polarise 30 % des effectifs étrangers ;
- par contre, peu d'étrangers se sont installés à Melun-Senart et moins encore à Evry, situés au sud-est.

Se dessine ainsi un relatif équilibre ouest-est qui isole le sud-est où la présence étrangère est plus diffuse.

Au sein de chaque ville nouvelle, on assiste à une concentration de la population étrangère en des pôles précis selon une organisation spatiale uni-polaire ou bi-polaire (Fig. 11) :

- Trappes, située au centre de la ville nouvelle, réunit 30 % des étrangers résidant à Saint-Quentin-en-Yvelines ; même polarisation pour Melun qui se trouve à l'extrême sud-est de Melun-Senart ;
- à Cergy-Pontoise comme à Marne-la-Vallée, deux communes émergent ; dans le premier cas, il s'agit du noyau ancien de Pontoise et St-Ouen-l'Aumône, et dans le second du couple Noisy-le-Grand et Villiers-sur-Marne, secteur ouest de la ville nouvelle.

Toutes les villes nouvelles ont une physionomie très contrastée :

- Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines opposent un ouest où la population étrangère est bien représentée à un est peu investi ;
- à Cergy-Pontoise peu de familles étrangères se sont installées dans les petites communes de l'ouest ;
- Melun-Senart déploie la plus forte opposition spatiale puisque 55 % des étrangers habitent la commune de Melun.

En 1975, la répartition géographique de la population étrangère en villes nouvelles affiche donc **une double discordance ; hypertrophie d'une ou de deux communes par ville nouvelle et opposition entre des espaces ouest et est inégalement peuplés.**

Une population étrangère attirée par deux villes nouvelles géographiquement opposées

En 1982, les villes nouvelles réunissent plus de 60 000 personnes d'origine étrangère ; on distingue deux groupes : Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines qui ont, l'une et l'autre, une population étrangère proche des 20 000, et Cergy-Pontoise, Melun-Senart et Evry aux effectifs plus réduits.

Au cours de la période 1975-1982, la population étrangère s'est accrue de plus de 50 % ; cette croissance spectaculaire, notamment à Saint-Quentin-en-Yvelines, a permis d'atténuer l'hyper-polarisation observée en 1975, mais de profonds contrastes spatiaux subsistent (Fig. 12) :

- Cergy-Pontoise voit ses effectifs étrangers croître, essentiellement, au centre de la ville nouvelle ;

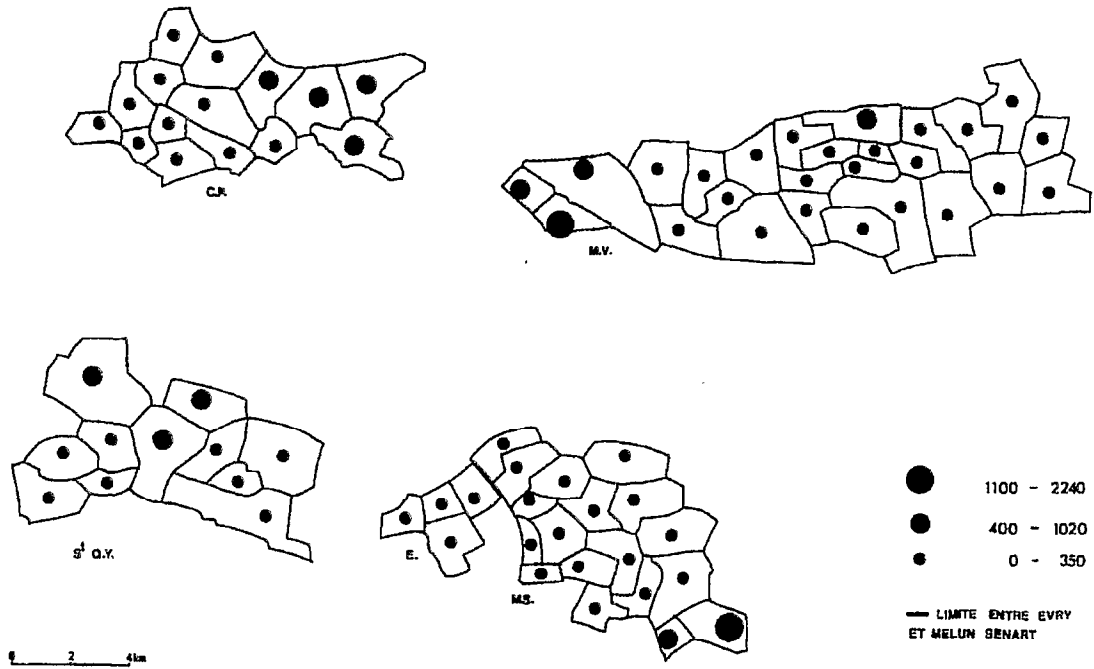


Figure 10
Répartition géographique de la population étrangère dans les villes nouvelles de la RIF - 1968

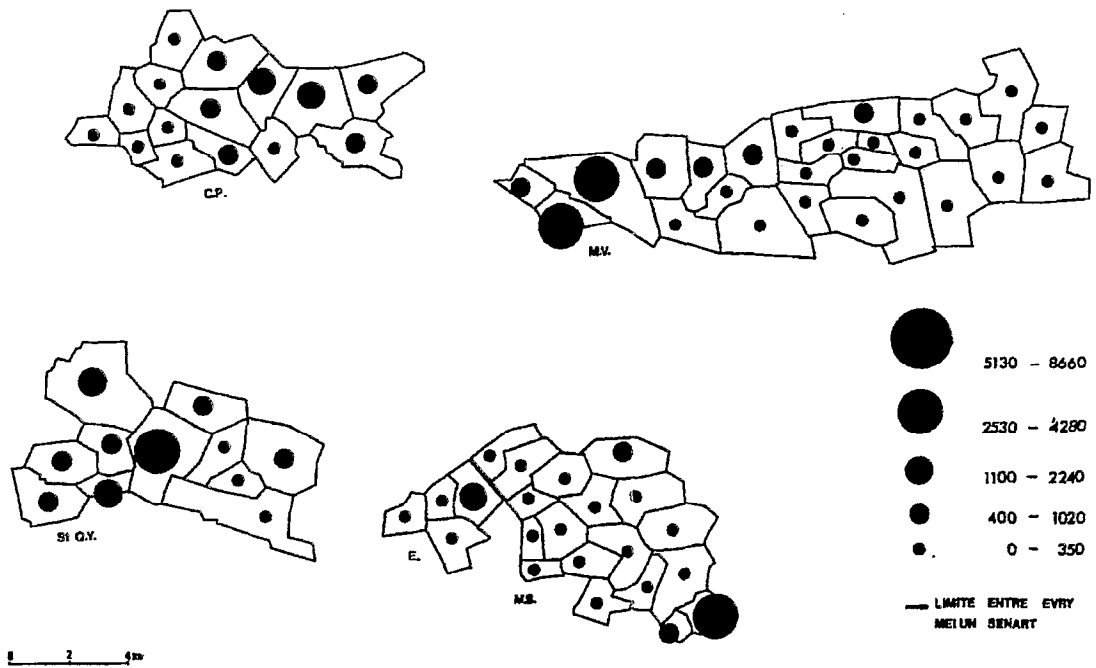


Figure 11
Répartition géographique de la population étrangère dans les villes nouvelles de la RIF - 1975

- la communauté étrangère de Marne-la-Vallée concentrée sur le secteur ouest s'étend vers les communes nord du Val Maubuée ;
- Melun-Senart et Evry présentent, comme en 1975, une dichotomie spatiale très nette ;
- à l'inverse, Saint-Quentin-en-Yvelines tend à harmoniser son territoire.

L'équilibre ouest-est se fissure ; Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines accueillent 50 % de la population étrangère des villes nouvelles contre 30 % à Marne-la-Vallée ; Melun-Senart et Evry restent très en retrait.

Confirmation et accentuation des tendances de 1982

L'effectif de 1987, peu différent de celui de 1982, est l'expression de la révision des périmètres d'urbanisation effectuée depuis 1983. Ces modifications génèrent une nouvelle répartition numérique de la population et induit une organisation spatiale tripartite :

- Marne-la-Vallée détient, à elle seule, 40 % des effectifs étrangers ;
- Saint-Quentin-en-Yvelines, amputée de quatre communes, perd sa prééminence numérique sur Cergy-Pontoise ; dès lors, les deux villes nouvelles de l'ouest hébergent, l'une et l'autre, 20 % des étrangers ;
- les communautés étrangères de Melun-Senart et d'Evry sont plus restreintes.

Ainsi, les tendances apparues en 1982 s'accroissent ; affirmation des principaux lieux de résidence de la population étrangère et poursuite d'une mutation vers des secteurs plus orientaux (Fig. 13) :

- les villes nouvelles d'Evry et de Marne-Vallée sont littéralement scindées en deux ; dans le premier cas, la commune d'Evry canalise 75 % de la population étrangère ; dans le second, l'essentiel de la présence étrangère se circonscrit aux deux secteurs ouest de la ville nouvelle ; les limites-est du Val Maubuée constituent un véritable front entre les communes de Noisy-le-Grand, Villiers-sur-Marne, Champs-sur-Marne., Noisiel, Torcy et Lognes qui abritent de nombreux étrangers, et les communes orientales où leur installation est éparse ;
- à l'inverse, Saint-Quentin-en-Yvelines uniformise son territoire par une stabilisation des effectifs étrangers dans les communes de l'ouest et une meilleure diffusion dans celles de l'est ;
- Melun-Senart accueille de nouvelles familles étrangères le long d'un axe réunissant les communes de Savigny-le-Temple, Moissy-Cramayel et Combs-la-ville ;

Un équilibre s'établit donc entre les deux villes nouvelles de l'ouest, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, et Marne-la-Vallée située à l'est. Par contre, Evry et Melun-

Senart, au sud-est, semblent plus délaissées par la population d'origine étrangère.

En vingt ans, les disparités spatiales ont évolué et se sont personnalisées selon les agglomérations. Au début, les oppositions géographiques entre villes nouvelles correspondaient à l'inégale répartition de la population étrangère en Ile-de-France ; la banlieue-est industrielle accueillait, alors, l'essentiel des étrangers ; or, ceux installés à Marne-la-Vallée ne sont pas répartis sur l'ensemble des communes, mais ils sont concentrés sur Noisy-le-Grand, Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne qui appartiennent à la petite couronne. Le développement précoce de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines atténue cet antagonisme, mais il faut attendre 1982 pour observer une répartition plus équilibrée de la population étrangère entre les villes nouvelles et au sein de chacune d'elles.

L'évolution de la population étrangère est liée aux restructurations économiques et géographiques de la région parisienne. Néanmoins, depuis 1975, toutes les villes nouvelles affinent et personnalisent leur répartition spatiale des étrangers :

- Marne-la-Vallée dessine une dichotomie parfaite et surprenante : la localisation de la population d'origine étrangère reflète les différentes phases de croissance de la ville nouvelle ; les secteurs orientaux, 3 et 4, se sont développés récemment et donc après les dernières grandes vagues d'immigration ; ce retard explique l'installation massive de la population étrangère sur les deux secteurs ouest de Noisy-le-Grand puis du Val Maubuée ;
- Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines maintiennent un noyau prééminent unique ou triparti, mais tendent vers une répartition plus harmonieuse de la population étrangère sur l'ensemble des périmètres d'urbanisation ;
- les profils de Melun-Senart et d'Evry ne sont pas moins originaux ; Evry-ville nouvelle se singularise par l'hypertrophie croissante de la commune d'Evry ; Melun-Senart donne l'image d'une implantation étrangère essentiellement limitée à la diagonale "Savigny-Moissy-Combs"

Cette organisation géographique complexe évolue dans un contexte régional en mutation ; c'est pourquoi une approche comparative s'impose.

Existe-t-il des similitudes ou/ et des divergences entre la croissance de la population étrangère des villes nouvelles et celle de l'Ile-de-France ?

b. Une croissance ralentie, dès 1975, mais toujours supérieure à celle de l'Ile-de-France (Tableau 6)

Entre 1975 et 1982, la population étrangère d'Ile-de-France a augmenté de 15,5 % contre 41,4 % entre 1968 et 1975. Ce net ralentissement est dû à la répercussion au niveau régional du freinage important de l'immigration étrangère en France, lié à la baisse de l'emploi dans l'industrie et le bâtiment ainsi qu'aux

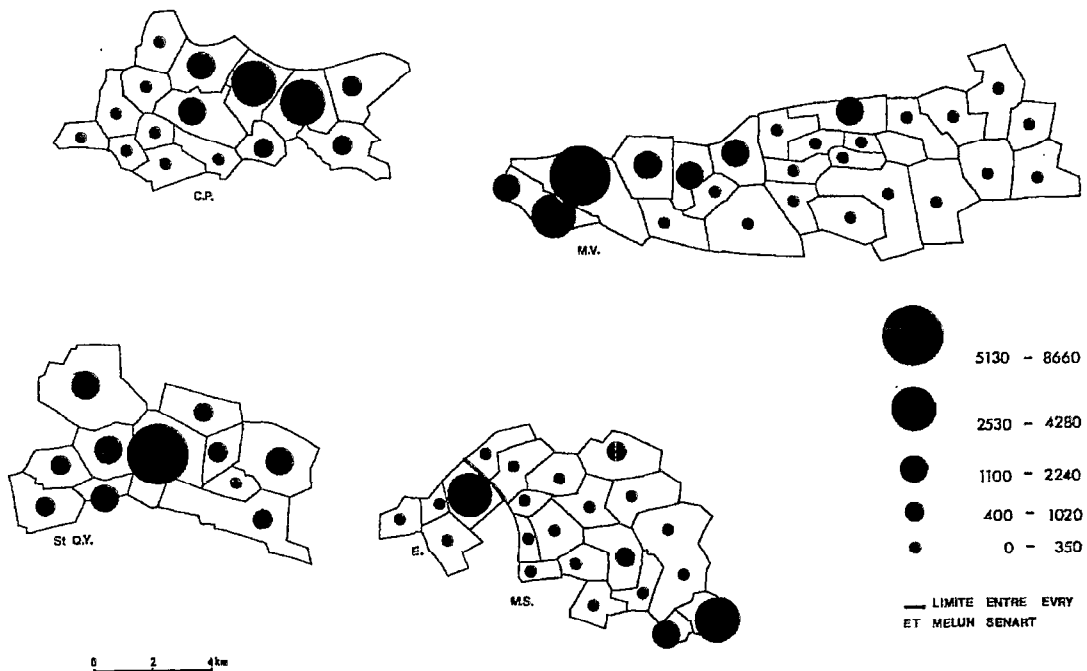


Figure 12
Répartition géographique de la population étrangère dans les villes nouvelles de la RIF - 1982

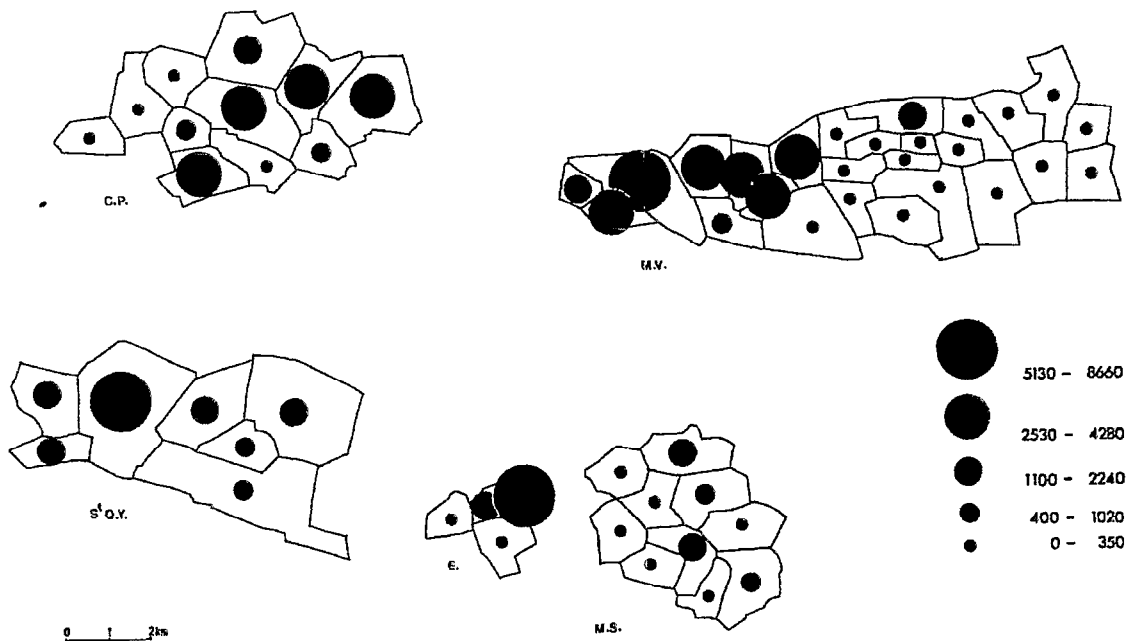


Figure 13
Répartition géographique de la population étrangère dans les villes nouvelles de la RIF - 1987

TABLEAU 6
**CROISSANCE ANNUELLE DE LA POPULATION ETRANGERE ENTRE 1968-1975. 1976-1982.
 1982-1987 PAR VILLES NOUVELLES**

| | % crois | | | % crois | | | % crois | | |
|------------------|---------------|-------|-------|---------------|-------|------|---------------|-------|------|
| | 68-75 absolue | | % /an | 75-82 absolue | | %/an | 82-87 absolue | | %/an |
| Cergy-Pontoise | 4 629 | 143,9 | 20,5 | 4 347 | 55,4 | 7,9 | 6 035 | 58,1 | 9,6 |
| Evry | 1 120 | 251,1 | 35,8 | 2 264 | 144,5 | 20,9 | 2 987 | 77,9 | 12,9 |
| Marne-la-Vallée | 6 651 | 118,2 | 16,8 | 6 779 | 55,2 | 7,8 | 10 073 | 52,8 | 8,8 |
| Melun-Senart | 2 926 | 68,7 | 9,8 | 1 218 | 16,9 | 2,4 | 2 466 | 106,4 | 17,7 |
| St-Quentin-en-Y. | 7 541 | 282,6 | 40,3 | 8 158 | 79,9 | 11,1 | 2 434 | 18,0 | 3,0 |
| Villes nouvelles | 22 867 | 141,0 | 20,1 | 22 766 | 68,2 | 8,3 | 23 993 | 48,8 | 8,1 |

Source: R.G.- I.N.S.E.E. + recensements complémentaires E.P.A.82-87

(la croissance entre 1982 et 1987 est calculée sur la base des périmètres des villes nouvelles définis en 1983)

mesures gouvernementales prises à partir de 1973 pour limiter l'entrée de nouveaux travailleurs étrangers.

Le rythme de croissance de la population étrangère varie selon l'importance des effectifs initiaux et fluctue selon les périodes ; de plus, ses axes de développement perdent, petit à petit, de leur originalité et rejoignent ceux de la population totale.

Une disproportion des effectifs génératrice de taux de croissance inégaux

Entre 1975 et 1982 la population étrangère des villes nouvelles a également augmenté moins vite qu'au cours de la période précédente ; néanmoins son accroissement reste très supérieur à celui de l'Île-de-France soit un rapport de 1 à 4.

Cette croissance exceptionnelle doit être nuancée ; les cinq agglomérations évoluent différemment et ce à partir d'effectifs initiaux très disproportionnés.

Toutes les villes nouvelles enregistrent une diminution du taux annuel de croissance entre 1968.1975 et 1975.1982. Certaines agglomérations ont, ainsi, reçu l'essentiel de leur potentiel étranger entre 1968 et 1975 (Evry, Saint-Quentin-en-Yvelines) ; la communauté étrangère grandit beaucoup plus lentement par la suite ; de plus, elle est, semble-t-il, autant alimentée par la natalité des familles résidentes que par les flux de nouveaux arrivants.

Il est donc possible de classer les villes nouvelles en fonction de leurs démarches variées et spécifiques :

- malgré des rythmes de croissance soutenus, la communauté étrangère d'Evry reste de petite taille ;

- à Cergy-Pontoise et surtout à Saint-Quentin-en-Yvelines, les étrangers affluent en nombre entre 1968 et 1975, puis le flot s'amenuise ;

- Marne-la-Vallée a toujours eu une communauté étrangère importante qui augmente régulièrement ;

- à l'inverse, la venue de nouveaux étrangers à Melun-Senart se fait de plus en plus rare ; en 1975.1982, le taux de croissance est proche de celui de l'Île-de-France.

Ces dissimilitudes s'inscrivent dans le paysage de chaque ville nouvelle et s'expriment pleinement à l'échelle communale.

Cependant, nous sommes confrontés à deux problèmes d'ordre technique ; une cartographie de l'évolution de la population étrangère en valeur absolue n'est pas pertinente et une représentation du taux de croissance réelle fausse la réalité puisque l'on obtient des variations importantes pour de petits effectifs.

En valeur absolue, entre 1968 et 1975, la population étrangère croît dans toutes les communes selon une fourchette très large de 1 à 2 300 personnes ; les plus grands gains concernent les communes qui disposent déjà d'effectifs étrangers substantiels (Melun et Villiers-sur-Marne) ; en outre, ces zones sont proches voire intégrées aux départements de la région parisienne traditionnellement marqués par une forte présence étrangère.

Toujours en chiffres réels, entre 1975 et 1982, des pertes d'effectifs étrangers apparaissent, au niveau communal, dans toutes les villes nouvelles, à l'exception de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les nouvelles destinations des étrangers établissent un zonage au sein de chaque agglomération et conjuguent une consolidation des points forts tels Trappes et l'émergence d'autres flux vers Cergy, Elancourt et Guyancourt et le Val Maubuée, par exemple.

Conscients que, malgré tout, seule une approche précise et méthodique des situations communales nous permettrait de cerner convenablement l'origine géographique des écarts observés dans l'accroissement de la population étrangère entre les cinq villes nouvelles, nous avons opté pour une comparaison des taux communaux de croissance annuelle au taux global des villes nouvelles, pour une période donnée.

Entre 1968 et 1975, le taux annuel de croissance de la population étrangère des villes nouvelles est de 20,1 % soit quatre fois plus élevé que celui de l'Ile-de-France et jamais égalé ultérieurement. Si l'on compare cette croissance globale à celle des communes, quelques pôles plus dynamiques et des oppositions spatiales tangibles apparaissent (Fig. 14). De suite, on reconnaît deux situations : Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry où les taux supérieurs à celui des villes nouvelles sont majoritaires, et Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée et Melun-Senart où ils sont minoritaires.

1975.1982 : diminution du taux de croissance annuel

Au cours de la période suivante, l'accroissement annuel de la population étrangère en villes nouvelles chute de moitié et s'établit à 8,3%. (Tableau 6) Les écarts entre les cinq villes nouvelles se réduisent (Fig. 15).

Si l'on considère les deux périodes 1968.1975 et 1975.1982 (Fig. 16) seulement sept communes ont toujours disposé d'un rythme de croissance plus soutenu que celui du total des étrangers en villes nouvelles; ces villes comme Cergy, Elancourt, Guyancourt et Trappes, Noisy-le-Grand, Noisiel et Torcy et Evry coïncident avec des espaces urbains particuliers ; les communes de Marne-la-Vallée appartiennent au département de la Seine-St-Denis ou lui sont limitrophes, celles de Saint-Quentin-en-Yvelines et Cergy-Pontoise ressentent l'influence des bassins d'emploi de l'industrie automobile installée dans la grande banlieue-ouest de la région parisienne.

Le long de la décennie 70, la population étrangère connaît deux grandes mutations ; sa croissance annuelle globale diminue et ses choix géographiques se modifient ; ces changements se traduisent par un glissement ouest-est des dynamismes.

Une confrontation de ces résultats avec ceux de la population totale, étudiés précédemment, doit nous révéler l'impact de la croissance de la population étrangère sur l'évolution des villes nouvelles. (voir Tableau 3 et Tableau 6 p)

Les variations de ces deux populations présentent bien des disparités tant au niveau des périodes considérées qu'au niveau des différents espaces urbains pris en compte ; l'une et l'autre enregistrent une baisse de leur accroissement annuel entre

1968.1975 et entre 1975.1982, mais ce dans des proportions et à partir de chiffres inégaux.

Le rôle de la population étrangère dans la croissance de la population totale des villes nouvelles loin d'être négligeable lors de la première période tend à s'atténuer après 1975, ce qui entraîne une plus grande uniformité des taux d'accroissement annuel ; les étrangers se sont installés en des lieux précis qui leur étaient attribués ; par contre, l'implantation de la population totale est plus diffuse. Les dissemblances entre villes nouvelles soulignent l'influence des localisations ; les secteurs où la population étrangère influe le plus sur la croissance globale coïncident avec les banlieues ouvrières traditionnelles, ou celles bénéficiant d'une industrie qui fait largement appel à un main-d'oeuvre d'origine étrangère.

Les pôles de croissance de la population étrangère s'alignent - ils sur ceux de la population totale ?

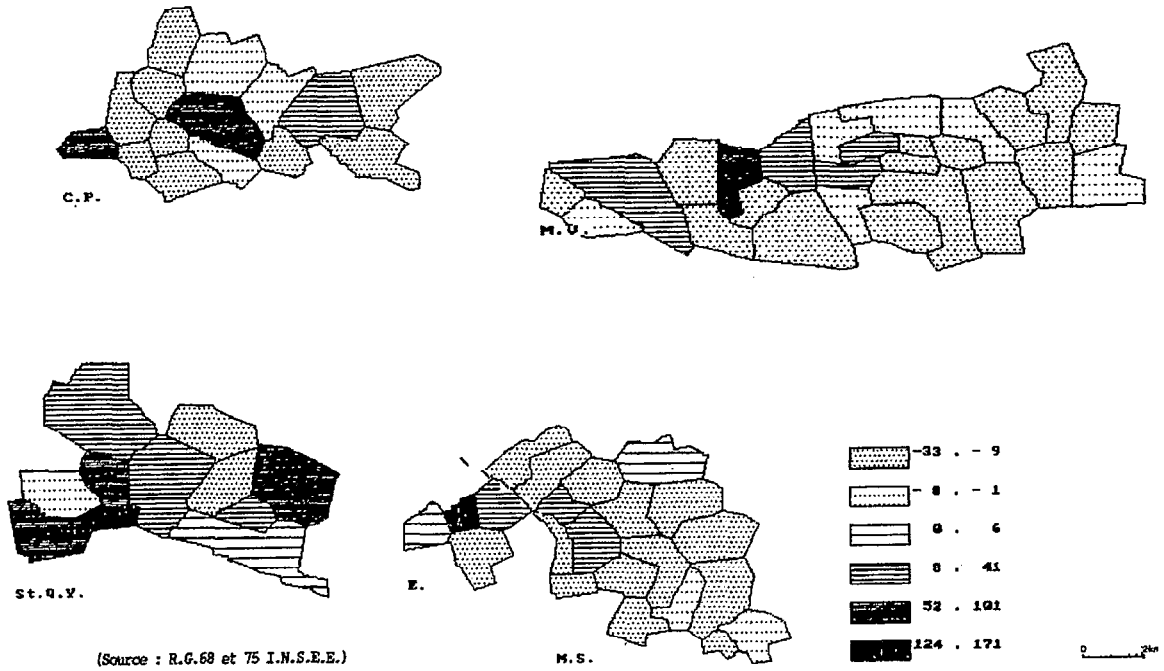
Une comparaison semblable entre 1982 et 1987 se heurte à quelques problèmes d'ordre technique inhérents aux modifications territoriales réalisées en 1983 .

Si l'on compare les effectifs totaux de la population étrangère en 1982 et en 1987, deux villes nouvelles présentent une croissance négative ; celle de Melun-Senart se situe à - 6,1 % par an et celle de Saint-Quentin-en-Yvelines à - 1,8 % par an. Ces taux négatifs pourraient être interprétés comme une simple inversion des tendances au cours des cinq dernières années. Mais le processus est plus complexe et nous souhaitons en décrire toutes les subtilités, notamment pour Saint-Quentin-en-Yvelines qui sera par la suite un de nos pôles d'étude primordiaux.

La révision des périmètres d'urbanisation a entraîné le retrait de huit communes à Melun-Senart et quatre à Saint-Quentin-en-Yvelines et Cergy-Pontoise ; or, les deux premières unités urbaines disposaient d'effectifs étrangers importants.

A la veille de cette opération, Melun et Le Mée-sur-Seine accueillait les deux plus grandes communautés étrangères de la ville nouvelle soit respectivement 4 284 et 1 136 personnes. Ce départ massif n'a pu être compensé par la croissance des autres communes malgré leur regain de dynamisme depuis 1986.

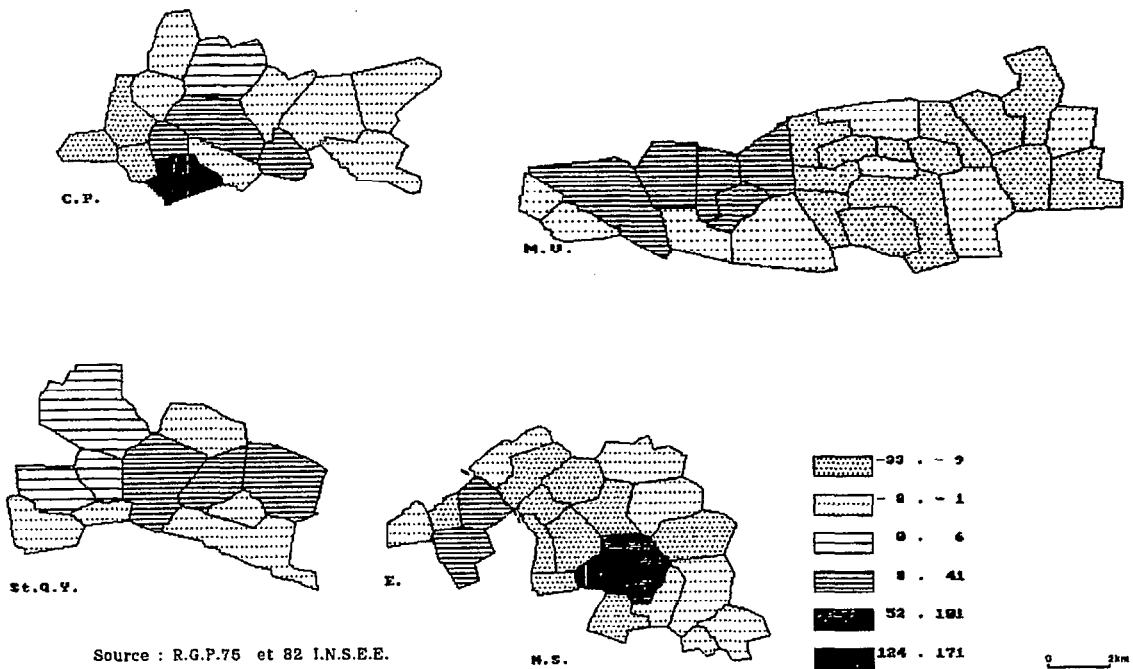
En 1983, toutes les communes qui quittent Saint-Quentin-en-Yvelines abritent au moins 800 à 900 personnes d'origine étrangère ; Plaisir dépasse même les 2 000. Environ 5 000 étrangers sont concernés par ces modifications. Les quatre unités urbaines sont limitrophes de Trappes ou d'Elancourt qui ont connu, au début de la ville nouvelle, les plus grands flux de population étrangère ; cette proximité géographique explique l'importance des effectifs étrangers à Bois-d'Arcy, Plaisir, Maurepas et Coignières ; ces deux dernières communes ont accueilli les portugais et quelques



(Source : R.G.68 et 75 I.N.S.E.E.)

Figure 14

Accroissement annuel de la population étrangère par commune comparé à l'accroissement annuel des villes nouvelles entre 1968 et 1975

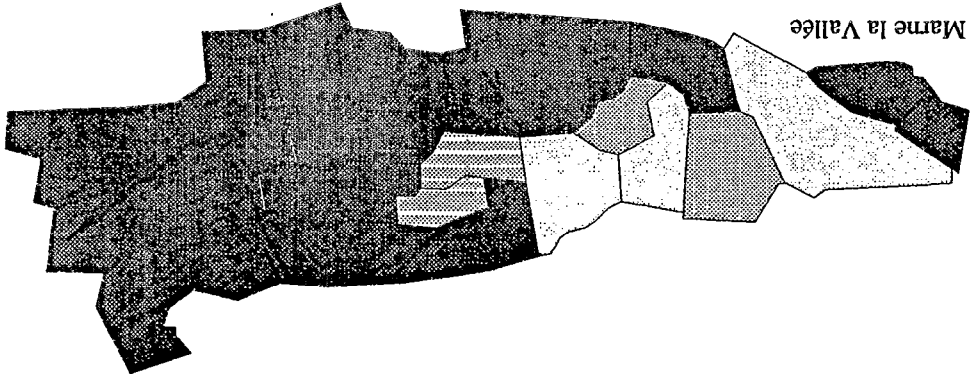


Source : R.G.P.75 et 82 I.N.S.E.E.

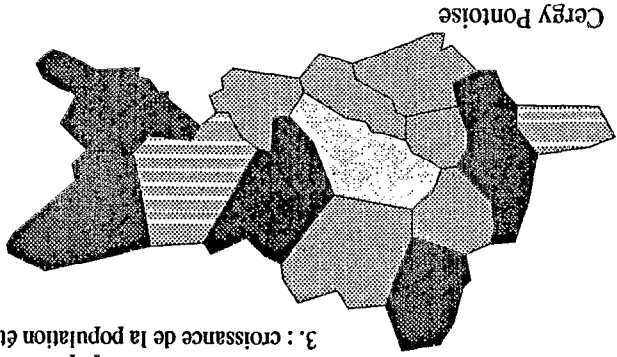
Figure 15

Accroissement annuel de la population étrangère par commune comparé à l'accroissement annuel des villes nouvelles entre 1975 et 1982

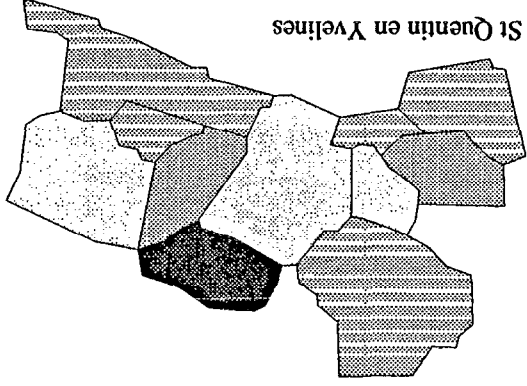
1. : croissance de la population étrangère par commune inférieure à celle "villes nouvelles" entre 1968 et 1982
 2.a : croissance de la population étrangère par commune supérieure à celle "villes nouvelles" entre 1968 et 1975 mais inférieure entre 1975 et 1982
 2.b : croissance de la population étrangère par commune inférieure à celle "villes nouvelles" entre 1968 et 1975 mais supérieure entre 1975 et 1982
 3. : croissance de la population étrangère par commune supérieure à celle "villes nouvelles" entre 1968 et 1982



Marne la Vallée



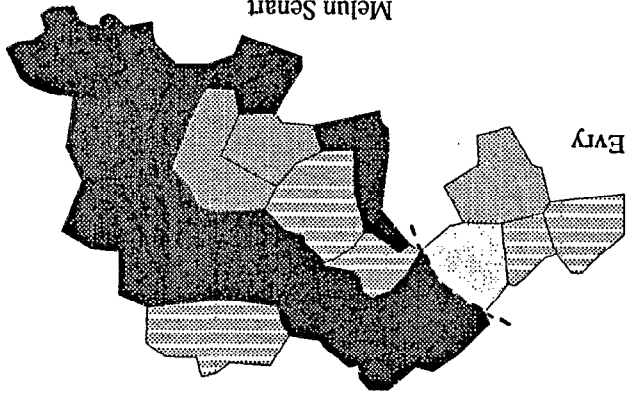
Cergy Pontoise



St Quentin en Yvelines

1,57 cm : 2km

(Source : RG 68, 75, 82, INSEE)



Evry

Melun Senart

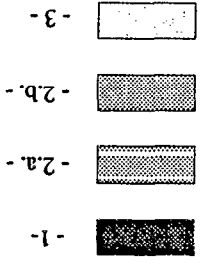


Figure 16
 Evolution de la population étrangère par commune comparée
 à l'évolution de la population étrangères en villes nouvelles entre 1968 et 1982

maghrébins logés à l'origine dans les H.L.M. d'Elancourt et qui, par la suite, ont pu accéder à l'habitat individuel. Nous commenterons ultérieurement les motifs de leur choix. Ces pertes substantielles associées à un ralentissement des arrivées de nouveaux ménages étrangers déterminent l'apparition de taux de croissance négatifs.

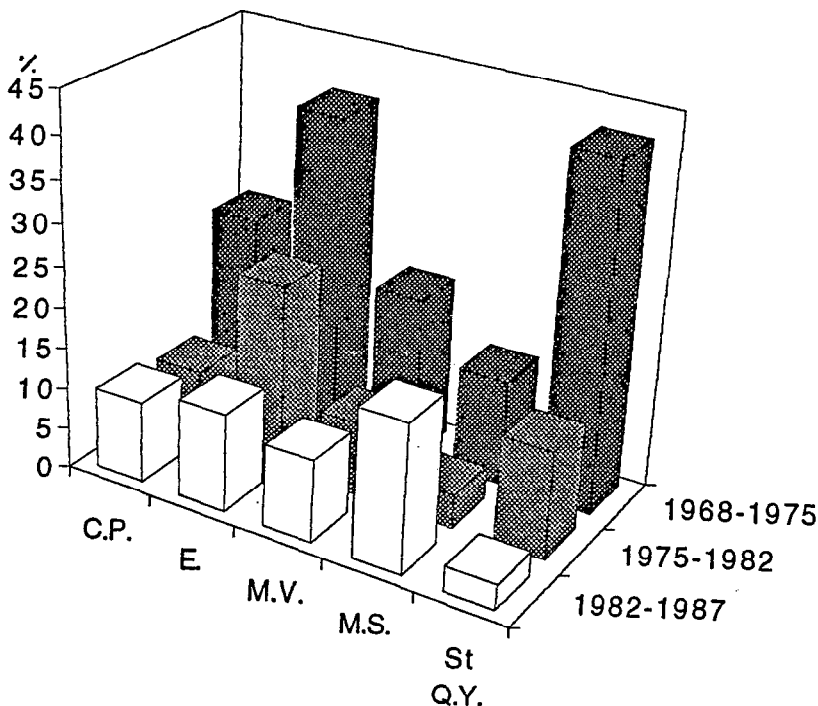
Cergy-Pontoise est moins sensible à ces transformations. Boisemont et Boissy-l'Aillieue abritent 20 et 60 personnes d'origine étrangère, Mery-sur-Oise et Pierrelaye oscillent entre 800 et 900. Dès lors, le nombre d'étrangers impliqués est trop faible pour que cela puisse avoir une répercussion très influente sur les taux de croissance.

Toutes ces remarques corrigent notre première approche de la croissance de la population étrangère au cours des cinq dernières années.

Une comparaison prenant uniquement en compte pour 1982 et 1987 les communes qui ne sont pas sorties des villes nouvelles en 1983 donne une image plus exacte de la dynamique actuelle. Les taux de croissance deviennent tous positifs et certaines tendances s'inversent ; ceux d'Evry et de Marne-la-Vallée sont bien sûr inchangés ; au contraire, ceux de Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines et surtout Melun-Senart augmentent sensiblement. (Tableau 6)

Figure 17

Croissance annuelle de la population étrangère entre 1968 ET 1975 - 1975 ET 1982 - 1982 ET 1987 (% par an)



Source : R.G.-I.N.S.E.E.+ recensements complémentaires E.P.A.82-87

Dans ce contexte, Melun-Senart réalise la plus forte croissance annuelle et celle de Cergy-Pontoise frôle les 10 % ; ces deux villes nouvelles obtiennent ainsi, entre 1982 et 1987, des taux qui excèdent ceux de 1975.1982 ; leur nouvel espace géographique est porteur d'une autre vitalité ; les chiffres le prouvent dès 1986 à Melun-Senart et depuis 1987 à Cergy-Pontoise. Saint-Quentin-en-Yvelines retrouve une croissance positive mais modérée ; de plus, l'arrivée de nouveaux ménages étrangers s'infléchit depuis 1985 .

Une étude basée sur des espaces géographiques dissemblables occultent donc les mutations récentes et apportent des conclusions erronées. Les effectifs étrangers totaux ont réellement été réduits entre 1982 et 1987 ; toutefois, cette baisse exprime une tendance globale qui ne doit pas faire oublier les zones de croissance tangible. Une cartographie des variations communales comparées à celle des villes nouvelles lève toute équivoque.

La carte des variations communales annuelles de la population étrangère, comparées à l'accroissement total annuel des étrangers en villes nouvelles, entre 1982 et 1987, indique des inversions de tendances et des mutations géographiques. (Fig. 18)

Au cours de ces cinq années, la population étrangère des villes nouvelles s'est accrue au rythme de 2,5 % par an. Comparés à ce taux de base, trois comportements peuvent être déclinés :

- Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines livrent un nouveau paysage qui associe deux orientations contraires : un noyau isolé maintient ou accroît ses taux positifs au milieu d'entités urbaines dont les variations sont en baisse ou négatives. Cergy et le couple Montigny-le-Bretonneux-Voisins-le-Bretonneux illustrent cette nouvelle conjoncture ; ces deux espaces soutiennent des taux supérieurs à celui des villes nouvelles ; ils apportent l'essentiel de l'accroissement actuel de la population étrangère. Ces deux unités urbaines correspondent, aujourd'hui, au coeur des deux villes nouvelles. Par contre, Trappes, centre capital pour la communauté étrangère de Saint-Quentin-en-Yvelines, infléchit sa croissance qui devient inférieure à celle des villes nouvelles. Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines assistent à une nouvelle polarisation de la croissance des étrangers.

- l'évolution de Marne-la-Vallée s'inscrit dans une inflexion nord-sud ou ouest-est des pôles de croissance ; ainsi, le sud

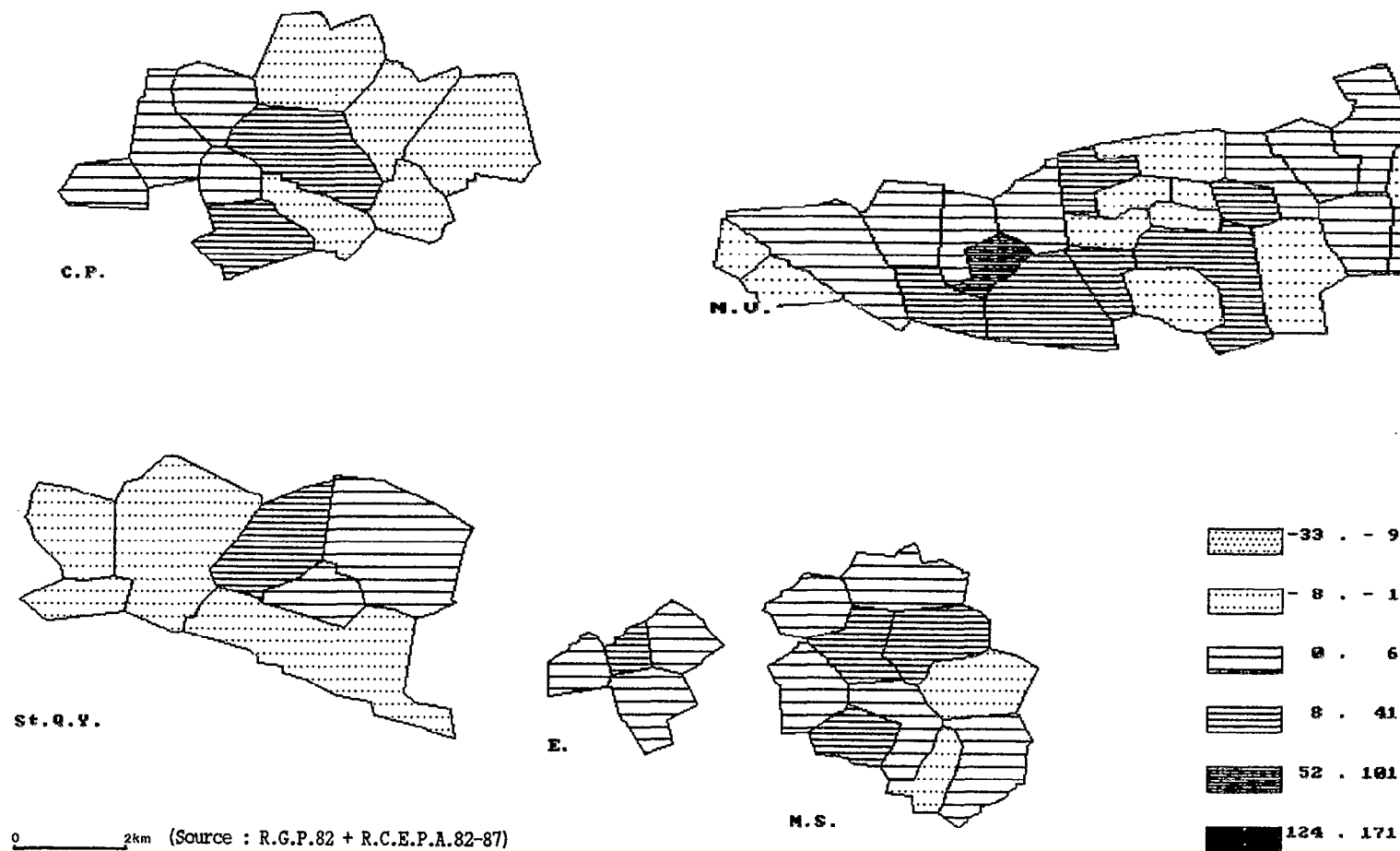


Figure 18
 Accroissement annuel de la population étrangère par commune comparé
 à l'accroissement annuel des villes nouvelles entre 1982 et 1987

se substitue au nord dans le secteur du Val Maubuée et les taux du secteur 3 excèdent, pour la première fois, ceux des villes nouvelles ; au contraire, ceux du secteur 1, de Champs-sur-Marne, de Noisiel et de Torcy s'infléchissent. La population étrangère d'Emerainville et de Lognes présente des taux d'accroissement exceptionnels ; or, dans ces deux communes, la croissance de la population totale émane en tout premier lieu du solde migratoire ; cet épiphénomène traduit l'ampleur des vagues d'immigration qui ont conflué vers le sud du Val Maubuée entre 1982 et 1987. Evry connaît de semblables mutations géographiques d'est en ouest ; la croissance d'Evry diminue, par contre la population étrangère de Courcouronnes augmente brutalement.

● Melun-Senart réalise une véritable métamorphose ; ses taux de croissance en majorité inférieurs à celui des villes nouvelles entre 1975 et 1982 lui sont supérieurs entre 1982 et 1987 ; toutefois, les effectifs concernés sont plus modestes que ceux de Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette évolution doit être replacée dans une perspective plus globale puisque depuis 1984, Melun-Senart amorce un nouveau départ et redéfinit ses objectifs.

Depuis 1982, une nouvelle structure géographique de la population étrangère en villes nouvelles s'élabore ; on assiste à une saturation ou une spécialisation de certains espaces à Cergy-Pontoise et à Saint-Quentin-en-Yvelines et, parallèlement, on constate une extension des implantations étrangères à Melun-Senart et Marne-la-Vallée dont l'expansion est plus récente.

L'évolution globale de la population étrangère semble nous indiquer une atténuation de son influence sur la croissance de la population totale en villes nouvelles ; or, ce serait nier le caractère évolutif de cette immigration et ses manifestations et objectivations contemporaines. Il y a une perpétuelle mutation des nationalités et du type d'habitat convoité. Schématiquement, en vingt-cinq ans, on est passé d'une population maghrébine locataire, logée en H.L.M., à une population afri-

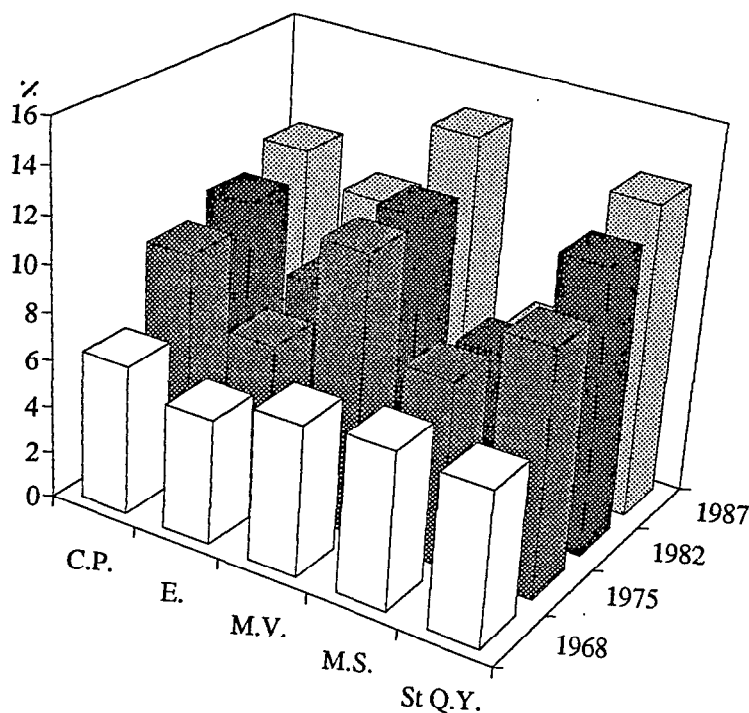
caine prétendant à un pavillon en accession à la propriété, sans oublier les communautés portugaises et espagnoles qui préfèrent réhabiliter les maisons des centres anciens, et des populations asiatiques, d'immigration ancienne, propriétaires ou réfugiées en location. Les étrangers représentent, aujourd'hui, 12 % de la population totale ; ce taux est raisonnable pour l'Île-de-France mais, localement, ces pourcentages peuvent être beaucoup plus élevés et engendrer, parfois depuis plusieurs années, des problèmes d'intégration socio-spatiale aigus.

2. Une représentativité étrangère géographiquement disproportionnée

La part des étrangers dans la population totale des villes nouvelles a doublé en vingt ans passant de 6,5 % en 1968 à 12,1 % en 1987 (Tableau 5 p 36), mais reste inférieure à celle de l'Île-de-France.

Figure 19

Part de la population étrangère dans la population totale en villes nouvelles.
1968 - 1975 - 1982 - 1987



Source : R.G. - I.N.S.E.E. + recensements complémentaires E.P.A.82-87

Cependant l'écart se réduit au fil des années et varie selon les secteurs de la région parisienne. Toujours en dessous des valeurs enregistrées à Paris et dans la petite couronne, à partir de 1975, la population étrangère est mieux représentée en villes nouvelles qu'en grande couronne.

a. Une présence étrangère éminente à Marne-la-Vallée et à Saint-Quentin-en-Yvelines

A l'est comme à l'ouest de la région parisienne, des villes nouvelles accueillent d'importantes communautés étrangères dont les implantations sont, le plus souvent, localisées ; leurs origines et leurs itinéraires migratoires sont des plus variés.

Si on établit un parallèle entre la présence étrangère en villes nouvelles et dans les départements de la grande couronne, on discerne une représentativité croissante dans les cinq agglomérations nouvelles ; ainsi, en 1968, seule l'Essonne (6,3 %) présente un taux inférieur à celui des villes nouvelles, puis, en 1975, ce département est rejoint par la Seine-et-Marne (9,7 %) et, en 1982, par les Yvelines (10,2 %).

Au-delà de ce constat macro-géographique, bien des nuances sont à apporter en fonction de chaque ville nouvelle, toutes ont une trajectoire originale et souvent fluctuante ; on passe d'une relative uniformité des taux en 1968 à une phase d'écart significatifs en 1975 et 1982, avant de retrouver, aujourd'hui, des valeurs assez semblables dans les cinq agglomérations.

Trois groupes stables, depuis 1975, incluent des variations internes :

- la part de la population étrangère dans la population totale de Marne-la-Vallée et de Saint-Quentin-en-Yvelines est toujours supérieure à celle des autres villes nouvelles et, dès 1975, à celle de la grande couronne ; elle dépasse alors les 10 %. Selon les années, Saint-Quentin-en-Yvelines précède Marne-la-Vallée et vice versa. Toutefois, sur le long terme, l'avantage revient à Marne-la-Vallée ; en 1975, l'écart lui est ostensiblement favorable ; en 1982, les deux villes nouvelles ont des taux quasi identiques ; par la suite, Marne-la-Vallée dispose de la plus forte présence étrangère en valeur absolue, nous l'avons vu, mais aussi comparée à sa population totale ;
- la proportion d'étrangers, à Cergy-Pontoise, équivaut à celle de l'ensemble des villes nouvelles ;
- pour Evry et Melun-Senart, les taux sont beaucoup plus faibles ; il faut attendre 1987 pour qu'Evry passe la barre des 10 % qui n'est pas encore atteinte par Melun-Senart, seule ville nouvelle où la part des étrangers s'infléchit régulièrement depuis 1975.

Différente selon les villes nouvelles, la répartition de la population étrangère à l'intérieur de chacune d'elles est aussi variable. Une analyse plus approfondie des réalités au sein de chaque agglomération révèle des dissimilitudes dans la répartition spatiale des étrangers et met en évidence de fortes disparités entre communes ou quartiers.

b. Deux morphologies urbaines : dichotomie spatiale entre secteurs, à l'est, ou implantations ponctuelles, à l'ouest

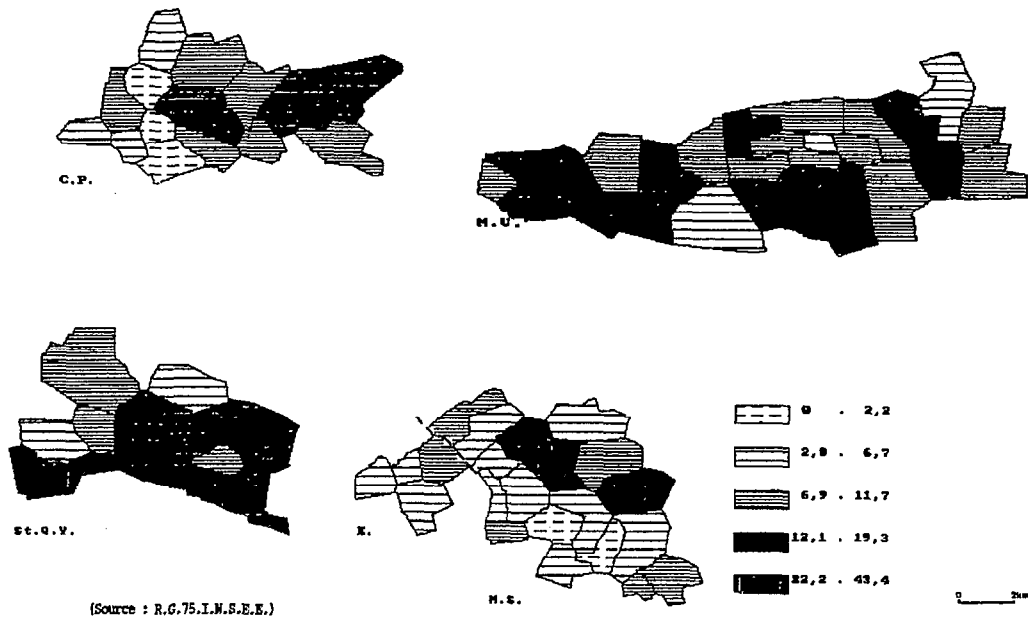
Une analyse de la part de la population étrangère dans la population totale des villes nouvelles en 1968 nécessite une observation préalable des chiffres réels ; on s'aperçoit alors que les taux les plus élevés ont peu de signification car ils s'appuient sur de très petits effectifs (32 à 456 personnes). Il est donc plus judicieux de centrer notre observation sur les communes qui comptent au moins 1 000 personnes d'origine étrangère, seuil à partir duquel les pourcentages deviennent fiables. Six communes peuvent être retenues, réparties entre Melun-Senart, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée ; parmi elles, seules Bry-sur-Marne et Villiers-sur-Marne offrent des taux supérieurs à celui des villes nouvelles et de la grande couronne et supérieurs ou égaux à celui de l'Île-de-France. L'explication est liée à leur localisation ; ces deux unités urbaines sont limitrophes de la première couronne qui détient traditionnellement la plus forte proportion d'étrangers de toute l'Île-de-France. A une époque où on assiste aux prémices de Marne-la-Vallée, ces deux communes du secteur de Noisy-le-Grand appartiennent à la proche banlieue parisienne avant d'être des membres effectifs de la ville nouvelle, et l'on peut s'interroger sur la pérennité de cette empreinte ; relèveront-elles, un jour, plus de l'espace ville nouvelle que de la proche banlieue parisienne ? L'influence de Marne-la-Vallée deviendra-t-elle plus déterminante pour leur évolution que celle de la petite couronne, ou sauront-elles conjuguer les deux ?

Entre 1968 et 1975, la population étrangère réalise une croissance exceptionnelle, en villes nouvelles, au rythme de 20 % par an ; cette progression, face à un accroissement de la population totale de 8 %, induit inévitablement une plus grande représentativité des communautés étrangères.

Néanmoins, ce phénomène n'a pas la même ampleur dans toutes les villes nouvelles : Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines se détachent (les étrangers représentent 10 à 12 % de leurs effectifs totaux) ; le rapport de Cergy-Pontoise équivaut à celui de l'ensemble des villes nouvelles ; la proportion d'étrangers est moindre à Melun-Senart et Evry.

Au-delà d'une comparaison inter-villes nouvelles, il est intéressant de resituer toutes ces variantes dans le contexte Île-de-France. Trois remarques s'imposent :

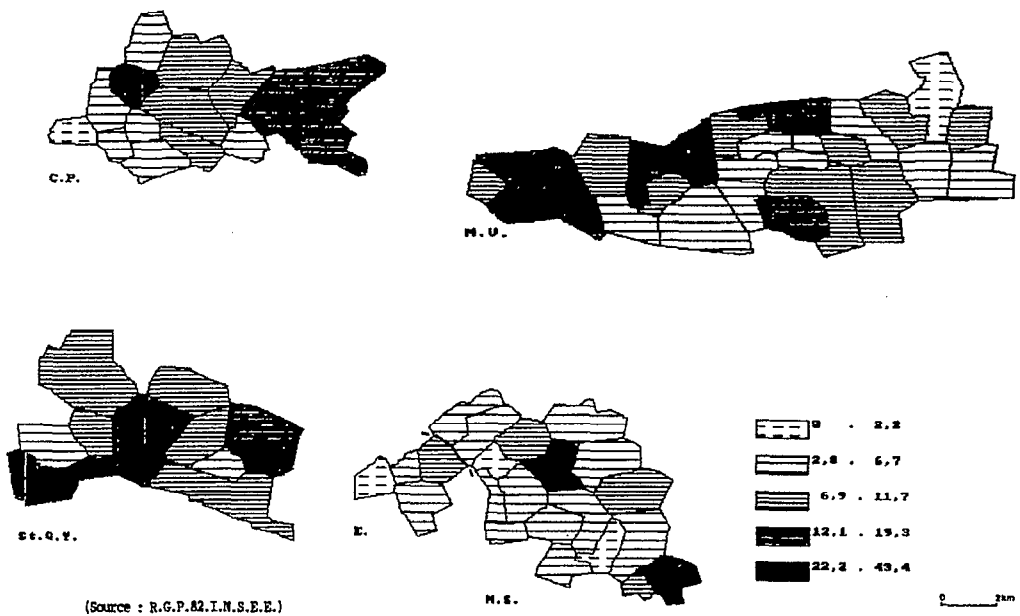
- la différence entre la part de la population étrangère dans la population totale à Marne-la-Vallée et celle de l'Île-de-France est minime mais favorable à la ville nouvelle ;
- les 11,7% de la région parisienne l'emportent légèrement sur les 10,5 % et 9,6 % des deux villes nouvelles de l'ouest ; la proportion d'étrangers à Saint-Quentin-en-Yvelines est malgré tout plus importante qu'en grande couronne ;



(Source : R.G.75.I.N.S.E.E.)

Figure 20

Part de la population étrangère dans la population totale en villes nouvelles 1975



(Source : R.G.P.82.I.N.S.E.E.)

Figure 21

Part de la population étrangère dans la population totale en villes nouvelles 1982



Figure 22

Part de la population étrangère dans la population totale en villes nouvelles 1987

● par contre, les taux d'Evry et de Melun-Senart sont inférieurs à ceux de tous les départements de la grande banlieue parisienne.

Ces disparités constatées entre les villes nouvelles résultent de contrastes plus aigus et subtils au niveau des communes et des quartiers.

Pour les années 1975, 1982 et 1987, une cartographie de la proportion des étrangers dans la population totale par commune donne des écarts considérables et des taux singulièrement élevés (Fig. 20, Fig. 21 et Fig. 22). Il est donc indispensable d'apporter quelques précisions pour lire ces représentations avec un regard averti. De suite, il nous faut exclure les communes de trop petite taille pour que leurs pourcentages puissent être interprétés : signalons, en 1975, Coignières, Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt et Magny-les-Hameaux à Saint-Quentin-en-Yvelines, Mery-sur-Oise à Cergy-Pontoise, Lieusaint, Réau à Melun-Senart et Lognes et Emerainville à Marne-la-Vallée. Ces quelques précautions prises, nous pouvons analyser avec une plus grande objectivité les contrastes géographiques dont les villes nouvelles de l'Île-de-France sont l'objet. Deux morphologies urbaines apparaissent qui différencient Marne-la-Vallée, ville nouvelle de l'est parisien, de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'ouest de Paris.

A Marne-la-Vallée, les unités urbaines où les étrangers sont le mieux représentés constituent un ensemble situé à la périphérie de la petite couronne ; deux secteurs sont impliqués : Noisy-le-Grand et le Val Maubuée. Cette dichotomie spatiale est-ouest,

discernable en 1975, reproduite en 1982, s'accroît en 1987. Cette configuration participe d'une double dynamique : la répartition de la population étrangère en région parisienne privilégiée, traditionnellement, l'est et tout particulièrement le département de la Seine-St-Denis auquel appartient Noisy-le-Grand ; en outre, le secteur du Val Maubuée va accueillir, au début des années 80, de nombreux contingents de réfugiés venus du sud-est asiatique. La conjonction de ces deux épiphénomènes explique les valeurs élevées observées à l'échelle des communes ; dès 1975, les taux de Noisy-le-Grand et de Noisiel dépassent ceux de la petite couronne et de la Seine-St-Denis ; en 1982, Noisiel atteint les 16,5 % alors que l'Île-de-France oscille entre 16,7 % à Paris et 8,9% en grande couronne ; les villes nouvelles approchent les 11%. Marne-la-Vallée inclue un ensemble de cinq ou sept communes où, en 1987, la population étrangère représente toujours plus de 12 % de la population totale (Noisy-le-Grand, Villiers-sur-Marne, Champs-sur-Marne, Noisiel, Torcy et Emerainville) et excède même les 25 % à Lognes. Entre 1975 et 1987, on assiste à une expansion "bi-directionnelle" de la population étrangère : une extension est-ouest du secteur 1 vers le secteur 2, et au sein du Val Maubuée une diffusion nord-sud. Lagny-sur-Marne constitue une entité urbaine isolée : elle appartient au secteur 3 mais sa population étrangère rassemble, malgré tout, 13 % de la population communale. Ces déséquilibres spatiaux scindent la ville nouvelle en deux espaces urbains de plus en plus typés où les catégories de logements et la réalité sociale des quartiers diffèrent inévitablement.

A Cergy-Pontoise et à Saint-Quentin-en-Yvelines, la répartition de la population étrangère est toute autre ; elle ne constitue pas un même espace géographique mais se compose de plusieurs unités urbaines dispersées. Ces implantations ponctuelles ne sont jamais limitrophes les unes des autres. L'émergence de ces quelques ensembles urbains n'exclut pas qu'il y ait dans d'autres communes des quartiers à très forte présence étrangère, tels "La Challe" ou "Les Dix-Arpens" à Eragny et "Les Petits-Prés" à Elancourt. Pour les deux villes nouvelles essentiellement, cinq voire six communes sont concernées par cette propension à accueillir d'importantes communautés étrangères. Aucun lien géographique immédiat ne semble exister entre elles ; disséminées sur le territoire, elles constituent des centres spécifiques, à la fois trop souvent montrés du doigt par les autres habitants et ignorés par les autorités. Il est assez difficile de dégager une même tendance pour toutes ces communes car leurs évolutions sont variées et leurs effectifs inégaux.

Les fortes proportions d'étrangers observées à Marne-la-Vallée ou à Saint-Quentin-en-Yvelines et Cergy-Pontoise sont liées à la création même des villes nouvelles, induites par l'environnement régional ou occasionnées par l'accueil de populations réfugiées.

c. Une immigration composite : réfugiés ou main-d'oeuvre étrangère traditionnelle

Cette empreinte étrangère et ses mutations multiples et nuancées traduisent la complexité de son implantation en villes nouvelles ; elle est le fruit d'innovations en matière d'aménagement urbain, corollaires d'une croissance démographique fluctuante, d'une période de transition économique et de troubles internationaux.

La conjonction de ces différents facteurs a déterminé la localisation et les périodes d'arrivée des plus grandes communautés étrangères en villes nouvelles.

De "grands chantiers" pour les travailleurs étrangers du B.T.P.

"Grands chantiers", les villes nouvelles ont fait appel à de très nombreux travailleurs du B.T.P, dont la majorité sont étrangers.

Pour la seule ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, en 1975, les effectifs s'élevaient à 1 884 travailleurs dont 82,3 % d'origine étrangère. Dans un premier temps ces travailleurs de chantier sont le plus souvent célibataires et sont logés en foyers comme ceux de Coignières et d'Elancourt, ouverts en 1974, en habitat modulaire (80 bungalows construits à Trappes en 1976) ou habitent en caravaning de chantier comme celui aménagé à Montigny-le-Bretonneux. Toutefois, ces hommes seuls sont bientôt rejoints par leurs familles pour lesquelles des structures d'hébergement particulières sont prévues répondant à la spécificité de cette population mouvante au gré des chantiers. Cependant certaines s'implanteront à Trappes après avoir obtenu un loge-

ment en H.L.M. par "l'association interentreprise pour l'hébergement, l'hygiène et la sécurité" (A.I.H.H.S.) qui désigne les bénéficiaires pour le compte du syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (S.C.A.A.N.). Les portugais qui ont participé à la construction d'Elancourt ont d'abord vécu en caravanes à la périphérie de la commune ; puis, ils se sont installés dans les premières H.L.M. d'Elancourt, construites en 1970 dans le quartier des Petits-Prés. Toutefois ces familles n'y sont pas systématiquement restées ; certaines ont préféré obtenir une maison en accession à la propriété ou construire elles-mêmes à La Verrière, à Coignières ou au Mesnil-St-Denis où plus de terrains sont disponibles. Cette population a été remplacée par une communauté maghrébine employée dans l'industrie automobile et recrutée directement dans le pays d'origine.

Qui, parmi les premiers habitants de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, ne se souvient pas des trains entiers qui déversaient, chaque jour, des centaines de travailleurs du bâtiment d'origine portugaise sur les quais de la gare de Cergy ?

Une partie des ouvriers étrangers du B.T.P venus à Marne-la-Vallée ou à Melun-Senart ont suivi leurs entreprises qui, en difficulté dans les régions du nord de la France, sont parties et ont repris leurs activités en région parisienne.

Nombre de ces hommes se sont installés, par la suite, avec leurs familles dans le parc des logements sociaux en villes nouvelles. Ces programmes de logements correspondent à deux sortes d'opérations :

- des ensembles pré-existants à la création des villes nouvelles ;
- des quartiers denses réalisés au début des villes nouvelles ; quelques exemples que A.M.ROMERA et C. CORBILLE ¹ appellent dans leur rapport sur l'évolution des quartiers denses en villes nouvelles ¹, les "opérations héritées", qui associent des secteurs "à risque" et des "îlots sensibles" :
 - le Nouveau-Foyer et la plaine de Neauphle à Trappes,
 - la Butte-Verte, secteur de Noisy-le-Grand, logements collectifs locatifs livrés en 1975-1976,
 - la résidence du Bel Air, réalisée en 1974, les ZAC de la ferme du Buisson et de L'allée des Bois et les Petits-Bois dans la ZAC de l'Arche Guédon Nord, secteur du Val Maubuée,
 - le quartier des Plans à Cergy.

Ici, nous énumérons seulement ces cités qui ont été intégrées au périmètre des villes nouvelles car nous analyserons ultérieurement leurs problèmes, semblables à ceux qui affectent certains grands ensembles, et leur contenu socio-démographique.

¹ CORBILLE C. et ROMERA A.M.: *Evolution des quartiers denses en villes nouvelles*. I.A.U.R.I.F., Décembre 1984.

L'importance de la population étrangère dans certains secteurs est donc inhérente à la construction des villes nouvelles, mais résulte aussi d'autres facteurs issus du contexte régional ou de la conjoncture internationale :

- au début des années 1970, de grandes opérations de résorption de l'habitat insalubre sont entreprises en région parisienne ;
- l'implantation de l'industrie automobile dans la banlieue ouest joue un rôle déterminant dans la localisation résidentielle des ouvriers étrangers;
- la troisième vague des réfugiés du Vietnam, du Laos et du Cambodge, commencée à partir de 1975, s'est poursuivie jusqu'au début des années 1980; les plus grands flux ont correspondu au démarrage de Marne-la-Vallée, ce qui explique leur présence éminente dans cette ville nouvelle.

Des "opérations héritées" aux opérations de résorption de l'habitat insalubre

Les programmes de relogement, lancés en région parisienne, ont pour objectif la suppression des bidonvilles et des cités de transit délabrées. De nombreuses familles étrangères avaient élu domicile dans cet habitat précaire. Ces opérations ont transplanté une partie de cette population dans de grands ensembles H.L.M., intégrés par la suite aux villes nouvelles, où elle doit bénéficier de conditions de vie décente et réaliser une intégration sociale satisfaisante :

- les 1 240 logements construits à Guyancourt-Village ont servi à accueillir la population "difficile" de Versailles ; ces immeubles ne sont-ils pas encore appelés les "H.L.M. de Versailles" !
- à Cergy-Pontoise, l'opération de la Croix-Petit, démarrée en 1971 et organisée dans le cadre du concours Chalandon, était destinée à reloger les familles expulsées des logements insalubres d'Argenteuil, Sartrouville, etc...; 70 à 80% d'immigrés occupent ces logements ;
- les 885 logements locatifs collectifs H.L.M des Hauts-Bâtons, livrés en 1975, ont été réalisés sur l'emplacement de l'ancien bidonville de Noisy-le-Grand.

En raison d'une proportion élevée d'étrangers dans ces quartiers, on assiste à une fuite de certains ménages et, parallèlement, au refus d'autres d'accepter un logement dans ces secteurs ; ce double rejet accroît la part de la population étrangère et une image assez négative est collée sur ces cités ; le processus ne peut que s'amplifier si des mesures adéquates ne sont pas prises par les autorités compétentes.

Nous verrons avec plus de précision quel est leur devenir lorsque nous essaierons de déterminer l'intégration de la population maghrébine en villes nouvelles et tout particulièrement dans ces quartiers où elle est très présente.

L'industrie automobile : promoteur immobilier à Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines

Par ailleurs, indépendamment des travailleurs et de leurs familles venus avec les entreprises du B.T.P ou lors des opérations de relogement, on rencontre de nombreuses familles étrangères dans le parc H.L.M. des villes nouvelles. Pour les villes nouvelles de l'ouest parisien, ceci est dû à la politique du 0,1 % patronal suivie par les entreprises de l'industrie automobile : Simca à Poissy, les unités parisiennes de la Régie Renault à Boulogne-Billancourt et à Flins, sans oublier l'usine Fiat installée pendant quelques années à Trappes, mais qui a fermé ses ateliers en 1981 . Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines se situent donc, selon leur proximité, dans un ou plusieurs de ces bassins d'emploi.

L'implantation de Simca à Poissy participe, inévitablement, à la venue de familles étrangères dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ; l'entreprise organise des circuits de ramassage dont bénéficie la population immigrée de la cité H.L.M de Chennevières à St-Ouen-l'Aumône ; Simca a d'ailleurs contribué à la construction de ces 28 bâtiments, grâce au 0,1% patronal.

A Trappes, FIAT constituait une source d'emplois considérable; sa fermeture a engendré bien des problèmes de reconversion pour cette population étrangère "rôdée" à un travail précis et qui n'a pas toujours pu être ré-introduite dans l'industrie automobile.

Toutefois, ce sont certainement les bassins d'emploi de la Régie Renault les plus étendus et les plus typés. Ils ont un impact direct sur le parc social des logements dans certaines communes des villes nouvelles. Les ouvriers étrangers de Boulogne-Billancourt et de Flins ont des zones de résidence différentes qui, parfois, se superposent et recourent une répartition des nationalités définie par des affinités ethniques ; les algériens, première nationalité étrangère de Boulogne-Billancourt, préfèrent parmi les villes nouvelles la commune de Trappes où ils ont été rejoints, plus récemment, par des immigrés venus d'Afrique Noire ; les marocains qui habitent dans les "Z.U.P" de Pontoise ou de Trappes travaillent à Poissy ou à Flins, où ils représentent un peu plus de la moitié des ouvriers étrangers ; la localisation des réfugiés du sud-est asiatique est très particulière ; comme le souligne M.GUILLON ², "ils sont très dispersés dans l'espace parisien" ; ainsi, vingt ouvriers asiatiques de l'unité Boulogne-Billancourt viennent de Torcy et surtout de Champs-sur-Marne ; c'est "leur présence qui explique l'appartenance du secteur du Val Maubuée (Marne-la-Vallée) à la zone de recrutement des ouvriers étrangers de l'usine".

² GUILLON M.: Rapport de recherches CNRS/RNUR. "Les O.S. dans l'industrie automobile" Localisation résidentielle des ouvriers des unités parisiennes de la Régie Renault. Janvier 1986

Pour rendre nos propos plus explicites, prenons l'exemple de Saint-Quentin-en-Yvelines qui appartient à l'un des quatre points de concentration des ouvriers étrangers de Boulogne-Billancourt habitant les huit départements de l'Île-de-France; cette aire de résidence prolonge l'axe de la banlieue ouest, décrit dans le Rapport de fin de Recherche : " Les O.S. dans l'industrie automobile " ². Cet espace résidentiel a une double origine qui s'inscrit dans la structure urbaine de la ville nouvelle ; Renault a mis en place à partir de 1973 un service de ramassage par car ; "... avant cette date, il n'existait que quelques lignes dont la création répondait à l'obligation d'amener le personnel immigré des foyers éloignés (Trappes)...". En outre, depuis quelques années la Régie Renault s'est engagée activement dans la politique du 0,1 % patronal. La ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, espace urbain en chantier, au début des années 1970, a été l'un de ses lieux d'investissements immobiliers.

Au cours de l'année 1970.1971, une filiale de la Régie Renault a réalisé une opération de 660 logements H.L.M. à La Verrière ; cette cité du Bois-de-l'Étang compte environ 50 % de résidents étrangers ; Renault, promoteur de cette opération par le biais du 0,1% patronal, en a très largement déterminé les caractéristiques et l'occupation. Il en résulte, comme le soulignent A.M.ROMERA et C.CORBILLE, une certaine stabilité de l'occupation ; mais cette longévité n'a pas permis d'éviter les difficultés propres aux "îlots sensibles" : délinquance, retards scolaires

A Elancourt ne parle-t-on pas dans le quartier de la Grenouillère de la "Tour Renault" ? La composition ethnique du quartier des Petits-Prés est aussi très liée à l'industrie automobile ; 70% des familles sont d'origine marocaine ; elles ont quitté Oujda (Maroc) au moment des regroupements familiaux et rejoint les hommes venus par l'intermédiaire des contrats de travail avec Fiat ou Renault : une population maghrébine stable et dynamique comme en témoignent les multiples activités des associations de quartier que nous étudierons plus en détail par la suite.

Le secteur du Square de la Commune à Trappes et les logements H.L.M. de l'ensemble Nouveau-Foyer sont occupés par une population étrangère qui travaille essentiellement dans l'industrie automobile et dans le B.T.P. ; la part des étrangers atteint les 90% dans certaines cages d'escaliers.

Cette liste, non exhaustive, des points de concentration de la population immigrée, induits par le 0,1 % patronal, montre le rôle que peut jouer l'industrie automobile sur la répartition résidentielle des étrangers en villes nouvelles

Une immigration plus récente : les réfugiés du sud-est asiatique

A Marne-la-Vallée, l'appropriation de l'espace par les étrangers est d'une toute autre nature ; deux communautés ont investi ce secteur :

- les maghrébins qui, traditionnellement, s'installent dans les vieilles banlieues ouvrières de l'est parisien ; en 1982, ils représentent 45 % des étrangers des Hauts-de-Seine !
- des immigrés plus récents, les réfugiés du sud-est asiatique qui sont venus en région parisienne à partir de 1975. Cette population asiatique est très hétérogène ; les plus nombreux sont vietnamiens, cambodgiens ou laotiens. Ils sont arrivés directement dans le secteur 2 de Marne-la-Vallée où ils côtoient une population chinoise qui a déjà vécu dans le 13^e arrondissement, la "Chinatown" de Paris. Au début des années 1980, de nombreuses familles asiatiques se sont portées acquéreurs des logements et des commerces d'une opération en accession à Lognes ; cette concentration ethnique pose déjà des difficultés, notamment sur le plan scolaire.

Deux mutations micro et macro géographiques qui ont apporté, en plusieurs temps, de nombreux étrangers aux origines variées dans les secteurs de Noisy-le-Grand et du Val Maubuée.

Au terme de cette première observation des facteurs de localisation des étrangers en villes nouvelles, peu s'en faut que l'on puisse dire que chaque ville nouvelle a, en fonction de son histoire et de sa situation géographique, "sa population étrangère" ; celle-ci investit telle ou telle partie de l'espace selon son origine ethnique.

On obtient une division géographique de l'espace qui reflète les périodes d'arrivée et la diversité des nationalités représentées.

Variante composites de la population des villes nouvelles, ces communautés étrangères méritent une attention toute particulière ; les définir géographiquement, c'est-à-dire discerner les contrastes spatiaux dont elles sont les protagonistes involontaires, à l'échelle régionale, communale, du quartier voire de l'immeuble, n'est-ce pas, déjà, aller vers une meilleure connaissance de leur intégration socio-spatiale ?

3. A chaque ville nouvelle son groupe ethnique ?

La structure ethnique de la population étrangère est très hétéroclite; des pays du monde entier sont représentés : l'Europe Occidentale, l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, le Maghreb et le Machreck, l'Asie, les Pays de l'Est, l'Amérique du Nord et du Sud, les Îles du Pacifique,...

² GUILLON M.: Rapport de recherches CNRS/RNUR. "Les O.S. dans l'industrie automobile" Localisation résidentielle des ouvriers des unités parisiennes de la Régie Renault. Janvier 1986

En 1986, 68 nationalités sont répertoriées à Noisiel ; même cosmopolitisme à Combs-la-ville où l'on dénombre plus de 40 nationalités et à Cergy où vivent, dans le seul quartier de la Croix-Petit, vingt ethnies différentes.

Cette mosaïque ethnique suscite en elle-même beaucoup d'intérêt ; toutefois, une étude qui tiendrait compte en détail de toutes les nationalités conduirait inévitablement à un énumération trop longue et inintelligible. Pour éviter cette impasse, nous avons regroupé les différentes ethnies par origine géographique ; nous disposons de deux sources statistiques comparables sur le long terme ; les recensements généraux de l'I.N.S.E.E. et les recensements complémentaires annuels effectués par les E.P.A. des villes nouvelles ; ceux-ci ont défini une classification que nous avons pratiquement adoptée ; la population étrangère est répartie en sept rubriques : ibériques, africains du nord, autres méditerranéens, autres européens, autres africains, asiatiques et autres. Afin d'obtenir des graphiques et une cartographie plus lisible donc plus explicite, nous avons réuni les "autres méditerranéens" et les "autres européens".

La répartition initiale des nationalités en villes nouvelles traduit leur appartenance à la grande couronne. Toutefois, elles se détachent très vite de cette influence régionale ; sous l'impulsion des nouvelles orientations de la politique d'immigration en France, après 1974, et de nouveaux flux migratoires inhérents à des conflits internationaux, elles définissent leur propre paysage ethnique.

a. Une prééminence des "Ibériques" accentuée en villes nouvelles

En raison de la non-homogénéité des données fournies par les trois derniers recensements I.N.S.E.E. pour la population étrangère, la fiabilité de comparaisons établies sur ces vingt ans ne peut être qu'aléatoire.

Il faut attendre 1975 pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les nationalités étrangères ; toutefois, les éléments proposés sont encore restreints.

Partout les "Ibériques" sont majoritaires ; ce groupe est essentiellement composé de Portugais, ce qui nous permet de traiter les deux nationalités espagnoles et portugaises ensemble. Les Ibériques représentent souvent 50 % de la population étrangère voire même plus de 75 à 80 % . Les villes nouvelles sont à leur début et la main-d'oeuvre étrangère qui les construit est logée sur place.

Une structure ethnique à l'image de la grande couronne

En 1975, les Ibériques réunissent plus de 55 % des étrangers ; cette sur-représentation existe dans toutes les villes nouvelles, mais à des degrés différents ; Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines se situent au-dessous des 50 %, Evry et

Melun-Senart les dépassent légèrement, alors que Marne-la-Vallée avoisine les 70 %. Ordonnement inverse et avec des taux moindres pour la population algérienne (9,7-20 %) et les dits "autres" (10-25%) ; à Saint-Quentin-en-Yvelines et à Cergy-Pontoise les algériens représentent 20 % des étrangers, 16 % et 14 % à Melun-Senart et à Evry, et seulement 9,7 % à Marne-la-Vallée. Dans le même ordre les "autres" oscillent entre 25 % et 10 %.

En Ile-de-France, les Ibériques sont aussi les plus nombreux, soit 38,5 % des étrangers, mais les algériens sont mieux représentés qu'en villes nouvelles.

En fait, la répartition "villes-nouvelles" est semblable à celle de la grande couronne parisienne, mais la prééminence du groupe ibérique est accentuée. Cette disproportion est directement liée à l'âge des villes nouvelles ; en pleine expansion, à une période où le rythme de construction est très soutenu, nous l'avons vu, les portugais, principaux ouvriers du B.T.P., affluent vers les villes nouvelles. Quelques cités H.L.M., produit du 0,1 % patronal de l'industrie automobile, sont déjà réalisées à Cergy-Pontoise et à Saint-Quentin-en-Yvelines, ce qui explique la présence de communautés algériennes plus étendues.

A noter que les deux villes nouvelles de l'ouest ont un rapport inverse avec leur département d'accueil ; la proportion d'algériens à Cergy-Pontoise est inférieure à celle observée dans le Val d'Oise, soit 17,8% contre 24,6% ; par contre, à Saint-Quentin-en-Yvelines la part des algériens est supérieure à celle enregistrée dans les Yvelines. La première agglomération s'inscrit dans un espace où la communauté algérienne croît régulièrement depuis l'installation de l'industrie automobile dans le nord-ouest parisien ; la seconde constitue une entité, au sein de la banlieue sud-ouest, où l'on perçoit les effets de l'extension du bassin d'emploi de l'industrie automobile et de la politique de résorption de l'habitat insalubre. Dès leur création, l'une et l'autre ont intégré à leur périmètre d'urbanisation des cités de grands ensembles pré-existants, appelés "opérations héritées".

La supériorité numérique des européens du sud "menacée" dans les villes nouvelles de l'ouest

"L'empreinte ibérique", et plus spécifiquement portugaise, caractérise Marne-la-Vallée, située à l'est de Paris. En Seine-et-Marne, département d'accueil de la ville nouvelle, ces deux nationalités réunies dépassent les 55 %, soit la plus forte proportion enregistrée parmi tous les départements de l'Ile-de-France. La composition ethnique de Marne-la-Vallée est le reflet amplifié de la tendance régionale.

Melun-Senart et Evry s'inscrivent dans la même perspective ; toutefois, ces deux villes nouvelles du sud-est accordent une place non négligeable aux "autres" et aux "algériens".

A Cergy-Pontoise et à Saint-Quentin-en-Yvelines ces deux groupes ethniques associés et l'ensemble "espagnols-portugais" ont des effectifs similaires ; réunis, ils constituent 90 % des étrangers installés dans les deux villes nouvelles de l'ouest parisien.

La communauté ibérique prédomine donc à l'est, elle est encore très présente dans le sud-est, mais sa part diminue à l'ouest au profit des "autres" et des "algériens".

Ces oppositions spatiales s'expriment aussi à l'échelon communal dans plusieurs villes nouvelles. Essentiellement, sept communes attirent l'attention : Cergy, Pontoise et St-Ouen-l'Aumône à Cergy-Pontoise et Trappes et La Verrière à Saint-Quentin-en-Yvelines où les "espagnols-portugais" rassemblent au maximum 40 % de la population étrangère, alors que les algériens dépassent ici les 20 %, et les "autres" atteignent 30 %. A l'opposé, 90 % de la population étrangère de Puisieux-Pontoise et de Montigny-le-Bretonneux sont d'origine espagnole ou portugaise.

En 1975, les villes nouvelles amorcent une diversification de leurs nationalités étrangères et, selon l'origine de l'immigration et ses caractéristiques socio-économiques, **des localisations préférentielles apparaissent.**

b. Vers une géographie originale des nationalités

Si au milieu de la décennie 70 quelques écarts d'ordre numérique séparent la structure ethnique de l'Île-de-France et celle des villes nouvelles, **en 1982**, la différence est plus fondamentale ; **les Maghrébins devancent les Ibériques en Île-de-France alors qu'ils restent la seconde communauté étrangère des villes nouvelles.** A cet élément de divergence peut être opposée la croissance des "autres", commune aux deux espaces.

TABLEAU 7
POPULATION ETRANGERE PAR GROUPE ETHNIQUE EN VILLES NOUVELLES ET
EN ÎLE-DE-FRANCE - 1982 (en %)

| | Ibériques | Maghrébins | Autres Méditerranée | Autres Européens | Autres |
|---------------------------|-------------|-------------|------------------------|---------------------|-------------|
| Villes nouvelles | 39,0 | 33,0 | 4,4 | 2,9 | 19,8 |
| Paris | 24,5 | 29,4 | 3,2 | 5,2 | 37,3 |
| Petite Couronne | 29,1 | 43,1 | 5,2 | 2,0 | 20,3 |
| Grande Couronne | 46,1 | 38,3 | 5,5 | 4,3 | 5,5 |
| Tot. Île-de-France | 31,4 | 36,6 | 4,6 | 3,4 | 23,7 |

Source : I.N.S.E.E.

A l'inverse, **la répartition des nationalités étrangères en villes nouvelles est semblable à celle de la Grande Couronne** ; par là ces deux espaces en inter-relation se démarquent de la structure ethnique de l'Île-de-France et des autres espaces géographiques qui lui appartiennent comme la petite couronne et Paris.

Les villes nouvelles reproduisent le schéma de la Grande Couronne où elles sont implantées, mais atténuent l'écart entre les "Ibériques" et les Maghrébins et tendent vers une représentation comparable des deux communautés ; de plus, elles hébergent un plus grand nombre d'"autres" qui sont en majorité d'origine asiatique ou africaine.

Leur évolution est double : elles redéfinissent leur structure ethnique et créent une répartition des nationalités géographiquement atypique.

Melun-Senart et Marne-la-Vallée adoptent la même distribution, bien que les valeurs relatives des communautés étrangères diffèrent d'une ville nouvelle à l'autre ; les "Ibériques" sont les plus nombreux et représentent plus de 40 % des étrangers à Marne-la-Vallée ; la communauté maghrébine de taille plus modeste est rejointe par les asiatiques, soit 20,6 % contre 19,2 % ; au contraire, à Melun-Senart, les maghrébins distancent encore nettement les autres groupes.

A l'opposé, *Evry et Saint-Quentin-en-Yvelines*, où la population maghrébine devance les "espagnols-portugais" qui n'excèdent pas les 32 %. Cependant, les autres communautés n'obtiennent pas la même représentativité dans les deux villes nouvelles ; à Evry, les asiatiques et les "autres africains" constituent respectivement 18 % et 10 % des étrangers ; par contre, à Saint-Quentin-en-Yvelines, si les "autres africains" restent aux alentours des 10 %, les "asiatiques" atteignent seulement 6 %.

Cergy-Pontoise se trouve dans une situation particulière ; les effectifs des "Ibériques" et des Maghrébins sont quasi analogues ; ces deux communautés réunissent les 2/3 des étrangers de la ville nouvelle ; les asiatiques représentent 10 % de la population étrangère ; la part des autres groupes est donc minime.

Chaque ville nouvelle de l'Île-de-France a une structure ethnique originale :

- Marne-la-Vallée se distingue à la fois par une sur-représentation des "espagnols-portugais" et par une équivalence numérique entre les maghrébins et les asiatiques ;
- Saint-Quentin-en-Yvelines s'impose comme la ville nouvelle des maghrébins ; en outre, elle est la seule à accueillir plus d'"autres africains" que d'asiatiques ;
- les deux communautés étrangères, "espagnols-portugais" et maghrébins, dont les effectifs sont alternativement majoritaires dans les autres villes nouvelles, sont de même importance à Cergy-Pontoise.

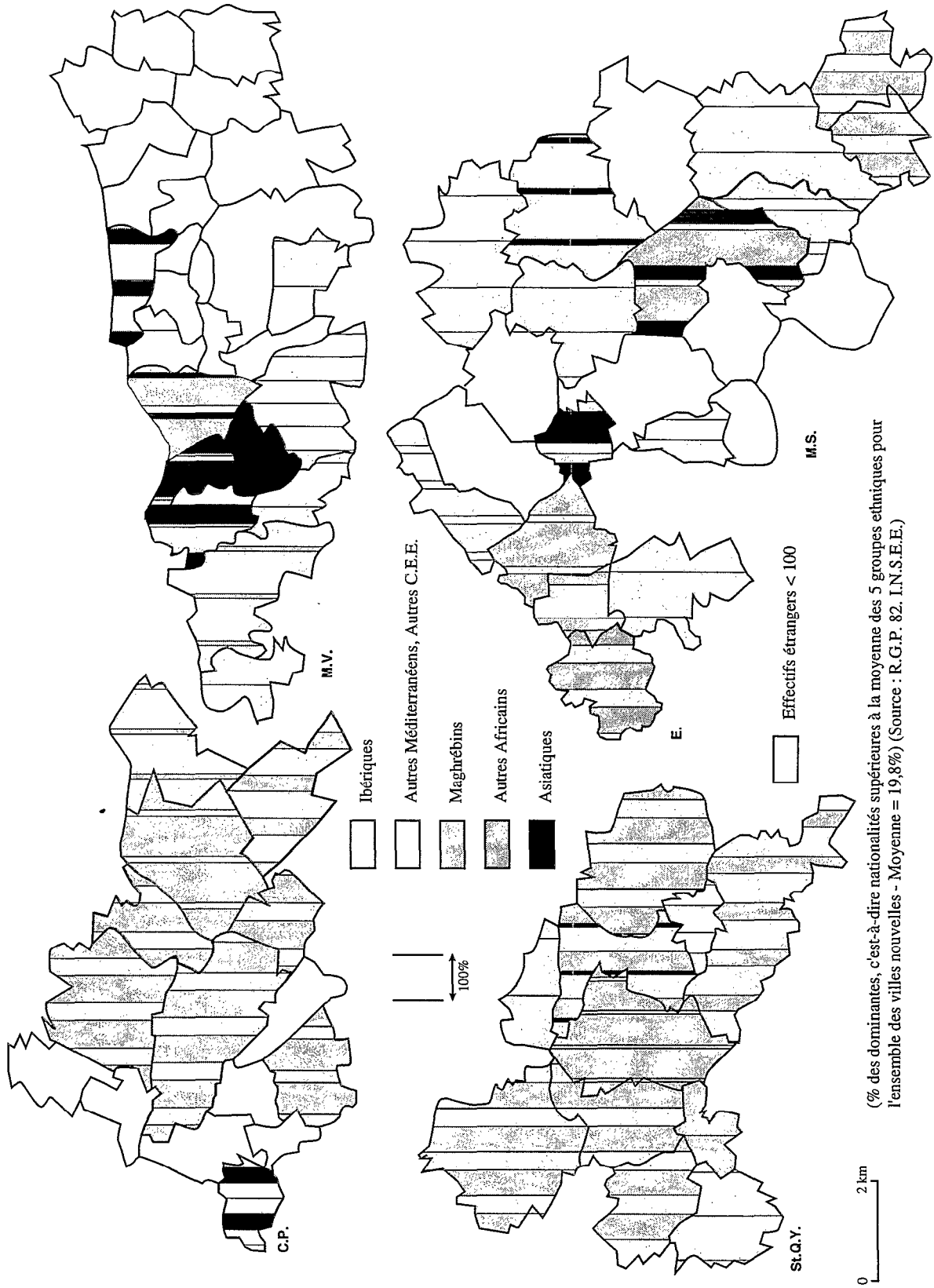


Figure 23
Répartition de la population étrangère par nationalités en villes nouvelles - 1982

Chaque ville nouvelle aurait-elle son originalité ethnique ?

Ces tendances générales concernent-elles toute la ville nouvelle ou sont-elles le reflet de conjonctures locales ?

Autant d'interrogations auxquelles nous essayons d'apporter quelques réponses, grâce à une cartographie précise de la répartition des nationalités étrangères à l'échelle des communes. Pour obtenir une image détaillée, nous réalisons une carte basée sur l'écart à la moyenne ; c'est-à-dire, nous représentons uniquement les groupes dont les pourcentages communaux excèdent la moyenne des ethnies étrangères en villes nouvelles. Par souci de crédibilité, nous excluons les communes réunissant moins de cent étrangers. (Fig. 23)

Ainsi, les trois villes nouvelles où nous devinions quelque répartition ethnique significative révèlent leur spécificité.

Marne-la-Vallée partagée entre l'Europe du Sud et l'Asie

Marne-la-Vallée associe deux espaces très typés ; le secteur de Noisy-le-Grand témoigne d'une prépondérance numérique des Ibériques ; par contre, les asiatiques ont préféré le secteur du Val Maubuée. La complexité de cette zone nous incite à un examen plus précis.

Le "parallélogramme du Val Maubuée" est formé de quatre espaces géographiques ethniquement identifiables :

- en lisière du secteur 1, à Champs-sur-Marne et à Emerainville, les Ibériques représentent 40 à 50 % de la population étrangère ;
- au sud-ouest, à Croissy-Beaubourg, 75 % des étrangers appartiennent aux Ibériques ou aux "autres méditerranéens-autres européens" ;
- Torcy, au nord-est, propose un trio dominé par les Maghrébins auxquels se joignent plus modestement les Ibériques et les Asiatiques ;
- le coeur de cet espace revient aux Asiatiques majoritaires à Noisiel et à Lognes.

La communauté "espagnole-portugaise" évoque l'immigration traditionnelle de travail, la communauté asiatique, souvent réfugiée, symbolise l'originalité ethnique de Marne-la-Vallée

Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines tentées par le Maghreb

La composition ethnique de Cergy-Pontoise se révèle très proche de celle de l'ensemble-villes nouvelles ; quelques communes adoptent la même distribution à Saint-Quentin-en-Yvelines. ; les Ibériques sont majoritaires et leurs effectifs s'équilibrent. A Bois-d'Arcy et à Maurepas, la présence "espagnole-portugaise" est prééminente ; par contre, à St-Ouen-l'Aumône, à Trappes et à La Verrière les Maghrébins prédominent. Quelques situations marginales complètent cet espace partagé entre l'Europe du sud-ouest et le Maghreb ; Voisins-le-Bretonneux attire

en tout premier lieu les Ibériques et les "autres européens" auxquels suppléent les Asiatiques à Menucourt.

L'empreinte maghrébine est sensible à Cergy-Pontoise., mais son impact est encore plus perceptible à Saint-Quentin-en-Yvelines. ; la population originaire du Maghreb y occupe des espaces plus diversifiés bien que très circonscrits.

Evry et Melun-Senart plus cosmopolites

Les dominantes semblent plus composites pour les villes nouvelles du sud-est. La répartition de la population étrangère scinde Evry en deux ; les Ibériques accordent leur préférence à Lisses ; à Courcouronnes, ils s'associent aux Maghrébins peu nombreux et, liés aux "autres africains", ils originalisent la structure ethnique de Bondoufle. Précisons, toutefois, que nous raisonnons ici sur de petits effectifs. En revanche, Evry dispose d'une communauté maghrébine importante qui concentre plus de 45 % des étrangers de la commune.

Melun-Senart propose une organisation semblable ; les Ibériques obtiennent seuls la prééminence à Vert-St-Denis et à Combs-la-Ville, mais la partage avec les Asiatiques à Moissy-Cramayel et avec les "autres européens" à Cesson ; les Maghrébins émergent simplement à Savigny-le-Temple.

Marne-la-Vallée, d'une part, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, d'autre part, spatialement opposées, sont toutes les trois des lieux privilégiés d'implantation de groupes ethniques précis et différenciés.

Au terme de ces observations devons-nous dire que **Marne-la-Vallée est asiatique, Saint-Quentin-en-Yvelines maghrébine et Cergy-Pontoise mi-maghrébine mi-ibérique ?**

Un qualificatif aussi tranché ne peut pas être attribué à Evry ou à Melun-Senart ; les inclinations de leurs communes sont trop disparates.

c. Une recomposition du paysage ethnique

Depuis 1982, d'importants découpages spatiaux ont modifié les périmètres communaux des villes nouvelles de l'Ile-de-France ; toutefois, ces transformations urbaines ne semblent pas avoir induit quelque changement inattendu.

Deux "espaces étrangers" différenciés : " Evry, Cergy-Pontoise. et Saint-Quentin-en-Yvelines maghrébins" et " Marne-la-Vallée asiatique " !

Au cours de ces cinq dernières années, les tendances devinées à la lumière du précédent recensement se sont affirmées ; les prédispositions de chaque ville nouvelle sont devenues spécifiques.

En 1987, pour les cinq agglomérations, la population étrangère s'ordonne en trois ensembles aux effectifs inégaux ; par ordre décroissant, on trouve, tout d'abord, les Maghrébins (30,9 %) et

les Ibériques (30 %), puis les Asiatiques (19,1 %) et les "autres africains" (12 %), et enfin les "autres méditerranéens" (4,5 %) et les "autres européens" (3,3 %).

Si Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry adoptent cette distribution à quelques détails près, par contre Melun-Senart et Marne-la-Vallée introduisent des variantes substantielles :

- Evry apporte deux points de divergence : d'une part, les Maghrébins sont nettement plus nombreux que les Ibériques et, d'autre part, on constate une inversion entre les Asiatiques et les "autres africains" ; ces derniers devancent très légèrement la population originaire d'Asie ;
- non seulement Cergy-Pontoise reproduit le découpage observé pour l'ensemble des villes nouvelles, mais elle l'accroît ; les Maghrébins et les Ibériques apportent respectivement 34,6 % et 28,4 % de la population étrangère ; l'équilibre entre les deux communautés s'infléchit au bénéfice de la population maghrébine ; les Asiatiques et les "autres africains" rassemblent simplement 13 % des étrangers ; les "autres européens" et les "autres méditerranéens" se situent en dessous des 5 %. Les écarts entre les trois groupes ethniques sont donc accrus ;
- au premier abord, Saint-Quentin-en-Yvelines présente le même ordonnancement, pourtant elle dispose d'une structure ethnique particulière ; les Maghrébins y sont sur-représentés ; ils englobent environ 50 % de la population étrangère ; les Ibériques dépassent à peine les 25 % ; les "autres africains" atteignent les 10 % ; la communauté asiatique est plus modeste ; les "autres européens" et les "autres méditerranéens" sont pratiquement absents. Peut-on réellement parler d'une hypertrophie de la population maghrébine sans amplifier le phénomène ? Néanmoins, l'impact de la communauté maghrébine sur l'identité de la ville nouvelle est indéniable.

Bien que la composition de leur population étrangère soit très différente, Melun-Senart et Marne-la-Vallée ont un point commun qui les différencie des autres villes nouvelles ; les "espagnols-portugais" constituent leur première communauté étrangère.

Si la particularité de Melun-Senart se limite à cette inversion entre Maghrébins et Ibériques, l'originalité de Marne-la-Vallée est plus grande et spécifique ; sa population étrangère ne se scinde pas en trois, mais en quatre entités :

- les Ibériques et les Asiatiques recueillent chacun environ 30 % des étrangers ;
- les Maghrébins frôlent simplement les 20 % ;
- les "autres africains" atteignent les 10 % ;
- les "autres méditerranéens" et les "autres européens" sont peu présents.

Cette représentation asiatique est unique parmi les cinq villes nouvelles ; de plus, dans aucune autre les Maghrébins ne se situent au-dessous des 20 %. Marne-la-Vallée porte aujourd'hui l'empreinte de deux vagues migratoires qui séparent 40 années et qui appartiennent à des aires géographiques opposées. Malgré tout, contrairement aux apparences, elles ont à l'origine quelques points communs ; les espagnols arrivés dans l'entre-deux-guerres et qui ont participé à la reconstruction de la France après 1945 sont en partie des réfugiés de la guerre civile ; ce sont leurs enfants qui aujourd'hui acquièrent un pavillon en accession à la propriété en ville nouvelle. Ces derniers, associés aux portugais, sont venus construire la ville nouvelle, puis s'y sont installés ; leur présence à Marne-la-Vallée est le produit d'une migration interrégionale en France, provoquée par les fluctuations du marché de l'emploi dans le bâtiment.

La complexité de la répartition de la population étrangère par nationalité en villes nouvelles est à l'image de la variété des vagues d'immigration contemporaines en France, dont l'Île-de-France a toujours été la principale région d'accueil. Les villes nouvelles associent des schémas ethniques traditionnels et identiques à ceux de la région parisienne ou de la France, et des situations inédites.

Cette juxtaposition du connu et de l'inhabituel mérite une analyse plus précise pour isoler les cas particuliers et nous donner une meilleure connaissance des différentes phases d'immigration étrangère en villes nouvelles.

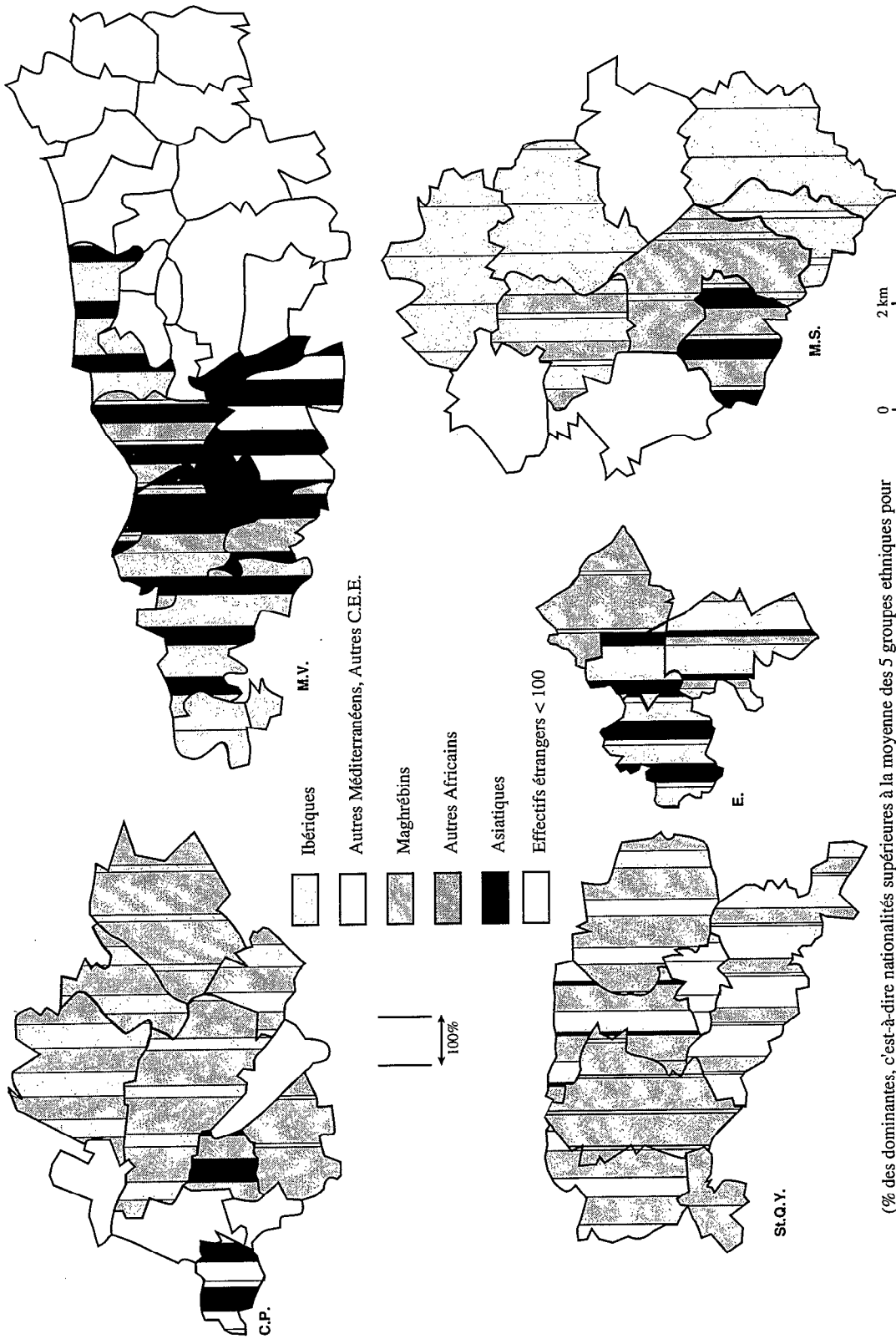
Une stabilisation des Ibériques face à une extension spatiale des Maghrébins

La représentativité des Ibériques s'amoindrit entre autres à Evry et dans les secteurs de Noisy-le-Grand et du Val Maubué à Marne-la-Vallée. Au contraire, elle s'affirme dans les communes-est de Melun-Senart (Combs-la-Ville, Moissy-Cramayel, Vert-St-Denis) et se stabilise à Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines où les Maghrébins lui disputent la prééminence. (Fig. 24)

La population maghrébine accroît son aire d'implantation ; première communauté étrangère de St-Ouen-l'Aumône, Trappes, La Verrière et Evry, les maghrébins y consolident leur supériorité numérique et l'étendent à Emerainville, Courcouronnes et Savigny-le-Temple.

L'affirmation de nouvelles nationalités

Les "autres africains" et les Asiatiques, dont la présence était encore modeste ou très localisée en 1982, appartiennent maintenant aux groupes ethniques les mieux représentés dans quelques communes des villes nouvelles. (Fig. 24)



(% des dominantes, c'est-à-dire nationalités supérieures à la moyenne des 5 groupes ethniques pour l'ensemble des villes nouvelles - Moyenne = 19,9%) (Source : R.G.P. 82. + R.C.E.P.A. 82-87)

Figure 24
Répartition de la population étrangère par nationalités en villes nouvelles - 1987

* Les " autres africains " : des exclus parmi les exclus

Les "autres africains" rassemblent ainsi 25 à 30 % de la population étrangère de Vauréal, Emerainville, Coucouronnes et Nandy ; certes, cela concerne encore de petits effectifs, mais ce phénomène mérite d'être souligné car il n'est pas sans incidence sur l'évolution de l'espace urbain impliqué et crée, à l'échelon local, des situations particulières ; conflictuelles quelquefois, lorsqu'ils obtiennent un logement dans une cité où d'autres étrangers sont installés depuis plusieurs années, ou originales lorsque, par le biais de tractations immobilières intra-ethniques, ils se sont regroupés et habitent tout un quartier pavillonnaire ; ainsi se constituent des "ghettos" en quartier résidentiel ; ces familles africaines, (sénégalaises, maliennes, centrafricaines ou cap verdiennes) sont rejetées autant par une population française ou européenne appartenant à une catégorie socio-professionnelle plus élevée, qui voit le standing de son quartier menacé, que par une population française, portugaise ou maghrébine de même classe sociale qui a fui la multi-ethnicité et les maux des grands ensembles pour vivre son installation en zone pavillonnaire comme une promotion sociale. L'exemple qui nous a été le plus souvent cité concerne la commune d'Emerainville à Marne-la-Vallée ; une quarantaine de familles maliennes se sont installées en 1985 et 1986 ; elles ont obtenu, grâce à un compatriote agent immobilier, des pavillons en accession à la propriété ; or, leurs plans de financement ont été calculés à la limite de leurs possibilités ; tous employés à la mairie de Paris, leurs salaires ne dépassent pas le S.M.I.G. ; il s'agit d'une population à petit revenu, rejetée en périphérie de l'agglomération parisienne. Ici, leur nombre n'excède pas les 300 personnes ; il peut donc paraître dérisoire, comparé à d'autres concentrations de population étrangère ; mais le fait qu'ils aient été projetés brutalement sur ce quartier d'habitat individuel a suscité bien des remous et engendré des problèmes d'insertion sociale et scolaire auxquels les élus et les intervenants sociaux ont du mal à apporter une solution satisfaisante. Dans les grands ensembles ne sont-ils pas les exclus parmi les exclus ? Familles nombreuses avec des enfants très jeunes donc bruyants, femmes confrontées à un habitat inadapté voire contraire à leur mode de vie, un sens inné de la fête oublié par notre société, tous ces caractères sont perçus par les autres habitants comme des nuisances inacceptables. Ils sont aujourd'hui les nouveaux boucs émissaires ; ils sont responsables de tous les maux ou les méfaits rencontrés par les habitants des grands ensembles. Les français leur reprochent leurs coutumes et leur taux de natalité ; pour les étrangers, installés depuis un certain temps dans un quartier qu'ils se sont difficilement appropriés, ces nouveaux arrivants apparaissent comme des intrus. Nous aborderons ultérieurement ces problèmes, rencontrés notamment au Square de la Commune à Trappes, ou à la Croix-Petit à Cergy.

* L'immigration asiatique : une population à part

La croissance de la communauté asiatique détermine l'évolution de la structure ethnique de la population étrangère dans la plupart des communes du Val Maubuée à Marne-la-Vallée.

51 % des nouveaux étrangers et 10 % de la population totale arrivée entre 1982 et 1987 sont d'origine asiatique. Les proportions sont encore plus significatives si l'on prend uniquement en compte le secteur du Val Maubuée ; on obtient alors 13 % et 55 %. En outre, la commune de Lognes enregistre des flux exceptionnels ; 75 % de la population étrangère ou 22 % de la population totale nouvellement installée sont originaires d'Asie. Ils réunissent encore environ 45 % et 23,5 % des nouveaux étrangers à Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne. On les retrouve aussi dans les petites communes du secteur est comme Collégien et St-Thibault-les-Vignes où ils constituent l'essentiel des effectifs étrangers.

Les dernières grandes vagues ont eu lieu en 1985 et 1986. Toutes ces familles ne sont pas de même nationalité ni de même origine sociale ; leur itinéraire et leur histoire migratoire diffèrent.

Les premiers flux d'immigrés asiatiques sont composés d'une population disposant de moyens financiers qui lui ont permis d'accéder de suite à un habitat pavillonnaire ou à un appartement en duplex ; Noisiel accueille ainsi une communauté asiatique en accession à la propriété dans le quartier des Tillculs. Par contre, les familles du Sud-est asiatique installées à Lognes autour des "Lacs" ne disposent pas d'une telle aisance financière. Ce milieu est très hermétique ; seuls les partenaires sociaux qui pénètrent l'espace familial ont une idée relativement précise de leurs situations précaires ; l'engagement qu'ils ont pris pour obtenir un appartement en accession à la propriété excède leurs possibilités ; cette population est difficilement cernable car assez mouvante et complexe.

Ces deux exemples attestent de la pluralité des itinéraires migratoires de la population asiatique qui réside à Marne-la-Vallée. Réfugiés du sud-est asiatique (cambodgiens, laotiens, vietnamiens) directement logés par les services d'accueil, population chinoise commerçante du XIII^e arrondissement et cadre supérieur japonais se côtoient. Cette mosaïque de nationalités révèle différentes caractéristiques de Marne-la-Vallée et explique en partie que ces ethnies ne se soient pas installées, aussi massivement, dans aucune des quatre autres villes nouvelles. Marne-la-Vallée, démarrée plus tardivement, a pu proposer, aux moments des grandes vagues d'arrivée des réfugiés, un parc de logements plus disponible. Les chinois du XIII^e arrondissement ont fait de quelques communes du Val Maubuée leur banlieue ; la proximité géographique leur permet d'effectuer des migrations quotidiennes facilitées par la ligne C du R.E.R. La population japonaise employée dans les entreprises de pointe a également été séduite par les avantages de cette ligne qui met le centre de la capitale à quelques minutes du "Paris, côté jardin", tant vanté par les promoteurs immobiliers.

Aura-t-on bientôt une "Chinatown nouvelle" à Marne-la-Vallée ?

La population étrangère des villes nouvelles suit une évolution faite de contrastes numériques, spatiaux ou ethniques, et de plus en plus indépendante de l'Île-de-France. Une répartition des étrangers spécifique - villes nouvelles se substitue, partiellement, à la géographie habituelle de l'immigration étrangère en région parisienne. En fonction de son histoire, de sa situation géographique, de son contexte économique et des caractéristiques de son habitat, chaque ville nouvelle appelle une population étrangère particulière. Les oppositions spatiales restent l'élément principal de l'implantation des étrangers dans chacune des agglomérations. En outre, les "quartiers étrangers" sont généralement isolés, soit par leur éloignement géographique réel, soit par les phénomènes de rejets sociaux dont ils sont trop souvent l'objet ; ainsi, se créent des zones répulsives qui entraînent une marginalisation d'une partie de la population dans de nouveaux espaces dont l'un des principaux objectifs est d'offrir des conditions de vie plus agréables !

Là naissent des questions fondamentales :

Les villes nouvelles atténuent-elles ou accentuent-elles l'exclusion spatiale des étrangers ?

Catalysent-elles les facteurs de racisme, en permettant au plus grand nombre d'accéder à la propriété ou, au contraire, favorisent-elles une meilleure intégration socio-spatiale ?

Les quelques éléments dont nous disposons actuellement font déjà apparaître des espaces de discrimination, et le cosmopolitisme croissant des communautés étrangères ne semble pas simplifier ni apaiser les situations conflictuelles.

Expliquer la genèse de tous ces antagonismes locaux constituerait, ici, un travail trop ambitieux. Cependant, ces interrogations méritaient d'être posées pour l'ensemble de la population étrangère dont la communauté maghrébine est une des composantes essentielles.

Nous comprendrons toute l'acuité de ces problèmes par le biais des familles maghrébines en villes nouvelles.

La répartition de la population étrangère en villes nouvelles constitue un miroir historique et géographique de l'immigration contemporaine en Ile-de-France.

Trois données de nature conjoncturelle, spatiale, économique ou politique participent simultanément ou individuellement à l'élaboration du paysage ethnique des villes nouvelles.

Leur époque d'intervention obéit à l'évolution des agglomérations et des populations immigrées.

La diversité croissante des nationalités étrangères souligne la dynamique dialectique entretenue par les villes nouvelles avec l'Ile-de-France : elles définissent petit à petit leur propre structure, mais restent très liées à l'environnement régional.

Sur le schéma initial viennent se superposer d'autres tendances continuellement renouvelées ; les villes nouvelles sont encore jeunes, on est donc en droit de s'interroger sur la poursuite de cette régénération perpétuelle des flux migratoires. A la sur-représentation des Ibériques des années 60 et du début des années 70 a succédé une expansion de la population maghrébine après 1974? qui laisse aujourd'hui place à de nouveaux courants migratoires originaires d'Afrique Noire et d'Asie.

Toutefois ces vagues de population étrangère n'ont pas la même ampleur, n'obéissent pas aux mêmes objectifs et ne s'orientent pas vers les mêmes espaces.

La présence des Ibériques est inhérente à la construction des villes nouvelles quelle que soit la période ; ces étrangers fournissent l'essentiel de la main-d'oeuvre du B.T.P. ; ils sont donc répartis presque équitablement sur l'ensemble des cinq agglomérations.

La population maghrébine qui a aussi largement participé à ces grands chantiers associe une seconde cause à son installation en villes nouvelles: une part importante des maghrébins travaillent dans les entreprises de l'industrie automobile ; or celles-

ci ont opéré une "relocalisation" dans la grande banlieue ouest et réalisé plusieurs programmes de logements par le biais du 0,1 % patronal à Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines. Ces deux groupes ethniques originaires des deux rives de la Méditerranée constituent toujours les fondements de la population étrangère en villes nouvelles.

Les communautés africaines et asiatiques sont plus modestes, mais leur localisation trop souvent polarisée, les rend plus susceptibles d'être rejetées.

Schématiquement, deux migrations peuvent être dissociées : les populations ibériques et maghrébines ont construit les villes nouvelles ; à l'inverse, les populations d'Afrique Noire ou Asiatiques postulent pour un logement au cours de la phase d'achèvement des agglomérations. D'ailleurs tout au long de l'histoire des villes nouvelles **plusieurs parallèles peuvent être établis : l'un, entre la période des regroupements familiaux des populations maghrébines et le développement de Cergy-Pontoise et de Saint-Quentin-en-Yvelines ; l'autre entre l'arrivée massive des réfugiés du sud-est asiatique et la construction de Marne-la-Vallée ; ou un troisième entre l'époque du "renouveau" de Melun-Senart, essentiellement pavillonnaire, et le déplacement du centre de Paris vers la périphérie d'une population africaine composée de familles nombreuses.**

Cette évolution des nationalités induit une redéfinition spatiale de la répartition des étrangers et finalement une spécialisation ethnique de certains espaces. Ces profondes mutations de la population immigrée en villes nouvelles impliquent logiquement une évolution des structures démographiques et socio-professionnelles de la population étrangère dans les cinq agglomérations.

**UNE STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE
REFLET DES NOUVEAUX COURANTS EN
MATIÈRE D'EMPLOIS ET D'ACTIVITÉS**

Les villes nouvelles ont pour objectif de créer un tissu économique dynamique pour obtenir une croissance harmonieuse sans déséquilibre entre l'emploi et l'habitat. Ce vaste espace d'emploi est un lieu d'accueil privilégié pour les entreprises françaises et étrangères souvent de pointe et à haute teneur technologique. Cette politique donne aux villes nouvelles une structure socio-professionnelle originale.

On peut alors s'interroger sur l'existence de quelque adéquation entre les perspectives d'emplois offertes par ces pôles économiques et la structure professionnelle traditionnelle de l'immigration maghrébine.

Y a-t-il asymétrie totale, quelques convergences ou opportunités ?

La nature de l'offre génère-t-elle une mutation du profil de la population active maghrébine ?

A - UN RYTHME DE CROISSANCE RALENTI MAIS UN TAUX D'ACTIVITÉ TOUJOURS ÉLEVÉ

La population active des villes nouvelles réunit 278 778 personnes, en 1982, et est estimée à 281 161 en 1987.

Ces effectifs sont le fruit d'une croissance exceptionnelle des actifs dès le début des villes nouvelles ; de 1968 à 1987, c'est-à-dire en vingt ans, la population active a augmenté de 7,7 % par an ; ce taux s'infléchit légèrement au début des années 80 puisque, entre 1968 et 1982, la croissance annuelle atteignait 10,3 %.

Cependant, cette évolution globale des cinq agglomérations mérite d'être nuancée car **d'importantes variations existent entre les villes nouvelles :**

- à **Evry et Saint-Quentin-en-Yvelines**, la population active croît à un rythme exceptionnel, soit respectivement 42,9 % et 21,4 % par an ; le peu d'actifs dénombrés à Evry en 1968 explique, en partie, une augmentation aussi considérable ; de plus, ceci souligne la spécificité de la population nouvellement arrivée composée essentiellement d'adultes en âge d'activité. Saint-Quentin-en-Yvelines dispose, dès 1975, d'une population active nombreuse dont la croissance se poursuit ;
- **Cergy-Pontoise** atteint 11,2 % par an, chiffre sensiblement supérieur à celui observé pour l'ensemble des villes nouvelles ;
- l'accroissement annuel de **Marne-la-Vallée ou de Melun-Senart** est beaucoup plus modéré ; l'une et l'autre réunissent plus de 35 000 personnes actives en 1968 mais, alors que Marne-la-Vallée bénéficie d'une augmentation régulière des actifs, celle de Melun-Senart semble plus contenue .

TABLEAU 8
**POPULATION ACTIVE TOTALE PAR VILLES NOUVELLES
EN 1968 - 1975 - 1982 - 1987**

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1987 |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Cergy-Pontoise | 21 872 | 37 128 | 56 259 | 67 511 |
| Evry | 3 409 | 10 406 | 23 888 | 32 526 |
| Marne-la-Vallée | 37 214 | 47 276 | 72 800 | 94 669 |
| Melun-Senart | 35 598 | 41 273 | 54 423 | 30 391 |
| St-Quentin-en-Y. | 17 809 | 44 244 | 71 408 | 56 064 |
| Villes nouvelles | 113 902 | 180 327 | 278 778 | 281 161 |

Source : 1968, 1975, 1982 : R.G.- I.N.S.E.E., sondage au 1/4 1987 : R.G.82 + recensements complémentaires E.P.A.82-87

Par ailleurs, le rythme de croissance de la population active fluctue selon les périodes :

TABLEAU 9
ACCROISSEMENT ANNUEL DE LA POPULATION ACTIVE TOTALE
(en % par an)

| | 1968-1975 | 1975-1982 | 1982-1987 |
|------------------------|------------|------------|------------|
| Cergy-Pontoise | 9,9 | 7,3 | 4,0 |
| Evry | 29,3 | 18,5 | 7,2 |
| Marne-la-Vallée | 3,8 | 7,7 | 6,0 |
| Melun-Senart | 2,3 | 4,5 | 8,8 |
| St-Quentin-en-Y | 21,2 | 8,7 | 4,2 |
| Ville nouvelles | 8,3 | 7,8 | 0,2 |

Source : R.G.-I.N.S.E.E. + recensements complémentaires E.P.A.82-87

- entre 1968 et 1975, la population active des deux villes nouvelles de l'ouest et d'Evry croît à un rythme annuel jamais égalé par la suite ; néanmoins, en chiffres réels, c'est entre 1975 et 1982 que le nombre d'actifs a le plus augmenté ; ainsi, la population active de Saint-Quentin-en-Yvelines réalise 50 % de sa croissance totale au cours de ces sept années ;

- Melun-Senart connaît l'évolution inverse avec son plus fort taux de croissance entre 1982 et 1987 ;

- 71,7% des nouveaux actifs installés à Marne-la-Vallée depuis 1968 sont arrivés entre 1975 et 1982.

L'accroissement annuel total de la population active en villes nouvelles décroît régulièrement ; cette diminution tend même à s'accélérer depuis 1982. Le nombre d'actifs évolue différemment

d'une ville nouvelle à l'autre ; cette disparité résulte de leur âge différent et de leur progression dissemblable ; logiquement, on constate un parallèle entre les périodes des grands flux de la population totale et les principales phases d'augmentation de la population active ; ainsi, y a-t-il un écart d'environ sept ans entre Evry, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, et Marne-la-Vallée démarrée plus tardivement ; Melun-Senart constitue un cas particulier dans la mesure où, bien que créée en même temps que les premières villes nouvelles, elle ne s'éveille véritablement qu'en 1984.

En 1982, le taux d'activité des villes nouvelles (48,1) est supérieur au taux de la Grande Couronne, mais inférieur à celui de l'Île-de-France ; seul Evry frôle les 50 %. Cette uniformité apparente des taux d'activité, en villes nouvelles, masque des croissances dissemblables et la diversité des situations au niveau communal. Cergy-Pontoise, Evry, Saint-Quentin-en-Yvelines et

Marne-la-Vallée présentent des courbes d'évolution sensiblement parallèles : ascendantes de 1968 à 1982 et à la baisse depuis.

Melun-Senart est en totale rupture avec ce schéma : son taux d'activité chute entre 1968 et 1975, se rétablit entre 1975 et 1982, puis décroît à nouveau rapidement.

Le **taux d'activité moyen des cinq villes nouvelles** reste **élevé** et se situe, **aujourd'hui, aux alentours de 47 %** ; en 1987, Evry et Cergy-Pontoise se maintiennent à 49-48 %, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée s'inclinent à 47-46 % et Melun-

Senart chute à 42,5 %. Toutefois, les variations communales sont plus importantes puisqu'à cette échelle les taux fluctuent entre 38 % et 55 %. Ces écarts sont induits par les disparités démographiques et la complexité ethnique des populations résidant en villes nouvelles.

TABLEAU 10
TAUX D'ACTIVITE DE LA POPULATION TOTALE PAR VILLES NOUVELLES
1968 - 1975 - 1982 - 1987

| | 1968 | 1975 | 1982 | 1987 |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Cergy-Pontoise | 43,7 | 45,7 | 48,5 | 48,0 |
| Evry | 41,2 | 46,2 | 49,7 | 49,4 |
| Marne-la-Vallée | 43,0 | 46,0 | 47,6 | 46,3 |
| Melun-Senart | 53,9 | 45,5 | 48,0 | 42,5 |
| St-Quentin-en-Y | 44,5 | 45,7 | 48,0 | 47,4 |
| Villes nouvelles | 46,1 | 45,8 | 48,1 | 46,8 |

Source : R.G.-I.N.S.E.E. + recensements complémentaires E.P.A.

1. Une population active de plus en plus jeune et féminine

La croissance du nombre des actifs est étroitement liée à la composition par sexe et par âge de la population.

En villes nouvelles, plus qu'ailleurs, l'augmentation relativement rapide de la population active, au cours des quinze dernières années, est surtout due à l'essor du travail féminin.

a. L'originalité de la répartition par sexe

Une ventilation par sexe dévoile deux tendances opposées et permet d'expliquer, en partie, les contrastes spatiaux.

Le taux d'activité masculin reste supérieur au taux d'activité féminin mais l'écart s'atténue grâce à une légère diminution du premier et une augmentation substantielle du second. Ainsi, en 1982, le taux d'activité des hommes en villes nouvelles (54,8 %) se situe en dessous des taux de l'Île-de-France et de la grande

couronne ; par contre, celui des femmes (41,5 %) est comparable à celui de l'Île-de-France et excède celui de la grande couronne.

Des taux d'activité masculins orientés à la baisse

Les taux d'activité masculins des villes nouvelles, orientés à la baisse, demeurent malgré tout élevés.

La part des hommes actifs reste stable entre 1968 et 1975, aux alentours de 55,6 %, puis diminue légèrement pour atteindre 54,8 % en 1982 ; ce taux est parmi les plus élevés de France, mais il est inférieur à ceux de l'Île-de-France (56,5 %) et de la grande couronne (55,3 %) alors qu'il les équivalait en 1975. Ceci confirme les mutations économiques et démographiques que peuvent connaître les villes nouvelles pendant leur croissance. Nous le verrons, la suprématie numérique des moins de 20 ans supplanté celle des adultes ; cette substitution explique, en partie, la baisse du taux d'activité des hommes depuis 1975.

Toutefois, une comparaison de la proportion des actifs parmi la population masculine en villes nouvelles et en Île-de-France souligne quelques dissimilitudes ; deux groupes peuvent être isolés : les taux d'activité d'Evry d'une part, et de Melun-Senart et Saint-Quentin-en-Yvelines d'autre part, sont supérieurs ou égaux à ceux de la grande couronne et semblables à ceux de l'Île-de-France, mais ces similitudes n'ont pas la même origine :

- l'étendue de l'activité de la population masculine d'Evry est liée aux objectifs et au dynamisme économique de la ville nouvelle ;
- pour Melun-Senart et Saint-Quentin-en-Yvelines, l'explication est différente. En premier lieu il faut rappeler que la croissance de Melun-Senart est limitée jusqu'en 1984 et le manque d'implantations industrielles réduit les offres d'emploi ; autant d'éléments qui laissent prévoir de faibles taux d'activité, pourtant 55 % des hommes sont actifs. C'est le deuxième taux des villes nouvelles. Le développement économique de Melun-Senart a été différé ; la population de la ville nouvelle n'a donc pas encore bénéficié d'une arrivée massive de jeunes ménages avec leurs enfants ; en l'absence de profondes transformations de la structure démographique, les taux d'activité masculins restent élevés. En outre, la venue de travailleurs immigrés maghrébins ou turcs renforce cette sur-masculinité ; la part des hommes actifs à Saint-Quentin-en-Yvelines traduit aussi l'influence de grandes communautés étrangères ; cependant, la situation est différente puisque l'implantation des étrangers est liée à l'industrie automobile, et il s'agit d'une immigration familiale ; de plus les secteurs économiques de la ville nouvelle poursuivent leur expansion à un rythme soutenu ;

- dans la population masculine de Cergy-Pontoise et de Marne-la-Vallée, la part des actifs est inférieure à celle de la grande couronne ou de l'Île-de-France. Toutefois, une distinction géographique s'impose pour la seconde ville nouvelle ; les taux d'activité masculins des secteurs 1, 3 et 4 n'excèdent pas les 54 %, par contre celui du Val Maubuée dépasse ceux de la grande couronne ; cette zone constitue, actuellement, l'organe essentiel de la ville nouvelle ; ce pôle réunit les principaux centres administratifs, commerciaux et industriels installés à Marne-la-Vallée.

Ces disparités spatiales précisent l'inter-relation permanente et évolutive qui existe entre les mutations économiques et démographiques des agglomérations et les fluctuations des taux d'activité.

Ainsi, la part de la population masculine active diminue, depuis 1975, à Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines ; à l'inverse celles d'Evry et de Melun-Senart augmentent. Néanmoins, le taux d'activité masculin des villes nouvelles est à la baisse depuis le milieu des années 1970.

Les villes nouvelles disposent, en fait, de tous les éléments favorables pour obtenir des taux d'activité élevés : diversité des branches économiques, situation de l'emploi plutôt satisfaisante, et une très forte population d'adultes.

Une croissance spectaculaire du taux d'activité féminin révélatrice d'inégalités spatiales

La population active féminine différencie trois types de villes nouvelles : le taux d'activité féminin de Cergy-Pontoise et Evry devance celui de l'Île-de-France, lui est comparable à Marne-la-Vallée, mais inférieur à Melun-Senart et Saint-Quentin-en-Yvelines. C'est au sein de celles-ci que la part des femmes actives est la plus faible ; deux taux identiques dont les origines diffèrent ; Melun-Senart offre essentiellement un habitat individuel dispersé qui, bien souvent, a conduit l'épouse à abandonner son emploi trop éloigné du lieu de résidence ; les 40,7 % de Saint-Quentin-en-Yvelines procèdent d'un comportement sociologique directement lié à la présence d'une importante communauté maghrébine.

Toutes ces nuances s'expriment avec encore plus d'acuité au niveau communal. Si l'on superpose la répartition géographique de la population étrangère par nationalités et celle du taux d'activité des femmes, en 1982, deux parallèles apparaissent de suite : les unités urbaines où, parmi les étrangers, la population maghrébine prédomine, coïncident avec les taux d'activité féminins les plus bas comme à Trappes, La Verrière ou St-Ouen-l'Aumône ; au contraire, là où la population portugaise ou asiatique constitue la principale communauté étrangère, la part des femmes actives est plus élevée ; ainsi, elle est toujours supérieure à 40 % à Bry-sur-Marne, Bois-d'Arcy ou Bondoufle.

Entre 1968 et 1982, le taux d'activité féminin augmente de dix points en villes nouvelles contre cinq en Ile-de-France. Cette formidable croissance accentue les écarts entre villes nouvelles et participe, indirectement, à la formation d'un profil distinct pour chacune des cinq villes nouvelles. Deux influences contraires orientent l'évolution contemporaine de la population active féminine et en déterminent les variations

spatiales : l'essor du secteur tertiaire et des activités commerciales favorise le développement de l'emploi féminin. Ce sont donc les centres commerciaux, économiques et administratifs qui monopolisent, en villes nouvelles, les taux d'activité féminins les plus élevés. Par contre, une forte présence étrangère atténue toujours la proportion de femmes actives.

b. Une population active de jeunes adultes

En outre, la structure d'âge de la population constitue aussi un élément déterminant ; Evry et Saint-Quentin-en-Yvelines conjuguent les plus forts taux de croissance de la population active et les plus grandes proportions de jeunes et d'adultes.

On retrouve donc, en villes nouvelles, les quelques facteurs habituels jouant à la baisse ou à la hausse sur l'effectif des actifs ; le déclin enregistré ces dernières années est plutôt dû à l'allongement de la période de formation des jeunes qu'à l'abaissement de l'âge de la retraite, car peu de personnes se situent encore dans ces tranches d'âges en villes nouvelles ; par contre, l'afflux d'une population de jeunes ménages, l'entrée d'un grand nombre de femmes sur le marché du travail et l'immigration des années 60 et du début des années 70 ont provoqué un accroissement exceptionnel de la population active. Ce dernier facteur est très perceptible en villes nouvelles ; toutefois son amplitude varie, selon les secteurs géographiques, en fonction de la part de la population étrangère dans la population totale et, surtout, de sa composition ethnique.

2. Une mutation de la population active étrangère liée aux disparités ethniques

De 18,2 points en faveur des étrangers en 1968, l'écart des taux d'activité est aujourd'hui de 4,7 en faveur de la population totale. Cette inversion traduit essentiellement l'évolution de la structure par sexe et par âge (immigration familiale : femmes et enfants de la population étrangère)

TABLEAU 11
POPULATION ETRANGERE ACTIVE PAR VILLES NOUVELLES
1968 - 1975 - 1982

(effectifs réels et taux d'activité par villes nouvelles)

| | 1968 | tx act. en % | 1975 | tx act. en % | 1982 | tx act. en % |
|-------------------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Cergy-Pontoise | 1 859 | 57,8 | 3 598 | 45,8 | 5 532 | 45,5 |
| Evry | 213 | 47,7 | 722 | 46,1 | 1 560 | 40,7 |
| Marne-la-Vallée | 3 840 | 68,2 | 5 633 | 45,8 | 8 532 | 44,7 |
| Melun-Senart | 2 893 | 67,9 | 2 912 | 40,5 | 3 612 | 43,0 |
| St-Quentin-en-Y. | 1 625 | 60,9 | 5 047 | 49,4 | 7 556 | 41,1 |
| Villes nouvelles | 10 430 | 64,3 | 17 912 | 45,8 | 26 792 | 43,4 |

Source : R.G. - I.N.S.E.E.

Depuis 1968, les taux d'activité de la population étrangère ont littéralement chuté, passant de plus de 60 % à environ 40-45 % ; les deux villes nouvelles aux grands effectifs étrangers, en 1982, ont perdu au moins 20 points entre la fin des années 60 et le début des années 80. Toutes les villes nouvelles n'ont pas suivi la même progression :

- les taux d'activité des étrangers de Melun-Senart, Marne-la-Vallée et Cergy-Pontoise enregistrent une très forte réduction entre 1968 et 1975 ;
- à l'opposé, le taux d'Evry reste presque inchangé au cours de la première période mais diminue ensuite ;
- seule Saint-Quentin-en-Yvelines voit le taux d'activité de sa population étrangère régresser continuellement sur les deux périodes ;

La courbe du taux d'activité de la population étrangère entre 1968 et 1982 dessine donc le négatif de l'évolution du taux d'activité de la population totale ; ceci provient des mutations qui se sont opérées dans la structure par sexe et par âge (voir p 152) de la population étrangère ; l'immigration, composée essentiellement de travailleurs isolés lors de la construction des villes nouvelles, est devenue une immigration familiale.

Une superposition des répartitions spatiales du taux d'activité de la population totale et de la population étrangère révèle une symétrie entre les variations des taux d'activité des étrangers et la composition ethnique de la population ; ainsi peut-on établir une hiérarchie à partir de trois situations distinctes :

- là où tous les groupes étrangers de diverses origines sont représentés dans des proportions équivalentes, la part des étrangers actifs reste modérée ; elle oscille entre 41 % et 48 % à Elancourt, Guyancourt et Montigny-le-Bretonneux, se situe aux alentours de 40 % à Osny et Pontoise, et avoisine les 43 % à Noisy-le-Grand ; elle n'a pas alors d'incidence notable sur les taux d'activité totaux ;

● par contre, les unités urbaines où les communautés ibériques prédominent avancent des taux d'activités plus élevés ; ils frôlent ou dépassent les 50 % à Coignières, Vert-St-Denis et Bry-sur-Marne ; en outre, les communautés asiatiques semblent comporter une importante part d'actifs ;

● a contrario, la présence d'une forte communauté maghrébine induit des taux d'activité beaucoup plus faibles ; ils n'exèdent pas les 35 % à Trappes qui est " la ville des maghrébins par excellence". Toutefois, La Verrière et St-Ouen-l'Aumône constituent deux contre-exemples ; les maghrébins y sont nombreux, mais les taux d'activité étrangers sont supérieurs à ceux des villes nouvelles et de l'Île-de-France ; ce paradoxe provient de leur implantation géographique très localisée, liée à un type d'activité précis et, par extension, à l'habitat du 0,1 % patronal ; leur implantation en ces lieux dépend, impérativement, de leur embauche dans telle ou telle entreprise. En outre, depuis quelques temps, on assiste à une arrivée massive de familles africaines parmi lesquelles nombre de femmes ont un petit emploi. Tous ces éléments expliquent les taux d'activité élevés de la population étrangère ; à St-Ouen-l'Aumône il est même supérieur à celui de la population totale, ce qui confirme la spécificité de ces espaces.

Au-delà de ces situations particulières, les nuances entre nationalités sont l'expression d'habitudes culturelles différentes et d'évolutions sociologiques d'inégale amplitude. Généralement, les femmes immigrées d'origine portugaise occupent un emploi salarié ; elles sont le plus souvent employées dans le tertiaire, premier secteur d'activité des villes nouvelles. Au contraire, traditionnellement, les femmes

maghrébines restent au foyer ; l'enracinement profond de ce concept, malgré quelques timides modifications parmi les jeunes femmes, induit les faibles taux d'activité dans les entités urbaines où les familles maghrébines représentent parfois plus de 57 % de la population étrangère.

a. Des taux d'activité masculins élevés et des taux féminins contrastés

Si l'on effectue une triple répartition du taux d'activité de la population étrangère (taux total, masculin et féminin) par nationalités en 1982, trois distributions distinctes apparaissent. Six groupes ethniques sont mis en parallèle : espagnol, portugais, italien, autres C.E.E., turc et maghrébin ; ici, nous considérons ce dernier groupe comme un tout car nous étudierons ultérieurement très en détail chacune des trois nationalités

Si l'on excepte le seul cas des espagnols à Cergy-Pontoise, quelque soient la nationalité et la ville nouvelle, les taux masculins dépassent les taux globaux eux-mêmes supérieurs aux taux féminins. Au-delà de cette donnée commune, les nationalités se répartissent en trois catégories (Tableau 11 bis) :

TABLEAU 11bis
TAUX D'ACTIVITE DE LA POPULATION ETRANGERE
PAR NATIONALITE EN VILLES NOUVELLES - 1982

| | Espagnols | Portugais | Italiens | Autres CEE | Maghrbins | Turcs |
|------------------|-----------|-----------|----------|------------|-----------|-------|
| Cergy-Pontoise | 54.1 | 50.2 | 54.3 | 51.1 | 30.5 | 25.0 |
| Evry | 58.0 | 49.3 | 70.8 | 52.7 | 33.3 | 27.2 |
| Melun-Senart | 50.6 | 52.8 | 51.0 | 51.3 | 36.1 | 50.0 |
| Marne-la-Valle | 51.3 | 50.4 | 50.6 | 47.1 | 36.3 | 34.2 |
| St.Quentin-enY. | 57.5 | 50.5 | 57.1 | 41.9 | 33.9 | 48.1 |
| Villes nouvelles | 52.9 | 50.7 | 53.4 | 47.0 | 34.1 | 36.8 |

TAUX D'ACTIVITE DE LA POPULATION ETRANGERE MASCULINE
PAR NATIONALITE EN VILLES NOUVELLES - 1982

| | | | | | | |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Cergy-Pontoise | 56.0 | 60.5 | 67.4 | 60.4 | 43.1 | 30.0 |
| Evry | 69.4 | 58.6 | 88.2 | 61.1 | 43.8 | 38.4 |
| Melun-Senart | 62.9 | 64.5 | 72.2 | 71.0 | 57.8 | 71.4 |
| Marne-la-Valle | 67.0 | 61.5 | 62.8 | 60.4 | 52.8 | 46.0 |
| St.Quentin-enY. | 66.6 | 61.6 | 71.4 | 57.8 | 53.2 | 67.5 |
| Villes nouvelles | 64.4 | 61.6 | 68.4 | 61.3 | 51.4 | 50.3 |

TAUX D'ACTIVITE DE LA POPULATION ETRANGERE FEMININE
PAR NATIONALITE EN VILLES NOUVELLES - 1982

| | | | | | | |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Cergy-Pontoise | 57.1 | 39.9 | 32.6 | 38.8 | 15.2 | 12.5 |
| Evry | 42.3 | 39.6 | 28.5 | 44.4 | 17.9 | 11.1 |
| Melun-Senart | 37.7 | 39.1 | 20.6 | 29.4 | 13.8 | |
| Marne-la-Valle | 35.1 | 37.9 | 32.1 | 32.6 | 13.2 | 8.6 |
| St.Quentin-enY. | 43.5 | 37.9 | 33.3 | 26.1 | 9.6 | 5.8 |
| Villes nouvelles | 39.3 | 38.5 | 29.6 | 31.6 | 12.4 | 8.3 |

- les taux des espagnols et des portugais sont relativement uniformes au sein des cinq villes nouvelles. En outre, ces deux nationalités réunissent les plus forts taux d'activité féminins ; parmi les portugais, tous sont presque identiques, en revanche, ils sont plus disparates parmi les espagnols. A Cergy-Pontoise, la part des femmes espagnoles actives excède celle des hommes ; cette situation exceptionnelle constitue l'originalité de la population espagnole en villes nouvelles dont les taux d'activité les plus élevés sont, par ailleurs, réalisés à Evry

- les taux des italiens et des autres C.E.E. sont plus diversifiés. La part des femmes actives appartenant à ces deux nationalités est moindre.

- les populations actives maghrébines et turques offrent une toute autre structure ; leurs taux d'activité sont beaucoup plus bas, comparés aux autres nationalités, quelle que soit la catégorie de personnes considérée. Cependant, les taux masculins prédominent très nettement, soit 51 % contre 34 % pour le total des actifs et contre 12 % pour les femmes actives ; celles-ci n'atteignent jamais les 20 % et leur représentation est parfois très restreinte, aux environs de 6 %. Parmi la population féminine maghrébine et turque une infime proportion est active à Saint-Quentin-en-Yvelines, mais leur part est deux à trois fois plus importante à Cergy-Pontoise et Evry. Pour ces deux nationalités le taux d'activité dépend donc, plus que nulle part ailleurs, de l'emploi des hommes. L'explication en est simple : d'une part, l'une et l'autre sont de confession musulmane, ce qui implique une conception particulière de la famille et limite le nombre de femmes disposant d'un emploi salarié, d'autre part l'immigration turque est plus récente, et encore souvent composée, en majorité, d'hommes seuls.

En villes nouvelles, la population étrangère présente toujours des taux d'activité masculins très élevés. Ce sont, en fait, les taux d'activité féminins qui introduisent des contrastes entre nationalités ; ainsi, peut-on opposer les femmes espagnoles et portugaises aux femmes d'origine maghrébine ou turque, le taux d'activité des premières correspondant au double des secondes.

Evry et Melun-Senart présentent les plus fortes proportions d'étrangers actifs ; Melun-Senart, ville nouvelle qui naît depuis 1984, accueille une population masculine maghrébine employée par des entreprises du B.T.P. du nord de la France qui, victimes de la crise économique, essaient de s'insérer dans le marché immobilier de l'Île-de-France ; ces hommes seuls ont dû laisser leur famille en région Nord-Pas-de-Calais et n'ont pas encore obtenu un logement qui permettrait à leur femme et leurs enfants de les rejoindre. Ce concours de circonstances spéciales, et souhaitons-le temporaires, explique les taux d'activité masculins très élevés à Melun-Senart.

Les contrastes spatiaux du taux d'activité féminin sont plus complexes. Selon les nationalités, à Saint-Quentin-en-Yvelines les femmes actives sont très nombreuses ou quasi absentes ; par contre, elles sont toujours bien représentées à Cergy-Pontoise. Les deux villes nouvelles de l'ouest réunissent les extrêmes du taux d'activité féminin, ces oppositions sont dues à l'âge et à l'origine ethnique de la population immigrée ; Cergy-Pontoise comme Saint-Quentin-en-Yvelines accueillent de grandes communautés maghrébines et sud-européennes depuis le début des années 1970 ; ces familles ont vieilli ici ; les jeunes femmes maghrébines ou turques qui ont grandi à Cergy-Pontoise semblent s'être ouvertes à l'emploi ; à Saint-Quentin-en-Yvelines l'évolution reste plus discrète. Au contraire, la population féminine espagnole ou portugaise, très active, est naturellement employée par les nombreuses sociétés d'entretien liées à la prolifération des locaux administratifs et des bureaux au centre des villes nouvelles.

Les taux d'activité de la population étrangère masculine sont logiquement élevés, mais tendent à s'atténuer depuis l'essor du regroupement familial. Les taux d'activité féminins sont, eux, très liés à l'histoire et à l'origine géographique de l'immigration ; leur implantation spatiale constitue aussi un facteur de différenciation.

b. Une répartition géographique complexe

Une analyse par villes nouvelles confirme la pluralité ethnique de la population étrangère qui induit d'importants contrastes démographiques et spatiaux.

Au sein de la population européenne, les écarts du taux d'activité entre les hommes et les femmes s'atténuent ; par contre, ils sont encore substantiels dans les communautés maghrébines et turques. L'immigration familiale d'origine espagnole, portugaise, italienne et "autres européennes", maintenant ancienne, permet aux femmes d'entrer de plus en plus souvent dans la vie active.

A l'inverse, l'installation des femmes maghrébines ou turques est trop récente et leur vie encore trop marquée par les traditions culturelles pour qu'elles puissent, réellement, s'ouvrir à l'emploi salarié à l'extérieur du foyer. Par ailleurs, ces deux groupes ethniques conservent des effectifs non négligeables d'hommes seuls, hébergés dans des foyers de travailleurs ; même en villes nouvelles, une grande partie de la population turque est composée de travailleurs peu qualifiés et isolés dont les familles sont restées au pays.

Ces observations diffèrent peu de celles qui pourraient être faites sur l'ensemble de l'Île-de-France. Pourtant, les contrastes spatiaux sont inhérents à la structure du parc-logements, à l'histoire et à la situation géographique des villes nouvelles.

Plus l'implantation des étrangers est ancienne, moins les écarts entre les deux sexes sont étendus ; au fil des années, la population étrangère perd de sa spécificité et elle rejoint le profil

français. Cette mutation concerne toutes les populations immigrées en France ; toutefois, nous le verrons, la structure de l'emploi en villes nouvelles incite, peut-être plus qu'ailleurs, la croissance de la main-d'oeuvre féminine.

Nous avons évoqué l'arrivée massive de travailleurs étrangers employés dans le B.T.P. au début des villes nouvelles. Cette période est en partie révolue ; ces hommes ont suivi leur entreprise sur d'autres chantiers ou ont été rejoints par leur famille et se sont alors installés en villes nouvelles. Ces évolutions ont modifié la composition de la population étrangère : hier encore alimentée, essentiellement, par une main-d'oeuvre masculine, elle apporte aujourd'hui de nombreux ménages et leurs enfants.

On peut donc prévoir qu'au cours des prochaines années les taux d'activité masculins et féminins des populations européennes connaîtront peu de modifications ; en revanche, les **communautés maghrébines** et turques **entament juste un processus de "déspécialisation" de l'emploi masculin, et une croissance de la population active féminine.**

Ces deux ouvertures s'opèrent grâce à un double mouvement. Les deux principaux secteurs d'activité des immigrés, le B.T.P. et l'industrie automobile, ont été affectés par la crise économique ; de nombreux licenciements ont suivi et touché, en premier lieu, les ouvriers récemment embauchés et peu qualifiés ; ces aléas ont accru le taux de chômage parmi les étrangers et provoqué des mises à la retraite anticipée, des retours au pays ou des reconversions, notamment dans les sociétés d'entretien. A la suite du licenciement ou de la retraite du chef de famille, l'épouse recherche parfois du travail ; elle s'oriente alors, souvent, vers un emploi de gardienne d'enfants à domicile ou de femme de ménage dans les nombreux bureaux implantés en villes nouvelles ; pour la population maghrébine ce changement est contraire à la tradition de la mère au foyer, mais le père, ne pouvant plus répondre seul aux exigences financières de la vie quotidienne, accepte, en silence et blessé, l'entrée de sa femme dans le monde du travail. Outre cela, une population jeune de sexe féminin ou masculin arrive sur le marché du travail ; force est de constater que les jeunes filles ont une formation professionnelle supérieure à celle de leurs camarades garçons ; elles obtiennent donc plus facilement un travail, alors que le nombre de jeunes hommes à la recherche du premier emploi croît désespérément.

L'origine ethnique et l'attitude des femmes face à l'emploi ont une influence déterminante sur le taux d'activité de la population étrangère ; le taux des villes nouvelles, inférieur à celui de l'Ile-de-France, confirme le caractère original de l'immigration en villes nouvelles qui est devenue presque exclusivement familiale quelque soient les nationalités. Cependant, l'incidence de l'activité féminine ne concerne pas uniquement la population étrangère, mais est aussi très forte sur le niveau général de l'activité.

Ces quelques remarques soulignent l'incidence parfois contraire que peut avoir l'activité féminine ; comme nous venons de l'exposer, une forte présence étrangère atténue toujours les taux d'activité féminins ; en revanche, si l'on considère la population totale, le développement de l'emploi féminin constitue le trait le plus saillant de l'évolution de la population active depuis deux décennies, en villes nouvelles comme en France.

La population étrangère active des villes nouvelles doit s'intégrer dans la première région française d'immigration ; il serait donc **nécessaire de la resituer dans son contexte régional et de la comparer aux communautés immigrées de l'Ile-de-France.**

Le taux d'activité des étrangers installés en villes nouvelles est inférieur de 4 points à celui de l'Ile-de-France mais les écarts varient selon les nationalités :

- seuls les "autres.C.E.E." résidant en villes nouvelles sont plus actifs que leurs compatriotes de l'Ile-de-France ;
- toutes les autres nationalités présentent des taux inférieurs à ceux de l'Ile-de-France ; toutefois, cette tendance doit être largement nuancée. Pour les italiens, les espagnols, les portugais et les turcs les écarts entre les villes nouvelles et l'Ile-de-France n'excèdent jamais 3,5 points. Pour les maghrébines, la situation est bien différente puisque les écarts oscillent entre 7 et 10 points en faveur de l'Ile-de-France. Là s'exprime la double originalité de la population maghrébine en villes nouvelles ; elle se démarque, à la fois des autres nationalités, y compris de celles qui lui sont traditionnellement proches comme les turcs, et de ses propres compatriotes implantés, ailleurs, en Ile-de-France.

Or nous savons que les familles maghrébines des villes nouvelles ont vécu précédemment en région parisienne . Deux questions sont donc posées : les logements des villes nouvelles ont-ils été attribués à une frange particulière de la population maghrébine ? Leur venue en villes nouvelles a-t-elle modifié profondément leur comportement et leurs caractéristiques socio-démographiques ?

Les interrogations sont énoncées ; nous essaierons d'apporter, ultérieurement, quelques éléments de compréhension par une analyse approfondie de la dynamique des familles maghrébines en villes nouvelles.

B. "ÊTRE EMPLOYÉ DU SECTEUR TERTIAIRE : LA DEVISE DE LA POPULATION ACTIVE EN VILLES NOUVELLES

1. Un "tertiaire marchand" omniprésent

Les activités économiques de la population totale se répartissent en quatre groupes d'importance inégale. Les services, marchands ou non, constituent la principale activité économique

des villes nouvelles ; ils réunissent plus de 40 % des actifs ayant un emploi. L'industrie des biens d'équipement et le commerce occupent respectivement 12,3 % et 11,5 % des effectifs. Les autres activités recueillent au plus 6-7 % des emplois. Les secteurs de "la location-crédit immobilier" et de l'agriculture sont quasi absents.

Logiquement en villes nouvelles, lieu de vie privilégié pour les "classes moyennes" et espace économique en expansion, le "tertiaire marchand", en particulier les activités de services destinées à la satisfaction des besoins des entreprises et des particuliers, l'emporte.

Même si cette prééminence affecte toutes les villes nouvelles, quelques autres points les différencient. A Cergy-Pontoise, Evry et Melun-Senart les services non marchands devancent les services marchands, mais la situation est inverse à Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines. Deux autres particularités sont à signaler ; à Evry, le secteur des services non marchands est prééminent avec 26 % des actifs ayant un emploi ; en revanche, les services marchands réunissent seulement 10 % des effectifs, soit l'équivalent des transports, mais moins que l'industrie. Ces quelques nuances soulignent la disparité des caractéristiques socio-économiques des villes nouvelles.

Une répartition par sexe des activités économiques introduit quelques distinctions liées à la structure de l'emploi en villes nouvelles, mais aussi aux migrations de travail auxquelles sont contraintes certaines franges de la population.

a. Une répartition équitable de l'emploi masculin entre l'industrie et les services

Les hommes se répartissent équitablement dans l'industrie et les services ; par contre, les femmes sont "hyper-concentrées" dans les activités de services.

26 % des hommes travaillent dans le secteur industriel, essentiellement dans l'industrie des biens d'équipement. Le B.T.P. regroupe 10 % des actifs masculins ; cette proportion est on ne peut plus normale dans le contexte de croissance urbaine où nous sommes. En fait, pour la population masculine, quelle que soit la ville nouvelle, trois branches d'activités ressortent ; deux appartiennent aux services, l'autre à l'industrie. Quelques exceptions complètent cette donnée commune ; elles concernent, notamment, Marne-la-Vallée où l'industrie des biens de consommation occupe le premier rang. Par ailleurs, les services non marchands et l'industrie des biens d'équipement s'imposent comme les deux premières activités de Cergy-Pontoise et d'Evry. Par contre, seuls les services dominent la structure des activités de Melun-Senart. La part accordée à l'industrie des biens d'équipement parmi les actifs masculins de Saint-Quentin-en-Yvelines est unique ; cette activité regroupe environ 25 % des hommes ayant un emploi. Toutes ces préci-

sions confirment l'étendue du développement des services, marchands ou non, et souligne l'inégale emprise de l'industrie en villes nouvelles

b. Un emploi féminin polarisé

55 % de la population active féminine est employée dans les services et, si l'on ajoute le commerce, environ 70 % des femmes sont concernées. Seules 5 % d'entre elles travaillent dans l'industrie des biens d'équipement ou des biens de consommation. L'emploi féminin est donc très polarisé ; les services attirent une majorité de femmes, et les services non marchands sont toujours supérieurs aux services marchands. Saint-Quentin-en-Yvelines apporte une petite note personnelle puisque 10% de sa population féminine travaillent dans l'industrie.

Quelle que soit la population considérée, les activités de services prédominent ; elles sont concurrencées par l'industrie chez les hommes, mais sur-représentées chez les femmes. Les disparités spatiales et sectorielles proviennent surtout de la population masculine.

Ces dissimilitudes entre les deux sexes confirment nos précédentes hypothèses ; une part non négligeable de la population active masculine, et tout particulièrement les étrangers, est employée dans les entreprises automobiles implantées, quelquefois en villes nouvelles, mais le plus souvent dans des départements limitrophes. A l'inverse, l'emploi féminin bénéficie surtout du développement des sociétés de services et de l'installation des centres directionnels de grandes entreprises publiques ou privées.

Ainsi peut-on opposer l'importance de l'industrie parmi les hommes à la part appréciable de l'activité commerciale parmi les femmes.

Dans les cinq villes nouvelles le secteur tertiaire approche les 70 %. La part du secondaire fluctue plus d'une ville nouvelle à l'autre ; toutefois, elle atteint toujours au moins 28 %. A contrario, la proportion des actifs travaillant dans le secteur primaire est infime.

Cette répartition connaît aussi quelques nuances selon le sexe ; le secondaire atteint ou dépasse les 40 % parmi les hommes, mais plafonne à 22 % chez les femmes. Pour le tertiaire le rapport est inverse ; environ 56% des hommes sont employés dans ce secteur contre 77 à 84 % des femmes.

La proportion du tertiaire en villes nouvelles est parmi les plus élevées d'Ile-de-France, soit 67,6 %. En 1982, la part du secondaire est supérieure à celle observée en région parisienne (30,4 %) ; les plus forts taux reviennent aux trois plus grandes villes nouvelles qui réunissent de nombreux étrangers. Cela paraît logique ; Marne-la-Vallée bénéficie de la proximité de la banlieue-est, traditionnellement industrielle, et Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines se situent dans le bassin d'emploi de l'industrie automobile.

2. Une population active à 94 % salariée

La structure des activités de la population totale salariée est, naturellement, en tout point semblable à celle de l'ensemble des actifs. Mais, la population salariée étrangère présente quelques éléments de différenciation. Le secteur du B.T.P. occupe la première place alors que les services non marchands sont relégués au cinquième rang ; cette inversion obéit à une double logique, inhérente à la construction même des villes nouvelles et à une tradition de l'emploi étranger.

a. L'activité économique des étrangers salariés, révélatrice de la dynamique de la construction en villes nouvelles et des disparités géographiques du secteur secondaire

Bien que les villes nouvelles arrivent à maturation, la construction d'immeubles d'habitation ou professionnels, de pavillons et d'équipements est encore très active ; ceci nécessite une importante main-d'oeuvre du B.T.P. qui est souvent composée de travailleurs étrangers. Il existe encore quelques caravans de chantier où vivent des hommes seuls qui ont longtemps été, majoritairement, d'origine portugaise et algérienne, mais qui sont de plus en plus d'origine turque. Les premiers venus habitent aujourd'hui avec leur famille en villes nouvelles ; comme nous l'avons déjà précisé, ils ont suivi leur entreprise et ont bénéficié de conditions particulières pour obtenir un logement en villes nouvelles ; maintenant, ces hommes travaillent indifféremment sur place ou dans d'autres secteurs de l'Île-de-France, ce qui leur impose des migrations journalières lointaines et de longue durée. A l'inverse les services non marchands font appel à une main-d'oeuvre qualifiée correspondant encore peu aux possibilités de la population active étrangère ; cette situation est appelée à se modifier dans les années à venir grâce à la seconde génération qui dispose d'une formation plus approfondie et mieux adaptée aux exigences actuelles du marché de l'emploi.

Un regard plus détaillé affine cette observation générale et apporte quelques éléments de distinction entre les villes nouvelles. De suite peut-on opposer Evry aux autres villes nouvelles ; elle est la seule dont l'activité des services, marchands ou non, devance le B.T.P. Les quatre autres accordent plus de 23 % au bâtiment et se répartissent en deux sous-groupes ; d'une part, Marne-la-Vallée et Melun-Senart où l'activité du bâtiment réunit au moins 30 % des étrangers salariés, et d'autre part Saint-Quentin-en-Yvelines et Cergy-Pontoise où elle atteint 23%. Cette subdivision est l'expression même du passé différent des cinq villes nouvelles.

Marne-la-Vallée est la plus récente et tout son territoire n'est pas encore uniformément urbanisé ; sa croissance s'est étendue d'ouest en est et, jusqu'à maintenant, ce sont essentiellement les secteurs de Noisy le Grand et du Val Maubuée qui ont été touchés ; mais le développement urbain et économique atteint désormais

les secteurs 3 et 4 et ce processus s'amplifie grâce au prolongement de la ligne C du R.E.R., décidé pour promouvoir cette zone qui accueille Minéropolis. Tout ceci provoque une expansion de l'activité immobilière et crée de nombreux emplois dans le bâtiment dont bénéficie la main-d'oeuvre étrangère. Cette extension de l'urbanisation permet à la fois un maintien sur place des travailleurs étrangers qui ont participé au démarrage de la ville nouvelle, et la venue d'une main-d'oeuvre étrangère extérieure, employée dans les entreprises arrivées plus récemment sur le marché immobilier de Marne-la-Vallée.

L'origine de l'importance du B.T.P. à Melun-Senart diffère quelque peu ; cette ville nouvelle est née pratiquement en même temps qu'Evry, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, mais elle est restée très longtemps en sommeil et connaît un nouveau départ depuis 1984. Elle poursuit donc sa construction. L'extension des espaces résidentiels et l'augmentation des réalisations pavillonnaires sont pour la population active étrangère une source d'emplois.

Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines sont plus anciennes ; elles tendent, aujourd'hui, à se doter d'un coeur à proximité de la gare du R.E.R. qui les dessert. Cette nouvelle option engendre l'implantation de bureaux, la création de grands centres commerciaux et la mise en chantier de nouveaux programmes immobiliers ; c'est pourquoi, malgré "leur âge", les deux villes nouvelles de l'ouest offrent encore de nombreux emplois dans le bâtiment.

En revanche, Evry apparaît comme la ville nouvelle achevée. La construction se poursuit, mais à un rythme beaucoup plus modéré, et les "services aux entreprises" constituent la première activité économique, y compris pour la population étrangère.

Le taux des services non marchands est le plus élevé à Evry, mais semblable à celui de l'industrie à Saint-Quentin-en-Yvelines, où la structure de la population active étrangère salariée est étroitement liée aux implantations de l'industrie automobile en Île-de-France.

L'activité économique de la population étrangère est un double indicateur ; elle révèle l'âge des villes nouvelles et leur dynamique immobilière actuelle, et souligne la connexion entre les actifs étrangers et les bassins d'emploi de l'industrie automobile en région parisienne, sans exclure une évolution vers les services, liée à la maturation et aux mutations sociales de l'Île-de-France et des villes nouvelles.

b. Un emploi salarié étranger "secondaire" en marge d'un "emploi-villes nouvelles tertiaire"

Ainsi, si l'on excepte le secteur primaire infime, la répartition de la population étrangère salariée par secteurs d'activité est l'inverse de la répartition de la population totale salariée.

En 1982, le poids du tertiaire est considérable soit, selon les villes nouvelles, 65 à 71 % de la population totale salariée ; cette "tertiarisation" correspond à la redistribution des emplois tertiaires de Paris vers la périphérie et, parallèlement, à la création de nouveaux centres d'affaires comme La Défense, Vélizy et les villes nouvelles. Le secteur secondaire est beaucoup plus modeste ; il oscille entre 28 % à Evry et 33,8 % à Saint-Quentin-en-Yvelines

Parmi la population étrangère, l'écart entre les deux secteurs est moindre et le secteur secondaire est majoritaire avec environ 54 % des actifs salariés ; ce taux approche même les 60 % à Marne-la-Vallée.

La structure économique de la population active étrangère des villes nouvelles diffère de celle de l'Ile-de-France où le tertiaire prédomine. Cette distinction provient-elle de caractéristiques démographiques différentes ou de l'implantation dans un espace urbain particulier de l'Ile-de-France ? A la lumière des observations précédentes, il semblerait que les deux facteurs se conjuguent et que la structure des étrangers actifs soit influencée par la spécificité professionnelle de certaines communautés étrangères et par l'évolution originale des villes nouvelles en Ile-de-France.

Ces différentes influences géographiques et sectorielles permettent de définir une typologie des secteurs d'activités de la population étrangère salariée et de dégager les principales tendances :

- à Marne-la-Vallée, la population étrangère du secteur de Noisy-le-Grand, limitrophe de la banlieue-est traditionnellement industrielle, travaille surtout dans le secondaire ; déjà au Val Maubuée les situations sont plus diverses et le tertiaire domine à Noisiel qui appartient au cœur administratif et commercial de la ville nouvelle ;
- on observe des contrastes similaires à Saint-Quentin-en-Yvelines ; la Verrière, Elancourt et Trappes, où vit une forte proportion d'ouvriers étrangers de l'industrie automobile, s'opposent à Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux qui constituent respectivement le centre commercial et la zone résidentielle aisée de la ville nouvelle ;
- la population étrangère de Melun dont l'implantation est antérieure à la création des villes nouvelles travaille surtout dans le secondaire, alors que celle de Savigny-le-Temple, Cesson et Combs-la-Ville, arrivée récemment, est employée dans le tertiaire ;
- Evry, dont la structure économique s'est modifiée, voit aussi sa population étrangère se "tertiariser" ;
- la part du secteur secondaire est encore importante à Cergy qui bénéficie, notamment, de la proximité de l'industrie automobile.

On discerne ainsi l'influence de la proximité des zones traditionnellement industrielles, du rayonnement plus ou moins important de certains bassins d'emploi et du développement économique varié des villes nouvelles. Ces disparités spatiales expliquent la diversité des structures économiques.

3. Une catégorie socio-professionnelle prééminente : les employés

La composition socio-professionnelle des villes nouvelles se scinde en quatre groupes de proportion inégale :

- les employés sont prépondérants ; 34 à 38 % des actifs sont concernés ;
- les ouvriers et les professions intermédiaires représentent à peu près la même part soit 25,1 % et 23,2 %
- par contre, les cadres et les professions intellectuelles supérieures rassemblent seulement 10 à 15 % de la population active ;
- enfin, la part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise reste modeste et celle des agriculteurs minime.

Cette répartition traduit une redistribution géographique et sociale des catégories socio-professionnelles et spécifie leurs caractéristiques en villes nouvelles.

Selon cette logique, trois catégories socio-professionnelles ressortent ; les villes nouvelles sont parmi les premiers bénéficiaires du desserrement des activités économiques de Paris vers la périphérie ; on y retrouve les orientations de la grande couronne, mais les principales tendances sont accentuées : une tertiarisation très marquée dont les proportions d'employés et de cadres supérieurs sont l'expression ; la part des ouvriers en villes nouvelles est inférieure à celle de la grande couronne ; les professions intermédiaires occupent 22-26 % de la population active.

Dans toutes les villes nouvelles la part des ouvriers est inférieure à celle de leurs départements d'accueil respectifs ; comme en grande couronne, leur proportion est loin d'être géographiquement uniforme. Toutefois, on constate un parallèle entre les variations des villes nouvelles et celles des différents départements ; ainsi, les deux plus forts taux reviennent à la Seine-et-Marne et au Val d'Oise où sont respectivement implantées Marne-la-Vallée et Cergy-Pontoise qui réunissent les premiers taux des villes nouvelles ; à l'inverse, les Yvelines présentent le plus faible taux d'ouvriers et celui de Saint-Quentin-en-Yvelines est aussi parmi les plus bas des villes nouvelles. Seule Evry fait exception à cette symétrie. Dans les départements de la grande couronne, et notamment en villes nouvelles, l'emploi ouvrier bénéficie du transfert de nombreux établissements localisés à Paris et dans la petite couronne vers la périphérie. Cependant, cet apport de la population ouvrière est moins fort que celui des autres catégories, comme les employés et les cadres.

Les employés peuvent être définis comme la catégorie-socio-professionnelle prééminente et féminine des villes nouvelles; 57 à 63 % des femmes actives appartiennent à ce groupe. Ceci rejoint la croissance soutenue et régulière de l'ensemble de la population employée qui, à la différence de la population ouvrière, est plutôt féminine et essentiellement citadine.

Les cadres supérieurs et les professions intermédiaires connaissent aussi une forte progression ; cette croissance est liée aux activités tertiaires, souvent de niveau supérieur, bien développées en villes nouvelles. Dans ces catégories les femmes sont en nombre croissant, mais ces groupes restent encore essentiellement masculins.

Les villes nouvelles, situées à l'Ouest, au Sud et à l'Est de la région parisienne, ne présentent pas des oppositions spatiales aussi nettes que celles observées entre les départements de la grande couronne. Même si elles ont toutes leurs particularités, ce sont, en général, les mêmes types d'activités qui ont pu s'y implanter. Schématiquement, on peut dire qu'en villes nouvelles les emplois d'ouvriers et de cadres supérieurs sont occupés par le sexe masculin et ceux d'employés par le sexe féminin. Au-delà de cette approche simplifiée, la montée en puissance des emplois tertiaires peu qualifiés ou très qualifiés, masculins et surtout féminins, constitue la caractéristique essentielle de la structure professionnelle et des mutations sociales des villes nouvelles dont les "classes moyennes" forment l'ossature.

Avant d'apporter quelques points de conclusion, une précision doit être rappelée : nous n'avons pas comme objectif une étude exhaustive de la population des villes nouvelles puisque notre sujet concerne essentiellement les familles maghrébines.

Par contre, pour apprécier le plus justement possible les termes de leur intégration, il nous faut connaître le contexte général dans lequel elles évoluent ; en l'occurrence, la communauté maghrébine appartient, effectivement, à la population villes nouvelles mais elle vit surtout au sein de la population étrangère. Une description minutieuse de la composition ethnique des villes nouvelles s'imposait donc.

Une photographie grand angle de la population des villes nouvelles concerne aujourd'hui environ 600 000 personnes dont l'inégale répartition spatiale témoigne d'une conjonction d'influences, intra-régionales ou intra-villes nouvelles, d'ordre géographique, urbanistique ou démographique

La situation géographique est un élément déterminant de leur évolution que ce soit à l'échelle régionale ou à l'échelle d'une ville nouvelle.

Toutes ont été conçues comme un rouage important de la politique d'aménagement du territoire de l'Île-de-France. Elles ont ainsi participé aux mutations géographiques des dynamismes sociaux et économiques : les villes nouvelles de l'ouest associées à Evry ont canalisé, au cours de la décennie 70, une part importante de la croissance démographique régionale ; puis, dans le cadre du rééquilibrage ouest / est de l'espace parisien, de nouveaux flux se sont orientés vers Marne-la-Vallée, située à l'est, qui devient réellement opérationnelle au début des années 80.

De plus, les villes nouvelles ne sont pas des créations ex nihilo mais le lieu et le contexte socio-économique dans lesquels elles évoluent, influent sur l'organisation de leur développement. Prenons deux exemples pour illustrer ce constat ; l'un souligne l'influence de la proximité de Paris sur l'évolution urbaine et l'autre révèle l'impact de l'environnement socio-professionnel sur la population et le parc-logements :

- bien avant le début effectif de Marne-la-Vallée le secteur 1 de la ville nouvelle accueille une population importante et bénéficie d'une urbanisation active ; ce décalage est lié à la position de Noisy-le-Grand qui est une commune associée à Marne-la-Vallée mais située dans la petite couronne parisienne.

Sa croissance s'apparente à celle des départements de la banlieue ouvrière de l'est parisien ; les distorsions spatiales observées jusqu'en 1975 à Marne-la-Vallée entre l'extrême ouest et les autres secteurs de la ville nouvelle résultent de ce contact géographique avec la proche banlieue ;

- nous avons décrit les contrastes spatiaux qui ont affecté le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Certains sont liés à la relocalisation de l'industrie automobile dans la banlieue ouest ; ainsi, la Régie Renault a réalisé, par le biais du 0,1 % patronal, plusieurs opérations immobilières ; cet habitat collectif a favorisé l'installation en villes nouvelles d'importantes communautés immigrées ; ces opérations ont parfois engendré dans certains quartiers denses des difficultés caractéristiques des "îlots sensibles".

Les villes nouvelles ont participé activement à la planification spatiale de l'Île-de-France car elles ont su devenir des centres urbains diversifiés ; mais inversement la diversité des types d'habitat a parfois été génératrice d'exclusion sociale. Des situations paradoxales se sont créées Certains quartiers ressemblent aux cités des grandes banlieues ; ces lieux sont un peu une remise en cause des bases mêmes de la conception des villes nouvelles qui ont justement été voulues, en réaction contre les grands ensembles, moins denses, mieux équipées et bien reliées aux pôles d'emplois. Nous sommes très attentifs à ces fractions du parc immobilier car de nombreuses familles maghrébines y habitent.

Si les villes nouvelles ont réellement contribué à réorganiser géographiquement l'urbanisation de la région parisienne, elles n'ont pas toujours su éviter les distorsions spatiales sur leur propre territoire.

Aujourd'hui, ces entités urbaines sont proches de leur objectif quantitatif ; elles ont accueilli, entre 1975 et 1982, plus de 44 % de la croissance régionale. Elles ont leur propre géographie démographique liée à l'attraction qu'elles exercent sur les éléments jeunes de la population ; elles cumulent ainsi des taux d'accroissement supérieurs à la moyenne et des bilans migratoires largement positifs.

Les villes nouvelles sont des points d'aboutissement des migrations suburbaines et constituent des éléments essentiels de la division sociale de l'espace urbain au sein du système Île-de-France.

DEUXIÈME PARTIE

UN ESPACE D'IMMIGRATION MAGHRÉBINE INÉDIT

La dynamique d'une migration s'inscrit dans un espace géographique et implique une population caractéristique. Spatialement, une présence immigrée s'exprime différemment selon sa nature ethnique et le lieu d'accueil proposé. La localisation des communautés étrangères suit une logique migratoire évolutive : différents phénomènes cohérents au départ peuvent s'opposer par la suite et générer un processus négatif. L'originalité d'un espace peut influencer sur la démographie d'une population et inversement l'évolution de celle-ci peut engendrer des mutations spatiales. Cette réflexivité crée parfois des situations complexes et paradoxales.

Les cinq villes nouvelles de la région parisienne ont les mêmes objectifs : assurer l'équilibre habitat-emploi et privilégier une nouvelle forme d'organisation urbaine.

Les familles maghrébines installées en villes nouvelles bénéficient donc d'un contexte favorable pour réussir leur intégration socio-spatiale.

Ce discours est communément admis par les observateurs extérieurs. Toutefois, cette hypothèse n'est-elle pas trop optimiste ?

Les ménages maghrébins accèdent-ils réellement au très grand potentiel social et économique des villes nouvelles ? On peut même inverser la question : comment ces périmètres d'urba-

nisation originaux et en expansion peuvent-ils accueillir une population immigrée déjà confrontée à quelques problèmes d'intégration dans les banlieues traditionnelles ? Les villes nouvelles dont le rôle est de structurer la banlieue en créant des lieux d'habitation inédits ou d'activités spécifiques ont-elles les moyens de recevoir des familles algériennes, marocaines et tunisiennes souvent défavorisées ?

La perspective d'une inadéquation entre la vocation des villes nouvelles et l'arrivée des familles maghrébines sur ces mêmes territoires a orienté l'organisation de notre analyse.

Comparer l'espace maghrébin des villes nouvelles à celui de l'Ile-de-France puis déterminer sa configuration à différentes échelles et enfin élaborer une typologie des cadres spatiaux intéressés, tel est notre premier objectif.

Ces observations annoncent une approche plus analytique pour expliquer la constitution et les évolutions successives des cités maghrébines.

Ces éléments géographiques définis, nous pourrions voir les influences de l'environnement spatial sur l'originalité de la démographie maghrébine en villes nouvelles.

DE L'ESPACE RÉGIONAL AU MICRO-GÉOGRAPHIQUE, UNE SPHÈRE MAGHRÉBINE PLUS ORIGINALE

Les villes nouvelles s'insèrent dans l'espace régional parisien. Leur peuplement présente un certain cosmopolitisme dont les familles originaires du Maghreb constituent une des caractéristiques essentielles.

Cette implantation maghrébine au sein d'unités urbaines inédites et en perpétuelle mutation suscite quelques interrogations.

La géographie de l'espace maghrébin en villes nouvelles n'est-elle que le miroir de la répartition spatiale des communautés algériennes, marocaines et tunisiennes en Ile-de-France ou revêt-elle une ou d'autres réalités spatiales spécifiques ?

A l'échelle des villes nouvelles elles-mêmes, dans quelle mesure cette immigration marque-t-elle l'espace et quels sont ses axes d'expansion contemporains ?

Traditionnellement, les minorités étrangères tendent à se regrouper ; si tel est le cas, quels espaces de vie cette micro-société occupe-t-elle et quelles en sont les implications socio-spatiales au quotidien et au niveau local ?

Une approche comparative de la répartition géographique des maghrébins en région parisienne et en villes nouvelles, leur localisation précise en villes nouvelles et une analyse urbaine de leur cadre de vie, sans répondre intégralement aux questions précitées, permettront sans nul doute de mieux apprécier l'originalité de la "sphère maghrébine" dans les cinq villes nouvelles de la région Ile-de-France.

A - DEUX ESPACES MAGHRÉBINS SYMÉTRIQUES : L'ÎLE-DE-FRANCE ET LES VILLES NOUVELLES

La répartition géographique de la population maghrébine en villes nouvelles s'inscrit dans un cadre spatial étendu à l'intérieur duquel se structure une urbanisation planifiée et se définit la première région d'immigration française.

L'espace "maghrébin-villes nouvelles" n'est qu'une segmentation géographique de ces deux phénomènes ; il faut donc dépasser la vision réductrice qui consiste à rattacher un groupe ethnique à un lieu unique. Les familles maghrébines s'insèrent dans une sphère beaucoup plus étendue. Une prise en compte de l'unité Ile-de-France et de l'ensemble de la communauté maghrébine en région parisienne s'impose de fait.

Les villes nouvelles sont des éléments urbains récents qui doivent cristalliser la croissance de la population de l'Ile-de-France ; or, celle-ci réunit 36 % de la population étrangère et 34 % de la population maghrébine en France.

Ce lien démographique est accentué par le contexte temporel ; simultanément, au cours de la décennie 70, les villes nouvelles et la population maghrébine vont vivre des mutations décisives pour leur avenir. Ces entités urbaines, créées "sur le papier" dès 1965, deviennent de véritables agglomérations et connaissent la plus forte période d'expansion de leur courte histoire. Dans le même temps l'immigration maghrébine devient une immigration familiale. Cette évolution déterminante crée de nouveaux besoins résidentiels ; les logements précaires ou les foyers des travailleurs étrangers isolés ne correspondent plus aux réalités démographiques de la population immigrée.

Les familles algériennes, marocaines et tunisiennes des villes nouvelles sont une des composantes de la communauté maghrébine de l'Ile-de-France et constituent l'un des éléments originaux des secteurs stratégiques de la croissance urbaine en région parisienne. Cette double appartenance interfère nécessairement sur leur localisation.

1. Une segmentation géographique de la communauté maghrébine d'Ile-de-France

En 1982, 20 792 maghrébins vivent en villes nouvelles, soit 3,5 % de la population totale et 33,6 % de la population étrangère ; en 1987, leur effectif est estimé à 23 151 personnes, soit 3,8 % du total et 31,6 % des étrangers (Tableau 12). Mais ces chiffres n'ont un sens que replacés dans le contexte régional et local¹. Ainsi, seule une approche comparative peut nous donner une appréciation significative de la présence étrangère dans les cinq villes nouvelles de la région Ile-de-France.

Si nous rapprochons la part des populations totales, étrangères et maghrébines en villes nouvelles de celles de l'Ile-de-France ou de la grande couronne, deux perspectives contraires apparaissent.

Comparée à la région Ile-de-France, c'est la population totale en villes nouvelles qui réalise le plus fort pourcentage ; par contre, en grande couronne, ce sont les étrangers qui obtiennent la meilleure représentativité. Celle des maghrébins l'équivaut. Plus de 15 % de la population étrangère et de la communauté nord-

¹ Population étrangère en Ile-de-France au recensement de 1982 : 1 335 100.

africaine de la grande banlieue habitent aujourd'hui en villes nouvelles. Quelle que soit leur origine, les habitants des villes nouvelles réunissent une part limitée de la population Ile-de-France ; à l'inverse, ils tiennent une place substantielle dans les départements de la grande couronne parisienne.

Ces deux observations indiquent l'échelle géographique et la population de référence que nous devons privilégier pour effectuer des comparaisons significatives : **resituer les personnes d'origine nord-africaine au sein de la communauté étrangère et opérer une analyse comparative de leur répartition géographique en Ile-de-France et en villes nouvelles**, tels sont nos objectifs immédiats.

Pour mémoire, précisons rapidement quelques chiffres sur la part de la population maghrébine dans la population étrangère :

- la plus forte concentration de maghrébins en France est celle de l'Ile-de-France, 35 % au moins du total ;
- ils sont concentrés en petite couronne où ils représentent 44,7 % dans les Hauts-de-Seine et 47,7 % en Seine-St-Denis. En grande banlieue, leur répartition est encore plus ponctuelle ; ils se localisent dans quelques zones industrielles, la vallée de la Seine de Poissy à Mantes, la basse vallée de l'Oise et le centre industriel d'Argenteuil, les zones résidentielles de la plaine de Montmorency-Sarcelles et l'agglomération de Meaux. Si à Paris et en proche banlieue ils sont les plus nombreux parmi les immigrés, au contraire en grande couronne ils sont devancés par les Ibériques, en 1982. D'une manière générale, plus on s'éloigne du centre de la capitale, plus la palette de l'immigration est diversifiée.

2. Saint-Quentin-en-Yvelines : une exception

Une question s'impose : y a-t-il corrélation entre l'implantation des Maghrébins en villes nouvelles et la situation géographique de celles-ci au sein de l'Ile-de-France ?

Les quatre départements de la grande couronne se scindent en deux ensembles : la proportion des maghrébins dans le Val-d'Oise et les Yvelines est environ deux fois supérieure à celle de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Cette différence crée une opposition spatiale ouest / est qui est globalement reproduite à l'échelle des villes nouvelles.

TABLEAU 12
REPARTITION DE LA POPULATION MAGHREBINE
PAR VILLES NOUVELLES EN 1982

| | Effectifs | en % | % de la Pop.totale | % de la Pop.étrangère |
|-------------------------|---------------|--------------|-----------------------|--------------------------|
| Cergy-Pontoise | 4 448 | 21,0 | 3,8 | 36,3 |
| Evry | 1 320 | 6,0 | 2,7 | 34,8 |
| Melun-Senart | 3 932 | 19,0 | 2,5 | 20,1 |
| Marne-la-Vallée | 2 608 | 13,0 | 2,2 | 30,1 |
| St-Quentin-en-Y | 8 484 | 41,0 | 5,3 | 43,8 |
| Villes nouvelles | 20 792 | 100,0 | 3,5 | 33,6 |
| Paris | | | | |
| Hauts de Seine | | | | |
| Seine-St-Denis | | | | |
| Val de Marne | | | | |
| Seine et Marne | | | | |
| Yvelines | | | | |
| Essonne | | | | |
| Val d'Oise | | | | |

Source : R.G. - I.N.S.E.E.

Toutefois, on constate une inversion essentielle dans la zone occidentale : Saint-Quentin-en-Yvelines devance d'au moins dix-neuf points Cergy-Pontoise, située dans le Val-d'Oise, département qui réunit le plus fort pourcentage de maghrébins en grande banlieue, précédant ainsi les Yvelines. L'importance de la communauté nord-africaine de Saint-Quentin-en-Yvelines rompt le parallélisme que l'on peut établir au premier abord entre la répartition des maghrébins en grande couronne et en villes nouvelles.

Saint-Quentin-en-Yvelines apporte-t-elle au tissu maghrébin de l'Ile-de-France un peu d'inattendu, et à l'espace nord-africain des villes nouvelles une prééminence quantitative continue et un déséquilibre spatial éloquent ?

3. Une proximité géographique déterminante

L'interrogation précédente mérite une observation plus affinée ; une analyse différentielle selon les nationalités maghrébines fournit des éléments nouveaux pour apprécier les analogies ou les asymétries entre la région Ile-de-France et les villes nouvelles.

Sil'on compare la structure ethnique des villes nouvelles à celle(s) de leur(s) département(s) respectif(s), les situations diffèrent :

- la composition de la population maghrébine de Cergy-Pontoise se confond avec celle du Val-d'Oise ; les algériens dépassent les 60 %, les marocains frôlent les 25 % et les tunisiens atteignent les 12 %. Quelques points seulement différencient cette équation des proportions observées pour l'ensemble des cinq villes nouvelles.
- Saint-Quentin-en-Yvelines reproduit les tendances des Yvelines ; elle dispose de la plus faible proportion d'algériens

en villes nouvelles mais ceux-ci devancent encore les marocains qui occupent la première place parmi la population maghrébine des Yvelines.

- la répartition de Marne-la-Vallée est comparable à celle de la Petite Couronne et de la Seine-et-Marne. Partout l'on constate une très forte représentation algérienne, soit plus de 70 % ; la part des marocains est inférieure à 20 % et, originalité de Marne-la-Vallée, les effectifs tunisiens excèdent ceux de la communauté marocaine.
- la composition de la population nord-africaine de Melun-Senart occupe une position intermédiaire : plus proche de la Seine-et-Marne que de l'Essonne. Les marocains représentent environ 25 % de l'immigration maghrébine ; par contre, les tunisiens sont très peu nombreux. Les familles algériennes forment l'essentiel de la communauté maghrébine.
- à l'inverse de toutes les autres villes nouvelles, Evry propose une structure ethnique en rupture totale avec son département d'accueil, l'Essonne. Cette ville nouvelle du sud-est parisien accorde une place privilégiée aux marocains, soit plus de 33 % des immigrés originaires du Maghreb ; les algériens dépassent encore 60 % mais, comme à Melun-Senart, la population tunisienne est presque oubliée (5 %).

En fait, **la structure "ethnique maghrébine-villes nouvelles" ressemble à celle de la Grande Couronne mais privilégie quelque peu la population algérienne et laisse légèrement en retrait la population marocaine.** Au contraire, les deux espaces géographiques accordent une place identique à l'immigration tunisienne.

La prééminence de telle ou telle ethnie maghrébine selon les villes nouvelles résulte de la répartition des nationalités au sein des départements de l'Île-de-France ; même si d'autres éléments importants interfèrent, **la proximité géographique constitue un facteur déterminant.** Toutefois, les grandes tendances régionales ont parfois plus d'impact que celles du ou des départements de la ville nouvelle.

La plus forte proportion de tunisiens n'est-elle pas relevée à Marne-la-Vallée, située à environ trente minutes de Paris où habite l'essentiel de la communauté tunisienne de l'Île-de-France ?

Cette influence géographique joue aussi un rôle primordial pour les deux autres nationalités. La très forte représentation algérienne à Marne-la-Vallée procède d'une double corrélation spatiale : le secteur I de la ville nouvelle appartient à la Petite Couronne où résident 55,4 % des algériens en région parisienne, et de surcroît Noisy-le-Grand est situé en Seine-St-Denis, département qui réunit à lui seul 26,7 % des immigrés algériens. Même symétrie spatiale entre la concentration des marocains dans les Hauts-de-Seine, leur bonne implantation en Grande Couronne et leur installation préférentielle à Saint-Quentin-en-Yvelines et à Evry

Dans leur globalité, les structures ethniques des villes nouvelles donnent une image assez conforme des variations géographiques de l'Île-de-France. Mais toute l'originalité et la spécificité des populations maghrébines en villes nouvelles s'expriment à l'échelon des communes et quelquefois plus encore au niveau des quartiers.

B - CINQ VILLES NOUVELLES OU "CINQ TISSUS MAGHRÉBINS INÉDITS"

Nous disposons de deux sources statistiques pour étudier la présence maghrébine actuelle en villes nouvelles : le R.G.-I.N.S.E.E. de 1982 et des estimations pour la fin des années 80 ; celles-ci sont calculées à partir du R.G.82 auquel l'on ajoute les recensements complémentaires annuels des E.P.A. Cette dernière évaluation est appréciable car depuis le début de la décennie 80 **la population nord-africaine** a enregistré des évolutions quantitatives et spatiales significatives. **En 1982**, elle réunit au total **20 792 personnes** et forme le **second groupe ethnique des villes nouvelles** derrière les Ibériques. Cinq ans plus tard, elle les précède de peu et devient donc **la plus grande communauté étrangère avec 23 151 personnes.**

Cette description globale fait abstraction de l'inégale répartition géographique des familles maghrébines tant au niveau des villes nouvelles que des communes : une organisation spatiale en perpétuelle mutation, fruit de la dynamique de ces unités urbaines, des aléas du plan d'aménagement de l'Île-de-France et des objectifs des différentes politiques d'immigration, sans cesse revues et corrigées depuis le début des années 70. La carte de la population maghrébine forme un puzzle de lieux précis limitrophes ou dispersés et de taille très variable. L'espace nord-africain d'une ville nouvelle englobe plusieurs communes qui elles-mêmes associent des quartiers spécifiquement maghrébins.

La localisation de cette population présente naturellement quelques similitudes avec celle de la population totale et surtout de la population étrangère ; néanmoins, elle a sa propre logique et une physionomie caractéristique ; quelque soit l'échelon géographique considéré, son implantation repose sur des contrastes spatiaux.

Pour cerner la dynamique d'implantation des familles maghrébines, notre analyse doit donc reposer sur une dialectique micro-macro. L'étude des déterminants de sa géographie doit être conçue comme une série d'approches emboîtées.

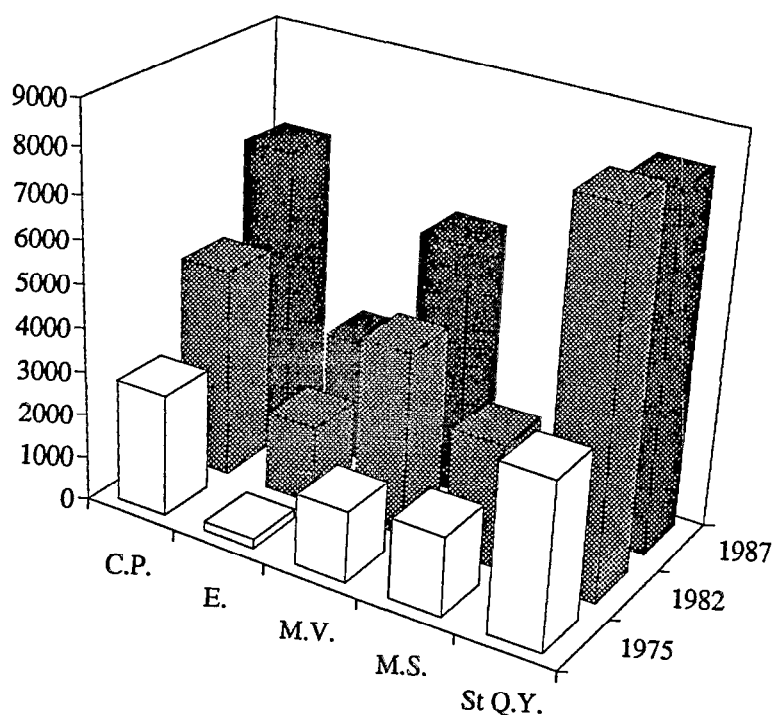
C'est **la structure en mosaïque de la sphère des familles maghrébines en villes nouvelles** qu'il nous faut reconstituer. L'inégalité des effectifs nord-africains entre les cinq unités urbaines est l'expression d'une architecture spatiale complexe ; si à l'échelle des communes une certaine logique de proximité se dessine, par contre au niveau des quartiers on constate une dispersion irrationnelle, tout au moins en apparence.

1. Prééminence incontestée de Saint-Quentin-en-Yvelines

La figure 25 exprime les écarts quantitatifs d'une ville nouvelle à l'autre. Ceux-ci créent des déséquilibres spatiaux qui isolent trois secteurs : à l'ouest, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines totalisent plus de 61 % des maghrébins, au sud-est Evry et Melun-Senart atteignent ensemble les 15% et Marne-la-Vallée, à l'est, réunit environ 23 %. L'aire nord-africaine s'étend pour l'essentiel sur les villes nouvelles occidentales et en particulier sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, avec 40 % de la population maghrébine contre 21,3 % à Cergy-Pontoise en 1982 et 33,4 % contre 28,2 % en 1987.

Figure 25

Population maghrébine par villes nouvelles en 1975 - 1982 - 1987



Source : R.G.- I.N.S.E.E.+ recensements complémentaires E.P.A.82-87

Au début des années 80, le "paysage maghrébin" des villes nouvelles a changé ; il s'est simultanément étendu, diversifié et affermi. Ces inflexions sont inhérentes à la révision des périmètres d'urbanisation en 1983 et aux nouvelles dispositions gouvernementales en matière d'immigration. Ces évolutions ont peu altéré la prééminence de Saint-Quentin-en-Yvelines à laquelle nous accordons une attention particulière tout au long de notre travail.

Les contrastes régionaux supportent eux-mêmes des disparités géographiques intra-villes nouvelles ou intra-communales. La répartition géographique de la population maghrébine révèle

immédiatement les principaux points d'installation ; à la lecture de cette cartographie (Fig.26), on serait tenté de dire que chaque ville nouvelle présente un "espace maghrébin" spatialement bien défini et parfois hiérarchisé. Ainsi peut-on schématiquement opposer Evry et Melun-Senart à Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Dans les deux villes nouvelles du sud-est, la présence maghrébine est très localisée ; elle se concentre dans la ville principale, soit respectivement Evry et Melun en 1982. Notons cependant l'esquisse d'un nouvel axe à Melun-Senart qui rejoint les communes de Savigny-le-temple, Moissy-Cramayel et Combs-la-Ville.

Au sein des trois autres villes nouvelles les familles originaires du Maghreb sont plus dispersées.

A Marne-la-Vallée, elles habitent majoritairement le secteur 1 qui, faut-il le rappeler, appartient à la Seine-St-Denis, et le nord du Val Maubuée ; Noisy-le-Grand réunit environ 1 200 Maghrébins et les communes de Villiers-sur-Marne, Noisiel et Torcy oscillent entre 500 et 750.

A Cergy-Pontoise, l'implantation de la population maghrébine dessine un arc de cercle composé d'un noyau plus ancien, Pontoise et St-Ouen-l'Aumône, auquel s'adjoignent Cergy et quelques communes limitrophes telles que Osny et Eragny.

Les familles maghrébines se répartissent sur l'ensemble du territoire St Quentinois mais celui-ci reste très marqué par deux pôles de concentration : Trappes et La Verrière. En outre, une ligne ouest-est à forte présence maghrébine relie les communes d'Elancourt, de Montigny-le-Bretonneux et de Guyancourt. Au total cinq unités urbaines sur sept accueillent d'importants effectifs maghrébins.

Cette première approche spatiale de la population nord-africaine localise les "espaces maghrébins-villes nouvelles" sans les caractériser réellement. L'analyse ethnique complète ces observations et différencie avec plus d'authenticité les secteurs d'immigration maghrébine.

2. Des disparités ethniques significatives

Quelque soit la ville nouvelle, les algériens sont majoritaires. Sauf à Marne-la-Vallée, les marocains dépassent les 24 % pour atteindre 33 % à Evry et 35 % à Saint-Quentin-en-Yvelines. Les tunisiens oscillent entre 5 % à Evry et à Melun-Senart et 15 % à Marne-la-Vallée.

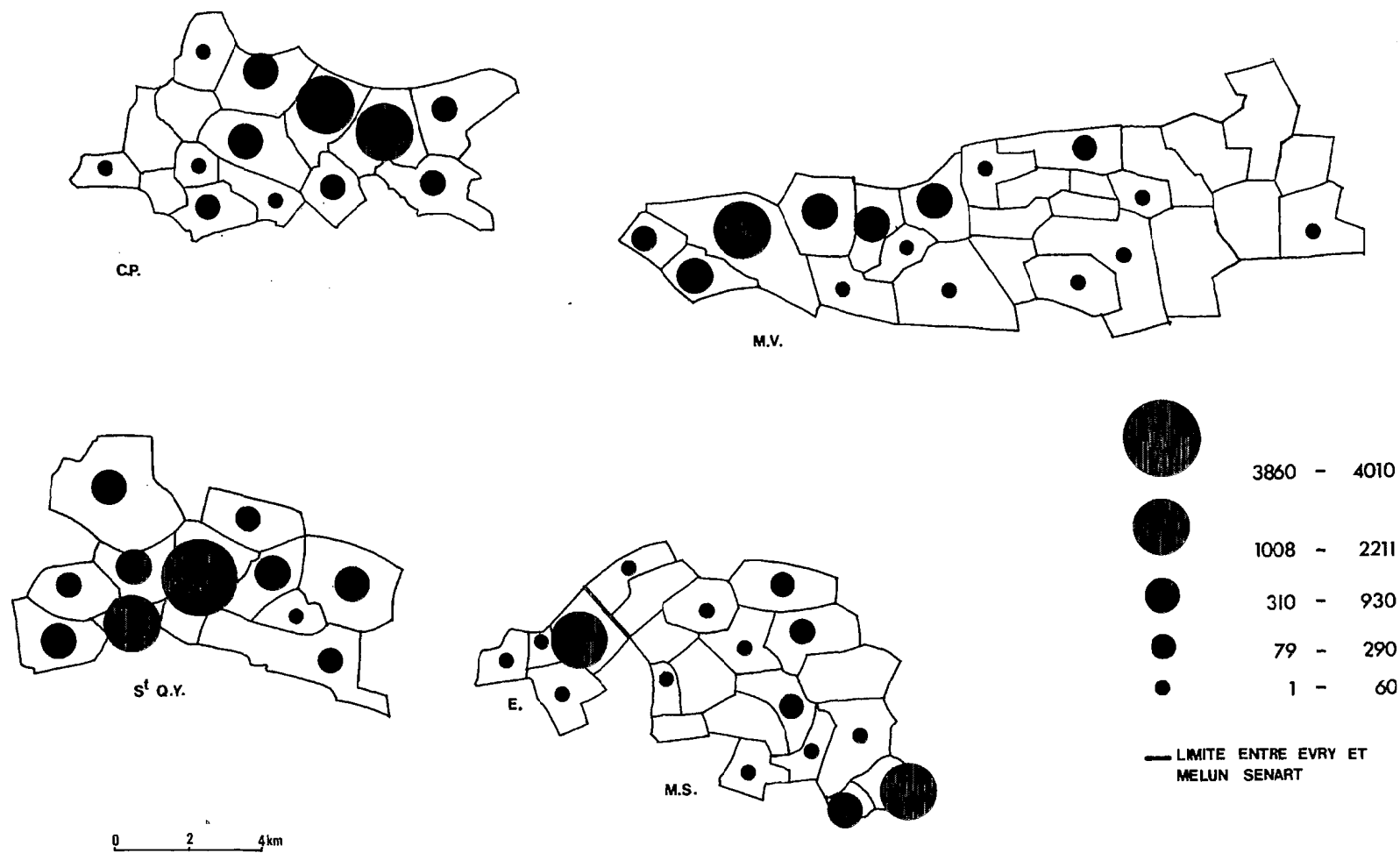


Figure 26
Répartition géographique de la population maghrébine dans les villes nouvelles de la RIF - 1982

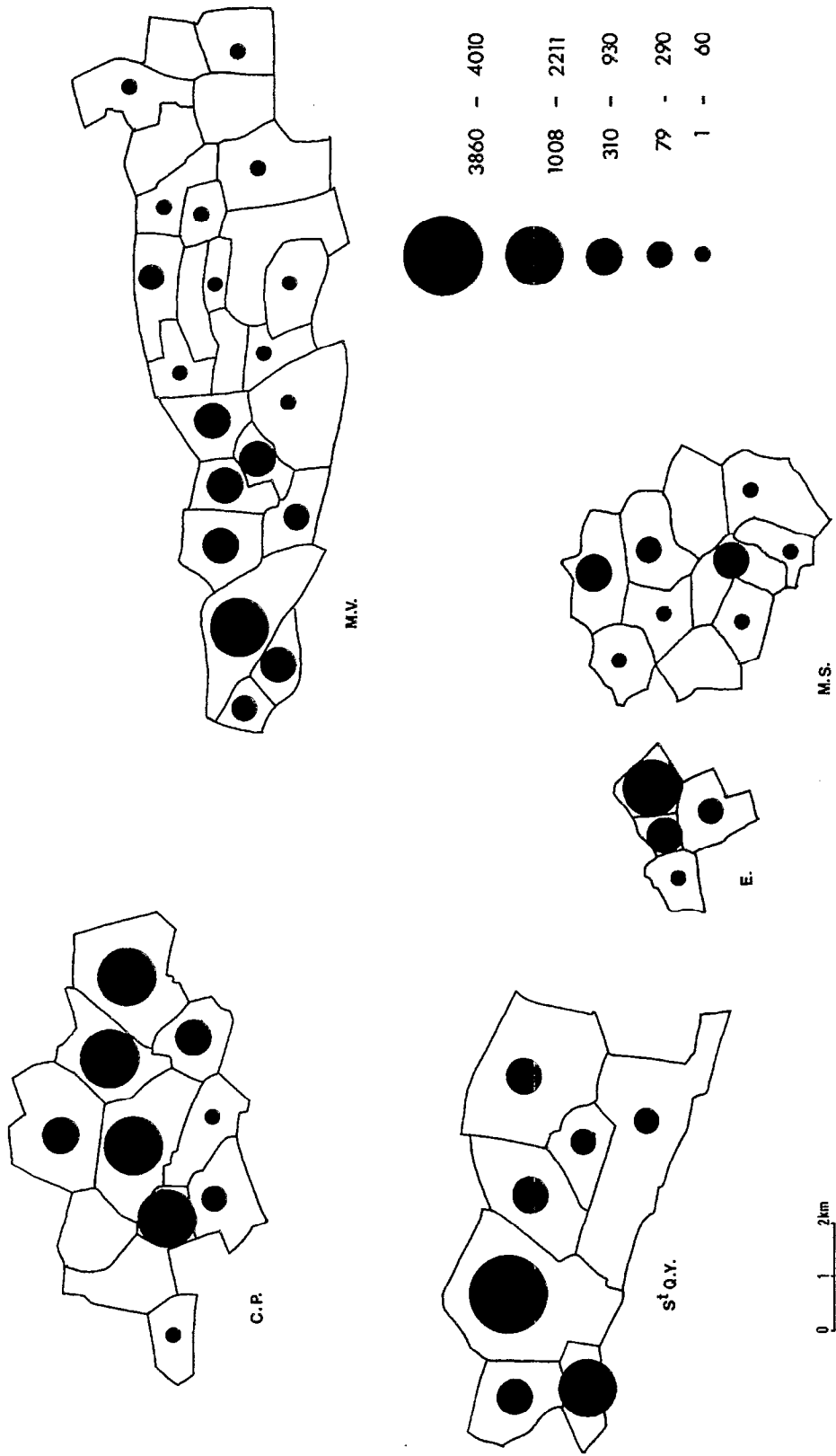
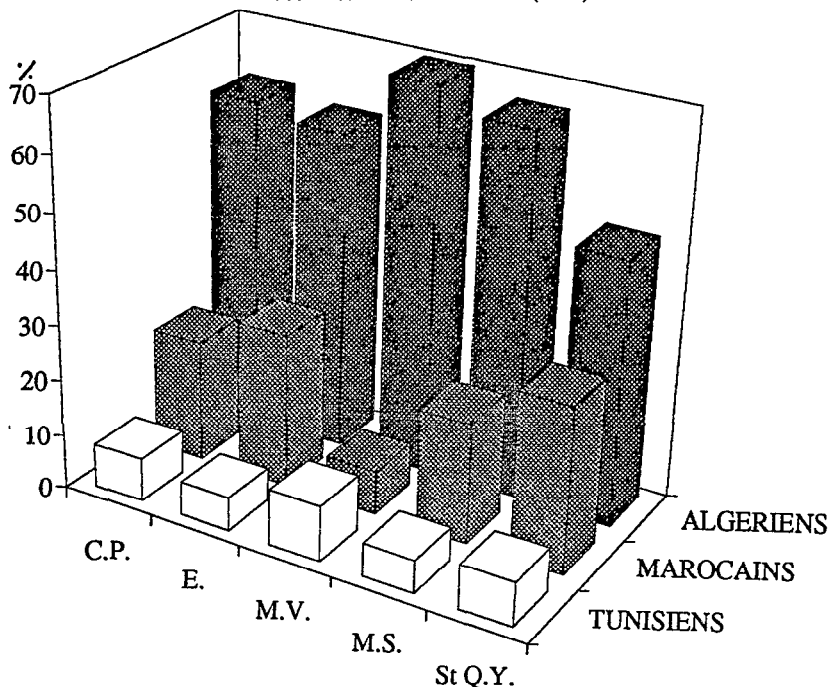


Figure 27 Répartition géographique de la population maghrébine dans les villes nouvelles de la RIF - 1987.

Mais des études comparatives soulignent quelques contrastes ethniques significatifs entre villes nouvelles.

Figure 28

Part des algériens, des marocains et des tunisiens dans la population maghrébine des villes nouvelles en 1982 (en %)



Source : R.G. - I.N.S.E.E. 1982

Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines offrent des profils dissemblables voire inverses. La première se distingue par une présence algérienne exceptionnelle, la seconde accorde une place privilégiée aux marocains. 70 % des maghrébins sont algériens à Marne-la-Vallée et seulement 11 % marocains. Par contre, 52 % sont algériens et 35 % marocains à Saint-Quentin-en-Yvelines. Celle-ci réunit, parmi les villes nouvelles, la plus faible proportion d'immigrés originaires d'Algérie.

La structure de Cergy-Pontoise équivaut à celle de "l'ensemble-villes nouvelles" : 63 % sont algériens, 25 % marocains et 12 % tunisiens.

La **spécificité de chaque ville nouvelle** est, en fait, l'expression d'une **juxtaposition de situations communales très disparates sur un même territoire.**

En 1982, les compositions de Marne-la-Vallée et d'Evry sont très simples. La première est profondément marquée par l'empreinte algérienne, mais une légère présence tunisienne s'immisce dans le secteur de Noisy-le-Grand et à Lagny-sur-Marne. La seconde réunit marocains et algériens.

A l'inverse, Melun-Senart, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines constituent de véritables puzzles. Schématiquement, on peut dire que :

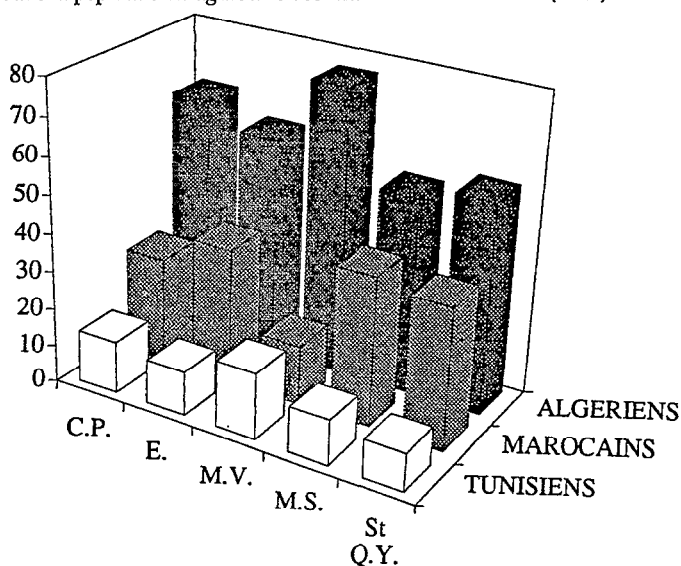
- Melun-Senart est traversé du nord au sud par une "ligne oblique algérienne" ; celle-ci est longée par quelques "communes marocaines" ;
- Saint-Quentin-en-Yvelines oppose un ouest et un centre "marocain/tunisien" à une périphérie ouest plutôt algérienne

Espace, on peut ainsi opposer à l'est, Marne-la-Vallée, Evry et Melun-Senart où la population algérienne est l'élément principal de la communauté maghrébine et, à l'ouest, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines où les marocains et les tunisiens occupent une place appréciable.

Ces écarts très perceptibles en 1982 se sont atténués depuis.

Figure 29

Part des algériens, des marocains et des tunisiens dans la population maghrébine des villes nouvelles en 1987 (en %)



Source : R.G. - I.N.S.E.E. 1982 + recensements complémentaires EPA 1982-1987

Malgré tout, Marne-la-Vallée maintient ses particularités : une sur-représentation algérienne, une présence tunisienne plus marquée et une communauté marocaine restreinte.

Au sein des autres villes nouvelles, les répartitions par nationalité varient peu. Seuls les marocains dont le nombre croît régulièrement introduisent quelques nuances. Aujourd'hui, ils sont proches des 30 % ou les excèdent. La communauté maghrébine des villes nouvelles bénéficie d'une augmentation de la part des marocains au détriment de la population algérienne.

Une fois encore Saint-Quentin-en-Yvelines fait preuve d'originalité. Ici, la part des algériens augmente et celle des marocains diminue. Cette évolution résulte de la révision des périmètres d'urbanisation en 1983, date à laquelle quelques communes disposant d'effectifs marocains importants ont quitté la ville nouvelle.

Ce simple exemple montre qu'une étude des nationalités maghrébines à l'échelle de la ville nouvelle est partiellement erronée. De subtiles nuances se dessinent au niveau communal ; elles sont l'expression de toute la dynamique différentielle des espaces algériens, marocains ou tunisiens.

3. 1982-1987 : l'immigration maghrébine s'estompe

Pour discerner avec exactitude la dynamique de ces systèmes inter-communaux, nous lirons en parallèle les représentations géographiques de 1982 et de 1987 (Fig.27) ; la seconde confirme les tendances devinées au début de la décennie et correspond aux nouveaux périmètres des villes nouvelles.

Cette image de la répartition des maghrébins par commune sera complétée par le suivi spatial des flux d'arrivées annuels entre 1982 et 1987 ; ceci nous permettra d'explicitier les axes d'expansion du champ migratoire maghrébin au cours des cinq dernières années.

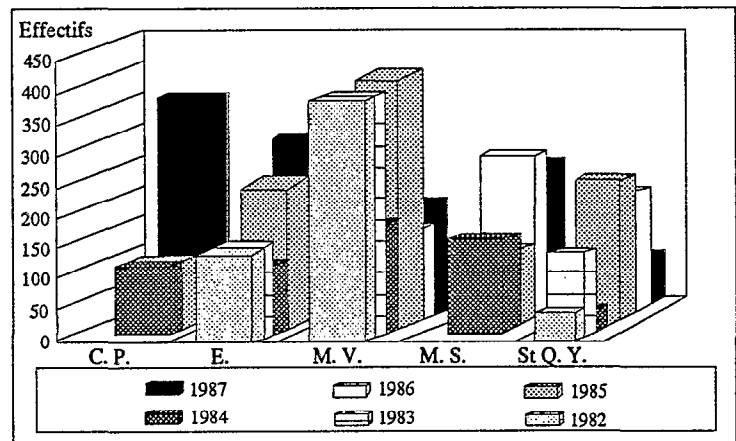
La physionomie des cartes a peu changé entre les deux dates. Toutefois, quelques nuances méritent que l'on s'y arrête.

Dans chaque ville nouvelle, au moins une commune a vu ses effectifs maghrébins augmenter sensiblement : Cergy à Cergy-Pontoise, Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux à Saint-Quentin-en-Yvelines, Savigny-le-Temple et Combs-la-Ville à Melun-Senart, Courcouronnes à Evry et Lognes à Marne-la-Vallée pour ne citer que les cas les plus perceptibles. Toutes ces villes connaissent le même mouvement mais réalisent l'essentiel de leur progression à des périodes distinctes.

La figure 30 différencie chaque unité urbaine en fonction de sa principale année de croissance. Entre 1982 et 1987, toutes les villes nouvelles enregistrent leurs plus grands flux de population maghrébine après 1984.

Figure 30

Population maghrébine arrivée entre 1982 et 1987 par ville nouvelle et par année



Source : Traitement spécial à partir des recensements complémentaires des E.P.A.82-87

Cette nouvelle disposition coïncide soit à une continuité spatiale de l'espace géographique des familles maghrébines, soit à la définition de nouveaux pôles d'installation. Cergy, Montigny-le-Bretonneux, Lognes et Courcouronnes jouxtent les grands centres d'immigration étrangère de leur ville nouvelle respective. Par contre, Savigny-le-Temple et Combs-la-Ville constituent des points indépendants de toute zone d'immigration préexistante. La croissance de Combs-la-Ville précède celle de Savigny-le-Temple : l'une et l'autre soulignent le redémarrage de Melun-Senart et le regain d'intérêt que cette ville nouvelle suscite.

Les secteurs d'implantation maghrébine ont connu les dernières arrivées massives en 1983, au mieux en 1985 ; les pôles d'extension se sont concrétisés depuis 1986. Deux villes échappent à cette logique : Cergy et Evry, communes qui accueillent encore en 1987 de nombreuses familles maghrébines alors que, dès l'origine des villes nouvelles, plusieurs de leurs cités ont abrité d'importantes communautés nord-africaines. En 1987, les communes qui présentent les plus fortes proportions de maghrébins dans la population totale se situent dans les deux villes nouvelles de l'ouest : Cergy et Saint-Ouen-l'Aumône à Cergy-Pontoise et Trappes et La Verrière à Saint-Quentin-en-Yvelines.(Fig.31)

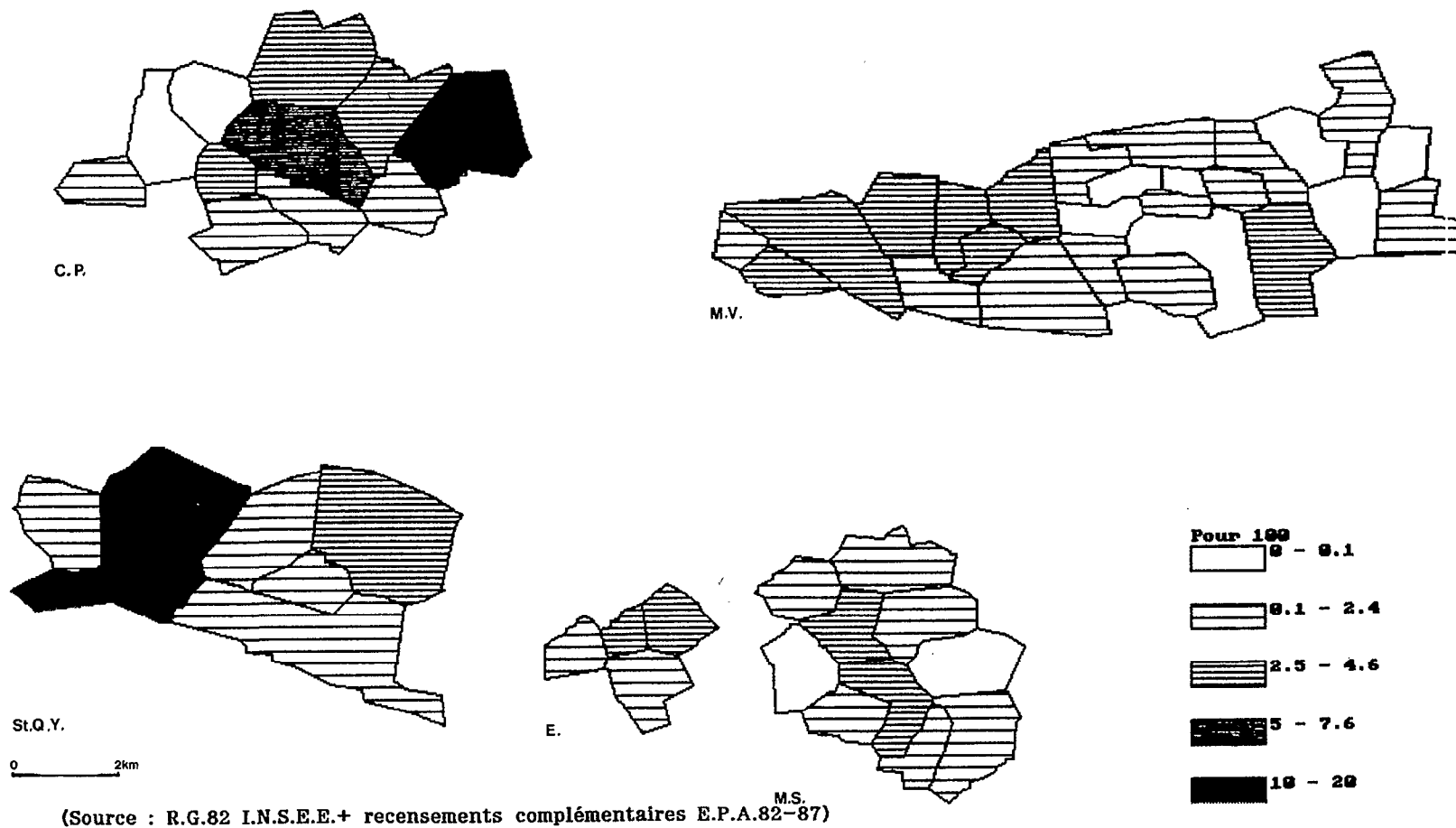


Figure 31
Proportion des maghrébins dans la population totale par commune en villes nouvelles - 1987

Ces orientations expriment l'évolution des nouvelles implantations algériennes, marocaines et tunisiennes. Toutefois, une simple comparaison à l'échelle des villes nouvelles entre les géographies ethniques de 1982 et de 1987 serait insuffisante. Ces modifications procèdent de la dynamique sociale et immobilière des quartiers ; ceux-ci attirent une population maghrébine qui souhaite rejoindre ses compatriotes, ou est orientée vers l'habitat social, ou désire accéder à la propriété. Ces différents facteurs favorisent une multiplicité de situations très contrastées selon les quartiers ; ces derniers sont les témoins des transformations spatiales dont "l'espace maghrébin villes nouvelles" est actuellement l'objet.

De ces observations naissent trois interrogations :

- les plus anciens lieux de vie des familles maghrébines ne disposent-ils plus aujourd'hui de logements disponibles pour de nouveaux ménages de même origine, ou est-ce la forte concentration actuelle de cette communauté qui dissuade d'autres couples de venir s'y installer ?
- cette extension récente de l'espace maghrébin se poursuivra-t-elle jusqu'à une diffusion sur la totalité du territoire des villes nouvelles, sous l'impulsion de nouvelles arrivées ou d'un déplacement interne des familles déjà présentes ?
- ou au contraire, en raison de l'arrêt de l'immigration, assistons-nous actuellement à l'ultime essor de la sphère maghrébine en villes nouvelles ?

C - UN CADRE URBAIN COMPOSITE

Le cadre spatial de tout groupe ethnique doit être appréhendé à des échelles variables. Pour définir la configuration géographique de l'espace maghrébin en villes nouvelles, nous devons tout d'abord comparer les cinq périmètres ; mais nous ne pouvons obtenir une image significative sans déterminer la localisation communale de cette population. Toutes les communes ne sont pas concernées, ni de manière identique, par l'installation de familles maghrébines ; celles-ci marquent de leur présence des secteurs communaux précis.

Cette organisation de l'espace urbain d'immigration nord-africain obéit à une certaine logique. Émane-t-elle d'une opposition entre les différentes cellules élémentaires de la société urbaine que sont les quartiers ? N'est-ce pas à l'échelle de ces unités géographiques, dont la variété est extrême, que l'impact de la présence maghrébine dans la ville s'exprime réellement ? Ces interrogations soulignent l'intérêt d'une étude conçue comme une série d'analyses spatiales emboîtées, du macro au micro.

Toute la réalité de l'espace de vie des maghrébins est d'autant plus perceptible au niveau du quartier que celui-ci constitue à la fois une fraction du territoire d'une ville et une communauté des habitants de celle-ci.

Chacun présente une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs. Pour différencier les quartiers où vivent les familles maghrébines, nous retiendrons les facteurs physiques et socio-démographiques suivants : d'une part, le site, les périodes de construction et la typologie des bâtiments, d'autre part, les fonctions exercées et la répartition des populations. Naturellement, nous ne procéderons pas à une revue exhaustive de tous les quartiers où des maghrébins se sont installés ; ceci nous donnerait une énumération extrêmement longue et dénuée de tout intérêt.

Toutefois notre choix, loin d'être arbitraire, répond à un double objectif : relever les lieux profondément marqués par la présence d'une ou de plusieurs grandes communautés maghrébines, et en même temps mettre en évidence quelques implantations isolées dont l'originalité actuelle annonce, peut-être, une recomposition de l'espace maghrébin des villes nouvelles.

En outre, l'importance de la population nord-africaine à **Saint-Quentin-en-Yvelines** impose que nous réalisons une étude beaucoup plus fine de ce secteur.

Toutes nos observations et nos analyses s'appuient sur nos connaissances acquises grâce à différents contacts avec des interlocuteurs privilégiés, à notre propre expérience du terrain et aux données statistiques élaborées par les E.P.A. ou fournies par les services scolaires. L'école, surtout au niveau de l'enseignement primaire où le recrutement se fait par quartier, est un bon reflet de la population résidente.

Dans les pages précédentes, nous avons précisé que les villes nouvelles ne sont pas des créations ex-nihilo. Cette genèse leur a donné une double assise en intégrant les villages pré-existants et en créant de nouveaux lieux d'habitation, de résidence ou de travail.

Cette dualité urbaine explique la diversité des sites et la variété du type d'habitat "des quartiers maghrébins" en villes nouvelles.

La situation géographique et la configuration d'un quartier laissent déjà deviner les fonctions qui lui sont dévolues. Sa position proche ou plus ou moins éloignée du centre détermine la manière dont il est perçu par la population de la ville. Les localisations des quartiers où de nombreuses familles maghrébines sont domiciliées obéissent à de multiples impératifs urbanistiques, économiques et politiques.

Néanmoins, trois grands types se dessinent : **les quartiers centraux**, ceux **en périphérie immédiate** et ceux, au contraire, **très excentrés**.

1. Des quartiers centraux pré-existants ou promoteurs des villes nouvelles

Le terme même de "**quartier central**" tel que nous l'entendons ici mérite d'être défini. En villes nouvelles, deux secteurs

peuvent prétendre à ce qualificatif : le **bourg originel** et le ou les **nouveaux pôles attractifs** autour desquels s'organise l'urbanisation récente. Ces deux espaces distincts recouvrent des réalités très contrastées. C'est pourquoi la présence de nombreuses familles maghrébines dans l'un ou l'autre revêt une signification bien différente.

Les disparités observées entre d'une part Melun-Senart, d'autre part Cergy-Pontoise, Evry, Saint-Quentin-en-Yvelines et enfin Marne-la-Vallée soulignent les écarts entre leurs partis d'urbanisme. **Trois schémas** peuvent être retenus : **une cité accolée au vieux bourg, une organisation urbaine centralisatrice ou une structure linéaire.**

a. Une "cité maghrébine" intégrée au tissu ancien (Fig.32)

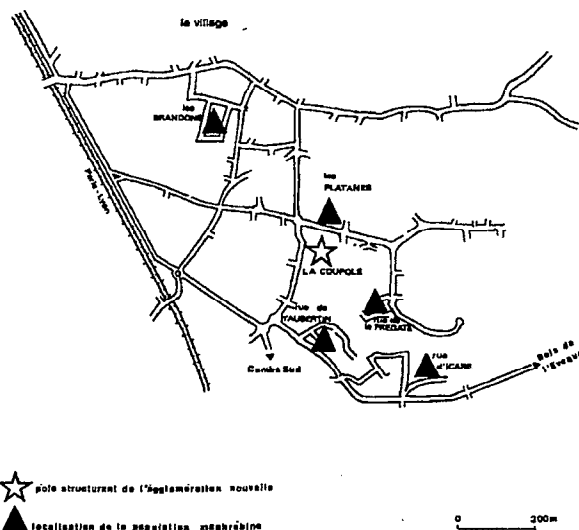


Figure 32

Plan de situation de Combs-la-Ville

La **cité des "Brandons"**(Photo n°1) s'insère dans le tissu ancien de Combs-la-Ville. Situés à proximité de l'artère commerçante principale, ses onze petits immeubles appartiennent à la partie "historique" de la ville, loin des constructions récentes de Melun-Senart. La disposition des bâtiments, leur taille modeste et les espaces verts qui les séparent donnent à ce quartier un

caractère plus accueillant, bien qu'il soit enserré dans un trapèze délimité par des rues et des allées qui l'isolent des pavillons voisins.

La concentration de population maghrébine dans ce quartier central constitue une exception en villes nouvelles. Toutefois, actuellement certaines familles quittent la cité pour s'installer dans un secteur légèrement plus périphérique : **le quartier des Platanes** (Photo n°2). Celui-ci bénéficie d'une situation géographique privilégiée ; il est à la croisée des quartiers nouveaux de Combs-sud et du Bois-de-l'évêque et du centre de l'agglomération ancienne .

La municipalité participe à l'opération de relogement des familles maghrébines mais ne cherche pas à les exclure de son périmètre communal. N'est-ce pas l'indice d'une intégration locale et non des moindres ?

Les tissus urbains anciens de Trappes et Pontoise abritent aussi une population originaire du Maghreb. Ces localisations correspondent au schéma classique : " trois ménages étrangers sur quatre logent dans le parc privé, le plus souvent dans l'habitat ancien ". Ces logements sont en marge des zones d'agglomération nouvelle.

b. Une ossature urbaine centralisatrice

Le contexte urbain d'Evry, de Cergy et d'Elancourt est totalement différent. Son ossature spatiale repose sur la création d'un pôle administratif, commercial et culturel très actif, longtemps présenté comme "l'élément phare" de la ville nouvelle. Ces centres de caractère architectural original comportent aussi des secteurs résidentiels qui accueillent depuis plusieurs années une population originaire d'Afrique du Nord.

Le plus central des quartiers maghrébins

Sans nul doute, Evry offre aux familles maghrébines le plus central de tous les quartiers qui leur soient proposés en villes nouvelles : **Evry I.** (Fig.33)

Le centre-ville d'Evry se situe à l'intersection de deux axes en croix ; chaque branche est matérialisée par un cheminement piéton et une voie de transports en commun en site propre. Le long des quatre branches se développent habitat et emploi. Evry I forme la branche nord-est de l'X permettant la jonction avec l'ancien Evry.

Juste derrière **l'Agora, coeur de la ville nouvelle**, ce quartier fut le premier élément de la trame urbaine de la zone centrale. Il comprend 2 420 logements H.L.M. ou P.L.A. ; il est conçu comme une série de cubes colorés et astucieusement disposés pour former une pyramide. Ces bâtiments sont reliés à l'Agora par un chemin piéton.



Photos n°1
Cité des Brandons - Combs-la-ville



Photos n°2
Cité des Platanes - Combs-la-ville

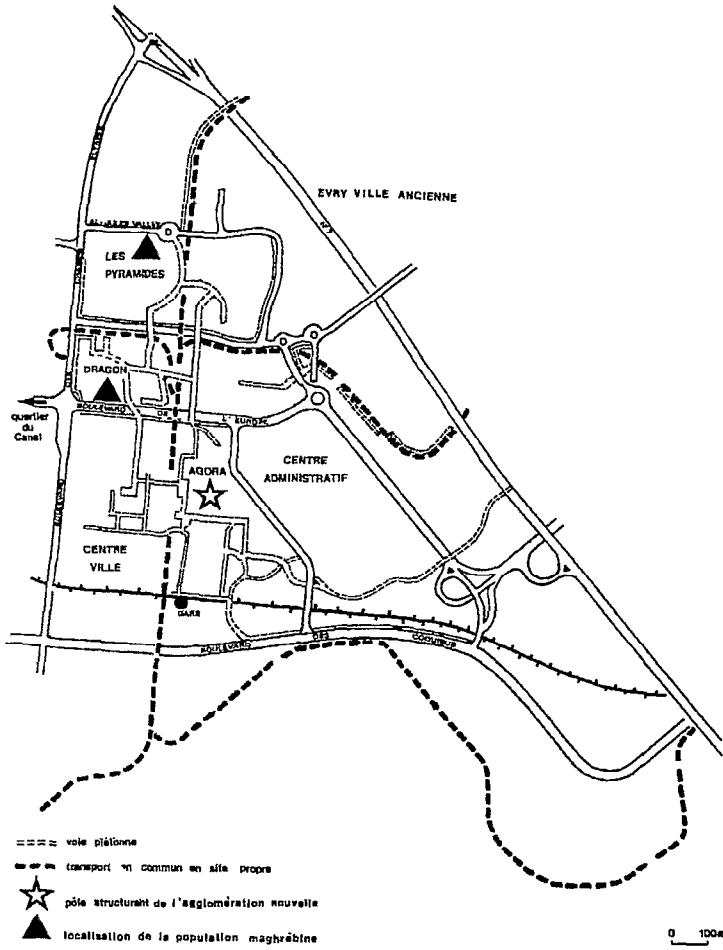
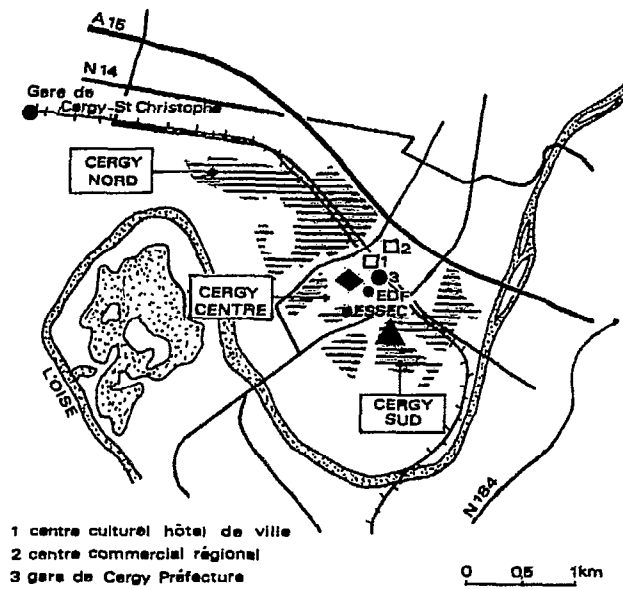


Figure 33
Plan de situation d'Évry 1

Figure 34
Plan de situation de Cergy-Pontoise



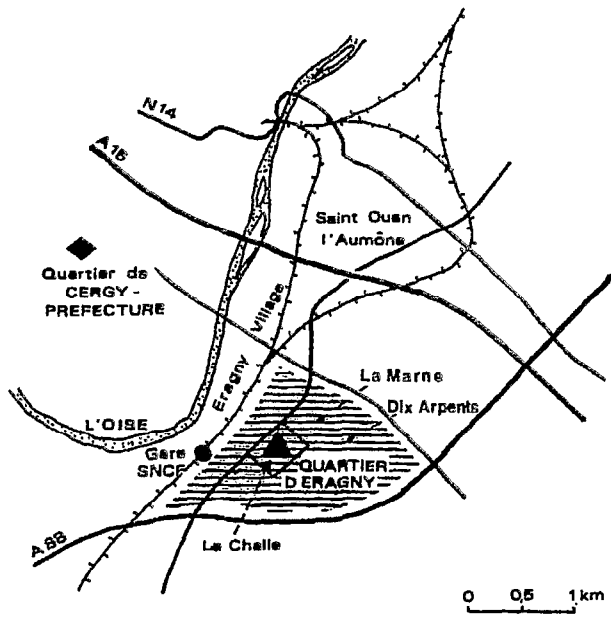
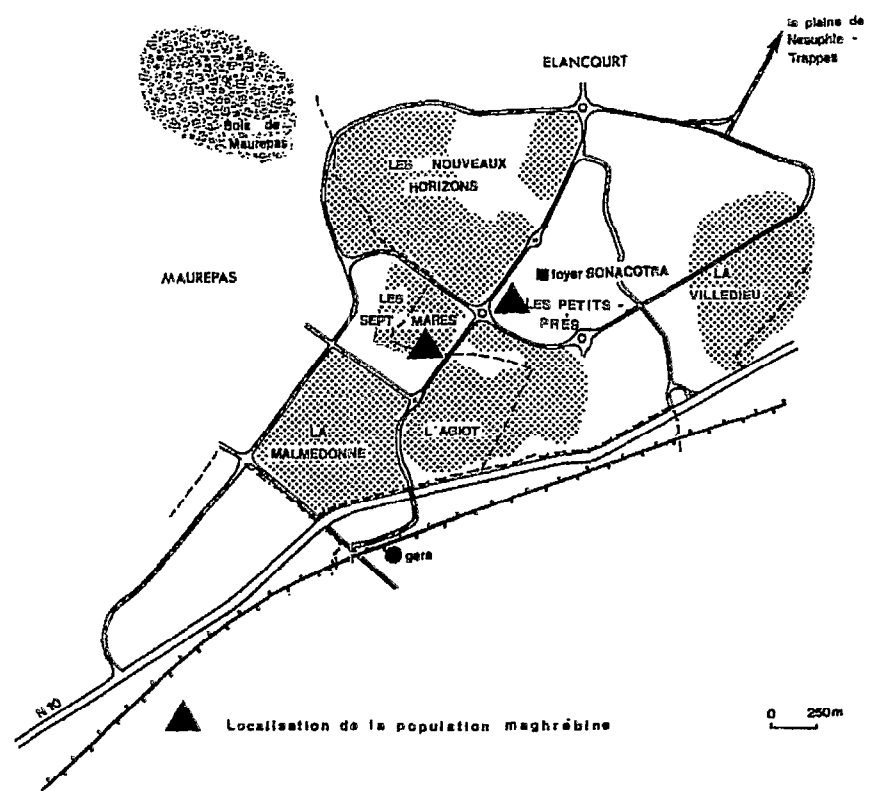


Figure 35
Plan de situation du Quartier d'Éragny

Figure 36
Plan de situation
des Quartiers des «Septs Mares»
et des Petits Prés



Une mosaïque architecturale pour des ménages pionniers (Fig. 34)

Le **quartier de Cergy-Préfecture** présente bien des similitudes avec Evry I et peut être considéré comme le coeur de Cergy et de la ville nouvelle .

La ville de Cergy comprend trois quartiers : Cergy-le-Haut, Cergy-St-Christophe et Cergy-Préfecture. (Fig. 37) Ce dernier se subdivise lui-même en trois zones : Cergy-Sud, Cergy-Nord à la périphérie et Cergy-Centre, pôle initial de la ville nouvelle. Ce quartier s'est implanté sur un plateau de 650 ha environ, descendant en pente douce jusqu'à l'Oise, et très peu urbanisé au départ. Il est limité, au nord par la zone d'emplois d'Osny, au sud, le long de l'Oise, par une zone maraîchère, à l'ouest par l'ancien village de Cergy, à l'est et au nord-est par l'autoroute A 15.

Tout comme à Evry, on a commencé par construire la préfecture. Ce premier centre de la ville réunit un nombre important d'équipements de caractère régional mais aussi des logements. Au terme des premières études conduites par la Mission d'Aménagement (1966- 1969), il a été décidé de réaliser rapidement un premier quartier afin que Cergy-Pontoise soit déjà une véritable ville animée et agréable, avant l'achèvement de l'ensemble du projet de ville nouvelle. C'est donc sur le secteur de Cergy-Préfecture qu'ont été, dans un premier temps, concentrés tous les efforts ; proche de Pontoise, il pouvait en effet bénéficier des équipements de l'agglomération ancienne (gare S.N.C.F, hôpital, lycée,...) et d'une desserte routière existante.

L'organisation interne du quartier est fortement marquée par sa vocation de "centre", non seulement pour la ville nouvelle, mais aussi à l'échelle régionale. Autour de la Préfecture du Val-d'Oise, sont regroupés un grand nombre d'équipements majeurs : centre commercial régional des "Trois Fontaines", centre culturel, hôtel de ville, piscine-patinoire, drugstore, cinémas d'exclusivité, services administratifs départementaux, établissements universitaires, parc urbain, hôtels, Au coeur de cet ensemble, la mise en service de la gare S.N.C.F. de Cergy-Préfecture a permis l'achèvement du centre par la réalisation d'un programme de commerces, disposés en pied d'immeubles le long de rues piétonnes et autour d'une "grand'place" et de plusieurs placettes. Gage de sécurité et de calme, la séparation physique des circulations automobiles et piétonnes est une des caractéristiques essentielles du quartier.

Cergy-Préfecture est également un quartier résidentiel important. Là se mêlent maisons individuelles et immeubles collectifs au sein de petites unités de 200 à 600 logements regroupés autour de l'école et qui ont repris les noms du terroir (les Plants, ...). La population originaire du Maghreb habite essentiellement les bâtiments cubiques des Plants ou la grande "Tour bleue" et les petites

barres des Touleuses. (Photo n°3). Le traitement architectural de chacun de ces îlots est volontairement différencié. Les habitants, dont les premiers sont arrivés en 1972, bénéficient de nombreux espaces verts. Les quelques familles maghrébines qui résident aux Plants, aux Touleuses ou aux Maradas, sont très sensibles à cet environnement.

Au sud-est de Cergy, le **quartier de La Challe à Eragny** compte aussi parmi ses habitants quelques ménages maghrébins. (Fig. 35)

Le secteur d'Eragny est, avec les zones d'activités économiques de Saint-Ouen-l'Aumône et les étangs de Cergy-Neuville, la seule opération d'aménagement de la ville nouvelle située sur la rive gauche de l'Oise. Ce quartier s'intègre dans une continuité urbaine entre les agglomérations de St-Ouen-l'Aumône et Conflans-Ste-Honorine, mais est nettement délimité au sud par l'autoroute A 88 et au nord par l'autoroute A 15. Le territoire de la ville se partage en deux moitiés distinctes : le Vieux Village, qui s'étend à flanc de coteaux sur les bords de l'Oise, a conservé son aspect traditionnel ; de l'autre côté de la voie ferrée Paris-Pontoise, s'étend un vaste plateau, autrefois peu habité ; mais depuis qu'il a été inclus dans le périmètre de la ville nouvelle l'urbanisation y est très active.

Le projet d'aménagement est ici plus modeste que pour le quartier de Cergy-Préfecture : 4 000 logements, et le programme ne comporte pas d'équipement important à vocation régionale. Quartier résidentiel, Eragny n'en dispose pas moins de services et d'équipements nombreux ; ceux-ci sont principalement localisés en position centrale à La Challe. Comme dans le quartier de Cergy-Préfecture, un réseau de chemins-piétons, distinct de la voirie automobile, permet de traverser les secteurs d'habitation et d'accéder aux équipements de proximité : écoles, collège, crèche, piscine, gymnase, terrains de sports.

Au pied d'immeubles de faible hauteur dont l'architecture est particulièrement intéressante, ont été implantés les commerces, le bureau de poste, la bibliothèque et le bureau de police. Ouvrant sur la place où se tient le marché forain : la maison de quartier.

Une "tour nord-africaine" dans un îlot de béton (Fig. 36)

Les "Sept-Mares", ainsi nommé en souvenir des marécages qui occupaient le terrain avant l'arrivée de l'urbanisation, institue un autre profil de "quartier central". Les " 7 Mares ", sur les communes d'Elancourt et de Maurepas, fut d'abord conçu comme le futur centre de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il devait répondre à quatre objectifs :

- établir le lien entre les opérations déjà réalisées à l'initiative des promoteurs privés et celles qui seront faites par l'E.P.A. Le centre des " 7 Mares " est ainsi à la croisée d'un axe nord-sud qui relie le quartier des Nouveaux Horizons au

nord, l'opération de la Malmedonne et la gare au sud, et d'un axe est-ouest entre la Plaine de l'Agot, le centre socio-culturel de la Villedieu, à l'est et les bois de Maurepas et le parc urbain ;

- séparer totalement les circulations et créer une rue à l'échelle du piéton ;
- regrouper les fonctions et concentrer les équipements;
- enfin, dernier objectif : réaliser le centre rapidement pour le rendre crédible et orienter dès le départ le fonctionnement du quartier autour de son cœur.

Le coordinateur a veillé à ce que les différentes architectures se répondent les unes aux autres par les matériaux et par les formes. Le béton est omniprésent et les espaces verts reportés à la périphérie. L'espace public, les ruelles et les places constituent l'élément fédérateur de l'ensemble.

L'architecte a essayé de raccorder visuellement deux opérations voisines réalisées avant le centre :

- les Nouveaux Horizons au nord, à base de béton blanc, qui accueillent une population originaire du Maghreb ;
- la Malmedonne au sud, dont les maisons ont une forme plus traditionnelle et utilisent partiellement la brique.

Ceux qui fréquentent les "7 Mares" sont soit des citoyens qui habitent plus loin et accèdent au centre en automobile ou en autobus, soit des "voisins" venus à pied depuis des résidences proches, soit des habitants du centre qui vivent au-dessus des équipements. Parmi ces deux dernières catégories, plusieurs familles maghrébines sont domiciliées rue de la Grenouillère, dans la "Tour Renault", ou Place du marché. Le cœur du quartier des "7 Mares" est un lieu de rencontre que se sont appropriés les jeunes de la ville ; il constitue un pôle de convergence pour les jeunes maghrébins des quartiers périphériques ; c'est ici, entre la rue commerçante, la Maison pour Tous, le "drugstore" et le cinéma qu'ils se retrouvent pour discuter, organiser leurs loisirs ou tout simplement oublier le temps et occuper leur inactivité.

Ce pôle attractif qui devait être le noyau de vie et d'échanges de la ville nouvelle est maintenant supplanté par le grand centre commercial de Saint-Quentin. Toutefois, les "7 Mares" restent un quartier très actif. On y ressent une impression de vie, d'animation, de fourmillement presque à certaines heures de la journée, que l'on ne soupçonnerait pas à quelques centaines de mètres de là.

Evry I, Cergy-Préfecture et les Sept Mares, dotés d'objectifs semblables au départ, connaissent des évolutions différentes et chacun dispose à terme d'un profil spécifique.

Evry I et Cergy-Préfecture ont un point commun essentiel ; le rayonnement de ces deux centres couvre non seulement la ville nouvelle mais aussi l'ensemble de leur région respective, l'Essonne et le Val-d'Oise. Toutefois, si le développement de Cergy-Préfecture

s'est appuyé sur le dynamisme de la ville ancienne de Pontoise, à l'inverse Corbeil-Essonne n'a pas été intégré à la ville nouvelle d'Evry.

Le centre des "Sept Mares" n'atteint pas cette dimension régionale.

c. Une implantation linéaire "au fil du R.E.R" (Fig. 38)

L'évolution linéaire de l'urbanisation à Marne-la-Vallée donne à la ville nouvelle une structure géographique spécifique. Les différents quartiers de Marne-la-Vallée se développent d'ouest en est ; ainsi peut-on différencier quatre grands secteurs et parmi eux trois pôles principaux d'origine, de conception et de caractère différents. Malgré tout, quelques points communs confèrent à la ville nouvelle une certaine unité et son originalité. La ligne C du RER qui relie maintenant le cœur de Paris à Torcy et doit se prolonger dans le secteur 3 constitue le nerf de Marne-la-Vallée

La répartition spatiale de la population maghrébine est liée à plusieurs facteurs d'ordre géographique ou urbanistique : proximité de Paris, insertion du secteur I de la ville nouvelle dans la banlieue nord-est, ou type d'habitat correspondant aux possibilités des populations étrangères.

Le secteur du Mont d'Est qui abrite le centre urbain régional de Noisy-le-Grand comporte d'importants programmes d'habitation, dont des logements locatifs H.L.M ou aidés en accession, à La Piazza et Place Picasso; ces opérations ont attiré, dès les débuts de la ville nouvelle, une population originaire du Maghreb, d'autant qu'elles se situent aux confins de la Seine-St-Denis et du Val-de-Marne.

Toutefois, l'implantation de la population maghrébine est plus perceptible dans le quartier de Noisy-Est, à la charnière des secteurs I et II. Elle se concentre dans les quartiers de **la Butte-Verte**, limitrophe de la zone d'activités des Richardets, dans **le quartier du Champy** à proximité de la station du R.E.R. et du grand centre commercial "Carrefour", et dans le quartier **des Hauts-Bâtons**, construits sur l'emplacement de l'ancien bidonville de Noisy-le-Grand. Ici des programmes variés de logements collectifs sont accessibles à la population maghrébine ; un lycée et quatre groupes scolaires permettent d'accueillir les enfants.

L'habitat du Val Maubuée est aussi très varié et comporte du collectif et de l'individuel en accession à la propriété ou en location. La population maghrébine habite principalement **le quartier du Lizard**, le secteur de **la Ferme du Buisson** et surtout **le quartier de l'Arche Guédon** ; ce programme, accolé au village de Torcy, s'est développé autour des plans d'eau avec de l'habitat individuel et collectif et comporte un centre de proximité avec de nombreux services et commerces. Une recherche architecturale et urbanistique caractérise le secteur du Val Maubuée, comme en témoignent les deux curieux châteaux d'eau "paysagés". Ce

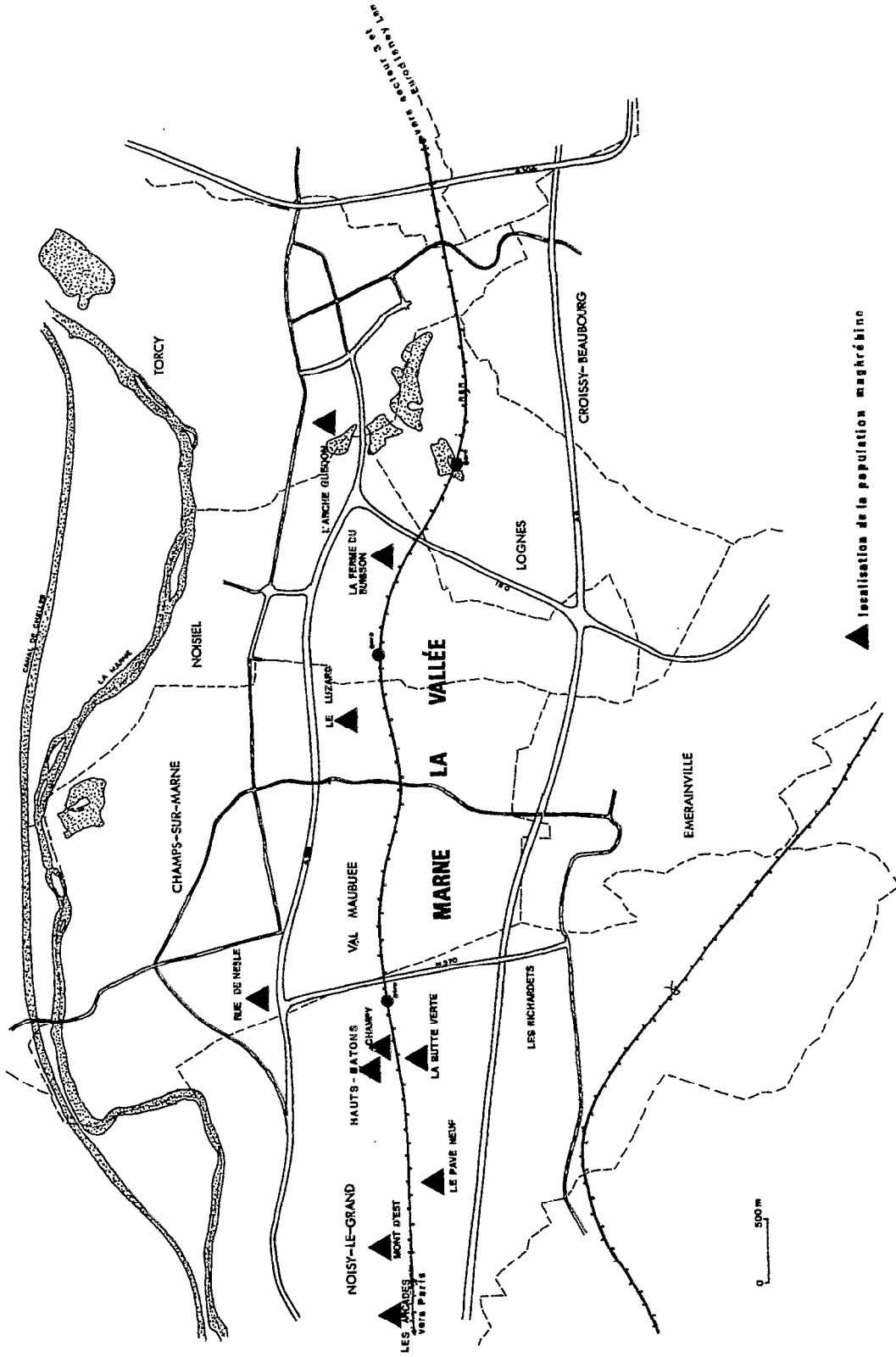


Figure 38
Plan de situation de Marnes-la-Vallée

quartier est sans doute le plus représentatif de la ville nouvelle dans sa partie centrale.

Deux desseins ont guidé la réalisation de ces premiers quartiers. Les maîtres d'oeuvre voulaient résolument créer des pôles attractifs et "pilotes" pour la ville nouvelle avec un support urbanistique inédit, peut-être même insolite.

La genèse de ces quartiers repose sur trois exigences : complémentarité des équipements (administratifs, commerciaux, culturels), homogénéité de la réalisation tout en dotant chaque îlot d'une architecture différenciée, et rapidité d'exécution.

Au-delà de leur unité géographique réelle, il fallait leur donner une unité urbaine et sociale ; pour cela, chacun est doté d'une place centrale, point de convergence des équipements publics et des équipements commerciaux qui se mêlent étroitement pour contribuer à l'animation du lieu. Elle est aussi le point d'intersection des cheminements qui parcourent le centre. Tous les "voisins" sont donc reliés directement au centre par une rue piétonne ; celui-ci devient leur centre habituel qu'ils connaissent et "s'approprient".

Même si, au sein de ces quartiers centraux, les familles maghrébines ne sont pas dispersées sur l'ensemble des programmes mais regroupées en quelques points, l'organisation des lieux atténue, voire évite l'isolement dont elles sont trop souvent victimes. En outre, leur présence au coeur des zones centrales traduit une réelle intégration spatiale d'une partie de la communauté originaire du Maghreb résidant en villes nouvelles ; cette population a suivi les fronts d'urbanisation et appartient en quelque sorte aux ménages pionniers ! Comme d'autres habitants, les maghrébins ont vécu l'expérience d'une ville neuve qui se veut résolument originale grâce à son armature urbaine et à l'architecture des immeubles.

Toutefois, cette situation suscite quelques questions liées aux caractéristiques socio-démographiques des familles maghrébines et à la manière dont elles perçoivent leur implantation en zone centrale :

- cette intégration spatiale permet-elle une réelle intégration sociale ? Des comparaisons avec des ménages maghrébins installés en d'autres lieux et une analyse de leurs différents comportements sociaux et de leur relation avec l'environnement pourront nous apporter quelques éléments de réponse.
- des points de repère précis sont ainsi proposés à la population et provoquent des rencontres quotidiennes ; pour cette population maghrébine ces périmètres d'échanges, définis sans être clos, ne sont-ils pas effectivement des gages d'intégration ? Les relations qui s'établissent ne rappellent-elles pas un peu la convivialité du village d'origine ?

En fait, les centres anciens n'attirent pas de grandes communautés originaires du Maghreb ; en général, les maghrébins qui y résidaient avant la création de la ville nouvelle y demeurent, comme à Trappes ou à Pontoise, mais il y a peu d'apports nouveaux. Par contre, les pôles initiaux des villes nouvelles ont accueilli de nombreuses familles nord-africaines.

Peut-être est-ce là le signe d'une rupture entre l'habitat traditionnel des immigrés qui logent le plus souvent dans le parc ancien et l'habitat des maghrébins qui vivent en villes nouvelles ?

2. Une marginalisation spatiale difficile à éviter

Les quartiers périphériques réunissent de grandes communautés maghrébines. Le plus souvent, des axes routiers très fréquentés les séparent du centre ville. En majorité, ils sont composés d'immeubles collectifs construits sur des sites peu appréciés ; seule, peut-être, l'urbanisation croissante sans cesse en quête de nouveaux espaces parviendra-elle à atténuer cette marginalisation ...

Sur le territoire de Cergy-Pontoise plusieurs quartiers, à la périphérie immédiate des zones centrales, abritent de grandes communautés maghrébines ; Cergy-Nord est ainsi limitrophe du centre ville de Cergy-Préfecture. A Eragny, les "Dix Arpents" et "La Marne" sont à proximité du quartier de La Challe.

a. Un quartier isolé et en disgrâce (Fig. 34 et 37)

Cergy-Nord se situe dans le secteur de Cergy-Préfecture. L'ouverture de la deuxième gare en 1982 au centre de Cergy-Préfecture et la modification des axes routiers en 1986 (ouverture du prolongement de l'A 15 et baisse simultanée de la fréquentation de la N 14) accentuent l'isolement de Cergy-Nord ; désormais, celui-ci peut être contourné, il n'est plus un axe de communication obligatoire. Cergy-Nord est "ressenti" par ses habitants comme un quartier populaire moins développé et sans spécificité attractive. Seule la zone artisanale assure un réseau étroit d'échanges avec les habitants extérieurs au quartier. Cergy-Nord comprend environ 3 304 logements répartis en six îlots.

La Croix-Petit (Photos n°4 et n°5) réunit 467 logements H.L.M., organisés autour d'une place avec fontaine, entourée du groupe scolaire, du L.C.R. et d'un terrain de sport. Deux grands problèmes affectent ce quartier ; la dégradation des cages d'escalier et des locaux, et l'entretien des espaces verts. Malgré ces difficultés, les ménages maghrébins expriment quelques motifs de satisfaction, mais tous regrettent la ville où ils vivaient précédemment :

"... la P.M.I et les petits commerces sont regroupés ; on a tout sur les places des Chênes ou des Linandes et les "Trois Fontaines" (centre commercial) sont tout près grâce aux voies piétonnes ..."
Mme M.- Croix-Petit-Pourpre.

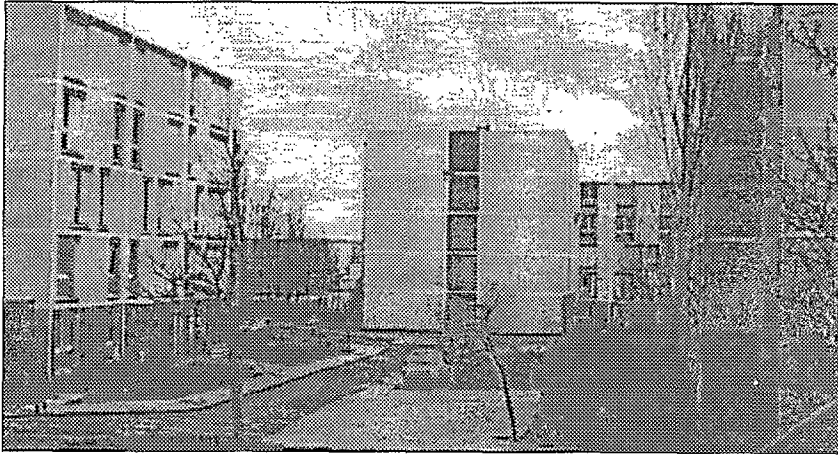


Photo n° 4
La Croix-Petit Cergy-Nord

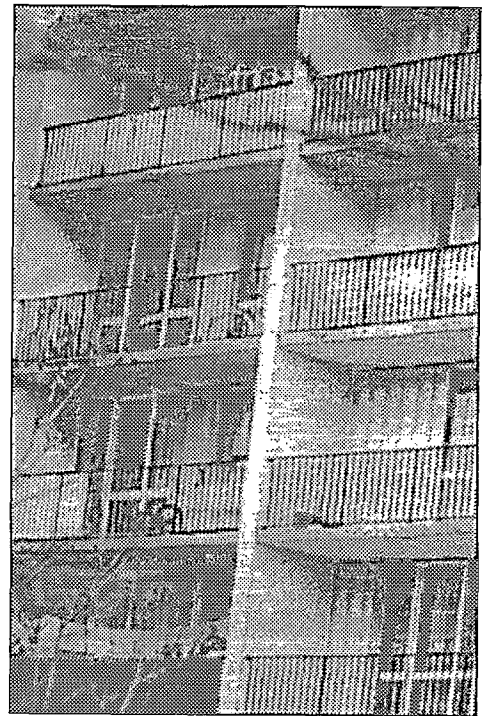


Photo n° 5
La Croix-Petit Cergy-Nord

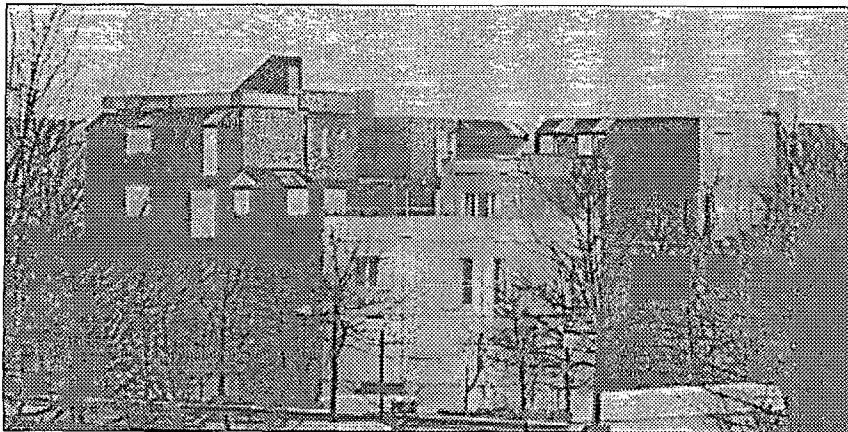


Photo n° 6
Le Ponceau - Cergy-Nord

“ ... oui, mais au début c'était plus difficile ; je suis arrivée il y a 7 ans alors il n'y avait pas de commerce ; nous étions complètement isolés. Vous comprenez, nous on était là dès le début ” précise Mme O. avec un ton entendu et une légère fierté.

“Son ” quartier, elle l'a vu naître ; puis les autres secteurs de Cergy-Pontoise se sont développés.

“... nous, on est là depuis longtemps ...” ;

Cette petite phrase est lourde de sens ; elle veut affirmer leur intégration en ville nouvelle et exprime toute la crainte de l'expulsion qui menace les habitants de la Croix-Petit. Nous commenterons ultérieurement les raisons de cette inquiétude.

“... ici, c'est bien mais nous préférons Aubonne, explique Mme G. ; le quartier était propre et le garage à vélos pas abîmé malgré les immeubles de 14 étages ...”

“... et surtout, à Argenteuil où j'habitais avant, il y a un grand marché pour nous ; j'y retourne chaque semaine” ajoute Mr T.

Avec la construction de Saint-Christophe et la facilitation de l'accession à la propriété, depuis trois ans, on constate le départ de familles nord-africaines nombreuses, et généralement bien intégrées, qui sont remplacées souvent par des familles d'origine africaine nouvellement arrivées en France, familles jeunes avec des enfants en bas âge. (source : travailleurs sociaux)

Les Chênes, 490 logements, bénéficient d'une répartition égalitaire entre co-propriétaires et locataires ; toutefois, les Chênes-d'Or ont les mêmes problèmes de dégradation que la Croix-Petit.

Les Linandes, soit 520 logements dont 386 H.L.M., disposent d'un pôle attractif : la place commerciale avec son marché le mercredi et le samedi matin, entourée d'un groupe scolaire, d'une maison de quartier, d'une halte garderie, d'une P.M.I., d'une crèche familiale, d'une résidence universitaire et la proximité de la zone artisanale.

Mr.Z. est sensible à cet environnement commercial et social mais,

“... les impôts locaux sont trop chers...” regrette-t-il ; “... enfin ici c'est propre, alors tant pis !..” conclut-il.

Ces ménages maghrébins, trop souvent accusés de négligence, sont très attentifs à la propreté de leur environnement ; elle conditionne “l'image du quartier”. L'entretien des intérieurs confirme ce souci ; nous arrivions toujours à l'improviste et, malgré tout, les appartements étaient en ordre ce qui demande une grande attention lorsque l'on vit à 10 ou plus dans un F 4 ou même un F 5. Bien sûr, l'on peut nous objecter qu'“ils s'occupent de chez eux mais ne respectent pas les lieux publics !” Ce reproche concerne-t-il uniquement les familles immigrées ? La dégradation des espaces extérieurs n'est-elle pas liée à la conception même des grands ensembles, quelque soit l'origine ethnique de la population résidente ?

Les Linandes se caractérisent par des logements vides, le nombre croissant d'habitants de cultures différentes, et le renouvellement de la population par des catégories sociales plus défavorisées. Ce “turnover” important ne favorise-t-il pas, plus que tout autre élément, l'irrespect des espaces collectifs ?

La Justice, 862 logements dont 618 H.L.M., dispose de trois pôles attractifs : un C.E.S. , un groupe scolaire et le centre des Villageoises composé d'un foyer de personnes âgées, d'un foyer de jeunes travailleurs, d'un centre d'hébergement et d'une auberge sociale. Là aussi les habitants déplorent les dégradations dans les cages d'escalier, dans le centre socio-culturel de la Justice-Turquoise, sur les parking et dans l'ensemble du quartier. Cette situation crée un sentiment d'insécurité qui provoque des réactions racistes:

“ ... ici c'est très bien, calme, et il y a peu d'étrangers...” dit Mme B. et pourtant lorsqu'on l'interroge sur d'éventuels motifs d'insatisfaction elle déclare :

“ il y a des problèmes de racisme avec les voisins”

Ces deux réponses sont paradoxales ; toutefois, cette contradiction apparente, nous l'avons souvent relevée lors des interview.

Nous interpréterons ultérieurement la redoutable logique et toute l'acuité de cette antithèse : “ ... peu d'étrangers... mais les voisins sont racistes ...”

Les Heurelles présentent un aspect autre : 258 logements dont 151 H.L.M. et 107 pavillons ; cette structure rompt avec l'agressivité de l'architecture de la Justice toute “en barre”. Les petits jardins sont autant de pôles attractifs. Les réflexions des ménages maghrébins rencontrés illustrent la co-existence du collectif et de l'individuel.

Mr et Mme O. qui habitent un appartement se félicitent “des loyers peu élevés” ; cependant, ils cherchent “une maison à Cergy”

Les familles qui disposent d'un pavillon en accession à la propriété expriment de suite leur “joie d'être chez soi ” et “la tranquillité du jardin”. Par contre, l'appréciation de l'entourage varie ; Mme T. est ravie. A l'inverse, Mme E. souffre de l'individualisme dont font preuve les habitants du quartier . Elle rappelle avec nostalgie la solidarité connue aux Mureaux où elle a vécu auparavant.

En outre, récemment quelques familles se sont installées au **Ponceau** (Photo n°6) ; elles appartiennent aux catégories socio-professionnelles moyennes. Ce quartier compte 564 logements dont 161 H.L.M. mais avec une forte proportion de co-propriétaires. Ici, les problèmes rencontrés diffèrent un peu des autres secteurs : malfaçons multiples dans la construction des logements, non-vente de locaux commerciaux qui donnent une impression de “vide”, et non-repérage dans la structure “labyrinthe” des rues du quartier.

Parmi ces six îlots, la Croix-Petit est certainement le plus "étranger" d'entre eux ; on dénombre vingt ethnies différentes avec une forte proportion de maghrébins. Ces quartiers sont structurés autour d'une place et d'une école, sauf pour la Justice et les Heurles où les écoles maternelles et primaires sont communes. Chaque îlot a un visage différent tant sur le plan de l'architecture que sur le plan de l'environnement. L'habitat collectif H.L.M. domine dans le quartier de Cergy-nord mais quelques secteurs offrent des appartements en co-propriété ou des pavillons en accession. Une nouvelle mobilité des familles maghrébines semble se dessiner ; celles-ci, de plus en plus attirées par l'habitat individuel, tendent à quitter les immeubles collectifs pour s'installer dans de petits pavillons dotés d'un jardin.

Pour résorber ou atténuer les problèmes d'exclusion dont souffre Cergy-Nord, la Municipalité en collaboration avec plusieurs associations et des partenaires sociaux souhaite mettre en place un programme de réhabilitation ; quelques opérations ponctuelles ont déjà été confiées aux jeunes du quartier. Nous développerons les objectifs et les effets de ces réalisations dans la Troisième Partie.

b. Un semis d'habitat diversifié

Nous l'avons évoqué précédemment, Eragny-sur-Oise accueille en son centre plusieurs familles maghrébines, mais l'essentiel de la population originaire du Maghreb vit dans le quartier des **"Dix-Arpents"** et plus modestement dans le quartier de **"La Marne"** (Fig. 35). Ces deux secteurs sont contigus et se situent à la périphérie immédiate de la Challe ; sur un rayon d'un kilomètre environ, ces îlots d'habitations qui ont conservé les noms du terroir (la Cavée, la Marne, les Dix-Arpents) forment une alternance de maisons individuelles et de logements collectifs ou semi-individuels répartis sur vingt-huit programmes ; ceci témoigne qu'une large possibilité de choix a été ou est offerte aux habitants, et notamment à la population maghrébine qui y réside depuis plusieurs années.

Mme S. habite un F 4 dans le secteur de La Marne ; elle souligne "la bonne ambiance du quartier" et sa "chance" d'avoir obtenu "un appartement juste refait" et "entouré par la nature". Parmi les familles des Dix-Arpents, les avis sont plus partagés ; certaines apprécient les logements spacieux, d'autres insistent sur la "trop grande concentration de ménages étrangers", source de "mots désagréables" et de "bêtises".

L'étude préalable sur la répartition des ménages maghrébins immigrés en villes nouvelles souligne un double déséquilibre spatial : une concentration de cette population dans les deux villes nouvelles de l'ouest avec la prééminence incontestée de Saint-Quentin-en-Yvelines, et des différences très marquées entre

communes. Saint-Quentin-en-Yvelines apparaît comme la "ville nouvelle maghrébine" par excellence ; toutefois, ce premier constat dissimule d'importantes distorsions géographiques. Ce poids numérique et la multiplicité des situations exigent que l'on procède à une analyse détaillée de cet "espace maghrébin".

c. Des cités traditionnelles hors Z.A.N. aux programmes Z.A.N. plus attractifs

Outre La Verrière que nous étudierons ultérieurement, Trappes concentre environ 52 % des effectifs maghrébins de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Trois autres communes comptent des minorités plus faibles mais significatives : Elancourt, Guyancourt et Montigny-le-Bretonneux. Il y a polarisation de la population d'origine nord-africaine sur quelques secteurs : le quartier du Merisier, partie centrale de la Z.U.P. de la Plaine de Neauphle, et sa périphérie à Trappes, les "Petits-Prés" à Elancourt et les quartiers des "H.L.M. de Versailles" et du Parc à Guyancourt.

Un puzzle d'immeubles dégradés et menacés (Fig. 39)

Le quartier du Merisier réunit plusieurs squares qui appartiennent à la Z.A.C. dite du Nouveau Foyer, construite avant la ville nouvelle : le square de la Commune de Paris au centre, les squares M.Thorez, P.Langevin, Y.Farges à l'est et les squares H.Wallon et G.Philipe au sud. Ces immeubles H.L.M ont été repris depuis 1986 par la société SEM-SATRA ; celle-ci a établi des règles d'attribution très sélectives et a défini une politique de "réhabilitation" qui laisse une grande latitude d'intervention aux bulldozers ! Les logements du Nouveau Foyer construits à l'initiative de la municipalité P.C. "abritent une population socialement très marquée ; les familles qui auraient pu équilibrer sa composition sociale sont parties dans les constructions nouvelles et en particulier dans l'opération plus récente de la plaine de Neauphle " (D.SCHWAB) La population maghrébine est très présente ; nous reviendrons donc longuement sur les problèmes de restructuration de ce secteur et sur le devenir du projet migratoire des familles nord-africaines concernées.

Le **Square de la Commune de Paris** (Photos n°7 et n°8), séparée de la partie ancienne de Trappes par la R.N.10, comporte 697 logements. C'est de ce point de vue le plus important des squares du quartier du Merisier. Il comprend onze bâtiments de sept à quinze étages, peints de couleurs vives (vert-violet-orange), souvent accolés les uns aux autres. Ils forment un ensemble dense et délimitent deux cours intérieures. Le square est replié sur lui-même, isolé par des terrains vagues et des parkings qui le cernent ; on n'y accède qu'à pied. Les logements sont essentiellement des F 3 et des F 4.



Photo n° 7
Square de la Commune Trappes



Photo n° 8
Square de la Commune Trappes

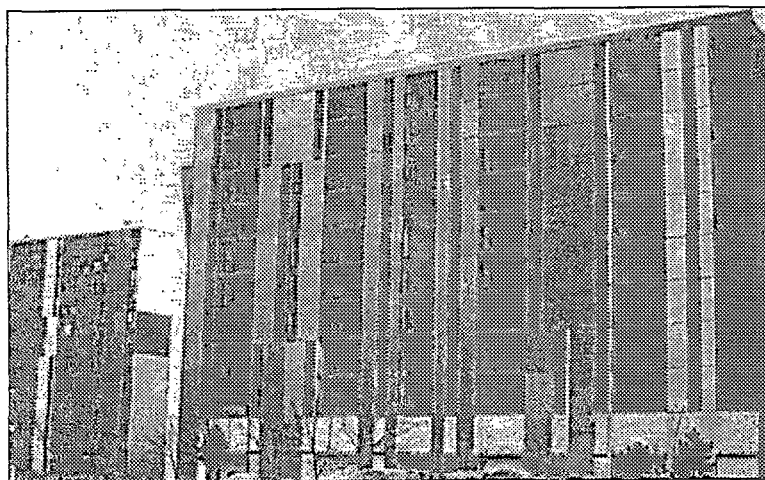


Photo n° 9
Démolition du Square de la Commune

Cette description encore conforme à la réalité il y a quelques mois devient de plus en plus caduque au fil des jours ; l'épée de Damoclès pointée depuis plusieurs mois en direction du square est tombée ! L'image terrible de ces squelettes bétonnés, aux portes et fenêtres arrachées et aux premiers étages murés pour éloigner les squatters, avait introduit l'inquiétude au sein de tous les foyers des autres bâtiments et laissait planer une question lancinante : quel sort réserve-t-on réellement à ce quartier et aux familles qui y résident depuis plus de 10 ans ? Le désarroi et l'incompréhension, nous les avons lus dans tous les regards des femmes et des chefs de ménage maghrébins rencontrés. Malgré tout, un grand nombre gardaient le secret espoir de rester ici ! Illusion aujourd'hui détruite ; les bulldozers sont là et attaquent chaque matin un autre pan de mur (Photo n°9). Spectacle effroyable que ces immeubles aux façades éventrées à l'une de leurs extrémités et encore habités à l'autre ! Ironie du sort ou de la logique de l'emploi étranger, la main d'oeuvre qui déblaie les décombres est d'origine maghrébine ou africaine ! Nous analyserons ultérieurement les motifs objectifs et subjectifs qui ont provoqué cette situation tragique et les nouvelles opérations qui sont prévues sur le site. Nous observerons aussi avec beaucoup d'attention la redistribution spatiale des familles maghrébines expulsées.

Trois autres quartiers réunissant plusieurs squares complètent la partie centrale de la Z.U.P. et forment un demi cercle autour du square de la Commune :

- à l'est, les **squares M.Thorez, P.Langevin et Y.Frages** (Photo n°10). Le premier comporte trois immeubles identiques à ceux du square de la Commune. Les deux autres rassemblent plusieurs longues barres de six à huit étages. Les bâtiments sont agencés différemment selon les squares ; ceux de P.Langevin sont disposés en équerre et entourent une cour rectangulaire. Ils sont séparés des voies de circulation par des parkings et des bâtiments administratifs. L'un des appartements abrite l'Amicale des Algériens. Les immeubles du square Y.Frages sont en quinconce ; entre eux, des espaces verts très dégradés donnent une impression de délabrement et laissent planer un sentiment d'abandon.
- au sud du square de la Commune, derrière le nouveau centre commercial, les **squares H.Wallon et G.Philipe** (Photo n°11) associent des architectures différentes ; de longues barres de cinq étages encadrent un espace vert dont le centre est aménagé en bac à sable. L'uniformité des bâtiments est rompue par un immeuble de grande taille qui forme l'un des côtés de ce carré. Par contre, l'harmonie des couleurs confère à ce quartier une atmosphère relativement sereine et un caractère plus "résidentiel". De nombreux ménages expulsés du square de la Commune sont relogés au square H.Wallon ; la configuration du quartier les satisfait mais ils déplorent "l'exiguïté" des appartements.

"... regardez, c'est trop petit ; le dernier doit coucher dans la grande pièce. Bientôt, mon mari va faire une cloison entre l'entrée et la salle à manger pour avoir une autre pièce..." explique Mme E., juste installée.

- à l'ouest, le **square Léo Lagrange** (Photos n°12 et n°13) est plus austère. L'homogénéité des bâtiments rappelle les cités des années 70, encore basées sur une architecture traditionnelle, ensemble de logements assez fermé, isolé de la voirie et donnant un effet de masse. Mais un effort récent en matière d'espace extérieur a permis de désenclaver ces réalisations ; on a procédé à des incisions dans chacune des barres extérieures. Ceci aère le quartier et atténue ce sentiment d'oppression que nous avions en longeant ces immeubles interminables. La succession de cours fermées créait une impression d'emprisonnement plus pesante encore les jours de pluie ou à la tombée de la nuit. En outre, les abords sont actuellement aménagés en espaces piétonniers ou en parking. Ces quelques éléments introduisent un peu d'humanité au sein de ce bloc massif.

Des architectures originales sources de solitude (Fig. 39)

Les grandes caractéristiques urbanistiques et architecturales des immeubles situés à la périphérie de la Z.U.P. de la plaine de Neauphle tranchent avec la géométrie des squares du Merisier, et gratifient le quartier d'une physionomie beaucoup plus attractive. Cette zone est composée de trois ensembles inégaux :

- les squares Van Gogh et A.Renoir, contigus au square L.Lagrange, se poursuivent par l'Allée C.Debussy et les squares J.Lurçat, P.Gauguin et M.de Montaigne ;
- séparés de la partie centrale de la Z.U.P. par le parc de la Plaine de Neauphle, les squares J.Eiffel, G.Courbet, A.Camus et J.Cocteau forment un second groupe ;
- enfin les squares P.Verlaine et L.Pergaud se situent au-delà d'un terrain vague derrière le quartier du Merisier.

Chaque square présente une organisation spatiale et un style particuliers qui permettent à l'habitat collectif et semi-collectif de se côtoyer agréablement. Des teintes très variées se mêlent harmonieusement et accentuent l'originalité des formes ; petits immeubles de quatre étages au **square Van Gogh**, cubes semi-collectifs au **square Daumier**, hexagones rouges et blancs **square J.Cocteau** ou complexe résidentiel imposant avec une cour intérieure et un passage commercial couvert, **allée Debussy** (Photo n°14). Ces architectures nouvelles séduisent le visiteur mais tous les habitants ne partagent pas son enthousiasme ; effectivement, le système "cour-fermée" assombrit les appartements. Cette semi-obscrité éprouve psychologiquement les femmes maghrébines qui vivent à l'intérieur l'essentiel de la journée. Ce contexte accentue l'isolement de Mme B. :

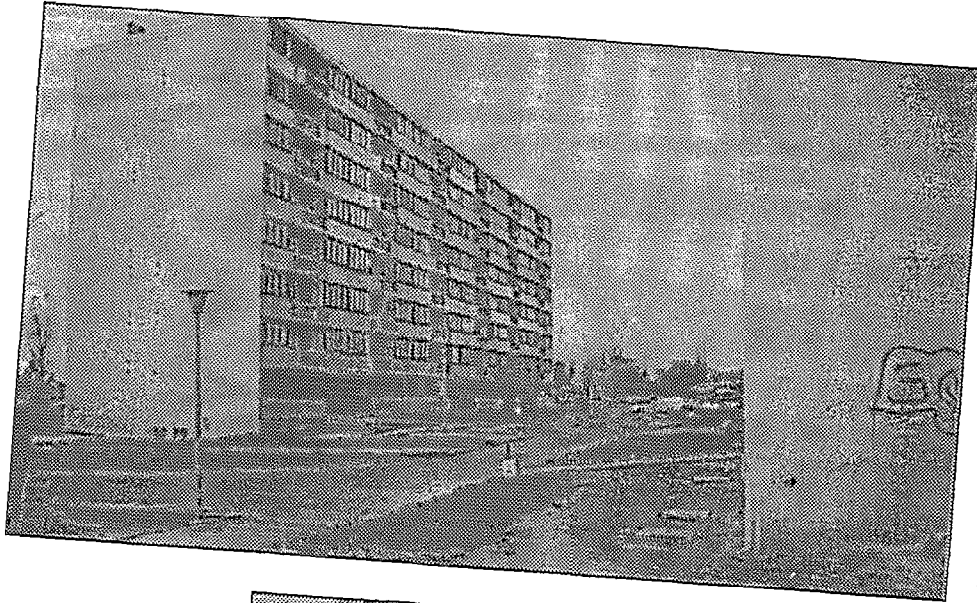


photo n ° 10
Square Y. Farges
Trappes



photo n ° 11
Square G. Philippe
Trappes

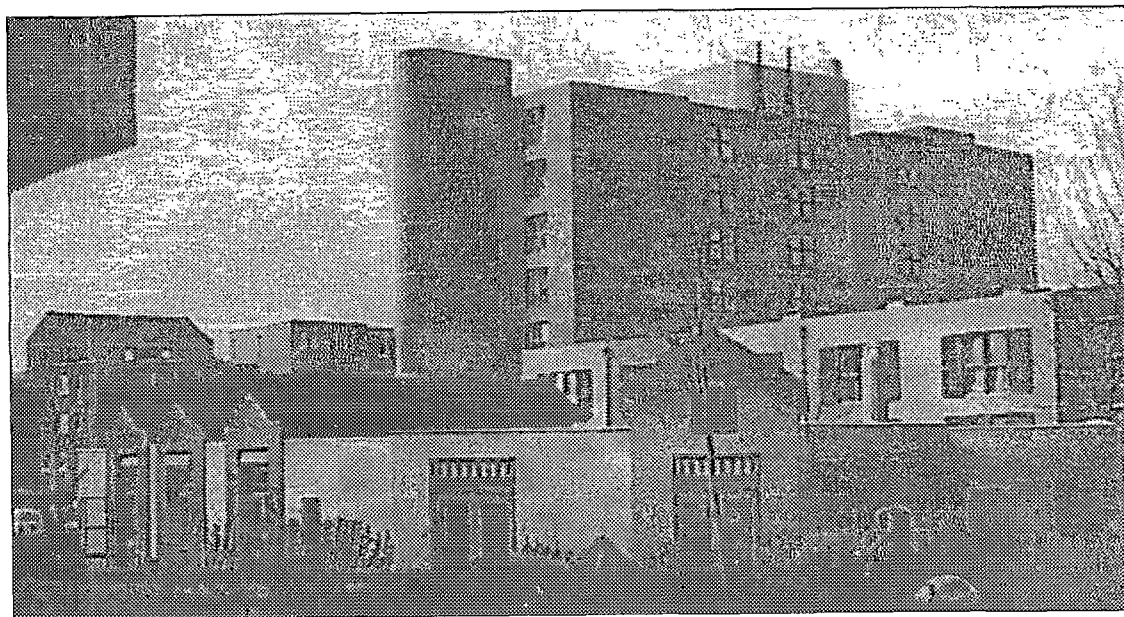


photo n ° 12
Square Léo Lagrange
Trappes

photo n°13
Square Léo Lagrande



photo n°14
Quartier Allée Debussy.
Plaine de Neauphle -Trappes
Architectures nouvelles



“... je sors seulement le week-end pour aller à Euromarché avec une copine... ici, je suis toujours triste, il fait trop noir ; j'aimerais rentrer à Alger...” nous confie-t-elle.

Entre ces îlots, des espaces verts fleuris ou boisés agrémentent l'environnement.

Ces programmes récents vieillissent plus ou moins bien ; ainsi, les immeubles des squares G.Sand et L.Pergaud, aux formes pyramidales, ont des façades déjà abimées par les intempéries. Les squares A.Camus et Daumier sont encore très colorés. Toutefois, le calme qui règne dans ce secteur surprend ; provient-il d'une urbanisation bien conçue ou est-il le reflet d'un manque d'animation et d'un isolement qui serait très mal vécu par les femmes maghrébines sans activité professionnelle ?

Les ménages nord-africains sont présents sur toute la Plaine de Neauphle et sa périphérie immédiate. Néanmoins, leur implantation très forte dans les squares du Merisier, construits sur le modèle des grands ensembles de banlieue, est beaucoup plus diffuse dans les quartiers de la zone d'agglomération nouvelle. Cette opposition repose à la fois sur l'histoire migratoire et les caractéristiques socio-démographiques de la population maghrébine et sur l'évolution des politiques d'habitat en Ile-de-France. Cette situation restera-t-elle figée ou connaît-elle déjà quelques mutations ? Les éléments sociaux que nous apporterons par la suite nous permettront d'expliquer la genèse de cette concentration géographique, de comprendre les évolutions actuelles et de pressentir les perspectives futures.

Quelques familles maghrébines habitent un quartier géographiquement opposé ; de l'autre côté du centre ville et de la voie ferrée, le **square J.Macé** a récemment fait l'objet d'un programme de réhabilitation ; cette opération a permis essentiellement une restauration et une modernisation des façades désormais moins monotones.

d. Une image des grands ensembles de la banlieue parisienne (Fig. 36)

Cité H.L.M., au sud-est du centre des “Sept Mares”, proche de Trappes et de la zone industrielle, les **“Petits-Prés”** renvoient l'image de nombreux grands ensembles de la banlieue parisienne qui ont poussé vite, peut-être trop. Durant huit ans elle a été entourée d'un terrain vague occupé par les Travaux Publics, et du Foyer SONACOTRA habité par des travailleurs étrangers. La cité des “Petits-Prés” se caractérise par une architecture tout en béton sous forme d'îlots avec des bâtiments de huit à dix étages. 1 500 personnes habitent ici. 60 % des familles sont étrangères dont une forte proportion originaire du Maroc. Longtemps sans école ni commerce, le quartier dispose aujourd'hui d'équipements scolaires et commerciaux mais son image reste négative pour les autres habitants de la ville :

“...un lieu de forte concentration de travailleurs immigrés qui entraîne la délinquance..”

“... comme un ghetto où je n'irai pas me promener le soir...”

L'acuité de l'isolement s'estompe quelque peu grâce à la construction plus récente de petits immeubles locatifs, du centre commercial et de l'école; la cité semble ainsi plus proche du centre ville. Effectivement, la réalisation du centre des “Sept-Mares” fut une étape décisive pour le décroisement des Petits-Prés. Le premier objectif de ce projet n'était-il pas d'établir un lien entre les différentes opérations limitrophes ?

e. Un voisinage trop présent ou trop absent

Aux deux extrémités ouest et est de Guyancourt, respectivement le quartier des **“H.L.M. de Versailles”** et celui du **“Parc”** accueillent de grandes communautés immigrées, originaires du Maghreb (Fig. 40) ; l'isolement de ces deux quartiers ne revêt pas le même caractère.

Un environnement difficile

Les “H.L.M. de Versailles” se situe en bordure de la D.91, limite ouest du périmètre communal urbanisé, se prolonge au nord par le Foyer SONACOTRA et est séparé du centre par le boulevard périphérique J.Jaurès ; un environnement qui accentue le sentiment d'exclusion, soumet la population aux nuisances sonores et au danger de la circulation routière et engendre des conflits ethniques. La dénomination du quartier est très explicite : les **“H.L.M.de Versailles”** (Photo n°15). Il s'agit effectivement d'une cité de transit installée à Guyancourt, entre 1971 et 1974, contre la volonté des élus locaux, pour accueillir la population “difficile” de Versailles ! Depuis 1983, la municipalité accomplit de réels efforts pour rompre cet isolement. Actuellement, les 1 204 logements sont réhabilités. Cette opération se traduit par une isolation des murs extérieurs ; les façades “blanc-sale” et “standard” sont rajeunies et décorées par des ardoises de couleurs différentes disposées en mosaïque de style oriental.

Un isolement progressivement atténué

La situation du **quartier du Parc** est tout à fait différente ; non seulement il est très éloigné du centre mais de plus, très longtemps, on a pu le comparer à un îlot coupé de tout autre élément urbain. Pour atténuer cet isolat la municipalité a tenté de l'ouvrir simultanément sur deux quartiers limitrophes : le **quartier des Saules**, plus récent, et le Grand Centre Commercial de Saint-Quentin en pleine expansion. Certes les immeubles du Parc, de couleur sombre, forment un bloc compact ; néanmoins leur architecture en gradins les préserve de la monotonie des cités traditionnelles dont la sobriété crie l'indifférence. (Photo n°16)

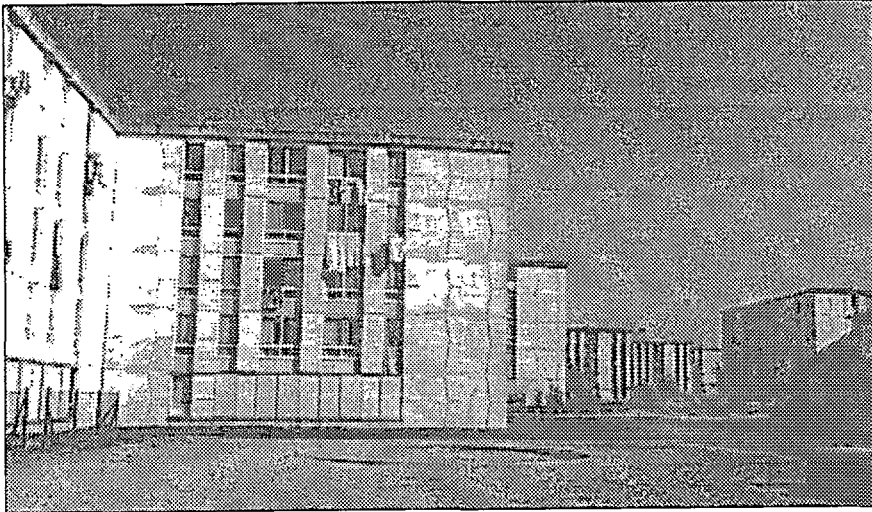


photo n°15
"H.L.M. de Versailles".
Cité de transit - Guyancourt



photo n°16
Le Parc - Guyancourt

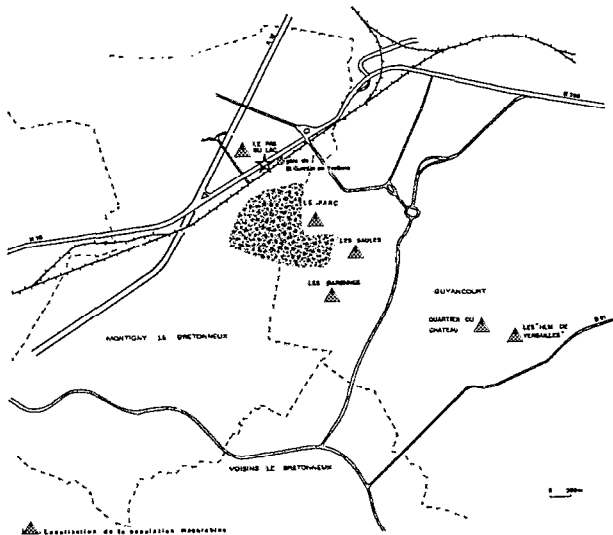


Figure 40
Plan de situation de Guyancourt et
Montigny-le-Bretonneux

Pour être complet, il faut mentionner trois autres quartiers semi-périphériques :

- le **Parc à La Verrière** (Fig. 41) qui se situe en bordure de la voie ferrée et à proximité de la Gare ; il s'agit d'un ensemble de petits immeubles destinés au personnel de la M.G.E.N. Ces appartements étant délaissés par les fonctionnaires, quelques familles maghrébines ont pu y accéder.
- le **quartier des Garennes** (Fig. 40), à Guyancourt, est beaucoup plus récent et accueille dans une architecture originale une population maghrébine précédemment installée dans le quartier des "H.L.M. de Versailles" ou du Parc.
- le **quartier du Pas-du-Lac** (Fig. 40) à Montigny-le-Bretonneux communique avec la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Centre Commercial Euromarché par une passerelle ; il est limité à l'est par l'A 12. Ces immeubles de sept étages sont regroupés en îlots entourés d'espaces verts et sont reliés entre eux par un réseau piétonnier. Ces aménagements donnent au quartier un caractère résidentiel.

A Marne-la-Vallée et à Melun-Senart les familles maghrébines qui sont domiciliées dans des quartiers dits périphériques accèdent plus souvent à l'habitat pavillonnaire. Nous citerons seulement quelques exemples ; un lotissement de style scandinave à **Lognes** (Fig. 38) ou quelques programmes de maisons individuelles ou jumelées dans les **quartiers de La Frégate et d'Icare** à Combs-la-Ville (Fig. 32).

Signalons aussi la présence de propriétaires maghrébins dans les **cités résidentielles de Voisins-le-Bretonneux** ; il s'agit de cas exceptionnels qui témoignent d'une population maghrébine aisée vivant en marge de la communauté immigrée.

Les quartiers périphériques où vivent des familles algériennes, marocaines ou tunisiennes sont nombreux, et leur situation géographique variée. Deux types se différencient par leur ossature urbaine, l'architecture et la nature de leur habitat et la qualité de leur environnement. Les quartiers "maghrébins" associent de grands ensembles H.L.M. isolés et des programmes d'immeubles collectifs plus modestes mais disposant d'équipements commerciaux et sociaux de proximité. Ces différents secteurs sont divisés en îlots ; certains sont clos et présentent toute l'austérité des cités construites à la hâte il y a une vingtaine d'années ; d'autres, plus récents, se différencient par leur physionomie personnalisée et bénéficient d'un environnement aéré et sympathique. Les premiers sont entourés soit d'"espaces verts" qui ressemblent plus à de la terre battue qu'à des pelouses, soit de parkings goudronnés ou bétonnés. Les seconds sont dispersés au milieu de jardins publics et de plaines de jeux. Partout, les logements collectifs sont majoritaires mais dans les zones d'agglomération nouvelle quelques opérations d'habitat individuel s'insèrent. Trappes réunit toute cette gamme d'habitats ; sur quelques kilomètres, de l'entrée du

quartier du Merisier jusqu'au square G.Sand, le tissu urbain de la ville porte l'empreinte de toute l'évolution urbanistique des quartiers périphériques en villes nouvelles.

Nous le verrons, cette mutation du logement génère une mobilité spatiale des familles maghrébines ; ce processus succède à un mouvement similaire constaté ces dernières années au sein de la "population H.L.M." française. Quelle signification doit-on accorder à cette nouvelle tendance ? Constitue-t-elle une oscillation passagère ou est-ce les prémices d'un abandon des cités H.L.M. monotones au profit des quartiers résidentiels ? Une installation familiale définitive se substitue-t-elle aux localisations temporaires liées aux migrations de travail ? Les ménages seraient alors logiquement plus attentifs au confort du logement et à la qualité des alentours.

Les familles maghrébines qui résident déjà en villes nouvelles pourront-elles plus facilement accéder à un nouveau type d'habitat ? Le contexte urbain des villes nouvelles ne suscite-t-il pas lui-même de nouvelles aspirations ? Ce changement d'espace de vie ne modifiera-t-il pas les conditions et les perspectives d'intégration sociale pour la communauté immigrée originaire du Maghreb ?

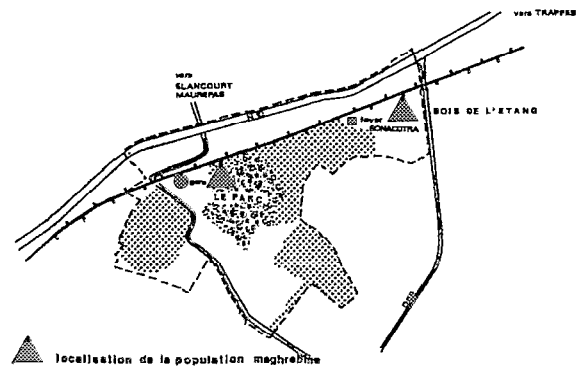
3. De l'autre côté du no man's land

Pour les familles maghrébines des quartiers situés en périphérie des centres, l'exclusion spatiale et sociale, aussi douloureuse soit-elle, reste supportable. En certains lieux, elle semble même se résorber actuellement. Mais l'isolement absolu de quelques cités excentrées n'autorise pas le même espoir. Relégués en limite de commune, si possible cachés et de toutes façons ignorés, ces grands ensembles "parquent" une population étrangère montrée du doigt par les autres habitants et à peine tolérée par les pouvoirs municipaux !

a. Un univers clos et bétonné

A **La Verrière**, il y a polarisation de la population originaire du Maghreb sur le **quartier du Bois-de-l'Étang** (Fig. 41). Cette cité est enserrée entre la voie ferrée et la D.58 et séparée du village par le Foyer SONACOTRA et un vaste terrain inoccupé. Peu de moyens de communication la relient au centre ville ou à la gare, passage obligé pour rejoindre son lieu de travail ou les espaces d'activités de la ville nouvelle ; les équipements administratifs ou sociaux les plus proches sont à environ une demi-heure à pied. Ces 616 logements H.L.M. localisés sont répartis en dix bâtiments de treize étages aux façades délabrées. (Photos n°17 et n°18). Un petit centre commercial et un groupe scolaire complètent l'ensemble. Cette cité constitue comme un univers clos ; la hauteur des bâtiments, leur architecture monotone et leur promiscuité spatiale accentuent ce sentiment d'isolat et donnent l'image d'un îlot bétonné relégué au-delà des frontières du village et des pôles

Figure 41
Plan de situation de La Verrière



photos n°17 et n°18
Cité du Bois de l'Étang - La Verrière

attractifs de la ville nouvelle. On retrouve ici toutes les caractéristiques et les difficultés des grands ensembles H.L.M., sans recherche architecturale, et sans tenir compte des conditions de vie déplorables que la démesure des bâtiments impose aux populations résidentes.

b. 28 immeubles géants devenus "ghetto"

On ressent la même impression de gigantisme et de solitude lorsque l'on découvre le **quartier de Chennevière à St-Ouen-l'Aumône** (Fig. 42). Vingt-huit immeubles de cinq à dix-huit étages, construits sur la pente d'un coteau et regroupés sur vingt-deux hectares, forment une véritable muraille. (Photos n°19 et n°20). La disposition des bâtiments donne une perspective d'encassement ; les équipements scolaires sont implantés en bas de pente et le centre commercial s'organise autour d'une cour intérieure. Cette structure urbaine est repliée sur elle-même, entourée d'espaces verts et de parkings, séparée du centre ville par un parc de loisirs et une autre cité H.L.M. plus ancienne, située en bordure d'un échangeur autoroutier et coupée de la zone d'activité des Bellevues par l'A.15. La situation géographique et la conception urbanistique du quartier créent elles-mêmes l'exclusion : un schéma paradoxal dans un périmètre-ville nouvelle où l'on veut rompre avec les modèles traditionnels des grands ensembles et offrir aux habitants un milieu de vie attrayant et convivial ! Dans ce contexte urbain l'ouverture sur l'extérieur ne peut être que difficile pour les nombreuses familles maghrébines qui habitent ces immeubles. Tous les éléments sont alors réunis pour qu'un ghetto se constitue.

Les familles maghrébines habitant la **cité de Marcouville à Pontoise** (Fig. 37) sont confrontées à une situation analogue.

c. Une série d'archipels urbains

L'isolement constaté à Melun-Senart ne revêt pas les mêmes réalités ; les cités H.L.M. ou pavillonnaires appartiennent au "tissu urbain ville nouvelle" mais celui-ci est remarquablement morcelé. La population maghrébine est confrontée à deux types d'isolat, l'un à l'échelle de la ville nouvelle, l'autre interne au quartier.

La **cité du Bois de la Grange** (Fig. 43), située à proximité de la gare de **Savigny-le-Temple**, forme un îlot urbain au milieu de vastes étendues cultivées. Les commerces et les services sociaux

et administratifs sont éloignés. Ce quartier réunit plusieurs programmes d'habitat collectif ; chacun s'organise autour d'une cour parfois intérieure et aménagée en amphithéâtre. Chaque programme se caractérise par une architecture moderne et originale qui allie des formes et des matériaux divers : cages d'escalier extérieures protégées par un auvent en plastiglace, façades peintes ou carrelées, fronton "antique" bleu ou ocre, ... Une cité nue, sans lieu d'échanges et sans espace de convivialité, où règne une impression de vide. (Photos n°21 et n°22).

Dans les **quartiers pavillonnaires de Plessis-la-Forêt à Savigny-le-Temple** ou de **Lieusaint**, le logement devient un îlot de repli pour les familles maghrébines. Ces lotissements neufs réunissent des maisons jumelées et standard dotées d'un petit jardin. De style différent, Ile-de-France ou "Britisch", ces quartiers étonnent par leurs rues désertes.

L'on observe une double distance très mal vécue ; la distance aux transports publics est une première variable ; la proximité de la gare peut faciliter les communications avec Paris ou Melun mais elle n'atténue pas l'éloignement du centre ville. Plus délicate est la distance dans le temps aux navettes-bus. Qu'il faille attendre le bus longtemps le rend inutile ; ainsi, la cité du Bois-de-la-Grange est à trois-quarts d'heure du centre commercial le plus proche !

Melun-Senart, "ville nouvelle à la campagne", est composée d'une série d'archipels qui créent autant d'îlots de solitude. Cette structure urbaine trop riche en vides interstitiels altère l'image de ville verte que devait promouvoir Melun-Senart.

Ces cités H.L.M. de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Cergy-Pontoise ou de Melun-Senart crient toute la détresse d'une immigration condamnée par l'intolérance.

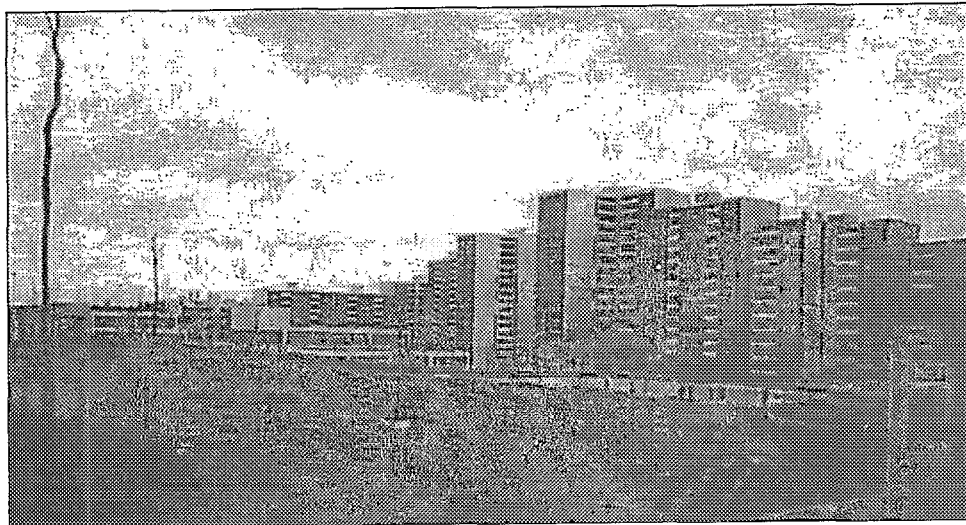
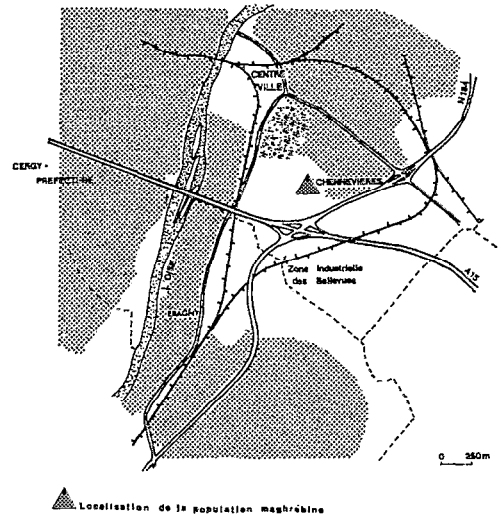
"... n'allez pas à Chicago" m'a-t-on conseillé lorsque je souhaitais aller cité du Bois de l'Étang à La Verrière

Ou lorsque je demandais quelques indications pour rejoindre le quartier de Chennevière à St-Ouen-l'Aumône, mon interlocuteur restait un instant interrogatif :

"... vous allez ? ... ah oui, là -bas... ... vous voulez aller à la cité des Brouillards ? "

Ces épithètes ne sont-ils pas trop explicites ?

Figure 42
Plan de situation
de Saint-Ouen-L'Aumône



photos n°19 et 20
Cité de Chennevières
Saint-Ouen-l'Aumône



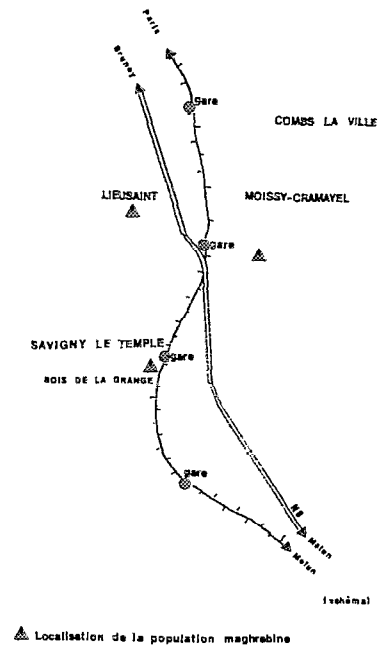


Figure 43
Plan de situation de Savigny-le-Temple
et Moissy-Cramayel

photos n°21 et n°22
Quartier du Bois de la Grange
Savigny-le-Temple



**DES CITÉS MAGHRÉBINES NÉES DE DEUX POLITIQUES,
URBAINE ET MIGRATOIRE, INTERACTIVES
EN VILLES NOUVELLES**

“L’espace maghrébin” des villes nouvelles est né de l’interaction de deux politiques indépendantes dont les applications ont été simultanées ou successives et à terme se sont parfois superposées.

Depuis 1965, la réorganisation de la région parisienne a profondément modifié le parc immobilier, et le logement est devenu une priorité de la politique française d’immigration. Ces deux options, urbaine et sociale, influencées quelquefois par telle ou telle proximité géographique, ont conduit une fraction de la population maghrébine des zones traditionnelles d’immigration vers les villes nouvelles.

Ainsi la géographie actuelle de la communauté nord-africaine en villes nouvelles résulte d’une histoire complexe dont les différentes étapes sont très imbriquées.

Le desserrement et l’aménagement de l’Île-de-France se sont traduits par la résorption des zones d’habitat insalubre, l’implantation de grands ensembles dans les communes périphériques de la Grande Couronne et la création des villes nouvelles.

Parallèlement, l’État cherche à améliorer les conditions de logement des immigrés : une convention affecte une partie de la collecte du 1 % patronal au logement des travailleurs migrants, et la politique du regroupement familial est définie.

Si chaque quartier maghrébin est le produit de tous ces éléments, l’un d’eux prédomine toujours malgré tout ; cette primauté est liée à l’âge des villes nouvelles, aux types d’habitat proposés, aux bassins d’emploi de la main-d’œuvre nord-africaine et aux localisations habituelles des communautés maghrébines en région parisienne.

Pour expliquer la répartition des familles algériennes, marocaines et tunisiennes en villes nouvelles, **nous classerons les différents quartiers selon le principal facteur qui a déterminé l’implantation du plus grand nombre.**

Nous aborderons en premier lieu l’impact de l’expansion de l’agglomération parisienne sur “l’espace maghrébin” puisque les villes nouvelles sont un des éléments fondamentaux du Schéma Directeur d’Aménagement Urbain de la Région Île-de-France.

Ainsi pourrions-nous distinguer **trois types de quartier : ceux conçus pour le relogement des familles issues de l’habitat insalubre, les grands ensembles pré-villes nouvelles et les opérations dites de la “Première Génération”, enfin les cités directement induites par la création des villes nouvelles.**

En outre, **les opérations immobilières du 0,1 % patronal** ou la présence d’immeubles composés de F 4 et F 5, très convoités par les ménages candidats au regroupement familial, déterminent les caractéristiques et l’occupation de certains quartiers.

A - UN ESPACE “MAGHRÉBIN-VILLE NOUVELLE” PRODUIT DE LA RÉORGANISATION URBAINE DE LA RÉGION PARISIENNE

1. Un relogement de “transit” ou réservé”

“ L’élimination d’ici la fin de 1972 de tous les bidonvilles de la région parisienne” telle est la promesse lancée par le Premier Ministre, Mr J. Chaban-Delmas, le 12 février 1970, lors d’une visite à Aubervilliers (Seine-St-Denis).

En fait, la volonté politique de résorber l’habitat insalubre est née au milieu de la décennie 60. Deux grandes lois orientent ces opérations ; la loi “Debré” qui impose, dès 1964, la suppression des bidonvilles est complétée, en 1970, par la loi “Vivien”. Celle-ci intéresse l’ensemble de l’habitat dégradé, y compris dans certains îlots des vieilles structures urbaines ; l’action devient plus efficace.

Pour le relogement des populations concernées, deux formules sont définies.

Au départ, on a construit **des cités de transit** ; elles sont conçues comme une étape d’adaptation pour les populations venues des bidonvilles avant de rejoindre les H.L.M..

Puis progressivement, les pouvoirs publics ont opté davantage pour **les formules classiques H.L.M. et P.L.R. avec des quotas de priorité.** Un arrêté du 1er octobre 1968 impose aux organismes constructeurs de “réserver 6,75 % de leurs nouveaux programmes à des familles en provenance d’habitations insalubres” (cf. p.192)

Ces résolutions vont permettre, entre 1971 et 1974, l’installation de nombreux ménages maghrébins à Saint-Quentin-en-Yvelines, à Cergy-Pontoise et dans le secteur I de Marne-la-Vallée. (cf. p. 193)

Toutefois cette politique se heurte à des obstacles fonciers et aux réticences des communes qui sont “réservées” à l’égard du relogement des populations dites “difficiles” et étrangères. Or, les villes nouvelles débutent et offrent encore des terrains disponibles accessibles financièrement. Les décideurs saisissent l’occasion et imposent aux E.P.A., auxquels est confié l’aménagement opérationnel des villes nouvelles, **la construction de cités de transit.**

La position géographique des villes nouvelles a influencé le choix des aménageurs ; Cergy-Pontoise est à proximité du grand bidonville de Nanterre et, à Marne-la-Vallée, les communes du secteur 1 abritent plusieurs zones d'habitat insalubre, d'autres sont en bordure du Val Maubuée. Saint-Quentin-en-Yvelines recueille les populations immigrées exclues de Versailles pour une "destruction efficace de l'habitat précaire"

Ainsi, une **cit  de transit** est implant e   **Guyancourt** et **des logements H.L.M. sont r serv s** pour le relogement des populations des bidonvilles   **Cergy, St-Ouen-l'Aum ne et   Noisy-le-Grand**.

Les "H.L.M. de Versailles" marquent encore profond ment l'urbanisme et l'espace social de Guyancourt. La cit  de la Croix-Petit (Cergy) connaît quelques difficult s, la Z.A.C de Chennevi res (St-Ouen-l'Aum ne) est g ographiquement et socialement marginalis e et les premiers immeubles H.L.M. des Hauts-Batons (Noisy-le-Grand) contrastent avec la modernit  des "programmes-villes nouvelles".

* Un "relogement de transit"

Les 1 240 logements r alis s au **Pont-du-Routoir   Guyancourt** entre 1971 et 1974 ont servi   accueillir la population "difficile" de Versailles dont une forte proportion est originaire du Maghreb. L'installation de cette **cit  de transit** a eu lieu contre la volont  des  lus locaux.

" En fait, Versailles a d vers  son trop-plein d'immigr s ; on n'a pas tenu compte de notre avis d favorable mais aujourd'hui, qui doit assumer tous les probl mes ? c'est nous ! " nous a-t-on confi  avec quelque amertume.

* Des logements "r serv s"

Lors de la construction des cit s de La Croix-Petit   Cergy et de Chennevi res   St-Ouen-l'Aum ne, les promoteurs ont d  r server 6,75 % des nouveaux logements destin s   la r sorption de l'habitat insalubre.

La **Croix-Petit** repr sente 462 logements P.L.R. collectifs commenc s en 1971. Cette op ration, organis e dans le cadre du concours Chalandon, a  t  impos e   l'E.P.A. par le minist re. Ces appartements  taient destin s   reloger les familles expuls es des logements insalubres d'Argenteuil, Sartrouville ou Nanterre. Plus de 70 % des habitants sont immigr s dont 39,4 % d'origine maghr bine.

La **Z.A.C de Chennevi res** devait r pondre   deux imp ratifs : le relogement de la population immigr e des bidonvilles de Nanterre et l'accueil des agents de police parisiens, issus du milieu rural et r cemment mut s en r gion parisienne. Ces deux populations sont confront es aux exigences de l'habitat collectif qui est totalement incompatible avec leur mode de vie pr c dent.

Gendarmes et maghr bins regroup s dans une m me cit , isol e de tout, pouvait-on imaginer une composition sociale plus anachronique et surtout plus explosive ?

D s le d part (1971), l'absence d' quipements de toute nature (scolaires, commerciaux, sociaux, culturels, transports en commun, services administratifs) est tr s douloureusement ressentie. La population est vite exclue de la ville et parall lement "l'image de marque" de la cit  se r v le n gative. De ce fait, la naissance de la ville nouvelle d clenche une grande mobilit ; le "mirage de Cergy-St-Christophe" grandit et l'on constate une fuite du quartier "  mauvaise r putation". On veut "laisser ses probl mes ici" et acqu rir "un pavillon A.P.L.". Malheureusement, ces exp riences se sont sold es par un  chec et aujourd'hui on assiste au retour des m nages.

" une seule famille maghr bine semble avoir r ussi son accession   la propri t  " pr cise une assistante sociale de la cit .

La population actuelle se caract rise par une situation sociale fragile. Les habitants eux-m mes rejettent "ce quartier" o  ils ont  t  "transplant s" ; tous d noncent "le trop grand nombre d' trangers". Pourtant leurs faibles revenus leur interdisent l'acc s   un logement plus spacieux dans un quartier socialement moins marqu . Parmi ces familles d favoris es soit environ 3 700 personnes, 20,7% sont immigr es, pour la plupart d'origine marocaine.

Une fraction de la population maghr bine log e   Marne-la-Vall e vient des bidonvilles des Coudreaux et surtout de Chelles. Ces familles ont  t  relog es dans les op rations dites de la " 1 re g n ration " ; ce sont des quartiers denses d marr s avec la construction locative sociale. De plus, 885 logements locatifs collectifs H.L.M. livr s **aux Hauts-Batons** en 1975 ont  t  r alis s sur l'emplacement de l'ancien bidonville de **Noisy-le-Grand**.

L'effort de r sorption de l'habitat insalubre s'est r parti sur dix ans, de 1964   1974. La dur e et les diff rentes options expliquent que Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, villes nouvelles de la premi re heure, et Marne-la-Vall e, beaucoup plus r cente, soient associ es   ces programmes de relogement.

Toutefois, ces cit s ont modifi  les objectifs initiaux des villes nouvelles ; il n' tait pas pr vu, bien entendu, de loger la population immigr e dans un seul quartier. Les m faits d'une forte concentration  trang re dans les "grands ensembles"  taient connus et analys s. Les villes nouvelles devaient privil gier une autre forme d'organisation urbaine.

Or, l'implantation volontariste des cit s de transit ou le regroupement de m nages immigr s dans quelques secteurs interrogent sur l'autonomie r elle des E.P.A.. Outrepassant l'avis des organismes gestionnaires et des communes, on a d lib r ment cr e en villes nouvelles des "zones r ceptacles" des populations ind sirables en r gion parisienne.

Quelle illusion nourrissaient ces aménageurs ? Considéraient-ils la ville nouvelle comme le "remède miracle" à tous les problèmes ? Installer les familles "difficiles" dans des appartements neufs, et la discrimination sociale et xénophobe disparaît ! Malheureusement, la situation actuelle montre que les choses sont plus complexes.

Ces remarques paraissent peut-être sévères mais, sans la vigilance des élus locaux et des partenaires sociaux, ces opérations ne se seraient-elles pas multipliées, entraînant une dégradation plus souvent sociale que physique des villes nouvelles ? Aujourd'hui, les responsables sont contraints d'en assumer toutes les conséquences et d'essayer de contrôler les répercussions sur le reste de l'agglomération. Certes, chaque programme a été créé avec le souci de reloger décemment une population déshéritée mais n'aurait-il pas été plus judicieux de répartir les familles sur l'ensemble des nouveaux logements ? Pour désenclaver ces "zones à risques" cette solution est actuellement envisagée, mais n'est-ce pas déjà trop tard ?

Ces cités, spatialement excentrées ou en périphérie immédiate des centres, ont toutes présenté une même réalité pour les familles maghrébines, une double rupture : changement d'habitat et éclatement de la communauté.

Les contraintes de l'habitat collectif imposent un nouveau mode de vie.

Au sein des bidonvilles, les familles maghrébines avaient reconstitué la trame familiale et sociale du pays d'origine. Seuls ceux qui ont déménagé en même temps ont pu maintenir quelques éléments de cette unité communautaire ; pour les autres, ce nouveau système d'habitat a introduit des carences sociales. Les femmes en sont les principales victimes, confrontées au problème de l'isolement, concept étranger à leur éducation et à leur tradition.

Néanmoins, pour ces ménages qui ont connu des conditions d'hébergement on ne peut plus précaires, l'appartement introduit la notion de confort et il peut être un facteur non négligeable d'intégration dans la société française. Nous essaierons de déterminer ultérieurement si cette installation en H.L.M. constitue une étape dans une "trajectoire-habitat" qui serait le reflet d'une promotion sociale ou si elle est le premier pas vers une exclusion spatiale et sociale définitive ?

Puisque nous différons les réponses à cette interrogation, une seule remarque : aucune famille n'a prononcé le mot "bidonville" ; les ménages concernés ont décrit leur habitat précédent comme "une petite maison individuelle en tôle avec deux pièces et sans eau" ou "une seule pièce à la campagne avec des amis, à Nanterre" !

Cette transplantation apparemment négative, voire traumatisante pour les femmes, est-elle pour d'autres membres de la famille un élément fondamental d'intégration ?

Depuis leur arrivée ces familles ont été rejointes par d'autres aux moments des regroupements familiaux ou à la faveur du 0,1 % patronal. Cet apport de population étrangère a-t-il permis la reconstitution d'un réseau ethnique, sans créer un univers clos, ou a-t-il provoqué une "ghettoïsation" des cités H.L.M. ?

Si certains grands ensembles des villes nouvelles connaissent ces problèmes, quelles solutions adopte-t-on pour rééquilibrer la structure de la population et prévenir tout dérapage ?

2. Des cités "héritées" ou "initiales" trop denses

Les villes nouvelles sont des centres urbains nouveaux, situés hors de la zone dense de l'agglomération parisienne, mais en frange de celle-ci et avec des liaisons privilégiées entre elles et la capitale. Cette situation géographique lie inévitablement la création des villes nouvelles aux stratégies urbaines adoptées pour la réorganisation de l'espace parisien. Néanmoins, chaque agglomération a ses propres objectifs et une politique urbanistique spécifique.

Les opérations dites de "Première Génération", nées avec les villes nouvelles, ont une double genèse : les unes appartiennent à la politique régionale visant à développer le logement social, les autres correspondent au premier quartier central de la ville nouvelle, élément structurant de l'unité urbaine. Cette dualité urbanistique s'inscrit dans le paysage architectural et détermine la composition des populations résidentes.

A la même période, la communauté maghrébine entame un long processus d'intégration spatiale et sociale et fournit l'essentiel de la main-d'œuvre des entreprises qui construisent les villes nouvelles.

Cette rencontre d'une population à la recherche d'un habitat décent proche du lieu de travail et de nouveaux logements H.L.M. disponibles sur un même site concourt à l'installation des familles maghrébines dans les premières opérations des villes nouvelles. Schématiquement, **les ménages nord-africains se répartissent entre les quartiers encore comparables aux cités traditionnelles des banlieues et ceux qui émanent de "l'urbanisme villes nouvelles" initial**, déjà plus inédit ; ceux-ci rompent avec l'inhumanité des grands ensembles et créent un environnement plus convivial.

La conjoncture régionale va drainer vers les villes nouvelles des populations maghrébines aux caractéristiques socio-économiques différentes : main-d'œuvre des nouveaux chantiers, familles trop à l'étroit dans les logements parisiens ou de la proche banlieue, et une population ouvrière employée dans divers secteurs d'activité, notamment l'automobile.

a. Un héritage urbanistique délicat

Au début des années 1960, les autorités font un double constat : une crise explicite du logement et des perspectives démographiques importantes.

A partir de là, on cherche à élaborer un document qui définit les grandes opérations d'aménagement ; le S.D.A.U.R.P. (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne) est porté à la connaissance du public en 1965. Ce schéma directeur, devenu S.D.A.U.R.I.F. (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile de France) en 1976, affirme la nécessité de réaliser au plus vite le desserrement de l'habitat en région parisienne. Cette nouvelle politique s'effectue selon trois modèles municipaux : les communes peri-urbaines de l'espace rural comme La Verrière, dont nous reparlerons, les communes "bourgeoises" de l'espace résidentiel, et les communes communistes, les "banlieues rouges" des années 1955-1970 où l'on développe le logement social. Les quartiers nés de cette dernière option posent déjà des problèmes, y compris en villes nouvelles : "loyers impayés, mobilité importante de la population, dégradation du bâti et de son environnement et fort taux d'immigrés". " Mais la plupart de ces opérations en cause avaient été programmées avant la création officielle des villes nouvelles. Elles constituaient donc au départ des héritages que les équipes des villes nouvelles n'ont pas maîtrisés" précisent A.ROMERA et C.CORBILLE ¹. Melun-Senart, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines se heurtent particulièrement au problème que posent ces "opérations héritées".

Pour illustrer ces remarques, nous prendrons comme exemple l'opération du Nouveau Foyer réalisée sur la Plaine de Neauphle à Trappes. Sans leur appartenir réellement, ce quartier rappelle l'urbanisme et les caractéristiques socio-démographiques des grands ensembles des "banlieues rouges" construits vers les années 1950-1960. Une telle concentration de familles étrangères et surtout maghrébines, sur plusieurs îlots limitrophes, est unique en villes nouvelles.

Le secteur de "Cergy-Nord" est aussi socialement très marqué, mais la taille plus modeste des immeubles et les quelques secteurs habités par des catégories socio-professionnelles moyennes lui confèrent une image moins austère.

Moissy-Cramayel dispose aussi d'une Z.A.C. de 2 200 logements. Cette cité construite en 1972 indépendamment de la ville nouvelle a été ensuite intégrée. 50 à 60 % des ménages sont immigrés, principalement maghrébines, d'où une tendance à la fuite progressive des autres ménages.

* Le Nouveau Foyer : des grands ensembles à risques

L'exemple de la Plaine de Neauphle reste le plus complexe et le plus significatif.

Ce quartier n'appartient pas à proprement parler aux "banlieues rouges" des années 50 implantées par des municipalités communistes, ni aux grands ensembles de la période 1955-1970 ; pourtant il en a toutes les caractéristiques.

Au cours des années 60, Trappes, municipalité P.C., a implanté des "grands ensembles" sur des terrains périphériques disponibles. Ainsi, on a scindé la ville en deux : un vieux village où résident les personnes âgées et la population immigrée, et l'espace des "grands ensembles" où sont concentrés le personnel de la S.N.C.F. et les ouvriers français. Petit à petit, cette dernière population délaisse les logements sociaux pour rejoindre un nouvel habitat collectif ou pavillonnaire.

La concentration de logements H.L.M. dans le secteur du Merisier pose depuis longtemps d'énormes problèmes. Ces 3 500 logements du Nouveau Foyer ont été construits par une société H.L.M. en collaboration étroite avec la municipalité. Très tôt des difficultés financières sont apparues et tout spécialement au Square de la Commune. Celui-ci se démarque négativement des autres éléments de la Z.A.C.

C'est, pour la plus grande part de la population, le premier contact avec ce type de logement ; les étrangers représentent plus de 60 % des effectifs. Mais comme le signale D.SCHWAB en 1982, " le phénomène le plus frappant lors de la consultation du fichier du Nouveau Foyer, c'est le très fort taux d'impayés et de retards des loyers... Pratiquement, on peut considérer que tous les locataires sont de fait ou potentiellement en situation de retard de loyer... cette situation semble unique dans l'ensemble du parc de logements géré par le Nouveau Foyer". La société H.L.M. gestionnaire a donc connu des problèmes financiers importants ; l'entretien des locaux et des abords s'est détérioré et l'ensemble de la cité s'est profondément dégradé. Lorsque nous avons découvert ces immeubles, le nombre de carreaux cassés et de fenêtres brisées, obstruées par toutes sortes de choses, (bois, carton, couverture,...) nous a surpris.

Très endettée, la société H.L.M. fait faillite au début des années 1980. La municipalité doit alors choisir entre quatre propositions : abandonner ce square, organiser la reprise par une autre société, engager l'Office Municipal ou créer une société d'économie mixte. Cette dernière solution est adoptée au terme d'une longue étude effectuée entre 1982 et 1986. Depuis le 1er trimestre 1986, la SEM-SATRA assure la gestion de ces bâtiments avec la partici-

¹. A.M.ROMERA et C.CORBILLE. "Evolution des quartiers denses en villes nouvelles". I.A.U.R.I.F., décembre 1984.

pation de la Chambre de Commerce, des fonds du 1% patronal et des capitaux privés. En abordant les politiques de réhabilitation urbaine, nous développerons plus loin les orientations et les actions de cette nouvelle société H.L.M..

Ces secteurs "à risques" prouvent que les villes nouvelles de la région parisienne ne sont pas de véritables villes nouvelles au sens traditionnel d'un ensemble de constructions isolées au milieu de la campagne et ayant une autonomie complète. Elles sont le reflet d'une stratégie d'aménagement visant à canaliser la croissance de l'agglomération parisienne. Ce sont de vraies villes implantées en grande banlieue. **Chaque ville nouvelle associe une urbanisation pré-existante et de nouveaux programmes** dont l'architecture originale lui donne sa personnalité.

b. Les opérations de la " Première Génération "

Les opérations de la **Butte-Verte** ou de la **Ferme-du-Buisson à Marne-la-Vallée** appartiennent aussi aux dernières grandes opérations sociales mais la structure professionnelle de leur population est plus diversifiée.

Ces cités se situent en bordure de l'espace urbain et industriel de la Petite Couronne ; elles sont destinées à la main-d'oeuvre de la proche banlieue. En 1975, la Seine-St-Denis abrite 25 % de la communauté algérienne de la région parisienne et, nous l'avons vu précédemment, parmi la population maghrébine les algériens ont toujours été très majoritaires à Marne-la-Vallée. En fait, ces premiers logements collectifs H.L.M. de la ville nouvelle ont accueilli la population immigrée des départements voisins.

Ces quartiers étaient isolés au début et avaient peu d'équipements; certains ont abrité dès le départ beaucoup de familles "lourdes" françaises ou étrangères dans les H.L.M. locatifs. Souvent classés Z.A.C, ces grands ensembles présentent plus de risques que d'autres du fait de leur densité et du parti d'urbanisme adopté.

D'une toute autre conception, **Evry I** et **les Plans** complètent les "opérations de la 1ère génération" en villes nouvelles.

Evry I, quartier pionnier d'Evry, comprend une majorité de locatifs. Quelques problèmes sont signalés, ils concernent l'entretien des bâtiments et leur occupation en raison d'une proportion élevée d'étrangers ; cette situation provoque une fuite de certains ménages et parallèlement le refus d'autres d'accepter un logement ici.

Les Plans, construits au début de **Cergy-Pontoise**, se dégradent également. Par contre, l'opération des "**Dix-Arpens**" à **Eragny** évolue bien.

Ces quartiers attirent une population maghrébine plus jeune et appartenant aux classes moyennes. Ces couples venus des communes voisines ont peu d'enfants et sont très occidentalisés :

" Nous habitons à Pontoise. Une amie avait réservé cet appartement, or elle a dû l'abandonner. Immédiatement nous avons contacté l'agence, par téléphone. Nos deux salaires corrects convenaient mais lorsque j'ai donné mon nom, la secrétaire est devenue plus réticente. Finalement, nous l'avons obtenu : ma femme est française ! " précise avec ironie Mr R.

En fait, toutes ces opérations, qu'elles s'identifient aux grands ensembles ou qu'elles participent à "l'urbanisation villes nouvelles" souffrent, de manière plus ou moins aiguë, de leur densité. Mais cela ne constitue pas le seul facteur de dégradation.

Ces quelques observations méritent analyse plus fine ; nous la réaliserons au cours de la Troisième Partie en abordant les différentes dimensions de l'intégration des familles maghrébines en villes nouvelles. Dans l'état actuel de notre travail, cette approche critique serait prématurée ; nous ne disposons pas ici de tous les éléments pour apprécier l'influence réelle de la répartition spatiale des familles maghrébines sur l'espace social des villes nouvelles.

B - UNE GÉOGRAPHIE DE L'HABITAT DOMINÉE PAR LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Parmi les très fortes concentrations ethniques observées dans plusieurs cités, certaines sont directement induites par l'activité professionnelle des chefs de ménage. Ces situations procèdent de deux logiques immobilières distinctes, liées au B.T.P. ou à l'industrie automobile. Les ouvriers du B.T.P. sont venus en villes nouvelles à l'occasion d'un chantier. Une part importante de la main-d'oeuvre maghrébine du bâtiment a su saisir cette opportunité pour obtenir un logement décent à proximité de son lieu de travail et s'est installée en villes nouvelles. Si parmi les travailleurs de l'automobile la proximité géographique est aussi un élément important, leur implantation en villes nouvelles dépend surtout de la géographie du parc-logements de leur entreprise.

1. La construction des villes nouvelles : une opportunité pour les travailleurs de chantier maghrébins

La création d'une ville nouvelle, comme tout grand chantier, s'accompagne d'un flux massif de travailleurs du B.T.P. ; la majorité sont des étrangers.

Dans le cadre des villes nouvelles, la main-d'oeuvre maghrébine tient une place importante ; les effectifs de travailleurs de chantier relevés à **Saint-Quentin-en-Yvelines**, en décembre 1975, le prouvent : 1 884 travailleurs soit une augmentation de 28,7% par rapport à 1974, répartis comme suit :

- 333 français, soit 17,7 % des travailleurs ,
- 882 portugais, soit 46,8 % des travailleurs et 56,8 % des étrangers,

- 504 maghrébins, soit 26,6 % des travailleurs et 32,3 % des étrangers dont :

393 algériens

94 marocains

17 tunisiens ,

- 65 espagnols, soit 3,4 % des travailleurs et 4,1 % des étrangers ,
- 46 italiens, soit 2,4 % des travailleurs et 2,9 % des étrangers ,
- 44 turcs, soit 2,3 % des travailleurs et 2,8 % des étrangers,
- 10 d'ethnies diverses, soit 0,5 % des travailleurs et 0,6 % des étrangers.

Compte-tenu du développement de la ville nouvelle, ces effectifs ont progressivement atteint 3500 - 4000 travailleurs dont 3 000 travailleurs étrangers.

a. Les conditions d'hébergement

Il serait pour le moins paradoxal que ces travailleurs de chantier algériens, marocains ou tunisiens ne bénéficient pas en villes nouvelles de conditions d'accueil et de logements dignes de ce nom.

Une des premières préoccupations des S.C.A.A.N. et des E.P.A. a été de définir et de mettre en oeuvre une action d'hébergement des travailleurs de chantier. Après une étude des besoins, des programmes ont été définis et on a créé des Associations Interentreprises d'Hébergement, d'Hygiène et de Sécurité.

Au titre de la réglementation, chaque entreprise est responsable de l'hébergement, des travaux, de l'hygiène et de la sécurité sur le chantier. Les Associations Interentreprises coordonnent les moyens et les actions des nombreuses entreprises de tailles très différentes qui travaillent ensemble sur le chantier d'une ville nouvelle.

Ainsi, l'Association Interentreprise de Saint-Quentin-en-Yvelines, installée à Trappes, exerce son action dans les domaines suivants :

- gestion des droits de réservation des lits en foyers réservés à l'E.P.A.,
- définition des modalités d'hébergement des travailleurs de chantier,
- gestion d'une infirmerie située au Centre d'Elancourt-Maurepas,
- visite des familles, avec interprète, en vue de connaître leurs besoins en matière de logement, et assistance pour les problèmes administratifs (60 demandes par mois en moyenne au milieu des années 70),
- intervention tendant à résoudre les problèmes de logements familiaux, dans les cas les plus critiques (15 familles étrangères ont pu ainsi être logées en H.L.M. en 1974),
- contrôle des chantiers sur le plan de la sécurité,

Trois formules de logement sont envisageables dont on a relevé des exemples dans l'une ou l'autre ville nouvelle :

* **Le logement en dur**, correspond aux foyers de célibataires et aux logements familiaux.

* Les foyers

Les villes nouvelles ont accueilli les deux catégories de foyers pour personnes isolées - foyers-hôtel ou foyer-soleil - conformément à la circulaire du 5 décembre 1974, indiquant

"qu'il leur faut s'ouvrir davantage sur l'extérieur et s'intégrer plus étroitement à la cité. Ce qui signifie qu'une attention particulière devra être portée à leur implantation afin qu'ils ne soient plus systématiquement rejetés à la périphérie des villes, mais au contraire intégrés dans toute la mesure du possible au coeur des villes nouvelles".

(extrait de la circulaire du 5 décembre 1974)

Le foyer-hôtel d'Evry à 100 m du centre-ville, au contact d'Evry I, fournit un exemple rare de bonne implantation.

Par contre, le **foyer SONACOTRA des Petits Prés à Elancourt** est éloigné du centre ville. Les 150 lits créés en 1974 ont été occupés par une majorité de manoeuvres maghrébins travaillant dans une entreprise du bâtiment, la société RIBOUD de Maurepas. Celle-ci a construit plus de 900 logements dits "aidés" à Maurepas entre 1970 et 1975. Le décès de Mr Riboud a provoqué la fermeture de l'entreprise et plongé les ouvriers peu qualifiés dans une situation économique difficile qui perdure. 15 % des résidents ont au moins 10 ans d'ancienneté. Le foyer des Petits Prés accueille aujourd'hui 273 personnes dont plus de 50 % sont originaires du Maghreb. En mars 1988, le taux de chômage dépasse les 28 % et 31 % des travailleurs sont des intérimaires. Cette conjoncture de l'emploi induit l'incertitude dans laquelle vivent les travailleurs immigrés du bâtiment qui ont construit la ville nouvelle ; ils se heurtent à leur sous-qualification qui limite leurs possibilités de reconversion professionnelle au sein d'un tissu industriel délibérément tourné vers la haute technologie.

Marne-la-Vallée a préféré **les foyers dits soleils**. Le principe est simple : disséminer les logements parmi des habitations d'un autre type. Les équipements communs sont alors regroupés en un point donné. Ce foyer semi-éclaté de Marne-la-Vallée est malheureusement situé en bordure d'une voie rapide !

Les opinions des résidents des foyers sont nuancées. En général, ils apprécient le confort (douche, cuisine, chauffage) et le caractère individuel de la chambre, mais critiquent " la discipline infantilisante, l'éloignement des centres urbains et des équipements, l'insuffisance des moyens de transport, l'insuffisance d'isolation acoustique gênant le repos (surtout que coexistent dans les foyers des travailleurs ayant des horaires différents), le montant trop élevé du loyer."

* Le logement familial

Le logement familial constitue l'autre volet de l'habitat en dur. C'est la meilleure solution pour la qualité de la vie des ménages qui vont rester plusieurs années sur les chantiers des villes nouvelles. Les premiers logements terminés peuvent être livrés provisoirement aux travailleurs du B.T.P. et à leur famille.

La cité H.L.M. des Petits Prés à Elancourt, construite dès 1972, a attiré ce type de population.

Aujourd'hui, les 363 appartements qui se trouvent dans des bâtiments de 8 à 10 étages abritent environ 1 500 personnes. Les familles étrangères représentent 60 % de la population de la cité ; elles sont majoritairement nord-africaines, portugaises, d'Afrique noire, espagnoles, ... Elles appartiennent à des catégories socio-professionnelles particulièrement touchées par la crise économique : ouvriers spécialisés, ouvriers du bâtiment, de l'automobile (FIAT - RENAULT), de manoeuvres et employés. Un des taux de chômage les plus élevés de la ville se trouve dans la cité des Petits Prés. Les logements sont des appartements de grande taille (4/5 pièces) et les seuls du quartier à ne pas être accessibles à la propriété.

* **Le logement mobile** correspond au deuxième type d'hébergement envisageable. Les deux catégories de maisons mobiles ont été installées sur les chantiers des villes nouvelles :

- celles de "type normalisé" déjà anciennes que M. Ducourneau qualifie de "baraquements transportables" tenant "plus du contenant que du module d'habitation". "C'est moins la qualité intrinsèque du module qui est mise en cause que l'utilisation qui en est faite" précise-t-il. Ainsi, si comme cela a été fait à Marne-la-Vallée, on crée des voies, des installations sanitaires, des équipements collectifs, la solution "normalisée" peut être convenable.
- celles de "type amélioré", plus récent et de meilleure qualité mais plus rare, dont les travailleurs de chantier de Saint-Quentin-en-Yvelines et d'Evry ont bénéficié. "Les travailleurs logés dans les unités mobiles sont généralement des manoeuvres ou des ouvriers spécialisés, le plus souvent étrangers. Les conditions de vie sont très médiocres. Les jugements sont dans l'ensemble extrêmement critiques. Les aspects positifs soulignés sont peu nombreux et ne sauraient surprendre : proximité du lieu de travail et faiblesse du prix. En réalité ces "qualités" elles-mêmes ont un revers dont les interviewés sont souvent conscients. La proximité du lieu de travail entraîne la dépendance à l'égard de l'employeur et du chef de chantier : présence 24 heures sur 24 sur le chantier, disponibilité pour effectuer des heures supplémentaires qu'il devient difficile de refuser, et surtout liaison étroite emploi-logement." (M.DUCOURNEAU : "Habitat de chantier" Rapport du Groupe Central des villes nouvelles, octobre 1975)

* **Le logement en caravane** constitue une autre option. "Ce mode d'habitat est lié à la mobilité croissante des chantiers. Il est certain que la raison principale du choix de la caravane est la possibilité de conserver une vie familiale.

Le **caravanning de chantier créé par l'Association Interentreprise d'Evry** en 1974 fut implanté sur la commune de Courcouronnes, zone d'extension du centre ville : 140 places pour caravanes. Les principaux chantiers en activité dans la ville nouvelle à cette époque se situaient à environ un kilomètre de distance, et étaient donc accessibles à pied. Il s'agissait de :

- regrouper les caravanes dispersées autour des chantiers de la ville nouvelle dans des conditions de confort et d'hygiène parfois douteuses ;
- tenter de créer une atmosphère de village : regroupement des caravanes par six autour d'une placette avec bloc sanitaire, équipements communs.

La localisation du caravanning répondait aux soucis de rester à proximité des grands chantiers de la ville nouvelle et d'assurer une durée de vie d'au moins 10 ans (période de réalisation des grands quartiers de la zone centrale) ; le terrain sera alors récupéré pour permettre l'extension du centre-ville à l'ouest de l'auto-route A 6.

Un **cantonement interentreprises** du même type a été aménagé à **Saint-Quentin-en-Yvelines sur la commune de Montigny-le-Bretonneux** : 20 emplacements de caravanes et 80 bungalows à 3 lits. Ce cantonnement a été conçu de façon à offrir aux résidents tous les services d'un foyer en dur. Il comprend notamment des salles de réunions et de cinéma, des douches, un réfectoire Il est sous le contrôle de l'Association Interentreprises. Le financement a été assuré par le District de la région parisienne, l'E.P.A. et le F.A.S.

Ces formules d'habitat de chantier ne s'appliquent pas seulement aux villes nouvelles. Toutefois, il semble que les E.P.A. et les S.C.A.A.N. aient pris des mesures concrètes pour inciter les entreprises et les maîtres d'ouvrages à trouver une solution correcte, voire satisfaisante, au problème de l'hébergement de la main-d'oeuvre du B.T.P. Des efforts ont été faits pour organiser et adapter les types de logement aux besoins des travailleurs et de leur famille éventuellement. L'intégration passe par le logement, l'enjeu est donc important.

En **villes nouvelles**, la **priorité** est donnée au **logement en "dur"** qui assure indéniablement le meilleur confort ; il peut s'agir d'une affectation temporaire ou définitive car ces chantiers sont de longue durée et les villes nouvelles privilégient les logements sociaux destinés à une population future importante selon les objectifs du S.D.A.U.R.I.F. La construction du logement familial est encouragée, c'est la meilleure solution pour les familles qui vont rester quelques années ou décideront de s'installer définitivement en villes nouvelles.

Les travailleurs de chantier des villes nouvelles sont quelque peu "privilegiés" ; d'une part, le parc de logements sociaux s'étend sans cesse, ce qui augmente malgré tout les possibilités d'accéder aux H.L.M., d'autre part les Associations Interentreprises apportent une aide pour la recherche d'un logement et pour limiter les blocages sur les listes d'attente. De plus, certains travailleurs du bâtiment bénéficient des logements réservés au titre du 0,1 % patronal ; nous reviendrons ultérieurement sur ce type d'attribution.

Néanmoins, certaines difficultés subsistent : l'isolement spatial des cités et la proximité logement-emploi qui contraignent trop souvent le travailleur à une disponibilité permanente.

Toutes ces mesures en faveur de l'habitat de chantier ont favorisé l'installation des travailleurs étrangers et ont accéléré la transition d'une immigration d'hommes isolés à une immigration familiale.

Les manoeuvres maghrébines hébergés dans les cantonnements d'entreprises ou les foyers SONACOTRA ont très vite postulé au logement H.L.M. pour faire venir leur famille.

Ainsi, quelques quartiers ont accueilli des communautés ethniques différenciées.

Les **Petits-Prés à Elancourt** ont hébergé la **main-d'oeuvre** portugaise et maghrébine **du B.T.P.**, employée pour la construction de Saint-Quentin-en-Yvelines

Les **cités des Brandons puis des Platanes à Combs-la-Ville** et celle du **Rû-de-Nesle à Champs-sur-Marne** ont répondu à la même nécessité : proposer des logements décentes aux ouvriers du bâtiment pour qu'ils puissent avoir une vie familiale

b. Substitution d'une main-d'oeuvre nord-africaine à une main-d'oeuvre portugaise

Au départ, à Cergy-Pontoise et à Saint-Quentin-en-Yvelines, les travailleurs de chantier formaient l'essentiel de la communauté immigrée. Ils habitaient soit en caravaning, soit en foyers, soit dans des logements en dur.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, ces deux villes nouvelles ont été construites par une main-d'oeuvre principalement portugaise ; celle-ci a rapidement obtenu un logement H.L.M. qui a permis l'installation des familles. La cité des Petits-Prés a été construite à cet effet.

Au contraire, la main-d'oeuvre maghrébine, moins nombreuse et composée essentiellement d'hommes seuls, s'est longtemps entassée dans les Foyers SONACOTRA d'Elancourt, de Trappes ou de Guyancourt.

Deux migrations différentes : l'une est familiale et d'origine ibérique, l'autre est alimentée par des travailleurs maghrébines isolés. En fait, jusqu'en 1971, l'immigration familiale se caracté-

rise par une prédominance des ressortissants portugais, laissant la place aux familles marocaines entre 1972 et 1974.

La communauté portugaise quitte rapidement les immeubles collectifs locatifs pour rejoindre les quartiers pavillonnaires. Son départ libère les H.L.M. pour lesquelles d'autres ouvriers du bâtiment postulent, aidés par des associations d'accueil (Yvelines Accueil) et interentreprises. Ces nouvelles possibilités d'hébergement vont modifier l'immigration marocaine. Les travailleurs isolés obtiennent des logements corrects : le processus du regroupement familial est engagé.

" En 1965, mon mari et son frère sont venus à Villejuif, ils avaient signé un contrat avec une grande entreprise du bâtiment. Nous nous sommes mariés en 1971. Les deux premiers garçons sont nés à Berkane puis mon mari a obtenu un logement au square de la Commune (Trappes) ; nous l'avons rejoint en 1976" (Mme El. H)

La croissance rapide du parc immobilier des villes nouvelles a accéléré ces mutations au moment où les classes moyennes françaises désertent les grandes cités H.L.M. pour rejoindre un habitat plus convivial, collectif ou pavillonnaire. Tel est le cas à Trappes, où les nouvelles opérations de la Plaine de Neauphle attirent les ménages les plus solvables du quartier du Merisier. Ils sont immédiatement remplacés par une population française démunie ou des familles étrangères. Cette recomposition sociale crée de graves problèmes.

Pour leur construction, Melun-Senart et Saint-Quentin-en-Yvelines ont donc fait appel à une main-d'oeuvre maghrébine dont l'histoire migratoire est dissemblable.

A Combs-la-Ville la prééminence marocaine est surprenante. Les hommes ont émigré au début des années 1960. Le regroupement familial s'est opéré entre 1970 et 1976 avant l'installation en ville nouvelle. Cette migration de travail vers Melun-Senart induit une immigration familiale.

A Saint-Quentin-en-Yvelines la spécificité marocaine est moins prononcée. De plus, ce sont, semble-t-il, les possibilités de logement offertes par la ville nouvelle qui ont incité ces hommes seuls à envisager le regroupement familial ; la dynamique urbaine a déclenché une mutation de leur projet migratoire. L'urbanisation des villes nouvelles a donc des incidences directes sur la structure de l'immigration en Ile-de-France. Ces premières arrivées familiales ont-elles motivé d'autres flux ou ces ménages restent-ils isolés ?

L'évolution de la main-d'oeuvre étrangère qui a construit Cergy-Pontoise et St-Quentin-en-Yvelines ou Melun-Senart et Marne-la-Vallée soulève quelques questions.

Si la construction des villes nouvelles n'avait pas coïncidé avec le déclin des vieilles régions industrielles, que serait devenue la main-d'oeuvre du bâtiment employée dans le Nord de la France ? Serait-elle restée gonfler les effectifs du chômage ou aurait-elle opté pour un "retour au pays" ? La politique "d'aide au retour volontaire" intervient seulement en 1978. De toute façon, cet emploi en villes nouvelles n'est-il pas temporaire ?

Tôt ou tard, les grands chantiers s'achèvent et les manoeuvres maghrébines sont à nouveau sans emploi. Or, ils ont vieilli et leurs enfants ont grandi en région parisienne. Agés, peu qualifiés et désormais moins mobiles, il leur est très difficile de retrouver un emploi. Les villes nouvelles leur ont seulement accordé un sursis ! Peut-on alors prétendre à l'échec ? Certes, pour ces hommes la situation est douloureuse ;

"... depuis que l'entreprise BATIR a disparu, beaucoup d'hommes maghrébines, âgés de moins de 50 ans, sont au chômage ; pendant dix ans, ils ont construit une grande partie de la ville nouvelle ; la perte d'emploi est catastrophique pour le père " confirme Mme G., assistante sociale de la P.M.I Pablo Picasso à Combs-la-ville.

Mais ici, pour leurs enfants les possibilités d'emploi sont supérieures à celles qu'ils auraient eu dans le tissu industriel squelettique du Nord sinistré.

De plus, si la famille connaît des difficultés financières, les épouses obtiennent facilement quelques heures de ménage grâce à l'essor exceptionnel du secteur tertiaire en villes nouvelles, ou deviennent assistantes maternelles à domicile. Cependant les chefs de ménage acceptent fort mal l'activité salariée de leur épouse.

Cette amertume et leur inactivité précipiteront-elles un retour définitif ? Pour ces familles maghrébines l'installation en villes nouvelles a-t-elle simplement différé le retour au pays avant de le précipiter ? Les témoignages recueillis soulignent toute l'ambiguïté de la situation :

" Depuis qu'il est à la retraite mon mari s'ennuie ; quelquefois il va chercher de la viande à Belleville ou au marché d'Argenteuil, c'est tout. Il veut rentrer au pays. Mais moi je veux rester avec mes enfants. Pour le moment, chaque année il passe plusieurs mois en Tunisie, nous on reste ici " Mme G.

2. Un parc de logements réservé par l'industrie automobile de l'ouest parisien

Les cités essentiellement habitées par les familles des ouvriers maghrébines de l'industrie automobile sont l'expression d'une politique spécifique. Cette politique relative au logement des immigrés est liée aux crédits du 0,1 % patronal. Ce système s'inscrit dans un programme d'action orienté vers une nouvelle "gestion" de l'immigration et revêt une réelle importance en villes nouvelles, tout particulièrement à Saint-Quentin-en-Yvelines. (cf. p 198 Troisième Partie)

a. Spécificités ethniques et professionnelles des pôles d'immigration familiale

La structure évolutive du bassin de main-d'oeuvre des ouvriers maghrébines de l'industrie automobile crée une géographie résidentielle des familles nord-africaines dispersée et ethniquement différenciée. A Saint-Quentin-en-Yvelines les implantations maghrébines, liées au 0,1 % patronal, sont de natures différentes ; les unes sont ponctuelles et concernent un périmètre précis de la ville d'accueil, les autres influent sur une zone plus étendue et ont des répercussions sociales problématiques.

Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux et Elancourt accueillent une population spécifique ; ce sont essentiellement des familles marocaines dont le chef de ménage a été recruté dans le pays d'origine et est venu avec un contrat de travail dans l'industrie automobile.

A **Guyancourt** ces familles sont rassemblées dans le **quartier du Parc**, et à **Montigny-le-Bretonneux** elle réside au **Pas-du-Lac**. Ces deux cités bénéficient d'une architecture moderne et d'un environnement paysager. Les chefs de ménages sont le plus souvent agents de maîtrise

Elancourt abrite localement deux microcosmes ethniques ; en centre ville, la **rue de la Grenouillère et la rue du Marché** constituent une "enclave algérienne" où vivent uniquement les familles des ouvriers de la Régie Renault ; une tour entière, surnommée la "Tour Renault", leur est "réservée" ! Toutefois cette concentration ne pose pas de problèmes majeurs. Les chefs de ménages sont ouvriers qualifiés ou agents de maîtrise.

A l'inverse, le **quartier des Petits-Prés**, d'un urbanisme classique et quelque peu austère, est soumis à de nombreuses difficultés. Son histoire est liée aux fluctuations des politiques migratoires et à la construction de la ville nouvelle. Comme nous l'avons déjà indiqué, au départ cette cité était habitée par des familles portugaises et le foyer SONACOTRA voisin par des algériens isolés. Avec la Société Riboux, entreprise du bâtiment, ces deux populations ont construit Maurepas-ville nouvelle. "Lorsque ce grand chantier fut achevé, Mr Riboux était âgé et son fils ne souhaitait pas poursuivre ; l'entreprise a donc fermé " précise Mr Ben Cheikh. Cette cessation d'activité a provoqué le départ des ménages portugais et des ouvriers algériens essentiellement célibataires ; ces retours au pays se sont étalés entre 1974 et 1980.

Dans le même temps de nombreuses familles marocaines sont arrivées ; les chefs de ménage ont été recrutés par FIAT ou la Régie Renault. Elles constituent aujourd'hui la première communauté étrangère de la cité. Ces immigrés ont la particularité d'être tous originaires d'Oujda à la frontière du Maroc et de l'Algérie ; d'où

de nombreux couples mixtes algéro-marocains. Ils entretiennent des liens étroits avec leur ville d'origine. L'Association du Maghreb Uni est très active et organise chaque année des échanges entre les équipes sportives d'Oujda et d'Elancourt.

Ces migrations de travail résultent des stratégies d'emploi de l'industrie automobile, Fiat à Trappes d'abord et Renault à Boulogne-Billancourt ensuite ; elles ont permis aux familles marocaines de recréer dans le quartier des Petits-Prés les réseaux de relations pré-existants dans leur région d'origine. Cette immigration communautaire est appréciée par les femmes car elle les préserve d'une solitude souvent mal vécue. Inversement, elle favorise une vie en autarcie qui isole spatialement le quartier. En outre, les chefs de ménage sont tous employés dans le même secteur d'activité ; face aux difficultés de l'industrie automobile cette spécialisation professionnelle introduit un contexte de crise sans cesse plus complexe. Ainsi, ces familles qui ont connu des conditions d'immigration satisfaisantes pendant plusieurs années sont aujourd'hui soumises à une marginalisation spatiale aggravée par une marginalisation sociale !

b. Une impasse : l'homogénéité socio-professionnelle d'une cité

L'installation dans des logements construits grâce au 0,1 % patronal de l'industrie automobile prend une dimension plus dramatique pour les familles maghrébines de La Verrière et de Trappes. Les communautés concernées sont plus nombreuses et ceci a d'importantes répercussions sur la structure socio-professionnelle des deux communes.

La **cité du Bois de l'Etang à La Verrière**, construite en 1972 et située sur la frange extérieure de la commune, comprend dix immeubles de dix à treize étages, soit 616 logements qui accueillent 2 000 personnes ! Cet ensemble réunit environ 33 % de la population de La Verrière. Plus de la moitié des habitants sont étrangers, dont 1/3 d'origine nord-africaine comprenant 55 % d'algériens et 28 % de marocains. Cette sur-représentation maghrébine s'explique en partie par la politique d'attribution des logements.

L'opération du Bois de l'Etang a été réalisée par une SAHLM (*). Toutefois, le financement provient du 0,1 % de la Régie Renault qui détient 35 % des logements et les affecte à ses ouvriers. Ces attributions prioritaires ont largement déterminé les caractéristiques professionnelles et ethniques des familles. La Verrière est desservie par les cars de ramassage de Flins et de Boulogne-Billancourt. A proximité, le Foyer SONACOTRA héberge aussi des travailleurs immigrés ; 500 lits dépendent des usines Renault.

L'origine de la population explique l'écart considérable observé entre la structure professionnelle du Bois-de-l'Etang et celle du reste de la commune de La Verrière. Il s'agit d'une population ouvrière souvent non-qualifiée ; la plupart travaillent dans les

usines Renault de Flins et de Boulogne-Billancourt et dans les entreprises du B.T.P. de la ville nouvelle. Pendant la journée la cité est désertée par les hommes ; seuls restent les femmes étrangères et surtout maghrébines n'exerçant pas d'activité salariée, et les enfants. Généralement, les femmes originaires du Maghreb sont arrivées directement ici ; elles ont rejoint leur époux immédiatement après le mariage ou un an plus tard avec le premier enfant. Les logements proposés par la régie Renault ont favorisé les regroupements familiaux. La population est donc relativement jeune ; la majorité des chefs de ménage ont moins de 42 ans. Cette concentration de ménages maghrébins, tout en n'étant pas un cas isolé en ville nouvelle, est tout à fait exceptionnelle.

En outre, la présence de nombreuses familles posant des problèmes sociaux a soulevé un certain nombre de difficultés. Les caractéristiques socio-démographiques et ethniques de la population et l'isolement de la cité dû à l'insuffisance des moyens de transport et d'équipements collectifs ont donné une image négative du quartier surnommé "Chicago" dès 1974-1975. Très peu de contacts se sont établis à l'intérieur et entre les communautés, et les ménages les moins défavorisés ont préféré aller s'installer ailleurs. La situation s'est cependant améliorée depuis 1976. Sous l'impulsion du préfet des Yvelines, une série d'actions a été engagée avec l'ensemble des partenaires concernés pour améliorer la situation dans cette cité ; un certain nombre de structures d'accueil et d'appui ont été mises en place. De plus, l'Association pour la Promotion des Activités Socio-culturelles de Saint-Quentin-en-Yvelines (A.P.A.S.C.), avec le concours financier du Syndicat Communautaire d'Aménagement, a engagé une action spécifique et elle a mis en place une équipe d'animateurs spécialisés. Nous analyserons, un peu plus loin, les effets de cette expérience pilote menée dans un contexte socio-économique très particulier : une cité marginalisée en ville nouvelle.

Un autre secteur connaît une situation critique liée au logement du 0,1 % patronal de l'industrie automobile : le **grand ensemble H.L.M. du Nouveau Foyer** (3 500 logements, 15 000 habitants) construit dans la partie nord de **Trappes**. Deux grandes entreprises disposaient d'un parc logement important pour leur main-d'oeuvre immigrée et notamment maghrébine : Fiat installée dans la zone industrielle de Trappes, et Renault de Boulogne-Billancourt et plus modestement de Flins. Or, en 1984, Fiat a procédé à des licenciements massifs. Une employée de l'A.N.P.E. locale constate que "au début tout s'est relativement bien passé ; cela a correspondu à l'époque des aides au retour. Il y a eu quelques retours définitifs et les autres sont restés vivre ici avec les indemnités qu'ils ont reçues. Mais celles-ci ont très vite fondu et la désillusion s'est installée. Cette population cherche à nouveau un emploi mais toutes ses démarches restent souvent vaines". Le contexte local s'est aggravé depuis ; d'autres ouvriers maghrébins de l'industrie automobile ont aussi été licenciés par l'usine Renault de Boulogne-Billancourt.

Les ménages maghrébins de la cité du Bois de l'Etang (La Verrière) connaissent une situation analogue.

Ainsi, avec le système d'attribution des logements selon la catégorie socio-professionnelle, tous les chefs de ménage de certaines cages d'escalier sont au chômage. Cette répartition crée des espaces de vie socialement très défavorisés et des conflits ethniques notamment entre les maghrébins et les africains ; "Renault Dakar" a plusieurs fois occupé 40 à 60 logements en une seule arrivée. Les ménages nord-africains perdent alors leur prééminence numérique et se sentent agressés dans un espace résidentiel qu'ils se sont approprié.

Or, plusieurs éléments sont intervenus depuis quelques années qui limitent les possibilités d'un nouvel emploi pour les ouvriers maghrébins de l'industrie automobile. La zone industrielle de Trappes n'offre plus d'emplois correspondant aux qualifications de cette main-d'oeuvre ; les entreprises employant des manutentionnaires sont parties et, celles qui subsistent ou se sont installées récemment demandent des qualifications supérieures à celles dont disposent les immigrés algériens, marocains et tunisiens. En outre, ceux qui ont obtenu une qualification, même de bonne qualité, sur les chaînes de Fiat ou de Renault ont en fait un savoir-faire réservé à l'industrie automobile, secteur économique où les effectifs diminuent. Les possibilités d'emploi sont donc infimes. Ces travailleurs recrutés directement dans le pays d'origine sont un peu "les laissés pour compte de l'automobile". Par ailleurs, ces ouvriers du secteur automobile acceptent difficilement un emploi dans une autre activité car ils sont habitués à un salaire très correct qu'ils ne peuvent obtenir ailleurs en raison de leur sous-qualification.

Les deux populations dont l'arrivée en villes nouvelles dépend de leur activité professionnelle présentent des caractéristiques migratoires semblables et se heurtent à des difficultés comparables.

La main-d'oeuvre immigrée du bâtiment comme celle de l'industrie automobile a souvent été recrutée directement dans le pays d'origine ; les travailleurs sont venus sous contrat avec de grandes entreprises.

Cette formule a généré une immigration communautaire ; les familles d'une même région, d'un même village ont émigré ensemble et se sont rassemblées au sein d'une même cité dans le pays d'accueil. Ce système est longtemps apparu comme "idéal" ; les ménages pouvaient ainsi préserver leurs traditions et conserver des liens étroits avec leur pays d'origine.

Or, la crise économique a révélé les limites de ce type de migration. Une même appartenance ethnique, doublée d'une spécialisation professionnelle, crée des concentrations de populations qui subissent collectivement les fluctuations de la conjoncture économique. Ces quartiers, espaces de vie encore appréciés hier, deviennent des "cités-pièges". Le chômage atteint brutalement l'ensemble des chefs de ménage ; les conditions de vie deviennent plus précaires. La cohésion du groupe est altérée. Certains optent pour un retour définitif ; les plus démunis attendent "la retraite" ou "le mariage des enfants", disent-ils. Mais, ils voient leur statut social se dégrader rapidement. Fort de leur appartenance à une communauté unie au début de leur migration, à terme cette situation a réellement hypothéqué leurs possibilités de reconversion professionnelle et les a entraînés dans le terrible processus de l'exclusion socio-spatiale ! L'ampleur du phénomène dans certains quartiers des villes nouvelles et plus spécialement à Saint-Quentin-en-Yvelines montre tout le danger d'une immigration de travail conçue comme temporaire et qui s'est rapidement transformée en une immigration familiale durable voire définitive.

Quelque soit l'origine de l'installation des familles maghrébines en villes nouvelles, ses motifs et l'itinéraire suivi, la plupart se sont vu attribuer le même type de logement dans des quartiers souvent identiques : de grands immeubles sans âme qui brutalement leur ont imposé un style de vie totalement étranger et inadapté à leur culture.

D'autres exigences d'ordre politique et économique ont déterminé les critères d'attribution et la localisation des logements.

Les cités de transit ont permis aux immigrants d'accéder à un habitat plus salubre mais elles n'ont pas résolu le problème fondamental des populations des bidonvilles : l'exclusion sociale. On a seulement "transplanté" des communautés indésirables. Derrière les façades anonymes des H.L.M., elles sont devenues invisibles et inoffensives. Pourtant leur situation économique et sociale est toujours aussi précaire. De nouveau regroupées en un même lieu, leur chance d'intégration était compromise dès le départ. "Ce n'est qu'une solution momentanée" précisaient les autorités pour se justifier. Un habitat temporaire qui aura bientôt vingt ans, où vit une population plus isolée que jamais et dont personne ne veut ! Alors on entreprend une deuxième phase de dissimulation en plaquant de fausses façades hautes en couleur sur les murs dégradés de la cité de transit !

Les entreprises qui ont construit avec le 0,1 % patronal n'étaient pas animées seulement d'intentions altruistes. Elles considéraient simplement qu'un ouvrier dont les conditions de vie sont correctes fait preuve d'une plus grande productivité. Ainsi, les travailleurs de l'industrie automobile ont plus facilement eu accès à l'habitat social. Mais les entreprises regroupent leurs logements dans des lieux précis ; cette politique génère d'importantes concentrations de population maghrébine. Or, comme nous l'avons indiqué précédemment, à la suite des grandes vagues de licenciement, ces quartiers deviennent des îlots de précarité. L'entreprise propriétaire se désintéresse de ces immeubles et les cités se dégradent rapidement. L'image du quartier devient négative et les habitants sont très vite marginalisés.

Les politiques de l'habitat destinées aux populations immigrées ont produit des situations difficiles. Cet échec provient d'une erreur d'appréciation ; toutes ces opérations ont été conçues dans la perspective d'une immigration temporaire. Mais, celle-ci a pris un caractère durable voire définitif.

Cette mutation des projets migratoires modifie la vocation des logements occupés par les familles maghrébines. Or, en villes nouvelles, peu de moyens sont mis en oeuvre pour stopper cette évolution localement dramatique. Les aménageurs ont d'autres priorités.

Cette non-intervention accélère la marginalisation des cités maghrébines et incite certaines communes à détruire purement et simplement les "immeubles encombrants" ! Seules quelques municipalités ont défini une politique objective pour l'intégration des populations immigrées. Les familles nord-africaines expriment leur déception et leur colère devant la dégradation de leur milieu de vie. Certaines souhaitent quitter les villes nouvelles pour rejoindre d'autres banlieues reconnues comme pôles d'immigration traditionnelle et où des mesures concrètes sont prises en matière de logement.

L'indifférence des aménageurs surprend ; elle est d'autant plus inexplicable que la présence d'importantes communautés maghrébines a des répercussions significatives sur la démographie des villes nouvelles. L'équilibre économique et social de certains quartiers dépend essentiellement de la dynamique des familles nord-africaines. Des dispositions adéquates doivent être prises rapidement avant que des ghettos ethniques ne se forment et marginalisent définitivement une population qui a participé à la réalisation des villes nouvelles. Ces ménages maghrébins seront-ils les laissés-pour-compte de la réussite des villes nouvelles ? Devront-ils rester dans les vieux quartiers excentrés et vivre avec la menace permanente d'une expulsion sans proposition de relogement ?

**DEUX POPULATIONS TRÈS DIFFÉRENTES HIER ...
COMPARABLES DEMAIN ..?**

**A - L'ÉVOLUTION RAPIDE D'UNE DÉMOGRAPHIE INITIALE-
MENT ORIGINALE**

**1. Une structure par âge spécifique : les adultes, clef de
voûte de la population des villes nouvelles**

Les villes nouvelles ont comme objectif premier l'absorption d'une part importante de la croissance démographique de la région parisienne. Cette vocation associée au développement d'activités spécifiques et à un choix architectural original va déterminer la personnalité de la population des villes nouvelles. Les jeunes ménages en constituent l'élément essentiel ; à leur origine, les villes nouvelles présentent une structure par âge et par sexe caractéristique des nouveaux espaces urbains, mais qui évolue très vite. Même si les cinq agglomérations tendent vers un profil commun, d'importantes disparités locales révèlent l'influence géographique des minorités étrangères sur la démographie des villes nouvelles de l'Île-de-France.

Les structures d'âge de la population de l'Île-de-France sont marquées par la prépondérance des classes d'âge adultes (20.59 ans). Mais des nuances significatives séparent Paris, la petite couronne et la grande couronne ; c'est à Paris, et secondairement en petite couronne que l'on trouve le moins de jeunes ; par contre en grande couronne ils représentent plus de 30 % de la population. Les villes nouvelles rejoignent cette répartition et en accentuent les tendances.

Depuis vingt ans, chaque composante de la structure par âge des villes nouvelles de l'Île-de-France évolue différemment (Tableau 13) :

- les jeunes, 0.19 ans, se sont stabilisés aux alentours de 35 % ;
- les plus de 60 ans s'effacent ; ils passent de 13,1 % en 1968 à 7,4% en 1982 ;
- à l'inverse, la part des adultes croît régulièrement et approche les 57 %, au début de la décennie 80 ; cette classe d'âge est de plus en plus sur-représentée.

TABLEAU 13
**STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION TOTALE EN VILLES NOUVELLES
EN 1968-1975-1982 (% par classe d'âge)**

| | 0.19 ans | | | 20.59 ans | | | >ou = 60 ans | | |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|------------|
| | 1968 | 1975 | 1982 | 1968 | 1975 | 1982 | 1968 | 1975 | 1982 |
| Cergy-Pontoise | 35,4 | 35,9 | 35,4 | 50,2 | 53,8 | 56,8 | 14,2 | 10,1 | 7,6 |
| Evry | 38,2 | 38,8 | 37,6 | 53,0 | 55,5 | 57,5 | 8,6 | 5,5 | 4,8 |
| Marne-la-Vallée | 33,0 | 32,5 | 33,1 | 50,5 | 53,2 | 53,2 | 16,3 | 14,2 | 10,5 |
| Melun-Senart | 34,4 | 35,1 | 34,0 | 52,3 | 54,1 | 56,1 | 13,2 | 10,7 | 9,7 |
| St-Quentin-en-Y | 36,6 | 38,5 | 37,5 | 55,1 | 55,5 | 57,2 | 8,2 | 5,8 | 5,1 |
| Villes nouvelles | 35,0 | 35,6 | 35,3 | 51,8 | 54,2 | 56,7 | 13,1 | 10,0 | 7,4 |

Source : I.N.S.E.E.

TABLEAU 14
**STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION ETRANGERE
EN VILLES NOUVELLES EN 1975 ET 1982 (% par classe d'âge)**

| | 1975 | | | 1982 | | |
|-------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|
| | 0.29ans | 20.59ans | >ou=60ans | 0.29ans | 20.59ans | >ou=60ans |
| Cergy-Pontoise | 35,6 | 59,2 | 5,0 | 35,4 | 59,6 | 4,9 |
| Evry | 33,0 | 59,8 | 7,0 | 30,4 | 64,0 | 5,4 |
| Marne-la-Vallée | 36,4 | 57,0 | 6,5 | 33,1 | 58,1 | 8,6 |
| Melun-Senart | 33,6 | 58,5 | 7,8 | 31,0 | 60,6 | 8,2 |
| St-Quentin-en-Y | 34,0 | 62,1 | 3,7 | 37,8 | 58,9 | 3,2 |
| Villes nouvelles | 35,3 | 59,1 | 5,4 | 34,9 | 58,8 | 6,1 |

Source : I.N.S.E.E.

Face à cette croissance de la population en âge d'activité, la part des personnes âgées s'amoindrit pour devenir minimale en 1982, soit seulement 7,4 % de la population totale.

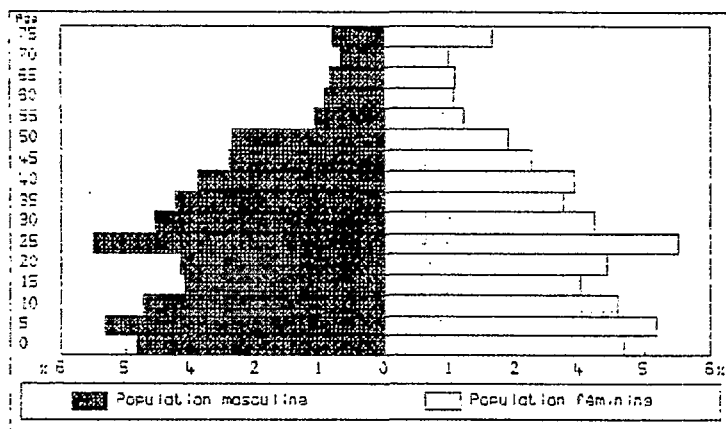
Les adultes constituent la "clef de voûte" de la population des villes nouvelles ; les nouveaux citadins sont des jeunes couples venus en banlieue suburbaine, à la recherche d'espaces verts, d'un habitat plus agréable et d'un emploi.

Les éléments jeunes de l'Ile-de-France sont attirés par ces nouveaux espaces urbains. Cette arrivée de jeunes ménages modifie la structure par âge initiale des villes nouvelles. L'évolution de la pyramide des âges confirme cette recomposition rapide et sélective de la population.

L'ancienneté des villes nouvelles détermine la configuration des pyramides des âges.

Au milieu des années 70, la pyramide des âges de la population des villes nouvelles a une forme associée un sommet relativement large et une base étendue (Fig. 44). L'amplitude de ces indices distinctifs varie d'une ville nouvelle à l'autre.

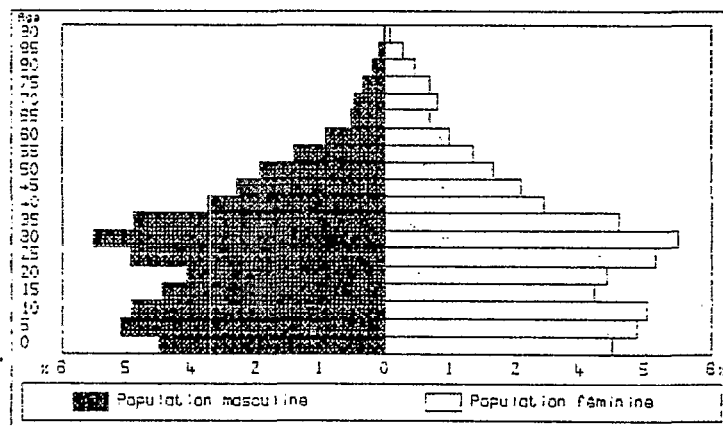
Figure 44
Pyramide des âges de la population totale
en villes nouvelles - 1975



Source : R.G. 1975 I.N.S.E.E.

En 1982, toutes les villes nouvelles ont un tracé comparable :

Figure 45
Pyramides des âges de la population totale
en villes nouvelles - 1982



Source : R.G. 1982 - I.N.S.E.E.

Elles disposent d'une population adulte nombreuse ; sa part dans les effectifs totaux est comparable à celle observée en grande couronne, mais est encore inférieure à celle de l'Ile-de-France soit 58,8 % contre 61,4 %.

Les structures par âge sont le reflet d'une histoire démographique plus ou moins ancienne ; elles connaissent aussi d'importantes variations spatiales liées, non seulement à l'évolution de l'urbanisation, mais également aux caractéristiques diversifiées des populations.

Ces nouveaux espaces urbains exercent une forte attraction sur les jeunes ménages et leurs enfants ; en conséquence, les nouveaux habitants des villes nouvelles constituent une population relativement homogène.

Néanmoins, quelques dissimilitudes séparent les cinq villes nouvelles et, localement, des contrastes significatifs opposent certains espaces. En général, ces lieux accueillent une population étrangère. Même si le comportement démographique des étrangers se

rapproche de la moyenne française, la présence de fortes minorités étrangères explique une proportion élevée de jeunes dans certaines zones. Le développement de l'immigration familiale favorise la substitution d'une forte proportion de moins de 19 ans à une sur-représentation d'hommes adultes. La structure par âge des villes nouvelles semble sensible à cette influence géographique des étrangers.

2. L'influence géographique de fortes minorités étrangères

Si l'on met en parallèle les classes d'âge de la population totale et de la population étrangère, des différences significatives et évolutives apparaissent. L'impact des communautés étrangères varie selon les villes nouvelles et les périodes considérées.

a. Une sur-représentation masculine adulte persistante

La pyramide des âges de la population étrangère révèle deux grandes caractéristiques ; une prééminence des classes adultes et une population féminine plus jeune que la population masculine. Toutefois, l'arrivée de nouvelles minorités et l'évolution des communautés déjà installées atténuent ces déséquilibres.

La structure par âge de la population étrangère se caractérise avant tout par l'importance exceptionnelle des 20.59 ans (Tableau 14). Les jeunes occupent au sein de la communauté étrangère une place comparable à celle observée dans la population totale. Les plus de 60 ans d'origine étrangère sont peu nombreux.

Pour les 0.19 ans, le rapport population totale - population étrangère se modifie entre 1975 et 1982 ; en 1975, seule Marne-la-Vallée a une population étrangère plus jeune que sa population totale ; par contre, en 1982, à Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines, les moins de 20 ans occupent une place identique parmi les étrangers ou parmi la population totale. A Evry et Melun-Senart, leur part est plus modeste au sein de la population d'origine étrangère. Néanmoins, que l'on prenne en compte seulement la population étrangère ou toute la population des villes nouvelles, la proportion de jeunes diminue entre le milieu des années 70 et le début des années 80.

Le rapport est inverse pour la population adulte ; quelque soit la période étudiée, les 20.59 ans sont toujours mieux représentés parmi les étrangers ; le rapport leur est favorable dans toutes les villes nouvelles, et tout particulièrement à Saint-Quentin-en-Yvelines où, dès 1975, ils réunissent 62 % des effectifs totaux ; ailleurs, les pourcentages varient entre 57 % et 60 % ; au contrai-

re, en 1982, seule Saint-Quentin-en-Yvelines voit la proportion des adultes étrangers décliner au profit des jeunes ; la même année, à Melun-Senart et Evry, 60 % et 64 % des hommes et des femmes d'origine étrangère sont en âge d'activité.

La population étrangère est donc, principalement, composée d'adultes ; toutefois, selon la structure ethnique des villes nouvelles, leur part augmente ou s'infléchit devant la croissance des jeunes. Plus la communauté étrangère d'une ville nouvelle est importante, plus sa structure par âge est jeune ; ainsi, peut-on opposer Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée à Melun-Senart et Evry

Une analyse comparative des pyramides des âges de la population étrangère par villes nouvelles confirme ces oppositions.

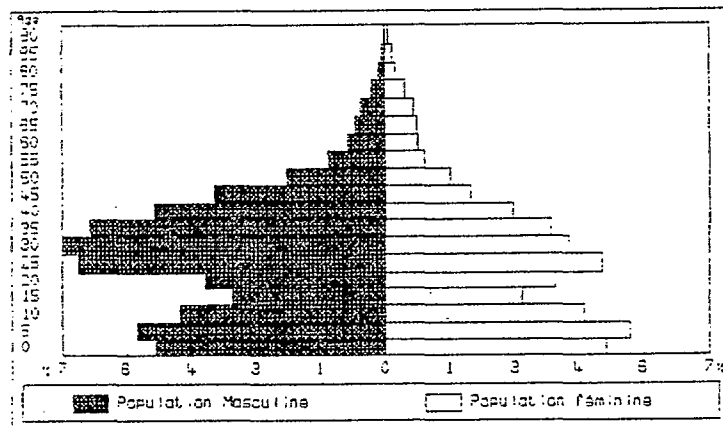
b. Une population étrangère féminine plus jeune

La population étrangère met en exergue les excroissances discernées dans la pyramide de la population totale et introduit des dissemblances nouvelles entre les deux sexes.

En 1975, symétries et asymétries entre les hommes et les femmes alternent sur la pyramide des âges des étrangers (Fig. 46) ; la population masculine se caractérise, essentiellement, par l'importance des adultes ; en revanche, la population féminine présente une double prépondérance associant adultes et enfants.

Figure 46

Pyramide des âges de la population étrangère en villes nouvelles - 1975

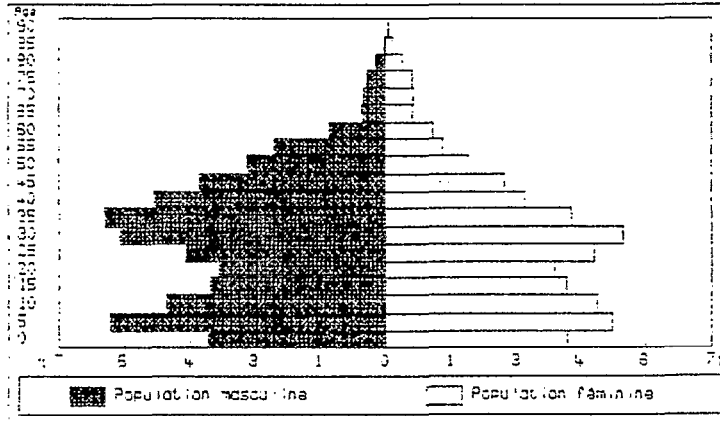


Source : R.G. 1975 - I.N.S.E.E.

En outre, les femmes adultes étrangères sont plus jeunes que les hommes ; environ 5 ans les séparent. Par contre, on observe peu de différence entre les deux sexes pour les plus de 60 ans. Au sein des 0.19 ans, le nombre des jeunes enfants dépasse celui des adolescents. Quelque soit le sexe, les 15.19 ans et les 20.24 ans forment les classes creuses.

En 1982, les déséquilibres hommes-femmes s'atténuent, mais de nets écarts entre les classes d'âge subsistent (Fig. 47). Qu'elles soient de sexe masculin ou féminin parmi les jeunes et les adultes, certaines tranches d'âge prévalent.

Figure 47
Pyramide des âges de la population étrangère
en villes nouvelles - 1982



Source : R.G.1982 - I.N.S.E.E.

Au sein de la population masculine adulte, trois comportements peuvent être observés selon les villes nouvelles :

- les adultes d'âge actif sont un élément clef de la population masculine étrangère d'Evry puisqu'ils réunissent, entre 30 et 44 ans, 36 % des effectifs totaux ;
- la principale tranche d'âge adulte est moins étendue à Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée; elle est comprise entre 30 et 39 ans
- seuls les 35.39 ans prédominent à Melun-Senart.

Toutes villes nouvelles confondues, les 35.39 ans apportent l'essentiel des effectifs adultes étrangers ; on retrouve, naturellement, la classe prédominante en 1975 vieillie de 5 ans.

Les femmes d'âge adulte sont plus jeunes ; elles ont entre 25 et 34 ans à Evry et Marne-la-Vallée et entre 30 et 34 ans à Cergy-Pontoise, Melun-Senart et Saint-Quentin-en-Yvelines ; Evry et Marne-la-Vallée accueille la plus jeune population féminine adulte étrangère.

Deux villes nouvelles disposent aussi, quelque soit le sexe, d'une population de 0.19 ans appréciable. Celle-ci appartient toujours à des classes d'âge plus jeunes à Saint-Quentin-en-Yvelines qu'à Cergy-Pontoise ; dans le premier cas les garçons ont entre 5 et 9 ans et les filles entre 0 et 14 ans ; par contre, dans le second, les uns oscillent entre 10 et 14 ans et les autres entre 5 et 14 ans. Les 5.9 ans s'imposent partout.

Trois tendances majeures définissent l'évolution de la pyramide des âges de la population étrangère entre 1975 et 1982 :

- atténuation du déséquilibre hommes-femmes ;
- vieillissement des classes adultes plus nuancé du côté féminin ;

- parmi les jeunes, la sur-représentation des enfants est maintenue; toutefois, si l'on excepte Evry et Saint-Quentin-en-Yvelines, la base des pyramides se rétrécit .

En conséquence, la population étrangère dispose, au début des années 80, d'une pyramide des âges particulière :

- un parallélisme peut être établi entre l'âge plus ou moins élevé des hommes et le nombre d'étrangers dans chacune des villes nouvelles ; ainsi, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines et Cergy-Pontoise abritent les plus grandes communautés étrangères et ont une population masculine d'origine étrangère plus âgée ;
- les étrangères sont plus jeunes à Evry et Marne-la-Vallée ;

- Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines réunissent les plus fortes proportions d'enfants étrangers.

Par ailleurs, nous avons constaté que l'origine de la population immigrée varie d'une ville nouvelle à l'autre. Ces disparités ethniques et l'âge de l'immigration expliquent les oppositions spatiales de la structure par âge des étrangers. Une analyse qui tient compte de cette pluralité ethnique permet d'apprécier les caractéristiques des différentes communautés étrangères.

c. "Rajeunissement" des communautés immigrées les plus récentes

Effectivement, si l'on prend les groupes ethniques définis antérieurement (Ibériques, autres C.E.E./autres Méditerranéens, maghrébins et autres), on observe des corrélations entre l'âge des populations et leur origine géographique. L'appartenance à différentes aires culturelles induit des déséquilibres entre les deux sexes et une plus ou moins grande proportion de jeunes.

1975 : des jeunes algériens, des adultes de toutes origines et des plus de 60 ans européens

Quelles que soient les classes d'âge considérées, 1975 est l'année des "extrêmes".

Les maghrébins sont les plus jeunes ; 40 % d'entre eux ont moins de 19 ans. La part des jeunes Ibériques est quelque peu inférieure, soit 37,4 %. Par contre, en schématisant, on peut dire qu'en 1975 les "autres" sont exclusivement d'âge adulte.

Pour tous les groupes ethniques, les 20.59 ans sont largement majoritaires ; ceci se traduit par une représentation exceptionnelle des "autres" soit 83,2 %, très soutenue des "autres C.E.E./autres méditerranéens" et des Ibériques avec respectivement 62,7 % et 60 %, et un peu moins appuyée parmi les maghrébins, soit 57,8 % ; si l'on excepte les "autres" dont les effectifs sont trop réduits pour être vraiment significatifs, ce sont les "autres C.E.E./ autres méditerranéens" qui apportent les plus fortes proportions d'adultes, sauf à Marne-la-Vallée où les Ibériques les devancent.

Seuls les "autres C.E.E./autres méditerranéens" permettent de relever les taux des 60 ans et plus ; sans eux ils se limiteraient à environ 3 % ; cette population plus âgée est principalement originaire des pays de la C.E.E.

En 1975, les jeunes étrangers des villes nouvelles sont tout d'abord maghrébins, mais quelles que soient les nationalités, les adultes constituent l'essentiel de la population étrangère et les personnes plus âgées sont surtout d'origine européenne. Ce constat confirme notre analyse précédente sur l'évolution ethnique des villes nouvelles ; au milieu des années 1970, elles sont toujours en construction et abritent une population étrangère de travailleurs, donc par définition d'hommes adultes qui ne seront rejoints par leur famille qu'ultérieurement. En outre, nous l'avons vu, dès 1971. 1972, des opérations de résorption de l'habitat insalubre en Ile-de-France et la construction de logements par le 0,1 % patronal pour les ouvriers de l'industrie automobile ont permis l'installation de familles étrangères en villes nouvelles ; ceci explique, en partie, la présence notable de jeunes maghrébins ; par ailleurs, les travailleurs portugais employés dans le bâtiment, en France depuis plus longtemps, sont souvent venus de suite avec leurs familles. Autant de variables inhérentes à l'origine ethnique et à l'histoire de l'immigration qui déterminent les structures d'âge de la population étrangère en villes nouvelles. L'âge des communautés étrangères ne peut donc être qu'évolutif puisque soumis aux fluctuations de l'origine des flux migratoires.

Une population ibérique vieillie et une population maghrébine rajeunie

Entre 1975 et 1982, se développe un double mouvement de stabilité et de transformation des classes d'âge par nationalité.

Bien sûr, en 1982, les 20.59 ans représentent toujours plus de 50 % de la population étrangère ; néanmoins, leur part diminue parmi les "autres", souvent originaires d'Asie du Sud-Est, d'Afrique Noire ou de Turquie, et les Maghrébins ; par contre, elle augmente sensiblement au sein de la communauté Ibérique et plus encore parmi les "autres C.E.E./ autres méditerranéens" où elle est parfois de 70 %.

La représentativité des jeunes maghrébins croît.

Cette comparaison des deux recensements révèle un "vieillessement" des Ibériques dont environ 63 % sont âgés de 20.59 ans, une accentuation de la jeunesse de la population maghrébine qui réunit jusqu'à 47 % de moins de 19 ans, et un double mouvement de rajeunissement et d'augmentation relative des 60 ans ou plus parmi les "autres"

Ces mutations sont très comparables à celles décrites par G.TAPINOS dans "La Mosaïque France"¹ pour l'ensemble de la population étrangère en France ; elles sont l'illustration de "l'impact différentiel de l'arrêt des migrations, selon la phase du processus migratoire où se situait chaque flux en 1974. En simplifiant, on peut opposer le cas des espagnols et des italiens à celui des maghrébins ; les premiers avaient amorcé, avant 1974, un mouvement de retour que les perspectives d'évolution de l'un et l'autre pays ont consolidé. Pour ces nationalités l'arrêt a été réellement suivi d'une baisse des effectifs. A l'inverse, pour les maghrébins, l'arrêt a eu pour effet de ralentir les retours, de prolonger la durée du séjour et d'inciter le regroupement familial."

Ces évolutions sont l'expression d'une substitution d'une immigration familiale à une immigration de travailleurs isolés. Le cosmopolitisme croissant des villes nouvelles modifie leurs structures d'âge et influence, inévitablement, le sex-ratio de la population.

3. Un sex-ratio équilibré modulé localement par la population immigrée

La structure par âge plutôt jeune, caractéristique de tout nouvel espace urbain, donne aux villes nouvelles un sex-ratio relativement équilibré. Mais la présence d'une population étrangère, dont nous avons signalé l'influence géographique, introduit localement des déséquilibres entre les deux sexes. Toutefois, l'augmentation des regroupements familiaux atténue ces distorsions ; des différences sensibles entre groupes ethniques subsistent néanmoins, au niveau de la répartition par sexe de la population immigrée.

Même si la structure par sexe de la population totale change peu à peu, elle ne connaît pas une mutation semblable à celle de la population étrangère.

Deux caractéristiques originalisent la "population villes nouvelles" ; son rapport de masculinité, c'est-à-dire le nombre d'hommes pour cent femmes, est plus élevé que celui de la France ; en fait, les effectifs féminins et les effectifs masculins s'équilibrent pratiquement. Cette répartition par sexe rejoint la spécificité de la structure par âge des villes nouvelles, où les adultes sont largement majoritaires et les personnes âgées peu

¹. LEQUIN Y.(sous la direction de) : *La Mosaïque France*. Ed.Larousse, Paris, 1988.

nombreuses ; l'essentiel de la population appartient aux classes d'âge composées d'un nombre de femmes et d'hommes équivalent. Toutefois, la légère sur-masculinité observée à Cergy-Pontoise et à Saint-Quentin-en-Yvelines doit déjà éveiller notre attention sur l'influence que peut avoir la population étrangère et les différentes nationalités qui la composent.

La proportion, plus ou moins forte, de femmes dans la population immigrée des villes nouvelles résulte, en partie, de la répartition géographique de la population étrangère en région parisienne, de l'ancienneté de l'immigration et des caractéristiques démographiques différentes selon les nationalités.

Dès 1975, les femmes représentent 42,3 % de la population étrangère en villes nouvelles contre 39,8 % en Ile-de-France. Seule Saint-Quentin-en-Yvelines se situe en-dessous de ce dernier taux ; à cette date, de nombreux maghrébins employés dans l'industrie automobile ou ouvriers portugais du bâtiment sont logés dans les foyers SONACOTRA et les caravaning de chantiers de la ville nouvelle ; les communautés immigrées d'Elancourt, Guyancourt et Montigny le Bretonneux réunissent alors au plus 30 à 36 % de femmes.

Mais, comme l'indique D.NOIN², "depuis 1975, avec le regroupement des familles, de nombreux émigrés ont fait venir épouse et enfants, ce qui a augmenté quelque peu le nombre des femmes. En dépit de cette évolution récente, le rapport de masculinité reste beaucoup plus élevé chez les étrangers que chez les français en 1982 (133 contre 95)"

L'augmentation de la part des femmes dans la population étrangère est une des caractéristiques les plus importantes de son évolution démographique à partir de 1975. En Ile-de-France, les femmes étrangères, au nombre de 572 580 au recensement de 1982, ont vu leurs effectifs augmenter de 24,5 % depuis 1975. De 37,3 % de la population étrangère en 1968, leur part est passée à 42 % en 1982. Leur croissance est encore plus spectaculaire en villes nouvelles ; elles ne sont que 16 501 en 1975 et plus de 27 472 en 1982 ; n'excédant pas 36 % de la population étrangère en 1968, elles atteignent 44,5 % en 1982.

La part des femmes varie fortement d'une nationalité à l'autre. En villes nouvelles, trois groupes peuvent être individualisés :

- 50 % des immigrés espagnols sont de sexe féminin et, parmi les "autres C.E.E.", les femmes dépassent les 60 % ;
- moins de 50 % de la population italienne et portugaise est féminine ; cependant la part des femmes appartenant à ces nationalités est supérieure celle des étrangers en villes nouvelles soit 47 % et 46,6 % contre 44,5 % ;

● le taux de féminité des autres nationalités, qu'elles soient maghrébines, africaines ou asiatiques, est inférieur au taux global de la population étrangère.

En fait, les villes nouvelles redessinent le schéma traditionnel mais elles ont tendance à le nuancer ; les femmes sont minoritaires parmi les populations des pays du Maghreb et très minoritaires lorsqu'elles sont originaires d'Afrique Noire (38 %) ; les femmes sont par contre plus nombreuses que les hommes dans la population espagnole et parmi les ressortissants des pays d'Europe autres que l'Espagne, l'Italie et le Portugal. Les turcs comptent également peu de femmes au sein de leur population, alors que parmi les populations portugaise et italienne, les femmes, sans être majoritaires, représentent environ 47 % des effectifs ; les rapports de ces deux nationalités en villes nouvelles diffèrent de celles relevées en Ile-de-France où les italiennes sont moins nombreuses et, à l'inverse, les portugaises plus présentes. De plus, la population féminine maghrébine tient une place plus importante en villes nouvelles qu'en Ile-de-France, soit un écart de 3 à 9 points.

La part des femmes étrangères en villes nouvelles est supérieure à celle observée en Ile-de-France ; "l'immigration -villes nouvelles" est plus familiale ; les variations entre les cinq agglomérations rappellent l'implantation en région parisienne des différentes branches industrielles qui emploient de nombreux étrangers et obéissent aux politiques de relogement développées depuis le début des années 1970 en Ile-de-France.

Entre 1975 et 1982, la part des femmes a augmenté en villes nouvelles comme en R.I.F. parmi pratiquement toutes les nationalités représentées dans cette région ; toutefois, elle a été plus modérée en villes nouvelles car la population féminine étrangère y était plus nombreuse dès 1975. Cette augmentation a été particulièrement forte pour les populations qui comptaient proportionnellement le moins de femmes : Marocains, Africains d'Afrique Noire et Turcs.

Au terme de ces observations, une question s'impose : le caractère plus familial de l'immigration en villes nouvelles, qui induit souvent une installation de longue durée, voire définitive, facilite-t-elle l'intégration de la population étrangère dans ces nouveaux espaces urbains ?

Cette **présentation de la population totale et de la population étrangère** constitue un **préambule nécessaire pour comprendre l'originalité de l'immigration maghrébine en villes nouvelles et discerner son influence sur la démographie des cinq entités urbaines.**

Une étude préliminaire de la population étrangère révèle une similitude entre la dynamique des "jeunes-villes nouvelles" et celle des jeunes étrangers. Toutefois, ce parallélisme est assorti de quelques variations spatiales. La population étrangère de Saint-

2. NOIN D. *La population de la France*. Masson-Géographie 2ème éd., Paris, 1991.

Quentin-en-Yvelines apporte souvent quelques nuances significatives d'une composition ethnique et d'une histoire migratoire typique ; la jeunesse de cette population témoigne d'une communauté immigrée importante et installée depuis assez longtemps pour avoir une descendance.

Or, **une observation comparative des différents groupes ethniques** signale de suite l'originalité de la population maghrébine dont la structure par âge est toujours plus jeune que celle des autres étrangers. Cette proportion de jeunes croît sans cesse mais son profil évolue : les enfants sont de plus en plus nombreux. Cette caractéristique démographique de l'immigration maghrébine influe inévitablement sur l'âge de quelques communautés étrangères.

Evry, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines réunissent les plus fortes proportions de maghrébins parmi les étrangers ; or, n'est-ce pas pour ces trois villes nouvelles que nous signalions précédemment des pyramides des âges étendues à la base ?

La communauté maghrébine ne constitue pas seulement une des composantes ordinaires de la population des villes nouvelles, elle exerce **une influence décisive sur les mutations démographiques contemporaines** de certaines entités urbaines. La force de son impact annonce une ossature migratoire support d'une double originalité intra-communautaire et intra-villes nouvelles.

B - UNE DÉMOGRAPHIE MAGHRÉBINE INÉDITE

La structure démographique de la population maghrébine est complexe ; elle concilie les vicissitudes de trois populations immigrées réparties sur cinq entités urbaines.

Cette composition ethnique présente deux caractéristiques essentielles : une **forte proportion de Jeunes** et un **double déséquilibre entre les hommes et les femmes**.

1. Une prééminence adulte "menacée" par une forte proportion de jeunes

En villes nouvelles, les adultes maintiennent leur prééminence au sein de la population maghrébine mais celle-ci est "menacée" par les jeunes qui atteignent 45 % en 1982. Toutes les villes nouvelles bénéficient d'une forte proportion de 0.19 ans ; elle est plus marquée à Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée et atténuée à Evry et Saint-Quentin-en-Yvelines où, inversement, les 20.59 ans sont le mieux représentés.

TABLEAU 15
STRUCTURE PAR AGE DE LA POPULATION MAGHRÉBINE EN VILLES NOUVELLES 1982
(en %)

| | 0.19 ans | 20.59 ans | >ou=60 ans |
|-------------------------|-------------|-------------|------------|
| Cergy-Pontoise | 47,0 | 51,3 | 1,6 |
| Evry | 40,5 | 58,0 | 1,4 |
| Marne-la-Vallée | 45,0 | 51,7 | 3,1 |
| Melun-Senart | 43,4 | 53,4 | 3,1 |
| St-Quentin-en-Y | 42,9 | 55,0 | 2,0 |
| Villes nouvelles | 45,1 | 52,5 | 2,2 |

Source : I.N.S.E.E.

a. Des disparités démographiques liées aux compositions ethniques spatialement différenciées

Cette répartition générale connaît quelques altérations selon les nationalités.

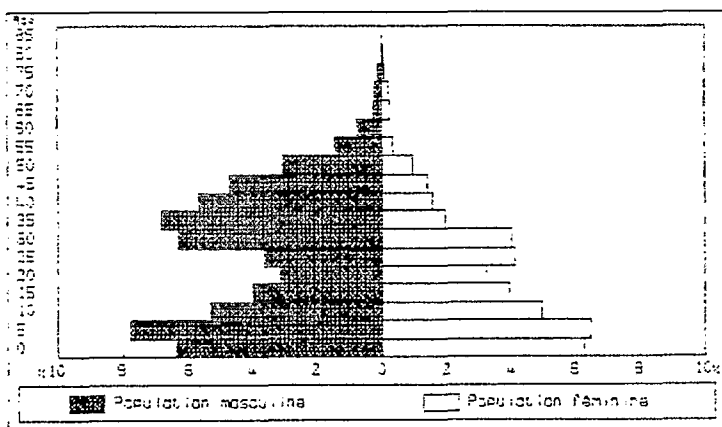
L'**immigration algérienne** apporte une population jeune à Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée et une population adulte à Saint-Quentin-en-Yvelines et surtout à Evry. La communauté algérienne de Cergy-Pontoise est très jeune ; plus de la moitié a moins de 19 ans. Celle d'Evry est au contraire essentiellement composée d'adultes ; 61 % des effectifs ont entre 20 et 59 ans.

Au sein de la **communauté marocaine** la part des adultes est supérieure à celle observée pour l'ensemble des maghrébins ou pour les seuls algériens. La structure par âge de Marne-la-Vallée en est l'illustration même ; 60 % des marocains qui rési-

dent dans cette ville nouvelle ont entre 20 et 59 ans. Evry apporte le contre-exemple puisqu'elle dispose avec Melun-Senart des plus faibles proportions d'adultes marocains.

Globalement, **les tunisiens** sont moins jeunes que les algériens et les marocains ; la communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines fait exception. A Evry et Melun-Senart plus de 60 % d'entre eux se situent entre 20 et 59 ans, soit respectivement 62 % et 72 %.

Figure 48
Pyramides des âges de la population maghrébine
en villes nouvelles 1982



Source : I.N.S.E.E.

Selon sa composition ethnique chaque ville nouvelle dispose donc d'une démographie particulière :

- Cergy-Pontoise se caractérise par une population algérienne plutôt jeune ;
- Evry associe une population marocaine jeune et une population algérienne adulte ;
- Marne-la-Vallée offre la répartition inverse ;
- Melun-Senart et Saint-Quentin-en-Yvelines privilégient les tunisiens, respectivement jeunes et adultes.

Les 0-19 ans, élément fondamental de la population maghrébine en villes nouvelles, sont plutôt tunisiens à Saint-Quentin-en-Yvelines, principalement marocains à Evry et Melun-Senart et algériens à Marne-la-Vallée et surtout à Cergy-Pontoise. La communauté nord-africaine d'Evry est surtout adulte et celle de Cergy-Pontoise apporte la plus forte proportion de moins de 19 ans.

Jeunes ou adultes maghrébins sont d'âge différent selon leur lieu de résidence et leur origine ethnique.

Les enfants maghrébins sont très jeunes, 60 % d'entre eux ont moins de 9 ans dont plus de la moitié se situe entre 5 et 9 ans.

Cette même classe d'âge est prééminente dans les deux villes nouvelles de l'ouest parisien. Les 0.4 ans lui sont associés à Evry

et à Melun-Senart. Le premier âge et les 10.14 ans réunissent chacun 25 % des jeunes à Marne-la-Vallée. Schématiquement, les enfants tunisiens sont souvent en bas âge, les adolescents sont surtout algériens et, en position intermédiaire, la plupart des jeunes marocains ont moins de 9 ans.

Cette répartition contrastée des 0.19 ans reste dominée par les jeunes enfants ; or, cette base élargie de la pyramide induit logiquement une population adulte relativement jeune.

b. L'esquisse d'un nouvel équilibre hommes/femmes

La population maghrébine âgée de 20 à 59 ans se caractérise par une double inégalité ; les hommes sont plus nombreux et plus âgés que les femmes.

Ces écarts variables entre les deux sexes sont significatifs. Un équilibre relatif entre les effectifs masculins et féminins est l'expression d'une immigration familiale, mais une supériorité numérique masculine correspond aux migrations d'hommes seuls, dites de travail.

Les villes nouvelles présentent individuellement l'une ou l'autre disposition ou associent les deux.

La communauté maghrébine de Melun-Senart est essentiellement composée de

familles.

La situation est plus complexe à Evry et à Marne-la-Vallée. Celle-ci associe une immigration familiale marocaine ou tunisienne et une population algérienne très masculine. A Evry, le plus petit écart entre les hommes et les femmes appartient aussi à la communauté marocaine ; par contre, plus de 60 % des algériens et 70 % des tunisiens sont de sexe masculin. Ces proportions indiquent une forte présence d'hommes seuls.

Les deux villes nouvelles de l'ouest disposent aussi d'une importante représentation masculine ; la part des hommes frôle ou dépasse les 60 % parmi la population marocaine de Cergy-Pontoise et la population algérienne de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ces observations permettent deux remarques. Les hommes seuls sont le plus souvent d'origine algérienne ; les déséquilibres relevés à Evry, Saint-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée en sont les principaux témoins. Néanmoins, Cergy-Pontoise s'illustre par une sur-représentation des Marocains et, à Evry, les trois-quarts de la population tunisienne sont aussi de sexe masculin. Melun-Senart apparaît comme la ville nouvelle de l'immigration familiale qui là, comme dans les autres entités urbaines, est surtout d'origine marocaine.

Globalement, les 25-40 ans sont excédentaires mais des écarts importants subsistent entre les deux sexes. Selon les villes nouvelles, les hommes ont 5 à 15 ans de plus que les femmes. Cette différence d'âge est commune à toutes les populations du Maghreb, immigrées ou non.

À Cergy-Pontoise et à Saint-Quentin-en-Yvelines les hommes ont entre 30 et 44 ans et les femmes entre 20 et 34 ans ; elles n'ont pas moins de 25 ans à Evry et Marne-la-Vallée. En outre, Melun-Senart et Marne-la-Vallée accueillent des hommes qui ont 50 ans ou plus. La population adulte nord-africaine de Marne-la-Vallée paraît être la plus âgée.

Des nuances entre nationalités suppléent ces variations spatiales.

Ainsi, la communauté maghrébine peut se scinder en deux groupes : soit algérien, soit marocain-tunisien. Ces derniers sont plus jeunes ; les femmes ont parfois 20 ans seulement et les hommes n'excèdent jamais les 44 ans. Par contre, les algériennes ont au moins 25 ans et tous les algériens dépassent les 35 ans et atteignent parfois la soixantaine.

Marocaines ou algériennes, les populations de Melun-Senart et de Marne-la-Vallée sont plus âgées que les autres. Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines abritent souvent les plus jeunes ménages maghrébins.

c. Deux "espaces-ville nouvelles, deux immigrations maghrébines

Melun-Senart et Marne-la-Vallée présentent des points communs liés à leur histoire. La construction de ces deux villes nouvelles a attiré une population maghrébine d'immigration déjà ancienne qui a travaillé précédemment comme manoeuvre du bâtiment dans le Nord de la France. Ces hommes, venus grâce à des contrats avec les sociétés minières, ont aujourd'hui 40 ans ou plus. Depuis longtemps leur femme et leurs enfants les ont rejoints ; ceci explique l'importance de l'immigration familiale, le relatif équilibre entre les deux sexes et par voie de conséquence la présence de nombreux adolescents.

Pour Marne-la-Vallée un facteur supplémentaire intervient : la situation géographique de la ville nouvelle. Le secteur de Noisy-le-Grand appartient à la Seine-St-Denis qui est traditionnellement le premier département d'immigration algérienne en région parisienne. Cet "espace algérien" est ancien ; certains hommes sont arrivés dès 1950 ou avant, ils ont vieilli ici et leurs enfants appartiennent aux dernières classes jeunes, voire sont adultes et ont eux-mêmes des enfants en bas-âge. Ils ne sont pas venus en ville nouvelle, mais leur espace de vie a été intégré à cette unité urbaine. Peut-être est-ce ici la naissance de la "Troisième Génération" ?

Les fluctuations de l'itinéraire migratoire des familles maghrébines venues s'installer à Melun-Senart et à Marne-la-Vallée créent une situation paradoxale : **ce sont les deux plus jeunes villes nouvelles qui accueillent les populations nord-africaines les plus âgées !**

Les immigrés maghrébins de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines appartiennent à une autre génération, à un autre secteur d'activité et à un autre espace géographique.

La conjonction de ces trois facteurs explique **la relative jeunesse des ménages maghrébins dans les villes nouvelles de l'ouest**. Les époux sont venus avec un contrat de l'industrie automobile. Les regroupements familiaux ont succédé à quelques années de célibat dont témoignent les nombreux foyers SONA-COTRA notamment à Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette "dépendance professionnelle" donne à Cergy une communauté maghrébine spécifique : des ménages marocains dont le chef de ménage est le plus souvent ouvrier chez Peugeot-Talbot à Poissy ou chez Renault à Flins ; leurs enfants sont très jeunes.

Ainsi, l'opposition entre l'histoire migratoire de la population maghrébine installée à Melun-Senart et à Marne-la-Vallée et celle de la population maghrébine installée à Cergy-Pontoise et à Saint-Quentin-en-Yvelines se concrétise aujourd'hui par deux structures démographiques dissemblables. Ces deux "espaces-ville nouvelles" géographiquement opposés induisent deux immigrations maghrébines originales.

Les spécificités de ces réalités migratoires annoncent une communauté nord-africaine aux caractéristiques différentes du profil traditionnel des populations originaires du Maghreb, et non-conforme à la structure démographique des villes nouvelles.

2. Une double originalité : intra-communautaire et intra-ville nouvelles

Une double originalité intra-communautaire et intra-ville nouvelles qu'il nous faut observer minutieusement avant d'analyser sa genèse, de décrire ses expressions actuelles et de proposer quelques évolutions hypothétiques.

a. La plus jeune et la plus féminine des communautés maghrébines d'Ile-de-France

Comme en Ile-de-France, en villes nouvelles la structure par âge et par sexe de la population maghrébine se caractérise toujours par la prééminence des personnes d'âge actif et par un déséquilibre entre les effectifs masculins et les effectifs féminins. Néanmoins, cette conformité générale dissimule quelques distorsions significatives.

La proportion des jeunes augmente au sein des deux espaces géographiques, mais cette croissance concerne surtout les 5-9 ans en villes nouvelles et les 10-14 ans en Ile-de-France.

Parmi les adultes masculins, on observe une même diminution des 25.29 ans et des 30.34 ans. Toutefois, si ces derniers constituent toujours la première classe d'âge des Maghrébins d'Ile-de-France, ils sont supplantés par les 0.9 ans en villes nouvelles.

Quelque soit la nationalité nord-africaine, l'écart entre les jeunes et les adultes est moindre en villes nouvelles ; les 20.59 ans voient leur prééminence numérique décliner au profit des 0.19 ans qui approchent désormais les 50 %. De plus, la part des femmes très minoritaires parmi les populations algériennes, marocaines et tunisiennes en Ile-de-France est mieux représentée dans les cinq entités urbaines, soit 39 % contre 42,3 %.

Les structures par âge et par sexe de la population nord-africaine suivent globalement une même trajectoire en Ile-de-France et dans les cinq agglomérations nouvelles. Cependant **la population maghrébine des villes nouvelles connaît des mutations plus accentuées qui lui donnent une jeunesse exceptionnelle, déterminante pour l'évolution de sa structure démographique, et par voie de conséquence pour son intégration sociale au cours des prochaines années. L'immigration nord-africaine rajeunit et se féminise en villes nouvelles plus que partout ailleurs**, signe d'une communauté étrangère composée essentiellement de familles.

Les villes nouvelles de la région parisienne ont une courte existence; définies dans un contexte de crise explicite du logement, leur construction effective commence au début de la décennie 1970. Cette période coïncide avec la mise en oeuvre des premières mesures visant à réduire l'immigration en France. Ces politiques stoppent temporairement l'arrivée de nouveaux immigrants maghrébins puis modifient la nature de ces flux.

Face à cette conjoncture, les familles maghrébines habitant en région parisienne depuis plusieurs années semblent être les plus prédisposées à souhaiter un logement en villes nouvelles. Mais cette perspective apparemment cohérente fait abstraction de la finalité du projet migratoire de tout maghrébin : le retour définitif dans le pays d'origine dès la retraite et si possible avant. Plus les populations sont d'immigration ancienne, plus cette aspiration est ancrée dans les mentalités. Cette logique migratoire va donc "éloigner" des villes nouvelles les maghrébins venus en France dès les années 1950 et surtout entre 1960 et 1970 ; ils ont investi dans leur pays d'origine pour construire la "maison du retour". Celui-ci est relativement proche et ces ménages sont

donc peu motivés pour entreprendre toutes les démarches qui leur permettraient d'accéder à un nouvel habitat en villes nouvelles. Certains y seront néanmoins relogés lors des opérations de résorption de l'habitat insalubre.

Ce sont donc plus spécialement les chefs de ménage immigrants au début des années 1970 et encore isolés qui, à la faveur des regroupements familiaux et des politiques sociales de leur employeur, vont postuler pour un appartement en villes nouvelles. Ceci explique le caractère très familial de l'immigration maghrébine dans les cinq agglomérations qui le différencie de l'ensemble de la communauté nord-africaine d'Ile-de-France ; elle est plus féminisée et plus jeune en raison d'une forte natalité. **Ces mêmes caractéristiques vont écarter les populations algériennes, marocaines et tunisiennes du "profil villes nouvelles".**

L'installation en villes nouvelles, "refusée" par les plus âgés et acceptée voire souhaitée par les plus jeunes couples maghrébins, sans en deviner peut-être les implications éventuelles à long terme, porte-t-elle les prémices d'une mutation inévitable du projet migratoire traditionnel ?

b. L'espace maghrébin villes nouvelles ou une mosaïque démographique

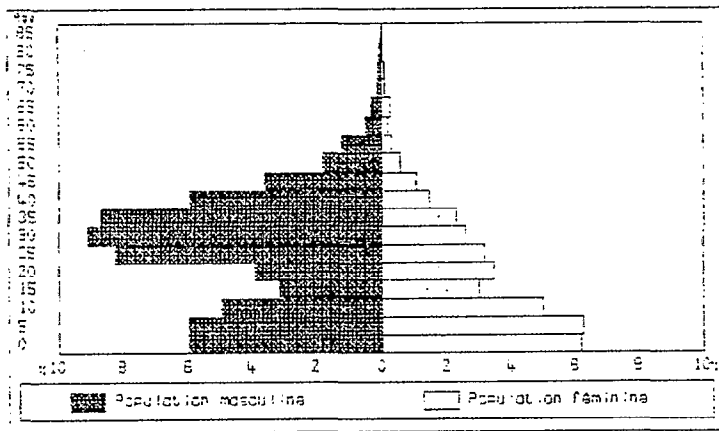
La "population villes nouvelles" et la population maghrébine des villes nouvelles ont deux structures par âge et par sexe différentes. Les villes nouvelles abritent très souvent des couples avec de jeunes enfants, mais la jeunesse de la population maghrébine est encore plus prononcée. Et la dissymétrie entre les effectifs masculins et les effectifs féminins de la communauté maghrébine constitue une exception d'autant plus remarquable en villes nouvelles que le sex-ratio de la population totale y est particulièrement équilibré.

En général, les villes nouvelles n'attirent pas les célibataires mais drainent une population spécifique de couples avec de jeunes enfants ; ceci induit une population homogène.

Or, les communautés nord-africaines présentent un double déséquilibre : les hommes sont plus nombreux et plus âgés que les femmes. Même si ces écarts se sont fortement atténués depuis 1975, ils subsistent.

Au milieu de la décennie 1970, la pyramide des âges de la population maghrébine en villes nouvelles dessine un "Z", avec une population masculine essentiellement d'âge actif (25.39 ans) et une population féminine particulièrement jeune.

Figure 49
Pyramide des âges de la population maghrébine
en villes nouvelles - 1975



Source : I.N.S.E.E.

Un sex-ratio déséquilibré accentue cette dissymétrie ; la sur-masculinité de la communauté maghrébine est plus forte à Evry et à Saint-Quentin-en-Yvelines, deux entités urbaines en plein essor.

En 1975, l'immigration nord-africaine en villes nouvelles est donc surtout composée d'hommes seuls et en âge d'activités. Les immenses chantiers de construction d'Evry, de Cergy-Pontoise et de Saint-Quentin-en-Yvelines sont des réservoirs d'emplois exceptionnels pour une main-d'oeuvre maghrébine peu qualifiée.

Toutefois, depuis quelques années, on assiste à une très nette diminution de la part des hommes, soit moins 6,8 points entre 1975 et 1982. Dans ce nouveau contexte, les deux villes nouvelles du sud-est parisien présentent deux situations contraires. Evry se caractérise encore aujourd'hui par un écart important entre les hommes et les femmes ; celles-ci restent en-dessous des 40 %. Par contre, Melun-Senart dispose du meilleur équilibre entre les deux sexes ; les femmes atteignent 47,5 %. L'une accueille toujours de nombreux travailleurs nord-africains isolés ; à l'inverse, l'autre bénéficie maintenant d'une immigration maghrébine essentiellement familiale.

Ces transformations de la structure maghrébine par sexe ont modelé en partie la répartition par âge actuelle.

Au cours de la période intercensitaire (1975-1982) plusieurs évolutions affectent les structures par âge, masculine et féminine.

La première classe d'âge de sexe masculin appartient désormais aux moins de 15 ans. Il y a eu une croissance spectaculaire des jeunes enfants (0,9ans) et inversement, une diminution de la part des adultes qui ont vieilli ; en 1982, les 35,44 ans représentent 22 % des effectifs contre presque 30 % en 1975. La struc-

ture par âge masculine rajeunit à sa base et vieillit en son centre.

Les femmes restent très jeunes ; 44 % ont moins de 15 ans mais 20% d'entre elles sont des adultes âgées de 25,34 ans.

Cette double mutation a profondément modifié la pyramide des âges de la population maghrébine. La prééminence des personnes d'âge actif caractérise toujours les villes nouvelles mais, au sein de la population nord-africaine, elle est "menacée " par une forte proportion de moins de 19 ans. L'immigration maghrébine devient de plus en plus familiale, ce qui explique la double sur-représentation des adultes et des enfants de 5 à 9 ans.

Chaque ville nouvelle attire plus spécialement l'une des trois nationalités du Maghreb ; cette diversité ethnique génère des différences

entre les cinq structures par âge et par sexe. Ces variations spatiales vont à l'encontre des tendances de la population totale qui offre des taux comparables dans toutes les villes nouvelles. Les écarts entre la population totale et la population maghrébine se trouvent donc renforcés par des inégalités démographiques propres aux nationalités algériennes, marocaines et tunisiennes. Ces particularités transforment **l'espace maghrébin-villes nouvelles en une mosaïque démographique.**

L'originalité démographique de la population maghrébine en villes nouvelles et ses mutations actuelles s'expriment pleinement à Saint-Quentin-en-Yvelines.

On peut rappeler plusieurs éléments déjà énoncés ; dès 1968, Saint-Quentin-en-Yvelines présente le plus fort taux d'adultes et en 1982 elle bénéficie de la plus grande proportion de jeunes relevée en villes nouvelles.

Localement, la proportion de jeunes est très élevée. Dès 1975, à La Verrière ils réunissent 40 % des effectifs totaux. Dans une telle commune semi-rurale cette part peut étonner. En fait elle est liée à la construction de la cité du Bois de l'Etang réalisée par le biais du 0,1 % patronal de la Régie Renault qui a logé ici en priorité sa main-d'oeuvre étrangère et plus spécialement maghrébine. Comme dans d'autres communes de la ville nouvelle? cette cité est installée à proximité d'un foyer SONACOTRA implanté quelques années avant. Cette évolution de l'habitat immigré a modifié la structure démographique de Saint-Quentin-en-Yvelines Les nouveaux logements H.L.M. ont permis aux travailleurs isolés de faire venir leur famille. Ces regroupements familiaux ont inévitablement rajeuni et féminisé la communauté nord-africaine.

“ J’ai rejoint mon oncle à Paris en 1967 ; il travaillait déjà chez Renault à Boulogne-Billancourt et il m’a permis d’être recruté comme contrôleur. Je me suis marié en 1971 mais ma femme est restée à Oujda jusqu’en 1973 ; puis, elle m’a rejoint à Issy-les-Moulineaux. Nous avons un studio. Lorsque le premier enfant est né j’ai déposé une demande de logement à la Régie ; on m’a proposé plusieurs endroits. J’ai choisi La Verrière car je connaissais ; lorsque j’étais seul je vivais au foyer SONACOTRA du Bois de l’Etang. De plus la cité est sur le circuit de ramassage de l’entreprise”.

En 1975, 62 % des étrangers sont d’âge actif et essentiellement de sexe masculin, mais par la suite leur part décline au profit des jeunes. Ainsi, entre 1975 et 1982, seule la base de la pyramide étrangère de Saint-Quentin-en-Yvelines ne se rétrécit pas ; la proportion des moins de 15 ans est très élevée. Or, l’on sait que la population maghrébine, dont la natalité reste parmi les plus fortes, constitue la principale communauté étrangère de la ville nouvelle. De plus, nous avons constaté que le regroupement familial et l’installation en villes nouvelles sont fréquemment suivis d’une naissance. Les femmes rappellent souvent l’âge du premier enfant “né ici” avant d’indiquer l’année de leur arrivée en villes nouvelles.

c. L’interaction de deux politiques, urbaine et migratoire

Les motifs qui ont présidé à l’installation des familles maghrébines ne correspondent pas nécessairement à ceux de la population villes nouvelles.

Celle-ci réunit essentiellement des couples avec de jeunes enfants.

Ce profil est étroitement lié à la composition du parc logement telle que nous la décrit C. Boniou (Regards sur l’Île-de-France I.N.S.E.E.n°3.novembre 1988.). “ Les maisons individuelles représentent 42,6 % de l’ensemble du parc des villes nouvelles. C’est plus que dans le reste de la banlieue (32,5 %) mais moins que dans le reste de la Grande Couronne (47,6 %). Les logements y sont spatieux ; leur taille moyenne est de 3,77 pièces en 1982 contre 3,32 ailleurs en banlieue. Le fait le plus marquant est le succès rencontré par l’accession à la propriété. Le logement social est également bien implanté puisque 65 % des ménages locataires habitent dans une H.L.M. contre seulement 49 % dans l’ensemble de la Grande Couronne “.

Autant de particularités qui ont drainé vers les villes nouvelles des familles-types en quête d’un espace urbain fonctionnel et d’un cadre de vie original et agréable. Mais les motivations des populations immigrées originaires du Maghreb procèdent-elles ou non de la même logique ?

Au cours des premières années, les villes nouvelles ont attiré de nombreux hommes isolés, ouvriers du bâtiment, le plus souvent d’origine maghrébine. Cette catégorie particulière semble disparaître ; elle se fond lentement dans la “population villes nouvelles” et aujourd’hui, nous le verrons, elle lui ressemble par certains points.

Ainsi, l’aspiration à un logement décent devient le principal facteur d’installation en villes nouvelles des familles maghrébines.

Toutefois, pour que cette finalité puisse exister, d’autres mécanismes inhérents **aux politiques d’immigration et aux mutations du tissu industriel parisien** ont dû évoluer et se combiner en amont.

Dans le cadre de la politique d’immigration, deux options se sont conjuguées et ont favorisé la venue des familles maghrébines en villes nouvelles : les actions entreprises pour résorber l’habitat insalubre, et l’abandon progressif depuis 1976 de la fermeture des frontières pour les familles.

Nous ne reviendrons pas ici sur les mesures prises en faveur d’une élimination de l’habitat insalubre et les impacts que cela a eu sur le parc des logements et la composition ethnique des villes nouvelles. Nous en rappelons simplement quelques expressions significatives : la cité de transit de Guyancourt, les logements réservés dans le quartier de la Croix-Petit à Cergy ou de Chennevières à St-Ouen-l’Aumône, et les logements sociaux construits sur le site même de l’ancien bidonville de Noisy-le-Grand.

Les villes nouvelles constituent une opportunité unique pour la mise en oeuvre de la stratégie du regroupement familial.

Les différentes phases de cette politique déterminent les fluctuations démographiques de l’immigration maghrébine dans les cinq entités urbaines.

En juillet 1974, le gouvernement français décide de suspendre l’immigration des travailleurs et des familles. A la fin de 1976, l’arrêt de l’immigration est provisoirement maintenu pour les travailleurs, mais progressivement abandonné pour les familles. Et, après 1981 le regroupement familial est réautorisé.

Ces changements d’orientation affectent aussi la population immigrée des villes nouvelles mais, dans ce contexte urbain particulier, le regroupement familial sera plus que partout ailleurs le catalyseur essentiel des mutations caractéristiques de la communauté maghrébine.

Jusqu’en 1974 “ une certaine contradiction existe dans la logique d’action sociale : la France voulait faire venir des familles jeunes pour lesquelles des logements étaient nécessaires, alors que ce sont les nécessités de la reconstruction et donc de la pénurie de logements qui incitent les acteurs économiques à faire appel à des immigrés qui ne peuvent être, faute de logements d’accueil, que célibataires ...” P. WEIL (“L’immigration”. *Pouvoirs*.n°47-1988, PUF/CNRS, 22p.)

La dynamique de construction des villes nouvelles rompt avec cette réalité nationale et régionale et crée des espaces d'habitat privilégiés pour les travailleurs maghrébins désireux d'être rejoints par leur famille. **L'accueil des familles étrangères n'appartient pas à la vocation de ces agglomérations nouvelles ; pourtant leur époque de première expansion, leur conception urbanistique et leur géographie firent d'elles des pôles attractifs pour les populations algériennes, marocaines et tunisiennes.**

Outre ces choix politiques liés à l'immigration, l'organisation spatiale et la politique sociale de l'industrie automobile installée en grande couronne améliorent le volume et la qualité des logements disponibles pour la main-d'oeuvre étrangère.

Or, nous l'avons vu, les villes nouvelles ont accueilli de nombreuses opérations immobilières réalisées grâce au 0,1 % patronal des entreprises Renault ou Peugeot-Talbot notamment.

Ces nouvelles dispositions en matière d'habitat, non seulement ont influé sur la définition de l'espace maghrébin des villes nouvelles, mais elles ont aussi stimulé les regroupements familiaux et ainsi préparé une recomposition socio-démographique de la communauté nord-africaine. L'immigration familiale se substitue à celle de la main-d'oeuvre masculine célibataire.

L'inter-action directe qui existe entre le développement du logement social lié à l'emploi et les politiques concernant la main-d'oeuvre étrangère vont toucher plusieurs strates historiques de la population maghrébine.

Le relogement des ménages vivant en bidonvilles draine vers les villes nouvelles une population d'immigration ancienne. Par contre, la simultanéité des actions menées dans le cadre du **regroupement familial et des opérations du 0,1 % patronal** hâte ou provoque **l'installation de familles primo-arrivantes qui succèdent aux contingents d'hommes seuls.**

Quelles que soient les évolutions ultérieures, dans les deux cas, **les villes nouvelles proposent une amélioration des conditions de vie aux populations qui ont immigré en région parisienne.** Les familles logées précédemment dans les bidonvilles découvrent un habitat plus décent et un peu de bien-être. Les travailleurs isolés coupés de leur milieu d'origine, parfois depuis plusieurs années, retrouvent une vie familiale dans des logements, certes peu adaptés à leur habitudes culturelles, mais convenables.

Ce double flux concerne différentes générations d'hommes, de femmes et d'enfants et crée conjointement des disparités ethniques et spatiales qui donnent un profil particulier à la population maghrébine des villes nouvelles.

La structure par âge des jeunes et la taille des familles en sont les principales expressions.

Les trois nationalités maghrébines n'ont pas une histoire migratoire identique. Toutes les familles n'ont pas suivi le même itinéraire et elles ont souvent conduit différemment leur intégration.

La communauté algérienne est la plus ancienne, ce qui implique une reconstitution des cellules familiales sur le sol français depuis de nombreuses années. La structure des ménages se caractérise par des écarts d'âge très importants entre les enfants ; les grands sont aujourd'hui de jeunes adultes venus d'Algérie, suivis par des adolescents nés en France après le regroupement familial, auxquels succèdent des enfants de 5 à 9 ans nés depuis l'installation en villes nouvelles. Une "hiérarchie" qui ponctue les principales étapes migratoires des familles algériennes.

L'immigration marocaine est plus récente et relève d'une autre logique. Elle s'est longtemps limitée à une immigration organisée par les agences de main-d'oeuvre et contrôlée par l'Office des Migrations Internationales. Ces transferts de main-d'oeuvre intéressent essentiellement les hommes seuls. Il faudra attendre la deuxième moitié de la décennie 1970 pour voir les immigrés marocains s'engager pleinement dans les regroupements familiaux, se soldant par l'arrivée de femmes et d'enfants. Ce "double retard" explique en partie la jeunesse des enfants marocains ; 38 % d'entre eux ont encore moins de 5 ans !

Ces deux générations de jeunes aux origines ethniques différentes résultent d'une forte natalité qui introduit en villes nouvelles des familles nombreuses. Leur taille moyenne (4,8) dépasse à la fois celle de leurs compatriotes d'Ile-de-France (3,7) et celle des villes nouvelles dans leur ensemble (3,17), elle-même supérieure à celle du reste de la banlieue (2,76).

Ces quelques comparaisons témoignent du caractère on ne peut plus familial de l'immigration maghrébine en villes nouvelles. Le profil des ménages arrivés depuis 1981 est l'expression même de la dynamique contemporaine des familles algériennes, marocaines et tunisiennes. Ses caractéristiques et les oppositions spatiales entre nationalités autorisent quelques projections dans l'avenir. **Ces spéculations laissent deviner une recomposition de la cellule familiale maghrébine qui s'alignerait sur celle de la "population-villes nouvelles".**

3. Prémices en villes nouvelles de la structure démographique des familles maghrébines de demain..?

Les données dont nous disposons, grâce aux recensements complémentaires annuels réalisés par les E.P.A. entre 1982 et 1987 et aux traitements spéciaux que nous avons effectués à partir de ces résultats, nous livrent quelques éléments pour observer les mutations actuelles des populations originaires du Maghreb.

Parmi la communauté maghrébine, les personnes seules représentent seulement 5 % des nouveaux venus en villes nouvelles entre 1982 et 1987. L'immigration maghrébine contemporaine est donc essentiellement familiale et les couples sans enfants sont peu nombreux.

La taille des ménages maghrébins arrivés depuis 1982 diminue, mais elle reste supérieure à celle de l'ensemble des ménages venus en villes nouvelles au cours de la même période. Toutefois, cet infléchissement global enregistre quelques nuances spatiales et ethniques.

Si la dimension moyenne des ménages algériens se stabilise ou se réduit, par contre, celle des ménages marocains et tunisiens augmente pour atteindre cinq personnes ou plus. Deux phénomènes soutiennent ces évolutions différentielles ; les regroupements familiaux ré-autorisés après 1981, et la fécondité marocaine toujours élevée.

Les dispositions favorisant le regroupement familial préterminent la composition des nouvelles populations immigrées. Cette influence politique est très perceptible à travers les modifications des communautés marocaines de Marne-la-Vallée et de Melun-Senart.

A Marne-la-Vallée les algériens constituent la première ethnie maghrébine. Cette prééminence numérique obéit à une logique de proximité ; le secteur 1 de la ville nouvelle appartient à la petite couronne et notamment au département de la Seine-St-Denis. Cet est-Parisien est traditionnellement un espace d'immigration algérienne. Celle-ci est ancienne et au fil des années les familles ont remplacé les travailleurs isolés. Cette migration de longue durée a modifié le comportement démographique des femmes algériennes dont la fécondité s'est rapprochée de la moyenne française.

L'immigration marocaine, plus modeste et plus récente, concerne principalement le secteur du Val Maubuée. Les hommes, manoeuvres du bâtiment, sont venus construire la ville nouvelle. Encore seuls il y a quelques années, depuis la ré-autorisation des regroupements familiaux, ils sont rejoints par leur femme et leurs enfants. Ainsi, en 1982 la taille moyenne des ménages marocains habitant Marne-la-Vallée se situait aux alentours de trois alors que celle des ménages arrivés depuis dépasse les 4 personnes. Ce changement d'orientation politique en matière d'immigration a une influence déterminante sur la composition de ces populations marocaines.

La dynamique du parc-logements des villes nouvelles, après avoir attiré une population étrangère uniquement masculine, favorise la venue de familles nombreuses qui peuvent enfin obtenir un appartement. Marne-la-Vallée associe donc une communauté algérienne installée en France depuis assez longtemps pour que sa fécondité soit légèrement diminuée, et une communauté marocaine immigrée récemment qui est moins perméable à l'influence culturelle du pays d'accueil. En outre, les marocains se rassemblent plus souvent dans une même cité ou un même immeuble. Cette organisation communautaire crée des îlots ethniques presque imperméables qui permettent une plus grande

résistance aux modèles étrangers ; ainsi, la présence de fortes minorités marocaines explique la fécondité relativement élevée de certains quartiers.

A Melun-Senart la situation est un peu différente ; la taille des ménages atteint au moins les cinq personnes pour les trois nationalités d'Afrique du Nord. La présence de ces grandes familles est due à la conjonction de deux facteurs ; l'un est lié aux fluctuations des itinéraires migratoires et l'autre à la spécificité du parcellage de la ville nouvelle.

Nous l'avons signalé précédemment, Melun-Senart a été construite par une main-d'oeuvre étrangère, notamment maghrébine venue du Nord de la France. Très vite les familles vivant déjà sur le territoire national ont rejoint le chef de ménage. Cette population est originaire d'Oujda au Maroc. Logés en cité lorsque les hommes travaillaient "à la mine" et venues ensemble s'installer à Combs-la-Ville, ces familles ont pu préserver leur structure communautaire. Elles respectent scrupuleusement le mode de vie traditionnel maghrébin. Les femmes sortent très peu et jamais seules ; ainsi, après 10 à 15 ans de vie en France elles parlent encore uniquement leur dialecte. Cette situation nécessite l'intervention d'un interprète à la P.M.I de Combs-la-Ville où les femmes marocaines viennent toujours accompagnées par un fils. Cette immigration ancienne et traditionnelle explique la présence de grandes familles marocaines à Melun-Senart.

En outre, l'habitat individuel prédomine à Melun-Senart, ce qui favorise l'installation de grands ménages. En 1983 Melun s'est retirée de la ville nouvelle ; ce départ a incité certaines familles maghrébines à postuler pour un nouveau logement dans les autres communes appartenant au périmètre d'agglomération nouvelle. Ces immigrés ont souvent été relogés dans la cité du Bois-de-la-Grange à Savigny-le-Temple.

Deux facteurs conjoncturels expliquent donc l'écart entre la taille des ménages marocains et celle des ménages algériens. Les travailleurs originaires du Maroc ont émigré plusieurs années après les algériens ; ces derniers ont cherché depuis longtemps à faire venir leur famille. Les derniers regroupements familiaux sont donc en grande majorité réalisés par la population marocaine ; ces ménages primo-arrivants sont encore de grande taille et cherchent à rejoindre leurs compatriotes déjà installés en villes nouvelles, d'où des variations spatiales importantes observées entre 1982 et 1987. La communauté marocaine s'est créée un réseau d'implantations privilégiées au sein des villes nouvelles. Nous essaierons ultérieurement d'en déterminer sa logique actuelle et ses implications à long terme.

Cette présentation de la population maghrébine, arrivée en villes nouvelles depuis le début de la décennie 1980, laisse **présager une évolution dialectique** ; certes, **au fur et à mesure, la taille des ménages maghrébins s'alignera sur celui des villes**

nouvelles mais, parallèlement, nous arriverons à un instant dramatique de leur histoire migratoire. **L'hébergement et l'emploi futur des nombreux enfants d'aujourd'hui, adultes demain, seront un des problèmes majeurs des villes nouvelles.**

Cette question délicate intéresse bien sûr l'ensemble des jeunes mais elle se posera avec plus d'acuité pour les populations maghrébines. Les enfants actuels seront adolescents ou jeunes adultes au moment où leurs pères arriveront à la retraite ; aspireront-ils alors à un retour définitif espéré et préparé depuis si longtemps ? Si oui, comment pourra-t-il se concevoir et pour le chef de ménage et pour la famille ? Quels liens ces enfants auront-ils entretenu avec le pays d'origine de leurs parents ? Déjà les jeunes maghrébins qui sont nés là-bas et sont venus en France dès leur plus jeune âge expriment leur désarroi lorsqu'ils vont

seulement "en vacances au pays". La plupart souhaitent rester vivre en France.

Or, cet éloignement du pays d'origine sera-t-il compensé par une meilleure intégration dans le pays d'accueil ? Ou s'achemine-t-on vers une double exclusion : non-intégrés en villes nouvelles car spatialement marginalisés, et étrangers au Maghreb car imprégnés de références culturelles françaises, malgré eux ou volontairement, par rejet de leur milieu familial que la société d'accueil caricature trop facilement ?

L'ampleur de ce dilemme et les moyens donnés aux jeunes générations pour le comprendre, tel est dès maintenant l'enjeu de l'intégration socio-spatiale des familles maghrébines en villes nouvelles !

La dynamique des populations maghrébines en villes nouvelles concilie trois opportunités : **le cadre spatial de l'Île-de-France, le potentiel humain de la première région française d'immigration et la simultanéité de deux phénomènes indépendants -la réalisation des villes nouvelles et la transformation d'une migration traditionnelle de travail en migration de peuplement-**. Ces différents éléments se combinent pour dessiner **l'espace maghrébin des villes nouvelles**. Sa géographie et les subtilités de la répartition ethnique des familles nord-africaines **s'expriment pleinement à l'échelle du quartier**.

Saint-Quentin-en-Yvelines est unique ; sa diversité spatiale témoigne de la disparité et des spécificités de l'habitat maghrébin en villes nouvelles. Aujourd'hui, les quartiers anciens attirent peu les familles originaires du Maghreb, au contraire les pôles d'urbanisation récente sont très convoités. Ce constat est le signe d'une rupture avec l'habitat traditionnel des immigrés qui logent habituellement dans le parc ancien. Le plus souvent, en villes nouvelles, ils sont orientés vers les quartiers périphériques, style "grands ensembles", et sont parfois isolés en marge des périmètres d'urbanisation. Toutes ces familles maghrébines partagent de plus en plus la même aspiration : accéder à un logement pavillonnaire grâce à l'A.P.L. . Malheureusement, jusqu'à maintenant peu y sont parvenus.

La genèse de cet espace-maghrébin est complexe et difficile à expliquer. Elle repose sur la conjonction de différentes politiques liées à la stratégie d'aménagement de la banlieue parisienne et aux mesures prises en faveur des immigrés.

Leur application génère des "réactions en chaîne". Ainsi, la construction des villes nouvelles a privilégié l'habitat social ; ces nombreux logements disponibles ont favorisé les regroupements familiaux ; inversement, c'est la politique de résorption de l'habitat insalubre et les mesures incitatives en faveur des regroupements familiaux qui ont conduit de nombreuses familles maghrébines en villes nouvelles.

Cependant, une interprétation des conditions de mise en place et de la progression de ces opérations permet d'évaluer les effets positifs ou négatifs de cet habitat destiné aux immigrés maghrébins. Ses limites sont manifestes et déjà quelques situations dramatiques hypothèquent l'intégration des jeunes issus de l'immigration.

Cette analyse spatiale annonce l'originalité de l'immigration maghrébine en villes nouvelles, plus accentuée encore sur le plan démographique. **La structure par âge et la composition des familles algériennes, marocaines et tunisiennes se distinguent à la fois du profil maghrébin traditionnel et du profil villes nouvelles ; cette population nord-africaine est plus jeune et plus féminine que les communautés maghrébines d'Île-de-France**. La taille des ménages dépasse la moyenne des villes nouvelles. **Selon les nationalités représentées, l'immigration maghrébine modifie localement la démographie des villes nouvelles, mais parallèlement le comportement des populations algériennes, marocaines et tunisiennes est influencé par le milieu de vie**.

La situation géographique, les racines et la stratégie immobilière des villes nouvelles ont déterminé les caractéristiques des communautés immigrées. Ces nouveaux périmètres conçus pour canaliser la croissance urbaine de la région parisienne accueillent aujourd'hui une population maghrébine essentiellement familiale. Or, peu de familles envisagent un retour définitif dans le pays d'origine. Si la population nord-africaine opte pour une installation définitive en villes nouvelles, cela imposera une amélioration de leur habitat actuel et une évolution du parc-logements futur adapté à la dynamique démographique des familles. **Cette situation exige la vigilance des aménageurs afin que l'originalité des villes nouvelles ne condamne pas les familles maghrébines à une marginalisation spatiale et sociale**.

TROISIÈME PARTIE
DE L'ORIGINALITÉ À LA MARGINALITÉ

Dans la logique d'une analyse des processus inter-actifs entre les familles maghrébines et la structure des villes nouvelles, nous raisonnons en terme d'intégration, c'est-à-dire en terme de participation et de confrontation des familles maghrébines elles-mêmes, de l'Etat et de la société d'accueil-ville nouvelle. Ces notions distinguent l'intégration de l'insertion et de l'assimilation telles que nous les avons définies au cours de l'introduction générale.

Y-a-t-il non-intégration ou intégration des familles maghrébines en villes nouvelles ? Cette question pose le problème de la constitution d'une société duale.

- Une *immigration familiale* ou de *peuplement* s'est substituée à une immigration de main-d'oeuvre ; ceci induit une installation durable voire définitive. Ainsi, le débat sur l'immigration se confond de plus en plus avec celui sur l'intégration, voire celui sur les quartiers défavorisés. Dans ce contexte trois secteurs sont décisifs :
- le logement : la localisation et le type de logement occupé déterminent largement les rapports des immigrés à la société française. A revenu du ménage équivalent ou à situation professionnelle identique, le marché du logement est beaucoup plus tendu pour les immigrés que pour les ménages français.
- l'école : du fait de sa fréquentation scolaire, des pratiques culturelles acquises dans l'enfance, une part importante de la "seconde génération" est en mesure d'accéder à une position sociale meilleure que celle de ses parents, et l'on peut dès lors comprendre l'école comme une institution de promotion.
- l'emploi : la situation de la majeure partie des travailleurs immigrés au regard du marché du travail rejoint celle des travailleurs manuels peu qualifiés, directement mise en cause par les restructurations industrielles et la modernisation de l'appareil productif.

La création successive de la Mission à la rénovation sociale des quartiers, de la Délégation interministérielle à la ville et d'un ministère à la ville nouvelle témoigne d'une volonté de coordination des politiques publiques.

- Vingt ans après leur lancement, *les villes nouvelles* sont à une étape clef de leur développement. Leurs habitants se caractérisent par leur jeunesse : 80 % ont moins de 45 ans. La population y est plus active que la moyenne nationale, surtout en ce qui concerne les femmes. La conception des villes nouvelles françaises suppose que chacun y trouve un emploi, du moins qu'il soit possible d'y travailler. Le ménage type est donc jeune, couple avec deux enfants en bas âge, et cadre moyen. L'équilibre entre les catégories de logement a été considéré comme une condition première au développement harmonieux des villes nouvelles.

Ce contexte-ville nouvelle peut apparaître comme une opportunité pour l'intégration des familles maghrébines. Alors se pose la question de la capacité d'intégration offerte par le "modèle ville nouvelle". Toutefois, tout en reconnaissant l'intérêt de telles conditions résidentielles et socio-économiques, mais connaissant l'histoire des villes nouvelles, ne doit-on pas poser, ici comme ailleurs, le problème de l'intégration des familles maghrébines en termes d'exclusion ou de participation ?

L'intégration de la population d'origine maghrébine ne peut s'analyser et se comprendre sans **une image de la société** dans laquelle elle évolue **et du contexte historique**.

La réalisation d'**une biographie migratoire** répond à cette exigence dans la perspective d'une appréhension de la qualité et de la spécificité

de l'attrait des villes nouvelles pour cette population immigrée.

Il s'agit alors d'aborder **la situation et la fonction des familles maghrébines dans l'élaboration de systèmes spatiaux, résidentiels ou ethniques**, puis **leur position par rapport à un schéma d'ensemble**.

Cette première approche d'ordre plutôt quantitatif est conçue comme une démarche préparatoire à une analyse d'ordre qualitatif ; elle délimite d'une manière précise le cadre dans lequel aujourd'hui les familles maghrébines peuvent engager un processus d'intégration.

Cette problématique exige :

- d'apprécier les rapports des hommes aux lieux.
- de repérer la structure du parc-logements des villes nouvelles ; ceci implique une première approche globale, basée sur quatre indicateurs (habitat individuel, habitat collectif, habitat locatif et habitat en propriété), pour discerner les dissymétries et les équilibres spatiaux ; puis les familles maghrébines doivent être resituées dans ce système ; pour mieux cerner leur place dans cet ensemble, nous corrélons la proportion des maghrébins dans la population totale avec la structure et le statut d'occupation des logements, par commune. Alors seulement, nous pouvons prétendre évaluer les rapports entre ces deux phénomènes qui sont susceptibles de varier l'un en fonction de l'autre, et estimer le degré de dépendance de ces deux variables entre elles.
- de considérer la qualité de relation attractive ou répulsive entre les différents groupes ethniques des villes nouvelles ; nous établissons des corrélations à partir de la représentativité de chaque communauté étrangère à l'échelle des communes. Il s'agit de voir les logiques et les limites d'une cohabitation pluri-ethnique en villes nouvelles avant de définir l'impact d'une présence maghrébine au sein de ce système.
- de déterminer les correspondances et les décalages entre les normes et les valeurs de la structure socio-professionnelle globale des villes nouvelles, et celle spécifique de la population nord-africaine. Comment les maghrébins peuvent-ils jouer un rôle effectif dans cette structure originale de l'emploi ou s'y adapter ?

Mesurer les inter-relations et leurs évolutions entre les familles maghrébines et le contexte spatial, résidentiel, ethnique et socio-professionnel de la société ville nouvelle, tel est l'objectif.

L'intégration est faite de **confrontations et d'échanges entre la société locale** -populations d'autre origine, française ou étrangère, et **acteurs locaux autochtones**, politiques, sociaux ou économiques - **et les familles maghrébines**.

Nous essaierons donc de déceler les mécanismes des processus d'intégration, si processus il y a, et les facteurs qui les conditionnent du côté de l'Etat et de la société d'accueil, étant entendu que l'intégration existe au-delà des contrôles de l'Etat.

Quelle est l'aptitude de ce groupe immigré à l'intégration et quel est le rôle de la société locale-ville nouvelle dans ce processus ?

Pour les familles maghrébines comme pour les villes nouvelles, le véritable enjeu de l'intégration n'est-il pas ici et maintenant l'objectivation du choix entre le Retour dans le pays d'origine et l'Installation définitive dans le pays d'accueil ?

UNE BIOGRAPHIE MIGRATOIRE ORIGINALE

Après avoir défini les caractéristiques urbaines et démographiques des familles maghrébines, qui s'affirment comme une "micro-société" originale dans la "société globale-ville nouvelle", l'examen de leur biographie migratoire permet de déterminer **leur espace d'émigration** et de suivre **leur trajectoire dans le temps et dans l'espace**, qu'il est intéressant de confronter aux réalités connues au niveau agrégé de l'Île-de-France.

Cette étude linéaire des itinéraires migratoires des familles maghrébines précède **une approche analytique des facteurs pouvant expliquer leur installation en villes nouvelles**. En fait, il s'agit de **mesurer les qualités attractives des villes nouvelles selon le cheminement migratoire des ménages nord-africains**, qui rejoint souvent leur cheminement résidentiel et/ou leur cheminement professionnel.

A - UN ESPACE D'ÉMIGRATION CARACTÉRISTIQUE MAIS PEU ÉLOIGNÉ DU "SCHÉMA CLASSIQUE"

Les caractères généraux de la répartition géographique des foyers de départ, au Maghreb, ont déjà été maintes fois exposés. Nous en reprenons donc seulement les principaux axes qui constitueront un support pour une étude comparative entre les pôles d'émigration traditionnels et ceux de la population maghrébine des villes nouvelles. Il paraît effectivement nécessaire de connaître les régions de départ des trois pays pour différencier celles des familles algériennes, marocaines ou tunisiennes des villes nouvelles, et discerner toute leur originalité.

Leur origine géographique coïncide-t-elle avec l'espace maghrébin d'émigration habituel ou apporte-t-elle quelques alternatives précises et significatives ?

1. Les foyers traditionnels de l'émigration maghrébine en France

La contribution des différentes régions d'Afrique du Nord à l'émigration n'est pas uniforme. De vastes régions participent peu alors que des foyers d'émigration intense apparaissent ailleurs ; ce sont eux que nous privilégions ici.

La majeure partie des émigrants marocains viennent de quatre secteurs principaux :

- le sud-sud-ouest, région traditionnelle d'émigration, prolongé par les foyers ruraux du Haut Atlas, de Beni Mellal à la vallée du Dadès ;
- Casablanca et les villes du littoral atlantique très urbanisé ;
- le Rif Oriental, d'Al Hoceïma à Oujda ;

- quelques métropoles régionales de l'intérieur dont Fès et Meknès.

L'émigration algérienne a commencé en Kabylie, région qui a fourni l'essentiel des migrants, mais elle a gagné en quelques années l'Oranais, le Constantinois et les Aurès.

L'agglomération de Tunis est le foyer de départ le plus actif de Tunisie; cependant, le Sahel de Bizerte, les Sahels de Sousse et de Sfax, et le Sud Tunisien sont aussi des pôles importants d'émigration.

La plupart des émigrants maghrébins sont donc originaires des zones côtières atlantiques ou méditerranéennes. Sous la double pression de la croissance de leur population et de l'exode rural, les grandes villes de Casablanca, d'Alger et de Tunis sont devenues des plaques tournantes de la migration internationale du Maghreb vers la France.

2. Les caractéristiques géographiques de l'émigration maghrébine vers les villes nouvelles de l'Île-de-France

Pour définir la géographie de l'émigration des familles maghrébines en villes nouvelles nous disposons de deux sources : les résultats d'enquêtes personnelles réalisées en 1989 et un fichier anonyme du personnel ouvrier de la Régie Renault en 1984. Ces deux documents de base doivent être utilisés avec discernement.

Nos résultats reposent sur un échantillon de 115 familles. Au cours de ces enquêtes nous avons préféré une étude qualitative à une investigation rapide sur un très grand effectif. Le nombre de familles contactées dans les cinq villes nouvelles a été défini au prorata de la population maghrébine installée dans chacune des entités urbaines. Ce choix méthodologique rationnel a bien sûr été modulé par les opportunités ou les obstacles rencontrés sur le terrain. Ainsi, les entretiens réalisés à Melun-Senart ont dépassé nos prévisions, par contre à Marne-la-Vallée nous sommes en dessous du nombre prévu.

En outre, pour mieux appréhender l'origine migratoire des familles nord-africaines, nous avons utilisé parallèlement un fichier anonyme des ouvriers de la Régie Renault dont les communes de résidence actuelle se situent en villes nouvelles. Pour chaque personne il indique la nationalité, la région de naissance et le lieu actuel de résidence. Ce fichier réunit 338 immigrants maghrébins. Toutefois, nous devons émettre quelques réserves sur la qualité de cet outil dans le cadre de notre recherche axée sur les familles, puisque les renseignements donnés concernent à la fois les hommes célibataires et mariés. Mais nous pouvons

isoler ceux qui reçoivent les allocations familiales dans le pays d'origine et ceux qui les reçoivent en France, soit respectivement 13,8 % et 86,2 % de l'ensemble. Cette distinction nous laisse supposer que la plupart vivent ici avec leur famille et qu'il s'agit bien aujourd'hui d'une immigration essentiellement familiale. Les éléments fournis par le listing des ouvriers maghrébins de la Régie Renault sont donc crédibles pour notre étude.

Ces deux sources, enquêtes personnelles et fichier-Renault, posent un même problème : la localisation précise des lieux d'émigration. Cette difficulté est en partie résolue pour l'Algérie et pour la Tunisie mais des points d'interrogation subsistent pour le Maroc. L'intérêt d'une identification exacte de chaque lieu est limité ; un regroupement par secteur géographique nous semble plus pertinent. Nous avons donc choisi le cadre de la Province pour le Maroc, de la Wilaya pour l'Algérie et du Gouvernorat pour la Tunisie, trois divisions administratives équivalentes.

Par souci d'exactitude et pour éviter toute extrapolation, nous avons établi deux cartes différentes : l'une présente uniquement les résultats de nos 115 enquêtes (Fig. 50), l'autre associe à ces premières données les renseignements fournis par le listing Renault (Fig. 51). La confrontation des deux cartes évite les conclusions hâtives et apporte parfois un élément de réponse à quelques "anomalies".

a. L'émergence de quelques grands foyers de départ (Fig. 50 + Fig. 51)

L'espace d'émigration des familles maghrébines des villes nouvelles se caractérise par l'émergence de quelques grands foyers de départ, complétés par toute une pléiade de pôles plus modestes.

Schématiquement, on obtient une hiérarchie des lieux de départ :

- la prééminence de la Kabylie et de la région d'Oujda-Berkane ;
- une forte représentation du Souss marocain ;
- des métropoles régionales actives, littorales, Casablanca, Rabat, Alger, Béjaïa, ou frontalières, Tlemcen ;
- enfin quelques zones plus diffuses : le Saïs de Fès-Meknès, l'oranais, le nord-ouest tunisien, le Sahel de Sousse et l'agglomération de Tunis.

Cette géographie de l'émigration des familles nord-africaines en villes nouvelles réunit des régions rurales à tradition migratoire ancienne ou plus récente, et des centres urbains de taille variable.

Les villes nouvelles accueillent indifféremment des familles maghrébines dont l'émigration externe s'opère directement de la zone rurale vers l'étranger, telles celles du Souss, des néo-urbains qui n'ont pas trouvé dans les capitales régionales comme Oujda

les conditions économiques pouvant assurer leur survie, ou des citadins des grandes métropoles de Casablanca, d'Alger et de Tunis. Ces villes servent souvent de plaques tournantes pour l'émigration vers l'Europe.

b. Des particularités liées au contexte urbain et démographique des villes nouvelles

Entre cette répartition et le schéma traditionnel les similitudes sont grandes mais de forts contrastes existent aussi.

Certaines régions sont sous-représentées, d'autres sur-représentées mais aucune localisation nouvelle n'apparaît. Ainsi, proportionnellement, trouve-t-on peu de ménages venus de la province de Ouarzazate, de la frange méditerranéenne marocaine, de la zone côtière entre Oran et Alger ou de l'agglomération de Tunis. Chaque pays a ses "lacunes régionales".

Par contre, le secteur d'Oujda-Berkane fournit autant d'émigrés que la Kabylie. Cette particularité est liée à l'activité économique de la région, au type de recrutement pratiqué et aux catégories socio-professionnelles des populations maghrébines attirées par les villes nouvelles.

En effet, les villes d'Oujda et de Berkane ont dû faire face à une situation économique difficile car peu d'activités nouvelles y ont été créées. Ces centres urbains sont devenus de grands foyers d'émigration. De même la fermeture de mines dans cette région du nord-est marocain a entraîné un chômage important. Ces licenciements et en même temps la qualification des ouvriers qui en sont victimes ont favorisé les départs vers la France. Certains mineurs ont été très vite réembauchés par des sociétés minières françaises. Parallèlement, des entreprises du bâtiment et des usines de construction mécanique françaises ont envoyé sur place des missions de recrutement. Ce système a provoqué des flux massifs de travailleurs célibataires ou mariés, pères de famille ayant laissé leur femme et leurs enfants. Les regroupements familiaux ont permis la réunification de ces ménages.

On retrouve ainsi des familles de mineurs marocains qui, après avoir occupé les emplois difficiles et dangereux de la mine et de la sidérurgie dans le Nord-Pas-de-Calais, ont été touchés de plein fouet par la crise économique. Certains se sont reconvertis dans le B.T.P. et ont par la suite suivi leur entreprise venue construire les villes nouvelles de l'Île-de-France. Leur mobilité souvent supérieure à celle des ouvriers français les a soustraits, du moins pour un temps, au chômage. La communauté de Melun-Senart a emprunté cet itinéraire. Les villes de Trappes, Elancourt, Cergy, St-Ouen-l'Aumône et Eragry abritent aussi d'importantes communautés originaires d'Oujda ou de Berkane dont les chefs de ménage ont émigré en France sous contrat avec Citroën ou Renault.

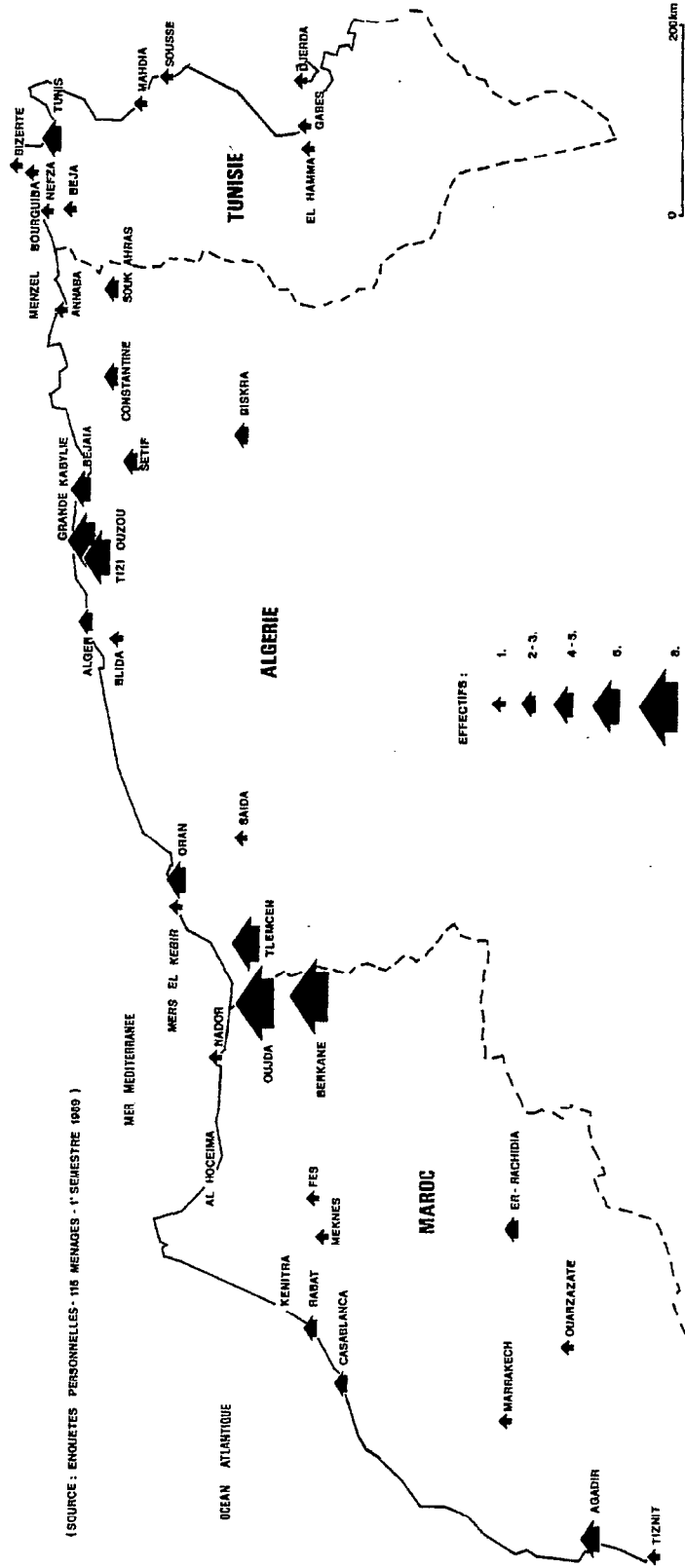


Figure 50
 Origine géographique des ménages maghrébins en villes nouvelles (source : enquêtes personnelles)

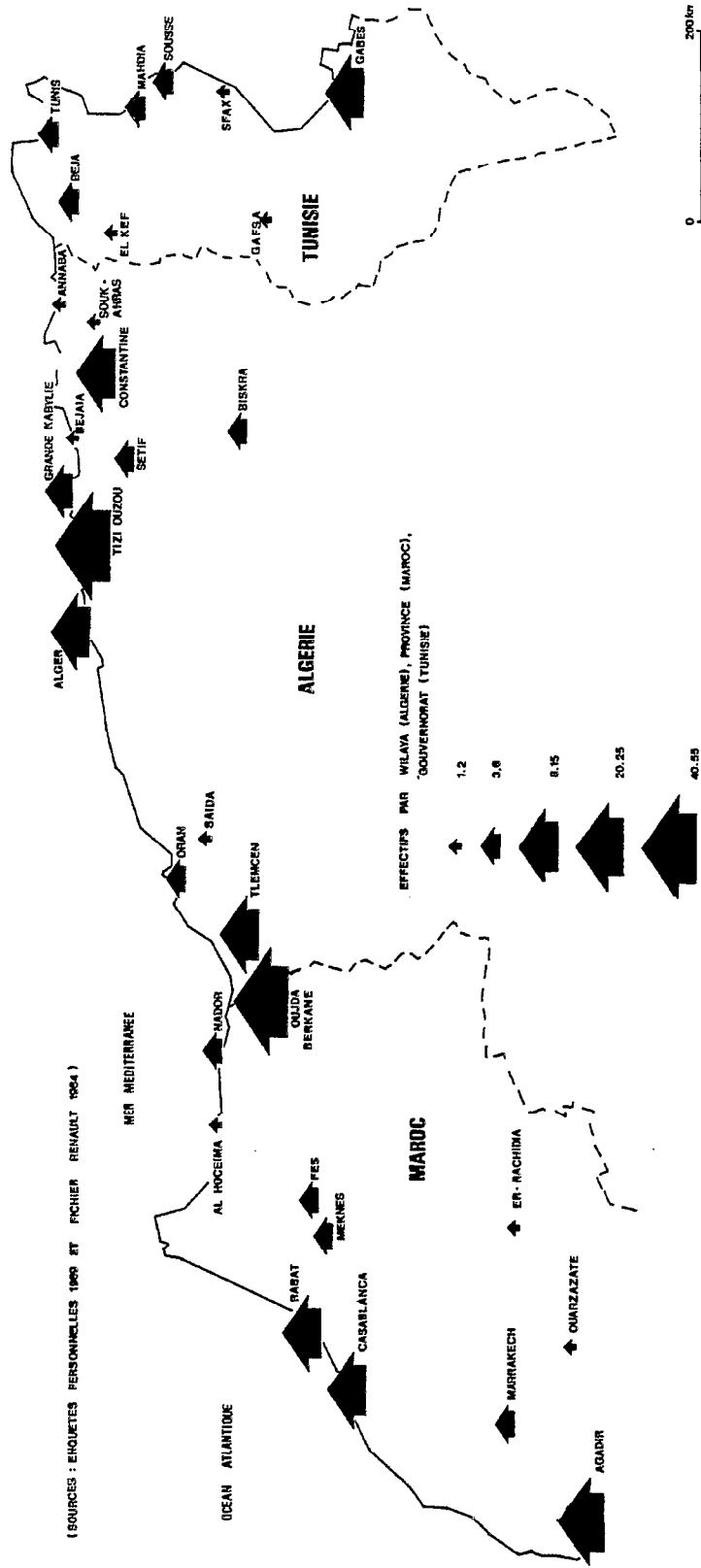


Figure 51 Origine géographique des ménages maghrébins (source : enquêtes personnelles et fichier Renault)

L'origine géographique des familles nord-africaines des villes nouvelles rejoint celle de l'émigration traditionnelle. Toutefois, ce parallélisme global connaît quelques altérités qui sont dues à l'interférence de facteurs liés aux spécificités urbaines et démographiques des villes nouvelles.

Ces entités urbaines accueillent une frange précise de la communauté maghrébine en Ile-de-France ; cette sélectivité module la géographie des foyers d'émigration. L'installation en villes nouvelles semble correspondre à une dynamique migratoire qui éloigne certaines familles fidèles à l'itinéraire classique.

Cette première impression sera confirmée ou corrigée par l'analyse des lieux de résidence précédents.

B - UNE MOBILITÉ RÉSIDENNELLE INTERNATIONALE, HEXAGONALE OU RÉGIONALE

L'étude de l'itinéraire migratoire met en évidence la signification d'une installation en villes nouvelles dans la structure de l'immigration maghrébine. Les localisations d'une population ne sont pas fixes mais *variables selon les étapes du cycle de vie de l'individu ou du groupe*.

L'analyse de la nature et des raisons de ces déplacements permet de découvrir les **divers systèmes de relations** qui animent l'immigration maghrébine et de mieux **comprendre leurs liens réciproques**.

Pour dessiner la disposition spatiale de ce réseau potentiel, nous avons choisi comme support **l'espace de résidence** qui peut connaître une diffusion ou une extension vers de nouveaux points géographiques.

Les différentes combinaisons du processus migratoire des familles maghrébines en villes nouvelles sont assez simples : une **transplantation directe du pays d'origine au lieu de résidence actuel**, une **installation en ville nouvelle précédée d'une première implantation en province ou en Ile-de-France**, une

série de localisations sur le territoire français. Cette association de trajectoires différentes laisse deviner la complexité de la mobilité résidentielle dont nous allons essayer de dégager les dynamismes, en étudiant tout d'abord le lieu de résidence précédant la venue en ville nouvelle.

1. Des faisceaux d'attraction à géométrie variable

Les déplacements, qu'ils soient internationaux, inter-régionaux ou locaux, sont loin d'être aléatoires. **Les lieux de résidence précédents** appartiennent à trois espaces de dimension variable : le **pays d'origine**, le **territoire français** et **l'Ile-de-France** pour les migrations en une ou deux étapes ; ces trajectoires simples sont complétées par quelques itinéraires plus longs et plus "sinueux" entre la province et divers secteurs de la région parisienne.

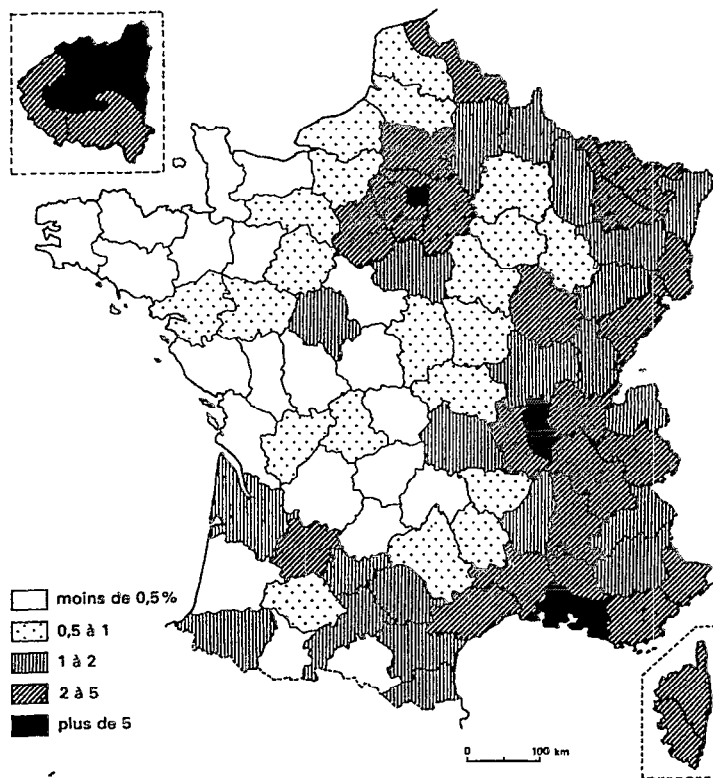
a. Des primo-arrivées liées aux regroupements familiaux

Peu de familles sont arrivées directement en villes nouvelles. Les primo-arrivées des années 1980 sont essentiellement d'origine marocaine. A l'inverse, celles de la décennie 1970 sont principalement algériennes. Cette distinction est l'expression de l'évolution historique du mouvement migratoire maghrébin. Les regroupements familiaux ont d'abord concerné les migrants algériens, puis ils ont été renforcés par le développement de l'immigration marocaine. Nous reviendrons ultérieurement sur les corrélations dans le temps entre les mutations contemporaines de l'immigration nord-africaine et l'émergence des villes nouvelles.

b. Une première étape en province

Environ 4 % des familles algériennes, marocaines ou tunisiennes viennent de la province. Leur localisation concorde avec la répartition géographique des maghrébins en France par région : les trois-quarts étaient au nord-est d'une ligne tracée du Havre à Marseille.

Figure 52
Les maghrébins en France par rapport
à la population départementale en 1982 (en %)



Carte extraite de l'ouvrage de P.GEORGE. *L'immigration en France*. Ed.Armand Colin Actualité, Paris, 1986.

On retrouve les principales aires d'attraction de l'immigration maghrébine ; le pays niçois et les Bouches du Rhône, les Alpes du Nord et la région Rhône-Alpes, la région industrielle du Nord, quelques départements autour de l'Île-de-France. Des noyaux mineurs dans la moitié ouest de la France complètent la carte. Hors des grands ensembles traditionnels de concentration des maghrébins, d'autres positions correspondent à des implantations industrielles dispersées : Renault au Mans, la cimenterie de La Couronne à Angoulême, ... Ces lieux de résidence diffus sont liés à l'emploi du chef de ménage et particulièrement aux bassins d'emploi de l'industrie automobile et du B.T.P., les deux secteurs d'activité les mieux représentés parmi la population maghrébine des villes nouvelles.

c. Des trajectoires complexes

Une autre catégorie d'itinéraires résidentiels mérite une attention particulière : **les trajectoires composées d'une série d'implantations successives**. Elles peuvent être unidirectionnelles du sud de la France vers Paris, indirectes avec des allers et retours entre la région parisienne et la province, ou internes à l'Île-de-France.

De Marseille, premier lieu d'immigration, certains ménages rejoignent Le Mans puis Saint-Quentin-en-Yvelines. Un autre schéma suit la même orientation sud-nord mais combine des positions géographiques différentes : après une première implantation en province, une étape à Paris ou en banlieue précède l'installation en ville nouvelle.

D'autres déplacements sont de direction opposée et plus anarchiques : une première localisation en Île-de-France, suivie d'un séjour en province, avant la venue en ville nouvelle qui constitue en fait un retour en Île-de-France.

A l'intérieur de la région parisienne on repère différents parcours :

* une évolution spatiale linéaire : Paris - première couronne - ville nouvelle, ou proche banlieue - grande couronne - ville nouvelle ; la régularité de cette migration résidentielle peut être altérée par plusieurs localisations dans un même département de la première ou de la seconde couronne ;

* un tracé "alternatif" : départ de Paris pour la grande couronne puis retour en proche banlieue avant l'installation en ville nouvelle.

2. Une pré-installation prééminente, l'Île-de-France

Une observation précise de l'implantation antérieure en Île-de-France des ménages maghrébins exige une approche méthodique pour mettre en valeur les multiples imbrications et définir les articulations motrices.

Pour saisir toute la cohérence de cette organisation spatiale nous procéderons par échelon géographique - régional, départemental, communal. Nos observations s'appuient sur des représentations graphiques et des cartographiques, une globale avec les données des cinq villes nouvelles confondues et d'autres différenciées par entité urbaine.

a. Une répartition régionale des lieux de vie précédents : une diffusion en étoile et des flux intrinsèques

Une répartition des **lieux de vie précédents par grands secteurs régionaux** met de suite en évidence la sur-représentation de la proche banlieue et une distinction entre Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-Yvelines et Evry. Jusqu'en 1987, lors des recensements complémentaires annuels, l'E.P.A. de Melun-Senart n'a pas répertorié le lieu de résidence précédent des ménages entrant dans un nouveau logement ; cette lacune statistique nous prive des éléments nécessaires pour définir la répartition géographique des lieux de résidence précédents des familles maghrébines installées à Melun-Senart. Toutefois, à la lecture de nos enquêtes, il semble que la majorité d'entre elles habitaient antérieurement dans la région Nord-Pas-de-Calais, à Paris ou à Melun.

Les ménages maghrébins installés à Cergy-Pontoise, à Marne-la-Vallée et à Saint-Quentin-en-Yvelines viennent en majorité de la petite couronne ; ils sont suivis par ceux venus de Paris, pour Marne-la-Vallée, et ceux venus de la grande couronne, pour Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'origine régionale des familles nord-africaines d'Evry diffère ; elles proviennent en priorité de la grande couronne puis secondairement de la petite couronne et de Paris, dans des proportions équivalentes.

Marne-la-Vallée, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines accueillent donc principalement des populations maghrébines venues de la proche banlieue très densément peuplée alors que l'essentiel des populations maghrébines d'Evry résidait déjà en grande banlieue.

Ceci se concrétise par trois types de migrations : des flux parisiens multidirectionnels, des flux de proximité géographique en provenance de la première couronne, et d'autres flux au sein des départements des villes nouvelles. On assiste donc simultanément à des migrations inter-régionales, logiques pourrait-on dire, et à des déplacements internes à la grande couronne, plus inattendus.

La mobilité résidentielle des ménages maghrébins conjugue **une diffusion en étoile du centre de Paris vers les périphéries de l'agglomération et des flux intrinsèques aux départements des villes nouvelles.**

b. Selon la ville nouvelle, des départements de résidence antérieure préférentiels

Cette première approche comparative appelle une étude plus affinée **entre les départements parisiens.**

À ce niveau géographique les situations sont très différenciées ; **selon la ville nouvelle, chaque communauté maghrébine a son ou ses départements de résidence antérieurs) "préférentiel(s)"** (Fig. 53)

Il s'agit de Paris pour les ménages nord-africains de Marne-la-Vallée, des Hauts-de-Seine pour ceux de Cergy-Pontoise, de l'Essonne pour ceux d'Evry, et conjointement des Yvelines et des Hauts-de-Seine pour Saint-Quentin-en-Yvelines.

Cette première localisation prééminente est immédiatement suivie par une seconde de moindre importance ; Paris pour Evry et plus modestement pour Saint-Quentin-en-Yvelines, la Seine-Saint-Denis pour Marne-la-Vallée, le Val d'Oise pour Cergy-Pontoise.

En général, on constate donc une double origine associant soit des départements de la petite couronne et de la grande couronne dans les villes nouvelles de l'ouest, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines, soit Paris et la proche banlieue nord-nord-est à Marne-la-Vallée ou Paris et la partie sud de la grande couronne à Evry.

Ceci induit une déconcentration spatiale de la région Ile-de-France et une réorganisation interne de la grande banlieue. Le premier mouvement obéit à la politique volontariste du plan d'aménagement urbain de l'Ile-de-France, le second naît de la dynamique urbaine et spatiale insufflée en grande banlieue par la création et l'évolution des villes nouvelles.

La mobilité résidentielle des familles maghrébines se traduit par la simultanéité de deux migrations, l'une centripète partant des communes dispersées de la grande périphérie parisienne vers la ville nouvelle la plus proche, et l'autre centrifuge de Paris et de la proche banlieue vers une ou plusieurs villes nouvelles.

c. À l'intérieur des différents départements

En outre, à l'intérieur même des différents départements, certains secteurs sont plus ou moins impliqués. Deux types d'espaces semblent particulièrement sollicités, dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine St Denis et du Val de Marne : les villes limitrophes de Paris et des sillons en direction des villes nouvelles. Au-delà de ce premier cercle et de ces axes majeurs, les lieux de résidence antérieurs sont dispersés.

En grande couronne les implantations sont plus éparpillées ; à quelques exceptions près, elles suivent une ligne reliant Paris à une ville nouvelle. Toutefois, pour chaque ville nouvelle une commune précise semble avoir fourni des flux importants ; tel est le cas d'Argenteuil pour Cergy-Pontoise, de Chelles pour Marne-la-Vallée, de Corbeil-Essonnes pour Evry, et de Versailles pour Saint-Quentin-en-Yvelines.

Si l'on isole chaque ville nouvelle on voit apparaître une sorte de hiérarchie dans les divers lieux de départ selon un critère de distance. L'impression d'un glissement global des zones proches de Paris vers les villes nouvelles dissimule une série complexe de trajectoires. Il y a un éparpillement des lieux d'habitat précédent

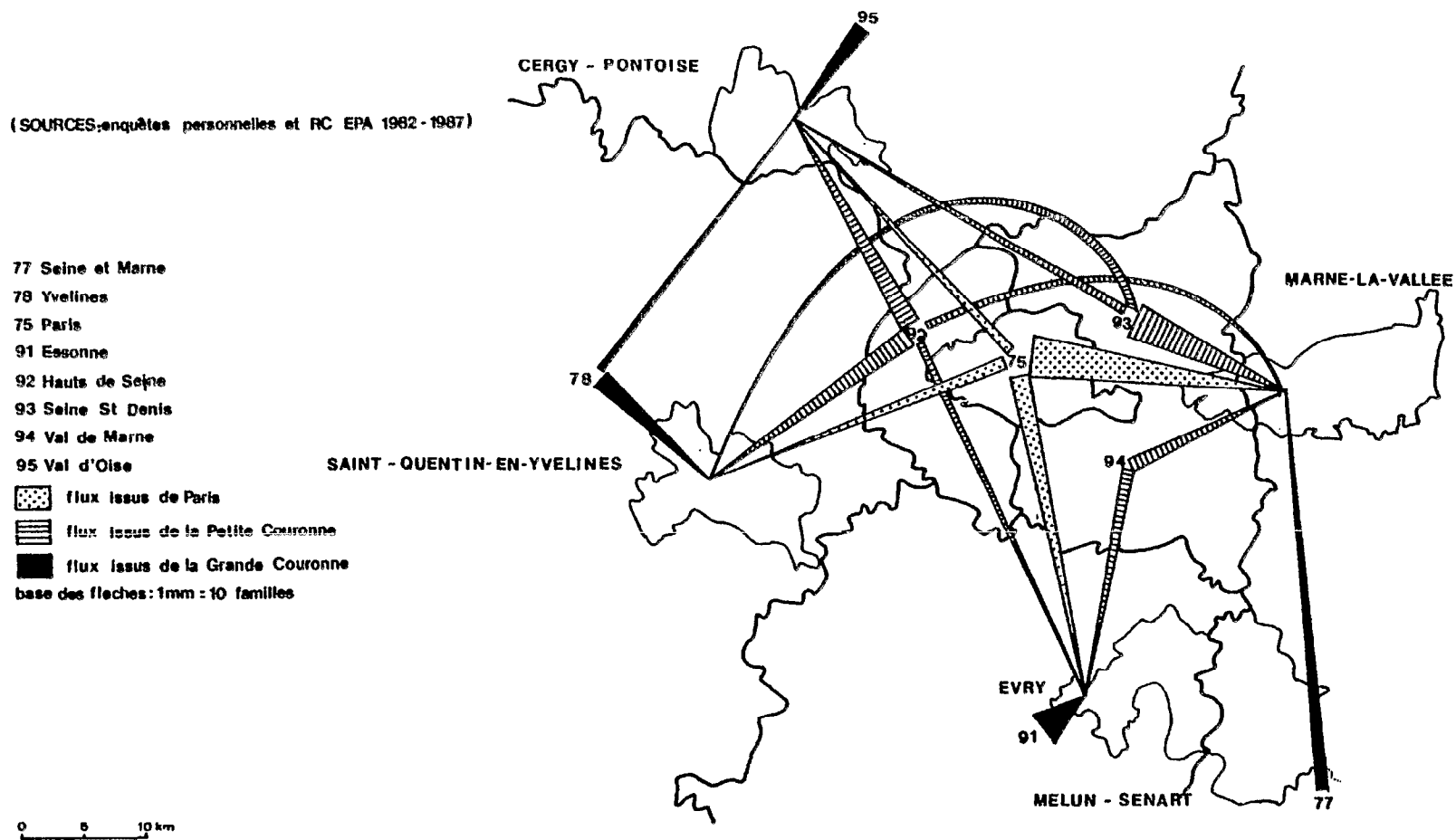


Figure 53

Lieu de résidence précédent des familles maghrébines en villes nouvelles

au fur et à mesure que l'on s'éloigne des villes nouvelles ; très peu de familles viennent de communes situées au-delà des villes nouvelles.

Ce nouveau lieu de résidence correspond à une migration vers une localisation inédite et extrême sur le plan géographique pour les familles maghrébines de l'Île de France.

Globalement, on distingue trois schémas migratoires :

- les ménages maghrébins des deux villes nouvelles de l'ouest ont des lieux d'origine communs : Paris, la Seine-St-Denis et les Hauts-de-Seine pour la partie centrale de l'agglomération parisienne, un noyau dense au sein du département d'accueil de la ville nouvelle et des communes éparpillées entre les départements voisins ;
- les lieux de départ des familles nord-africaines d'Evry se répartissent en trois positions situées à des distances variables : une constellation de communes limitrophes, les départements de Paris et du Val de Marne et, plus éloignées, trois villes des Yvelines ;
- la population maghrébine de Marne-la-Vallée associe une trajectoire uni-directionnelle prééminente en provenance de Paris et de la proche banlieue nord-nord-est, et d'autres lieux de résidence précédents dispersés sur l'ensemble des départements de la grande couronne à l'exception du Val d'Oise;

Se dessinent en fait des espaces emboîtés et semi-circulaires d'implantations antérieures : du lointain au limitrophe.

Une simple observation du lieu de résidence précédant la venue en ville nouvelle des ménages maghrébins fait apparaître la prééminence "évidente" de la région parisienne et révèle aussi quelques origines, plus diffuses et inhabituelles, mais non moins significatives.

L'espace de résidence potentiel des familles maghrébines semble étendu et composé d'une mosaïque d'itinéraires qui reprennent les flux migratoires traditionnels, ou au contraire dessinent de nouveaux tracés plus confus.

C - LES QUALITÉS ATTRACTIVES DES VILLES NOUVELLES POUR LES FAMILLES MAGHRÉBINES

La répartition des familles maghrébines en villes nouvelles résulte d'une mobilité résidentielle influencée par divers facteurs géographiques, urbains ou/et socio-économiques qui s'additionnent ou s'excluent : la **contiguïté géographique**, la **restructuration urbaine de la région parisienne** et la **subordination aux bassins d'emploi de la main-d'oeuvre immigrée**.

1. La contiguïté géographique des aires traditionnelles de l'immigration nord-africaine en Île-de-France

Globalement, les ménages maghrébins des villes nouvelles viennent des lieux de concentration habituels de la population maghrébine.

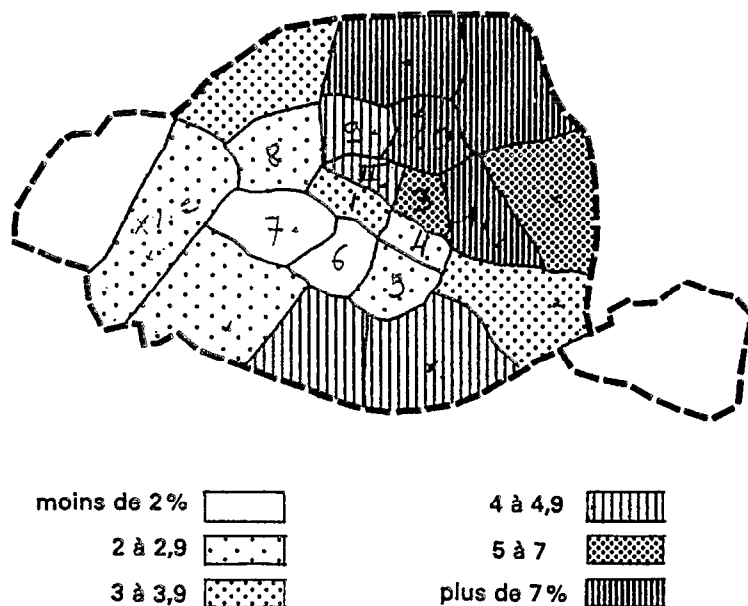
a. La répartition spatiale des maghrébins en région parisienne

Un simple rappel de la répartition des maghrébins à Paris, dans les banlieues immédiates et en grande banlieue nous donne une base de comparaison nécessaire pour comprendre la signification de leur arrivée en villes nouvelles.

A Paris, "les maghrébins sont les plus concentrés et ceux dont la répartition coïncide le mieux avec leur condition professionnelle et sociale : ils représentent plus de 7 % de la population dans les quatre arrondissements de l'est et du nord-est : XVIII^e - où ils sont près de la moitié des étrangers de l'arrondissement -, XIX^e, X^e et XI^e, au total plus de 40 % (Fig. 54).

Figure 54

Répartition des maghrébins à Paris par arrondissement en pourcentage de la population de chaque arrondissement



Carte extraite de l'ouvrage de P.GEORGE. *L'immigration en France*. Ed.Armand Colin Actualité, Paris, 1986.

Si l'on y ajoute ceux qui sont installés dans le XX^e, où ils représentent une part importante de la population, mais un total de près de 10 000, on dépasse le chiffre de 50 000. Le reste, c'est-à-dire environ la moitié du total des trois nationalités nord-africaines à Paris, est dispersé dans l'ensemble de la ville, par petits noyaux correspondant à des groupes d'immeubles en mauvais état destinés à la "rénovation", dans le XIII^e, le XIV^e, le XV^e arrondissement, près de la gare de Lyon dans le XII^e. Les Maghrébins, avec leur masse de plus de 100 000 unités, sont aujourd'hui les seuls immigrés dont la répartition à l'intérieur de la ville de Paris rappelle celle des anciens quartiers industriels et ouvriers." P.GEORGE

En proche banlieue. la géographie de l'immigration maghrébine "est, comme dans la ville de Paris, associée spatialement à la distribution des industries qui ont été les foyers d'appel aux travailleurs étrangers et des promoteurs de logements construits à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e pour la fixation de la main-d'oeuvre, souci majeur des chefs d'entreprise."

On aboutit à une concentration sur deux départements : la Seine St Denis et les Hauts de Seine.

"La plus forte concentration d'étrangers est réalisée dans le département de la Seine St Denis qui correspond à la plus vieille région industrielle de l'ensemble parisien. Les taux les plus élevés

de présence étrangère sont observés dans les communes situées immédiatement au nord de la ville de Paris, plus précisément des XVIII^e et XIX^e arrondissements.... Dans cet ensemble se trouvent rassemblés environ 150 000 étrangers sur les 250 000 qui ont été recensés en 1982 dans le département, pour plus de moitié d'origine maghrébine." "Le département des Hauts de Seine est coupé en deux par la trouée verte de Saint-Cloud, Garches. Au nord, la zone industrielle est chargée d'un pourcentage d'étrangers fortement supérieur à la moyenne départementale, qui est de 13% en 1982, dépassant 20 % dans de grosses communes de plusieurs dizaines de milliers d'habitants, la plus importante étant celle de Nanterre. Suivent Gennevilliers, Clichy, Levallois-Perret. Nanterre et Gennevilliers se singularisent par ailleurs par la présence d'une des plus fortes concentrations de Marocains de la région parisienne."

Par contre, le Sud est "le domaine de l'immigration diffuse. Au sud, seules les communes limitrophes de la ville de Paris, qui sont toutes en voie de désindustrialisation et de reconversion immobilière, ont encore des pourcentages

d'étrangers supérieurs à la moyenne départementale.... L'immigration y est pour une part une immigration de cadres et d'étudiants ; l'immigration ouvrière est représentée essentiellement par les Portugais. Le nord du département s'associe au grand domaine de la banlieue nord tout entière, qui est celle de l'immigration de travailleurs non qualifiés et d'ouvriers qualifiés, en forte majorité maghrébine. Si, faisant abstraction des limites départementales, on totalise l'ensemble des immigrés résidant dans les banlieues nord de l'agglomération, au contact de la limite de la ville de Paris, on obtient un chiffre voisin de 300 000, dont un peu moins de 200 000 Maghrébins, autrement dit presque autant d'étrangers que dans la ville de Paris et deux fois plus de Nord-Africains..." P.GEORGE

"En grande banlieue la répartition entre nationalités d'origine est différente de celle des banlieues limitrophes et la localisation beaucoup plus ponctuelle. Les Maghrébins sont concentrés dans quelques zones industrielles, la vallée de la Seine de Poissy à Mantes, la basse vallée de l'Oise, le centre industriel d'Argenteuil, les zones résidentielles de Montmorency Sarcelles, l'agglomération de Meaux. Certains noyaux industriels ont fait appel de préférence à des Marocains. Le département des Yvelines, dans les deux arrondissements de Mantes et de St Germain en Laye,-en l'espèce l'agglomération de Poissy..."

b. Selon la ville nouvelle, des rayons attractifs spécifiques

En fonction de sa localisation chaque ville nouvelle puise de manière différenciée dans ces foyers d'immigration maghrébine. Et les déséquilibres sectoriels de l'espace maghrébin de la région parisienne sous-tendent les modulations de la structure et de l'étendue des faisceaux d'attraction de chaque ville nouvelle.

Ainsi, le contraste entre les sillons continus reliant Paris à Cergy-Pontoise, à St-Quentin-en-Yvelines ou à Marne-la-Vallée et la dispersion des implantations du sud en direction d'Evry correspond à la répartition des maghrébins en région parisienne. P.GEORGE compare en "banlieue immédiate" les grandes concentrations dans les départements des Hauts-de-Seine et de la Seine-St-Denis au "domaine de l'immigration diffuse" du sud.

Cette opposition explique les tracés préférentiels observés selon les villes nouvelles :

- Cergy-Pontoise est reliée au nord des Hauts-de-Seine par les villes de Levallois-Perret, Courbevoie, Asnières-sur-Seine, Gennevilliers, Colombes et Nanterre. (Fig. 55)
- par contre, des liaisons directes se sont établies entre St-Quentin-en-Yvelines et le sud des Hauts-de-Seine dont les villes de Boulogne-Billancourt, Vanves, Bagneux, Sèvres, Meudon et Plessis-Robinson. (Fig. 56)
- Marne-la-Vallée a naturellement des relations privilégiées avec la Seine-St-Denis puisque le secteur 1 de la ville nouvelle appartient à ce département. Néanmoins, outre les communes du secteur de Noisy-le-Grand, St Denis, Pantin, Montreuil et Rosny-sous-Bois fournissent aussi des flux substantiels. ce contexte particulier génère des déplacements intra-départementaux. La proximité géographique de la capitale favorise la venue de familles maghrébines logées dans le centre de Paris. (Fig. 57)
- le lien "direct" établi entre Evry et Paris est dû au "hiatus" spatial du Val de Marne où les implantations nord-africaines sont peu nombreuses. (Fig. 58)

Cette corrélation géographique entre les localisations traditionnelles des maghrébins à Paris ou en proche banlieue et le lieu de résidence précédent des ménages nord-africains des villes nouvelles existe aussi en grande banlieue, mais elle est ponctuée de quelques différences significatives. Celles-ci déterminent deux remarques : d'une part, les aires d'attraction de la grande couronne s'identifient moins aux noyaux maghrébins traditionnels qu'aux secteurs limitrophes des villes nouvelles et d'autre part, selon l'entité urbaine, les ménages maghrébins semblent venir en majorité d'une ville précise; comme nous l'avons déjà indiqué, il s'agit d'Argenteuil pour Cergy-Pontoise, de Versailles pour St-Quentin-en-Yvelines, de Chelles pour Marne-la-Vallée et de Corbeil-Essonne pour Evry.

Ces changements de résidence créent **une double turbulence** : un **rejet de Paris ou de la première couronne** vers des secteurs plus périphériques et des **flux semi-circulaires** autour de chaque ville nouvelle ; deux mouvements contraires, répulsif ou attractif, se combinent.

La construction de ces trajectoires migratoires de dimension variable est subordonnée à la stratégie des politiques d'aménagement de l'Île-de-France et à la dynamique socio-spatiale des bassins d'emplois. L'aspiration, toujours très vive, aux regroupements ethniques favorise aussi la venue des familles maghrébines en villes nouvelles. Ces facteurs interviennent conjointement ou séparément au niveau régional ou national.

La double contiguïté, communautaire et spatiale, forme le substrat d'une coordination d'autres éléments attractifs - structurels, urbains, et/ou socio-économiques-.

2. Les reflets d'une stratégie d'aménagement dynamique

Toute une série de raisons emboîtées incitent ou obligent les familles maghrébines à changer de résidence.

Le schéma directeur de l'Île-de-France qui doit permettre et organiser l'expansion de l'agglomération parisienne influe sur la distribution spatiale des familles nord-africaines.

La distinction relevée entre le parcours des familles venues à Cergy-Pontoise, St-Quentin-en-Yvelines et Marne-la-Vallée et celui des ménages installés à Evry résulte d'une mutation urbaine. Les familles maghrébines vont à la fois subir certaines opérations d'aménagement, être intégrées malgré elles à la restructuration de l'Île-de-France et bénéficier de la création de nouvelles aires d'urbanisation. Ces différentes mesures vont faire éclater les limites de l'agglomération et modifier le parc logement en affectant tout l'espace Île-de-France : Paris intra-muros, la proche banlieue et la grande couronne.

a. La genèse originale des villes nouvelles

La conception originale des villes nouvelles parisiennes fait de ces nouveaux espaces des pôles attractifs pour la population maghrébine de l'Île-de-France.

Les villes nouvelles parisiennes ne sont pas des créations ex nihilo; leur configuration repose sur un substrat de communes pré-existantes qui ont une histoire politique, sociale et urbaine antérieure. Ce regroupement et cette structuration d'un ensemble déjà partiellement urbanisé font que l'on distingue plusieurs âges dominants de construction du bâti :

- les vieux villages ruraux de l'Île-de-France qui constituent des points d'occupation humaine très discontinués jusqu'en 1960 ;
- les grands ensembles qui ont amorcé avant même la création de la ville nouvelle une densification limitée de l'espace bâti entre 1960 et 1970: le Nouveau Foyer à Trappes, le Bois-de-l'Étang à La Verrière, la Croix Petit à Cergy ou la Z.A.C de Moissy-Cramayel ;

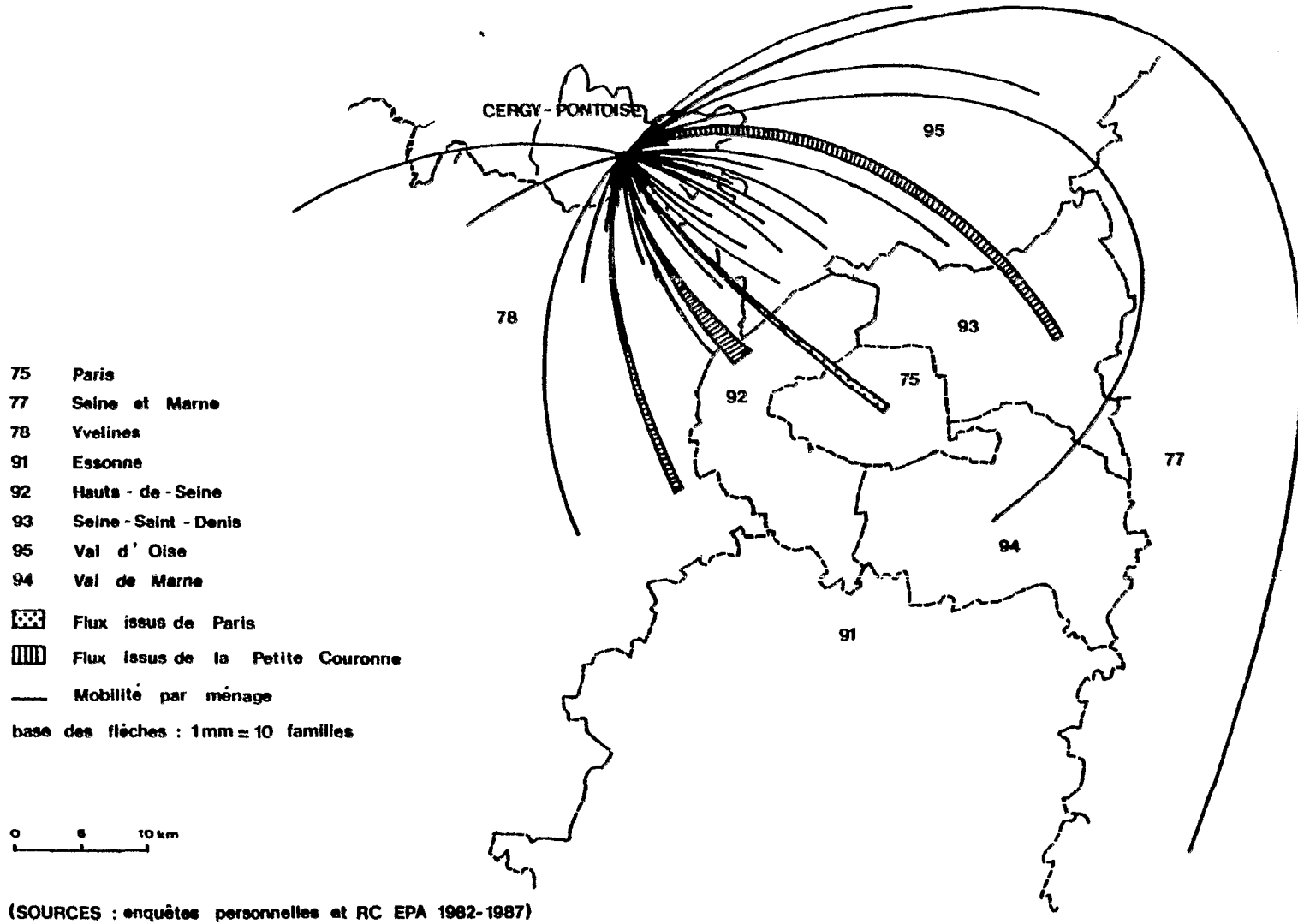


Figure 55
 Lieu de résidence précédent des familles maghrébines de Cergy-Pontoise

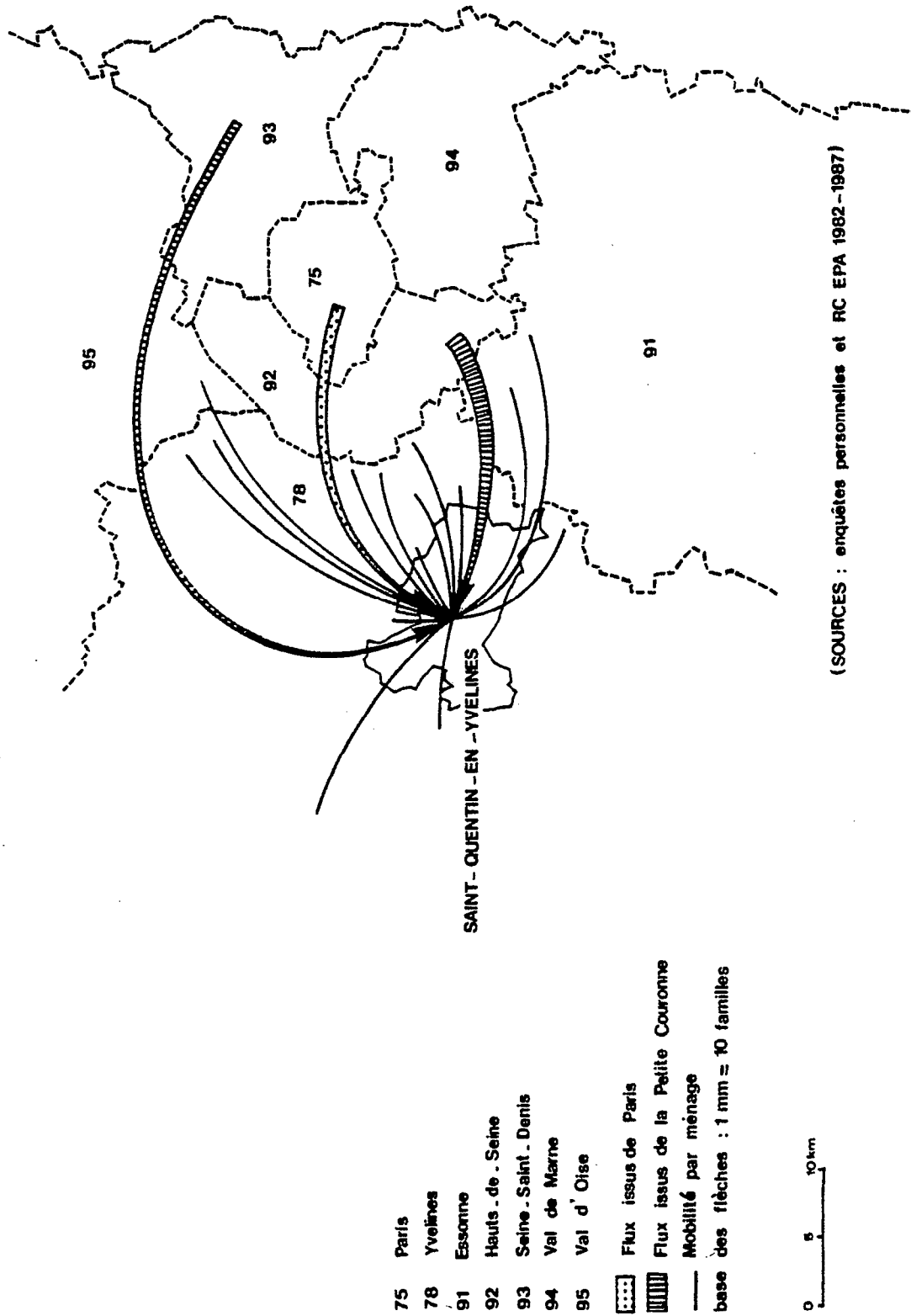


Figure 56
 Lieu de résidence précédent des familles maghrébines de Saint-Quentin-en-Yvelines

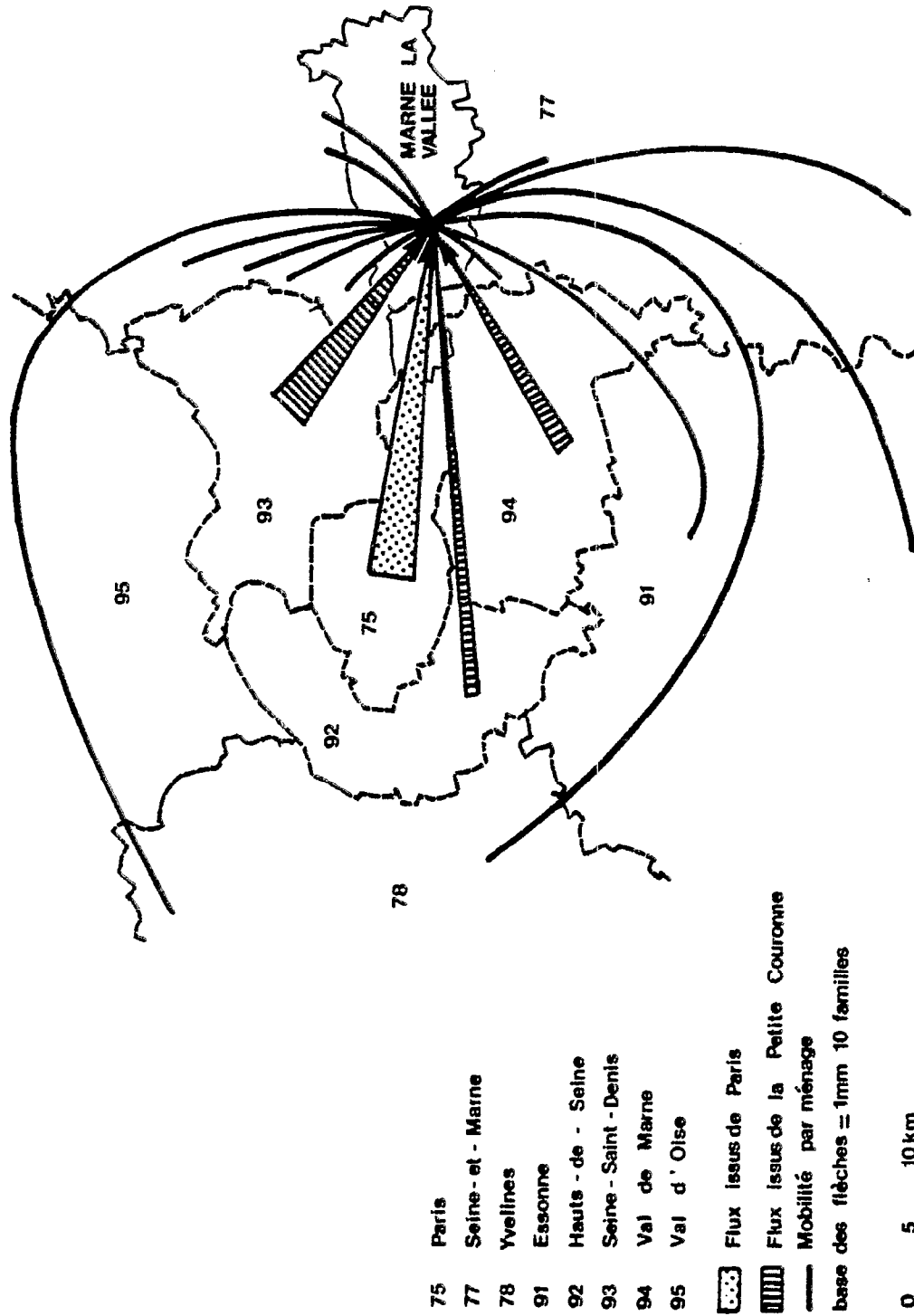


Figure 57
Lieu de résidence précédent des familles maghrébines de Marne-la-Vallée

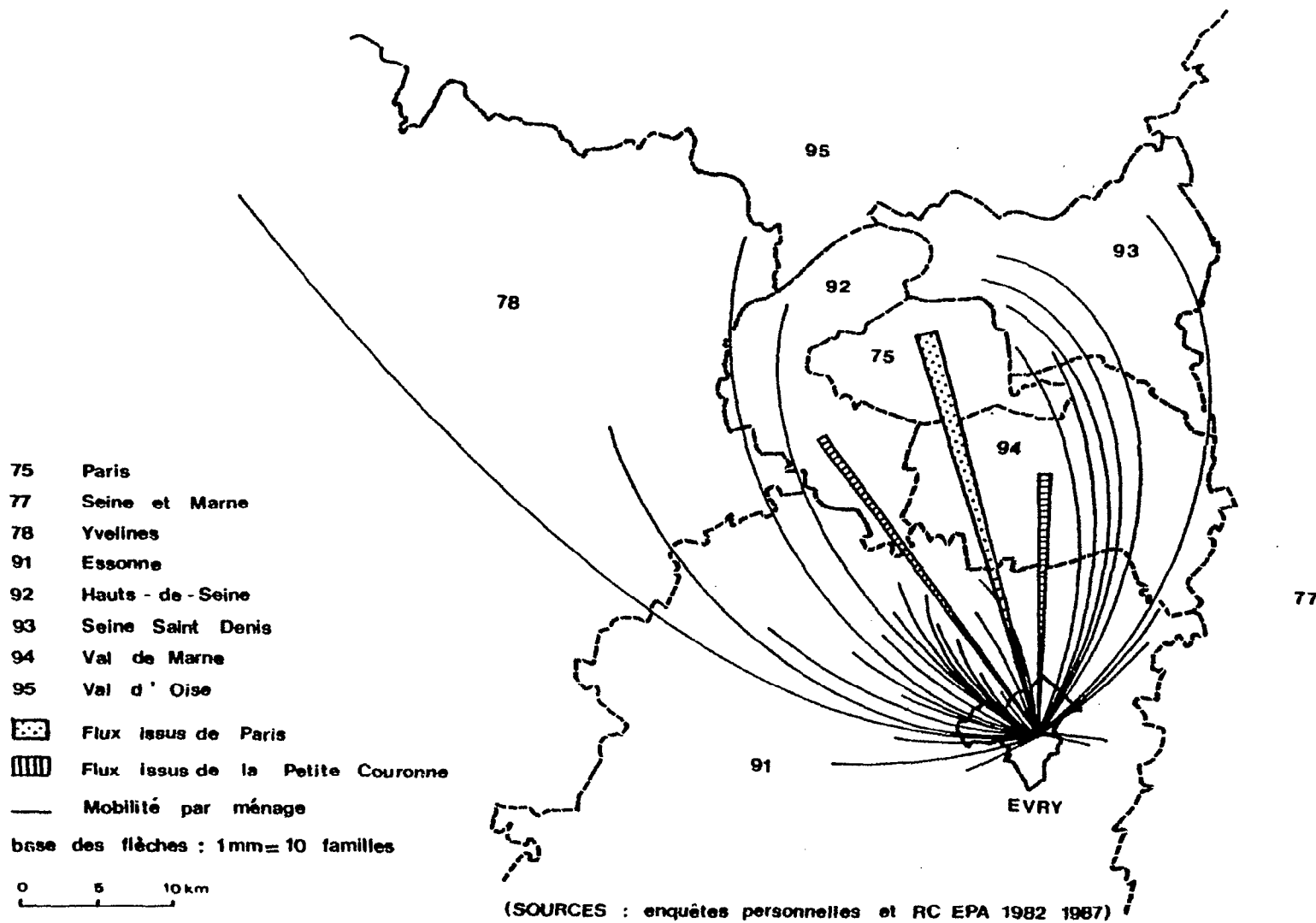


Figure 58
 Lieu de résidence précédent des familles maghrébines de Évry

- depuis le démarrage des villes nouvelles, en une quinzaine d'années, s'est développée une occupation souvent continue de l'espace : une urbanisation précoce entre 1971 et 1977, essentiellement consacrée à l'habitat collectif, puis des constructions plus tardives parmi lesquelles l'habitat individuel tient une place croissante.

Cette variété des héritages bâtis et la diversité des programmes nouveaux expliquent la pluralité des types de familles maghrébines installées en villes nouvelles. Les premières arrivées massives correspondent au deuxième âge du bâti et à la première phase du troisième ; il s'agit d'opérations réalisées avant la création des villes nouvelles ou tout au début ; la densité en logements "bas de gamme" était encore élevée. Chacun de ces programmes a été créé avec le souci de reloger rapidement une population considérée dès le départ comme difficile.

Cette genèse structurelle constitue une mémoire des différentes étapes de la stratégie d'aménagement de l'Île-de-France qui a favorisé et organisé l'immigration des familles maghrébines en villes nouvelles.

b. La politique de résorption de l'habitat insalubre

La politique de résorption de l'habitat insalubre née au milieu de la décennie 60 va contraindre une partie des ménages maghrébins de la région parisienne à déménager :

- 1964 : loi "Debré" sur la suppression des bidonvilles
- 1970 : loi "Vivien" sur la résorption de l'habitat insalubre

Les vraies dimensions du problème

Avant d'analyser les liens entre ces migrations résidentielles "forcées" et l'arrivée des populations Nord-africaines en villes nouvelles, examinons comment le phénomène des bidonvilles est officiellement recensé. Lors d'un recensement effectué en 1966 par le Ministère de l'Intérieur, la population des bidonvilles de la région parisienne a été estimée à 4 096 familles soit, avec les isolés, 46 827 personnes en tout, parmi lesquelles 42,8 % de Nord-africains, 32,7 % de Portugais, 2,9 % d'Espagnols et 0,2% de Français.

La résorption des bidonvilles intéresse donc particulièrement les familles maghrébines. Les logements réalisés en villes nouvelles pour reloger les familles expulsées des zones d'habitat insalubre démarrent au début de la décennie 70. Le nombre de personnes vivant dans les bidonvilles dépasse alors celui indiqué ci-dessus, chiffre déjà très inférieur à la réalité ; les destructions, souvent très partielles, ne compensent pas l'extension de micro-bidonvilles en formation et non recensés à l'époque.

En 1970, les principaux bidonvilles de la région parisienne se répartissent ainsi :

| | |
|--------------------------------|-------|
| ● Nanterre (Hauts de Seine) | 3 450 |
| ● Saint-Denis (Seine St Denis) | 2 900 |
| ● Massy (Essonne) | 1 800 |
| ● Sartrouville (Yvelines) | 885 |

| | |
|-------------------------------------|-----|
| ● Garges les Gonesse (Val d'Oise) | 773 |
| ● Houilles (Yvelines) | 768 |
| ● Montfermeil (Seine St Denis) | 580 |
| ● Villiers sur Marne (Val de Marne) | 571 |
| ● Carrières sous Poissy (Yvelines) | 570 |
| ● Noisy le Grand (Seine St Denis) | 557 |
| ● Conflans Ste Honorine (Yvelines) | 488 |

(article "Le Monde" 1971)

Le terme **habitat insalubre** recouvre aussi d'autres réalités : diverses habitations de fortune, des baraquements, des garnis et des constructions en dur taudifiés.

Le contenu de la politique de résorption des bidonvilles

La volonté politique de résorber le problème des "mal-logés" intéresse donc l'ensemble de l'habitat dégradé : les bidonvilles et certains îlots des vieilles structures urbaines que nous avons déjà évoqués avec les quartiers centraux de Paris. "...le nombre des opérations de résorption des bidonvilles et des taudis a plus que doublé en 1970 par rapport à 1969 : 118 contre 52" (article "Le Monde", 1971).

Un groupe interministériel chargé de la résorption des bidonvilles, retient, dès 1968, quatre types de famille, et simultanément quatre types de logement :

- " pour les familles dont l'intégration dès la sortie du bidonville peut être considérée comme acquise (leur proportion ne paraît pas devoir, pour l'ensemble des bidonvilles, dépasser 10%), le relogement s'effectuera à titre définitif dans des logements H.L.M. ordinaires ;
- pour les familles devant bénéficier d'un processus accéléré d'action socio-éducative les conduisant à l'intégration dans un délai de deux années au plus (leur proportion semble être en moyenne de 50 % à 60%), on édifiera des cités de transit dites "à court terme" ;
- pour les familles qui pourraient être intégrées à la suite d'une action socio-éducative dont l'efficacité ne pourrait se faire sentir qu'à long terme (20 % à 30 % des familles), des cités de transit spécialisées dans l'accueil de ce type de population devraient être prévues de manière distincte des cités à court terme ;
- quant aux familles dites "familles-problèmes" dont l'intégration paraît incertaine et ne pouvoir survenir en tout état de cause qu'après un délai indéterminable (en moyenne 10 % des familles des bidonvilles), le relogement s'effectuerait à titre définitif dans des groupes d'habitation de faible importance (20 à 30 logements au plus) " (cf. XVIème Congrès National des P.A.C.T. - Programme et Action contre le Taudis - exposé de A.Trintignac, administrateur civil au Ministère de l'Équipement et du Logement).

Une **réserve spéciale d'attribution de logements H.L.M.** est créée en faveur du premier type de famille, jugé apte à entrer directement dans un logement définitif ou en faveur du deuxième type de famille dont l'intégration, après un court séjour en cité de transit, paraît assurée aux yeux de l'équipe socio-éducative. Ainsi, **une réserve correspondant à 6,75 % des logements H.L.M. mis en service chaque année dans la Région Parisienne** est désormais affectée soit aux habitants de bidonvilles, soit aux habitants d'immeubles déclarés insalubres ou en état de péril. Cette proportion de 6,75 % permet l'affectation annuelle de 2 000 logements aux familles ainsi définies.

Les **cités de transit**, deuxième axe de la politique de résorption des bidonvilles, concernent des populations dont l'intégration est plus incertaine. Un rapport publié en mai 1967, intitulé - *Pour une politique concertée du relogement et de l'action socio-éducative appliquée à la résorption des bidonvilles* - prévoit de classer les familles à reloger selon le degré d'adaptation et prépare la circulaire de 1972 qui contient l'acte de naissance des cités de transit...l'idée de base de ce type d'habitation repose sur l'apprentissage...de normes de comportements que les travailleurs sociaux sont censés inculquer aux familles...Sorte de purgatoire avant le paradis promotionnel des H.L.M.!"(cf. S.Dupuy avec la collaboration de N.Giacobbe. *"Le Jardin Secret des attributions"*. Ministère de l'Équipement et du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports. MEDINA, 1988, Paris).

Le relogement en villes nouvelles

Or, au début de la décennie 70 les villes nouvelles sortent de terre; elles offrent donc à la fois des terrains disponibles pour implanter des cités de transit et une masse importante de logements sociaux en construction ou récemment achevés. Dans ce nouveau cadre urbain, les deux formules définies pour le relogement peuvent se juxtaposer : "6,75 %" et cité de transit.

En outre, les premières opérations de relogement touchent surtout les zones de célibataires, celles des familles n'étant atteintes que lentement par la résorption après 1970.

A cette même époque les villes nouvelles de l'ouest sont en plein essor et le secteur 1 de Marne la Vallée démarre à un rythme soutenu. **Cette opportunité de l'histoire associée à une logique de proximité géographique** va orienter les familles maghrébines des différents bidonvilles et des secteurs urbains d'habitat défectueux vers les villes nouvelles de Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines essentiellement. Ainsi se dessinent des flux de direction non exclusive mais préférentielle vers telle ou telle ville nouvelle; les ménages Nord-africains des bidonvilles de Nanterre, Houilles, Sartrouville, Carrières-sous-Poissy et Conflans-Ste-Honorine sont orientés vers Cergy, ceux des bidonvilles de St Denis, Montfermeil, Chelles et bien sûr Noisy-le-Grand sont accueillis à Marne-la-Vallée, et ceux logés dans l'habitat dégradé de Versailles sont relogés à Guyancourt.

* 6,75 % des H.L.M. pour le relogement des familles de "type 1 et 2"

Des quotas de priorité pour les familles en provenance d'habitations insalubres sont réservés dans les quartiers denses réalisés au début des villes nouvelles. Ainsi, le relogement de familles maghrébines s'effectue "à titre définitif dès la sortie du bidonville dans les programmes de logements H.L.M." à Cergy, à Noisy-le-Grand ou au Val Maubuée, et à Trappes.

L'opération de la Croix Petit à Cergy, démarrée en 1971, a été imposée à l'E.P.A. par le Ministère dans le cadre des grandes opérations de résorption de l'habitat insalubre. Ces 462 logements collectifs ont accueilli les familles expulsées des logements insalubres d'Argenteuil, de Nanterre et de Sartrouville principalement, mais aussi celles de Carrières-sous-Poissy, Conflans-Ste-Honorine et même quelques-unes de St Denis et Garges-les-Gonesses. 70 % à 80 % de ces ménages sont immigrés.

A la même période, **les Hauts-Bâttons** (Noisy-le-Grand), 885 logements locatifs collectifs H.L.M., ont été réalisés sur l'emplacement de l'ancien bidonville de Noisy-le-Grand. Les ménages maghrébins relogés dans les premières opérations H.L.M. du Val Maubuée arrivent directement des bidonvilles de l'est parisien, St Denis, Montfermeil, Chelles, ou ont accompli au préalable un court séjour dans une cité de transit comme à Chelles.

En fait, Marne-la-Vallée présente une situation tout à fait originale : deux communes du secteur 1, Villiers-sur-Marne et surtout Noisy-le-Grand, ont abrité des bidonvilles, et le nord du Val Maubuée est limitrophe de deux autres communes confrontées au même problème, Montfermeil et Chelles. Ces deux secteurs sont liés à des contextes locaux différents : le bidonville de Noisy-le-Grand est caractéristique des zones d'habitat spontané qui se sont greffées sur les pôles d'activités traditionnels de la proche banlieue-est industrielle. Celui de Chelles est directement induit par l'implantation en périphérie d'une grande entreprise ; ces habitations de fortune sont occupées par les ménages ouvriers de la Chocolaterie Meunier.

Ensuite la main-d'oeuvre maghrébine du bâtiment, venue construire la ville nouvelle, a rejoint ses compatriotes dans les bidonvilles de Noisy-le-Grand ou de Chelles.

Ainsi, la ville nouvelle génère deux phénomènes contraires : sa construction attire des familles qui augmentent le nombre des mal-logés, et parallèlement elle accroît le potentiel de logements sociaux, élément fondamental de la politique de résorption des bidonvilles. Donc d'une certaine manière, M.V. accentue paradoxalement le développement des zones d'habitat insalubre mais simultanément elle propose un nouveau parc de logements destiné aux "mal logés" des communes intégrées à la ville nouvelle ou situées à sa périphérie. La redistribution spatiale des familles

maghrébines sur le périmètre communal de Noisy-le-Grand, ou l'arrivée des ménages Nord-africains du bidonville ou de la cité de transit de Chelles à Champs-sur-Marne sont le fruit de la réorganisation et de l'expansion de la région Ile-de-France : la politique de résorption de l'habitat insalubre lutte contre les maux de l'urbanisation spontanée et les villes nouvelles, situées hors de la zone dense de l'agglomération parisienne mais en frange de celle-ci, cristallisent le développement urbain de l'Ile-de-France.

De la même manière, **les logements H.L.M. collectifs du Nouveau Foyer à Trappes** ont été utilisés pour accueillir une population rejetée des bidonvilles de la banlieue ouest et considérée comme indésirable dans d'autres secteurs. C'est entre 1968 et 1975, au moment de l'ouverture des derniers H.L.M. du Nouveau Foyer et de la résorption des bidonvilles de la Région parisienne que la progression d'immigrés a été la plus forte à Trappes soit + 325 %.

Ces **premières opérations H.L.M. des villes nouvelles** accueillent les **"familles dont l'intégration dès la sortie des bidonvilles peut être considérée comme acquise"**, et les **"familles qui ont réalisé un séjour dans des "cités de transit dites à court terme"**. Ce sont les deux premières catégories retenues par le groupe de travail chargé de la politique de résorption des bidonvilles.

*** Les cités de transit pour le relogement des "familles dont l'intégration paraît incertaine"**

A Guyancourt, il s'agit d'une autre population - familles "dont l'intégration paraît incertaine" - et d'un autre type de relogement.

La cité de transit implantée à Guyancourt-Village a servi à accueillir la population des îlots insalubres de Versailles. Toutefois, elle diffère des cités classiques constituées de baraquements pré-fabriqués dont la vocation est d'établir un pont entre l'habitat de fortune et l'habitat H.L.M.. Ces 1 240 logements sont semblables à des collectifs sociaux. De plus le relogement a pris un caractère définitif pour les familles maghrébines, en raison de la rareté des possibilités de déménagement vers d'autres quartiers ou du refus des familles elles-mêmes de quitter la cité.

Cette population Nord-africaine est d'origine algérienne, dont 70% sont du village de Maghnia, et d'origine marocaine, essentiellement de la région de Nador.

Ce système a voué ce quartier à la présence d'un type de population fortement "stigmatisée" ; ainsi, peut-on aujourd'hui encore constater l'attitude réservée sinon hostile des autres habitants de Guyancourt à l'égard des résidents de cette "cité de transit" surnommée les "H.L.M. de Versailles".

Du bidonville construit socialement et culturellement au grand ensemble anonyme

Les villes nouvelles ont participé au relogement des familles maghrébines vivant dans les bidonvilles de la Région Parisienne

grâce à leur parc de logements sociaux en construction dont une partie a pu être réservée pour ces grandes opérations de résorption de l'habitat insalubre. Si effectivement le relogement a été réalisé selon la classification définie par le Ministère de l'Intérieur, les villes nouvelles ont accueilli la population la plus susceptible de réussir, dès la sortie du bidonville, une intégration sinon une adaptation. Pourtant ces cités connaissent des problèmes aigus d'exclusion; ces difficultés sont liées à la manière dont les logements ont été attribués, à une inadéquation au système familial et culturel maghrébin et au vieillissement précoce du bâti.

Certaines familles nord-africaines avaient vécu plus de 10 ans dans les bidonvilles de la Région Parisienne. Et "contrairement à une opinion aussi fautive que répandue, le bidonville n'est pas un tas de baraques informes..., ...le bidonville est comparable à un vieux quartier, il répond aux mêmes critères quant à son organisation, son rôle et ses fonctions précises et particulières". Petonnet C. *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*. éd. Galilée, Paris, 1982.

Les familles maghrébines s'étaient appropriés l'espace et avaient recréé une organisation spatiale sur le modèle traditionnel de la cité arabe. Cette urbanisation spontanée mais structurée avait permis des regroupements par pays ou par village d'origine.

Ainsi, La Folie, un des îlots du bidonville de Nanterre, dont sont issus de nombreux ménages algériens ou marocains relogés à Cergy-Pontoise ou à Saint-Quentin-en-Yvelines, prit vers 1960 une structure géographique très précise qu'il gardera jusqu'à la fin :

- à l'extrême ouest du bidonville : les familles algériennes, marocaines et quelques-unes tunisiennes.
- à l'extrême est : des familles portugaises...
- entre les deux : les "célibataires", tous originaires du Maghreb"

(Hervo M. et Charras M.A.. *Bidonvilles*. Maspero, Cahiers libres 219-220, Paris, 1971).

Le passage d'un ensemble construit culturellement et socialement, que constitue le bidonville, à un grand ensemble d'habitations qui manque de signification et limite au maximum toutes relations, isole les familles et perturbe leur comportement. Le déplacement en cité de transit ou en H.L.M. disperse les ménages d'un même secteur d'habitat dégradé, rompt les liens communautaires et fait éclater l'espace social qui renvoyait aux valeurs culturelles du pays d'origine.

Par ailleurs, un certain nombre d'ensembles d'habitations comme **"La Croix Petit"**, les **"H.L.M. de Versailles"** ou le **"Nouveau Foyer"**, par exemple, ont imprudemment été dotés d'une forte proportion de populations originaires de pays étrangers. On peut relever des proportions de 20, 25 voire 60 %. Cette façon de procéder est lourde de conséquences ; elle crée des

tensions entre communautés à la faveur d'incidents souvent minimes. Et le déséquilibre avec les autres quartiers des villes nouvelles s'aggrave au fil des années en vertu du principe que la population réputée mauvaise chasse la population qui se juge bonne.

Schématiquement, l'habitat insalubre mais organisé socialement a été remplacé par un habitat inadapté culturellement et spatialement périphérique. Est-ce la meilleure solution pour favoriser l'intégration ?

Il n'est donc pas étonnant qu'aujourd'hui ces familles maghrébines soient prisonnières de toute la stigmatisation qui pèse sur les îlots déclarés "sensibles". Dès lors, leurs possibilités d'intégration s'amenuisent face au développement d'une double hostilité, des autres habitants et des collectivités locales, et face à l'image négative collée aux premières opérations H.L.M., très vite marginalisées architecturalement et géographiquement. Or on sait combien l'exclusion spatiale induit l'exclusion sociale. Nous analyserons ultérieurement plus en détail ce délicat problème.

Le relogement des familles maghrébines dans le cadre de la politique de résorption de l'habitat insalubre occupe une place particulière en villes nouvelles.

Le contexte ville nouvelle a-t-il contribué à une marginalisation moins visible architecturalement mais non moins réelle socialement et génératrice de problèmes locaux aigus ?

N'est-ce pas l'expression de tout le décalage qui existe entre un discours au service d'une politique et la réalité du vécu quotidien des intéressés ?

c. Le desserrement de l'agglomération parisienne

Le desserrement de l'agglomération parisienne a également incité ou obligé des familles maghrébines à changer de résidence. Cette mobilité est impulsée par la population immigrée elle-même, par les politiques de rénovation ou de restauration des centres et par la délocalisation industrielle liée à la crise économique. Tous ces paramètres, socio-économiques ou urbains, orientent des ménages nord-africains vers les villes nouvelles et favorisent leur installation.

Le lieu de départ et les motivations des familles maghrébines venues de Paris correspondent à deux types de migrations, l'une voulue l'autre imposée. La plupart viennent des arrondissements de l'est et du nord-est - IX^e, X^e, XI^e, XVIII^e et XX^e. Quelques-uns arrivent du XII^e, XIII^e, XV^e, XVI^e ou même du VII^e arrondissement. Ces disparités géographiques coïncident avec la répartition traditionnelle des maghrébins à Paris (Fig. 54). Tous habitaient des logements exigus et sans confort.

L'espoir d'un logement plus grand en périphérie

Le changement de résidence des maghrébins installés dans l'est parisien répond à une **volonté d'accéder à un logement plus grand, mieux adapté à la taille de la famille, et plus confortable**. Ces ménages souhaitent quitter un meublé, un studio ou un simple deux pièces qui a permis le regroupement familial et espèrent obtenir "au moins une H.L.M.-F4".

Souvent las d'attendre un autre logement à Paris même, ils acceptent de partir en grande banlieue où l'on accède plus facilement à un grand appartement ; ils déménagent pour Evry, Trappes ou une autre commune sans savoir qu'elle appartient à une ville nouvelle, entité urbaine dont ils ignorent, tout du moins au début, l'existence et plus encore le concept.

Dans un premier temps ce changement de résidence permet une amélioration des conditions de vie de la famille ; par la suite, quelques problèmes apparaissent dont nous exposerons prochainement les caractéristiques et les implications.

Une exclusion des centres liée aux politiques de rénovation et de restauration

Les ménages dispersés "par petits noyaux correspondant à des groupes d'immeubles en mauvais état destinés à la rénovation" sont contraints d'abandonner leur appartement dont ils sont parfois propriétaires ; l'époux ou son père l'avait acheté avant l'immigration de la femme et des enfants. Le plus souvent, l'indemnité qui leur est accordée ne leur permet pas d'acquérir un autre logement dans le même quartier. Déçus et inquiets de ce déménagement précipité, ils font confiance aux promesses de relogement qui leur sont faites. Mais ils se voient attribuer un appartement en périphérie sans avoir été consultés au préalable. Séduits au début par la taille du logement et l'environnement plus verdoyant, ils regrettent très vite leur ancien lieu de vie où "tous les commerces sont à proximité et les rues très animées".

Actuellement, on assiste à une augmentation du nombre des opérations volontaristes de réaménagement des centres, qui du reste ne sont pas les seuls touchés. Deux processus participent à la transformation des centres : la rénovation, la destruction du bâti suivie de la reconstruction en général d'immeubles plus modernes, et la réhabilitation, conservation du bâti avec une restructuration interne. Quelle que soit la formule adoptée, il y a remplacement de logements vétustes, plus ou moins taudifiés, par des locaux neufs à prix de vente et à loyers bien plus élevés ; ceci entraîne un changement de population. Les ménages maghrébins, dont la solvabilité est souvent limitée, sont directement affectés par cette modification du contenu humain du centre de Paris.

Le réaménagement des quartiers centraux de l'agglomération parisienne s'accompagne de transformations humaines et sociales importantes qui "rejettent" les familles maghrébines vers les périphéries.

La délocalisation industrielle

La même logique sévit dans les villes qui appartiennent au vieux tissu industriel de la banlieue. On observe une déconcentration du centre de l'agglomération parisienne vers la périphérie stimulée par la désindustrialisation de certaines communes qui opèrent simultanément une transformation de leur parc-logements. Au cours des années 70, ces mutations ont conduit une partie de la population maghrébine vers les villes nouvelles.

Le desserrement industriel modifie la localisation et la structure de l'offre en logements.

L'exemple de Saint-Ouen et de Gennevilliers, foyers traditionnels d'immigration maghrébine, proposé par P.Limouzin¹ est très explicite et peut s'appliquer à d'autres communes de la première couronne. Jusqu'en 1970, "grâce aux ressources prélevées sur les entreprises, ces communes peuvent offrir à la population, à majorité ouvrière, des logements, des équipements et des services nombreux et de bonne qualité". Or "... la crise a contraint de nombreuses entreprises à fermer leur porte... cela se traduit par une perte importante de substance fiscale". Mais la crise économique engendre, en plus, une crise démographique : les soldes migratoires deviennent négatifs du fait des ouvriers qui sont nombreux à émigrer, que la rénovation des centres-ville avait déjà contraints au départ".

La main-d'oeuvre nord-africaine essentiellement ouvrière est directement touchée par ce mécanisme. La désindustrialisation va inciter les ménages maghrébins à se déplacer et se diriger en priorité vers les communes qui ont à cette époque les moyens de construire des logements sociaux.

Dans ce contexte l'exemple de Trappes est intéressant à double titre : cette commune présente des similitudes avec les villes de Saint-Ouen et de Gennevilliers, ce qui autorise une approche comparative très explicite, et accueille la plus grande communauté maghrébine de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En outre, parmi les flux qui s'établissent entre la première couronne et les villes nouvelles, certains relient entre autres Saint-Ouen et/ou Gennevilliers à Trappes. Cette trajectoire mérite une attention particulière car sa dynamique est originale et à terme lourde de conséquences pour le devenir des ménages maghrébins ; ce sont en fait les mêmes éléments économiques et sociaux qui ont attiré la main-d'oeuvre maghrébine vers l'espace indus-

trialisé de la petite couronne vers les années 50 qui motivent la venue de cette même population à Trappes au début de la décennie 70. Ce parallélisme repose sur des stratégies politiques et des caractéristiques industrielles comparables. Dans les deux cas ce sont des municipalités traditionnellement communistes pour qui "il importe de socialiser le développement urbain par la municipalisation du contrôle et des décisions" et qui "ne pouvaient rester indifférentes aux souffrances des mal-logés ; il était logique qu'elles accordent la priorité au logement social". P.Limouzin

La politique de Trappes s'inscrit tout à fait dans cette logique. Cette cité ouvrière de la S.N.C.F. abrite depuis longtemps une grande communauté de cheminots qui traditionnellement lui a donné une majorité communiste. La municipalité a donc toujours été sensible au problème des mal-logés. Pour lutter contre l'habitat indécemment proposé aux ouvriers, elle a lancé un programme de plus de 3 000 logements H.L.M., concentrés essentiellement dans le quartier du Merisier. Cette opération va déterminer l'arrivée massive de populations étrangères, plus spécialement d'origine maghrébine dans les squares de la Commune, H.Wallon, L.Lagrange, M.Thorez et Y.Farges.

Mais, la tradition industrielle de Trappes, génératrice d'une politique sociale très active en matière d'habitat au début de la décennie 70, pose, aujourd'hui, de gros problèmes de gestion urbaine. La fermeture de Fiat a privé la commune d'une importante ressource en terme d'emploi et de taxe professionnelle. Ces nouvelles conditions imposent à la commune des restrictions de dépenses à un moment où elle aurait dû au contraire les augmenter pour entretenir ou restaurer le bâti H.L.M. qui vieillit mal et se dégrade rapidement.

Dès lors les premières familles maghrébines, rejetées du centre de Paris ou déplacées de la proche banlieue et relogées à Trappes sont confrontées à la dégradation puis à la paupérisation de leur lieu de vie.

Pour la population maghrébine les effets du desserrement spatial de l'agglomération parisienne sont doubles et parfois contradictoires ; certains sont "victimes" des nouvelles stratégies immobilières ou de la délocalisation des industries traditionnelles, mais parallèlement les nouvelles options en matière d'urbanisation, dont la création des villes nouvelles est un des principaux axes, mettent à leur disposition un plus grand potentiel de logements sociaux.

3. Une "subordination" aux bassins d'emploi

Les politiques énoncées précédemment pour comprendre la répartition des familles maghrébines en villes nouvelles relèvent du "droit commun" : programme pour l'amélioration de l'habitat, aide à la construction neuve, tout ceci dans la perspective d'une restructuration de la région parisienne.

1. LIMOUZIN P. *Les communes et l'aménagement du territoire*. Dossiers des Images Economiques du Monde n°11, SEDES, Paris, 1988.

Mais les très fortes concentrations ethniques observées dans certains cités procèdent d'une autre politique spécifique. Cette politique relative au logement des immigrés est liée aux crédits du 0,1 % patronal. Ce système s'inscrit dans un programme d'action orienté vers une nouvelle "gestion" de l'immigration.

Au lendemain du premier choc pétrolier des mesures gouvernementales sont prises pour stopper l'immigration étrangère. Par la suite cette disposition est maintenue pour les travailleurs mais progressivement abandonnée pour les familles; cette alternative provoque une vague de regroupements familiaux.

Parallèlement, l'Etat définit de nouveaux moyens d'action afin d'améliorer les conditions de logement des immigrés. Parmi ces mesures, la convention élaborée en 1973 avec l'U.N.I.L.(union nationale interprofessionnelle du logement) succède à la création du F.A.S.(1959) et annonce différentes formules adaptées puis corrigées pour l'affectation d'une partie de la collecte du 1 % patronal vers des utilisations prioritaires dont le logement des travailleurs migrants. L'U.N.I.L. est l'organisme fédérateur des collecteurs du 1 % logement c'est-à-dire principalement les C.I.L. (comités interprofessionnels du logement), les chambres de commerce et quelques organismes H.L.M.

Dès 1975, 0,2 % du 1 % sont réservés au logement des immigrés ; en 1978, cette part est réduite à 0,1 % de la masse des salaires versé par les entreprises. Cette diminution intervient alors que les besoins s'accroissent et au moment où nombre de familles sont touchées par la crise économique. Dans ce contexte difficile cette décision introduit un doute sur la réelle volonté à mener une politique active en faveur de l'habitat des immigrés.

En effet, le logement est un facteur de cohésion sociale ; de sa réussite dépend en partie l'intégration des familles maghrébines dans la société française et notamment en villes nouvelles. Ici, comme ailleurs, la cohabitation harmonieuse des populations françaises et étrangères est un réel problème. Un logement confortable et suffisamment grand est une des conditions pour le résoudre.

Le 0,1 % peut être utilisé pour la réservation de logements dans le parc des organismes gestionnaires (H.L.M.) ou pour des opérations spécifiques ; la première formule prédomine pour les logements obtenus par convention entreprise.

La politique de gestion du logement des immigrés revêt une importance toute particulière en villes nouvelles.

Bien que commune à toutes les grandes zones d'immigration, le 0,1 % prend une autre dimension en villes nouvelles et plus spécialement à Cergy-Pontoise et à St-Quentin-en-Yvelines. La situation est assez inédite et résulte de la simultanéité de deux facteurs éminemment liés aux villes nouvelles elles-mêmes et à l'environnement régional ; leur construction crée d'importants

besoins de main-d'oeuvre souvent d'origine étrangère dans le secteur du bâtiment. De plus, certaines de ces entités urbaines se situent à proximité de "l'espace automobile" de la région parisienne.

a. Les villes nouvelles de la région Ile-de-France : cinq immenses chantiers

Les immigrés maghrébins venus participer à la construction des villes nouvelles proviennent de différents espaces géographiques : les uns accomplissent une simple migration au sein de l'Ile-de-France, les autres réalisent une migration inter-régionale. Ceux déjà installés en région parisienne quittent le centre de Paris, émigrent de la première couronne vers la ville nouvelle la plus proche, ou se déplacent à l'intérieur du département d'accueil d'une ville nouvelle. La plupart de ceux venus de Province travaillaient précédemment dans les bassins industriels ou miniers du Nord de la France (Lille, Maubeuge,...). Selon ces origines géographiques, les motifs du déplacement et la structure des populations concernées se différencient.

*** Deux populations maghrébines attirées par cet appel de main-d'oeuvre**

L'époque de création des villes nouvelles et les conditions de logement proposées (voir Deuxième Partie) vont attirer deux populations maghrébines aux origines géographiques et aux caractéristiques socio-démographiques différentes qui vont tendre vers un profil commun grâce à la dynamique du milieu urbain dans lequel elles vont évoluer. Ces "grands chantiers" ont drainé simultanément des hommes seuls, manoeuvres du bâtiment depuis plusieurs années, et des familles dont le chef de ménage avait été recruté dans les mines du Nord de la France avant la crise économique. Les premiers se déplacent avec leur entreprise, les seconds cherchent une reconversion dans le bâtiment, seul secteur d'activité qui leur soit accessible en raison de leur sous-qualification.

Le passé de ces deux populations induit des itinéraires migratoires différents sur l'ensemble du territoire français et au sein des villes nouvelles. Prenons deux exemples pour illustrer ces disparités :

- Lors de sa construction **Evry** a enregistré des arrivées massives d'ouvriers maghrébins ; ils ont très vite abandonné les immeubles taudifiés du centre de Paris pour le foyer ou le caravaning de chantier d'Evry, à proximité du centre ville. Cette première immigration nord-africaine considérée alors comme temporaire a en fait déclenché un mouvement migratoire de grande ampleur dont les implications sociales sont considérables. Les hommes venus seuls bien que leur famille soit déjà en France sont rapidement rejoints par elle, et ceux dont la femme et les enfants sont encore au pays réalisent le

regroupement familial grâce aux logements sociaux disponibles en ville nouvelle. La base d'une communauté maghrébine est née ; logiquement, Evry devient un pôle d'attraction, d'une part pour d'autres familles vivant à Paris ou en périphérie immédiate de la ville nouvelle, d'autre part pour des familles collatérales ou amies qui souhaitent procéder au regroupement familial.

Entre 1982 et 1987 la plupart des maghrébins arrivés à Evry viennent encore de l'Essonne, soit 47 % dont le tiers de Corbeil-Essonne, commune limitrophe d'Evry et de Lisses, ou de Paris, soit 16 %. Cette dernière origine distingue la population nord-africaine de l'ensemble de la population Evry-ville nouvelle dont seulement 8 % arrivent du centre de la capitale. Les familles nord-africaines se sont installées essentiellement dans le quartier des Pyramides, plus précisément autour de l'Agora et de l'allée Jacquart.

Les immigrés originaires du Maroc ont élaboré un projet de centre islamique dès 1980. Les travaux sont en cours et le centre est situé dans le quartier du Canal, toujours en construction mais relativement proche du centre ville. L'association évolue en même temps que le projet prend corps : elle s'est transformée en "Association culturelle des musulmans d'Ile-de-France", s'ouvrant ainsi aux musulmans non marocains.

L'immigration de travail des maghrébins venus construire Evry est devenue familiale, de longue durée, peut-être même définitive. Après avoir participé aux grands chantiers de construction, cette communauté musulmane s'investit dans l'animation culturelle et culturelle de la ville nouvelle. Ces actions facilitent peut-être l'intégration sociale des familles maghrébines mais les problèmes de l'emploi et la lutte contre la paupérisation d'une partie de cette population restent des préoccupations essentielles.

- Les ménages marocains ou venus à **Combs-la-Ville** ou à **Noisy-le-Grand** au moment de la construction des villes nouvelles étaient surtout à la recherche d'une reconversion professionnelle, victimes du marasme économique des bassins industriels et houillers du Nord ; la plupart de ces familles vivaient en France depuis plusieurs années.

Les villes nouvelles ont constitué des pôles d'emplois attractifs et leur ont offert une autre alternative que le retour définitif dans le pays d'origine auquel on les incitait.

Nous disions au début de la présentation de la mobilité résidentielle que "les localisations d'une population ne sont pas fixes, mais variables selon les étapes du cycle de vie de l'individu ou du groupe" ; les changements de résidence liés au bassin de l'emploi en sont le meilleur exemple.

Trois itinéraires résidentiels sont liés aux mutations de l'emploi du chef de ménage. Les causes de ces vicissitudes professionnelles sont diamétralement opposées et déterminent des trajectoires migratoires différentes :

- les immigrés nord-africains, venus en villes nouvelles à la suite de la crise économique, sont d'horizons différents ; les uns ont réalisé un simple déplacement au sein de l'Ile-de-France, les autres ont quitté les pôles industriels du nord de la France ; ceci a créé un double flux de dimension régionale ou inter-régionale. Ces deux migrations résultent d'une situation économique difficile et sont motivées par la recherche d'un nouvel emploi et d'un hébergement décent ;

- à l'inverse, certains travailleurs maghrébins obtiennent une promotion professionnelle qui, par le double jeu des affectations et d'une hiérarchie spatiale des logements du 0,1 % patronal, impose une mobilité résidentielle ; elle s'opère sur l'ensemble du territoire français, à l'intérieur de l'Ile-de-France ou d'une ville nouvelle et dessine des tracés parfois complexes.

Les mineurs étrangers, recrutés en Algérie ou au Maroc, ont été les premières victimes de l'effondrement de la production des bassins houillers du Nord ; non-qualifiés ou ayant acquis un savoir-faire trop spécifique à l'activité minière, seuls les B.T.P. ont pu leur proposer quelques emplois dans le même secteur géographique d'abord, puis dans d'autres régions au gré des chantiers des entreprises.

Cette absence de qualification des immigrés, qui est plus souvent une déqualification due à une condition d'étranger qu'une absence de formation, est compensée par une mobilité géographique supérieure à celle des français.

Toutefois, l'arrivée en villes nouvelles par le biais de l'emploi a été pour nombre d'entre eux une étape décisive : leur projet migratoire s'est ouvert sur de nouvelles perspectives. Certains se sont alors installés dans un provisoire qui dure, continuant d'espérer le retour au pays malgré l'impossibilité d'économiser suffisamment. Les villes nouvelles sont de grands chantiers, étalés sur plusieurs années ; or, généralement le taux des familles rejoignant s'accroît avec l'ancienneté en France du père de famille. Le projet d'installation définitive avec regroupement familial s'est donc vite imposé pour ceux qui travaillaient à la construction des villes nouvelles.

L'appel d'une main-d'oeuvre peu qualifiée et abondante pour les chantiers des villes nouvelles a été relayé par la crise industrielle du Nord-Pas-de-Calais pour attirer cette immigration maghrébine en villes nouvelles, d'abord composée d'hommes seuls puis de familles entières à la faveur des regroupements familiaux.

Les Algériens et les Marocains ont formé l'essentiel de la main-d'oeuvre maghrébine qui a travaillé dans les mines du nord de la France. Les Algériens, implantés depuis au moins deux ou trois générations, ont été les plus nombreux et les premiers à abandonner les emplois de la mine, pour le bâtiment notamment. L'immigration marocaine liée à l'emploi dans les mines est plus récente mais elle aussi est confrontée au grave problème d'emploi

ou de reconversion. Ainsi de nombreux Algériens venus du nord ont participé à la construction de Marne-la-Vallée. Reconvertis dans le bâtiment, ils ont suivi leur entreprise, elle-même victime du marasme économique du nord, qui a été rachetée par une société parisienne.

“ Je suis arrivé à Lille en 1967 avec un contrat pour la mine ; après, j’ai quitté pour être maçon chez P.” explique Mr R.

Tout d’abord, le chef de ménage est venu seul et la famille est restée dans le nord ; puis, après maintes démarches auprès de la Préfecture, des mairies et des assistantes sociales, ces familles ont obtenu un logement en ville nouvelle :

“ on a eu un gros chantier ici alors je suis venu”, poursuit Mr R. “Au début, je logeais au foyer avec les autres ; ma femme et mes enfants étaient restés dans le Nord. Après j’ai demandé un logement à la mairie de Combs-la-Ville et ils sont venus.”

Ces écarts entre l’arrivée des hommes et celle de leur famille s’expliquent aisément : les établissements industriels du nord ont très tôt pratiqué une politique du logement pour assurer la stabilité de leur personnel ; les familles marocaines, logées dans cet habitat social et regroupées en communauté de même origine, ont envisagé avec plus de réserve une nouvelle migration vers l’Île-de-France. Elles se sont donc déplacées qu’après avoir obtenu en villes nouvelles des conditions d’hébergement équivalentes.

Le récit de Mr H. rejoint celui de Mr R. :

“ je suis venu avec mes parents et d’autres familles avant 1981 ; dans le Nord, ils travaillaient tous dans des sociétés du bâtiment, plomberie, Victimes de la crise, elles ont été rachetées par des sociétés parisiennes ; il y a eu transfert du personnel. On a obtenu un logement à Champs-sur-Marne dans les immeubles derrière Carrefour en face du lycée des Pyramides. L’entreprise est à Paris ; ce n’est pas loin pour mon père. Il a aussi des chantiers sur la ville nouvelle.”

Ce parcours obéit à l’opportunité d’une coïncidence : d’une part, une conjoncture économique difficile dont les vieilles régions industrielles du Nord sont les premières victimes ; tout le tissu économique de la région est affecté et en particulier le secteur du bâtiment qui est toujours très sensible aux fluctuations du pouvoir d’achat des ménages. D’autre part, le démarrage des dernières villes nouvelles, Melun-Senart et Marne-la-Vallée, qui constituent un réservoir d’emplois exceptionnel pour les ouvriers du bâtiment. La simultanéité de ces deux phénomènes oriente logiquement la main-d’œuvre étrangère au chômage dans le Nord vers les chantiers des villes nouvelles. Une nouvelle étape de leur migration peut être franchie avec d’autant plus de facilité qu’elle s’est généralement réalisée en communauté et leur a permis d’accéder à un logement neuf.

Cette évolution a généré une immigration essentiellement familiale vers l’Île-de-France puisque il y a eu un développement très net du regroupement familial parmi les Algériens dès le début de la décennie 60.

Le “choix” de Marne-la-Vallée en Île-de-France résulte d’une double influence : la communauté algérienne est traditionnellement concentrée dans la banlieue-est de Paris, et au titre du 0,1 % patronal les entreprises du bâtiment, employeur du chef de ménage, ont réservé des logements sociaux en villes nouvelles.

Selon le même processus de nombreux ménages marocains se sont installés à Melun-Senart.

La crise économique d’après 1973 affecte aussi le tissu industriel de la région parisienne. Ceci a pour effet de “désindustrialiser” Paris et sa proche banlieue, et produit un transfert des établissements industriels vers la grande couronne.

A partir des années 50, l’espace parisien est en proie à une mutation économique qui aboutit à la désindustrialisation de l’Île-de-France et notamment de Paris et des vieilles communes industrielles de la petite couronne. La crise économique a accéléré la désindustrialisation de la région. Paris a connu un véritable mouvement de rejet de l’emploi industriel. Toutes les activités sont touchées mais les industries les plus traditionnelles, où se concentrent les étrangers, plus encore. La petite couronne, touchée plus tardivement que Paris, a subi aussi une grave récession industrielle. Le secteur des industries mécaniques qui emploient de nombreux Maghrébins a été le plus touché ; les grands établissements du secteur de l’automobile ne sont pas épargnés.

Ainsi, **St-Quentin-en-Yvelines et Cergy-Pontoise** sont confrontées à l’accueil des travailleurs d’un bassin d’emploi bipolaire : les deux secteurs, du B.T.P. et de l’automobile, font largement appel à une main-d’œuvre étrangère et tout spécialement maghrébine. Celle-ci représente plus de 70 % des ouvriers étrangers et 42 % de l’ensemble des ouvriers de l’usine Renault de Boulogne-Billancourt.

La conjonction de ces deux phénomènes, associée aux programmes d’action en faveur des travailleurs immigrés qui participent à la construction des villes nouvelles et à la contribution du 0,1 % de l’industrie automobile, a favorisé la concentration d’immigrés dans certaines cités de St Quentin-en-Yvelines ou de Cergy-Pontoise. L’origine socio-professionnelle commune de la population a souvent induit des regroupements ethniques.

b. Les logements du 0,1 % patronal de l’industrie automobile : un faux privilège

La structure de l’habitat de St-Quentin-en-Yvelines présente certainement le plus grand parc-logements lié au 0,1 % patronal de l’industrie automobile.

Le rapport réalisé par M. Guillon² sur "la localisation résidentielle des ouvriers des unités parisiennes de la Régie Renault" souligne l'influence de la ville nouvelle ; ces quelques éléments géographiques explicités, nous définirons la genèse de cette situation, nous présenterons les différentes implantations actuelles et pour comprendre l'enjeu social de cet habitat nous nous appuyerons sur l'étude de deux communes, Trappes et La Verrière, en inter-relation étroite.

Si l'on observe le bassin d'emploi de main-d'œuvre de la Régie Renault et plus précisément celui de l'usine de Boulogne-Billancourt, où la main-d'œuvre maghrébine représente 70 % des ouvriers étrangers et 42 % de l'ensemble des ouvriers de l'usine Renault, deux zones se dessinent immédiatement en grande banlieue : quelques villes de l'Essonne et surtout la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines.

Deux cartes parlent d'elles-mêmes ; celle des "communes desservies par les cars de ramassage de Boulogne-Billancourt" (Fig. 59) et celle des "Maghrébins parmi les ouvriers à Boulogne-Billancourt" (Fig. 60). Plusieurs communes de la ville nouvelle ressortent et Trappes apparaît comme le principal pôle résidentiel des travailleurs maghrébins de la R.N.U.R. installés en villes nouvelles. Les cars de ramassage de Flins, autre usine de la Régie Renault dans l'ouest parisien, drainent seulement quelques immigrés marocains installés à Trappes et à La Verrière. Le bassin d'emploi de cette usine est plutôt orienté vers Cergy-Pontoise où St-Ouen-l'Aumône abrite une importante communauté marocaine.

Cette extension du bassin d'emploi de Boulogne-Billancourt obéit à une logique spatiale qui résulte de la corrélation de deux évolutions, urbaines et migratoires : la stratégie sociale de l'entreprise et les mutations contemporaines de l'immigration maghrébine. Ce prolongement du bassin de main-d'œuvre est une conséquence directe des transformations urbaines de la région parisienne au cours des dernières années. Contrainte, comme les autres entreprises parisiennes, de construire ses logements sociaux en grande banlieue, Renault est malgré tout parvenue à créer des foyers assez peu éloignés de son usine tel celui de La Verrière ; cette relative proximité géographique permet de limiter les frais de ramassage.

Les regroupements familiaux ont conduit les immigrés maghrébins vers des villes plus distantes de Boulogne-Billancourt pour obtenir un logement plus vaste. Ensuite, l'ouvrier se rapproche en fonction de sa promotion professionnelle. Ainsi, les familles maghrébines semblent suivre "un itinéraire résidentiel promo-

tionnel" qui part de la ville nouvelle, s'en écarte puis s'y termine : les hommes seuls sont d'abord hébergés au Foyer de La Verrière, puis lors du regroupement familial ils obtiennent un logement à Dreux avant de revenir à Trappes puis à Montigny-le-Bretonneux dès que leur situation professionnelle le leur permet. En fait, cette population essentiellement algérienne et d'immigration ancienne opère une migration interne ; la communauté marocaine est plus sédentaire. Cette distinction est liée au mode de recrutement. Parmi les ouvriers maghrébins de Boulogne-Billancourt installés à Trappes et à Montigny-le-Bretonneux, les ouvriers qualifiés et les agents de maîtrise sont donc plus nombreux que les ouvriers spécialisés.

A Saint-Quentin-en-Yvelines, les implantations maghrébines liées au 0,1 % patronal correspondent notamment au quartier du Parc à Guyancourt, Du Pas du Lac à Montigny-le-Bretonneux, du Merisier à Trappes, du Bois de l'Étang à La Verrière et des Petits Prés à Elancourt. (voir Deuxième Partie p.118 à 126)

Paradoxalement, la politique sociale de l'industrie automobile a créé des quelques enclaves peuplées de familles socialement et économiquement très défavorisées. Les ressources financières des ménages sont de plus en plus précaires, l'habitat se dégrade et le processus d'exclusion est amorcé. Le système d'attribution des logements du 0,1 % patronal qui a séduit nombre de ménages maghrébins au moment des regroupements familiaux introduit en fait un disfonctionnement social en ajoutant à la précarité économique des problèmes sociaux et culturels.

Les cités du Bois de l'Étang à La Verrière et du Nouveau Foyer à Trappes cumulent les handicaps : familles nombreuses, cohabitation d'ethnies différentes, nombre croissant de chômeurs en fin de droits. On retrouve un schéma similaire dans la cité de Chennevières à St-Ouen-l'Aumône, même si le chômage est moins important. Les situations sont moins dramatiques à Guyancourt, à Montigny-le-Bretonneux ou à Elancourt.

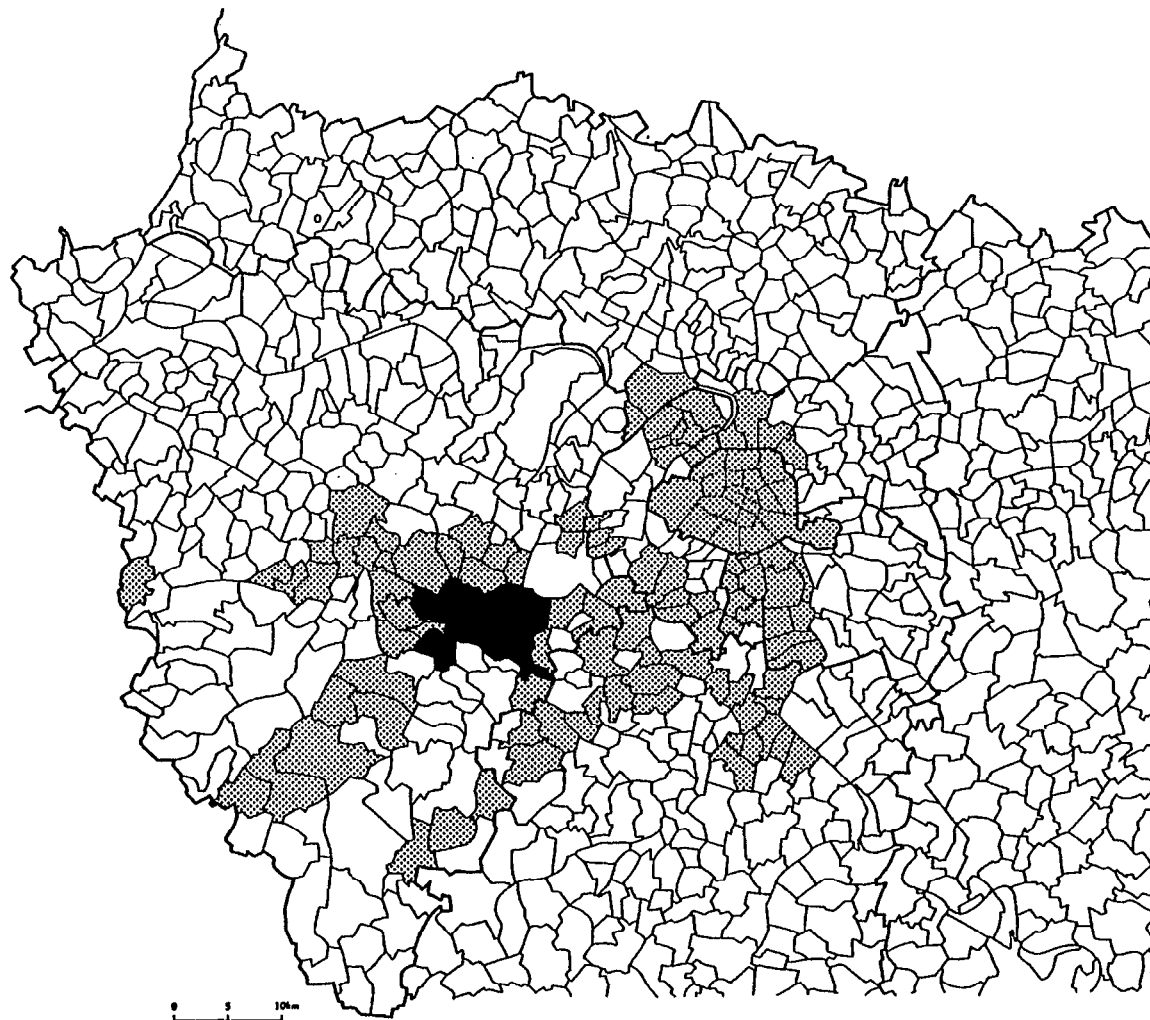
Toutefois, ceci se traduit par un marquage on ne peut plus négatif des quartiers qui déjà hypothèque l'intégration socio-professionnelle des jeunes issus de l'immigration.

La construction des villes nouvelles, immenses réservoirs d'emplois du B.T.P., et la politique du 0,1 % patronal ont drainé vers les villes nouvelles une importante communauté maghrébine.

La disponibilité de ce parc-logements neuf a constitué une opportunité pour l'immigration nord-africaine qui, composée exclusivement d'hommes seuls au départ, est devenue essentiellement familiale. Toutefois, la plupart de ces ménages sont logés dans les opérations de la première génération maintenant difficiles à gérer architecturalement et socialement.

Aujourd'hui, le 0,1 % patronal a peu d'incidence sur les nouvelles implantations maghrébines en villes nouvelles ; l'urbanisation se poursuit mais elle ne nécessite plus les arrivées

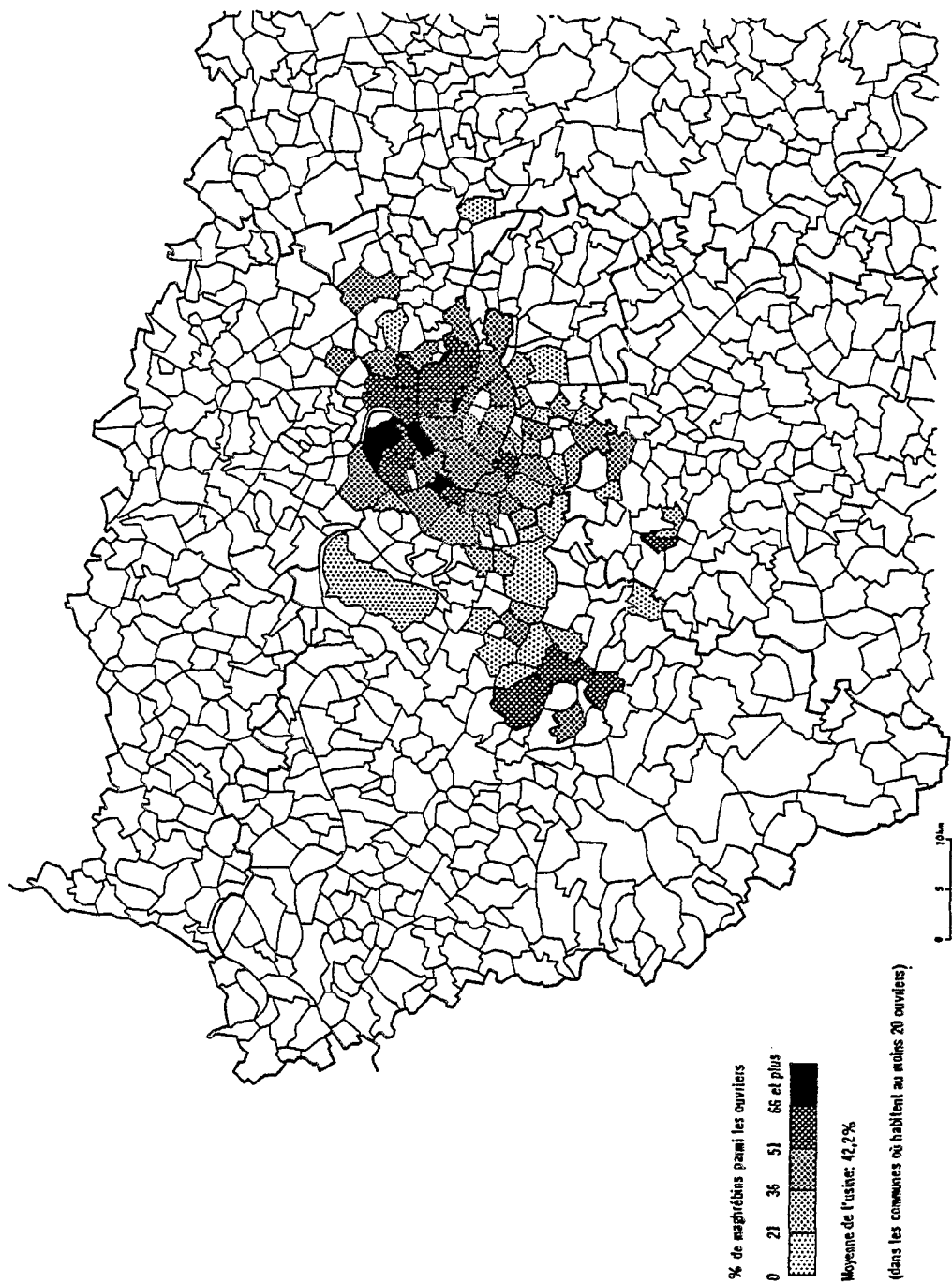
². M. GUILLON. "Localisation résidentielle des ouvriers des unités parisiennes de la Régie Renault." Rapport de recherche, janvier 1986.



M. GUILLON. "Localisation résidentielle des ouvriers des unités parisiennes de la Régie Renault".
Rapport de recherche, janvier 1986.

Figure 59

Les communes desservies par les cars de ramassage de Boulogne-Billancourt (M. Guillon)



M. GUILLOIN. "Localisation résidentielle des ouvriers des unités parisiennes de la Régie Renault".
Rapport de recherche, janvier 1986.

Figure 60
Les maghrébins parmi les ouvriers à Boulogne-Billancourt (M. Guillon)

massives de manoeuvres du B.T.P. Par ailleurs, les entreprises de l'industrie automobile tendent à délaisser leur parc de logements sociaux qui se dégrade et devient de moins en moins attractif. Par contre, une mobilité interne liée à la promotion professionnelle se poursuit bien que les ménages abandonnent cet habitat collectif dès qu'ils peuvent accéder à un pavillon. Tous sont conscients de l'avantage financier que représente un logement du 0,1 %, souvent situé sur le circuit de ramassage de l'entreprise, mais le prix de l'exclusion socio-spatiale qu'il faut payer en contrepartie est trop élevé. Tous mesurent avec amertume le handicap que constitue un tel regroupement ethnique et professionnel dans la perspective d'une réelle intégration.

Le système du 0,1% patronal devient de plus en plus un vecteur annexe de l'immigration maghrébine en villes nouvelles ; ces entités urbaines ont un rythme de construction plus modéré, l'industrie automobile licencie plus qu'elle ne recrute la population ouvrière et ce parc-logements spécifique vieillit et se paupérise.

L'arrivée des familles maghrébines en villes nouvelles est l'expression d'une série d'inter-actions logiques.

La position spatiale est l'élément initial d'une chaîne de facteurs inductifs. Si les villes nouvelles n'avaient pas cette position géographique, elles n'auraient pas reçu la population des politiques de résorption de l'habitat insalubre, de la rénovation et de la restauration des centres, et du desserrement de la région parisienne. Ces déplacements de population sont un des objectifs du S.D.A.U.R.P.³ comme du S.D.A.U.R.I.F. et les villes nouvelles sont un des outils de cette restructuration de la région parisienne. C'est donc bien leur fonction, qui a défini leur localisation, leur conception et leur vocation, qui fait des villes nouvelles des pôles attractifs pour les familles maghrébines : pôle attractif comme maillon d'un système urbain en voie de restructuration, pôle attractif stricto sensu comme marché de l'emploi et parc de logements sociaux.

Dans le cadre de la politique de résorption de l'habitat insalubre, les familles maghrébines ont été expulsées d'un espace culturellement construit et relogées dans des cités de transit reléguées aux confins des périmètres d'urbanisation, ou dans des quartiers denses réalisés au début de la ville nouvelle. Ces cités, dont les "H.L.M. de Versailles" ou La Croix Petit, sont déjà confrontées aux problèmes traditionnels des grands ensembles ; dégradation du bâti et de son environnement, mobilité importante de la population, fort taux d'immigrés, délinquance, ...

En fait, les ménages maghrébins ont été relogés dans des programmes qui sont sur le territoire-ville nouvelle mais qui ne s'inscrivent absolument pas dans la logique-ville nouvelle. En conséquence, peut-on objectivement considérer cette communauté comme une population-ville nouvelle ou comme une population implantée arbitrairement et artificiellement sur un espace qui maintenant est englobé dans le périmètre-ville nouvelle ? Ces familles, quelque peu privilégiées au moment du relogement, doivent aujourd'hui assumer les effets de cette antinomie et essayer de lutter contre les répercussions sociales de la dégradation de leur quartier. Elles ont bénéficié d'un processus accéléré d'action socio-éducative pour une intégration rapide. Mais la précipitation et l'arbitraire qui ont caractérisé ces opérations ont hypothéqué dès le départ leurs chances de réussite. Un logement décent est une condition indispensable mais pas suffisante pour réussir l'intégration. En fait, on a seulement déplacé un problème sans le résoudre socialement. Les "pseudo-opérations de réhabilitation" actuelles suffiront-elles pour enfin "dé-marginaliser" cette population ? Dans la perspective d'une réelle intégration, la solution ne serait-elle pas de vider tous ces logements stigmatisés et de ventiler les familles dans l'ensemble des logements de la ville nouvelle ? Les villes nouvelles disposent d'un parc de logements exceptionnel ; ce potentiel est un atout pour organiser et réussir le désenclavement. Mais, les gestionnaires voudront-ils ou oseront-ils enfin exploiter cette opportunité ? Statistiquement ces familles maghrébines appartiennent aux villes nouvelles, mais en réalité elles ne sont que les otages d'un héritage urbain non maîtrisé par les responsables du territoire.

Le desserrement spatial lié aux politiques de rénovation et de restauration des centres n'a pas eu pour les familles maghrébines des implications aussi négatives. Certes, elles ont souvent été logées dans des opérations où la densité de logements "bas de gamme" était élevée. Ces programmes commencent à vieillir ; ils présentent les signes d'une évolution, pas encore inquiétante, mais à laquelle il est nécessaire de rester attentif. Cet abandon du centre de l'agglomération parisienne, choisi ou imposé, repousse les limites du périmètre de l'immigration maghrébine en région parisienne. Cette extension spatiale place les familles maghrébines dans un contexte urbain somme toute satisfaisant, comparé à la situation générale des cités à forte concentration étrangère dans les banlieues parisiennes.

³S.D.A.U.R.P. : schéma directeur d'aménagement urbain de la région parisienne.

L'installation des familles maghrébines en villes nouvelles est donc étroitement liée au processus de restructuration de la région parisienne ; mais elle est aussi subordonnée à la structure de l'emploi de l'immigration nord-africaine. Les caractéristiques professionnelles des immigrés maghrébins ont fait d'eux les "bâtisseurs des villes nouvelles" et de leurs familles les ménages pionniers d'un environnement urbain inédit. Cette main-d'oeuvre du bâtiment et de l'industrie automobile a bénéficié, dès le début des années 70, d'un parc-logements important construit et réservé par le biais du 0,1 % patronal. Cette opportunité urbaine a été un facteur d'appel majeur pour les immigrés originaires d'Afrique du Nord ; cette disponibilité exceptionnelle de logements a stimulé les regroupements familiaux et communautaires. D'autant que la diversité du parc permet un "itinéraire résidentiel promotionnel intra-ville nouvelle", lié à l'ascension professionnelle du chef de ménage. Toutefois, cette conjoncture migratoire, attrayante a priori, présente aussi quelque danger ; elle induit une concentration des familles maghrébines, corollaire d'une population active employée dans les mêmes secteurs économiques et peu qualifiée. Ces quartiers peuvent donc être confrontés brutalement et dans leur totalité au douloureux problème du chômage ; la logique implacable (le processus en cascade) du sous-emploi, de la dégradation de l'environnement et de la paupérisation qui aboutit à une discrimination ou une marginalisation socio-spatiale est alors amorcée.

L'installation des familles maghrébines en villes nouvelles s'inscrit donc tout à fait dans la politique relative au logement des immigrés, définie au cours des années 70, et dans la stratégie du S.D.A.U.R.P. puis du S.D.A.U.R.I.F. Conjointement, elles autorisent et favorisent les regroupements familiaux. L'immigration maghrébine en villes nouvelles est donc essentiellement familiale et plus organisée que spontanée ; en ce sens, même si la population nord-africaine ne correspond pas au profil socio-démographique de la "population-ville nouvelle", les familles maghrébines sont partie intégrante des entités urbaines-villes nouvelles. La situation est très ambiguë : les ménages originaires d'Afrique du

Nord ont connu une intégration conjoncturelle qui n'induit pas nécessairement une intégration socio-spatiale.

Une analyse de la biographie migratoire des familles maghrébines révèle la spécificité de leur immigration, la genèse de leurs réseaux migratoires internationaux ou hexagonaux et les caractéristiques attractives des villes nouvelles pour cette population immigrée.

La géographie des foyers d'émigration est modulée par l'originalité de la communauté maghrébine en villes nouvelles. Globalement, il s'agit d'une population déjà résidente en région Ile-de-France et dont la mobilité résidentielle est souvent subordonnée à sa structure professionnelle. Le faisceau d'attraction des villes nouvelles nous informe sur l'interaction spatiale entre l'espace traditionnel d'immigration maghrébine en région parisienne et les périmètres d'urbanisation de Cergy-Pontoise, St-Quentin-en-Yvelines, Evry, Melun-Senart et Marne-la-Vallée.

Cette immigration laisse peu de place à l'initiative personnelle ; à partir du moment où l'individu ou la famille a "choisi" de migrer, son cheminement migratoire est souvent organisé voire dirigé.

Par sa localisation, aux limites extérieures de la grande couronne, sa genèse particulière et sa logique communautaire ou professionnelle, l'immigration des familles maghrébines en villes nouvelles ne concerne qu'une frange de l'immigration nord-africaine en région Ile-de-France. Elle est aussi le témoin du passage d'une immigration de travail temporaire à une immigration de peuplement, surtout familiale, et donc durable voire définitive.

Pour les ménages algériens, marocains et tunisiens l'installation en villes nouvelles passe par le logement ; or, le logement est au coeur du processus d'intégration !.

L'étude de leurs trajectoires migratoires et du motif de leur mobilité apporte des informations qui constituent un prélude à l'analyse des interactions socio-spatiales entre cette micro-société étrangère et la société globale-villes nouvelles. La biographie migratoire des familles nord-africaine porte-t-elle les germes d'une marginalisation ou d'une intégration de fait ou évolutive ?

UNE POPULATION MAGHRÉBINE PRIVILÉGIÉE INITIALEMENT MARGINALISÉE À TERME

Cette analyse biographique des familles maghrébines induit une question essentielle : dans quelle mesure la destination-villes nouvelles peut-elle satisfaire le motif de déplacement des familles maghrébines, qu'il émane d'elles ou qu'il soit imposé par les politiques urbaines ou par la logique du marché de l'emploi ? Ce problème doit être abordé dans une perspective dialectique entre un espace original, les villes nouvelles de la région Ile-de-France, et une micro-société de la société globale, les familles maghrébines. En d'autres termes, les ménages nord-africains ont-ils une perspective d'intégration, c'est-à-dire d'être immigrés en villes nouvelles en gardant au moins pour un temps leur identité, leurs caractéristiques reconnaissables et visibles ?

En fait, l'espace a une face constituée par des surfaces, des distances et une seconde face constituée par le réseau des interactions sociales.

Donc, pour estimer comment en fonction de leurs réalités socio-spatiales les familles maghrébines peuvent s'intégrer au système des villes nouvelles, il est nécessaire de lier une analyse de l'espace à l'analyse du tout social. Pour expliquer les combinaisons d'inter-relations existantes entre la sphère du spatial et celle du social, nous nous appuyons sur quatre indicateurs :

- le tissu urbain en terme de distribution géographique, produit d'une urbanisation structurelle et d'oppositions ou de synergies entre des espaces signifiants
- le parc-logements au coeur du processus d'urbanisation ; d'une part, le logement situe les familles maghrébines dans l'espace, et d'autre part le passage d'une immigration de main-d'oeuvre à une immigration familiale signifie une installation durable, dans laquelle le logement devient le point clef. Et si une logique d'exclusion des ménages nord-africains se dessine, c'est à l'intérieur de la cohérence des bassins d'habitat qu'elle se joue
- la pluri-ethnicité qui peut soit favoriser le développement d'une dynamique d'échanges entre les micro-sociétés étrangères ou françaises et, tout en préservant les spécificités culturelles des différentes composantes de la société, contribuer à l'émergence de nouveaux liens sociaux et instaurer un espace social cohérent, soit devenir le substrat de ségrégations emboîtées ou combinées
- les catégories socio-professionnelles comme élément d'appréhension des asymétries et des symétries entre les structures professionnelles des chefs de ménages maghrébins et la structure de l'emploi de la société globale.

La connaissance des dysfonctionnements socio-spatiaux entre la micro-société nord-africaine et la société globale permet de mieux appréhender l'intégration ou la marginalisation des familles maghrébines en fonction de deux dimensions : la distance spatiale et la distance ethno-sociale.

Pour cette approche de la ségrégation socio-spatiale nous analyserons successivement la distance structurelle, la distance résidentielle, la distance ethnique et la distance socio-professionnelle.

Méthodologiquement, il nous faudra réaliser une imbrication constante entre la description des situations de clivage entre les groupes, l'analyse des processus qui conduisent à ces situations et la dénonciation des conséquences qui en résultent pour les habitants ; ce dernier point introduira le Chapitre 3.

En outre, une comparaison systématique entre la situation de 1982 et celle de 1988 nous permettra de :

- voir si il y a progression ou au contraire recul de la/ des ségrégations
- dégager, derrière les changements quantitatifs, une certaine modification qualitative de cette ségrégation.

A - HIÉRARCHIE D'UNE MARGINALITÉ SPATIALE

Sachant que la différenciation spatiale sous-tend les problématiques parallèles de la ségrégation et de l'intégration, nous avons choisi la méthode de l'anamorphose pour définir la position des "quartiers-maghrébins" en villes nouvelles, car elle fixe, à un moment donné, l'image d'un espace organisé.

Pour comprendre la spécificité des différents éléments qui fonctionnent dans "l'espace-ville nouvelle", nous devons porter une attention particulière à leurs règles de localisation et leurs interactions spatiales. L'anamorphose nous permet d'isoler certains facteurs explicatifs de la structure des "espaces-ville-nouvelle" afin de saisir leur mode d'action, indépendamment de l'interférence des autres d'abord, conjointement avec d'autres ensuite. La difficulté découle du fait que le nombre de variables intervenant dans cette question d'organisation spatiale est élevé : contraintes naturelles, réseaux de transport, partis d'aménagement, traces de l'histoire, lignes de force de l'urbanisation actuelle, ... ; d'où la difficulté d'apprécier et de modéliser leur rôle à travers leurs multiples interrelations.

Expliquer "l'espace-des familles maghrébines" en villes nouvelles c'est s'occuper de leurs implantations et du cadre urbain

qui conditionne son existence. Une analyse spatiale, donc horizontale, met en valeur les symétries et les discordances, progressives ou non, entre la territorialité des familles maghrébines et le système urbain qui a présidé ou préside aujourd'hui à l'organisation de la structure des villes nouvelles.

Une première approche descriptive s'impose donc si l'on veut, par la suite, saisir les différentes combinaisons opérationnelles. Ainsi, d'une part la surface des communes est proportionnelle à la progression du parc-logements entre 1982 et 1988, et d'autre part l'ordre de succession des villes nouvelles tient compte des similarités entre certains partis d'aménagement : Cergy-Pontoise, Evry et Saint-Quentin-en-Yvelines ont un centre fédérateur. Par ailleurs, la structure tri-polaire de Saint-Quentin-en-Yvelines rappelle quelque peu l'urbanisation en chapelet de Marne-la-Vallée dont la discontinuité autorise un léger rapprochement avec le dispositif urbain morcelé de Melun-Senart.

1. Une position centrale en marge de la dynamique actuelle (Fig. 61)

La ville nouvelle d'Evry s'organise le long des quatre branches d'un "X" : à la croisée de ces axes, le quartier de l'Agora, coeur de la ville proprement dit. Cette disposition exprime l'option volontariste des urbanistes d'Evry, qui souhaitaient polariser les nombreux habitants installés aux environs vers un centre urbain très puissant et très structurant... J. Steinberg. Le réseau réservé aux transports en commun en site propre parcourt la ville dans toute sa longueur et s'appuie sur deux perpendiculaires, situées au nord et au sud de l'Agora, pour desservir l'est et l'ouest ; la perpendiculaire sud est parallèle à deux voies de communication majeure : le grand boulevard des Coquibus et la voie ferrée Paris-Fontainebleau.

Depuis 1982, les urbanisations périphériques ont surtout concerné le quartier des Loges au nord-ouest et ceux des Epinettes et des Aunettes, au sud-sud-est. Les prolongements de la branche nord-est avec notamment les quartiers des Champs-Élysées et du Champier du Coq sont plus anciens d'où la faible croissance de leur parc-logements entre 1982 et 1988.

Les implantations maghrébines sont à la croisée des axes structurants de la ville nouvelle : les principaux quartiers maghrébins se situent au coeur de ce dispositif urbain : secteur des Pyramides, à proximité rue Dragon, et rue Jacquard au sud de l'Agora. Spatialement, il y a donc une concordance étroite entre la position des quartiers maghrébins et le centre d'Evry. Néanmoins, des discontinuités progressives s'affirment entre la localisation des ménages nord-africains et les extensions contemporaines d'Evry II au sud et d'Evry IV au nord-ouest.

L'anamorphose fait apparaître deux situations antinomiques : une corrélation avec l'espace-centre et un décalage manifeste avec

l'urbanisation nouvelle. Depuis 1982, une distance spatiale s'établit entre les quartiers maghrébins et les lignes de force de l'urbanisation actuelle. Spatialement, l'espace-maghrébin n'est pas marginalisé par une distance au centre mais par une distance aux réalisations nouvelles situées en périphérie. Ce décalage est mal vécu par les familles maghrébines qui soit sont déjà installées depuis plusieurs années et souhaiteraient rejoindre d'autres quartiers, soit arrivent et sont dirigées vers ces "anciens" quartiers où le taux d'immigrés est déjà important. Les unes et les autres expriment une certaine angoisse face à la concentration croissante de la population immigrée. Assiste-t-on à la création d'un espace paradoxal en position centrale, avec tous les services commerciaux, administratif, les transports que cela induit, mais en voie de marginalisation sociale ? Ainsi, les familles nord-africaines restent dans une position centrale avec tout ce que cela a de positif, mais elles sont en retrait de la dynamique ville nouvelle contemporaine. Ces ménages originaires du Maghreb ne seront-ils pas demain les otages d'un centre dont la force d'attraction décline à la faveur des nouvelles réalisations ?

2. Une hiérarchie de l'enclavement et de la marginalité (Fig. 62)

L'anamorphose de Cergy-Pontoise est basée sur l'évolution des années 1986, 1987 et 1988 alors que pour les autres villes nouvelles est prise en compte la période 1982-1987 ; cette différence n'hypothèque pas notre analyse car il s'agit essentiellement d'études intra-ville nouvelle. En outre, à Cergy-Pontoise, les années 1986, 1987 et 1988 correspondent à une période d'essor particulièrement important de la décennie 1980.

On distingue sur le territoire de Cergy-Pontoise les éléments de relief suivants :

- au nord de Pontoise, le plateau du Vexin, qui se poursuit vers l'ouest de la ville nouvelle, entre les hauteurs de l'Hautil et la vallée de l'Oise,
- à l'extrême ouest les hauteurs de l'Hautil,
- à l'est, un autre plateau moins élevé que le Vexin.

À l'intérieur de ces ensembles, nous trouvons un élément majeur du réseau hydrographique de la région parisienne : la vallée de l'Oise ; cette artère essentielle décrit le méandre de Neuville-Cergy qui constitue comme nous l'avons vu l'une des pièces maîtresses du parti d'aménagement.

La ville nouvelle de Cergy-Pontoise se développe en "fer à cheval" autour de la boucle de l'Oise, en épousant le relief et l'organisation naturelle du site. Ainsi, Cergy-Pontoise est organisée en quatre quartiers complémentaires qui correspondent chacun à des vocations et à des fonctions différentes :

- au centre du fer à cheval, à l'intérieur du méandre de l'Oise, un parc de loisirs de 500 hectares,

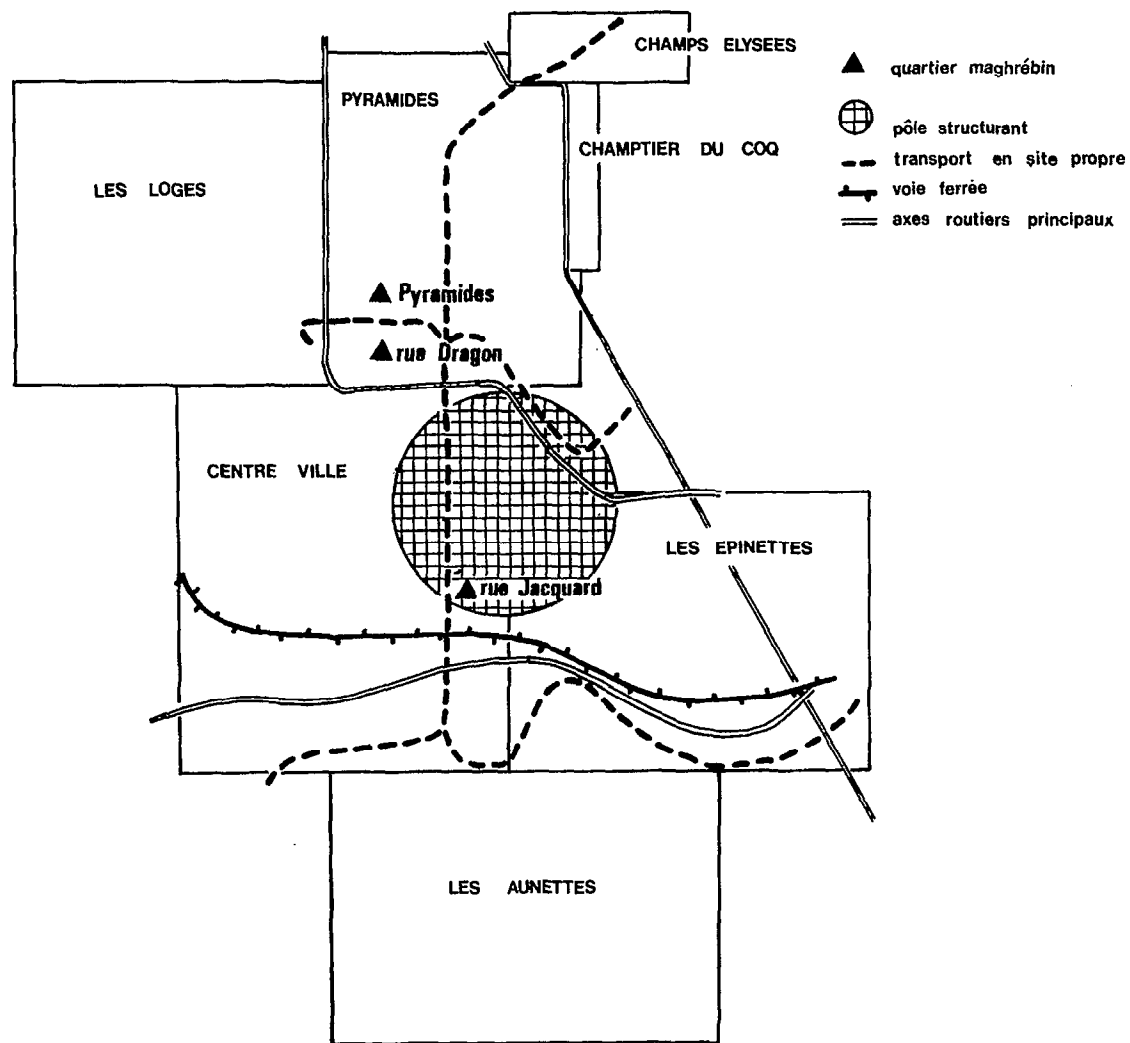


Figure 61

Anamorphose d'Évry - Évolution de la population totale par commune de 1982 à 1987

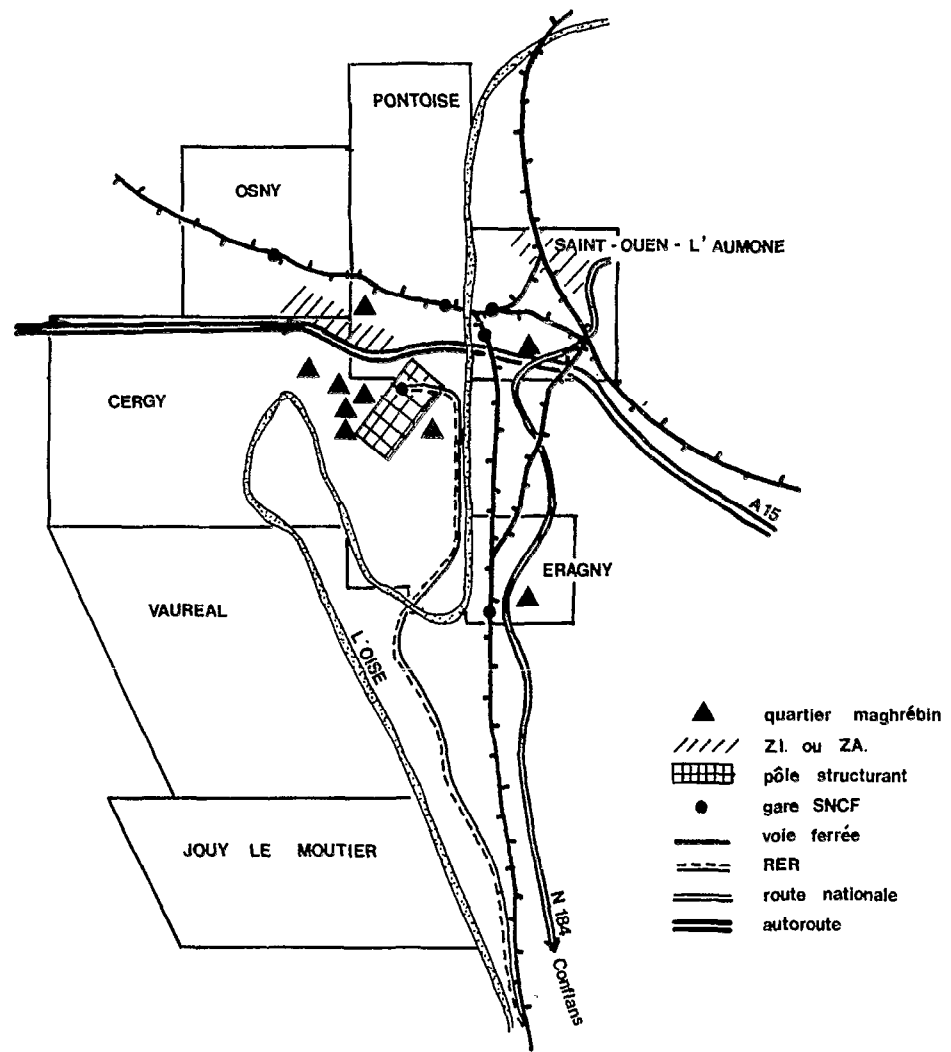


Figure 62
Anamorphose de Cergy-Pontoise

- au sommet de la boucle, la frange du quartier Cergy-Saint-Christophe est un quartier résidentiel et en même temps un centre d'emplois,
- sur le plateau, à l'est, le quartier de Cergy-Préfecture, premier "centre" de la ville nouvelle, accueille un nombre important d'équipements de caractère régional mais aussi des logements,
- sur la rive gauche de l'Oise, le site du plateau d'Eragny est un quartier résidentiel qui regroupe autour des équipements et des services de proximité des logements individuels et collectifs.

Ces quartiers aménagés successivement ne doivent pas nous faire oublier l'agglomération ancienne de Pontoise-Saint-Ouen-l'Aumône au nord.

Ce périmètre de la ville nouvelle est remarquable par la densité de son réseau de transport ; en ce qui concerne les routes, on distingue essentiellement la RN14 qui vient de Paris, passe à Pontoise et se dirige vers Rouen par Puisieux-Pontoise ; à partir de Cergy, elle est doublée par l'A 15 dans toute la traversée de la ville nouvelle. Signalons aussi la RN 184, route transversale reliant Pontoise à Versailles par Saint-Germain. En outre, il convient de remarquer la convergence des voies ferrées : nous relevons sur le territoire de la ville nouvelle la ligne Paris-Nord-Pontoise et la ligne Paris-Saint Lazare-Mantes par Conflans. Ces deux lignes sont reliées par une bretelle qui passe à Eragny. Il n'est d'ailleurs que de consulter la carte pour constater l'importance des embranchements ferroviaires à Saint-Ouen-l'Aumône. Enfin, une autre ligne suit la vallée de l'Oise en direction de Creil.

Tous ces éléments naturels ou structurants dont a tenu compte le parti d'aménagement créent une distance spatiale plus ou moins importante entre la position des quartiers maghrébins et le centre fédérateur de la ville nouvelle ou les centres de proximité.

3. Une structure tri-polaire : du périphérique à l'isolement

Saint-Quentin-en-Yvelines s'articule autour de la distinction de l'agglomération centrale et des bourgades (Fig. 63). L'agglomération centrale s'organise autour de la gare et du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines et englobe les trois communes de Guyancourt, de Montigny-le-Bretonneux et de Voisins-le-Bretonneux. Les bourgades satellites sont celles de : Elancourt-Maurepas (Maurepas a quitté la ville nouvelle au 31.12.83), Trappes-Plaine de Neauphle et La Verrière. L'essentiel de la croissance au cours des dernières années a concerné l'est sur les quartiers du Centre de Saint-Quentin, de Montigny-le-Bretonneux et de Guyancourt.

Contrairement à Evry et Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines n'a pas vu son centre se réaliser en premier, mais un quartier complet de la périphérie. La ville nouvelle a donc débuté à l'ouest de son territoire. C'est d'abord le quartier Elancourt-Maurepas qui a été urbanisé. Il s'est achevé en 1981 avec les dernières opérations immobilières du Centre des "7 Mares". Le quartier de la Plaine de Neauphle prolongeant les opérations engagées antérieurement à Trappes a débuté en 1974, et c'est avec la réalisation du centre de Trappes-Plaine de Neauphle que s'achèvera la construction de cette seconde bourgade. Depuis 1975, le centre de Saint-Quentin-en-Yvelines a été l'objet de nombreuses réalisations. Le développement de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est étendu à la bourgade des trois villages : Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux. A Guyancourt plusieurs opérations immobilières ont été réalisées autour du vieux village. A l'heure actuelle, c'est près de la Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines que se concentre le développement. Le coeur de la ville bénéficie d'une bonne desserte routière et ferroviaire, comme en témoigne l'importance des voies de communication qui le traversent : RN 10, ligne C du R.E.R. et voie ferrée Paris-Montparnasse. Mais l'axe RN 10 et la voie S.N.C.F. créent une coupure entre la ville nouvelle et le centre-gare de Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutefois, le secteur de la Gare de Saint-Quentin se développe à la faveur d'un noeud de communication ferroviaire et routier.

L'anamorphose dessine une structure tri-polaire :

- à l'ouest, le centre des "Sept Mares" (Elancourt), centre de la génération précédente,
- au centre Trappes, entre deux pôles, séparé d'Elancourt-Maurepas par la Plaine de Neauphle et du Centre-Saint-Quentin-en-Yvelines par l'axe RN 10 et la voie ferrée,
- à l'est/nord-est, Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses extensions aux communes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux.

Les quartiers maghrébins introduisent deux situations : ceux qui gravitent autour d'un centre et ceux qui sont à l'extérieur de ces zones d'influence. D'une part, la rue de la Grenouillère et les Petits Prés (Elancourt) et d'autre part, le Pas-du-Lac, le Parc et les Saules sont tous dans l'orbite d'un centre. Cependant, ces deux exemples ne revêtent pas la même réalité ; les quartiers d'Elancourt sont à proximité du centre des "7 Mares", ils ne sont donc pas isolés, mais leur "attachement" au quartier Elancourt-Maurepas, dont l'achèvement a précédé la réalisation du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines, les détourne du centre même de la ville nouvelle et les éloigne de l'urbanisation actuelle. Paradoxalement, ils sont au coeur de la centralité du début de la ville nouvelle et en marge de la dynamique urbaine de la fin de la

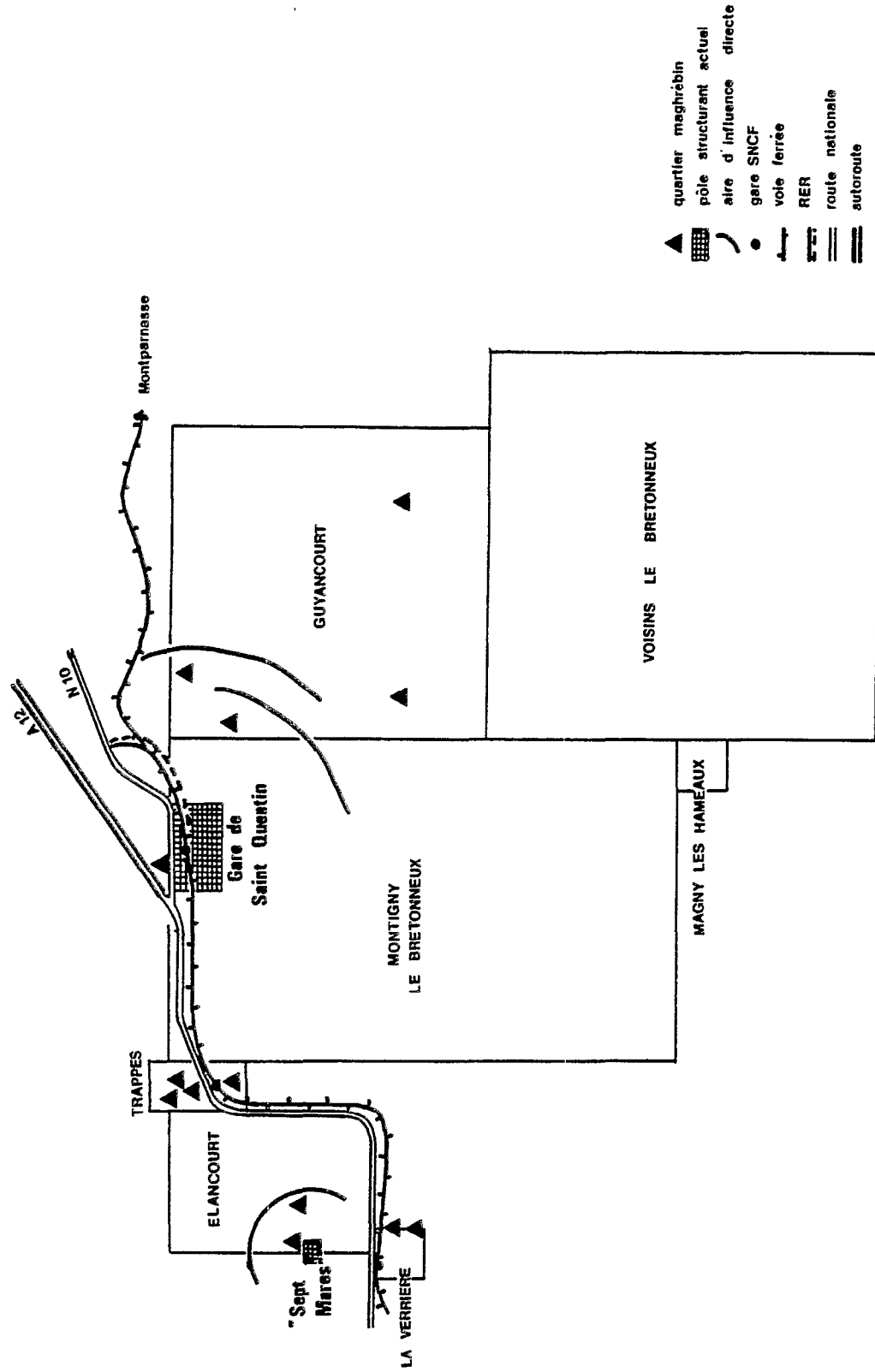


Figure 63
Anamorphose de Saint-Quentin-en-Yvelines - Évolution de la population totale par commune de 1982 à 1987

décennie 1980. A l'inverse, les quartiers du Pas du Lac, du Parc et des Saules sont directement dans la sphère d'influence du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines. Pré-existants à l'achèvement du pôle de la Gare, ils sont aujourd'hui complètement insérés à ce nouvel axe de développement. Une centralité qui périclité et devient une simple centralité de proximité et établit une réelle distance spatiale au centre fédérateur de la ville nouvelle.

Parmi les quartiers maghrébins situés en marge des centres on relève en fait trois positions différentes : les quartiers de Trappes sont dans une position médiale entre le premier centre d'Elancourt-Maurepas et le nouveau centre de Saint-Quentin-en-Yvelines ; ils sont séparés du premier par les prolongements de la Plaine de Neauphle et du second par la RN 10 et la voie ferrée. En fait, ils se trouvent en périphérie des éléments structurants sans pour autant connaître un réel isolement : **une marginalité spatiale intermédiaire sans exclusion**. Par contre, la cité du Bois de l'Etang (La Verrière). et les quartiers "des H.L.M. de Versailles" et du Château à Guyancourt sont effectivement isolés. Pourtant cette marginalisation spatiale ne s'inscrit pas dans le même contexte urbain. La distance spatiale qui éloigne le Bois de l'Etang des axes de communication majeurs et du centre de la ville nouvelle a valeur d'enclave. Pour les quartiers de Guyancourt il serait plus juste de parler d'un décalage ; ils sont excentrés par rapport au centre de Saint-Quentin-en-Yvelines mais restent dans une commune qui appartient au secteur urbain aujourd'hui en essor.

La Verrière, le centre de Guyancourt, Trappes mettent en valeur la discordance entre la territorialité des familles maghrébines et le système spatial qui a présidé à la mise en place de la structure des villes nouvelles avec des espaces marginalisés de fait. Elancourt se caractérise par des espaces en voie de décalage. Ces quartiers correspondent soit aux opérations de la première génération qui ont accueilli les populations venant des bidonvilles ou du 0?1 % patronal, soit aux grands ensembles qui sont des espaces marginalisés de fait. Au contraire, Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux et Guyancourt sont des espaces symétriques de la ligne de force de l'urbanisation actuelle soit en se développant avec elle soit en s'ouvrant à elle. Cette opposition crée à la fois un double mouvement qui s'exprime par des discordances et des symétries progressives.

Marne-la-Vallée s'organise de façon linéaire le long de la vallée de la Marne et des infrastructures de transport, R.E.R. et autoroute de l'est (Fig. 64). Cette ville nouvelle à la forme d'une chaîne constituée de quatre maillons dont les derniers ne sont pas encore définitivement réalisés. Le premier correspond au centre régional de Noisy-le-Grand, presque entièrement inséré dans la première couronne, aux confins de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne ; ce secteur se subdivise en deux espaces, le Mont d'Est et le Pavé

Neuf. Plus à l'est, le Val Maubuée comprend quatre zones : Noisy-Champs, Noisiel-le-Luzard, Torcy et Lognes-le-Mandinet. Enfin, l'aménagement des secteurs 3 et 4 amorcé depuis peu de temps ; ce site à dominante rurale réunit une dizaine de bourgs qui ont conservé leurs structures traditionnelles parfaitement intégrées au paysage. Dans les années à venir, une urbanisation modérée est prévue autour de quelques villages existants. En fait, la ligne A du R.E.R. et l'A 4 constituent l'épine dorsale de Marne-la-Vallée ; les stations du R.E.R. dont l'implantation a précédé celle des activités sont autant de pôles d'attraction et permettent de se rendre au centre de Paris en moins de 30 minutes.

Les principaux quartiers maghrébins sont tous situés dans les secteurs 1 et 2 ; les uns s'organisent autour ou à proximité d'une station du R.E.R., d'autres sont installés au nord de l'A 199. Les premiers bénéficient de la proximité du R.E.R et l'implantation d'une station crée un environnement qui prédispose le quartier à accueillir un centre commercial et d'importants programmes d'habitat. Par contre, les seconds sont en marge du centre actif, isolés du point de vue des activités et des infrastructures de transport en commun.

L'anamorphose met en évidence des aires dissemblables et souligne la discordance entre la répartition des quartiers maghrébins et les axes dynamiques d'urbanisation actuelle. Mais surtout cette simple relation de localisation fait apparaître que les quartiers maghrébins, corollaires des opérations de la première génération, se trouvent aujourd'hui décalés par rapport aux espaces d'urbanisation nouvelle. Cette lecture horizontale fait jouer à l'espace un rôle d'indicateur de l'isolement de certaines familles maghrébines et de la distance spatiale qui les sépare de l'urbanisation actuelle. On obtient ainsi des quartiers maghrébins isolés par une distance au centre et des quartiers maghrébins en repli sur eux-mêmes face à un front d'urbanisation qui s'éloigne, progressant vers l'est. Une double marginalité se crée, l'une par l'isolement, l'autre par un repli sur soi. Malgré tout, les quartiers maghrébins situés à Marne-la-Vallée, et donc proches de Paris, conservent une position privilégiée.

4. Une symétrie urbaine

Melun-Senart est une ville nouvelle tout en longueur, traversée du nord au sud par deux axes de communication majeurs, la RN 5 et la voie ferrée Paris-Melun. De part et d'autre, une série d'urbanisations dont les principales communes bénéficiaires depuis 1982 sont : Savigny-le-Temple, Combs-la-Ville et Moissy-Cramayel. (Fig. 65)

Les communautés maghrébines se situent aussi dans ces trois localités. Toutefois, une projection spatiale des quartiers où vivent les familles maghrébines met en évidence des situations contrastées : proximité du centre à Combs-la-Ville mais distance

Zoom du secteur 1 et du nord Val Maubuee (2cm²= 13,3% de croissance)

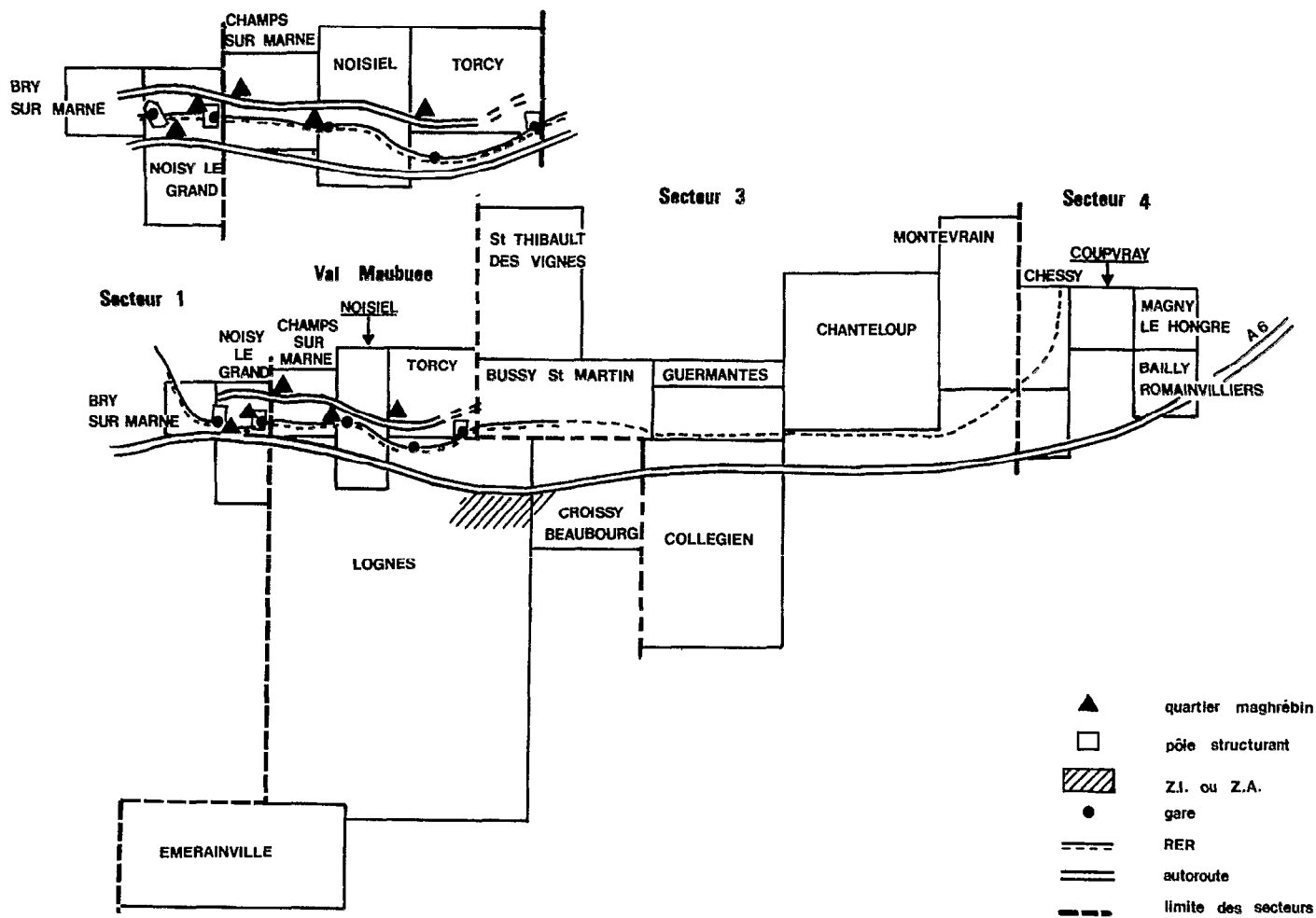


Figure 64

Anamorphose de Marne-la-Vallée - Évolution de la population totale par commune de 1982 à 1987

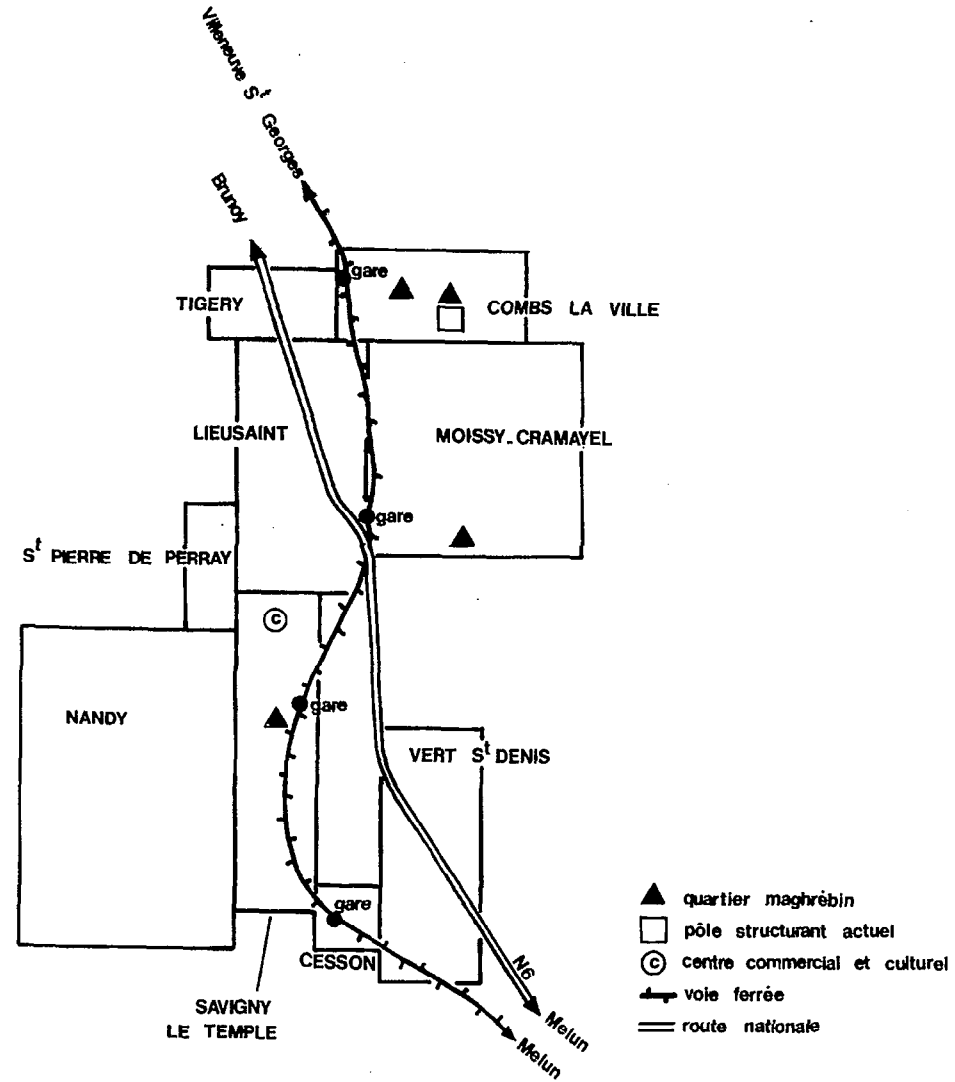


Figure 65

Anamorphose de Melun-Senart - Évolution de la population totale par commune de 1982 à 1987

spatiale qui a valeur d'isolement à Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple. Ces deux dernières implantations sont certes plus proches de la voie ferrée, la ligne de force dans l'organisation de l'espace, mais éloignées de tout service commercial, administratif ou social. En quelque sorte, il y a symétrie avec l'urbanisation de Melun-Senart mais, comme celle-ci est très morcelée, les familles maghrébines se trouvent en situation d'isolement comme tout autre population. Toutefois, pour différentes raisons, elles le vivent moins bien ou plus mal.

A Melun-Senart, les familles maghrébines sont confrontées à une situation tout à fait originale : un tissu urbain remarquablement morcelé, composé de petits îlots fort éloignés les uns des autres : ...

Melun-Senart est une mosaïque de lotissements, de zones industrielles, d'espaces de loisirs, ...; c'est une ville nouvelle sans centralité mais faite de petits centres de proximité isolés. La représentation classique, où le "centre" est au centre, et la périphérie en bordure, est ici caduque. Les véritables centres, c'est-à-dire les espaces perçus comme tels par la population résidente, sont ailleurs : Paris, Melun, Evry.

L'anamorphose revêt donc ici une caractéristique particulière ; elle doit nous permettre de discerner la position des quartiers maghrébins au sein de cette organisation territoriale faite d'îlots qui ne sont jamais une commune mais toujours une partie d'une commune et de vides interstitiels. L'axe ferroviaire Paris-Melun constitue la ligne de force. On obtient une situation paradoxale : les quartiers maghrébins apparaissent comme des aires isolées mais symétriques à la distribution spatiale des secteurs urbanisés de la ville nouvelle ; leur isolement n'est pas dû à un décalage entre leur implantation et la territorialisation promue par la dynamique ville nouvelle mais à un dispositif urbain fait de discontinuités.

La projection spatiale ne met pas en évidence une marginalisation géographique spécifique aux quartiers maghrébins mais révèle le morcellement du système urbain de Melun-Senart ; en quelque sorte, les familles maghrébines sont donc bien intégrées spatialement à cette distribution originale de l'espace mais elles restent isolées.

B - UNE SPÉCIFICATION DES ESPACES LIÉE A LA STRUCTURE ET AU STATUT DU PARC-LOGEMENTS

Certes, le logement n'est que l'un des aspects de la vie urbaine. Mais il est peut-être, plus que d'autres facteurs, le signe d'un certain marquage ethnique ou social. Ce postulat nous permet d'interpréter le logement, au niveau des familles maghrébines, comme un révélateur des situations d'intégration ou d'exclusion par rapport à la dynamique villes nouvelles. Notre analyse de la

division socio-résidentielle de ces espaces urbains part de l'hypothèse d'une relation linéaire entre le cadre bâti et les structures ethniques.

Une première approche de l'habitat en villes nouvelles nous permet de **repérer la structure du parc-logements avec ses équilibres et ses oppositions. Cette analyse typologique du paysage résidentiel constitue le substrat synthétique nécessaire pour apprécier l'accessibilité aux logements des familles maghrébines.**

Notre approche de la différenciation interne des espaces-villes nouvelles repose sur le traitement multivarié de matrices comportant en ligne des "éléments spatiaux", communes ou quartiers, et en colonnes des variables "habitat", ethniques et socio-professionnelles. Ces analyses en composantes principales mettent en évidence les anachronismes majeurs, et permettent de les cartographier et de les modéliser.

Pour chacune des communes (74 avant 1983 et 58 après 1983), nous avons procédé à une analyse en composante principale sur un tableau dont les individus sont les communes, chacune caractérisée par la structure et le statut d'occupation de son parc logement, la composition de la population étrangère et les catégories socio-professionnelles. La somme des valeurs propres des axes factoriels constitue une mesure de la dispersion totale du nuage de points, des communes. Si cette dispersion est élevée, c'est que les communes ont des compositions "résidentielles" ethniques ou sociales différentes les unes des autres, donc que les villes nouvelles sont dotées d'une forte différenciation interne. Et inversement pour le cas des dispersions faibles, reflétées par une somme des valeurs propres faible aussi.

La part prise dans la somme des valeurs propres par le premier axe factoriel offre une autre mesure de la différenciation interne. Elle évalue l'allongement du nuage de points des communes. Si celui-ci est fort, c'est qu'il existe une opposition marquée entre au moins deux types de communes et inversement si l'allongement est faible.

Les deux critères sont complémentaires ; nous les avons utilisés simultanément pour l'élaboration des cartes. Les individus, quartier ou commune, sont ainsi caractérisés à la fois par l'ampleur et par la nature de leur différenciation interne.

1. Disparités du parc-logements et clivages spatiaux

Il nous faut donc déterminer s'il existe une spécification des espaces, liée à la structure et au statut d'occupation de l'habitat, qui crée des clivages spatiaux au sein du parc-logements des villes nouvelles.

La matrice de corrélation nous donne la mesure des disparités du parc-logements et l'analyse en composantes principales exprime leurs configurations géographiques.

Par ailleurs, comme nous l'avons expliqué précédemment, les données de 1987 sont obtenues grâce aux recensements complémentaires ayant lieu chaque année, ajoutés au R.G.P.82 de l'I.N.S.E.E. Toutefois, pour les années 1983 et 1985, les recensements complémentaires de Cergy-Pontoise ont été exploités selon un schéma différent de celui des autres villes nouvelles ; cela crée une discontinuité dans les données disponibles sur le parc-logements par communes. Malgré tout nous sommes parvenus, par recoupements successifs de plusieurs sources, à réaliser des estimations semble-t-il proches de la réalité. Mais nous préférons ne pas les cartographier (Fig. 67) et seulement les signaler en annexe comme des valeurs estimatives (Annexe 1).

L'objet de cette analyse est de proposer **une première classification des communes d'Evry, Marne-la-Vallée, Melun-Senart et St Quentin-en-Yvelines fondée sur les différents types de parcs-logements.**

Cette **typologie** est basée sur **quatre indicateurs : habitat individuel, habitat collectif, habitat locatif et habitat en propriété.**

a. Une asymétrie majeure : locatif / individuel

L'analyse de la matrice de corrélation 1982-1987 fournit des résultats attendus : forte corrélation négative entre le parc individuel et le parc collectif, comme entre l'habitat en propriété et le locatif. L'opposition la plus nette se situe entre le locatif et l'individuel ; la corrélation négative est un peu moins forte entre la propriété et le collectif. Cette nuance souligne que l'individuel est essentiellement en accession par contre le collectif est plus indifféremment en accession ou en location, même si le plus souvent ce dernier statut prédomine.

Matrice des Coefficients de Corrélation 1982-1987

| | | | | | | | | |
|-----------------------------------|-------|------|------|------|------|------|------|---|
| I.2 | I.7 | C.2 | C.7 | P.2 | P.7 | L.2 | L.7 | |
| I.2 | 1 | | | | | | | |
| I.7 | + .97 | 1 | | | | | | |
| C.2 | %-1 | -.97 | 1 | | | | | |
| C.7 | -.97 | %-1 | +.97 | 1 | | | | |
| P.2 | +.80 | +.71 | -.80 | -.71 | 1 | | | |
| P.7 | +.85 | +.80 | -.85 | -.80 | +.89 | 1 | | |
| L.2 | -.88 | -.84 | +.88 | +.84 | -.90 | -.93 | 1 | |
| L.7 | -.87 | -.84 | +.87 | +.84 | -.78 | -.94 | +.94 | 1 |
| I.2 = % habitat individuel 1982 | | | | | | | | |
| I.7 = % habitat individuel 1987 | | | | | | | | |
| C.2 = % habitat collectif 1982 | | | | | | | | |
| C.7 = % habitat collectif 1987 | | | | | | | | |
| P.2 = % habitat en propriété 1982 | | | | | | | | |
| P.7 = % habitat en propriété 1987 | | | | | | | | |
| L.2 = % habitat locatif 1982 | | | | | | | | |
| L.7 = % habitat locatif 1987 | | | | | | | | |

Ces observations traduisent deux évolutions essentielles :

- l'essor de l'individuel dont la proportion augmente dans le parc locatif.
- le pavillon caractérise de plus en plus l'accession à la propriété.

En fait, on assiste à une diversification relative du statut d'occupation de l'habitat individuel ; n'oublions pas que, ces dernières années, les sociétés H.L.M. ont construit ce type de logement. Cependant, le pavillon s'affirme comme le logement type, voire le symbole, de l'accession à la propriété.

Globalement, on assiste à une spécification des espaces liée à la structure et au statut d'occupation de l'habitat. Plus grave, on semble s'acheminer **vers un clivage spatial du parc-logements des villes nouvelles** d'Evry, Marne-la-Vallée, Melun-Senart et Saint Quentin-en-Yvelines.

b. Un habitat révélateur d'antagonismes géographiques

L'examen de l'**Analyse en Composantes Principales** (A.C.P.) donne une **typologie** et permet une **représentation cartographique** des grands types de parcs-logements en 1987. (Fig. 66)

La géographie de l'A.C.P. différencie deux principaux groupes liés aux types de logement, eux-mêmes fractionnés en sous-ensembles selon le statut d'occupation ; les zones d'habitat individuel s'opposent aux zones d'habitat collectif. Les premières se subdivisent en deux secteurs : ceux essentiellement caractérisés par le pavillon en accession et ceux où cohabitent l'individuel en location et l'individuel en propriété.

Les variations du statut d'occupation répartissent l'habitat collectif en trois zones : celles composées essentiellement de logements sociaux, celles associant les immeubles locatifs et le collectif en accession, celles où la plupart des logements collectifs sont en propriété.

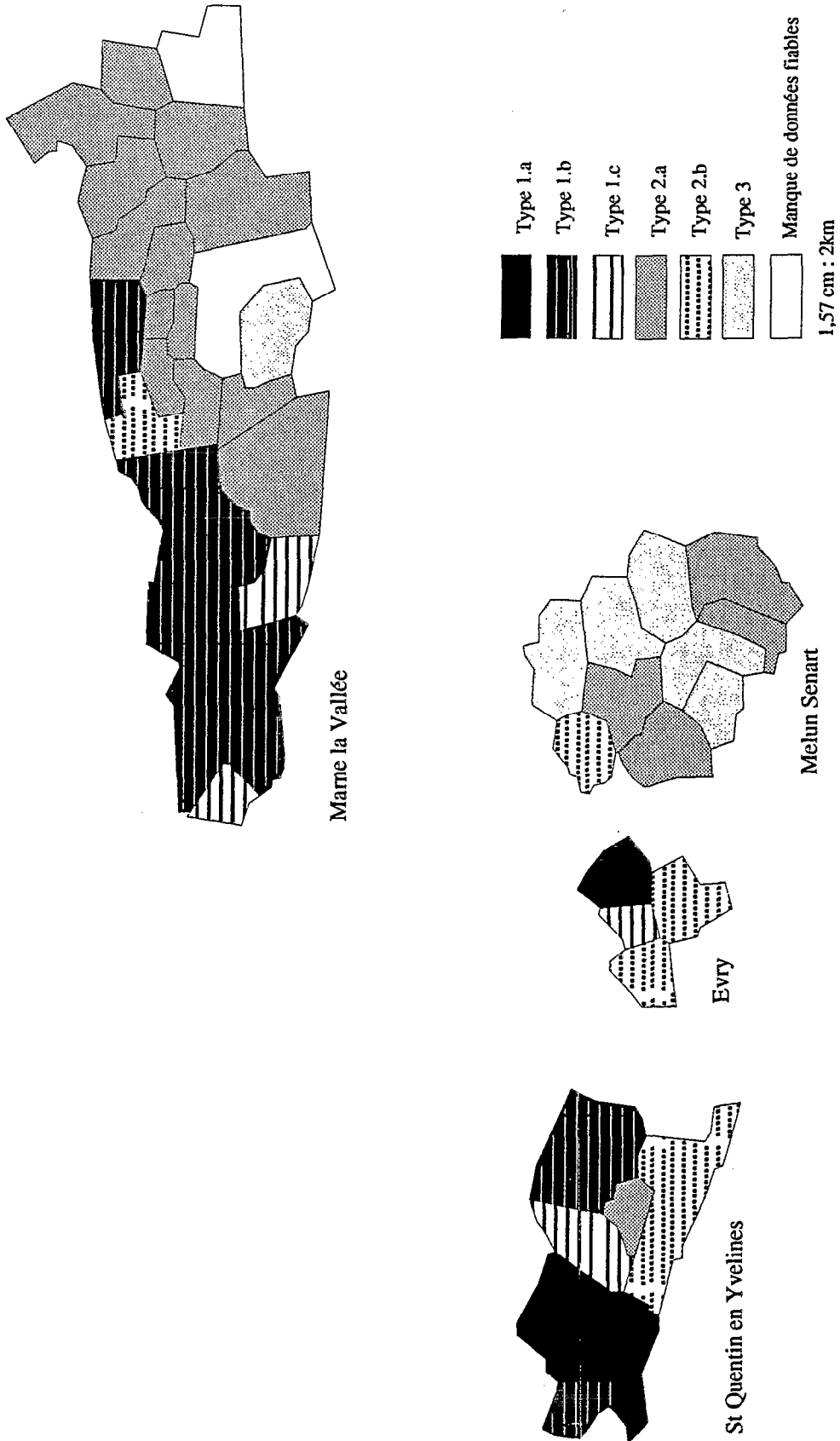
Cette disparité du parc-logements crée un double contraste spatial, entre villes nouvelles et entre communes à l'intérieur d'une ville nouvelle.

Les types les plus opposés sont donc les classes 1.a et 2.a ; les classes 1.b et 2.b. apparaissent comme des catégories charnières pour la part respective du locatif et de la propriété.

La description précise des combinaisons particulières des six segments du parc de logements dégagés par l'A.C.P. et de leur distribution spatiale apporte donc une approche synthétique de la structure de l'habitat en villes nouvelles.

Les types 1.a., b. et c. sont marqués par l'importance du collectif ; ils regroupent des communes d'Evry, de Marne-la-Vallée et de St Quentin-en-Yvelines ; Melun-Senart n'est pas représentée.

Le type 1.a. est incontestablement un type purement "urbain", en ce sens que le collectif y représente plus des trois-quarts du parc de logements. Toutefois, il regroupe des réalités



(Source : R.P.82 + Recensements complémentaires E.P.A.82-87)
Figure 66
 Structure et statut de l'habitat en villes nouvelles 1987

communales différentes : l'importance du collectif n'a pas la même origine à Trappes, à La Verrière ou à Evry. Dans les deux premières villes, elle provient d'un héritage de grands ensembles pré-existants à la création des villes nouvelles : Z.A.C du Nouveau Foyer ou cité H.L.M. du Bois de l'Étang, construite par le biais du 0,1 % patronal de la Régie Renault. En revanche, le parc collectif d'Evry correspond à la première tranche du quartier central de la ville nouvelle. Ces profils communs n'ont donc pas la même signification socio-urbaine : les uns reproduisent l'image des grands ensembles monotones et tristes, les autres symbolisent l'architecture pionnière et originale des villes nouvelles.

Le type 1.b. réunit essentiellement des communes de Marne-la-Vallée, mais concerne aussi deux secteurs de St Quentin-en-Yvelines. La part du logement collectif varie de 57 à 73 % et le statut d'occupation suit ces variations. Lagny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Elancourt ont une proportion de collectif inférieure à celle de Noisy-le-Grand, Lognes, Champs-sur-Marne, Noisiel, Torcy et Guyancourt ; dans ces trois dernières communes elle dépasse les 70 % ! A Champs-sur-Marne, Lognes et Elancourt plus de 50 % du parc sont en accession. A l'inverse, seulement 40 % des logements de Guyancourt sont en propriété.

Ces communes abritent des quartiers denses réalisés au début des villes nouvelles ; celles-ci ont surtout démarré avec la construction locative sociale qui constituait alors 70 à 80 % des programmes. De plus, le parti d'urbanisme dans les années 70 différait encore peu de celui des grands ensembles. Depuis, dans les programmes plus récents, les opérations sont réalisées sous forme de maisons individuelles ce qui explique la part de la propriété à Elancourt et surtout à Lognes.

Le type 1.b. est donc très marqué par les programmes immobiliers du début des villes nouvelles, essentiellement composés de collectif locatif. Cette catégorie associe malgré tout quelques opérations d'individuels. Or, il y a maintenant une image assez contrastée entre ces deux types de réalisations ; on peut donc craindre une dévalorisation rapide du parc collectif en location. En d'autres termes, **les communes du type 1.b. porteront-elles bientôt les "stigmates" de la première urbanisation des villes nouvelles ou doivent-elles déjà assumer les conséquences de ces premiers programmes, et essayer de contrôler les repercussions de la dégradation de ces ensembles sur le reste de leur ville nouvelle ?**

Le type 1.c. apporte une corrélation entre le collectif et l'accession à la propriété. Les communes concernées appartiennent aux villes nouvelles d'Evry, de Marne-la-Vallée et de St Quentin-en-Yvelines ; elles correspondent à la seconde phase de développement. L'urbanisation d'Evry s'étend vers Courcouronnes, celle de Noisy le Grand rejoint Bry sur Marne et celle du Val Maubuée se poursuit vers le sud ; ces communes du type 1.c. se situent en

périphérie immédiate des pôles urbains initiaux. Pour Montigny le Bretonneux, la situation est différente : le secteur de la gare de Montigny s'est substitué au quartier des "7 Mares" d'Elancourt-Maurepas, conçu comme le premier centre fédérateur de St Quentin-en-Yvelines. Cette restructuration ouest / est de la ville nouvelle a occasionné une mutation spatiale des axes d'urbanisation.

Les communes du type 1.c. reprennent la structure de parcs-logements du début des villes nouvelles mais proposent un autre statut d'occupation ; cette nouvelle corrélation entre type et statut répond à une exigence immobilière et à l'évolution de la demande. La proximité du centre impose une densification de l'espace par la construction de logements collectifs. Toutefois, après une première phase de construction rapide pour démarrer la ville nouvelle, naît une volonté de différencier l'offre pour satisfaire la demande d'un autre public.

La classification du **type 1** reflète la genèse et l'évolution de l'habitat en villes nouvelles. Un parc-logements triparti :

- grands ensembles hérités,
- quartiers denses de la première génération essentiellement composés de collectifs-locatifs,
- nouvelles opérations en périphérie immédiate des centres pionniers, ou au coeur du nouveau pôle fédérateur de la ville nouvelle.

Ceci produit une forme spatiale particulière : entre l'héritage et les forces du moment se crée un équilibre instable puisqu'il est destiné à évoluer.

Les types 2.a et 2.b. ont en commun la très forte part de l'individuel., mais l'accession à la propriété est plus fréquente dans le second type.

A deux ou trois exceptions près, cette catégorie représente l'espace le plus périphérique et le moins transformé par la périurbanisation ; le parc individuel ancien y est important.

L'essentiel des secteurs relevant de ce type se situe aux confins des villes nouvelles : périphérie d'Evry (Bondoufle, Lisses), marges ouest et sud de Melun-Senart (St Pierre-de-Perray, Lieusaint, Cesson, Vert-St-Denis), ou une partie du secteur 3 et le secteur 4 de Marne-la-Vallée (Bussy-St-Martin, Gouvernes, Conches, Guermantes, Chanteloup, Montevrain, Jossigny, Chessy, Coupvray, Serris, Magny-le-Hongre, Bailly-Romainvilliers).

A ce type appartiennent également quelques secteurs beaucoup plus proches du coeur de la ville nouvelle de St-Quentin-en-Yvelines ou de Marne-la-Vallée, où la croissance du parc individuel en accession est récente.

Voisins-le-Bretonneux apparaît comme un îlot au sein de la ville nouvelle de St Quentin-en-Yvelines, caractérisée par le logement collectif locatif.

Croissy-Beaubourg correspond à une extension du Val Maubuée qui, après une première phase de construction d'immeubles collectifs, s'oriente vers l'individuel en accession pour rééquilibrer son parc logement et répondre à une demande croissante; Marne-la-Vallée ne doit-elle pas devenir "Paris côté jardin"?

Le type 2 réalise donc une combinaison assez subtile de logement individuel récent et d'individuel ancien péri-urbain voire rural. Les secteurs relevant de ce type correspondent tantôt aux grandes banlieues très pavillonnaires incluses dans le périmètre de la ville nouvelle, tantôt à des secteurs très mêlés où les vieux noyaux, bourgs ou petites villes, sont conquis par la construction récente, tantôt à des petites villes au milieu d'un tissu resté plus rural.

La Figure 66 met en évidence les espaces-villes nouvelles réservés au pavillonnaire en accession, les zones peu ou pas touchées par l'urbanisation-villes nouvelles et le profil particulier de Melun-Senart, "ville nouvelle à la campagne".

Le type 3, dit "profil moyen" réunit essentiellement des communes de Marne-la-Vallée et de Melun-Senart qui réalisent un relatif équilibre entre les différents types et statuts d'occupation des logements.

En fonction de la structure du parc-logements de 1982 (Annexe 3) et à la lumière des recensements complémentaires de 1982, 1984, 1986, 1987 et 1987, nous avons pu réaliser quelques projections pour replacer les communes de Cergy-Pontoise dans la typologie de 1987 :

- St-Ouen-l'Aumône et Pontoise rejoindraient le type 1.a. : leur parc-logements est comparable à celui de Trappes.
- Eragny et Cergy sont proches du type 1.b.
- Osny correspondrait au type 1.c.
- A l'inverse, Vauréal, Menucourt, Neuville-sur-Oise et, Courdimanche, Jouy-le-Moutier appartiendraient respectivement aux types 2.a. et 2.b.

Cette géographie des grands types d'habitat révèle une configuration de plus en plus contrastée du parc-logements.

Le gradient individuel/collectif est responsable de la principale dichotomie ; la prééminence du collectif, logement pionnier des villes nouvelles, est encore très forte malgré l'essor actuel de l'individuel.

D'où le sentiment d'être à une étape charnière de l'urbanisation des villes nouvelles.

Ces évolutions introduisent quelques interrogations : La croissance de l'individuel est-elle spatialement possible ? Cette question se pose surtout pour Evry et St Quentin-en-Yvelines qui arrivent à maturation; par contre, Marne-la-Vallée, plus jeune, dispose encore de vastes espaces non-urbanisés et Melun-Senart, en panne pendant plusieurs années, a connu un nouveau départ en 1984 et conserve d'importantes possibilités d'extension.

Au-delà de l'histoire des villes nouvelles, les orientations actuelles apporteront-elles un rééquilibrage du parc-logements ou introduiront-elles un découpage ségréatif ?

Les liaisons statistiques existant entre la structure du parc et le statut d'occupation reflètent-elles de simples corrélations spatiales ou relèvent-elles d'effets structurels plus significatifs ?

2. Une accessibilité au logement ethniquement différenciée

Où se localise la population maghrébine au sein de cet habitat spatialement segmenté ? Pour apporter quelques éléments de réponse, nous rapprochons la proportion de maghrébins dans la population totale à la structure ou au statut d'occupation des logements, par commune.

La représentation maghrébine varie-t-elle en fonction de la composition du parc-logements ? On obtiendrait alors la relation suivante : si tel type d'habitat alors telle présence maghrébine. Le logement étant au cœur du processus d'urbanisation cette question est d'autant plus essentielle en ville nouvelle.

Pour vérifier cette hypothèse nous disposons de deux outils statistiques : **l'analyse de la variance et l'analyse en composantes principales.**

a. L'incidence du mode d'hébergement sur la localisation des ménages nord-africains

L'analyse de la Variance a pour but de déterminer si la stratification considérée, structure et statut de l'habitat, a une influence sur la proportion de maghrébins dans la population totale. (note : rappelons que la variance est égale au carré de l'écart-type ; l'analyse de la variance revient donc à étudier la dispersion des valeurs moyennes)

Analyse de la Variance - Valorisation monocritère - 1982 et 1987

Incidence de l'habitat sur la présence maghrébine

+ Valorisation monocritère - Valeurs moyennes

Structure de l'habitat / Population maghrébine - 1987

| | Individuel | Collectif | Accession | Locatif |
|----------------------------|------------|-----------|-----------|---------|
| <i>Pas de Maghrébins</i> | 93.0 | 13.4 | 82.3 | 7.9 |
| <i>% < à la moyenne</i> | 75.4 | 23.9 | 69.9 | 23.5 |
| <i>2,5 - 4,6 %</i> | 42.4 | 57.5 | 55.7 | 36.6 |
| <i>4,8 - 7,6 %</i> | | | | |
| <i>10,8 - 19,5 %</i> | 22.6 | 77.3 | 21.0 | 73.2 |
| <i>Ensemble</i> | 68.3 | 31.9 | 66.8 | 25.7 |

+ Valorisation monocritère - Valeurs moyennes

Structure de l'habitat / Population maghrébine - 1982

| | Individuel | Collectif | Accession | Locatif |
|----------------------------|------------|-----------|-----------|---------|
| <i>Pas de Maghrébins</i> | 90.3 | 9.6 | 76.2 | 10.7 |
| <i>% < à la moyenne</i> | 73.9 | 25.9 | 71.8 | 10.2 |
| <i>2,5 - 4,6 %</i> | 41.9 | 57.9 | 50.8 | 21.4 |
| <i>4,8 - 7,6 %</i> | 45.8 | 54.0 | 40.3 | 41.3 |
| <i>10,8 - 19,5 %</i> | 34.0 | 65.8 | 28.6 | 62.5 |
| <i>Ensemble</i> | 68.1 | 31.7 | 64.6 | 25.7 |

Le test consiste à considérer d'une part la **variance inter-classes** (carré des écarts entre la moyenne de chaque strate et la moyenne de l'échantillon total) et la **variance intra-classes** d'autre part (somme du carré des écarts entre chaque observation et la moyenne de la strate à laquelle elle appartient). Si la variance inter-classes est significativement plus grande que la variance intra-classes, cela veut dire que les différences d'une strate à l'autre sont plus importantes que les différences à l'intérieur d'une même strate. Il est alors légitime de considérer que la stratification introduit des groupes relativement homogènes et significativement différents l'un de l'autre au regard du critère considéré.

Si l'on se base sur le rapport **Variance inter-classes/Variance intra-classes** des critères d'habitat, on constate que la stratification introduit des groupes significativement différents l'un de l'autre au regard des quatre critères considérés.

Les deux critères liés à la structure du logement apportent les plus forts contrastes. On peut dire alors que la structure du logement ou le mode d'occupation mettent en évidence des différences significatives quant à la présence maghrébine.

En regard de chaque modalité s'affichent les conclusions du test comparant la moyenne de la modalité à celle de l'échantillon.

Quel que soit le critère habitat considéré les modalités s'opposent deux à deux, d'une part "pas de maghrébin" et "% inférieur à la moyenne", d'autre part "2,5 - 4,6 %" et "10,8 - 19,5 %".

Les communes où il y a peu ou pas de maghrébins et celles où la proportion de maghrébins est relativement élevée s'opposent par leur parc-logements. On constate que le collectif et le locatif accordent l'importance moyenne la plus forte aux communes où la communauté maghrébine représente plus de 10 % de la population totale. Les deux modalités "extrêmes" regroupent des communes relativement homogènes.

Le test est largement significatif et permet de conclure que les maghrébins sont pratiquement exclus des communes où l'individuel et la propriété prédominent. A l'inverse, les communes dont le parc-logements est essentiellement composé de collectifs-locatifs, abritent une forte proportion de maghrébins.

Ceci met en évidence l'incidence très marquée du mode d'hébergement sur la présence nord-africaine. On peut ainsi opposer les secteurs pavillonnaires en accession d'où la population maghrébine est quasi absente aux parcs de logements collectifs-locatifs où se concentrent les familles algériennes, marocaines et tunisiennes. Les communes où la population nord-africaine est inférieure à 2,5 % ne se démarquent pas nettement de l'échantillon total.

Le parc social s'est largement ouvert aux immigrés et notamment aux maghrébins mais, cet accès des ménages nord-africains au parc-H.L.M. s'étant fait parallèlement à la dévalorisation de ce parc, ils se trouvent aujourd'hui en situation d'exclusion.

L'accessibilité au logement semble donc ethniquement différenciée.

b. 1982 - 1987 : un habitat plus diversifié mais plus ségré-gatif

En outre, une comparaison des valorisations monocritères de 1987 et 1982 apporte quelques éléments intéressants. (p.226) Entre les deux dates, les différentes modalités deviennent plus homogènes et simultanément les écarts entre les strates s'accroissent. Chaque critère correspond à une population de plus en plus profilée.

Ceci laisserait à penser que depuis 1982, les caractéristiques du parc-logements ont de plus en plus d'incidence sur la présence maghrébine en villes nouvelles.

En fait, cette évolution est liée à une mutation du processus d'urbanisation. A leur début, les villes nouvelles ont privilégié le collectif-locatif ; or, la décennie 1980 est marquée par une volonté de diversifier le parc-logements ce qui favorise le développement de l'individuel en accession à la propriété.

Le renforcement de l'opposition entre habitat individuel en propriété et une présence maghrébine révèle les difficultés auxquelles est confrontée cette population pour accéder au logement pavillonnaire.

Le développement de l'individuel a drainé vers de nouveaux espaces une catégorie de population dont les familles maghrébines semblent exclues. Par conséquent, l'accessibilité au logement de la communauté nord-africaine devient de plus en plus sélective. Paradoxalement, la diversification de l'habitat rend le logement plus ségré-gatif. Concrètement, ceci crée un zoning ethnique, avant-coureur du risque d'une marginalisation spatiale de la population maghrébine! " Les moyens d'éviter la concentration des familles immigrées sur certaines parties du parc-H.L.M. ne manquent pas. Sans doute sont-ils encore insuffisants et surtout pas assez connus. Mais leur efficacité vient avant tout du désir que l'on a de s'en servir" BAROU J.. "L'insertion des immigrés passe par leurs conditions de logement". Hommes et Migrations. n°1118, janvier 1989.

c. Une population maghrébine "assignée" à un parc-logements hérité et excentré

Pour essayer d'apporter un éclairage sur ce processus sélectif de l'habitat pour la population maghrébine, nous avons élaboré une construction géographique. L'analyse en composantes principales permet d'établir une typologie selon la structure et le statut d'occupation du parc-logements et la proportion de population maghrébine dans la population totale en 1987.

On obtient ainsi trois situations principales qui traduisent en quelque sorte, l'accessibilité de la communauté nord-africaine aux différents types de logement. (Fig. 67)

Les types 1.a., b. et c. sont marqués par l'importance du collectif, du locatif et de la population maghrébine.

Le type 1.a. regroupe les communes de Trappes et La Verrière ; le collectif et le locatif y représentent plus de 70 % des logements et les maghrébins y réunissent 13 à 20 % de la population totale. Dans ces communes on trouve des quartiers de grands ensembles pré-existants à la création de St Quentin-en-Yvelines. St-Ouen-l'Aumône a un profil comparable.

Le type 1.b. est commun à Guyancourt et à Evry. Le pourcentage de collectif est comparable à celui du type 1.a. mais la proportion de locatif et de population maghrébine est plus faible. Cergy et Pontoise pourraient s'intégrer à ce type.

Le type 1.c. regroupe la plupart des communes du secteur de Noisy-le-Grand et du nord du Val Maubuée (Marne-la-Vallée) mais aussi Elancourt. Le collectif et le locatif se situent en dessous des taux précédents ; toutefois le pourcentage de maghrébins est proche de celui du type 1.b. Eragny et Osny présentent des caractéristiques proches de ce schéma.

Les types 1.b. et c correspondent aux communes caractérisées par des "opérations héritées" ou par des quartiers denses réalisés au début de la ville nouvelle ou par l'association des deux.

Le type 1 est fortement marqué par le collectif mais le statut d'occupation et la représentation maghrébine différencient trois sous-ensembles. Plus les quartiers antérieurs à la création de la ville nouvelle occupent une place importante, plus le parc-logements est essentiellement social et plus le pourcentage de maghrébins est élevé.

On retrouve la corrélation positive observée avec l'analyse de la variance : collectif-locatif / population maghrébine. Toutefois, on constate qu'elle varie en fonction du type de programme et de l'âge du parc-logements.

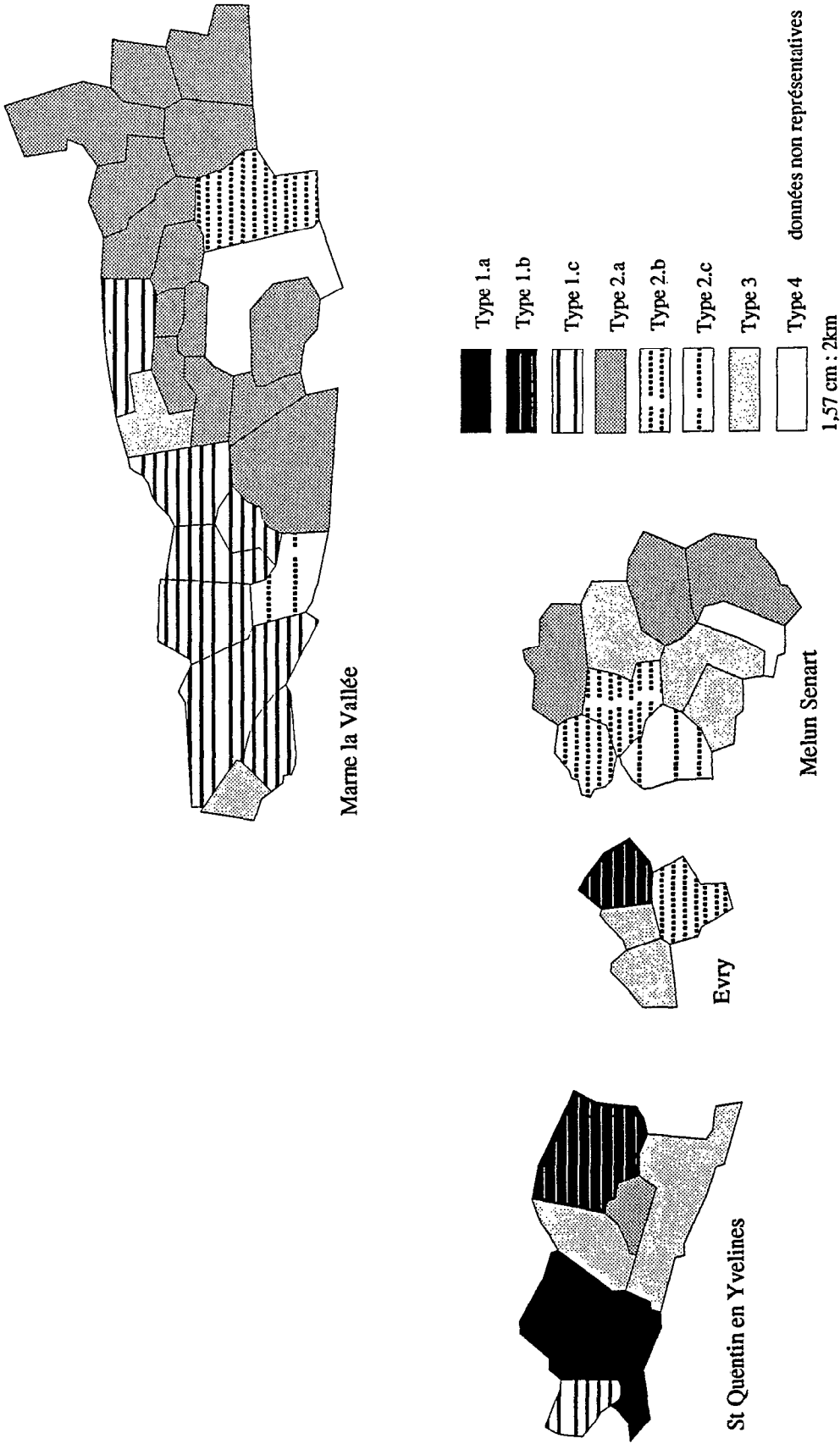
L'implantation des familles maghrébines est soit antérieure à la création des villes nouvelles, soit contemporaine du début des villes nouvelles et étroitement liée à l'habitat social. Les motifs de leur arrivée ici, décrits précédemment, expliquent ces corrélations strictes : restructuration urbaine de l'agglomération parisienne, résorption des bidonvilles, construction des villes nouvelles et logements du 0,1 % patronal.

Le type 2. se caractérise essentiellement par l'individuel en propriété et la quasi absence d'immigrés maghrébins. La proportion de logements en accession introduit quelques nuances entre les types 2.a., b. et c.

On le rencontre à la fois dans les secteurs le moins transformés par l'urbanisation des villes nouvelles et dans quelques secteurs à vocation pavillonnaire (Croissy-Beaubourg ou Voisins-le-Bretonneux).

Ces trois classes associent le pavillon ancien et des cités récentes de résidences privées.

Le type 3, catégorie de transition, combine le collectif-locatif et l'individuel en propriété dans des proportions assez compa-



(Source : R.P.82 + Recensements complémentaires E.P.A.82-87)

Figure 67
L'accessibilité de la population maghrébine au logement en villes nouvelles - 1987

rables ; le pourcentage de population maghrébine est proche de la moyenne nationale (2,6 % de la population totale). Aucune commune de Cergy-Pontoise ne semble correspondre à ce type.

Ce type représente trois catégories d'espaces : les pôles dynamiques actuels des villes nouvelles, les communes récemment conquises par les nouveaux axes d'urbanisation, mais aussi quelques zones restées en marge du développement urbain.

Cette typologie permet une approche intéressante des grandes configurations spatiales du parc-logements des familles maghrébines.

"L'espace-habitat" des villes nouvelles oppose des zones à forte concentration maghrébine et des zones, semble-t-il, inaccessibles à cette population.

En outre, si l'on compare cette carte d'une part, aux anamorphoses de la dynamique urbaine de la décennie 80 (A - Chapitre 1. Troisième Partie,) et d'autre part aux caractéristiques des programmes de logements actuels, on mesure tout le risque de marginalisation de la communauté nord-africaine.

Aujourd'hui, les quartiers où résident les ménages maghrébins sont souvent en marge des pôles structurants, se situent en périphérie voire à l'opposé des axes d'urbanisation et la structure de leur parc-logements appartient à une autre génération.

En fait, l'habitat des familles nord-africaines renvoie au passé des villes nouvelles ; il correspond aux grands ensembles "hérités" et aux "opérations de la première génération" c'est-à-dire au patrimoine vieilli du logement social. Les familles maghrébines vivant regroupées dans ces grands ensembles excentrés sont pratiquement soustraites aux contacts quotidiens avec les diverses composantes de la société villes nouvelles.

Le logement constitue un indice de qualité pour saisir toute la dissymétrie entre le vieillissement et la monotonie des "quartiers-maghrébins" et le dynamisme créatif et original des "quartiers dits ville nouvelle".

Hormis celles des grands ensembles hérités, au départ, les familles maghrébines ont été logées dans des cités intégrées au tissu urbain des villes nouvelles ; ces opérations ont été définies par la politique d'aménagement de l'Ile-de-France ou prévues pour héberger la main-d'œuvre du B.T.P. Dans les deux cas, ces programmes ont répondu à une urgence : reloger ou loger au plus vite sans souci d'esthétique et de qualité de vie.

Construits à proximité du centre promoteur de la ville nouvelle, ces immeubles sont vite devenus anachroniques dans le paysage architectural des villes nouvelles. Cette simple dissension urbanistique est à l'origine d'une marginalisation de ces premiers ensembles dont la population, notamment maghrébine, porte les stigmates.

La notion de marginalité peut paraître excessive, pourtant elle traduit une réalité vécue au quotidien par les ménages nord-africains. Ceci mérite néanmoins d'être relativisé.

Situés dans d'autres secteurs de la banlieue parisienne, ces ensembles de logements seraient assimilés aux quartiers denses des années 70 dont le bâti a mal vieilli sans être totalement dégradé. En d'autres termes, l'image de ces quartiers est surtout altérée par la perception comparative que l'on a de toute chose ; pris stricto sensu, ils ne donnent pas l'impression d'une dégradation avancée et d'une paupérisation latente. Ainsi, les six îlots de la Croix Petit (Cergy), dotés d'espaces verts et reliés entre eux par un cheminement piétonnier, paraissent décents tant sur le plan de l'architecture que sur le plan de l'environnement, comparés à de nombreuses autres cités de la banlieue parisienne. Mais, comparés à leurs quartiers voisins, certaines caractéristiques physiques qui sont à l'origine de la dégradation constatée dans les "îlots sensibles" ressortent de manière plus évidente. Ces logements sont alors rapidement assimilés aux cités où sont concentrées des familles dites difficiles. En fait, de simples critères physiques suffisent trop souvent pour désigner ces lieux comme des quartiers à problèmes ; plus grave, cette stigmatisation risque d'accélérer un processus de dégradation du climat social prêt à s'engager.

A cette étape de notre analyse une question s'impose : ces quartiers de la "première génération" portent-ils en eux-mêmes les germes de leurs difficultés ou est-ce trop audacieux d'imaginer que ce soit la dynamique même de l'urbanisation des villes nouvelles qui les précipite dans l'impasse de la ghettoisation ?

Ces remarques appellent une réflexion inattendue : **l'urbanisation des villes nouvelles a généré des quartiers denses qui sont pour tout ou partie engagés dans un processus de dégradation comme en ont connu déjà de nombreux secteurs du parc immobilier de l'Ile-de-France. C'est alors une mise en cause des bases même de la conception des villes nouvelles qui ont justement été voulues, en réaction contre les grands ensembles, moins denses, mieux équipées et biens reliées aux pôles dynamiques.**

L'accessibilité sélective au logement se superpose à la marginalité spatiale. Les villes nouvelles donnent l'image d'un zoning urbain devenu ségrégué.

Cette géographie de l'habitat-maghrébin a-t-elle pour seule origine une opportunité de l'histoire, qui a combiné l'évolution socio-urbaine des villes nouvelles et la mutation socio-spatiale de l'immigration maghrébine en Ile-de-France, ou révèle-t-elle un partage pluri-ethnique de l'espace ?

En villes nouvelles comme ailleurs, la question du logement des immigrés s'est-elle muée en question de cohabitation pluri-ethnique ? Et comme a titré un numéro du "Monde Diplomatique" (1988), le logement serait-il "la vitrine des inégalités sociales" ?

C - APPROCHE ETHNIQUE DE LA MULTI-DIMENSIONALITÉ

La pluri-ethnicité existe, nous l'avons déjà décrite en Première Partie (Chapitre 2, B., p 41), mais nous ignorons la "qualité des relations" qui s'établissent entre les différentes communautés et les articulations spatiales de cette cohabitation. En d'autres termes, la pluri-ethnicité renforce-t-elle la qualité multidimensionnelle de l'espace-ville nouvelles, révélée par l'analyse de la dynamique spatiale et dont témoignent les disparités géographiques du parcellage ?

Les communes des cinq villes nouvelles et la composition de leur population étrangère par groupes ethniques constituent les bases géographiques et démographiques de notre étude. L'échantillon reste statistiquement modeste ; il permet néanmoins de tester l'existence ou l'absence de rapports entre les communautés étrangères.

Nous ne cherchons pas une connaissance exhaustive des implantations étrangères mais nous voulons obtenir des indications sur la **qualité des relations spatiales entre les principaux groupes ethniques**.

L'hypothèse de départ peut s'énoncer sous la forme : **SI ...** telle population d'origine étrangère est présente dans une des communes données ... **Alors ...** telle autre population immigrée est attirée ou exclue.

1. Les limites d'une cohabitation pluri-ethnique

Cette matrice de corrélation exprime les relations "attractives" ou "répulsives" qui s'exercent entre les communautés étrangères et déterminent la géographie ethnique des villes nouvelles.

MATRICE DE CORRELATION - 1987

| % dans la Pop. Etrangère | Maghrébins | Ibériques | Autres C.E.E. | Autres Africains | Asiatiques |
|-----------------------------|------------|-----------|------------------|---------------------|------------|
| Maghrébins | 1,00 | | | | |
| Ibériques | -0,24 | 1,00 | | | |
| Autres C.E.E. | -0,42 | 0,28 | 1,00 | | |
| Autres Africains | 0,16 | -0,40 | 0,02 | 1,00 | |
| Asiatiques | -0,42 | -0,33 | -0,26 | -0,23 | 1,00 |

Le coefficient de corrélation permet de mesurer la plus ou moins bonne qualité de la relation postulée entre deux variables et le sens de la variation simultanée des deux variables. Les relations figurées ici sont de qualité moyenne car le plus fort coefficient atteint seulement 0,42 % ; quelques-uns sont proches de 0, ce qui indique l'absence de corrélation entre certaines communautés étrangères. Les coefficients de corrélation les plus élevés sont négatifs ; **les contraintes répulsives sont donc plus importantes que les forces attractives inter-communautaires**.

Un coefficient de corrélation négatif entre la population maghrébine et les "autres C.E.E." désigne une relation décroissante ; l'une des variables croît en même temps que l'autre décroît. Ainsi, plus la proportion de maghrébins est importante, moins les "autres C.E.E." sont présents. Le schéma est identique avec les "asiatiques", négatif aussi avec les ibériques, mais la tendance est moins marquée.

Un coefficient de corrélation positif désigne une relation de même sens. C'est le cas de la corrélation entre les maghrébins et les "autres africains". Toutefois, si la relation existe, dans l'ensemble elle reste limitée.

Une forte présence maghrébine semble donc écarter l'installation des ressortissants communautaires, des asiatiques et dans une bien moindre mesure des ibériques. Seuls les "autres africains" sont corrélés positivement avec les maghrébins. La présence maghrébine écarte plus souvent une cohabitation pluri-ethnique qu'elle ne la favorise.

Les ibériques obtiennent une relation positive avec les "autres C.E.E.", mais négative avec les asiatiques et surtout les "autres africains".

Les asiatiques se caractérisent par des relations négatives quelque soit le groupe ethnique corrélé ; cette tendance est assez prononcée avec les maghrébins et les ibériques, mais elle reste modeste avec les "autres C.E.E." et les "autres africains". Les maghrébins et les portugais sont arrivés les premiers en villes nouvelles. Par contre, la venue des asiatiques date surtout de la fin de la décennie 70 et du début des années 80 ; cette vague migratoire est commune aux populations originaires d'Asie et d'Afrique Noire ;

ceci explique, en partie, une relation de meilleure qualité entre les asiatiques et les "autres africains".

Il n'y a aucune relation entre les "autres C.E.E." et les "autres africains".

Ces variations indiquent les limites d'une cohabitation pluri-ethnique en villes nouvelles.

Les communautés originaires d'une même entité géographique s'orientent vers des espaces identiques. Les maghrébins sont rejoints par les autres populations africaines. Les ibériques et les autres européens se tournent vers les mêmes secteurs. Par contre, l'implantation asiatique semble être indépendante de toute autre présence étrangère.

Comparer ces relations, observées en 1987, avec celles figurées sur la matrice de 1982 révèle quelques évolutions intéressantes.

MATRICE DE CORRELATION - 1982

| % dans la Pop.Étrangère | Maghrébins | Ibériques | Autres C.E.E. | Autres Africains | Asiatiques |
|----------------------------|------------|-----------|------------------|---------------------|------------|
| Maghrébins | 1,00 | | | | |
| Ibériques | -0,47 | 1,00 | | | |
| Autres C.E.E. | -0,48 | 0,15 | 1,00 | | |
| Autres Africains | 0,22 | -0,44 | -0,27 | 1,00 | |
| Asiatiques | -0,42 | -0,38 | 0,01 | -0,08 | 1,00 |

La variation positive entre les maghrébins et les autres africains s'accroît. À l'inverse, la qualité de la relation entre les ibériques et les maghrébins "se dégrade". Ces évolutions contraires autorisent deux hypothèses : l'arrivée massive d'une nouvelle communauté étrangère amoindrit le rapport ibériques/maghrébins, ou bien les "autres africains" se substituent aux ibériques.

La relation positive entre les maghrébins et les autres africains provient-elle d'un regroupement communautaire voulu par les intéressés ou d'une cohabitation obligée ? Ces deux communautés africaines se réunissent-elles par véritable attirance mutuelle ou sont-elles réunies malgré elles ?

La géographie ethnique des villes nouvelles repose plus sur des contraintes ségrégatives que sur des attractions communautaires.

Plus globalement, on constate une "ethnisation" de certains secteurs qui se traduit par une "européennisation" des communes à forte présence ibérique, et une "africanisation" des communes où la communauté maghrébine est déjà sur-représentée.

Ces spécialisations ethniques créent des antagonismes communaux qui font craindre une hiérarchisation spatiale des communautés étrangères !

2. Une pluri-ethnicité spatialisée

Pour saisir les conditions d'apparition et les formes actuelles des processus de ségrégation géographique, il importe que nous analysions ces phénomènes à différentes échelles.

Après une première observation à l'échelle des communes, une exploration à l'échelle du quartier permet d'aborder la question de l'intégration de la population maghrébine ; se limite-t-elle à l'intégration dans la communauté d'accueil ou pose-t-elle le problème de l'intégration pluri-ethnique ?

a. Un espace ethnique quadri-parti

La Figure 68 ne constitue pas une photographie exhaustive de la répartition géographique de la population étrangère en 1987 mais, basée sur les cinq principaux groupes ethniques, elle définit **une typologie en fonction des sur-représentations** : c'est-à-dire, que l'on ne présente pas la configuration ethnique de chaque commune, mais on caractérise chaque ville par la ou les popula-

tions étrangères sur-représentées, comparées à leur présence moyenne dans l'ensemble des communes des villes nouvelles.

Le profil moyen correspond à la configuration suivante : les maghrébins et les ibériques prédominent, repré-

sentant les uns et les autres environ 30 % de la population étrangère ; les A.C.E.E., les autres africains et les asiatiques réunissent une proportion plus faible de la population étrangère puisque chacun oscille entre 6 et 8 %.

Cette approche donne **une image indicielle du système "ethnico-spatial" des villes nouvelles**. Les synergies et les antagonismes communautaires s'expriment à l'échelle de la ville nouvelle et du quartier et mettent en exergue la qualité des relations spatiales entre les groupes ethniques.

Cette **pluri-cohabitation spatialisée** différencie quatre zones typiques que l'on peut nommer ainsi : l'espace-africain, l'espace européen, l'espace mixte et l'espace-asiatique.

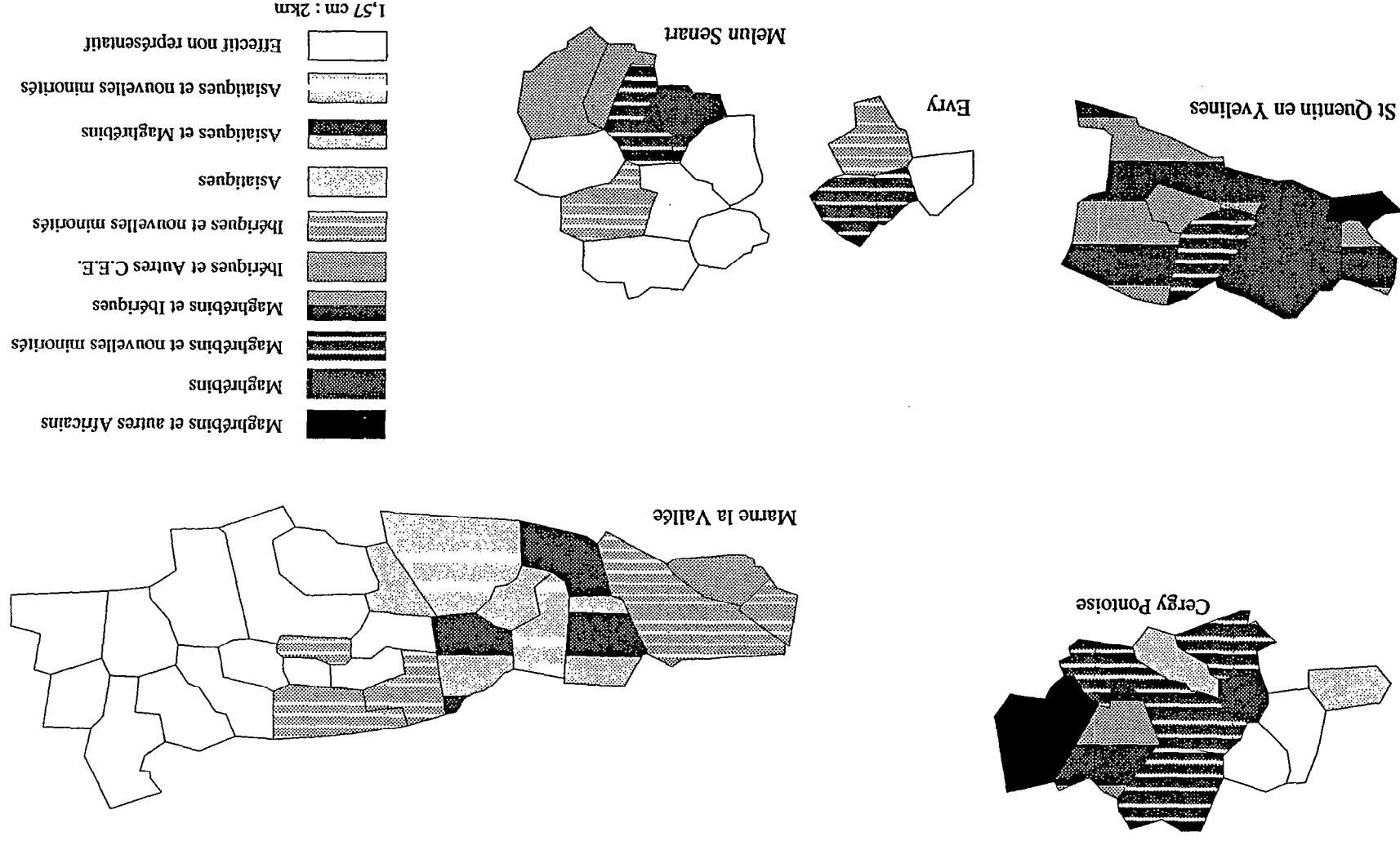
L'espace dit "Africain" est dichotomique.

Trappes, La Verrière et St Ouen-l'Aumône se caractérisent par une double sur-représentation africaine, originaire du Maghreb ou des autres pays d'Afrique. Nous l'avons déjà signalé, ces communes abritent des grands ensembles hérités que les villes nouvelles ont du mal à maîtriser.

Ailleurs, la population maghrébine est rejointe par des minorités étrangères, africaines ou asiatiques, d'immigration récente. Cette mixité ethnique se développe dans les secteurs dynamiques ; il s'agit soit des premiers centre-villes qui sont toujours actifs et associent aux opérations de la première génération de nouveaux programmes à leur périphérie ou sur les communes limitrophes (Evry, Cergy), soit des nouveaux pôles en expansion (Montigny-le-Bretonneux., Savigny-le-Temple).

L'espace dit africain recouvre donc deux réalités antagoniques : un espace d'urbanisme passif et de marginalité et un espace d'urbanisme actif et de centralité. La cohabitation africaine exprime à la fois une urbanisation héritée statique et une urbanisation multi-temporelle dynamique. On est donc en droit de s'interroger sur la nature de cette double spatialisation de l'immigration africaine. Ces contrastes géographiques ne sont-ils pas l'expression d'un urbanisme ségrégatif très sensible à l'échelle du quartier ?

L'espace dit "Européen" est plus indéterminé ; il combine des secteurs où seuls les ibériques et les autres C.E.E. sont sur-représentés et des secteurs où les ibériques partagent la sur-représentation avec des minorités africaines ou asiatiques.



(Source : R.P. 82 + Recensements Complémentaires E.P.A.82-87)

Figure 68

Répartition de la population étrangère en villes nouvelles par groupes ethnique - 1987

Les communes d'immigration "spécifiquement" européenne se différencient des villes disposant d'un fonds migratoire traditionnel, espagnol ou/et portugais, sur lequel se sont greffés de nouveaux flux. Une immigration de main-d'oeuvre relativement ancienne et intra-européenne cohabite avec une immigration récente de réfugiés venus d'Afrique ou d'Asie. Tel est le cas notamment à Noisy-le-Grand où une importante communauté asiatique voisine avec une communauté portugaise étroitement liée à la main-d'oeuvre du bâtiment qui a construit Marne-la-Vallée.

Ainsi, s'opposent une cohabitation favorisée par le contexte ville nouvelle et socialement optimisée, et une cohabitation imposée par l'évolution historique des villes nouvelles et, par là-même, plus complexe et plus difficile.

L'espace mixte...

Quelques communes de Cergy-Pontoise et de St Quentin-en-Yvelines se caractérisent par une prééminence **mi-ibérique / mi-maghrébine**. Elles ont accueilli les opérations de la première génération conçues à la fois pour héberger les familles de la main-d'oeuvre du B.T.P. et loger celles des ouvriers de l'industrie automobile dans le cadre du 1 % patronal.

La qualité de ces relations spatiales s'articule plus autour d'une situation socio-professionnelle commune qu'autour d'une cohabitation méditerranéenne nord-sud.

Ces espaces portent les traces historiques du début des villes nouvelles qui semblent s'être muées en empreintes socio-ethniques

L'espace dit "Asiatique" se situe essentiellement à Marne-la-Vallée dont il fait l'originalité ethnique mais, associé à d'autres minorités, il est aussi le témoin des nouveaux axes d'urbanisation en villes nouvelles, notamment à Cergy-Pontoise. Depuis la fin des années 70, une immigration d'asile politique ou économique en provenance d'Asie et d'Afrique occidentale se substitue à l'immigration de travail nord-africaine et sud-européenne.

Il s'agit d'un espace significatif voire "symptomatique" d'une nouvelle donne urbaine et migratoire.

Cette représentation cartographique confirme que l'espace-ville nouvelle n'est pas figé et sa transformation peut coïncider avec la mutation de l'immigration étrangère.

L'existence d'une population pluri-ethnique renforce la qualité multidimensionnelle de l'espace-ville nouvelle. Toutefois, celle-ci ne produit-elle pas aussi des ségrégations emboîtées, combinées, multipolaires qui s'expriment à l'échelle du quartier ?

b. Un système "ethnico-spatial" ségrégué, à l'échelle du quartier

Une analyse au niveau du **quartier** favorise le repérage des espaces ségrégués puisqu'il est "**le point de contact entre l'espace géométrique et l'espace social, le point de passage de l'un à l'autre ...**" H.Lefebvre.

Nous prendrons St Quentin-en-Yvelines comme exemple, pour identifier les oppositions dans la distribution spatiale des communautés étrangères à une échelle-micro. (Fig. 69)

St-Quentin-en-Yvelines apparaît comme **une mosaïque ethnique scindée en trois types caractéristiques** qui expriment **les axes essentiels d'immigration**. Schématiquement, d'ouest en est, se succèdent un secteur "européen" surtout ibérique, une zone centrale maghrébine voire africaine, et une partie orientale privilégiant les nouvelles minorités étrangères. Outre ces contrastes horizontaux, la géographie ethnique de St-Quentin-en-Yvelines se caractérise par des paysages communaux très composites où se côtoient des situations classiques et des particularités locales. Quelque soit la commune observée, le village est "européen" : on retrouve ici la traditionnelle préférence des espagnols et des portugais pour l'habitat ancien, induite par leur activité professionnelle dans le bâtiment. Au-delà de ce noyau traditionnel, les rapports ethniques diffèrent selon les communes.

Elancourt se subdivise en trois territoires : le centre des 7 Mares "maghrébin", les Petits Prés et la Haie à Sorel mi-ibériques/mi-nord-africains, le Parc à Coudrays, le Gandouget et la Villedieu, essentiellement ibériques mais ouverts aux nouvelles minorités.

Cette disposition semi-circulaire repose sur une classification historique et urbanistique des quartiers. Une première phase d'habitat collectif précède une expansion plus perméable voire essentiellement consacrée à l'habitat individuel ; or une part importante des opérations de la première génération a été réservée par la Régie Renault ou l'entreprise Riboud qui a largement participé à la première urbanisation d'Elancourt-Maurepas. Cette "occupation professionnelle", liée au 0,1 % patronal, explique la composition ethnique de ces quartiers. A leur périphérie, les secteurs plus récents connaissent une sur-représentation ibérique.

Cette dissimilitude traduit une accessibilité au logement ethniquement différenciée : les familles portugaises ou espagnoles accéderaient-elles assez facilement à la maison individuelle alors que les familles maghrébines devraient rester dans les logements collectifs et sociaux ?

Les quartiers de **La Verrière** opposent deux réalités ethniques très contrastées : un centre ancien ouvert aux populations ibériques et une cité excentrée, classée "îlot sensible", où 75 % de la population étrangère est africaine dont 65 % d'origine maghrébine. La Verrière apparaît comme la commune des oppositions extrêmes !

La présence maghrébine atteint son "paroxysme" à **Trappes**.

A l'exception du Village et du centre de la Plaine de Neauphle, tous les quartiers enregistrent une sur-représentation nord-africaine ; elle peut être unique ou associée à une autre ; cette mixité accentue "l'africanisation" de certains quartiers tel celui du Merisier ou crée des quartiers méditerranéens où se côtoient des populations originaires des deux rives occidentales (Trappes-est et la Boissière).

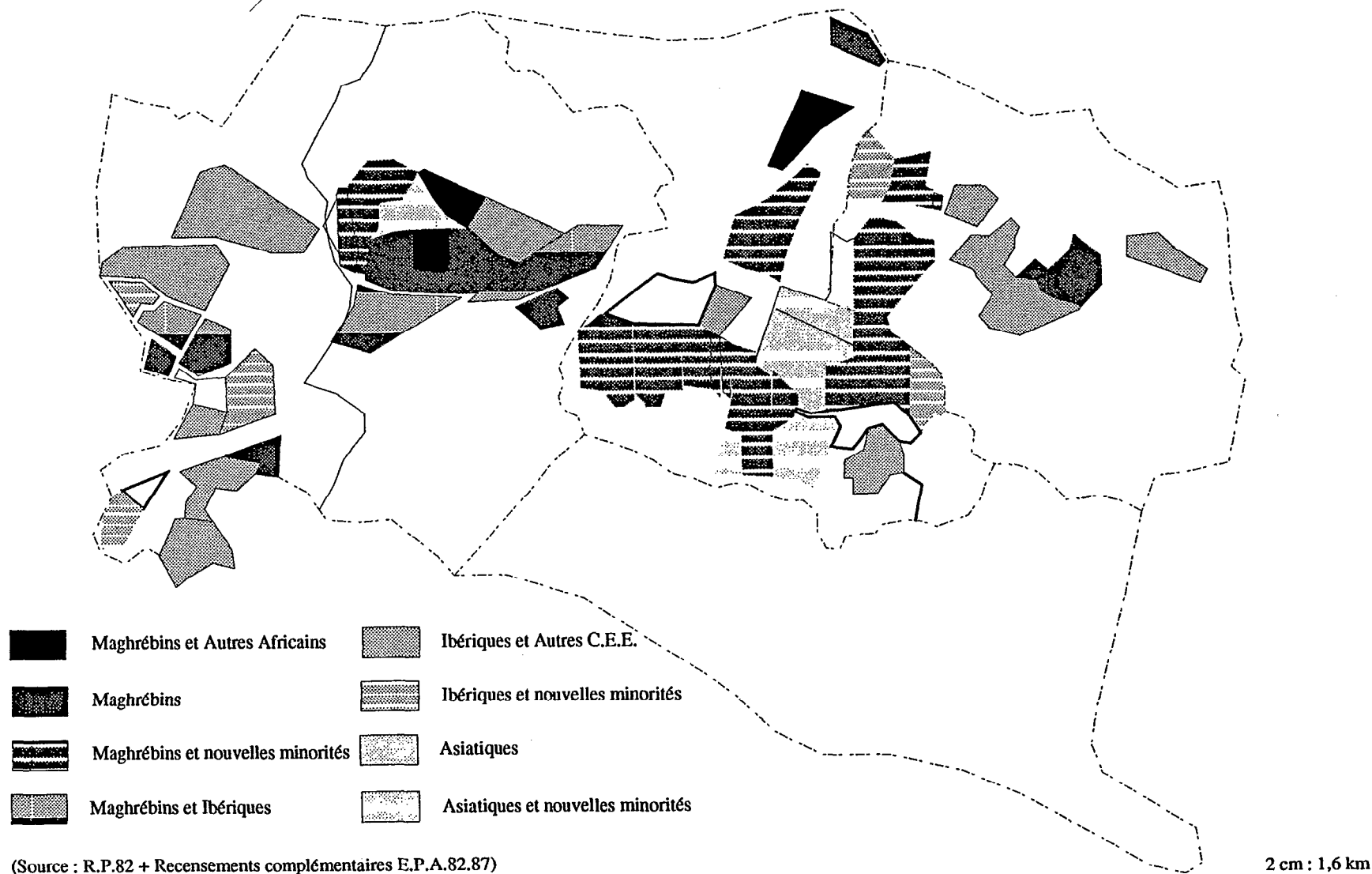


Figure 69
Répartition de la population étrangère à Saint-Quentin-en-Yvelynes par groupes ethniques et par quartiers - 1987

On pourrait imaginer la géographie ethnique de Trappes en la comparant à la structure d'un escargot : une coquille essentiellement maghrébine tachetée au sommet d'implantations africaines et à la base un corps méditerranéen, mi-ibérique/mi-nord-africain. Cette esquisse figurative cache en fait des oppositions urbaines significatives. La partie inférieure du colimaçon correspond au quartier du Nouveau Foyer, soit huit squares maghrébins ; à leur périphérie supérieure, les familles maghrébines côtoient les nouvelles minorités étrangères, africaines ou asiatiques. A l'opposé, la Boissière et Trappes-est correspondent au Trappes ancien.

Cette sur-représentation maghrébine "africanisée", atténuée ou "méditerranisée" traduit l'évolution urbaine d'une ville scindée en deux par un axe routier majeur. Le vaste "secteur africain" occidental est séparé du centre-ville oriental par la R.N.10. Le quartier du Nouveau Foyer construit entre 1965 et 1972 abrite une population socialement très marquée ; les familles qui auraient pu équilibrer sa composition sociale sont parties dans l'opération plus récente de la Plaine de Neauphle..!

Comme il se doit, les ibériques préfèrent les quartiers du Trappes ancien.

Ces nuances ethniques reflètent la stratification historique de l'urbanisation trappoise.

L'empreinte maghrébine se lit aussi dans les quartiers de **Montigny-le-Bretonneux**. Toutefois, la ligne ferroviaire sépare deux profils typiques : à l'ouest, les secteurs du Pas du Lac et du Parc d'Activités, contemporains du début de la ville nouvelle, accueillent une forte proportion de maghrébins. A l'est, la diffusion des ménages nord-africains est concomitante des nouvelles immigrations africaines et asiatiques.

Cette bi-partition traduit une spatialisation ethnique indicative d'un processus d'urbanisation évolutif.

Voisins-le-Bretonneux s'inscrit dans le prolongement oriental de Montigny le Bretonneux et se définit surtout comme la ville des nouvelles minorités étrangères et des ressortissants communaux, qu'ils soient seuls ou qu'ils côtoient d'autres populations immigrées plus traditionnelles.

Guyancourt est morcelé en trois espaces : au nord, une sur-représentation maghrébine liée aux "H.L.M. de Versailles", une implantation européenne correspondant au village, et au sud de nouvelles minorités étrangères combinées aux populations ibériques ou maghrébines.

Ici, la stratification historique des quartiers s'est muée en stratification ethnique.

Ce patchwork spatial juxtapose les quartiers hérités ou de la première génération, fortement "ethnifiés" ou "bi-ethniques", et les quartiers d'urbanisation récente porteurs d'une multi-ethnicité nouvelle.

A St-Quentin-en-Yvelines, l'immigration maghrébine est confrontée à une évolution dichotomique : accentuation de l'empreinte nord-africaine dans les quartiers denses, et diffusion simultanée de la présence nord-africaine sur de nouveaux secteurs.

Quelle dynamique migratoire crée cette double mutation ?

Exprime-t-elle une redistribution spatiale des familles maghrébines au sein de la ville nouvelle ?

Ou ces deux localisations maghrébines ont-elles chacune leur propre logique migratoire ?

D - ASYMETRIE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

1. Le système de relation entre les Catégories Socio-Professionnelles des villes nouvelles

Une analyse socio-professionnelle nous donnera la dimension sociale de la ségrégation spatiale des familles maghrébines.

Notre premier **objectif** est de montrer d'une part **le jeu des interactions entre la société globale-villes nouvelles et la société maghrébine et, d'autre part les combinaisons successives d'équilibres et de ruptures** qui se créent entre les différents éléments de ces systèmes sociaux urbains.

Il s'agit d'une étude qualitative portant sur les actifs occupés, c'est-à-dire les catégories 10 à 69 et 81 du tableau 11-RGP 82 INSEE ; on soustrait donc des catégories socio-professionnelles (C.S.P.) les "retraités" et les chômeurs n'ayant jamais travaillé. Ce choix nous est imposé par une discontinuité dans nos sources ; pour les actifs de 1982 nous disposons effectivement des neuf catégories mais pour obtenir le paysage social de 1987 nous additionnons au RG 82 les recensements complémentaires des E.P.A. qui ne donnent ni les "retraités" ni les "chômeurs n'ayant jamais travaillé". Peut-être est-ce un indice de leur faible importance ? Afin que nos données soient comparables nous avons donc choisi de prendre en compte uniquement les actifs occupés. Par ailleurs, nous avons retiré les communes où il n'y a pas ou peu d'actifs maghrébins ; leur prise en compte introduirait un grand nombre de valeurs nulles qui placerait toutes les autres données en situation de sur-représentation. Nous obtiendrions alors une fausse image de la structure socio-professionnelle de la population maghrébine.

a. Affinités / oppositions entre C.S.P.

L'examen des coefficients de corrélation des différentes catégories socio-professionnelles fournit des données chiffrées sur le **système de relations qui existent entre les C.S.P. dans l'espace social des villes nouvelles.**

MATRICE DE CORRELATION 1982

| | O.Q. | O.N.Q. | O.A. | CSP1 | CSP2 | CSP3 | CSP4 | CSP5 |
|--------|-------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|------|
| O.Q. | 1,00 | | | | | | | |
| O.N.Q. | 0,50 | 1,00 | | | | | | |
| O.A. | 0,12 | 0,46 | 1,00 | | | | | |
| CSP1 | 0,03 | 0,05 | 0,25 | 1,00 | | | | |
| CSP2 | -0,04 | -0,05 | 0,09 | 0,40 | 1,00 | | | |
| CSP3 | -0,66 | -0,55 | -0,31 | -0,15 | 0,00 | 1,00 | | |
| CSP4 | -0,48 | -0,71 | -0,45 | -0,14 | 0,00 | 0,29 | 1,00 | |
| CSP5 | 0,07 | -0,03 | -0,28 | -0,37 | -0,55 | -0,35 | -0,08 | 1,00 |

O.Q. : ouvriers qualifiés. O.N.Q. : ouvriers non qualifiés. O.A. : ouvriers agricoles. CSP1 : agriculteurs. CSP2 : artisans, commerçants, entrepreneurs. CSP3 : cadres supérieurs et professions intellectuelles. CSP4 : professions intermédiaires. CSP5 : Employés.

Le coefficient le plus fort est de 0,71 (entre les ouvriers non qualifiés et les professions intermédiaires), le coefficient le plus faible est de 0 (entre les cadres supérieurs et professions intellectuelles (CPIS) ou les professions intermédiaires et les commerçants, artisans, entrepreneurs).

Les **oppositions** les plus marquées concernent les deux catégories des CPIS et des professions intermédiaires, et les catégories ouvrières. Les CPIS et les professions intermédiaires sont très fortement opposées aux ouvriers non qualifiés (-0,55 - -0,71) comme aux ouvriers qualifiés (-0,66 - -0,48). Les liaisons négatives les plus fortes affectent ces catégories prises deux à deux. Ces différences dans les comportements résidentiels méritent donc d'être soulignés.

Par ailleurs, les artisans-commerçants-entrepreneurs et les CPIS ne s'opposent pas seulement aux catégories ouvrières : leur coefficient de corrélation avec les employés est respectivement de -0,55 et de -0,35. En fait, les CPIS ne sont proches d'aucune catégorie ; avec celles dont ils sont le moins éloignés, les coefficients restent élevés. Cette catégorie présente une forte concentration spatiale et est la plus discriminante de l'espace social villes nouvelles. Dans le domaine des "antinomies", l'opposition qui existe entre les employés et les artisans-commerçants-entrepreneurs (-0,55) traduit aussi une forte dissociation spatiale entre les deux groupes.

Les **affinités** entre C.S.P. fournissent une définition plus précise de la structure sociale des villes nouvelles.

Les deux catégories dont la répartition spatiale est la plus proche sont les deux catégories ouvrières. Les différences internes de qualification ne suffisent pas à entraîner une localisation résidentielle spécifique pour chacun de ces sous-groupes. Le coefficient de corrélation entre eux est fort : +0,50.

D'autres affinités notables existent également entre les exploi-

tants agricoles et les artisans-commerçants-entrepreneurs. Cette symétrie spatiale souligne le maintien d'espaces agricoles et ruraux en villes nouvelles, le plus souvent gagnés par la périurbanisation.

Un coefficient de corrélation modeste (+0,29) mais positifs s'établit aussi entre les CPIS et les professions intermédiaires ; il ne traduit pas une réelle "attirance" entre les

deux groupes mais une absence d'opposition ; ces deux catégories ont seulement quelques localisations communes.

Les employés constituent une catégorie particulière.

Les coefficients de corrélation signalent la quasi absence de relation avec les ouvriers et les professions intermédiaires, de légères "antinomies" avec les CPIS et une nette opposition avec les artisans-commerçants-entrepreneurs. En fait, les employés se situent au centre d'un système de relations unissant les catégories moyennes et populaires puisque leur lien avec les professions intermédiaires et les ouvriers qualifiés est également marqué (0,08 - 0,07). A l'inverse, ils ont une répartition spatiale différente de celle des ouvriers spécialisés (-0,29). Effectivement, les deux catégories ouvrières ne s'opposent pas entre elles mais pour les ouvriers spécialisés les possibilités de cohabitation avec d'autres C.S.P. sont plus limitées.

Il existe donc une opposition tout à fait nette entre les catégories socio-professionnelles : un premier groupe correspond à des catégories qui peuvent être liées en binôme, soit avec une forte intensité comme les C.S.P. ouvrières, soit avec des liens plus faibles comme les exploitants agricoles et les artisans-commerçants-entrepreneurs ou les CPIS et les professions intermédiaires.

Un second groupe se compose de C.S.P. n'ayant que peu de relations avec les autres catégories : il en est ainsi pour les CPIS et les professions intermédiaires qui n'ont de réelles affinités qu'entre eux.

b. Une image synthétique de la distribution géographique des groupes socio-professionnels en villes nouvelles

Pour obtenir une image synthétique de la distribution géographique des groupes socio-professionnels en villes nouvelles, nous avons analysé la situation de 1982, pondérée par les évolutions enregistrées jusqu'en 1987. Cette approche duale permet une observation dynamique de la division sociale de l'espace-villes nouvelles au terme de la décennie 80.

La typologie dont rend compte la figure 70 est fondée sur :

- l'analyse des correspondances du tableau des C.S.P. de la population active totale occupée (en %),
- la classification des 74 communes définies par les coordonnées sur les trois premiers axes de cette analyse des correspondances.

Ces trois premiers axes rendent respectivement compte de 36 %, 25 % et 12 %, soit 85 % environ de la variance totale du nuage, les autres axes ne rendant compte que de 9 % et 7%.

Le premier axe (36 %) est constitué par une opposition entre :

- les catégories ouvrières ; celle des ouvriers spécialisés contribue légèrement plus (26 %) à la formation de l'axe que celle des ouvriers qualifiés et des ouvriers agricoles.
- la catégorie des professions intermédiaires qui contribue pour 21 % à la constitution de cet axe et est associée à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures (20 %).

Cette première opposition, stable dans le temps comme nous le verrons avec la Figure 85, est donc l'opposition majeure et exprime une hiérarchie spatiale des statuts socio-économiques. Une deuxième opposition, secondaire donc, se dégage de l'axe 2 entre :

- les communes restées rurales et agricoles, essentiellement situées dans la partie orientales de Marne-la-Vallée, et quelques secteurs dispersés de Melun-Senart et de Cergy-Pontoise ; les combinaisons sociales se caractérisent par la sur-représentation et l'association des exploitants agricoles et des artisans-commerçants ; ici, l'importance de ces derniers prédomine puisqu'ils contribuent pour 30 % à la constitution de l'axe, contre 22 % pour les agriculteurs.
- les secteurs où prédominent les employés qui font figure de catégorie à distribution résidentielle peu spécifique. Les communes bien corrélées sur ce pôle ouest de l'axe 2 sont situées au Nord de Cergy-Pontoise, à l'est de St-Quentin-en-Yvelines, dans les secteurs de Noisy le Grand et du Val Maubuée, et au Sud de Melun-Senart.

Hiérarchie spatiale des statuts socio-économiques

L'arbre de la classification indique comment se hiérarchisent les douze types retenus. Hormis le profil moyen, on obtient une répartition quadripartite.

Le **type 1** est particulier ; il est caractérisé par un pourcentage important d'agriculteurs (6 %), toutes proportions gardées. Surtout, les ouvriers spécialisés constituent au moins 10 % de la population active totale ; les artisans-commerçants-entrepreneurs sont aussi bien représentés (15 %). Les communes de cette catégorie se répartissent en deux sous-groupes : celles de type agricole (**type 1.a.**), et celles qui sont à dominante ouvrière mais aussi à caractère agricole (**type 1.b.**) ; en outre, quelques-unes se "tertiarisent" rapidement. La petite taille de ces communes (moins de 1 000 habitants en 1982) impose d'utiliser ces résultats avec précaution. Ce type correspond aux secteurs encore agricoles et ruraux de Melun-Senart et de la partie orientale de Marne la Vallée dont l'aménagement est à peine amorcé ; le site à dominante rurale est tout à fait remarquable. Une dizaine de bourgs ont conservé leurs structures traditionnelles parfaitement intégrées au paysage.

Les **types 2 (a, b, c)** sont des types à dominante ouvrière marquée, et les secteurs qui en relèvent sont essentiellement situés dans les deux villes nouvelles de l'ouest. La classification interne repose sur une hiérarchisation en fonction du pourcentage d'ouvriers et du degré de qualification.

Le **type 2.a.** est celui où la proportion d'ouvriers est la plus élevée puisqu'elle dépasse 50 % de la population active totale. Surtout, c'est ici que les ouvriers spécialisés sont le mieux représentés ; ils réunissent plus du 1/3 de l'ensemble des actifs. C'est également dans les secteurs de ce type que les proportions de CPIS, de professions intermédiaires et d'employés sont minimales (soit respectivement en moyenne 2,5 %, 12,3 %, 19,2 % quand la moyenne des villes nouvelles atteint 13,6 %, 24 %, 30,1 %). La Verrière appartient au type 2.a. Celle-ci présente des similitudes frappantes avec les secteurs de fortes concentrations étrangères en général, et maghrébines plus spécialement. La Verrière n'a pas véritablement connu de boom démographique ; c'est une commune caractérisée par l'importance des ouvriers non qualifiés de l'industrie et de l'artisanat.

Le **type 2.b.** est un peu moins ouvrier (36,6 %) que le type précédent (51,6 %), surtout la proportion d'ouvriers qualifiés y est plus élevée ; elle dépasse les 20 % alors que la moyenne des villes nouvelles est de 14 % ; cependant les ouvriers spécialisés restent relativement bien représentés. La proportion des CPIS et des professions intermédiaires est inférieure à la moyenne-villes nouvelles, mais celle des employés lui est légèrement supérieure.

Les communes relevant de ce type sont St Ouen l'Aumône, Mery sur Oise, Pierrelaye à l'est de Cergy-Pontoise, Trappes et Coignières à St Quentin en Yvelines, et Villiers sur Marne dans le secteur 1 de Marne la Vallée.

Les communes de type 2 correspondent au type le plus ouvrier de la banlieue.

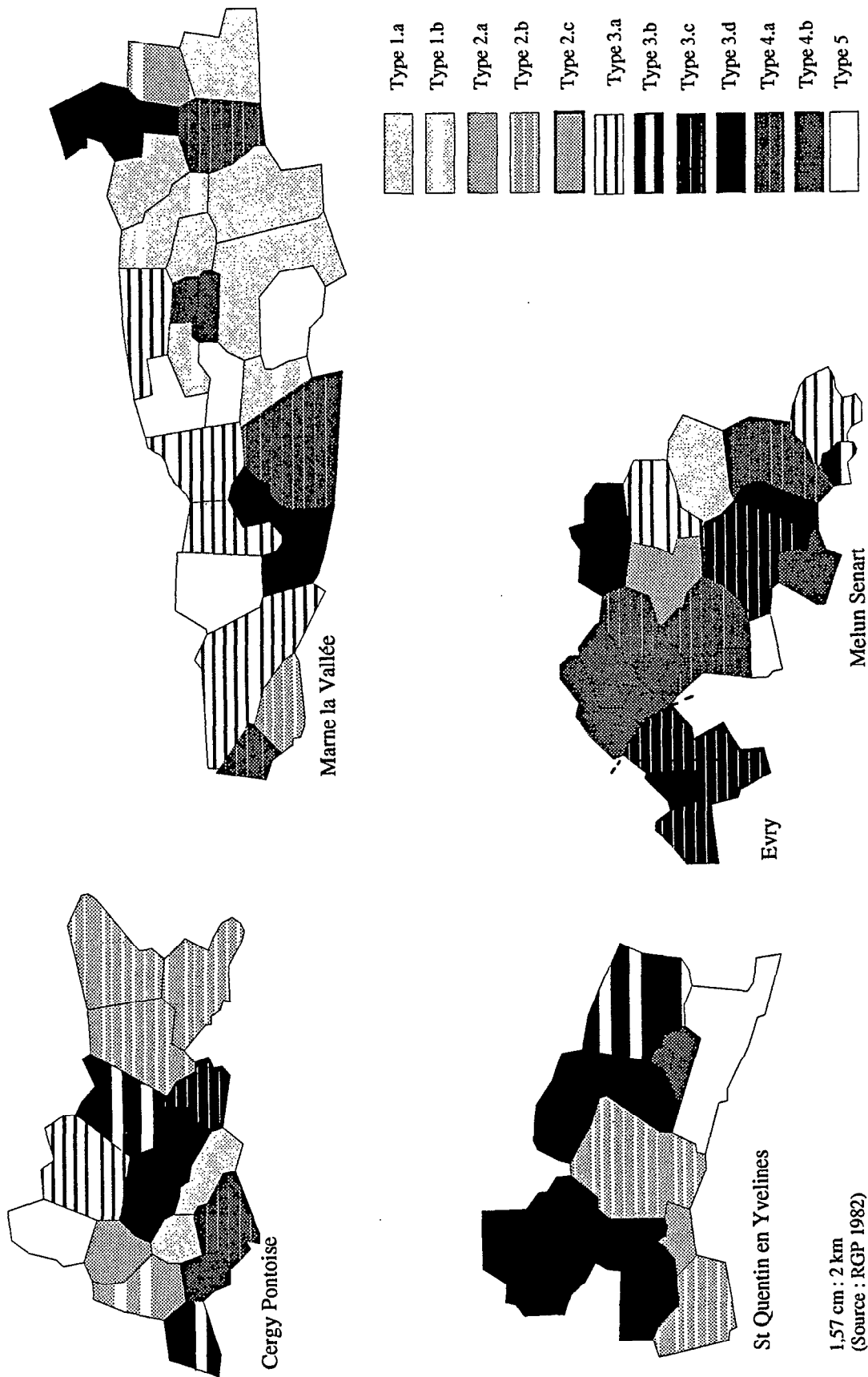


Figure 70
 Approche synthétique des catégories socio-professionnelles de la population active occupée en villes nouvelles - 1982

Les **types 3 (a, b, c, d)** constituent l'ensemble des types où prédominent les employés et, plus généralement, les classes moyennes. Du type 3.a. au type 3.d., la part des professions intermédiaires et des cadres passe d'une moyenne inférieure à celle des villes nouvelles à une moyenne supérieure à celle des villes nouvelles ; ceci se traduit par un glissement vers le sommet de l'échelle sociale des classes moyennes.

Le **type 3.a.** est surtout caractérisé par une proportion d'employés supérieure à celle des ouvriers, même si l'écart est encore relativement faible. Ce type réunit les communes d'Osny, de Noisy le Grand, du Nord du Val Maubuée, de Moissy Cramayel et de Melun. En fait, ces communes appartiennent à des époques différentes ; Noisy le Grand, située dans la première couronne parisienne, et Melun sont de grandes villes dont l'importance régionale est antérieure à la création des villes nouvelles. De plus, si leur tissu industriel connaît quelques difficultés, elles bénéficient par ailleurs d'une rénovation tertiaire. Rappelons que Melun s'est retirée de la ville nouvelle en 1983. Par contre, Noisiel, Torcy et dans une moindre mesure Moissy Cramayel et Osny, doivent leur essor à la première phase d'urbanisation de leur ville nouvelle respective ; simultanément, elles ont connu une forte expansion d'ouvriers qualifiés et de salariés du secteur public.

Le **type 3.b.** comporte environ 40 % d'employés et les ouvriers y constituent désormais moins du quart de la population active totale. Ce type réunit des communes dont l'histoire et la fonction urbaine diffèrent. Au moment du démarrage de la ville nouvelle, le centre de Pontoise, ville historique et préfecture du Val d'Oise, a mis à la disposition du quartier de Cergy-Préfecture ses équipements ferroviaires, médicaux et sociaux dont l'importance explique en partie la forte proportion d'employés. Toutefois, la Z.A.C. des Hauts de Marcouville draine aussi une population ouvrière. Le Mée sur Seine, située à la périphérie de Melun, est devenue la banlieue-ouest de la préfecture de Seine et Marne. Guyancourt, située à l'extrême est de St Quentin en Yvelines, revêt une double réalité : sa partie orientale a accueilli des opérations dites de la première génération qui ont transplanté une population ouvrière et étrangère ; par contre l'urbanisation du secteur occidental est récente. Limitrophes de Montigny le Bretonneux, les quartiers des Garennes, des Saules et même du Parc bénéficient de l'essor exceptionnel du nouveau centre de la ville nouvelle ; le développement du quartier de la gare de St Quentin attire en priorité de jeunes couples français employés dans le tertiaire.

Le **type 3.c.** inclut la plus forte proportion d'employés ; associés aux professions intermédiaires, ils constituent près de 70 % de la population active totale. La proportion des cadres-professions libérales et des artisans-commerçants-entrepreneurs reste inférieure à la moyenne villes nouvelles mais surtout celles des

ouvriers et tout spécialement des ouvriers spécialisés deviennent inférieures à celle-ci. Ce type apporte le "modèle-employés" le plus accompli et le "profil classes moyennes du tertiaire" le plus caractéristique. Il annonce le type-villes nouvelles. Les communes qui relèvent de ce type sont particulièrement intéressantes :

- Evry et ses deux satellites, Bondoufle et Lisses, disposent des plus forts taux de professions intermédiaires (26,8 %) et d'employés (36,6 %).
- Eragny, située sur la rive gauche de l'Oise, est un des premiers quartiers de Cergy-Pontoise ; toutefois, à la différence du quartier de Cergy-Préfecture avant la création de la ville nouvelle, il était déjà desservi par une gare S.N.C.F. et déjà sous "l'onde de choc" de l'urbanisation en tâche d'huile de l'agglomération parisienne ; il était nettement plus urbanisé au départ. Sa population active est marquée par une forte proportion d'employés et de techniciens. La zone d'activités des Bellevues à Eragny où s'est installé un établissement important de la Régie Renault, est destinée aux activités secondaires "non nuisantes"
- Savigny le Temple, située sur l'axe ferroviaire Paris-Melun, appartient aux quelques secteurs de Melun-Senart dont la structure professionnelle est la plus proche des traits villes nouvelles. Ceci s'explique par le dynamisme de cette commune conjugué à la proximité de Melun qui favorise des migrations pendulaires. Les techniciens et les salariés du public y prédominent.

Tous les secteurs du type 3.c. sont donc étroitement associés aux axes majeurs d'urbanisation de leur ville nouvelle respective.

Par ordre décroissant, les employés, les professions intermédiaires et les cadres commerciaux et administratifs apportent les plus forts pourcentages du **type 3.d.** Si l'on agrège les professions intermédiaires et les CPIS on obtient une proportion proche du 1/3. La proportion des ouvriers est nettement inférieure à la moyenne villes nouvelles. Ce type réunit le plus grand nombre de communes et est extrêmement présent à St Quentin en Yvelines ; sa configuration socio-professionnelle est caractéristique du profil villes nouvelles. En outre, les communes relevant du type 3.d. occupent des positions stratégiques.

- le centre d'Elancourt-Maurepas fut le premier élément structurant de la ville nouvelle de St Quentin en Yvelines.
- l'urbanisation de Cergy, centre de la ville nouvelle, s'effectue par phases successives : Cergy-Préfecture se poursuit par Cergy-St Christophe et Cergy le Haut, quartier résidentiel urbain. Cet étalement dans le temps et la diversification des programmes réalisés font de Cergy une commune toujours située au cœur de dynamique urbaine et composée d'une population caractéristique des villes nouvelles.

● Montigny-le-Bretonneux est devenue le centre administratif et commercial de St Quentin en Yvelines. C'est ici que se sont implantés les sièges sociaux de grandes administrations, de banques ou de grandes entreprises. Ceci explique l'importance des salariés de la fonction publique et des cadres d'entreprise.

Le type 3 réunit les communes les plus caractéristiques des villes nouvelles : les techniciens et les salariés du secteur public y sont prépondérants.

Les types 4 (a et b) sont caractérisés par une forte proportion de professions intermédiaires "supérieures" et de cadres d'entreprise.

Le **type 4.a.** est constitué par une proportion de professions intermédiaires proche du 1/3 et d'une proportion de professions libérales-cadres supérieure à la moyenne-villes nouvelles ; celle des employés est légèrement inférieure à celle-ci. Les communes relevant du type 4.a. sont Jouy le Moutier sur les versants de l'Hautil, Croissy-Beaubourg au sud du Val Maubuée, Serris dans le secteur de Disneyland, et Saintry sur Seine, Saint Pierre de Pery et Vert St Denis à Melun-Senart.

- Jouy le Moutier est une commune de cadres d'entreprise mais aussi de salariés et de techniciens de la fonction publique.
- Croissy-Beaubourg accueille la population salariée à statut social élevé du Val Maubuée ; les cadres d'entreprise constituent 14 % des actifs et la seule catégorie des professions intermédiaires administratives ou commerciales des entreprises atteint les 15 %.
- Au nord de Melun, Vert St Denis, en pleine expansion démographique, est une commune d'ingénieurs.

Ces villes constituent les points d'ancrage des axes d'urbanisation actuels de Cergy-Pontoise, Marne la Vallée et Melun-Senart.

Le **type 4.b.** est, de tous, le plus aisé. A elle seule, la catégorie des CPIS constitue plus du tiers du total des actifs. Cette proportion est la plus élevée des 12 types. Toutefois, les couches aisées ne peuvent être réduites à la seule catégorie des CPIS, elles recouvrent aussi une partie des artisans-commerçants et des entrepreneurs dont la proportion est ici supérieure à la moyenne-villes nouvelles. La caractéristique essentielle du type 4.b. est donc bien l'importance des catégories aisées actives. Les communes relevant de ce type sont situées au sud-est de Cergy-Pontoise, à l'est de St-Quentin-en-Yvelines, à l'est de Melun-Senart et au coeur du secteur 3 de Marne-la-Vallée. Voisins le Bretonneux est la commune la plus caractéristique de ce type ; la population a une situation sociale aisée : ingénieurs et cadres administratifs et commerciaux d'entreprise essentiellement.

Ce type peut être considéré comme l'extension récente du type 4.a.

Le **type 5** est à l'image du profil moyen des villes nouvelles soit environ 30 % d'employés, 24 % d'ouvriers, 24 % de professions intermédiaires, 13-14 % de CPIS, 5-6 % d'artisans-commerçants-entrepreneurs et 1 % d'exploitants agricoles.

Une coloration sociale pour chaque ville nouvelle

Cette typologie des C.S.P. confirme que les villes nouvelles ne constituent pas un ensemble homogène. Chacune a sa coloration sociale particulière et l'explosion démographique n'a pas toujours occulté le tissu social initial.

Evry est la plus uniforme et a les traits accentués d'une ville nouvelle.

Dans les trois autres agglomérations les structures socio-professionnelles sont plus diversifiées.

Cergy-Pontoise juxtapose à l'est une population ouvrière, au centre les classes moyennes et au sud-est des catégories plus aisées de entrepreneurs, de professions libérales et de cadres.

Le paysage social de **Melun-Senart** traduit la double image de la "ville nouvelle à la campagne" et de la "plus huppée des villes nouvelles". Néanmoins, le long de l'axe ferroviaire Paris-Melun s'immisce une diagonale à dominante "employés" voire "ouvriers" qui relie Combs-la-ville à Savigny-le-Temple.

Marne la Vallée se caractérise par une certaine hiérarchie socio-spatiale liée à l'histoire de la ville nouvelle.

A l'ouest, le secteur de Noisy-le-Grand, où préexistait un tissu urbain dense, regroupe deux communes qui ont conservé une prédominance ouvrière et une commune plus aisée.

Le Val Maubuée, centre de l'agglomération, est plus proche du type ville nouvelle ; Champs-sur-Marne correspond au profil moyen des villes nouvelles, et Noisiel et Torcy établissent entre les ouvriers et les employés un équilibre relatif légèrement favorable à ces derniers. Lognes et Emerainville dont le développement démographique a été un peu plus tardif sont du type majoritaire en ville. Enfin, Croissy-Beaubourg est une commune de salariés à statut social élevé.

La partie orientale rassemble des secteurs encore ruraux et agricoles et des secteurs ruraux en mutation dont les combinaisons sociales sont relativement hétérogènes.

St Quentin-en Yvelines apparaît comme la ville nouvelle des extrêmes pourtant c'est aussi un espace assez homogène puisque sept des onze communes de la ville nouvelle sont du type 3 avec une forte représentation de salariés du public et de techniciens ; c'est ici que l'on rencontre les plus fortes proportions de cadres et professions libérales (15,9 %) mais aussi d'ouvriers (42,5%). La Verrière a le plus fort pourcentage d'ouvriers non qualifiés de toutes les villes nouvelles alors que Voisins-le-Bretonneux présente la plus forte proportion de CPIS (42,5 %). Trappes reste à dominante ouvrière. Elancourt-Maurepas et Montigny-le-Bretonneux

sont du type majoritairement rencontré en villes nouvelles et Guyancourt appartient à un type voisin. D'un côté le tissu préexistant subsiste (Trappes, La Verrière), de l'autre le profil de l'ouest parisien s'affirme

1982-1987 = extension du type villes nouvelles/marginalisation du type ouvrier

Une approche comparative de la structure sociale des villes nouvelles au début et à la fin de la décennie 80 révèle les répercussions des mutations de l'appareil économique sur la composition socio-professionnelle de la population active occupée.

En 1987, les plus fortes oppositions concernent d'une part les deux catégories CPIS et les professions intermédiaires, et d'autre part la catégorie ouvrière.

MATRICE DE CORRELATION - 1987

| | CSP1 | CSP2 | CSP3 | CSP4 | CSP5 | CSP6 |
|------|-------|-------|-------|-------|------|------|
| CSP1 | 1,00 | | | | | |
| CSP2 | 0,40 | 1,00 | | | | |
| CSP3 | 0,01 | -0,03 | 1,00 | | | |
| CSP4 | -0,13 | -0,12 | 0,19 | 1,00 | | |
| CSP5 | -0,28 | -0,44 | -0,26 | -0,42 | 1,00 | |
| CSP6 | -0,01 | 0,00 | -0,74 | -0,55 | 0,00 | 1,00 |

CSP6 : ouvriers

Les coefficients de corrélation les plus forts affectent donc ces catégories prises deux à deux (-0,74 entre les CPIS et les ouvriers et -0,55 entre les professions intermédiaires et les ouvriers). Cette différence dans les comportements résidentiels est de première importance.

Dans le domaine des "antinomies", il faut aussi indiquer les oppositions qui existent entre les employés et les artisans-commerçants-entrepreneurs, et moins prononcées entre les employés et les professions intermédiaires. Depuis 1982, la première reste stable alors que la seconde s'est un peu accentuée.

Des dissimilitudes de moindre ampleur éloignent aussi les employés et des CPIS ; depuis 1982, l'intensité de cette antinomie a diminué.

Il faut souligner la spécificité du système de la relation des employés et des ouvriers ; les premiers présentent des liens négatifs avec tous les autres groupes ; la répartition des employés, indifférente à la localisation des ouvriers en 1982, lui est aujourd'hui opposée. On note aussi l'absence de corrélation entre les ouvriers et les artisans-commerçants-entrepreneurs.

Pour 1987 nous ne disposons plus de la distinction ouvriers qualifiés/ouvriers non qualifiés, les deux catégories dont la répartition spatiale est la plus proche sont donc les professions intermédiaires et les CPIS ; l'intensité de la relation est presque identique à celle de 1982.

Comment ces asymétries et ces symétries s'expriment-elles spatialement ?

Entre 1982 et 1987, le patchwork social des villes nouvelles se "qualifie" et se simplifie. "Nouvelles" est donc le nom approprié pour désigner un nombre croissant de communes. Chaque agglomération affirme sa coloration sociale :

- Melun-Senart renforce son "label" de ville nouvelle huppée;
- Evry accentue son profil ville nouvelle type ;
- Marne-la-vallée, en situation intermédiaire, confirme son identité ville nouvelle bien que sa partie orientale soit encore à dominante rurale ;
- Cergy-Pontoise abrite toujours quelques secteurs ouvriers mais voit surtout le méandre de l'Oise s'ouvrir à une nouvelle population caractérisée par l'importance des professions intermédiaires et plus encore des CPIS ;
- En fin, St Quentin-en-Yvelines est plus que jamais la ville nouvelle des contrastes ; elle est scindée en trois espaces spécifiques :

- La Verrière et Trappes, où le tissu social préexistant persiste ;
- Elancourt, Guyancourt et Montigny-le-Bretonneux, où le tissu social a été occulté par les nouveaux arrivants, confirment leur appartenance à la dynamique-ville nouvelle.
- Voisins-le-Bretonneux, l'ilot des classes aisées.

Cette évolution vers une homogénéité sociale plus typique des villes nouvelles condamne indirectement les "enclaves ouvrières" à une marginalisation socio-spatiale lourde de conséquences. Cet héritage devient l'originalité négative d'un tissu social particulier et est de plus en plus source de ségrégation spatiale.

Les villes nouvelles auraient-elles aussi leurs laissés-pour-compte ?

2. Une structure socio-professionnelle maghrébine ou un système de relations particulier dans l'espace social des villes nouvelles

a. Le segment "ouvrier" du système socio-professionnel des villes nouvelles

La structure sociale de la population maghrébine des villes nouvelles en 1982 exprime aussi des oppositions et des proximités entre C.S.P.

Le coefficient de corrélation le plus fort est de .40 (entre les CPIS et les ouvriers qualifiés) et le coefficient de corrélation le plus faible est égal à 0 (entre les CPIS et les employés).

Les relations sont donc de faible intensité et l'amplitude des variations modeste.

MATRICE DE CORRELATION - 1982

| | CSP2 | CSP3 | CSP4 | CSP5 | O.Q. | O.N.Q. |
|--------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| CSP2 | 1,00 | | | | | |
| CSP3 | -0,06 | 1,00 | | | | |
| CSP4 | 0,21 | -0,08 | 1,00 | | | |
| CSP5 | 0,09 | 0,00 | -0,02 | 1,00 | | |
| O.Q. | -0,13 | -0,40 | -0,24 | -0,22 | 1,00 | |
| O.N.Q. | -0,29 | -0,33 | -0,33 | -0,22 | -0,26 | 1,00 |

Les plus fortes oppositions concernent les deux catégories CPIS et professions intermédiaires et les deux catégories ouvrières : le coefficient CPIS/OQ (-0,40) est supérieur au coefficient CPIS/ONQ (-0,33) et les professions intermédiaires sont également fortement opposées aux ONQ (-0,33) comme aux O.Q. (-0,33). Les plus fortes corrélations négatives affectent donc ces deux catégories prises deux à deux. Toutefois, comparées aux C.S.P. de la population totale, ces oppositions sont moins prononcées dans la population maghrébine.

Il faut souligner la spécificité du système de relations des deux catégories ouvrières qui s'opposent à toutes les autres C.S.P. et entre elles. Le coefficient de corrélation avec les employés est de -0,22 pour les deux sous-groupes ouvriers ; la relation est aussi négative entre les artisans-commerçants-entrepreneurs et les ouvriers spécialisés, de même sens entre les artisans-commerçants-entrepreneurs et les ouvriers qualifiés mais moins intense. L'antinomie entre les ouvriers qualifiés et les ouvriers spécialisés indique que les différences internes de qualification se traduisent par une localisation résidentielle différenciée. Ceci constitue une différence importante avec la structure sociale de la population totale où le coefficient de corrélation positif et assez élevé entre les deux catégories ouvrières traduit une répartition spatiale relativement symétrique.

Les deux catégories dont la répartition spatiale est la plus proche sont les artisans-commerçants-entrepreneurs et les professions intermédiaires alors que dans la population active totale ces deux C.S.P. sont indépendantes ; toutefois, la relation est ici de faible intensité.

Il y a donc une opposition tout à fait nette entre les catégories socio-professionnelles maghrébines.

La structure sociale de la population maghrébine des villes nouvelles est profondément marquée par une opposition majeure entre d'une part, les artisans-commerçants-entrepreneurs, les cadres-professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires, les employés, et d'autre part les deux catégories

ouvrières même si celles-ci s'opposent aussi entre elles.

Les CPIS comme les employés montrent de fortes dissimilarités spatiales avec les ouvriers mais se caractérisent surtout par une autonomie de localisation vis-à-vis des autres C.S.P.

Si dans la population active totale les employés se situent au centre d'un système de relation unissant les catégories moyennes et populaires, dans la population active maghrébine leur répartition est indépendante de la localisation des classes aisées et moyennes, mais réellement opposées à celle des ouvriers spécialisés comme à celle des ouvriers qualifiés.

b. Une stratification économique héritée d'un tissu social pré-existant

En 1982, la répartition socio-économique de la population maghrébine est caractérisée par la prééminence générale des catégories ouvrières, elle-même spatialement pondérée par quelques nuances significatives entre les deux villes nouvelles de l'ouest et les trois autres. (Fig. 71)

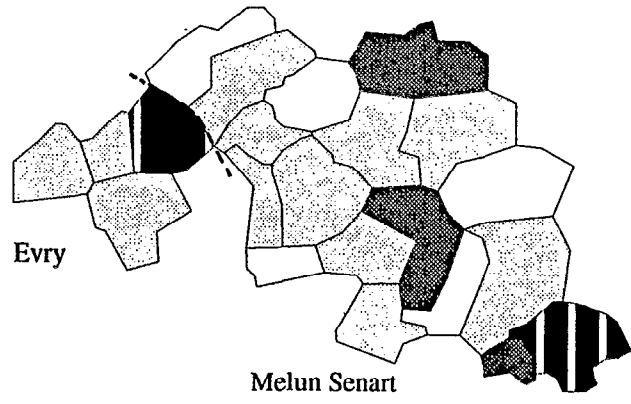
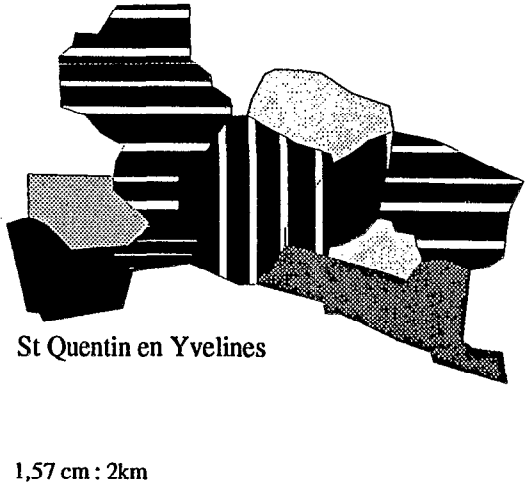
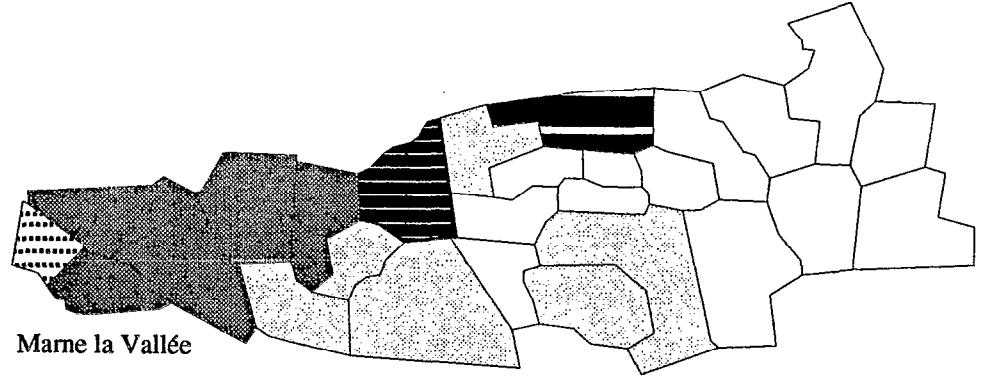
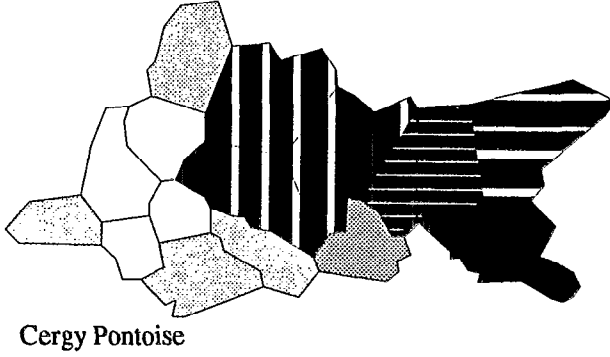
Le **type 1**, constitué de secteurs ouvriers, est très spécifique ; il concerne l'essentiel des communes de Cergy-Pontoise et de St-Quentin-en-Yvelines auxquelles il faut ajouter la ville d'Evry, Torcy au nord-est du Val Maubuée et Lagny sur Marne dans le secteur 3 de Marne la vallée.







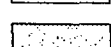
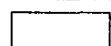
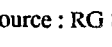
Les types 1.a., b., c. et d. sont donc à dominante ouvrière marquée et se hiérarchisent en fonction du poids global et du degré de qualification de ces deux catégories.

Le **type 1.a.** est celui où la proportion globale d'ouvriers est la plus élevée, puisqu'elle dépasse les 80%. Coignières et Pierrelaye ont appartenu à ce type ; depuis 1983, ces deux communes se sont retirées du périmètre des villes nouvelles.

Le **type 1 b.**, tout aussi ouvrier, est caractérisé par un pourcentage d'ouvriers spécialisés très important, soit environ 50% des emplois occupés contre à peine 30 % pour les ouvriers qualifiés.

Les communes de ce type sont La Verrière, St Ouen l'Aumône et Torcy ; toutes les trois détiennent le plus fort taux de maghrébins de leur ville nouvelle. Cette population active nord-africaine



-  Type 1.a
-  Type 1.b
-  Type 1.c
-  Type 1.d
-  Type 2
-  Type 3
-  Type 4
-  Type 5
-  Type 6

(Source : RG 82, INSEE)

Figure 71
Approche synthétique des catégories socio-professionnelles de la population active occupée en villes nouvelles - 1982

travaille dans deux secteurs d'activités ; celle du Bois de l'Étang (La Verrière) et celle de Chennevières (St-Ouen-l'Aumône) sont étroitement liées à l'industrie automobile ; en revanche, celle de Torcy est surtout utilisée dans le bâtiment et les travaux publics. Ces implantations correspondent donc au parc-logements du 0,1 % patronal des entreprises Renault ou Talbot, ou à l'habitat destiné aux travailleurs de chantier et à leur famille.

Le **type 1.c** est moins ouvrier et la proportion des ouvriers spécialisés est moindre également.

Ces communes sont Mery-sur-Oise, Lagny-sur-Marne, Elancourt et Guyancourt ; la population de ces deux derniers secteurs est également occupée dans le B.T.P. et l'industrie automobile mais les ouvriers sont plus qualifiés. Cette nuance s'exprime-t-elle géographiquement ? Il y a-t-il une mixité générale OQ/ONG ou observe-t-on une localisation spécifique à chaque catégorie.

Le **type 1.d.** est un peu moins ouvrier que le type précédent mais surtout la proportion d'ouvriers qualifiés y est plus élevée et il est le plus répandu. Il s'agit là de secteurs caractéristiques : Cergy, Montigny-le Bretonneux et Evry sont les centres fédérateurs ; Pontoise et Trappes ont une tradition ouvrière antérieure à la création des villes nouvelles. Cette localisation bi-partie peut s'exprimer autrement : le dynamisme d'un secteur urbain et l'ancienneté de l'implantation d'un groupe influent positivement sur le degré de qualification d'une population.

Le **type 2** introduit un profil socio-économique plus diversifié ; 50 % de la population maghrébine active occupée sont encore ouvriers mais surtout plus 25 à 30 % sont employés. Les communes relevant de ce type sont essentiellement situées à Marne-la-Vallée et à Melun-Senart. Il s'agit de Villiers-sur-Marne, Noisy-le-Grand en expansion et de Champs-sur-Marne et Noisiel plus proches du "type-villes nouvelles".

Bry-sur-Marne s'inscrit en exception avec une population aisée, composée d'artisans-commerçants-entrepreneurs et de cadres.

Le **type 3** se distingue du précédent par une proportion de commerçants et de cadres supérieure à la moyenne-villes nouvelles et une population ouvrière composée uniquement d'ouvriers qualifiés.

Bry-sur-Marne (**type 4**) s'inscrit en exception avec une population aisée .

Le **type 5** réunit les communes dont la population maghrébine occupée représente un trop petit effectif pour être significatif. Malgré tout on peut dégager quelques grandes tendances :

- Neuville-sur-Oise, Boissy-l'Aillerie, Bondoufle, Saint-Thibault-les vignes, Jossigny et Lognes réunissent uniquement des ouvriers.

- à Coucouronnes, Lieusaint, Saintry-sur-Seine et Emerainville, les ouvriers sont toujours majoritaires mais ils sont rejoints par les employés et les professions intermédiaires.

- plusieurs communes de Melun-Senart et surtout Voisins-le-Bretonneux ne comptent aucun ouvrier mais ont une population maghrébine plutôt aisée avec une bonne représentation des cadres.

Le **type 6** correspond aux communes sans maghrébin actif occupé.

3. Une approche comparative entre deux structures socio-professionnelles

En villes nouvelles, les situations de clivage entre groupes socio-professionnels s'appréhendent différemment selon la population considérée ; s'il s'agit de la population totale active occupée, on raisonne en terme de disparités entre C.S.P.; par contre, s'il s'agit uniquement de la population maghrébine active occupée on raisonne en terme de "simples" nuances au sein de la catégorie ouvrière.

a. Interactions entre une structure-villes nouvelles socialement diversifiée et une structure maghrébine à dominante ouvrière

Une comparaison entre les deux structures socio-spatiales revient à étudier les interactions entre un système global socialement diversifié et les combinaisons du système social maghrébin à dominante ouvrière :

- dans les communes dont la dominante est ouvrière, comme La Verrière et St-Ouen-l'Aumône, les maghrébins se distinguent par une proportion d'ouvriers nettement supérieure à la moyenne-villes nouvelles (80 % contre 40 %) et une moindre qualification.
- les ouvriers maghrébins occupent une place particulière dans l'organisation sociale des communes au "profil-ville nouvelle" ; avec leur famille, ils sont les témoins de la politique de résorption de l'habitat insalubre et de la sédentarisation des travailleurs de chantier grâce aux regroupements familiaux. Une distance sociale s'établit entre une population maghrébine essentiellement ouvrière et son environnement ville nouvelle, composé d'employés, de professions intermédiaires et de cadres.
- le décalage existe aussi mais est de moindre importance dans les communes d'expansion plus récente ; les maghrébins sont ouvriers ou employés. Deux hypothèses : soit il s'agit effectivement d'une autre combinaison sociale avec une population maghrébine plus aisée et plus tertiarisée, soit cette mixité est le fruit d'une reconversion professionnelle sans

promotion sociale; la main-d'oeuvre du B.T.P. ou des industries traditionnelles en difficulté s'est reconvertie dans les services directs aux particuliers. En fait, malgré ce passage dans la catégorie des employés, il s'agit toujours d'emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés.

En revanche, dans les communes "dites aisées", on retrouve une population maghrébine de même statut social ; cette corrélation est l'expression d'une symétrie de classe.

Cette stratification des C.S.P. nord-africaines crée des situations de clivages socio-géographiques : l'une entre l'environnement-villes nouvelles et la configuration sociale de la communauté maghrébine et l'autre interne à celle-ci.

Dans cette superposition de strates que sont l'étagement des conditions faites aux groupes dans la société-villes nouvelles, les familles maghrébines se situent, en majorité, au bas de l'échelle. L'ancrage territorial des familles maghrébines exprime la distance sociale qui existe entre cette population et la société environnante. La localisation des maghrébins appartenant à la catégorie des CPIS est en rupture totale avec les secteurs à forte présence nord-africaine ; par contre, elle correspond à la géographie des classes aisées.

Ce double jeu des interactions en villes nouvelles entre la société globale et la société maghrébine semble indiquer que l'origine ethnique peut accentuer la marginalité sociale mais qu'à l'inverse une similitude de classe peut effacer les différences ethniques. Ainsi, les ouvriers maghrébins sont "assignés à résidence" dans les enclaves ouvrières socialement marginalisées en villes nouvelles. A l'opposé, les CPIS maghrébins bénéficient d'une liberté résidentielle inhérente à leur statut social.

Ces combinaisons successives d'équilibre et de rupture expriment toute l'importance du socio-professionnel sur l'organisation urbaine des familles maghrébines en villes nouvelles. N'oublions pas que les ouvriers maghrébins du B.T.P. ont permis les villes nouvelles ; pourtant, aujourd'hui, ces agglomérations les ignorent voire les contraignent à la marginalisation ! N'est-ce pas l'expression d'une réelle ingratitude ?

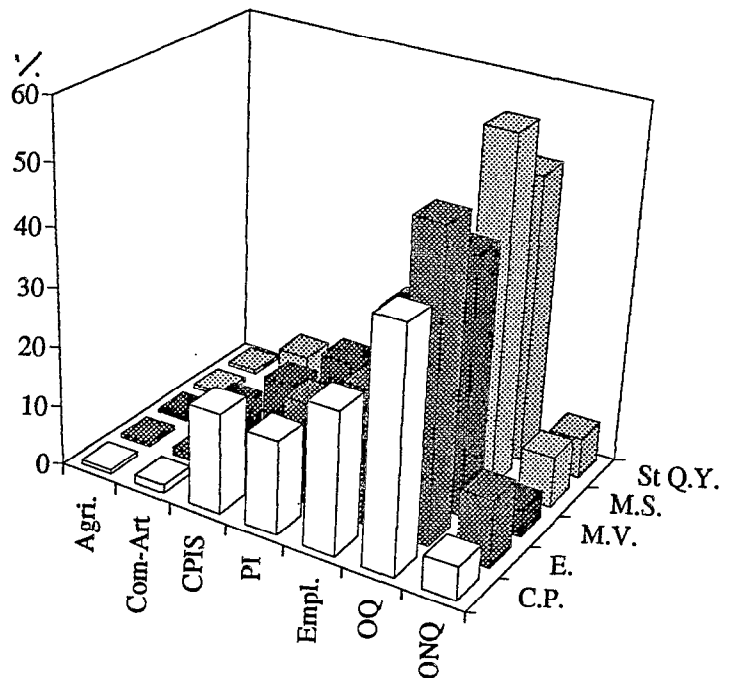
b. 1982-1987 : une nouvelle configuration socio-spatiale pour une population maghrébine peut-être "pré-sélectionnée"

Cette approche comparative effectuée sur les données de 1982 peut-elle s'appliquer aux actifs maghrébins arrivés depuis en villes nouvelles ?

La répartition spatiale des actifs maghrébins venus en villes nouvelles entre 1982 et 1987, est plus significative à l'échelle des communes comme au niveau des quartiers. Les flux en direction de Cergy-Pontoise, de St-Quentin-en-Yvelines, d'Evry, de Melun-Senart sont comparables. Marne-la-Vallée draine le tiers des nouveaux venus.

Figure 72

C.S.P. de la population maghrébine active occupée arrivée en villes nouvelles entre 1982 et 1987



Source : traitement spécial recensements complémentaires E.P.A.82-88

Un subtil équilibre entre des activités traditionnelles de l'immigration maghrébine et des activités caractéristiques des villes nouvelles

Un système socio-professionnel tripartite et hiérarchisé :

- la prééminence des ouvriers subsiste mais leur proportion est amoindrie comparée au taux de 1982 et ce sont essentiellement des travailleurs qualifiés.

- trois autres catégories s'affirment : par ordre décroissant, les employés, les professions intermédiaires et les C.P.I.S.
- enfin, les professions indépendantes représentent une part infime des nouveaux arrivants ; ce sont en majorité des commerçants.

Les écarts sont importants entre les villes nouvelles ; les CPIS rejoignent en priorité *St-Quentin-en-Yvelines* et *Marne-la-Vallée* ; parallèlement, ces deux agglomérations enregistrent les plus faibles arrivées d'ouvriers ; en revanche, ceux-ci dépassent les 50 % des nouveaux venus à *Evry* où ce sont essentiellement des ouvriers qualifiés, et à *Melun-Senart* où les ouvriers spécialisés occupent encore une place substantielle.

Pourquoi cette tradition ouvrière se perpétue-t-elle plus spécialement vers les deux villes nouvelles du sud-est parisien ?

La population marocaine bien implantée à *Evry* a pu effectivement créer une dynamique de regroupement communautaire qui expliquerait en partie la pérennité de ces flux. Toutefois, on peut aussi s'interroger sur l'impact du nouvel environnement culturel ; la construction du centre islamique d'*Evry* favorise-t-elle une nouvelle immigration régionale ? A titre indicatif, signalons que 55 % environ des installations récentes concernent les quartiers limitrophes de ce projet.

60 % des nouveaux actifs maghrébins de *Melun-Senart* sont ouvriers, parmi eux 11 % sont ouvriers spécialisés ; la construction de la ville nouvelle longtemps hésitante connaît depuis quelques années une réelle expansion ; comme ce fut le cas au cours de la décennie précédente pour *Evry*, *Cergy-Pontoise* et *St-Quentin-en-Yvelines*, les travailleurs nord-africains constituent l'essentiel de la main-d'oeuvre du B.T.P. assurant les travaux peu qualifiés et souvent pénibles.

On trouve surtout les commerçants à *Cergy-Pontoise* et à *Marne-la-Vallée*. Ces deux localisations n'obéissent pas à la même logique.

Ceux de *Cergy-Pontoise* suivent les nouveaux fronts d'urbanisation puisqu'ils se sont installés à *Cergy-St-Christophe*, *Vauréal* et *Jouy-le-Moutier* ; ici, les familles maghrébines sont peu nombreuses ; ces commerces et ces restaurants ne sont donc pas liés à un marché communautaire mais répondent à une recherche d'exotisme de la population française. Ces détaillants alimentaires d'origine marocaine sont souvent d'anciens ouvriers des entreprises *Peugeot-Talbot* de *Poissy* ou *Renault* de *Flins*. Leur implantation à *Cergy-St-Christophe* coïncide avec " la localisation de la communauté marocaine dont le centre de gravité se trouve fixé dans la banlieue nord-ouest de la capitale depuis plusieurs décennies et ceci en relation avec la présence de certains grands établissements". SIMON G. et MA MUNG E. "Les commerçants maghrébins et asiatiques en France." Masson, Paris, 1990.

A *Marne-la-Vallée*, les commerçants algériens s'installent en priorité à *Noisy-le-Grand* et à *Torcy*, où résident les deux plus grandes communautés maghrébines de la ville nouvelle. Ces commerces répondent à une demande communautaire. En outre, *Marne-la-Vallée* est proche de la capitale ; or "les commerçants algériens sont particulièrement nombreux à Paris" SIMON G. et MA MUNG E. ; ces implantations en ville nouvelle pourraient donc être considérées comme une extension géographique de la sphère commerciale algérienne.

Ces nouvelles C.S.P. maghrébines combinent avec subtilité des activités traditionnelles de l'immigration nord-africaine et des activités caractéristiques du paysage industriel et tertiaire des villes nouvelles.

Un ancrage territorial-villes nouvelles pour les actifs maghrébins arrivés au cours de la décennie 80

A *Cergy-Pontoise* ces nouveaux actifs se répartissent entre *Cergy*, *Jouy-le-Moutier* et *Vauréal* ; chaque commune a sa coloration professionnelle. Le quartier de *Cergy-St-Christophe* accueille indifféremment toutes les C.S.P. y compris les ouvriers spécialisés. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures préfèrent le quartier des *Toupetts* (*Vauréal*). *Jouy-le-Moutier* privilégie les ouvriers qualifiés et les employés. Cette répartition suit l'urbanisation actuelle du sommet de la "boucle de l'Oise".

Toutes les C.S.P. s'implantent à *Evry*, les ouvriers qualifiés et les professions intermédiaires s'orientent aussi vers *Courcouronnes* ; les ouvriers spécialisés se concentrent sur la ville d'*Evry*.

Les nouveaux actifs maghrébins de *Marne-la-Vallée* optent pour trois directions :

- les principaux flux se dirigent vers les communes où le pourcentage de maghrébins est déjà élevé ; les C.S.P. maghrébines de *Noisy-le-Grand* se diversifient alors que *Torcy* affirme sa coloration ouvrière mais avec une main-d'oeuvre plus qualifiée.
- les communes du nord-Val *Maubuée* enregistrent des flux plus modestes ; les employés et les cadres optent pour *Champs-sur-Marne* tandis que *Noisiel* reçoit surtout des ouvriers qualifiés.
- enfin, quelques localisations nouvelles ou originales complètent ce panorama : *Lognes* se distingue par une population d'employés et de professions intermédiaires relativement importante ; celles-ci choisissent également *Emerainville* ; les cadres restent fidèles à *Bry-sur-Marne*, commune caractérisée par sa population aisée.

Les principaux pôles maghrébins attirent essentiellement des ouvriers qualifiés, en revanche, de nouvelles C.S.P. apparaissent sur les fronts d'urbanisation.

La structure professionnelle de **Melun-Senart** est la moins diversifiée: une majorité d'ouvriers, suivie timidement par une petite proportion d'employés et quelques professions intermédiaires.

Combs-la-Ville et Savigny-le-Temple réunissent la quasi totalité des ouvriers spécialisés et une grande partie des ouvriers qualifiés. Moissy-Cramayel réalise un relatif équilibre entre les ouvriers qualifiés et les employés. Les professions intermédiaires constituent donc le sommet de la hiérarchie sociale maghrébine et ce au sein de la ville nouvelle dite la plus huppée ! Cette asymétrie illustre l'anachronisme des C.S.P. maghrébines. Plusieurs observations permettent d'expliquer cet écart :

- nous l'avons déjà signalé, l'essor de Combs-la-Ville et de Savigny-le-Temple appelle une main-d'oeuvre du bâtiment ;
- Moissy-Cramayel mêle deux populations de même rang social bien qu'appartenant à des secteurs d'activité différents : ouvriers qualifiés de Citroën et personnels des services directs aux particuliers ;
- ailleurs, les implantations maghrébines sont ponctuelles et isolées;

A **St-Quentin-en-Yvelines** les nouveaux actifs maghrébins se répartissent sur trois types d'espace :

- Montigny-le-Bretonneux draine la majeure partie de ces flux, suivie par sa voisine Guyancourt ; à elles seules ces deux communes attirent 57 % des arrivées. A Guyancourt ce sont d'ailleurs les secteurs ouverts sur le quartier de la gare de St Quentin qui enregistrent le plus grand nombre de nouvelles installations. Deux explications peuvent être avancées :
- l'expansion du centre commercial et administratif de la ville nouvelle dynamise l'urbanisation de ce secteur et accroît la disponibilité en logements. Simultanément, les C.S.P. maghrébines se diversifient : ouvriers qualifiés, employés et cadres.
- une volonté de la municipalité de Guyancourt visant à redistribuer la population étrangère, notamment maghrébine, sur les nouveaux quartiers tels les Garennes, les Saules et le Parc. Toutefois, les loyers sont supérieurs à ceux des logements sociaux plus anciens ; logiquement les premières concernées sont donc les catégories les plus qualifiées. A Guyancourt la mobilité intra-communale joue indéniablement un rôle important. Seul bémol, elle introduit manifestement une sélectivité sociale, privilégiant les C.S.P. les mieux rémunérées. Cela ne risque-t-il pas de stigmatiser plus encore les quartiers immigrés du début de la ville nouvelle, ceux dont la population dispose de moyens financiers insuffisants pour supporter un loyer plus élevé ? Cette redistribution atteint-elle réellement son objectif dans la mesure où elle favorise le départ des moins démunis et "assigne à résidence" les plus pauvres ? En l'occurrence, le village de Guyancourt ne va-t-il pas devenir

un no man's land entre des quartiers en expansion qui s'ouvrent sur la ville nouvelle et des quartiers anciens qui se referment sur eux-mêmes et vont se paupériser socialement ? Sans vouloir être sévère mais à la lecture de cette évolution socio-professionnelle, une question s'impose : l'opération de réhabilitation du quartier des "H.L.M. de Versailles" qui consiste à plaquer de nouvelles façades en ardoise sur les immeubles vieillissés n'a-t-elle pas la couleur des décors de parade ?

- Trappes et Elancourt sont toujours un peu attractives avec une majorité d'ouvriers essentiellement qualifiés malgré une légère diversification des C.S.P. A Trappes seule la Plaine de Neauphle accueille de nouveaux actifs maghrébins. A Elancourt les Petits Prés attirent la plupart de ces nouveaux ménages nord-africains. Deux raisons à cela :

- on le sait, une tradition migratoire s'est créée autour des marocains d'Oujda ce qui favorise les regroupements communautaires.
- grâce à la diversification de son parc-logements ce quartier s'est ouvert aux employés et aux professions intermédiaires.

Par contre La Verrière n'enregistre aucune nouvelle arrivée ;

- cette commune n'a jamais connu un grand boom démographique.
- par ailleurs, la population maghrébine qui y réside se situe essentiellement dans la cité du Bois-de-l'Etang, construite grâce au 0,1 % patronal de la Régie Renault ; or, cette population a été profondément affectée par les licenciements de l'usine de Boulogne-Billancourt. Il y a effectivement quelques logements vacants mais la régie semble se désintéresser de ce parc et l'environnement de ces grands ensembles en voie de dégradation est peu attractif pour une autre population. La cité du Bois de l'Etang constitue plus que jamais un point noir sur le fameux triangle La Verrière-Dreux-Trappes déjà doté d'une image très négative.

Voisins-le-Bretonneux affirme son originalité avec l'installation d'artisans maghrébins et surtout l'arrivée de nouveaux cadres essentiellement dans le quartier de la Grande Ile; les ouvriers qualifiés nouvellement installés sont regroupés dans le quartier de la Sourderic géographiquement partagé entre Voisins-le-Bretonneux et Guyancourt.

Les quartiers traditionnellement "maghrébins" sont ignorés ou évités par ces nouveaux actifs ; à l'exception peut-être des Petits Prés qui ont connu une extension et bénéficient d'un dynamisme communautaire, ou des quartiers à proximité du centre islamique **d'Evry**. Les actifs de la décennie 80 suivent les fronts d'urbanisation.

Toutefois, le temps oppose spatialement les nouvelles familles maghrébines "maîtres" de leur mobilité résidentielle et d'autres, transplantées avant ou au moment de la construction des villes nouvelles, dont la présence est aujourd'hui le témoin d'une sorte d'espace urbain "pétrifié" et marginalisé.

La population active maghrébine arrivée entre 1982 et 1987 diversifie socialement et spatialement la structure socio-professionnelle des familles nord-africaines. Les ouvriers sont plus qualifiés et les autres C.S.P., liées à l'environnement industriel et tertiaire des villes nouvelles, mieux représentées. Ces nouveaux ménages maghrébins ont plus de chance de s'insérer dans le tissu social des villes nouvelles : puisqu'ils offrent un service à la population environnante (commerçants-restaurateurs) ou qu'ils répondent à un besoin de main-d'oeuvre dans des secteurs d'activité où la population française connaît le plein emploi. Pour ces familles l'intégration se pose plus en termes de distance sociale vis-à-vis de leurs compatriotes installés en villes nouvelles depuis plus d'une décennie. En d'autres termes, leur intégration dans la population d'accueil ville-nouvelle se fera-t-elle au prix d'une distance avec leur communauté d'origine ou les deux sont-elles compatibles ?

L'évolution majeure de la structure socio-professionnelle des actifs maghrébins, entre 1982 et 1987, est celle des niveaux de qualification. Surtout la qualification des ouvriers s'est élevée. Ces maghrébins ont pu acquérir avec l'expérience professionnelle une qualification dans les branches où ils sont nombreux et où les technologies sont restées traditionnelles. Le manque de candidats parmi les français leur a permis de conquérir des postes traditionnellement fermés comme ceux de conducteurs d'engins ou de chauffeurs ; pour ne prendre qu'un exemple, signalons à Trappes les quelques chefs de ménage maghrébins qui travaillent comme chauffeurs de car pour l'entreprise "Hourtoule" de Plaisir.

Au regard de la structure d'âge c'est aussi l'arrivée sur le marché de jeunes générations formées en France qui contribue aussi à transformer la situation. Tout en sachant que beaucoup de ces jeunes sont en fait de nationalité française et donc disparaissent des statistiques.

" En France, chaque première génération d'immigrants a été composée essentiellement d'ouvriers" TRIPIER M., *"L'immigration dans la classe ouvrière en France"*. Cahiers de l'Institut de Recherches Marxistes, n° 27, avril-mai-juin 1987. Le schéma est identique pour les ressortissants d'Afrique du Nord en villes nouvelles ; la première génération de ces travailleurs maghrébins se trouve dans les grands établissements industriels et ceux du B.T.P.

A l'inverse, ceux arrivés plus récemment s'orientent plus souvent vers les petites entreprises.

Ce déplacement de l'emploi des maghrébins des grandes entreprises vers le tertiaire et les petits établissements traduit la substitution d'une main-d'oeuvre susceptible de s'adapter au marché de l'emploi des villes nouvelles à une main-d'oeuvre "héritée" inadaptée au tissu industriel des villes nouvelles.

Cette évolution contemporaine scinde le tissu social maghrébin en deux : d'un côté des populations "héritées" qui se figent dans leur marginalité et de l'autre des populations dotées d'une réelle formation professionnelle adaptée à l'appareil productif des villes nouvelles. Ainsi, cette nouvelle frange de la population nord-africaine se fonde lentement dans le paysage-ville nouvelle. Un signe d'intégration progressive qui, espérons-le, à des chances de se confirmer dans les prochaines années.

UNE DOUBLE RUPTURE : VOULUE OU IMPOSÉE

Chacun construisant son espace de vie à ses dimensions, en fonction de ses besoins, de son tempérament, dans une masse urbaine, la ville nouvelle, qui dépasse son appréhension, pour définir l'espace vécu ou perçu des familles maghrébines il nous faut préciser : d'une part comment les membres des ménages nord-africains appartenant à différents groupes (unités résidentielles, classes d'âge, groupes sociaux) utilisent et vivent le tissu urbain qui les entoure composé d'espaces nettement distincts (espace résidentiel, espace d'approvisionnement, espace culturel et de loisirs, espace de travail) ; d'autre part quels sont les facteurs qui conditionnent la perception et l'utilisation de l'espace par leurs effets attractifs ou répulsifs.

La morphologie de l'espace vécu ou perçu n'est que la conséquence du mode de vie et du comportement de chacun ; il importe donc de connaître le contenu de ces espaces fonctionnels dans lesquels l'immigré subit des structures imposées et effectue des choix. On essaie de distinguer ces différents espaces tout en sachant qu'ils sont emboîtés et, cette trame élémentaire définie, nous analysons les rapports des hommes, des femmes et des jeunes aux territoires (quartier, commune ou ville nouvelle de résidence), c'est-à-dire leur pratique spatiale des différents maillons qui constituent l'espace urbain ville nouvelle.

Cette approche des rapports des hommes aux lieux introduit une réflexion sur les stratégies d'intégration des familles maghrébines et autorise l'ébauche d'une typologie de leurs espaces de vie en ville nouvelle.

A - DES ESPACES PERÇUS OU VÉCUS

1. Un espace résidentiel psychologique autant que géographique

Les espaces résidentiels des familles maghrébines des villes nouvelles, c'est-à-dire le lieu où se joue l'intégration, appréhendus, au-delà de la description réalisée en Deuxième Partie, comme des espaces vécus, revêtent deux réalités dichotomiques :

- l'habitat collectif traditionnel, espace communautaire en mutation en voie de désintégration
- l'habitat collectif récent ou pavillonnaire, espace d'ouverture pluri-ethnique effective ou consensuelle

Pour décrire, puis analyser l'intégration particulière et l'intégration subjective qui les caractérisent respectivement, nous nous appuyerons sur des contextes locaux précis mais non moins représentatifs d'une dynamique d'ensemble, tout en évitant toute globalisation réductrice et donc inexacte.

a. Un espace résidentiel pluri-ethnique pour une intégration tangible ou hypothétique

Une pluri-ethnicité intégrative

Que ce soit à la **Grange-du-Bois**, expression de la logique d'une ville composée d'archipels urbains qui crée un rapport paradoxal entre un effet d'isolat et des effets d'intégration, aux **Plants et aux Touleuses**, quartiers pionniers de Cergy-Pontoise, où selon la composition ethnique des ménages un jeu de relations très différenciées se construit, au **Val Maubuée** où la communauté nord-africaine est une minorité ethnique ou à **Saint-Ouen-l'Aumône et à Combs-la-ville** où le pavillonnaire est avant tout un espace symbole, l'intégration socio-promotionnelle constitue le premier enjeu de la mobilité résidentielle des familles maghrébines.

* Une cohabitation pluri-ethnique et "émancipatrice"

Le quartier de la **Grange-du-Bois** (Savigny-le-Temple) est le lieu d'un véritable brassage ethnique qui induit une double intégration, dans la société d'accueil française et au sein d'une population étrangère pluri-ethnique. Toute cette population est arrivée simultanément.

Comment cela est-il vécu par les familles maghrébines ?

Les femmes nord-africaines ont de très bons rapports avec leurs compatriotes mais aussi avec les autres africaines ; peut-être y a-t-il des réticences plus perceptibles avec les asiatiques ? Toutefois, les femmes ou les jeunes maghrébins expriment leur bonne perception de ce quartier en établissant une comparaison avec leur cité précédente à Montereau. Approche comparative tant au niveau du cadre urbain que des rapports sociaux comme si l'un se répercutait sur l'autre et inversement :

"... ici, nous bénéficions d'un équilibre ville/campagne ; de plus, l'architecture est variée et donne l'impression de modernité. Le logement est proche de l'école et de la gare S.N.C.F. située sur la ligne Paris-Melun. Dans ce contexte, les rapports avec les habitants sont très bons."

Ce discours traduit une perception positive du quartier tant au niveau urbain qu'au niveau social.

La vocation même de Melun-Senart, "ville nouvelle à la campagne" est perçue, et les familles apprécient l'originalité urbanistique.

Au-delà de ce jugement sur l'extérieur, quelques mots sont lourds de sens :

"... le voisinage n'est pas seulement maghrébin ; ceci nous autorise une plus grande liberté d'expression et nous permet de créer des relations nouvelles."

En d'autres termes, ces familles venant d'une cité de Montereau où la communauté nord-africaine prédomine ont quitté un espace de solidarité et de sécurité pour un espace inconnu, en construction et pluri-ethnique, ce qui aurait pu les déstabiliser. Au contraire, elles prennent conscience du poids psychologique que représente un entourage presque exclusivement composé de compatriotes et découvrent l'intérêt d'une dispersion dans une population pluri-culturelle. *La liberté de l'inconnu interculturel se substitue à la sécurité du connu asservissant.* Ce sentiment est partagé par les jeunes, mais les hommes qui ont peu de temps pour pratiquer le quartier et disposent d'une mobilité plus grande préfèrent rejoindre d'autres pôles à forte représentation maghrébine ; ainsi, ils ne sont pas acteurs de ce processus d'intégration, même s'ils sont indirectement impliqués par l'évolution qu'elle engendre dans la dynamique de la famille nord-africaine. *Ceci nous autorise à penser qu'une intégration résidentielle est sujette à des implantations pluri-ethniques, simultanées et numériquement équilibrées.*

Les animateurs du GASA (Groupement d'Aide Sociale et d'Animation), très implantés auprès des femmes et des jeunes du quartier, ont une vision plus nuancée de cet espace d'intégration. Ils confirment l'absence de conflits importants entre les communautés, qu'ils attribuent en partie à des arrivées simultanées et des effectifs comparables. Par contre ils soulignent deux handicaps majeurs liés au paysage urbain, l'un conceptuel, l'autre urbanistique : l'absence de centre ville et la configuration du bâti. La carence en centre-ville se traduit par une absence de bandes comme dans une Z.U.P. ; aucun lieu ne favorise leur constitution : ni pied de tour, ni cage d'escalier, ni lieu ouvert la nuit ; l'absence de points centraux ou d'espaces de rencontre crée un vide social. Celui-ci est moins profond chez les jeunes maghrébins qui s'organisent autour d'un autre liant, l'appartenance ethno-culturelle. Par ailleurs, selon leur disposition, les bâtiments favorisent les relations entre les familles ou au contraire obligent au repli dans l'appartement. Seuls les bâtiments en forme de U avec une cour intérieure aménagée créent un lieu de rencontre et de communication ; malgré tout, l'espace de sociabilité reste très circonscrit.

Cette population récemment arrivée est ouverte à la cohabitation ; mais la création d'un espace résidentiel socialement vécu se heurte à la carence des lieux de sociabilité. La dynamique d'intégration des familles maghrébines est freinée par un tissu urbain vide, démuné en points de rencontre ou d'ancrage.

* Une intégration réelle mais orientée

L'espace résidentiel **des Plants et des Touleuses** (Cergy), moins récent mais de conception originale, est particulièrement bien vécu par les familles maghrébines. Organisé autour d'un cheminement piétonnier, très fréquenté par les adultes et par les

jeunes, il met tous les services administratifs, commerciaux, scolaires et de loisirs à proximité. Cette spatialité donne aux quartiers et à leurs habitants une identité à laquelle ils sont attachés ; "si l'on devait changer d'appartement, on demanderait impérativement le même quartier"

Un même regret est émis par plusieurs familles maghrébines : "l'absence de personnes âgées ; la ville nouvelle est essentiellement composée de jeunes couples, il n'y a donc pas de confrontation entre générations." Ce problème est naturellement soulevé par l'ensemble de la population des villes nouvelles, mais ne prend-il pas une plus grande envergure au sein de la communauté nord-africaine où les ancêtres ont une place privilégiée dans la société et sont un pilier essentiel de la cohésion familiale ?

Toutefois, il nous faut préciser une différence significative dans le vécu de cet espace résidentiel, entre les couples mixtes franco-maghrébins et les couples maghrébins.

Pour les premiers la qualité et l'intensité de leurs relations avec les autres habitants du quartier sont inversement proportionnelles à la distance qui les sépare ;

" nous avons des relations étroites avec d'autres familles des Plants notamment avec les collègues, pour la plupart français ; par contre, les contacts restent très superficiels avec les gens de l'immeuble, de simples échanges de politesse ; il y a beaucoup de maghrébins."

Leur désir d'intégration très nettement exprimé les oblige, selon eux, à établir une distance avec leurs compatriotes pour éviter un marquage ethno-social négatif, et au contraire à privilégier les relations avec les français pour accélérer et intensifier leur promotion et intégration socio-culturelles.

Les familles maghrébines se satisfont de relations plus superficielles mais pluri-ethniques.

Pour les couples mixtes, l'intégration dans l'espace résidentiel se joue essentiellement en termes de reconnaissance par la communauté de la société d'accueil. Or, dans ce quartier pluri-ethnique, s'ils réalisent une intégration selon leur conception, il ne s'agira que d'une intégration partielle et subjective. Ils adoptent en fait un comportement ségrégatif par souci de valoriser leur position sociale et par crainte d'une assimilation à la population immigrée qui induirait selon eux une dévalorisation. Si on voulait caricaturer leur comportement, on pourrait dire que leur stratégie d'intégration repose sur "un racisme à l'envers".

Ces deux quartiers, de physionomie et d'âge différents, constituent des espaces résidentiels vécus et appréciés, substrats urbains d'une pluri-ethnicité sans origine dominante. Cette cohabitation équilibrée permet la création d'une identité de quartier sécurisante et non négative qui participe activement à l'intégration effective des familles maghrébines dans leur espace résidentiel.

La Grange-du-Bois est un espace d'intégration en construction, par contre, les Plants sont un espace d'intégration construit mais qui exige la vigilance des ménages nord-africains pour être préservée.

Dans le premier cas, il y a recherche et découverte d'une intégration sociale dans un contexte d'isolement géographique, dans le second, il y a constat d'une intégration "ancienne", entière du point de vue spatial, mais encore fragile du point de vue social.

* Une intégration résidentielle préconçue

Le **Val Maubuée** est par excellence l'espace de l'ouverture inter-ethnique où non seulement les familles maghrébines ne sont pas majoritaires mais doivent de plus s'intégrer dans une communauté étrangère à dominante asiatique. Que ce soit dans l'habitat collectif tel que "les deux parcs" ou dans les quartiers pavillonnaires de Noisiel ou de Lognes, cette pluri-ethnicité est soulignée dans les entretiens, non comme une image négative ou une entrave à l'intégration résidentielle, mais au contraire comme une pluri-cohabitation enrichissante culturellement voire valorisante et vécue sans heurt majeur.

Toutefois, Mr. X. formule une remarque intéressante : "une identité culturelle est à créer au niveau du quartier". Or, d'une part il se situe dans un quartier résidentiel où l'empreinte asiatique est extrêmement forte et visible, d'autre part il est lui-même très engagé dans la vie associative d'une cité H.L.M. de Champs-sur-Marne où la communauté nord-africaine prédomine. En fait, il refuse son appartenance à une minorité culturelle, et pour lutter contre l'identité asiatique de cet espace résidentiel, il propose la création d'une identité pluri-culturelle, reflet des différentes ethnies présentes. En quelque sorte, l'arrivée massive des familles asiatiques "court-circuite" son processus d'intégration dans la société d'accueil, tout du moins tel qu'il le conçoit. Il a quitté une cité H.L.M. "traditionnelle" d'appropriation maghrébine pour rejoindre un quartier pavillonnaire qui se caractériserait soit par une population essentiellement française, soit par une pluri-ethnicité équilibrée. Mais il refuse la prééminence asiatique qui le replace dans un quartier ethnique, donc dans un espace résidentiel stigmatisé, tout en le privant de la solidarité et de la sécurité communautaire qu'il appréciait dans son quartier précédent. D'où une certaine amertume et un investissement associatif actif qui se pérennise et s'intensifie dans le quartier précédent, sans perspective à court ou moyen terme de se poursuivre ou de se transplanter au sein de son nouvel espace résidentiel.

Paradoxalement, il est donc passé d'une situation d'intégration dans un espace communautaire marginalisé, dans le contexte socio-culturel prédéfini-ville nouvelle, à une situation de marginalisation dans une communauté ethnique intégrée à la ville nouvelle.

* La propriété, support d'une intégration promotionnelle

Certaines familles des quartiers pavillonnaires partagent cette aspiration à s'intégrer dans leur milieu local. Pour illustrer ce constat nous relatons deux exemples qui sont des images précises d'un type de situations rencontrées.

La famille H., qui a longtemps habité la cité H.L.M. des "10 Arpents" à Eragny, a acquis un pavillon à Saint-Ouen-l'Aumône. Maintenant, elle se sent chez elle ; "avant je n'achetais rien pour aménager l'appartement car je n'étais pas chez moi". Outre cette satisfaction personnelle, elle se félicite des bons contacts avec son nouvel entourage pluri-ethnique.

Cette cohabitation semble être vécue en toute simplicité. Cette identification à un espace résidentiel pavillonnaire constitue l'essence même d'un sentiment d'une double intégration, micro et macro :

"entre voisins nous entretenons de bonnes relations"

"quand on est propriétaire on est reconnu par différentes personnes ; d'ailleurs j'ai conservé des liens étroits avec mes amies d'Eragny"

Son statut de propriétaire se substitue à son origine ethnique comme condition nécessaire à une intégration, perçue par elle et reconnue par autrui, au sein de son nouvel espace résidentiel et plus largement au sein de son espace communautaire.

L'entretien s'est déroulé dans le cadre d'un cours d'alphabétisation ; la description de son espace résidentiel s'adresse donc plus aux autres femmes d'origine étrangère présentes qu'à nous-même. Ses propos ne sont pas déterminés par un souci d'objectivité mais sont choisis pour participer à la construction d'un espace symbole valorisant dans l'imaginaire de ses compatriotes ; en quelque sorte elle prouve son ascension sociale par son identification à un espace d'habitat individuel en accession à la propriété. Sa manière de parler, faussement désinvolte, et son regard observateur, teinté d'une fierté à peine dissimulée, sont très significatifs. Elle valorise son espace résidentiel par la perception qu'elle a des réactions mi-admiratives, mi-envieuses des autres.

Le contexte est aussi primordial pour Madame B. de Combs-la-ville ; elle a acquis une petite maison dans un quartier pavillonnaire dont elle apprécie le calme et la nature. Toutefois, elle mesure son intégration dans le quartier à sa participation aux réunions d'accédents où "elle entretient de bons rapports avec les autres propriétaires". Elle est néanmoins déçue au niveau de l'environnement urbain ; lors de l'achat, on lui avait "promis des espaces verts, mais ils ont construit un bâtiment H.L.M. à proximité". En fait, il s'agit d'un immeuble de petite taille d'architecture moderne et originale qui se fond parfaitement dans le paysage. Mais l'appréciation de Madame B. est déformée par toute la symbolique dont

est chargée son accession à la propriété : “fuir l’habitat collectif et son image négative”. Son impression subjective lui fait percevoir ce petit immeuble comme un bémol dans son ascension résidentielle et comme une menace pour l’image de marque du quartier.

Ce type d’espace résidentiel est très symbolique. Pour les familles maghrébines, l’intégration résidentielle au sein d’un quartier pavillonnaire se joue moins en termes de qualité des rapports sociaux qu’en termes d’identification aux groupes des propriétaires. Lorsqu’elles manifestent leur aspiration à l’intégration ou justifient son existence, leur discours exprime plus une recherche d’une ascension résidentielle, perçue comme une réussite sociale, qu’une quête d’un espace porteur d’une plus grande sociabilité. Nous avons privilégié ces deux exemples ; l’un parce qu’il s’agit d’une famille algérienne “classique”, mais le contexte dans lequel s’est déroulé l’entretien est particulier, l’autre parce qu’il s’agit d’une famille mono-parentale très occidentalisée. Ceci permettait d’imaginer que l’une et l’autre auraient une approche différente du même type d’habitat. Or tel n’est pas le cas. Par conséquent, tout laisse supposer que ce comportement ne correspond pas à un modèle ethnique, mais est commun à une frange de la population urbaine qui perçoit son ascension résidentielle non seulement comme une promotion sociale, mais surtout comme la substitution d’une identité positive liée à l’habitat pavillonnaire à une identité négative, inhérente aux cités H.L.M. traditionnelles. Comme si l’accession à un logement individuel en propriété constituait l’élément initial d’un processus de “ré-intégration” et de “réhabilitation” dans la société française, qu’elle soit d’origine ou d’accueil.

Ce processus n’est certainement pas spécifique aux villes nouvelles, mais il est ici accéléré par l’environnement où se succèdent de nouveaux programmes d’habitat qui sont autant de tentatives à proximité (cf. St-Ouen-l’Aumône...Cergy). En outre, nous en reparlerons, la venue en ville nouvelle provoque la dynamique des familles maghrébines et les sort parfois de l’immobilisme dans lequel elles vivaient au sein des cités traditionnelles.

Une intégration consensuelle

La singularité d’une démarche d’intégration basée essentiellement sur la fuite des cités traditionnelles et la recherche d’un quartier ayant une image de marque positive aboutit à des situations aussi inattendues qu’inextricables.

* Isolement ou intégration fictive ?

Dans le même type de quartier existe aussi une intégration, évoquée par les familles maghrébines elles-mêmes, mais justifiée par des arguments et des instants de vie qui révèlent une *intégration consensuelle ou fictive plus que réelle*. Une intégration résidentielle fragilisée, menacée par l’individualisme et l’isolement, sources d’une solitude parfois dramatique. Ces situations de “mal

de vivre” coïncident essentiellement avec les quartiers récents, qu’ils soient composés d’habitat collectif ou individuel. Les ménages nord-africains n’ont pas nécessairement choisi ce lieu de résidence, mais tous ont conscience d’avoir “échappé aux cités H.L.M. plus anciennes et difficiles”. Certains restent vigilants face à la menace pernicieuse de la solitude et essaient de porter un regard objectif sur leur vécu résidentiel, d’autres font un constat amer, d’autres encore sombrent dans le drame. Les contextes locaux sont donc plus ou moins difficiles, du “pas de racisme mais des contacts superficiels” à un racisme ouvertement exprimé, en passant par des situations plus complexes d’isolement et de racisme tacite. *Un respect de la différence d’autrui qui s’exprime surtout par le “chacun chez soi”*.

A l’exception de quelques familles isolées qui, par leur mode de vie et leur pratique de la ville nouvelle, semblent bien insérées mais subissent en fait, au niveau du quartier, un racisme incisif et incessant qui devient insoutenable pour toute la famille - “...Les enfants demandent l’autorisation de dire qu’ils sont français” -, l’intégration consensuelle est faite de paradoxes.

À des degrés divers l’isolement est le pire ennemi de ces familles maghrébines et plus spécifiquement des femmes. Qu’elles résident dans les quartiers de la Frégate, Debussy, de Plessis-la-Forêt, de Lieusaint ou de Noisiel, une même contradiction les réunit : “ici c’est bien il n’y a pas de racisme ; les contacts avec les voisins sont rares”. Certaines femmes vivent ceci d’une manière tragique, allée Debussy à Trappes...ou à Lieusaint.

Ce que l’on nomme “**T’allée Debussy**” à Trappes est un quartier relativement récent, avec des immeubles d’architecture moderne qui entourent un centre commercial et quelques services sociaux ; un entité résidentielle que l’on peut qualifier d’indépendante. Mais telle n’est pas la perception des familles maghrébines ; pour elles, les bâtiments constituent un rempart qui “les sépare des autres quartiers” et la cour intérieure est un espace clos “d’enfermement”. Ce contexte crée une distance artificielle entre elles et les autres communautés maghrébines : “ma famille est loin maintenant ; depuis que j’habite ici je n’ai plus qu’une amie, heureusement elle a le permis de conduire et m’accompagne une fois par semaine au supermarché ; c’est ma seule sortie.” En outre, cette architecture qui est peut-être inspirée de la maison à patio assombrit les appartements.

Tous ces paramètres géographiques, urbains et architecturaux, réels ou subjectifs, créent une atmosphère de vie qui explique la déprime profonde de certaines familles nord-africaines. Elles apprécient leur localisation par opposition aux quartiers difficiles, mais voudraient fuir l’isolement et la solitude de leur espace résidentiel actuel, pour un “ailleurs” qu’elles ne parviennent pas à définir, “ni dans le pays d’origine, ni dans les cités traditionnelles, peut-être plus près de Paris”.

La famille A. habite depuis peu un pavillon à Lieusaint dans un quartier récent et pluri-ethnique ; a priori, le contexte socio-urbain semble propice à l'intégration. En fait, ce ménage se heurte à la conception de Melun-Senart, ville nouvelle à la campagne, qui induit des distances importantes entre les différentes composantes de la structure urbaine : "sans voiture nous sommes démunis". Ces distances qui doivent être parcourues pour rejoindre les espaces commerciaux, administratifs, sociaux, ...sont vécues comme des "contrariétés supplémentaires" et des "coûts imprévus". Ces difficultés conduisent à "un isolement insupportable" pour une population venue essentiellement de Paris où elle disposait de "tout à proximité".

Un constat d'échec, une expérience douloureuse psychologiquement et financièrement, que "l'on veut oublier au plus vite en repartant à Paris, même si on doit vivre dans un petit appartement". *Désillusion amère, fruit d'un marché du logement faussement attractif qui laisse miroiter une solution palliative au non-retour dans le pays d'origine.*

Ces situations difficiles traduisent l'isolement profond d'une population parachutée dans un espace résidentiel inconnu, avec comme seule contrepartie l'absence d'un racisme local qui n'est en fait que l'expression d'une indifférence caractéristique des nouveaux quartiers sans identité. Pour les familles maghrébines en quête d'intégration résidentielle, l'échec est latent ; selon leurs possibilités morales et financières, elles s'y résignent ou fuient cette "expérience négative". Entre la solitude vécue comme une fatalité et le désir amer d'un retour "à l'étape précédente", l'intégration résidentielle paraît bien utopique.

* Confusion entre intégration et assimilation

Certaines familles marocaines de Cergy qui ont acquis un pavillon et bénéficient d'une position géographique plus centrale vivent aussi un véritable dilemme.

Les ménages marocains des Heurelles sont confrontés à une situation paradoxale :

- un environnement pavillonnaire fleuri et un bâti de qualité qui créent un cadre résidentiel attractif;
- quelques familles maghrébines, venues des Hauts-de-Marcouville ou des Mureaux, dont les chefs de ménage sont O.Q., contremaîtres ou techniciens ; toutes ces caractéristiques sont susceptibles de créer un réseau de relations sur des bases ethno-sociales.

Ces éléments urbains et sociaux sont autant d'atouts pour réaliser une intégration dans un quartier destiné aux classes moyennes. Or la réalité, chargée d'un choix résidentiel symbolique et d'un attachement parfois excessif à l'image de marque du quartier, est beaucoup plus compliquée. Comme dans les exemples précédents, les familles maghrébines disent souffrir de

la solitude et de l'individualisme ambiant, opposés à la solidarité vécue dans les cités de Marcouville ou des Mureaux. Sachant que d'autres marocains habitent le quartier, on imagine qu'ici leur isolement est relatif et correspond surtout à une distance entre eux et la population française. En fait, il est bien réel, d'autant plus réel que les familles marocaines elles-mêmes participent à sa construction. Elles sont victimes du ségrégationisme des ménages français qui craignent que la présence de quelques couples nord-africains dévalorisent "leur" quartier, mais en réponse à ce racisme chaque famille marocaine adopte elle-même une attitude ségrégative vis-à-vis de ses voisins compatriotes. Cette réaction singulière les plonge dans une double marginalisation : exclusion socio-résidentielle et rupture communautaire. Dans un souci d'intégration, ils ignorent leurs voisins marocains et feignent "d'oublier" leurs amis des Hauts-de-Marcouville ou des Mureaux. Leur aspiration à une intégration tangible les conduit à une impasse ; pour conquérir la reconnaissance de la société française d'accueil, elles évitent toute relation avec la population marocaine locale, donc s'interdisent toute solidarité communautaire, et refusent la venue de la population des Hauts de Marcouville ou des Mureaux qui seule pourrait leur renvoyer l'image de leur ascension résidentielle. En quelque sorte, elles renoncent à la fraternité migratoire traditionnelle et renient quelque peu leur identité. Lucides, les ménages nord-africains savent que ces sacrifices entr'ouvrent seulement les portes d'une intégration hypothétique à laquelle ils veulent croire car ils jouent ici leur va-tout :

- soit l'hypothèse se concrétise et alors ils pourront considérer la substitution d'un investissement immobilier dans le pays d'immigration à un retour comme une simple transposition géographique du symbole de leur réussite migratoire,
- soit l'hypothèse devient impasse et génère un double exil : ni retour au pays, ni intégration dans le pays d'immigration. Un itinéraire migratoire qui ne trouve pas de dénouement valorisant et reste en points de suspension.

Les familles marocaines des Heurelles établissent une distance entre elles pour susciter la confiance de leurs voisins français ; la rupture est si forte que l'on pourrait parler de "contre-racisme" ou de "racisme intra-ethnique" !

Un double isolement en marge de la société française et loin des familles de même origine, serait-ce le prix à payer pour amorcer un processus d'intégration ? Toutefois, peut-on réellement qualifier d'intégration une présence tolérée sur les bases de l'indifférence ou du racisme silencieux de la communauté d'accueil, et d'une rupture concédée avec la communauté d'origine ?

Aujourd'hui, les quartiers pluri-ethniques constituent les espaces résidentiels les plus ouverts à l'intégration des familles maghrébines en villes nouvelles. Une pluri-ethnicité équilibrée qui s'oppose à l'emprise de telle ou telle communauté revendi-

quant l'appropriation du quartier. Toute intégration dans un espace caractérisé par la prééminence d'une communauté autochtone ou étrangère ne peut se réaliser qu'au prix de concessions assimilatrices, et reste par là même très relative.

Les "a priori", fondés sur une méconnaissance de l'autre et l'assimilation de quelque présence étrangère à une dévalorisation de l'espace résidentiel, constituent certainement le plus grand obstacle à l'intégration des familles maghrébines dans les quartiers récents, pavillonnaires ou non, destinés aux classes moyennes des villes nouvelles.

Actuellement, leur espace d'intégration semble donc limité géographiquement et socialement, mais nous ne sommes qu'au début d'une installation volontaire des ménages maghrébins en villes nouvelles ; dans le temps, ils ont donc devant eux un espace d'intégration très ouvert qui par contre-coup est appelé à s'étendre socialement et spatialement.

Tout ceci dévoile quelques subtilités de la démarche d'intégration engagée par certaines familles maghrébines ; des situations plutôt positives malgré quelques bémols qui émanent d'idées préconçues et révèlent souvent un décalage entre le discours et la réalité, où tout doit participer à l'intégration et la promotion résidentielles, définies selon les normes présumées de la société française.

b. Un espace d'intégration intra-ethnique, "usurpé" par les nouvelles minorités étrangères

L'espace communautaire, symétrique des grands ensembles hérités ou des opérations de la première génération, coïncide avec l'espace des réseaux d'émigration ou d'immigration dont les rapports sociaux sont organisés sur un mode ethnique régional, national ou transnational.

Entre la transposition, la compromission et l'informel

L'intégration résidentielle des familles maghrébines des Petits Prés (Elancourt) repose sur un réseau d'émigration, c'est-à-dire de relations pré-migratoires; la plupart sont originaires d'Oujda ou de Berkane. Autour de cette identité géographique commune va se structurer un tissu relationnel composé de liaisons directes ou indirectes entre les primo-migrants, les migrants des regroupements familiaux et les jeunes de la Seconde Génération. Chaque groupe d'âge ou de sexe différent investit et perçoit le quartier selon la marge de liberté qui lui est accordée ou qu'il a acquise, selon ses besoins et ses aspirations personnels ou ceux de la communauté. Cette co-existence de sous-réseaux parcellise l'espace résidentiel.

Le "territoire" des femmes est défini par leurs liens familiaux ou leurs affinités de voisinage, parfois antérieures à la migration; il peut s'élargir à la faveur d'une jonction entre plusieurs mini-

réseaux, facilitée par la proximité spatiale. Les femmes évoluent entre un espace de transposition, construction de l'émigrée-immigrée, et un espace mi-social, mi-associatif, proposé par la société d'accueil. Leur pratique plus ou moins intense et régulière de l'un ou l'autre reflète, si ce n'est le degré de leur intégration, au moins l'essence et la nature de leur intégration.

Les hommes organisent leur espace résidentiel autour de deux pôles, socio-culturel ou culturel.

Privés de leurs lieux de convivialité habituels - la place du village, les petits cafés ...- ils inventent un espace de compromission qui tient compte du contexte local dans lequel il s'insère plus ou moins et essaie de préserver quelques lieux plus traditionnels (salle de prière.....)

L'espace des Jeunes est plus informel même s'il englobe quelques points de rencontre plus précis dont le CAICE (Centre d'Animation Interculturelle d'Elancourt). Les Jeunes parcourent le quartier à la recherche d'une identité individuelle ou collective.

Ces vécus différenciés compartimentent l'espace résidentiel et dessinent un ensemble permanent ou occasionnel d'itinéraires internes qui s'entrelacent ou s'entrecroisent plus ou moins régulièrement. Que ce soit par une transposition de la vie de village, par une compromission entre deux cultures ou par la recherche d'une identification socio-spatiale, les familles maghrébines ont pleinement investi l'espace des Petits Prés et progressivement elles se sont appropriées le quartier.

Une enquête réalisée par le CAICE, auprès des jeunes habitant la cité et d'autres habitant en dehors, nous permet de mieux comprendre le sens de cette appropriation et ses implications dans une logique d'intégration socio-résidentielle.

Les huit interviewés habitant la cité sont là depuis 7 à 13 ans. Ils sont unanimes à dire: "Ici, nous nous connaissons tous; certains d'entre nous avons grandi ensemble." Ceci témoigne de la faible mobilité des familles. Ils perçoivent la cité comme: "un lieu d'entente; les étrangers, ici, ce sont les gens qui habitent ailleurs. Les Petits Prés, ce sont les copains, même ma mère a toutes ses amies dans la cité." Aucun souhaite quitter le quartier. Le plus dur pour eux "ce ne sont pas les difficultés quotidiennes, d'argent ou de travail" mais c'est la "mauvaise image que les gens nous collent sur le dos"; "ils nous considèrent comme des voyous car nous sommes toujours ensemble, alors les gens disent que nous sommes une bande; ils ne pensent pas que nous nous connaissons depuis tout petits". Les Jeunes affirment que la population extérieure assimile souvent les Petits Prés à la délinquance, à la drogue, "ces gens ne connaissent pas nos activités". Cette mauvaise image est due aussi "au fait que les bâtiments ne sont pas jolis à voir", les gens sont gênés parce qu'ici c'est un quartier populaire, on aime s'amuser et au contraire des autres

quartiers d'Elancourt, ici on ne laisse crever personne". Les Jeunes définissent leur cité comme: "un quartier ouvrier avec beaucoup d'immigrés et pour beaucoup de gens, cela signifie être incapables d'être responsables et d'accepter les critiques."

Ces réactions traduisent un mode de vie "villageois" basé sur un réseau de solidarité et exprime leur conscience de l'image négative portée sur la cité par les personnes extérieures. Par réaction à cette agression "gratuite", ils s'approprient le quartier, plus subjectivement que physiquement.

Les Jeunes habitant les quartiers environnants de la cité l'appréhendent à deux niveaux; ils ont tous un regard très critique sur le cadre urbain mais certains abordent avec plus de discernement l'aspect humain.

Sur huit, six perçoivent la cité comme : "un lieu sale", "un ghetto où je n'irai pas me promener le soir", "un quartier très fermé," "un lieu de forte concentration de travailleurs immigrés qui entraîne la délinquance", un quartier de fauchés". Succession d'incises qui exprime un amalgame établi sans jugement critique ni expérience effective du milieu et trop souvent réitéré: saleté - immigré - délinquance - pauvreté - ghetto. Comme le souligne le directeur du CAICE "quand on parle de marginalité dans le quartier, ce n'est pas la population du quartier qui le dit. C'est l'extérieur qui fabrique toutes les agressions, tous les vols, tous les impayés sur les Petits Prés ; à cause de tous ces fantasmes, les habitants de la cité se sentent exclus, mais ils ne se reconnaissent pas dans cette image". Cette perception préconçue et réductrice est à peine compensée par une opinion plus lucide et plus objective de deux d'entr'eux qui ressentent les "Petits Prés" comme "un quartier qui a mauvaise réputation faite par d'autres gens". Toutefois, la cité est le plus souvent associée à l'image "d'un ghetto", à "des bâtiments qui ne cadrent pas au reste de la ville, de vieilles tours au milieu d'Elancourt qui donnent l'impression de saleté, de tristesse"; néanmoins, pour un autre jeune "l'image qu'on a de la cité du Port à Gennevilliers ne peut être assimilée aux Petits Prés" ; la confrontation de ces deux avis permet de relativiser la situation des Petits Prés, comparée à d'autres cités de la banlieue parisienne.

Vis-à-vis des habitants de la cité, certains ont une indulgence qui frôle parfois la compassion, partie émergée d'un racisme latent. La vie de la cité ils la conçoivent, d'une part comme "une vie close marquée par l'absentéisme des parents qui laissent les enfants traîner dans la rue, et par un manque d'animation pour les jeunes", et d'autre part comme "une vie plus dure que dans les autres H.L.M.", "la vie des gens qui n'ont pas le choix d'habiter dans un autre endroit". Un jeune introduit malheureusement une distinction raciste entre "les gens qui sont là en situation provisoire et les autres, surtout la population immigrée, qui caractérise la vie dans la cité et n'a pas l'habitude de vivre en bâtiments. Cela entraîne une certaine saleté". Ceci ne correspond absolu-

ment pas au vécu des jeunes de la cité: "ici c'est un lieu où on se comprend, français ou immigrés". D'autres essaient de la comparer objectivement aux autres cités de même conception à St-Quentin-en-Yvelines, "une cité où il n'y a rien de particulier, il n'y a pas de descente de flics comme à "La Commune" à Trappes", et de comprendre le comportement de ses habitants "la mentalité est différente de celle d'autres quartiers d'Elancourt, ils sont solidaires entre eux, c'est peut-être dû au besoin de se protéger".

A partir de ces résultats, on constate que certains jeunes extérieurs aux Petits Prés sont soucieux de ne pas situer la cité et la nature de ses problèmes à la même échelle que ceux des grands ensembles d'autres communes voisines. Tous sont conscients que la conception urbaine des Petits Prés est en discordance avec le reste de la ville. La concentration d'une population socialement homogène, dans un cadre urbanistique en marge du profil original-ville nouvelle, contribue largement à faire des Petits Prés "un quartier signalé du doigt".

La cité est isolée au sein d'Elancourt mais à l'intérieur les liens de voisinage et de solidarité sont actifs:

"contrairement aux quartiers aisés, dans la cité les enfants jouent dans la rue, surveillés par leur mère; ça donne une animation de village". (Présidente du CAICE).

"Les gens sont solidaires entre eux, il y a beaucoup moins de dépression dans la cité que dans les quartiers aisés" (Directeur du CAICE).

Malgré tous les problèmes évoqués, les habitants des Petits Prés sont donc attachés à cette cité où s'est écrit un long chapitre de l'histoire des adultes et où se sont façonnées les racines de leurs enfants.

Les familles maghrébines des Petits Prés aspirent à une intégration dans la vie locale tout en gardant leurs différences.

Une intégration résidentielle "en aparté"

Les familles marocaines des Brandons (Combs la ville) se heurtent aux mêmes préjugés extérieurs et s'appuient sur les mêmes atouts - origine commune, solidarité - pour construire leur intégration résidentielle; celle-ci doit s'effectuer dans un cadre particulier; il s'agit d'une petite cité extrêmement repliée sur elle-même et presque exclusivement peuplée de ménages nord-africains. Leur intégration résidentielle ne se joue ni en termes de cohabitation pluri-ethnique, ni en termes d'intégration dans la population de la société d'accueil, mais se limite à une intégration intra-ethnique. Une entité marocaine organisée sur le mode villageois dont les rapports sociaux sont gérés par la logique des alliances familiales ou claniques issues du pays d'origine. Leur espace résidentiel se confond avec leur espace communautaire; ils ont à s'intégrer dans un espace qu'ils se sont approprié et dont ils ont par là même modifié l'identité.

Un espace organisé sur un mode ethnique et hiérarchisé

L'espace résidentiel de la communauté nord-africaine des Petits Prés ou des Brandons correspond strictement au périmètre de la cité. Celui des familles maghrébines du secteur du Merisier (Trappes) présente une configuration plus étendue et plus complexe. La structure de l'environnement des hommes et des jeunes est comparable à celle de leurs compatriotes des Petits Prés; seuls quelques éléments les différencient dont notamment l'implantation de l'amicale des algériens et un café dans le centre commercial du Merisier. Par contre, les femmes sont les protagonistes d'un tissu résidentiel à mailles variables; celui-ci correspond à la répartition de leurs contacts familiaux ou amicaux sur un mode de regroupement ethnique et non sur la base d'une cohabitation.

Les rapports inter-ethnies sont pratiquement inexistantes, alors que les rapports entre familles d'un même pays se maintiennent malgré les distances et les déménagements entre les squares. Les logements constituent les principaux points d'ancrage de cette organisation socio-spatiale très active. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer les échanges permanents d'une cage d'escalier à l'autre à l'intérieur d'un même square ou les échanges quotidiens entre squares. Les femmes maghrébines parcourent régulièrement les cités de la Z.A.C. (Zone d'Agglomération Concertée). Leurs itinéraires évitent les pôles désignés comme négatifs ou "interdits" (autres squares ou points de rencontre des hommes ...) et s'appuient sur des points de repère autorisés (écoles, P.M.I., marché, ...). En outre, le sens des flux exprime une hiérarchisation socio-historique des cités; les femmes du square de la Commune, le plus déprécié de la Z.A.C., accueillent des amies venant de n'importe quel autre square; par contre, celles de Wallon, de M.L. King, considérant leur localisation comme meilleure, "sélectionnent" leurs visiteurs. Ainsi, l'espace résidentiel des familles maghrébines habitant dans les squares les plus stigmatisés se réduit à la cour intérieure de la cité, par contre, celui des familles habitant dans un square mieux perçu est plus ouvert géographiquement mais quelque peu sélectif dans la perspective d'une intégration promotionnelle.

En fonction de leur localisation, ces femmes ont un espace résidentiel extensible selon l'étendue de leur réseau de relations ou prédéfini par "l'image de marque du quartier". Cette logique ségrégative oblige certaines familles à un repli sur la cité et génère une appropriation ethnique de l'espace : un espace résidentiel organisé sur un mode ethnique donc communautaire et transversal à plusieurs cités, mais hiérarchisé par la qualité urbanistique et la valeur sociale des différents squares.

Cette appropriation des Petits Prés, des Brandons, du Quartier du Merisier, ... crée un rapport particulier des familles maghrébines au lieu. Elle induit une mutation des valeurs de ces espaces auxquels les ménages nord-africains sont attachés et sur lesquels

ils estiment avoir des droits. Ceci est l'expression d'une intégration résidentielle particulière, essentiellement intra-maghrébine.

Mais la diversification de l'origine géographique des immigrés transforme ces lieux en espaces pluri-ethniques, espaces de cohabitation avec des rapports sociaux qui s'organisent sur un mode conflictuel. Ceci induit un nouveau rapport des familles maghrébines aux lieux d'où naît un sentiment de "désappropriation", prémisses d'une nouvelle mutation des valeurs de l'espace:

"c'est notre quartier, nous étions les premiers ici; tout se passait bien; maintenant, il y a trop d'étrangers" Mr H. La Croix Petit - Cergy.

Selon eux, l'arrivée de nouvelles minorités étrangères dévalorise "leur milieu de vie et introduit le racisme dont ils se disent les victimes mais dont ils deviennent parfois aussi les protagonistes à l'encontre des nouveaux immigrés.

Tout ceci révèle une crainte ou déjà un sentiment de "désintégration". Ils perçoivent cette évolution comme le passage d'un espace de solidarité à un espace de confrontation par excellence, ce qui produit un désinvestissement du quartier. Les bases de leur intégration résidentielle éclatent; le "chacun chez soi" et l'évitement de l'autre par peur d'assimilation dévalorisante se substitue à la solidarité et la sécurité de la communauté d'origine.

Entre le mode d'intégration dite effective ou consensuelle et le mode d'intégration dite communautaire ou intra-maghrébine, l'éventail est large et toutes les possibilités existent. Le quartier est une portion urbaine définie soit de l'extérieur par des personnes qui lui sont étrangères, soit du dedans par ses habitants qui s'approprient la fraction de la ville où ils ressentent l'impression sécurisante d'un monde familier, prolongement vital du domicile. On obtient ainsi un espace résidentiel psychologique autant que géographique; il se construit et se détruit sans cesse au cours de la vie d'une communauté et d'un quartier.

Qu'il aille travailler, s'approvisionner, se distraire ailleurs, l'activité de chaque membre de la famille s'organise en complément (par rapport à l'espace de résidence, lieu privilégié)

2. Un espace d'approvisionnement bi-culturel

L'espace d'approvisionnement des familles maghrébines est multi-polaire, spatialement hiérarchisé, très structuré socialement et dans le temps, de nature et d'utilisation différenciées, voire symboliques.

La hiérarchie spatiale de cet espace nous donne la trame de notre analyse qui sera étayée par des exemples locaux et originaux. Ce réseau d'approvisionnement s'organise autour des marchés, des centres commerciaux de proximité, des Grandes Surfaces les plus proches, et s'étend occasionnellement à quelques quartiers parisiens.

a. Une enclave commerciale éphémère et ethnique

La localisation et la périodicité des marchés fréquentés par les familles maghrébines sont révélatrices de leur empreinte ethnique locale et de la géographie et du degré de leur mobilité : du marché implanté dans la cité à celui situé sur le lieu de résidence précédent, en passant par ceux de la commune d'accueil ou des communes voisines.

Le marché bi-hebdomadaire de la Commune à Trappes, établi au centre de la Z.A.C. du Nouveau Foyer, concrétise l'ethnicité de ce quartier et rythme la semaine des femmes nord-africaines. Cet espace se caractérise par un vécu d'une densité exceptionnelle et par son rayon d'influence extra-communal ; il exprime un temps de vie exclusivement féminin, abordé selon un rituel qui le parcelle. Son organisation est calquée sur le modèle des souks ; chaque activité commerciale à "son" allée.

La composition et la décoration des étals expriment l'attachement des familles maghrébines aux préceptes de la religion musulmane et à la culture de leur pays d'origine. Les indices sont nombreux. La tête de vache ou de mouton accrochée au-dessus de l'étal de la boucherie témoigne de la fraîcheur de la viande hallal ; les saucissons de boeuf se reconnaissent à leur enveloppe synthétique de couleur orange. La disposition artistique des fruits et légumes n'étonne plus la ménagère maghrébine, mais laisse admiratif l'observateur extérieur. Le banc des épices est parmi les mieux achalandés : pignons de pin pour le thé des jours de fête, olives de Tunisie, dattes de Nefza, "brik" vendues à l'unité ou par paquet importées de Carthage ; comme il se doit, le marchand d'oeufs est à proximité. Les étals vestimentaires entourent cette zone des denrées exotiques ; les vêtements sont à peine sortis des cartons et sont vendus au poids ; les femmes ont le choix entre des tissus européens au mètre ou des coupons de tissu traditionnel. Enfin, les bazars situés au pourtour proposent des bijoux de pacotille, de petits jouets, de la vaisselle et même des tapis de prière aux couleurs du prophète.

De nombreuses femmes sont vêtues d'une djellaba et portent un foulard sur la tête ; les achats et les conversations se déroulent en arabe, les commerçants étant eux-mêmes originaires du Maghreb. De jeunes garçons accompagnent leur mère ; ils portent les commissions, mais ils sont surtout les "garants" de l'excellente moralité de la femme selon les normes musulmanes traditionnelles qui lui interdisent de sortir seule. Ce couple anachronique partage une certaine complicité ; la présence d'un fils autorise les femmes à rejoindre cet espace d'approvisionnement, mais surtout elle leur ouvre les portes d'un espace de convivialité attendu, et les jeunes garçons sont alors investis d'une responsabilité qui leur confère une place privilégiée au sein du foyer.

Les femmes maghrébines viennent de tous les quartiers de Trappes, des communes voisines, voire d'autres secteurs de la banlieue ouest. Selon leurs affinités, elles se regroupent à l'extérieur du marché, puis elles rejoignent directement la zone des produits alimentaires ; l'attente est longue mais acceptée avec joie car elle permet de prolonger les conversations. Les achats liés à l'alimentation terminés, elles se dirigent vers les bancs de vêtements ou de tissus ; l'approche est différente, qu'elles aient ou non l'intention d'acheter quelque chose, c'est un temps de dilettante ; on regarde, on touche, on fouille avec une certaine fébrilité, on choisit le tissu des double-rideaux ou de la future djellaba ; c'est un instant de femme, décoratrice ou coquette. Après s'être séparées, selon les besoins ou s'ils sont sur le trajet, elles s'arrêtent aux bazars. Cet itinéraire dévoile un usage séquentiel du marché : un premier espace d'approvisionnement incontournable, un second moins régulier et plus récréatif et un troisième exceptionnel et vécu individuellement.

Cette enclave commerciale éphémère transpose périodiquement des images traditionnelles de l'approvisionnement au Maghreb au pied de grands ensembles délabrés ! Cette bi-culturalité spatialisée crée un paysage dichotomique et renforce la visibilité des familles maghrébines dans le quartier. Les mêmes scènes sont vécues dans d'autres cités des villes nouvelles comme à Chennevières, ...

Certaines femmes qui bénéficient, soit d'un moyen de locomotion personnel, soit d'un réseau de transport bien adapté, et disposent d'une plus grande liberté de déplacement, fréquentent aussi les autres marchés de la ville ou des villes voisines.

Les hommes ont pas ou peu accès aux marchés des cités ; par contre, ils rejoignent les marchés situés dans leur commune de résidence précédente (Argenteuil, Melun, Montfermeil, ...) régulièrement s'ils sont au chômage ou à la retraite, plus occasionnellement s'ils sont encore en activité ; pendant la période du Ramadan, ils vont à Belleville, Barbès, Saint-Denis pour des produits spécifiques. La "zone de marchés" des hommes varie dans l'espace et dans le temps ; celle des femmes est essentiellement locale et son extension dépend surtout de leur degré d'émancipation.

Les marchés établis dans les cités permettent un approvisionnement régulier en produits exotiques de première nécessité et instituent, au coeur de l'espace d'immigration, un lieu d'échanges caractéristique du pays d'origine. Cet espace d'approvisionnement si apprécié par les familles maghrébines constitue-t-il un espace d'intégration, ou au contraire freine-t-il l'intégration dans le milieu local en augmentant la visibilité ethnique des immigrés ? Indéniablement, il prolonge l'espace de solidarité d'une communauté, souvent limité au logement, mais il est perçu par

l'extérieur comme une enclave étrangère. Effectivement, chaque ethnie investit le marché à des heures différentes ; cet espace d'approvisionnement n'est pas géré sur le mode de la cohabitation, mais s'organise autour d'une succession de moments ethniquement différenciés.

b. Des centres commerciaux de "dépannage"

Les centres commerciaux installés dans les cités ou à proximité sont vécus différemment et fournissent un autre type de service. Ces espaces d'approvisionnement distribuent une seule cité, un quartier ou un ensemble de quartiers.

Le petit centre commercial du **Bois de l'Etang à La Verrière** dessert exclusivement les habitants de la cité. Il réunit une pharmacie, une boulangerie, une épicerie et une boucherie ; ces deux derniers commerces sont tenus respectivement par un jeune tunisien et par un ancien marocain de chez Renault ; eux-mêmes habitent la cité. On retrouve une structure similaire au cœur des grands ensembles de Chennevières (Saint-Ouen—l'Aumône), allée Debussy (Trappes), place Picasso (Champs-sur-Marne),...

En fait, ces centres commerciaux locaux qui peuvent apparaître de l'extérieur comme un élément qualitatif de l'espace résidentiel (du quartier) sont peu fréquentés par la population ; les produits y sont trop chers ; les familles maghrébines les perçoivent et les utilisent comme de simples "commerces de dépannage". Ils pallient à un oubli ou à une rupture de stock imprévue.

Les centres commerciaux de **Cergy-Préfecture** ou de **l'Arche Guédon**, moins enclavés et d'une qualité urbanistique plus attractive, sont plus souvent sollicités par les ménages maghrébins ; toutefois, ils restent un élément annexe de leur espace d'approvisionnement. D'autres centres commerciaux de proximité sont de plus grande taille ; ils englobent alors, non seulement les commerces de détail précités, mais aussi un supermarché et un café. Ceci accroît le taux de fréquentation et diversifie la clientèle. Ainsi, les familles maghrébines du quartier du Merisier se procurent les denrées périssables dont elles ont besoin chaque jour au centre commercial du même nom. L'espace d'approvisionnement des femmes est donc rectiligne et relie le logement au centre commercial de proximité. La présence des hommes se limite souvent au café ou à son environnement immédiat. La Coupole assure une fonction identique pour les ménages marocains de Combs-la-ville.

En raison de l'organisation urbaine d'un quartier ou d'une commune, certains centres commerciaux de dimension régionale sont perçus et pratiqués par les familles nord-africaines comme des centres de proximité. Ainsi, le réseau de passerelles de Cergy-Préfecture situe les Trois-Fontaines à une distance d'autant plus courte de la Croix Petit, des Chênes, des Linandes,...qu'elle peut être parcourue à pied. Pour la moindre course, les femmes et les jeunes y ont recours et délaissent les commerces de leur cité.

Cette faible fréquentation des centres commerciaux de proximité semble indiquer leur inadaptation aux besoins et aux moyens des familles maghrébines. Entre le marché, vécu comme un lieu d'échanges communautaire, et les Grandes Surfaces, lieu de distribution neutre, les centres commerciaux de proximité ne sont que des espaces d'approvisionnement de substitution, occasionnels et annexes socialement ; ils ne jouent absolument pas le rôle d'un point de rencontre obligé, susceptible de créer des échanges quotidiens entre les habitants, et de participer indirectement à leur intégration.

c. Un espace "d'initiation" au mode de distribution occidental

Les Grandes Surfaces constituent un élément original de par leur localisation, le rythme auquel elles sont fréquentées et la population intéressée. Elles étendent l'espace d'approvisionnement aux communes voisines situées ou non dans la ville nouvelle de résidence, subordonnent une partie de la consommation des ménages nord-africains à la possession d'une voiture et, à l'inverse de tous les autres lieux de distribution, elles sont pratiquées en couple ou en famille. Ces centres commerciaux, éloignés de l'espace résidentiel, sont directement liés à la structure urbaine du pays d'immigration, et ne sont donc pas investis d'une symbolique héritée du pays d'origine ; ceci en fait des lieux neutres que l'homme et la femme abordent en simples consommateurs ; au sein de ces espaces anonymes, leurs rapports ou leurs comportements ne sont pas pré-définis par les normes conventionnelles de la communauté d'origine. Cette habitude, de plus en plus répandue, est certainement une de celles qui rapprochent le plus les ménages nord-africains du mode de consommation des ménages français. Aujourd'hui, elle constitue un élément non négligeable de la dynamique d'intégration des familles maghrébines. En outre, au même titre que la fréquentation des marchés de Barbès, Belleville,...la pratique des Grandes Surfaces revêt un caractère festif ; toutefois, ce point commun n'efface pas leur spécificité respective ; l'une préserve au sein du pays d'immigration un espace traditionnel de culture maghrébine, l'autre permet de s'initier à l'espace de consommation capitaliste caractéristique de la société occidentale, voire de s'y insérer.

Ce réseau de consommation tri-polaire donne à l'espace d'approvisionnement des familles maghrébines une géographie variable, un contenu social différencié et une symbolique pluri-culturelle.

Le "marché de la cité" est "réservé" aux femmes, ceux des autres communes de banlieues sont fréquentés séparément et différemment par les hommes ou les femmes ; les centres commerciaux de proximité, utilisés occasionnellement, accueillent le plus souvent les enfants ; seules les Grandes Surfaces autorisent un usage mixte simultanément.

Socialement, les marchés peuvent être qualifiés d'espaces ethniques, les centres commerciaux de proximité de lieux d'échanges purement économiques, et les Grandes Surfaces d'espaces d'initiation au mode d'approvisionnement et de consommation du pays d'accueil. Le premier risque, si ce n'est de renforcer, du moins de pérenniser la marginalisation socio-spatiale des ménages nord-africains, par contre le troisième donne une dimension régionale à l'espace d'approvisionnement et peut amorcer un processus d'intégration socio-économique.

3. De l'espace culturel à l'espace socio-culturel ou informel

Ne disposant pas d'outils sociologiques pour étudier l'espace des loisirs, nous aurons une approche purement thématique et géographique.

L'espace de loisirs des familles maghrébines, souvent cloisonné selon l'âge et le sexe, revêt trois dimensions, culturelle, mi-sportive/mi-culturelle et informelle.

a. Entre le religieux et le nationalisme

La spatialité et la temporalité de l'espace culturel sont modelées par les adultes hommes. Elles dépendent naturellement de l'attachement religieux des personnes, mais aussi des opportunités de la localisation des salles de prières ou des mosquées. Ainsi, l'espace culturel peut-il s'inscrire dans le cadre du quartier, être communal ou inter-communal ou s'étendre de manière plus fortuite et irrégulière à des espaces réellement distants du milieu de résidence.

Souvent la proximité d'un Foyer SONACOTRA (Guyancourt, Elancourt, Pontoise, ...) permet une fréquentation quotidienne ou hebdomadaire d'une salle de prière ; parfois, celle-ci est directement implantée dans un appartement de la cité comme à Champs-sur-Marne, Trappes.... Au square de la Commune (Trappes), cela donnait lieu à un ballet original : le vendredi après-midi, l'Imam originaire du Maghreb, vêtu de blanc, parcourait la cité de cage d'escalier en cage d'escalier pour appeler à la prière. Ceci témoigne de l'importance de la communauté nord-africaine musulmane, mais aussi de son emprise sur la cité. Les hommes qui travaillent dans la capitale fréquentent plus facilement la Grande Mosquée de Paris, où se rendent nombre de maghrébins pendant le Ramadan.

Les amicales algérienne, marocaine, tunisienne constituent une autre composante de l'espace de loisirs des hommes adultes. Ils s'y investissent de façon très disproportionnée ; certains assurent des permanences quotidiennes, organisent des manifestations culturelles ou sportives, des colloques, ..., d'autres ne viennent qu'une fois par an pour payer leur cotisation. L'amicale n'est plus un point de repère systématique voire "obligé" ; cette structure traditionnelle de l'environnement des immigrés maghrébins semble avoir vieilli ; certains s'en éloignent, lui reprochant "sa

rigidité" et parfois même "son archaïsme". En fait, cette "institution" les inquiète quelque peu ; fréquenter telle ou telle amicale "c'est prendre le risque d'être perçu comme un immigré qui reste essentiellement tourné vers son pays d'origine et refuse de s'ouvrir au pays d'accueil". Nombre d'hommes préfèrent aujourd'hui le refuge du logement, les contacts informels entre amis ou membres d'une même famille, ou les activités d'une association de quartier culturelle ou sportive. Cette évolution peut être interprétée comme une rupture tacite avec un nationalisme longtemps exacerbé, la crainte d'une stigmatisation ethnique, une plus grande perméabilité à la dynamique socio-culturelle du pays d'accueil, mais témoigne également d'une moindre mobilisation autour des notions de solidarité migratoire pour faire respecter ou obtenir des droits professionnels ou civiques. Un malaise qui n'est pas sans rappeler celui dont sont victimes les syndicats en France.

L'espace culturel s'intensifie - de plus en plus de jeunes s'y rallient - et se diversifie spatialement ; nous analyserons ultérieurement l'origine et l'impact du centre islamique d'Evry. A l'inverse, l'espace des amicales s'amenuise ou périclité, faute d'avoir pu ou su s'adapter aux nouvelles réalités d'une immigration familiale. Cet espace de loisirs essentiellement masculin revêt une double réalité : le pan religieux accroît son influence sociale et est vécu plus ostensiblement ; au contraire, le plus souvent, celui des amicales périclité discrètement.

b. Des activités socio-culturelles ou sportives de plus en plus appréciées

Au niveau communal, l'espace de loisirs des ménages maghrébins a un caractère plus socio-culturel et sportif. Certains jeunes découvrent la musique, la danse ou le théâtre, ou fréquentent régulièrement une bibliothèque. D'autres préfèrent les salles de gymnastique ou les terrains de sport pour s'initier au Karaté, au Judo, à la musculation, à la boxe et pratiquer le basket, le football, ... Toutes ces activités sont souvent organisées à proximité du lieu de résidence, dans le centre socio-culturel du quartier ou sur le complexe sportif le plus proche. Cet espace de loisirs ouvre aux jeunes les portes d'une nouvelle cohabitation, ni imposée par la logique du parc immobilier, ni institutionnelle. Ils font le choix de s'investir dans telle ou telle activité et acceptent son environnement pluri-ethnique. Ces activités artistiques ou sportives élargissent culturellement et spatialement l'espace de loisirs des jeunes. Nous expliquerons plus loin la conception et la vocation de ces espaces, puis leur rôle dans le processus d'intégration des jeunes.

c. Un espace informel multi-facettes

Des espaces de loisirs plus informels complètent ces espaces culturels, culturels ou sportifs structurés. Ils sont pratiqués par classe d'âge, selon le sexe ou en famille.

* Un enjeu d'une nouvelle sociabilité

Les **Jeunes** errent souvent entre le café du quartier le plus proche, s'il existe, et les lieux publics de la cité. Ce comportement est caractéristique des banlieues ; toutefois, à la faveur d'un urbanisme original, il devient un phénomène de société construit sur les notions de "bande" et de "territoire". Paradoxalement, la conception urbanistique de certaines villes nouvelles, qui se voulait une réponse à l'échec des banlieues traditionnelles, crée une structuration de l'espace qui fournit la trame et favorise la délimitation de ces territoires ethniquement différenciés ; en quelque sorte, les jeunes exploitent au maximum la conception de certains quartiers ; par leur pratique intense et organisée de l'espace local, ils sont pleinement insérés au tissu urbain qui finit par porter leur empreinte, être sous leur emprise et est géré selon leur logique. Cet espace de loisirs s'est rapidement mué en un espace social très symbolique, trop souvent abandonné à la violence, et devenu vital pour ces jeunes à la recherche d'une identité paradoxale, c'est-à-dire reconnaissable mais a-sociale. C'est une nouvelle appropriation ethnique des quartiers ou d'une fraction d'un quartier ; en fait, elle se substitue à l'appropriation résidentielle construite pendant des années par leurs parents primo-arrivants et en voie de désagrégation. Ce nouvel espace de "loisirs" est devenu l'enjeu d'une nouvelle sociabilité. Il dénonce un échec partiel des villes nouvelles, conçues pour endiguer l'individualisme et le multi-clanisme conflictuel des quartiers de banlieue.

Ne révèle-t-il pas aussi l'amorce d'une "américanisation" des problèmes ethniques dans les villes nouvelles de la région Ile de France ?

* Un espace de loisirs, lié au contexte ville nouvelle ou au contexte migratoire

Pour la **famille**, l'espace de loisirs varie en fonction des opportunités locales et des moyens de locomotion dont elle dispose. Les bases de loisirs et les espaces verts sont très appréciés ; il s'agit d'une pratique effective des potentialités de la ville nouvelle ; l'aménagement des espaces verts établit une certaine symétrie entre l'espace de loisirs des ménages maghrébins et celui des villes nouvelles. Les espaces verts correspondent à des parcs aménagés ou à des bois ou des forêts situés en lisière des villes nouvelles. En outre, certaines familles maghrébines de Trappes, d'origine rurale, louent des jardins enserrés entre la base de loisirs de Saint-Quentin et la D 92 ; cette situation n'est pas généralisable aux cinq villes nouvelles ; a priori, elle ne présente donc qu'un intérêt anecdotique ; pourtant, dans le contexte trappois, elle revêt une toute autre signification ; comme chacun sait, Trappes a une tradition sociale liée à son importante communauté des employés des Chemins de Fer ; ceci explique la multiplicité des petits jardins le long de la voie ferrée ; aujourd'hui, quelques ménages ou plutôt

quelques femmes maghrébines les cultivent ; cette activité considérée comme un loisir est une marque d'intégration, non dans l'espace-ville nouvelle proprement dit, mais au sein de l'espace historique trappois.

Parfois, l'espace de loisirs se confond avec les espaces commerciaux. La visite des zones commerciales, composées des magasins d'ameublement, de bricolage, de "farfouilles", ... sont une des distractions favorite des familles maghrébines. Cette "sortie du week-end", on ne peut plus banale pour les ménages français, est assez nouvelle pour les ménages nord-africains ; cette diversification de l'espace de loisirs n'est-elle pas favorisée par leur implantation en villes nouvelles ? Effectivement, la proximité de telles zones commerciales répond aux besoins d'une arrivée massive de population dans un secteur en construction ; cet espace distrayant est donc en partie inhérent à une localisation en villes nouvelles ; ainsi, les maghrébins immigrés à Paris ou dans les banlieues anciennes et délaissées ne disposent pas de la même opportunité à proximité ; la fréquentation de ces zones commerciales nécessite alors un moyen de locomotion personnel et un long déplacement car le réseau de transport en commun les dessert rarement ; ce n'est donc plus un espace de loisirs mais un espace de consommation exceptionnel. Ainsi, les espaces de loisirs informels des familles maghrébines associent des lieux liés à l'aménagement interne des villes nouvelles et d'autres inhérents à la croissance et à la localisation périphérique des villes nouvelles. Toutefois, leur principal espace de loisirs reste fondé sur un réseau de relations amicales ou familiales qui en définit l'étendue et la géographie.

Ces espaces de loisirs informels, liés au contexte ville nouvelle ou au contexte migratoire, s'inscrivent dans la logique d'un compromis ou d'une complémentarité entre deux entités géographiques caractéristiques des familles maghrébines. L'espace de loisirs combine des points de rencontre émanant de la religion musulmane ou d'une tradition migratoire, des espaces sportifs et culturels mis à disposition par les municipalités, et des espaces inhérents à l'urbanisation ou à la position géographique des villes nouvelles.

4. Un espace de travail tri-parti

Notre connaissance de l'espace de travail n'est pas exhaustive, mais malgré tout représentative, fondée sur 132 enquêtes et l'avis autorisé d'interlocuteurs privilégiés. Il s'agit d'un espace tri-parti dont la configuration spatiale, l'origine et l'évolution varient selon les générations et le sexe.

a. Une discordance spatiale corollaire d'une asymétrie sectorielle

Même si la structure de l'emploi des chefs de ménage maghrébins connaît depuis quelques années des mutations importantes (chômage-pré-retraite-reconversion), elle reste très liée au

secteur secondaire, et donc aux banlieues industrielles de la région Ile-de-France. Cette spécificité rapproche l'espace de travail des immigrés nord-africains des zones du B.T.P. et surtout de l'industrie automobile ; celles-ci peuvent être relativement éloignées des villes nouvelles (Boulogne-Billancourt, ...) ou situées en périphérie immédiate (Poissy, Flins, ...) ; il y a peu de temps encore certaines, telle Fiat à Trappes, étaient même implantées en villes nouvelles.

Lors de nos enquêtes, nous avons constaté que la proportion des hommes indiquant Paris comme lieu d'activité est important. A cela deux raisons principales : nous l'avons signalé à plusieurs reprises, nombre de familles maghrébines des villes nouvelles proviennent de la capitale et le changement de logement n'a pas nécessairement impliqué un changement du lieu de travail pour l'époux ; par ailleurs, le B.T.P. est encore un de leurs principaux secteurs d'activité ; or, comme d'une part les sièges sociaux de ces entreprises sont souvent installés à Paris, et comme d'autre part les ouvriers ont tendance à assimiler leur lieu de travail au lieu d'implantation de l'entreprise, certains chefs de ménage déclarent travailler à Paris alors qu'en fait ils sont dispersés sur les chantiers de la région parisienne. Cet espace de travail est naturellement prédéfini par la structure particulière de l'emploi maghrébin ; ceci explique qu'au moment de la principale phase de construction des villes nouvelles, il ait été en partie corrélé à l'espace-ville nouvelle, et qu'il y soit encore ponctuellement lié. En dehors du B.T.P., l'espace de travail des maghrébins s'inscrit rarement dans le périmètre des zones d'activité des villes nouvelles ; il a plutôt une dimension régionale, d'étendue inégale et flexible, dont les principaux axes géographiques sont l'expression d'une tradition migratoire. Toutefois, quelques maghrébins, victimes de la récession économique, ont engagé une reconversion professionnelle dans le commerce de détail, les services de nettoyage, le transport. Ils exercent alors leur activité dans leur quartier de résidence ou au sein du pôle tertiaire le plus proche. La sectorialité et la spatialité de l'espace de reconversion, encore limité, des maghrébins s'insère dans l'espace d'activité des villes nouvelles.

Pour être complet, il faut évoquer l'espace des pré-retraités ou des retraités qui ont construit un espace d'activités international, mi-maghrébin/mi-français voire européen.

Globalement, l'espace de travail des chefs de ménage maghrébins ne coïncide pas avec celui des villes nouvelles ; cette discordance spatiale accentue simplement une asymétrie sectorielle ; le tertiaire caractérise la structure de l'emploi des villes nouvelles. Sans vouloir être pessimiste, la situation est peu susceptible d'évoluer positivement et de manière significative ; la sous-qualification et la spécialisation inadaptée des travailleurs nord-africains constituent un handicap majeur.

b. Une opportunité socio-démographique et urbaine créatrice d'emplois féminins

L'espace de travail des femmes maghrébines est plus souple et susceptible de se développer.

Malheureusement, il est encore trop souvent inexistant. Dans le cas contraire, il est essentiellement limité au périmètre de la ville nouvelle de résidence. Ce nouvel espace de travail féminin oscille entre le logement et les zones de bureaux ou de commerces les plus proches.

Il présente une double originalité : d'une part, son existence même reste un fait nouveau au sein de la communauté maghrébine, d'autre part, il résulte du mode d'urbanisation des villes nouvelles. Effectivement, il émane de la structure socio-démographique et de la configuration urbaine des villes nouvelles. Les femmes nord-africaines sont gardes-maternelles à domicile, car la population est essentiellement composée de jeunes couples, ou elles sont agents d'entretien grâce à l'implantation de nombreux bureaux liés au tertiaire. Outre le caractère socio-démographique déterminant, cet espace de travail s'est élaboré sur les bases d'un réseau de transport très dense, piétonnier ou en site propre ; ceci "réduit" les distances et les femmes peuvent rejoindre en peu de temps leur lieu de travail, ce qui diminue leur temps d'absence du foyer et le rend plus "acceptable". Ainsi, les femmes nord-africaines les plus actives habitent Cergy-Pontoise ou Marne-La-Vallée.

Cette nouvelle pratique spatiale étend et diversifie l'espace vécu des femmes maghrébines, souvent limité à leur espace de résidence ; ceci renforce leur rôle de médiateur entre le père et les enfants et accroît les chances d'une intégration socio-spatiale des familles maghrébines.

L'espace de travail des femmes, seulement consenti par le chef de ménage avec beaucoup d'amertume, se confond avec l'espace de résidence de la famille ou avec les zones d'activité tertiaire ou commerciale des villes nouvelles. Encore peu étendu et en devenir, il est malgré tout pleinement inséré au tissu socio-professionnel des villes nouvelles.

c. Des jeunes entre l'impasse et l'intégration socio-professionnelle

En villes nouvelles, l'espace de travail des Jeunes maghrébins est similaire à celui des autres banlieues. Son existence est trop souvent hypothétique et en "pointillé". De nombreux jeunes l'ignorent ou y sont indifférents, car ils n'éprouvent pas la nécessité de s'y insérer faute de se projeter dans l'avenir, travaillant par intermittence dans des emplois précaires sans qualification, pour répondre à leurs besoins apparents du moment. Or, cette situation a tous les risques de s'amplifier, compte-tenu de la pyramide démographique des villes nouvelles. Des actions en faveur

de l'intégration sociale et professionnelle des jeunes d'origine étrangère ou française sont donc déjà engagées, nous nous y intéresserons ultérieurement.

En marge de cette morosité générale, quelques jeunes de la Seconde Génération ont étendu leur espace de travail à des secteurs d'activité inhérents aux villes nouvelles : ingénieurs, informaticiens, éducateurs,.... L'espace de travail des jeunes maghrébins se scinde en trois entités disproportionnées : un espace vide ou périodique prééminent, un espace lié à l'action socio-éducative en plein essor et un espace encore restreint lié au marché de l'emploi des villes nouvelles. L'un reproduit l'impasse des banlieues, l'autre coïncide avec l'émergence d'une nouvelle population "d'intermédiaires" au sein de la Seconde Génération, enfin le dernier confirme que l'intégration des jeunes maghrébins dans l'espace de travail des villes nouvelles est subordonnée à leur degré de qualification.

Dans une perspective d'intégration, l'espace de travail lié à l'action socio-éducative est certainement le plus important ; s'il s'étend et apporte des solutions palpables, si ce n'est concrètes, aux jeunes, il deviendra sans nul doute un espace médian ou un tremplin stimulant les plus jeunes qui seront bientôt eux aussi confrontés au délicat problème de l'intégration socio-professionnelle.

Cette analyse des différents espaces qui constituent l'espace vécu des familles maghrébines en villes nouvelles permet de prendre en compte les nombreux aspects d'une réalité complexe.

L'espace d'approvisionnement et l'espace de loisirs sont ceux qui réalisent le meilleur compromis entre l'émigré et l'immigré ; ils accordent aux familles maghrébines un temps et un espace d'identité culturelle d'origine et les introduisent dans l'espace culturel du pays d'accueil ; ainsi, la ou les cultures des familles maghrébines ne sont nullement statiques, mais dans un chan-

gement continu. Les inter-actions entre les ménages nord-africains immigrés et leurs réseaux d'un côté, et la société locale ville nouvelle de l'autre, sont intenses et amorcent un processus d'intégration.

L'espace de travail oppose l'inadaptation des hommes et des jeunes et l'intégration relative des femmes au marché de l'emploi, à l'échelle locale et d'un point de vue sectoriel. Ce sont avant tout les femmes qui créent des relations économiques et sociales entre la population maghrébine immigrée et les autochtones.

Les réalités des espaces résidentiels où les immigrés doivent s'intégrer sont souvent des réalités "à problème", des quartiers défavorisés ou des "îlots sensibles" ; les immigrés partagent donc avec les autres populations d'origine étrangère ou française le chômage et la misère. Les relations inter-ethniques se trouvent ainsi au coeur du processus d'intégration ou d'exclusion à géométrie variable. Toutefois, le cosmopolitisme serait-il le chemin de l'intégration ? Ainsi sommes-nous en droit de nous interroger sur l'opportunité d'une intégration et sur la possibilité d'une intégration réelle sans amélioration du cadre de vie général. En d'autres termes, en ville nouvelle, peut-il y avoir intégration des familles maghrébines sans intégration des tissus urbains hérités, situation antinomique du modèle pré-défini ville nouvelle ?

Cette structure dichotomique de l'espace vécu des familles maghrébines n'en est pas moins le témoin d'une installation durable, ce qui pose le problème de l'intégration. Quels sont donc les moyens institutionnels ou plus inédits de l'intégration des familles maghrébines ?

B - INTERDÉPENDANCES ET INTERACTIONS DES MODES D'INTÉGRATION INSTITUTIONNELS OU ETHNIQUES

Cette analyse des espaces vécus dans toute leur diversité permet d'établir la physiologie de la cellule familiale maghrébine telle qu'elle apparaît généralement en villes nouvelles.

CELLULE FAMILIALE

. revenus modestes

PARENTS

. nés à l'étranger

position du mari

. la plupart du temps assez bien
intégré en raison de son travail ;
parle un français situationnel
. ou chômeur

position de la femme

. souvent analphabète
. parle peu ou pas le français à la maison

. vie familiale basée sur les
us et coutumes d'origine
. milieu fermé

Conséquences

. Situation professionnelle modeste
peu ou pas d'espoir de promotion
. chômage de longue durée
. femmes réduites aux devoirs de
mère et d'épouse
. Méconnaissance des usages et
de la culture du pays d'implantation
. décalage et risque de rupture, entre les deux générations.

ENFANTS

. souvent nés en France

. scolarisés dans les écoles françaises

. obligation du français à l'école

. usage la langue maternelle

. retard, instabilité voire échec scolaire

. niveau faible pas de formation
professionnelle petite délinquance

. méconnaissance et désintérêt
culturels ; naissance d'un
phénomène de rejet envers les deux
les deux civilisations en présence

Le binôme original - physiologie de la cellule familiale maghrébine/espace-ville nouvelle - induit la participation d'acteurs caractéristiques du milieu urbain et d'acteurs exclusivement liés à la structure des villes nouvelles. Leurs initiatives, respectives ou communes, s'organisent autour de trois thèmes principaux :

- résoudre les difficultés de coexistence inter-ethnique et réduire les tensions sociales qu'elles engendrent en améliorant le cadre de vie,
- prévenir et limiter les risques graves de problèmes sociaux engendrés par l'inadaptation scolaire et professionnelle,
- tendre vers une société pluri-culturelle dans laquelle la reconnaissance de l'identité culturelle de l'autre soit devenue le facteur essentiel de désamorçage des tensions sociales.

La dynamique d'intégration des familles maghrébines dans l'espace local repose sur plusieurs groupes sociaux ou associatifs, différents organismes publics ou parapublics, et les initiatives des pouvoirs publics :

- la communauté nord-africaine et les ménages français ou d'une autre origine étrangère impliqués dans le processus d'intégration en tant que concurrents directs tant au niveau du logement que des aides sociales ou de l'emploi,
- les associations et les organismes qui sont à la fois des agents d'exécution des politiques sociales ou/et des agents de diffusion ; cette double fonction leur confère souvent le rôle de médiateurs,
- les S.A.N., E.P.A. et les élus locaux dont le rôle s'est accru depuis 1984.

La maîtrise de la programmation immobilière constitue le premier objectif des E.P.A., presque leur raison d'être, fait du logement et de l'urbanisme son unique domaine de compétence, et détermine ses quatre grandes orientations actuelles :

- atomisation des opérations,
- ralentissement du rythme de construction,
- partage entre accession et location,
- diminution de la taille des logements.

Dans ce contexte urbain et économique particulier, des intervenants communs aux espaces urbains de banlieue et des intervenants propres aux villes nouvelles se juxtaposent ou se mêlent. Ceci accroît la complexité de la structure des actions menées spécifiquement en direction des immigrés ou ayant un caractère général. Dans le temps la latitude d'intervention des uns et des autres s'est accrue, restreinte ou spécialisée. Nous essaierons d'aborder ce ou plutôt ces problèmes d'intégration d'une manière décloisonnée, c'est-à-dire en évitant d'examiner les différents éléments de manière juxtaposée, car les interdépendances, les interactions et les intersections sont nombreuses et souvent essentielles. Il nous faut saisir l'ensemble des questions que l'intégration peut poser en fonction des différents éléments qui y participent, des réseaux créés et de l'évolution des groupes concernés. Dans la perspective de voir quels sont les acteurs locaux de l'intégration, nous nous fonderons sur une analyse précise du ou des contextes locaux dans lesquels elles sont mises en oeuvre. En ce sens, il nous faut prendre en compte la nature de la politique locale d'intégration et le degré de mobilisation des différents acteurs.

Cependant, certains E.P.A. estiment que "leur rôle ne se limite pas à maîtriser l'aspect physique de la ville mais qu'ils ont aussi à en contrôler l'évolution sociale ; c'est pourquoi ils ont choisi d'intervenir dans deux domaines bien spécifiques : les attributions de logement et la gestion". Ils entretiennent des liens étroits avec les S.A.N. dont les domaines de compétence sont plus variés et qui disposent d'outils plus diversifiés, pour prendre l'exemple de Saint-Quentin-en-Yvelines : Contrat Dijoud, Contrat d'Agglomération, Mission Locale, ... Les actions des communes sont très corrélées à celles des S.A.N. ; toutefois, les initiatives municipales définies en fonction des opportunités et des contextes locaux sont primordiales.

En villes nouvelles, il faut tenir compte d'un élément majeur : le "consortium" E.P.A.- S.A.N.- Collectivités locales dont les domaines de compétence se complètent, s'imbriquent voire sont interdépendants les uns des autres. En outre, il définit le cadre d'un espace de médiation entre les familles maghrébines et les associations ou les services socio-éducatifs. Leur latitude d'action est soit prédéfinie par leur vocation, soit varie entre les politiques sociales ou d'immigration définies par l'Etat et leurs initiatives personnelles.

Ces acteurs d'origine et de vocation différentes disposent d'outils distincts et ont des actions transversales à plusieurs domaines ou circonscrites à un domaine précis sur la base d'une politique d'intégration globale ou spécifique à la population immigrée. Nous aurons donc une approche dialectique faisant ressortir à la fois la spécificité de l'espace d'intervention de chacun des acteurs et les interventions ou intersections entre leurs actions notamment au niveau du logement et de l'école ou de l'emploi.

Nos observations et notre analyse s'effectuent à l'échelon des quartiers, sélectionnés pour leur représentativité ou leur originalité, car ils sont le lieu privilégié où s'élaborent des politiques adaptées aux réalités locales et s'engagent des négociations entre les familles maghrébines et les autorités locales.

Dans certains cas, une approche de type monographique permet de dégager quelques éléments d'analyse concernant les processus d'intégration des immigrés dans l'espace local, éléments sans doute généralisables à d'autres situations.

1. De l'amélioration de l'habitat à la "déconcentration des ghettos"

Pour définir cette politique, les collectivités locales disposent depuis les années 1970 de programmes sociaux, conçus selon un modèle uniforme pour l'ensemble des sites, reposant sur une vision de la population immigrée comme un ensemble homogène : une population maghrébine, vivant en Z.U.P., travaillant dans l'industrie ou au chômage. Ces programmes ne prennent en compte ni les spécificités locales, ni les modes d'intégration "informels" des immigrés.

Avec une immigration de plus en plus familiale, les rapports sociaux dans lesquels se définissent les ménages immigrés maghrébins ont largement débordé la sphère du travail pour s'étendre à d'autres domaines parmi lesquels le logement a pris une grande acuité.

Avec des histoires distinctes, certains quartiers des villes nouvelles observées partagent aujourd'hui un même processus de désintégration, géré différemment selon les lieux. L'effort de réhabilitation des logements anciens en centre-ville existe peu en ville nouvelle, par contre les opérations de restauration des ensembles H.L.M. et de dédensification des ghettos se multiplient.

L'amélioration du cadre de vie favorise la résorption des difficultés de co-existence pluri-ethnique et réduit les tensions sociales qu'elles engendrent. En villes nouvelles, les actions définies en faveur des populations immigrées dans le domaine de l'habitat s'articulent autour de trois orientations principales :

- amélioration de l'habitat,
- "déconcentration des ghettos",
- résorption des cités de transit.

Dans cette perspective, certaines opérations sont transversales à plusieurs de ces thèmes, d'autres sont uni-optionnelles. En fait, la déconcentration des ghettos constitue le plus souvent la motivation première et la cheville ouvrière des actions entreprises.

Nous n'avons ni la prétention ni l'objectif de réaliser une analyse exhaustive des opérations engagées en ce sens. Notre préoccupation première nous conduit à privilégier les cités à forte présence maghrébine, ce qui exclut inévitablement les espaces caractérisés par une autre prééminence ethnique ; toutefois, la plupart des quartiers susceptibles d'être intégrés au programme d'amélioration du cadre de vie abritent de nombreuses familles nord-africaines. Les quartiers étudiés se situent essentiellement à Saint-Quentin-en-Yvelines et à Cergy-Pontoise ; ces choix ne sont ni le fait du hasard ni l'effet des opportunités de terrain, mais ils sont explicitement liés à l'importance de la communauté maghrébine dans les deux villes nouvelles de l'Ouest. En outre, la sélection repose sur deux critères : la représentativité ou l'originalité des politiques mises en oeuvre. D'une manière générale, les municipalités sont les principaux intervenants ; toutefois, dans le contexte particulier des villes nouvelles, le S.A.N. et l'E.P.A. jouent parfois respectivement le rôle de coordinateur-gestionnaire et de maître-d'oeuvre. Ces collectivités locales doivent équilibrer leurs interventions entre la politique définie par l'Etat dans le domaine urbain et les politiques spécifiques définies par elles-mêmes et adaptées aux contextes locaux. Nous essaierons de relever les défaillances et les dynamismes dans la capacité des politiques mises en place.

a. Un "dispatching" spatial, socialement hiérarchisé

Ce double jeu est mené de manière subtile à **Guyancourt** où pour développer simultanément une résorption et une déconcentration, la municipalité utilise des "matériaux" de droit commun dans des actions structurées par la situation et les besoins spécifiques du quartier. Rappelons brièvement l'histoire et les caractéristiques socio-démographiques de la population maghrébine du "Pont du Routoir" à Guyancourt. (cf. Deuxième Partie, Chapitre 1.C.)

En 1983, le début de l'opération de réhabilitation de la cité de transit amorce un processus d'intégration de la population immigrée, généralement d'origine maghrébine.

Dans un premier temps, la municipalité s'efforce de sensibiliser et surtout de sécuriser la population concernée, en lui exposant la logique du deuxième volet de sa politique : déconcentrer la population étrangère. Il s'agit d'environ 1 500 logements ; la société H.L.M. prend en charge la remise en état des cages d'escaliers et la municipalité assure les travaux de gros oeuvre. Pour ce faire, celle-ci a sollicité un prêt d'Etat Palulos ; or, celui-ci n'est accordé que pour les logements ayant 15 à 20 ans, ce qui n'est pas le cas. Toutefois, la municipalité obtient une dérogation pour 1 496 logements par tranche de 300. Ces crédits sont affectés à la réfection des façades dégradées sur lesquelles sont plaquées des ardoises de couleurs différentes disposées selon des formes géométriques. (Photos n°23, 24, et 25)

Simultanément, Guyancourt entreprend une réorganisation socio-urbaine de son territoire ; l'objectif principal est d'insérer la population immigrée existante en limitant le quota d'étrangers et en leur proposant un relogement sur les nouveaux quartiers des Garennes et des Saules. Ainsi, dès qu'un appartement de la cité est disponible, il est attribué à des étudiants du Lycée National d'Hôtellerie ou du Centre Universitaire, situés sur le périmètre communal.

Parmi les familles maghrébines, ce sont les algériens qui ont le plus souvent accepté un relogement dans les nouveaux quartiers ; le résultat de cette migration intra-communale dépend de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage ; si son salaire permet d'assumer l'augmentation du loyer inhérente au changement de logement, la famille s'oriente rapidement vers une intégration dans le nouveau tissu local et quelquefois n'envisage plus

un retour au pays. Malheureusement, couramment le loyer dépasse les possibilités financières des ménages ; dans ce cas, non seulement l'intégration est rarement possible mais très vite la famille est confrontée à une double marginalisation, sociale vis-à-vis du milieu environnant et spatiale par rapport à sa communauté d'origine.

Conceptuellement, cette politique de *dispatching* semble bien adaptée au contexte local mais, confrontée à la logique socio-migratoire des familles maghrébines, elle paraît moins cohérente et s'essouffle rapidement car : d'une part, les familles restées au "Pont du Routoir" constatent avec amertume l'échec de leurs compatriotes relogés ailleurs, et d'autre part les familles encore dans la cité sont naturellement les moins solvables, d'autant moins que, face à la réduction des emplois dans l'industrie automobile et le B.T.P., leur situation se précarise de plus en plus. Ainsi, la municipalité doit faire face au *septicisme* des uns et à la "désolabilité" alarmante des autres. En l'occurrence, la politique de Guyancourt fait moins preuve de démagogie que de probité dont d'autres communes aux méthodes moins licites pourraient s'inspirer. Cette conjoncture impose la redéfinition d'une politique de réhabilitation qui permettrait de résoudre le problème de l'intégration des familles maghrébines à l'intérieur de leur quartier de résidence actuel. Par conséquent, les opérations développées doivent concerner non seulement le logement mais aussi d'autres éléments du parti d'urbanisme. Quelques actions ont déjà été entreprises ; la mairie a acheté, à proximité de la cité, un terrain appartenant à la société H.L.M. ; il s'agit d'un compromis entre la municipalité et la société H.L.M. ; avec cette somme, celle-ci doit aménager des espaces verts et une plaine de jeux. Si grâce à tous ces efforts, l'intégration des familles maghrébines paraît réalisable à terme, au sein de la cité comme au niveau communal, à l'échelle de la ville nouvelle elle reste beaucoup plus hypothétique, en raison de la distance qui les sépare des pôles structurants de l'agglomération. L'excentricité du quartier est certainement le plus grand handicap car, comparé à de nombreuses autres cités de transit, l'urbanisme et l'état des bâtiments des "H.L.M. de Versailles" sont tout à fait acceptables. Toutefois, un certain optimisme doit être préservé grâce au souci de la municipalité de gérer les problèmes de la cité dans toute leur globalité et non de manière cloisonnée ou au coup par coup.

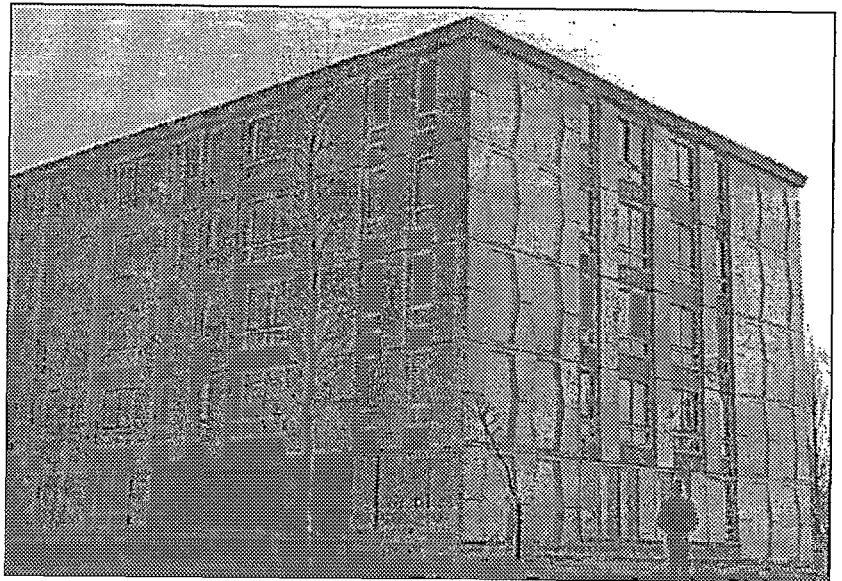


Photo n°23
La cité de transit du "Pont du
Routoir" avant l'opération
de réhabilitation. (Guyancourt)

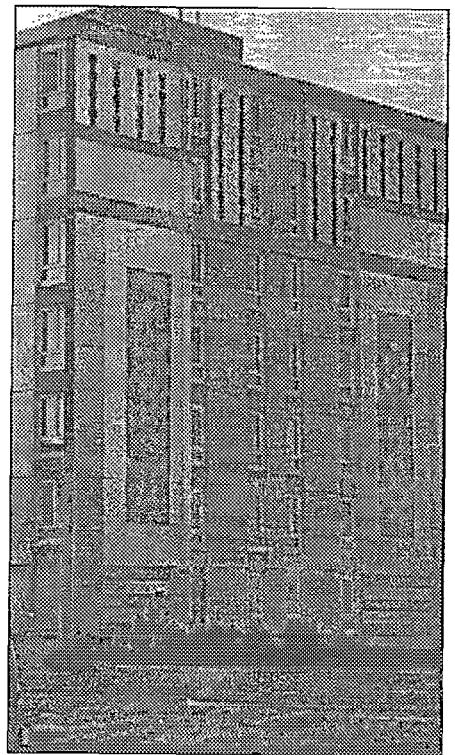
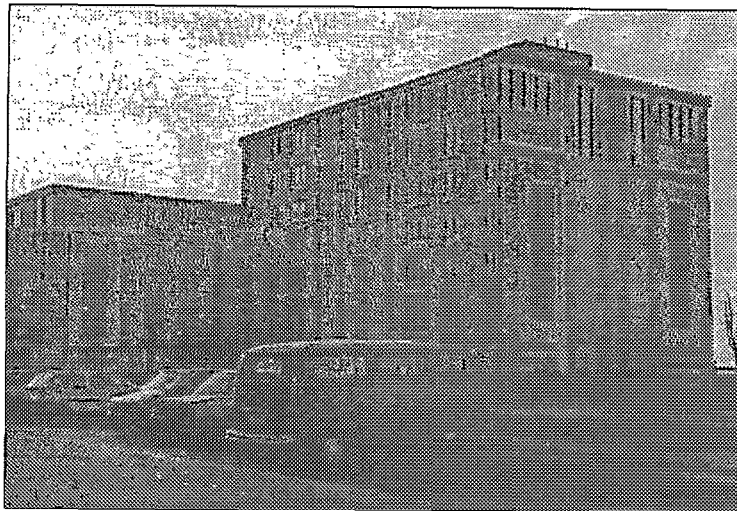


Photo n°24 et n°25.
la cité de Transit du "Pont du Routoir"
après l'opération de réhabilitation



b. Implosion, dé-ghettoisation interstitielle, réhabilitation de façade

A **Trappes**, l'opération est d'une autre envergure et les moyens employés plus radicaux et plus discutables.

La répartition des logements de la Z.A.C. du Nouveau Foyer laisse un tableau à peu près uniforme quant à la qualité du logement ; il apparaît, dans cet univers globalement négatif, une hiérarchie relative des squares d'où se démarque encore plus négativement celui de la "Commune de Paris". Rappelons par quelques chiffres la structure du parc-logements et la composition ethnique de ces quartiers.

Commune de Trappes - Quartier Nouveau Foyer

| Programme | Nb. | | Logements | Commencé en |
|--------------------------|--------------|---|-----------|-------------|
| Square H.Wallon | 600 | c | HLMO | 1967 |
| Square Y.Farges | 316 | c | HLMO | 1969 |
| Square L.Lagrange | 518 | c | HLMO | 1968 |
| Square P.Langevin | 266 | c | HLMO | 1966 |
| Square G.Philipe | 320 | c | HLMO | 1965 |
| Square M.Thorez | 488 | c | HLMO | 1972 |
| Square de la Commune | 598 | c | HLMO | 1972 |
| Square J.Vedrines | 220 | c | HLMO | |
| Programme complémentaire | 66 | c | | 1988 |
| TOTAL | 3 392 | | | |

Part des maghrébins dans la population étrangère par square en 1988

Quartier du Nouveau Foyer

| | |
|---|--------|
| Squares H.Wallon + G.Philipe + J.Vedrines | 56,3 % |
| Squares P.Langevin + M.Thorez | 58 % |
| Square L.Lagrange | 63,1 % |
| Square de la Commune | 62,5 % |

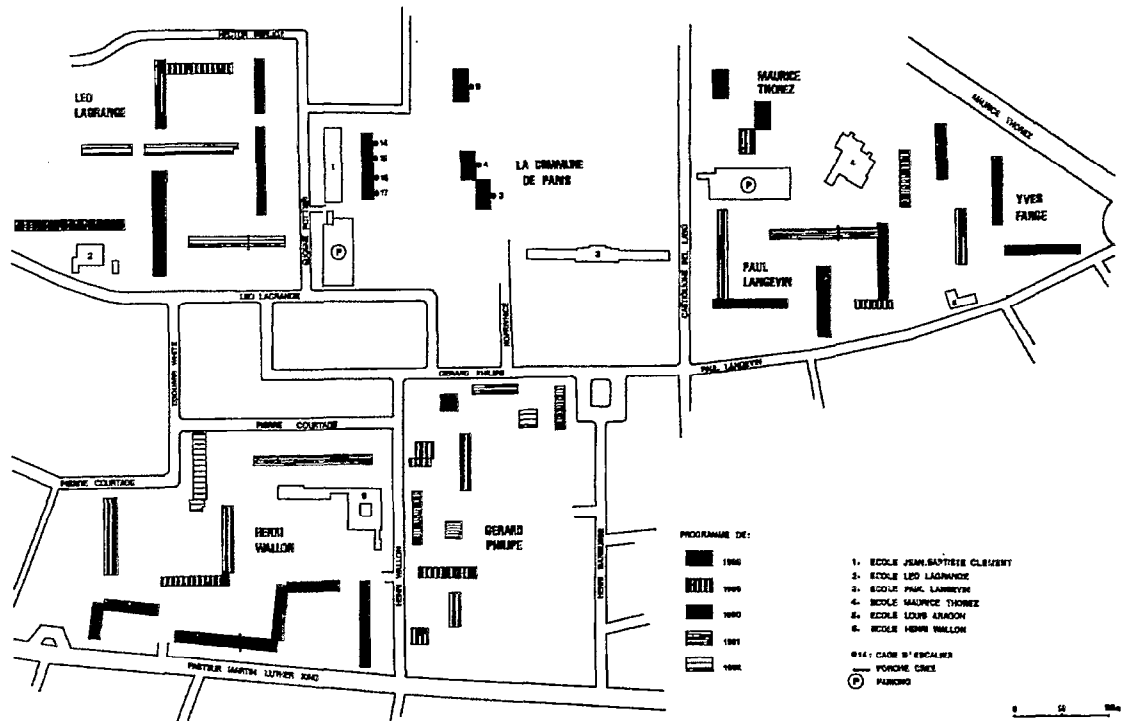
(sources RG 82 + RC 82-88 traitement spécial)

Après beaucoup d'hésitations, de décisions trop promptes suivies de marches arrière tout aussi précipitées, la municipalité de Trappes a finalement opté pour une démarche alternative entre l'amélioration de l'habitat et la déconcentration des ghettos. Il est vrai que la tâche est très délicate et constitue un enjeu politique et urbain extrêmement important pour la commune comme pour la ville nouvelle.

"Le square de la Commune est à l'intérieur de Trappes ce que Trappes est au sein de la ville nouvelle c'est-à-dire un pôle négatif", avons-nous parfois entendu.

En réponse à cette perception ségrégative, la municipalité se doit de trouver des solutions adéquates autant que durables. Nous avons déjà fait référence aux convulsions annonciatrices d'une opération de grande ampleur, étendue dans l'espace et dans le temps. Les actions engagées ou prévues sont différentes selon les quartiers : de l'opération très médiatisée mais non moins contestable aux mesures simples mais d'une réelle efficacité. 1992 marquera la fin de ce vaste projet. (Fig. 73)

Figure 73
Programme de réhabilitation du quartier du Merisier à Trappes



Selon le plan que nous ont fourni la ville de Trappes et la SEM-SATRA (Société d'économie mixte, responsable de la gestion du parc-logements municipal), tout commence en 1988 par la réfection et l'aménagement de quelques immeubles des squares Y.Farges, P.Langevin, M.Thorez, H.Wallon, L.Lagrange et de la Commune ; ces programmes se poursuivront entre 1989 et 1992. Toutefois, ce plan n'indique pas de manière explicite tout le travail de désenclavement dont a bénéficié le square L.Lagrange et surtout ne localise pas l'opération de "réhabilitation" la plus radicale réalisée sur la Z.A.C. ; cet oubli est certainement le simple fait du hasard ou d'une regrettable étourderie ! Pourtant, ces deux omissions méritent une attention particulière. La première constitue un exemple spectaculaire des choses simples réalisables, en un laps de temps relativement court et sans moyen gigantesque, pour "ouvrir" une enclave urbaine. La seconde correspond à une opération présumée depuis plusieurs années et qui a engendré un profond bouleversement au sein de la communauté maghrébine de Trappes.

L'histoire du square de la Commune ressemble à celle de bien des programmes édifiés à la périphérie des villes au début des années 60. A l'attrait du neuf ont succédé le désenchantement, la vacance, la paupérisation, ... Un engrenage qui a débouché sur la démolition. Il aura suffi de huit secondes pour que les tours de

18 étages retombent en poussière. Au-delà du spectacle offert par ce foudroyage, se pose le problème du devenir des familles maghrébines face à la restructuration du quartier du Merisier.

Nous n'avons nullement l'intention d'entamer une polémique stérile. Notre seul objectif est de donner la parole aux familles maghrébines qui, quoique l'on ait pu dire et quoique l'on puisse encore prétendre, furent les principales concernées et surtout les plus affectées par la démolition des immeubles.

Nous n'avons pas à juger la décision de la municipalité, mais nous ne pouvons ni passer sous silence l'angoisse préalable et les difficultés ultérieures des ménages nord-africains, logés dans cette cité depuis plus de dix ans, ni taire les contradictions manifestes du discours des responsables locaux. Deux tours, soit 160 logements H.L.M. ont été détruites en les faisant implorer. L'implosion de ces constructions s'est déroulée sous forme de spectacle son et lumière. La Société Nationale de Démolition a travaillé deux mois pour affaiblir les murs avant de placer les explosifs qui ont fait s'affaisser les tours sur elles-mêmes. En deux ans, on aura ainsi démolit 400 logements sur le quartier du Merisier. La dégradation des bâtiments et la concentration trop forte d'immigrés sur le square, dans une ville frappée par le chômage, sont les raisons invoquées par les responsables de Trappes pour expliquer ces démolitions. Mais, tout le décorum (spectacle audio-visuel, feu

d'artifice, laser) et la mise en scène d'un fantôme et d'un enfant pour raconter l'histoire des immeubles datant de 20 ans, ne doit pas occulter la réaction des familles maghrébines qui ont vécu ici. Avec cette destruction, aussi élégante soit-elle dans la forme, outre le bâti et leurs appartements très bien aménagés, c'est tout un pan de leur réseau de relations qui éclate ; en fait, de nombreuses femmes algériennes ou marocaines voient la trame de leur vie quotidienne se déchirer ; le square de la Commune abritait une telle densité de parcours familiaux ou amicaux reliant continuellement les cages d'escaliers ou les immeubles. Jusqu'au dernier moment ils ont nié l'évidence d'une destruction ; certaines familles vivaient encore ici alors que l'immeuble accolé au leur était ébranlé par un pilon. Cette attitude tient-elle de l'acharnement ou exprime-t-elle un malaise profond face à l'inadaptation du relogement proposé ? Les déclarations de principe d'un conseiller municipal nous apportent déjà quelques éléments de réponse ; elles sont chargées de contradictions "trop" explicites :

" Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons pris cette décision mais, face à la dégradation, au chômage et à la forte concentration d'immigrés, à un moment donné il était indispensable de prendre des mesures (...) ; à la place des tours nous voulons faire un nouvel urbanisme avec des maisons et

de petits immeubles ainsi que des équipements publics qui manquent, dont un commissariat de police. Le but est de réinsérer ce quartier dans la ville."

"Réinsérer le quartier" sans nul doute, mais certainement pas ses habitants car :

- d'une part, vu leur faible ou leur non solvabilité, les nouveaux logements collectifs ou individuels ne leur seront certainement pas attribués,
- d'autre part, la géographie du relogement des familles maghrébines laisse quelque peu dubitatif ; une réinstallation

dans un square voisin leur

a-t-elle été objectivement proposée ou le départ vers d'autres communes leur a-t-elle été subtilement suggérée ?

Une analyse précise de la structure spatiale du relogement permet de substituer des éléments irréfutables aux supputations qui pourraient être considérées comme gratuites.

Notre démarche est simple ; les enfants scolarisés (maternelle + primaire) qui résidaient au square de la Commune au cours des années 1987-1988 / 1988-1989 constituent notre base statistique. Il s'agit de repérer par comparaison des listes scolaires indiquant l'adresse des enfants, le lieu de résidence actuel des enfants domiciliés au square de la Commune avant la démolition. Après avoir identifié les enfants scolarisés, résidant au square de la Commune au cours des deux années précédant la démolition des immeubles, nous avons comparé leur adresse actuelle à celle des rentrées 1987-1988 et 1988-1989 ; ceci nous a permis de constituer un échantillon représentatif des familles maghrébines qui ont eu l'opportunité de rester sur le square ou d'être relogées à Trappes et de localiser leur nouvelle implantation (Fig. 74). Certaines familles ont complètement disparu des listes scolaires, nous pouvons considérer qu'elles ont quitté la ville.

Sur 188 familles maghrébines logées au square de la Commune avant la démolition, 50 % sont marocaines, 40 % algériennes et seulement 10 % tunisiennes. Si les tunisiens sont répartis indifféremment sur l'ensemble des immeubles, à l'inverse les marocains et les algériens se regroupent séparément dans des cages d'escaliers ou des immeubles précis.

TABLEAU 16

**FAMILLES MAGHREBINES LOGEES AU SQUARE DE LA COMMUNE AVANT LA DEMOLITION
- IMMEUBLES DE RESIDENCE PAR NATIONALITES.**

| Nationalités | Algériens | Marocains | Tunisiens | Total Maghrébins |
|--------------|-----------|-----------|-----------|------------------|
| Immeubles | | | | |
| 1 | 21 | 6 | 4 | 31 |
| 2 | 8 | 17 | 0 | 25 |
| 3 | 4 | 11 | 3 | 18 |
| 4 | 10 | 15 | 3 | 28 |
| 9 | 4 | 12 | 0 | 16 |
| 10 | 2 | 0 | 0 | 2 |
| 11 | 6 | 6 | 2 | 14 |
| 12 | 7 | 6 | 5 | 18 |
| 13 | 2 | 4 | 1 | 7 |
| 14 | 5 | 5 | 1 | 11 |
| 15 | 3 | 2 | 0 | 5 |
| 16 | 0 | 7 | 0 | 7 |
| 17 | 2 | 4 | 0 | 6 |
| Total | 74 | 95 | 19 | 188 |

Selon le tableau ci-dessus, les algériens se partagent entre le n°1 et le n°4 ; outre le n°4, les marocains occupent principalement les n°2, 3 et 9. Malgré cette division de l'espace selon l'origine, les cages d'escaliers n°1, 2 et 4 abritent au moins 25 familles maghrébines. Cette répartition ethniquement différenciée a direc-

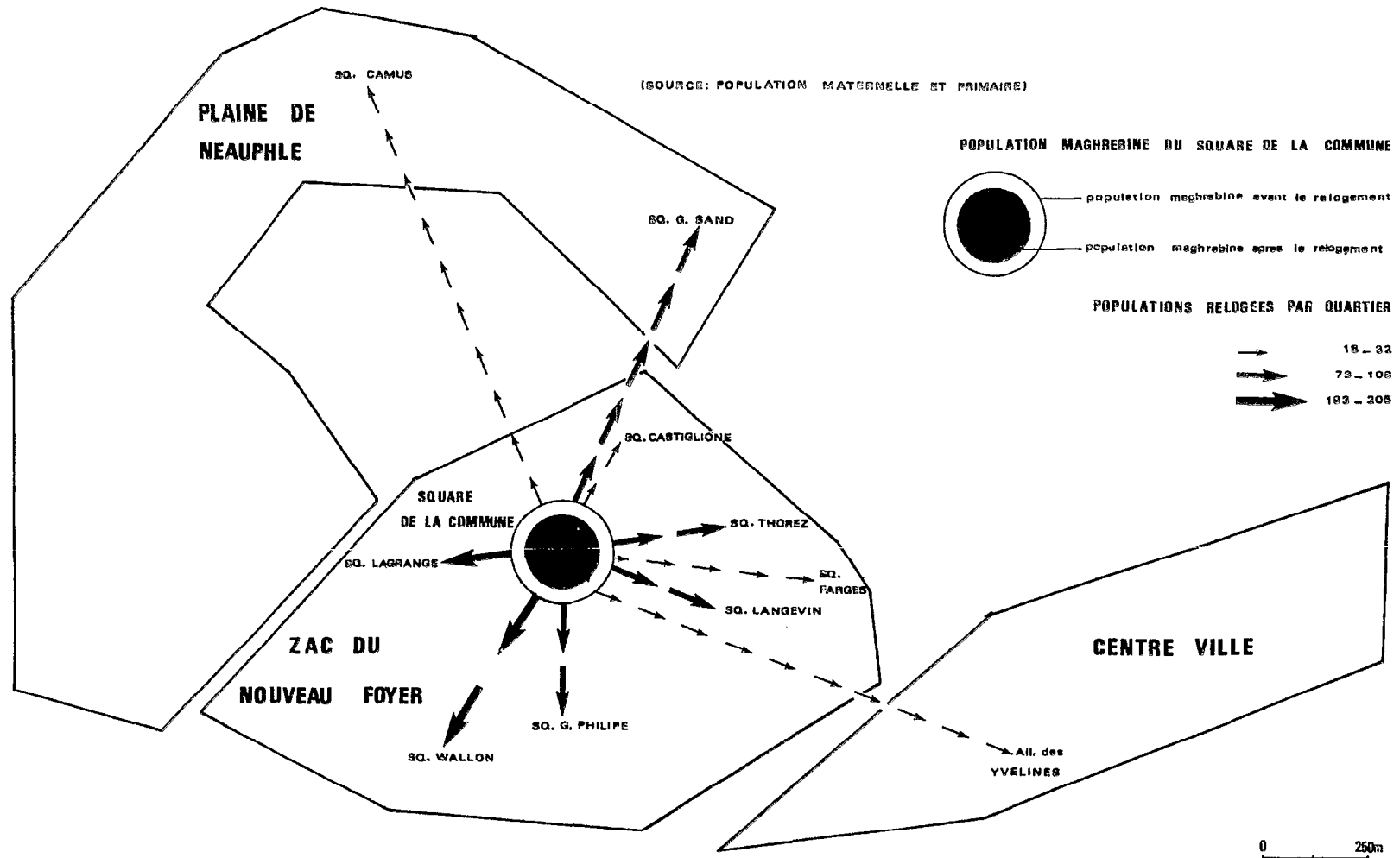


Figure 74
 Relogement de la population scolaire maghrébine au Square de la Commune- Trappes

tement influencé la carte du relogement des ménages nord-africains après l'implosion des tours. Trois options ont été retenues : un maintien sur place, car trois bâtiments n'ont pas été détruits, une diffusion sur d'autres quartiers trappistes ou un départ de Trappes. Les immeubles sauvegardés correspondent aux cages d'escaliers n°3-4, 9 et 14-15-16-17 ; la réhabilitation du dernier bâtiment a débuté en 1988 ; celle du bâtiment 3-4 a commencé en 1990. La localisation initiale des familles marocaines explique que ce soit elles les mieux représentées aujourd'hui ; parmi ces ménages marocains, installés précédemment au square de la Commune, 62 % y demeurent encore. Les autres se répartissent équitablement entre le square voisin L.Lagrange et le square H.Wallon un peu plus distant. A l'inverse, 66 % des familles algériennes ont été relogées en dehors de la cité dont 34,6 % sur le square H.Wallon et 26 % sur le square L.Lagrange. Les tunisiens peu nombreux sont pour moitié restés sur place et pour moitié partis vers d'autres quartiers. Si au square L.Lagrange, la répartition des marocains et des algériens semble relativement diffuse, par contre à H.Wallon elle se différencie selon les nationalités. D'autres squares de la Z.A.C. ont aussi accueilli quelques familles maghrébines. Tous font déjà l'objet d'une réhabilitation, certains la poursuivront jusqu'en 1992. Plus modestement, les squares A.Camus et G.Sand situés sur la Plaine de Neauphle, ont relogé moins de 10 familles, toutes algériennes ; il s'agit de quartiers où l'habitat collectif H.L.M. prédomine. Dans notre échantillon, seul un ménage marocain a choisi de quitter Trappes et s'est installé dans une commune de la région parisienne à l'extérieur de la ville nouvelle. L'opération du square de la Commune a provoqué peu de retours définitifs ; elle aurait, semble-t-il, simplement avancé des retours déjà décidés.

On assiste donc à une simple relocalisation des familles maghrébines sur le quartier du Merisier. Ce redéploiement intra-Z.A.C. obéit à une logique multi-facettes ; outre l'influence des réseaux nationaux, les expulsions par étapes ont aussi largement prédéfini les rapprochements ethniques lors des relogements sur la base des regroupements précédents. Le petit nombre de départs vers d'autres secteurs de la Région Parisienne est lié à l'histoire migratoire et aux caractéristiques socio-professionnelles de cette population maghrébine. Pour la plupart des ménages concernés, Trappes constitue leur premier et seul lieu d'immigration ; dans le contexte actuel, il leur est donc difficile d'obtenir un appartement ailleurs, d'autant que venir de Trappes est une référence très négative aux yeux des gestionnaires du parc-logements de la Région Ile-de-France. En outre, la plupart des chefs de ménage ont obtenu leur logement par l'intermédiaire du 0,1 % patronal de Renault ; ils sont O.S. à Boulogne-Billancourt et le circuit du car de ramassage les lie en quelque sorte au secteur du Merisier.

La démolition du square de la Commune qui devait selon certains "faire partir cette misère là" se limite en fait à un déplacement d'une population immigrée vers d'autres squares voisins déjà marqués par une forte présence étrangère. Doit-on parler d'une réelle diffusion ou d'une reconcentration ponctuelle au sein de la Z.A.C., de l'intensification d'une ethnicisation pré-existante de quelques quartiers de la Z.A.C "en sursis" ? En d'autres termes, cette politique s'est-elle donnée les moyens adéquats "pour en finir avec les ghettos", comme l'a souhaité B.Hugo, maire de Trappes ? Peut-être est-il encore trop tôt pour en juger. Nous pouvons néanmoins observer les évolutions et émettre quelques réserves sous forme d'interrogations. L'attention apportée aux espaces publics contribue sans nul doute à améliorer la qualité de vie des habitants et l'image du quartier ; l'aménagement paysager du rond-point qui sépare la Z.A.C. du centre-ville de Trappes atténue la rupture physique entre les deux espaces ; c'est donc un atout supplémentaire pour réduire la distance psychologique entre les deux populations. La création de parking plantés d'arbres le long de la rue séparant les squares de la Commune et L.Lagrange aère le quartier et lui apporte une modernité qui le soustrait au délabrement et à la paupérisation. Ces travaux de voirie complètent la réhabilitation des immeubles qui selon la configuration et l'état des squares revêt des formes différentes ; cela va du simple plaquage de façade à la percée d'un passage piétonnier dans les immeubles-barre dont la longueur correspond à celle des chemins de grues. Sous le dénominateur "réhabilitation" s'opèrent simultanément une amélioration du cadre de vie et un désenclavement des cités. Du simple point de vue de l'urbanisme, les actions réalisées à ce jour modifient positivement le visage de la Z.A.C. Mais, dans la perspective d'une réelle réintégration des familles maghrébines dans le tissu social de Trappes ou de la ville nouvelle, le doute est encore de rigueur. Pour faire éclater ce "ghetto de pauvres" il faut ouvrir les "ghettos de riches" voisins. La réhabilitation immobilière de la Z.A.C. du Nouveau Foyer ne doit pas légitimer un espace réservé à une population ethniquement et socialement marginalisée, comparée au profil ville-nouvelle. En analysant la géographie du relogement des familles maghrébines, le spectre de l'assignation à résidence semble trop perceptible ; on est donc en droit de craindre que le système adopté déplace spatialement et diffère dans le temps les maux sociaux plus qu'il ne les résout. S'agirait-il d'une solution trop étroite, qui en reproduisant une sélection et donc une exclusion, substituerait malgré elle au ghetto physiquement détruit des mini ghettos socio-ethniques, dispersés sur un ou deux quartiers de la Z.A.C. ? "Une fête à la mode", retransmise au journal de 20 heures, ne suffirait-elle pas à "exorciser le passé" ? Y aurait-il imposture, le symbolisme et la "méthode bulldozer new look" ne seraient-ils pas des remèdes infaillobles pour "en finir avec les ghettos" ?

c. Une réhabilitation "préventive"

L'opération de réhabilitation menée sur La Croix Petit (Cergy) constitue une alternative entre l'amélioration de l'habitat et la prévention. Ce sont des logements H.L.M. construits dans le cadre du concours Chalandon pour reloger les familles du bidonville de Nanterre.

Aujourd'hui le quartier se caractérise par une dégradation "boomerang" du social à l'immobilier et inversement : pourcentage d'étrangers élevé dont de nombreux maghrébins, pluri-ethnicité croissante et conflictuelle, échec scolaire, délinquance, chômage et détérioration relative des bâtiments, mais non significative d'une surpopulation des logements et d'une paupérisation consécutive.

Devant l'acuité de ces problèmes, les collectivités locales et leurs partenaires sociaux ou associatifs ont envisagé plusieurs solutions y compris celle de vider tous les logements de la Croix Petit pour ventiler les familles sur l'ensemble de la ville ; or, ce quartier est aujourd'hui enserré entre une zone résidentielle à laquelle peu de familles maghrébines peuvent objectivement prétendre accéder et une zone administrative ; cet environnement hypothèque la diffusion spatiale de la population immigrée. Les difficultés socio-urbaines de la Croix Petit doivent donc être résolues à l'intérieur même du quartier. L'option retenue consiste en une réhabilitation du cadre bâti par la population jeune "désintégré". Plusieurs objectifs : nettoyer et rénover la cité, et réintégrer les jeunes dans leur milieu de vie et dans une logique d'emploi par des activités souples et adaptées à leur instabilité actuelle. Ceci se traduit par des cages d'escalier repeintes, des boîtes à lettres réparées, des caves nettoyées et remises en état, des espaces verts entretenus, ... autant d'actions pour lutter contre le vandalisme et la négligence quotidienne et réintroduire un sentiment de sécurité dans la cité. Partant du constat que les personnes dégradent leur espace en même temps qu'elles se "dégradent" et inversement, cette démarche vise à sensibiliser les habitants à leur quartier et à améliorer son image de marque auprès des familles maghrébines très impliquées jadis et totalement démobilisées aujourd'hui, et vis-à-vis des regards extérieurs intolérants, nés du parti-pris de l'ignorance.

L'enjeu est donc de taille car la menace est double : sociale comme nous venons de l'expliquer succinctement, nous y reviendrons ultérieurement, mais aussi spéculative. La position géographique du quartier, à proximité de la gare du R.E.R. et du centre administratif et commercial de la ville nouvelle, constitue une épée de Damoclès suspendue au-dessus des familles maghrébines et plus généralement de la population immigrée de la Croix Petit. Pour les promoteurs immobiliers, la construction de logements H.L.M. sur ce site constitue une anomalie inacceptable. Le spectre

de la démolition pure et simple est donc brandi régulièrement. Néanmoins, assez de terrains sont encore disponibles autour de la boucle de l'Oise en direction de Jouy-le-Moutier et de Vauréal pour créer des zones résidentielles de luxe et des opérations lucratives. Mais qu'en sera-t-il lorsque les espaces attractifs de la ville nouvelle seront saturés ? En d'autres termes, les habitants de la Croix Petit ne sont-ils pas simplement en sursis ?

Dès maintenant, les moyens nécessaires doivent leur être accordés pour qu'ils puissent se mobiliser et recréer une solidarité sociale et une image positive de leur quartier, à laquelle les responsables sont si sensibles. C'est la condition sine qua non pour obliger les promoteurs immobiliers à reconsidérer leur prétention spéculative.

Les familles maghrébines sont largement sur-représentées dans les logements considérés comme peu attractifs par les habitants des villes nouvelles -nationaux ou nouveaux immigrants- ; parc hérité, secteur locatif "bas de gamme" (programme PALULOS), logements spécifiques. Ceci crée une tendance à l'exclusion.

Nous avons choisi d'appréhender à l'échelon des quartiers la manière dont s'élaborent ces politiques, car cette échelle locale nous permet de mieux cerner la spécificité de la problématique des familles maghrébines et le champ local est porteur d'initiatives originales. Si les responsables des collectivités locales défendent le principe d'une politique non exclusive des immigrés, les pratiques observées en matière d'habitat contredisent ces discours ou tout au moins les nuancent. La localisation est indéniablement au coeur des choix successifs opérés par les villes ; les familles maghrébines peuvent prétendre à l'intégration à condition de respecter le découpage territorial imposé. La conception même de l'action menée par les différentes villes en faveur de l'habitat est soumise aux impératifs médiatiques de l'image socio-urbaine de la cité.

Ce problème des grands ensembles en crise auquel sont confrontées les familles maghrébines, y compris celles des villes nouvelles, paraît parfois insoluble. Néanmoins, les opérations exposées ci-dessus montre qu'il est au moins possible d'atténuer les effets de cette concentration de la misère. Certes, il faut s'attaquer au "bâti", à la qualité des immeubles et de l'environnement, mais il faut aller au-delà. Il ne sert à rien d'améliorer le logement si les causes de sa dégradation ne sont pas supprimées.

D'ailleurs, non seulement les politiques d'amélioration de l'habitat sont créatrices d'action de mobilisation des immigrés, de prise de décision quant à la transformation de l'environnement, mais elles peuvent aussi servir de support à la création d'activités sociales et économiques, susceptibles de générer une véritable dynamique d'intégration locale.

2. Prévenir et limiter les risques graves de problèmes sociaux engendrés par l'inadaptation scolaire

Comme l'a souligné Mr. H. Prévot, Secrétaire Général à l'Intégration, le logement et l'école sont "deux secteurs décisifs pour la politique d'intégration". "Les populations d'origine étrangère sont souvent concentrées dans des zones où existent de fortes tensions sur le marché du logement, ce qui entraîne des situations de concurrence pour l'accès au logement, puis des phénomènes de concentration propices à l'exacerbation des conflits. Dans ces mêmes zones, les écoles et les collèges comportent une proportion croissante d'élèves dont la famille est d'origine étrangère".

Les dispositifs d'intégration et de formation professionnelle mis en place pour prévenir et limiter les risques graves de problèmes sociaux engendrés par l'inadaptation scolaire et/ou professionnelle retiennent toute notre attention. Or, face aux limites des dispositifs de droit commun, les autres initiatives - associatives ou communautaires - doivent créer des lieux de parole et d'essais qui ne relèvent ni du système scolaire ni du système de formation. Les différents travaux sur ces problèmes montrent que les communautés de vie jouent un rôle capital or, comme ici il y a souvent déficience de la famille, il faut des communautés de substitution.

Dans cette perspective, nous analyserons au plus près les articulations éducation-formation-emploi et les stratégies de passage entre ces trois thèmes. Chaque sous-système a ses critères et ses propres lois de fonctionnement.

a. Entre "le commun institutionnel" et l'inédit local

Trop d'enfants étrangers, notamment d'origine maghrébine, sortent du système scolaire sans savoir ni lire ni écrire et sans formation professionnelle véritable.

On privilégie ce thème de l'inadaptation scolaire car l'école tient une place dans le réseau des inter-actions qui entrent en jeu dans le processus d'intégration socio-spatiale. "La marginalisation sociale pèse de plus en plus sur l'institution scolaire; il y a aujourd'hui danger de voir se constituer des écoles ghettos". G. Chauveau ("Les Beurs et l'école" colloque "Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration", sous la direction de Bernard Lorreyte. CIEMI, l'Harmattan, 1989, Paris, 413 p). Toutefois, il ne s'agit pas d'aborder l'intégration scolaire de l'ensemble des jeunes d'origine étrangère en villes nouvelles, mais de centrer au maximum nos observations et notre analyse sur la "seule" question de l'intégration scolaire des jeunes d'origine maghrébine en villes nouvelles. Prétendre réaliser une étude exhaustive des actions menées en ce sens serait en partie hors propos ici et présomptueux pour un géographe. Nous aurons donc une approche sélective sur des critères d'originalité, de durée et de nouveauté; notre choix s'effectue parmi les opérations qui

s'adressent exclusivement aux maghrébins ou à l'ensemble des étrangers, mais toujours dans des espaces où l'immigration nord-africaine prédomine. L'idée directrice est de voir comment les intégrations scolaire et sociale s'articulent ? Quelques éléments chiffrés issus de la rentrée scolaire 1988/1989 à Saint-Quentin en Yvelines suffiront pour nous en convaincre. En observant les effectifs scolaires de la ville nouvelle nous retrouvons des déséquilibres conformes à ceux représentés dans la répartition des logements.

Les stratégies définies à l'attention des enfants d'origine maghrébine dans les domaines scolaire et péri-scolaire reprennent les éléments du dispositif mis en place par l'éducation nationale depuis 1975 pour les populations immigrées; il s'agit tout d'abord de la création des C.L.I.N. (Dijoud), puis 1981 marque un changement d'orientation, s'ouvre alors le temps des expériences inter-culturelles en milieu scolaire. Ces options inter-culturelles trouvent un sens à leur légitimité, une incitation à se poursuivre dans le temps et une rationalisation dans l'institution des Z.E.P., des Contrats d'Agglomération et des programmes d'expérimentation éducative financés par l'Europe.

D'abord, dans les années 70, a été créé un dispositif particulier - C.L.I.N. (classe d'initiation du premier degré) et C.L.A.D. (classe d'accueil du second degré) - destiné à assurer une rapide maîtrise du français aux enfants venus dans le cadre du regroupement familial. Une frange des enfants d'origine maghrébine est orientée vers ces classes d'initiation ou d'accueil.

La politique d'un "inter-culturalisme" prôné et adopté depuis 1981 s'exprime dans la rénovation des collèges, les P.A.E., le dialogue avec les familles et le soutien scolaire en dehors de l'école.

Une option pédagogique originale contre un déterminisme discriminatoire

La "Rénovation des Collèges" est une mesure essentielle de ce dispositif. Ainsi, le C.E.S. Paul Eluard de Guyancourt, où plus de 11% des élèves sont d'origine étrangère, dont plus de la moitié d'origine maghrébine, accorde depuis quelques années une attention particulière à la scolarité des enfants d'immigrés pour qu'ils consolident leur acquis de l'école élémentaire et puissent continuer à progresser pour arriver en plus grand nombre en troisième ou entrer dans de meilleures conditions dans les L.E.P. afin d'y choisir la spécialité qu'ils souhaitent. Il y a une dizaine d'années, le directeur de l'époque estimait que les maghrébins devaient systématiquement être orientés vers les L.E.P. dès la cinquième; ce comportement discriminatoire a généré des réactions agressives de la part des jeunes nord-africains. Le climat s'est vite détérioré; la violence et le racket se sont installés. Le C.E.S. était alors perçu comme un lieu de délinquance, tous les parents qui le pouvaient ont retiré leurs enfants. Dès lors cet espace scolaire sombre dans une logique de "ghettoisation". Or un changement

de directeur a permis une autre approche de la scolarité des enfants maghrébins. Deux paris ont été lancés: n'accorder aucune dérogation à la carte scolaire pour recréer un "melting-pot" social et ethnique et ouvrir une "quatrième technologique". Le premier objectif est en partie réussi puisque aujourd'hui on compte au plus quatre élèves maghrébins par classe. Le second est plus délicat à mettre en place, mais déjà quelques évolutions encourageantes sont perceptibles; l'originalité de cette quatrième technologique tient en une substitution de 10 heures de technologie aux deux langues étrangères. Ensuite, ces jeunes sont prioritaires pour l'entrée au L.E.P. J. Ferry; ceci leur permet de s'inscrire dans les disciplines de leur choix en fonction de leurs aspirations personnelles et des filières les mieux adaptées au marché de l'emploi local. Ce programme est judicieux et constitue un outil supplémentaire, nécessitant peu de moyens, pour lutter efficacement contre l'échec scolaire et une formation professionnelle trop souvent inexistante ou inadaptée. Cependant, cette nouvelle option pédagogique se heurte parfois à la réticence des familles maghrébines; l'inscription de filles nord-africaines en "quatrième technologique" a nécessité une préparation et une longue explication auprès des parents inquiets de voir leur fille s'orienter vers une filière habituellement réservée aux garçons. Néanmoins, petit à petit un climat de confiance s'est établi entre le corps enseignant et les familles; cette orientation suscite donc de moins en moins de crainte parmi les ménages nord-africains. Un autre héritage culturel est plus difficile à combattre et même à moduler. De nombreux jeunes maghrébins choisissent encore la section mécanique; ils estiment qu'elle est doublement valable pour eux; d'une part, ce serait un secteur encore très porteur dans leur pays d'origine, et d'autre part ils sont persuadés qu'il y aura toujours des possibilités dans ce domaine en France. Or ce raisonnement reproduit très largement les arguments de la génération précédente effectivement justes il y a quelques années, mais aujourd'hui en partie périmés. Ces arguments oublient l'évolution et les nouvelles réalités de l'immigration maghrébine et les caractéristiques particulières du marché de l'emploi en villes nouvelles. Objectivement, un retour au Maghreb pour exercer une activité professionnelle paraît de plus en plus hypothétique; preuve en est, s'il est besoin, les jeunes qui souhaitent épouser une compatriote partent se marier dans leur pays d'origine, y laissent leur épouse et reviennent seuls chercher du travail en France. De plus, en villes nouvelles, l'offre concerne plus l'électronique, l'électromécanique, l'informatique, ... que la mécanique de base.

La politique de "Rénovation des C.E.S." dans laquelle se sont engagés les enseignants de P. Eluard doit leur permettre de définir une nouvelle organisation pédagogique appropriée au milieu local et d'être attentifs aux causes plus confuses de l'échec scolaire et de l'orientation vers des formations inadéquates.

A ce jour, le bilan des nouvelles orientations éducatives du C.E.S. est encourageant puisque l'on constate une réduction des départs en L.E.P. au terme de la cinquième parmi les enfants maghrébins, et consécutivement un nombre croissant d'élèves accède à la quatrième et à la troisième; environ 50% des effectifs maghrébins parviennent en quatrième et en troisième; ce sont plus souvent des filles que des garçons.

Pluri-culturalité et "dialogue inter-génération" contre un échec scolaire prématuré

L'école est un acteur privilégié puisqu'elle est censée lutter contre les inégalités et contre l'échec scolaire. Il est nécessaire de donner aux enfants toutes les possibilités pour poursuivre un cursus scolaire normal mais adapté à leurs origines. En ce sens les écoles accueillant un taux important d'enfants d'immigrés ont mis en place des projets pédagogiques répondant aux exigences de la situation locale et aux caractéristiques des enfants. L'ouverture de la cellule familiale à travers l'enfant est certainement un atout important dans le cheminement vers la pluri-culturalité.

L'I.R.F.E.D. (Institut International de Recherche et de Formation), à travers son action de pédagogie inter-culturelle à l'école du Bois de l'Étang à La Verrière, cerne parfaitement ce problème puisque les contacts entre l'école et les parents sont permanents. Cette action rayonne sur environ 2000 personnes.

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter cette cité, rappelons seulement ses caractéristiques essentielles. La cité du Bois de l'Étang a été construite en 1972, sur un terrain vague situé à la frange extérieure de la commune de La Verrière soit 10 immeubles H.L.M. La quasi-totalité de la population étrangère de La Verrière s'y concentre; les maghrébins constituent la principale ethnique. Il s'agit d'une population ouvrière essentiellement O.S. Tous ces facteurs - géographiques, économiques, sociaux, ethniques - ont contribué à faire du Bois de l'Étang une cité particulièrement marginalisée et défavorisée et ont été, au départ, la source de nombreux conflits et d'une importante mobilité de la population. Très peu de contacts se sont établis à l'intérieur et entre les différentes communautés nationales - y compris la française - et les couples qui en ont eu les moyens ont préféré aller s'installer ailleurs. La situation s'est améliorée à partir de 1976; plusieurs structures d'accueil et d'appui ont été mises en place, une vie associative s'est élaborée, des amicales se sont constituées. Cependant, de nombreux problèmes restent posés: infrastructure socio-économique insuffisante, difficultés d'intégration sociale, taux de chômage élevé, problème d'identité culturelle pour les étrangers. Au niveau des enfants et des adolescents des difficultés subsistent (après une scolarité souvent incomplète et écourtée, les nombreux adolescents de la cité ont d'énormes difficultés à trouver un emploi ou à accéder à une formation). Pour les jeunes d'origine maghrébine,

tiraillés entre deux références culturelles, les problèmes d'identité se posent avec acuité, d'où des conflits graves avec les parents et un ressentiment face à la société française dont ils se sentent rejetés. Pour les enfants, les problèmes d'identité apparaissent dès l'entrée à l'école. Un ensemble maternelle-primaire a été installé au Bois de l'Etang à partir de 1974. Actuellement, la proportion d'enfants étrangers y est une des plus élevées de toute la ville nouvelle; en 1980.1981, à l'école primaire du Bois de l'Etang, sur 357 enfants, 238 étaient étrangers dont 66% de maghrébins, 29 % de portugais et 6,3% d'africains. Aujourd'hui sur 273 enfants, 170 sont étrangers dont 70 % de maghrébins, seulement 13,5 % de portugais et 14 % d'africains. D'où tout l'intérêt de l'expérience que l'I.R.F.E.D. a engagée depuis 1980 avec le soutien du Ministère de l'Education Nationale, de la Communauté Européenne, du S.C.A.A.N., de l'E.P.A., du Conseil Général des Yvelines et du C.C.F.D. Elle tend à montrer "l'utilité d'intégrer la langue et la culture maternelle des enfants immigrés dans la dynamique de l'apprentissage scolaire, en relation avec une activité éducative sur l'environnement et permettant une participation au milieu familial". L'hypothèse de travail consiste à associer des enseignants et des partenaires sociaux, français et étrangers, pour aboutir à une pédagogie réellement inter-culturelle, bénéficiant aux enfants immigrés comme aux enfants de la société d'accueil et améliorant les résultats scolaires et l'intégration sociale, tout en préservant les liens avec le pays d'origine et en fortifiant l'identité culturelle. Les classes du C.P. au C.M.2 sont concernées. L'enseignement est dispensé par des enseignants français, arabes ou portugais. Comme dans d'autres Z.E.P., les enfants bénéficient de cours intégrés. Des voyages en pays d'origine, au Portugal d'abord puis au Maghreb, avec une classe entière, ont donné de très bons résultats. En 1983, cette action pédagogique a été élargie à l'ensemble de l'itinéraire éducatif des enfants: les niveaux pré et post-primaires y ont été impliqués.

Le point sur cette expérience peut être fait à plusieurs niveaux; d'un point de vue strictement pédagogique et scolaire, au regard de l'intégration sociale et des contacts inter-culturels et en fonction des répercussions éventuelles sur d'autres écoles de la ville nouvelle accueillant un taux important d'enfants immigrés. Cette expérience atténue les problèmes rencontrés par les enfants maghrébins arrivés au Bois de l'Etang en cours de scolarité. La situation est un peu moins difficile pour ceux qui sont nés ici. Les retards scolaires très importants dans les premières années, 50 % des enfants avaient au moins un an de retard, ont diminué. L'intervention des orthophonistes et des psychomotriciennes a aussi facilité la scolarité des enfants rencontrant le plus de difficultés. En ce qui concerne les échanges inter-culturels il y a eu une amélioration sensible notamment au niveau de la population jeune; le dialogue entre les générations a évolué positivement mais

très lentement. Par contre, les signes d'une intégration sociale au sein de La Verrière sont encore minimes. Ici, l'intégration scolaire, au même titre que l'intégration sociale, revêt un peu le caractère d'une mission impossible malgré tous les efforts déployés; au fur et à mesure que les stratégies élaborées pour intégrer la population maghrébine sont étayées et s'adaptent au contexte local, la situation de l'emploi des chefs de ménage se détériore. Cette communauté nord-africaine était O.S. dans les usines Renault de Boulogne-Billancourt ou de Flins, mais elle a été touchée de plein fouet par les différentes vagues de licenciement au cours des années 80; sous-qualifiés, regroupés en une même cité géographiquement excentrée, peu retrouvent un emploi. La précarité de leur situation professionnelle qui perdure démobilise les chefs de ménage mais aussi les jeunes. Dans ce contexte même les expériences pédagogiques les mieux conçues et les plus ouvertes à l'inter-culturalisme ont du mal à maintenir leurs effets positifs sur le long terme. Il devient de plus en plus urgent que soit enfin définie une stratégie cohérente et adéquate pour résorber simultanément l'enclavement spatial et la marginalisation sociale de la cité du Bois de l'Etang. L'école a plusieurs types de responsabilités : l'accueil et l'intégration des élèves, la prise en compte de la pluralité des cultures ; en ce sens, elle peut agir au niveau des programmes et des contenus de l'enseignement, de la participation à la vie culturelle et sociale locale, de la relation avec les parents ; mais si son action reste isolée elle pèse peu face à l'inertie de la marginalisation socio-spatiale.

En outre, l'importance de cette expérience réside dans l'exploitation de ces acquis dans d'autres groupes scolaires de la ville nouvelle.

Enseignants/parents/enfants: un dialogue tri-parti dynamique

Le travail accompli par l'A.C.T.-Prévention à Trappes, école J.B.Clément, est tout aussi important; à la rentrée 1988/1989, 87% des enfants étaient étrangers dont 56,4 % originaires du Maghreb et 31 % d'Afrique de l'Ouest.

Différent dans son déroulement, le but recherché est le même : réduire l'échec scolaire dès les premières années de la scolarité, en y impliquant à la fois les familles et l'environnement direct. Cependant, il n'est pas aisé d'amener la famille à collaborer avec les enseignants car beaucoup de parents ne connaissent pas le français. Aussi les instituteurs des classes de C.P. ont créé une méthode unique d'apprentissage de la lecture destinée aux enfants mais aussi aux parents. En amont, la "Maison de l'école" anime une pré-scolarisation maternelle: l'objectif est de pallier aux difficultés rencontrées actuellement par les instituteurs en maternelle :

- enfants inhibés, souvent d'origine maghrébine,
- problème de langage; la maternelle établit souvent le premier contact avec la langue française,
- rareté d'un dialogue entre les enseignants et les parents car ceux-ci ne maîtrisent pas ou peu la langue française.

Cette opération intéresse les enfants qui seront scolarisés lors de la rentrée suivante et est élaborée en lien avec les écoles qui les accueilleront, dont les maternelles:

- Mourguet 108 élèves dont 83 étrangers
 - où 76,8 % des élèves sont étrangers dont 55 % de maghrébins,
 - où 42,6 % des élèves sont maghrébins.
- J.B.Clément 99 élèves dont 81 étrangers
 - où 81,8 % des élèves sont étrangers dont 38,2 % de maghrébins et 47 % d'autres pays d'Afrique non-francophone
 - où 31,3 % des élèves sont maghrébins.

Les enfants sont accueillis 4 heures par semaine et les mamans participent à une séance par mois. Ce sont essentiellement des exercices de langage et de motricité; ainsi, lors de l'entrée en maternelle le comportement de groupe est acquis. Pour les mamans africaines, maghrébines ou non, cette expérience est totalement nouvelle; pour la première fois quelqu'un d'extérieur au clan familial s'occupe de leur enfant. En outre, comme dans le cadre d'une opération Petite Enfance mise en place par l'U.P.R.O.M.I. (Union pour la Promotion des Travailleurs Français et Migrants) au Val Maubuée, l'objectif est d'amener les femmes à créer un autre rapport avec leur enfant et de les associer à son développement par des jeux; cette sensibilisation est d'autant plus importante que la femme maghrébine est souvent isolée ce qui réduit le champ d'expérimentation de l'enfant à l'appartement. Les différentes activités de la "Maison de l'école" - animation pré-scolaire, ludothèque, intervention des puéricultrices auprès des mères - et de "l'U.P.R.O.M.I.-Petite Enfance", ont pour souci de créer un lieu privilégié en dehors de la maison et de l'école où peut s'exprimer une relation étroite mère/enfant. Au début, il y avait une approche individuelle des enfants sélectionnés pour leur retard psycho-moteur; ceci créait un espace trop typé; maintenant, tout est basé sur le libre choix des mères du quartier et toutes les activités se déroulent en groupe. Ils s'avère que les femmes maghrébines fréquentent plus la "Maison de l'école" que les femmes africaines; cette différence de comportement est due au fait que les femmes nord-africaines sont ici depuis plus longtemps et ont une meilleure connaissance du quartier; cette population féminine a entre 25 et 40 ans et ne correspond pas à une catégorie sociale particulière, ce qui la différencie de la population des cours d'alphabétisation où l'on retrouve une classe sociale précise à laquelle appartiennent les femmes maghrébines comme nous le verrons ultérieurement.

Un soutien scolaire significatif ou l'efficience des opportunités locales

Le soutien scolaire est la formule la plus communément mise en place; dans la forme elle ne présente aucune originalité particulière. Nous avons pourtant retenu quelques exemples qui montrent que cette structure constitue parfois un ferment d'intégration locale et de solidarité.

A la cité des Chênes d'Or (Cergy), ce sont les étudiants qui assurent le soutien scolaire des enfants immigrés. La rencontre de ces deux populations crée, en un lieu précis et dans un contexte spécifique, un échange socio-ethnique que les aménageurs souhaitaient réaliser à l'échelle du quartier en implantant l'E.S.S.E.C. (Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales) au coeur de ce secteur H.L.M., habité par une majorité d'étrangers. Les relations établies par l'intermédiaire du soutien scolaire sont l'amorce d'une cohabitation pluri-culturelle sans heurt car elles permettent aux deux milieux de se côtoyer, de mieux se connaître et de s'apprécier. Celle-ci rompt l'ignorance trop souvent génératrice d'incompréhension et par voie de conséquence de racisme et de violence.

Le soutien scolaire organisé par des retraités bénévoles pour les enfants de la cité de Chennevières (Saint-Ouen-l'Aumône) met également en relation deux populations qui habituellement s'ignorent ou s'opposent. Il y a là un échange inter-génération et inter-ethnique tout aussi important pour l'intégration dans la société d'accueil.

Le soutien scolaire des adolescents défini dans le cadre du G.A.S.A à la cité du Bois de la Grange (Savigny-le-Temple), est basé sur une solidarité inter-ethnique entre des réfugiés primo-arrivants cambodgiens, laotiens, africains, des maghrébins immigrés depuis plusieurs années mais qui maîtrisent encore difficilement la langue française, et des français un peu en marge du système scolaire.

Plusieurs maghrébins de la Seconde Génération participent au soutien scolaire dans le quartier du Merisier à Trappes.

Nous pourrions multiplier les exemples, mais ces quelques expériences suffisent à montrer qu'avec un peu d'intelligence et de tolérance, les opportunités sont multiples à l'échelle du quartier pour lutter contre l'exclusion et définir des solutions qui s'inscrivent en faux contre l'assistanat et crédibilisent la prise en charge communautaire et la solidarité inter-culturelle.

En fait, une adaptation adéquate des mesures élaborées par l'Education Nationale apporte des résultats positifs mais une telle démarche impose que les enseignants et les animateurs aient une bonne connaissance du milieu, une approche positive des problèmes, un esprit imaginaire, qu'ils concèdent un investissement personnel, qu'ils osent agir sur et par l'environnement et qu'ils conçoivent leur pédagogie dans la perspective d'une meilleure formation professionnelle et d'une pluriculturalité.

Après plusieurs années de recherche sur les problèmes de scolarisation des enfants étrangers ou d'origine étrangère ainsi que de multiples expériences de terrain, il semblerait que l'on s'achemine de plus en plus vers des dispositifs permettant un rapprochement parents/enseignants/enfants et qu'en direction de la population maghrébine on privilégie les initiatives au niveau de la petite enfance. Ces deux orientations sont tout à fait salutaires pour combattre l'échec scolaire dès son origine. Les enfants deviennent des intermédiaires essentiels dans le processus d'intégration sociale des familles nord-africaines ; et le rôle de médiateur de la femme s'affirme ici aussi. L'ouverture de la cellule familiale à travers l'enfant est certainement un atout important dans le cheminement vers l'intégration pluri-culturelle. L'école constitue un élément fondamental de l'intégration des familles maghrébines dans le développement social de leur quartier.

Selon les espaces locaux et la nature des acteurs, les dispositifs mis en place s'adressent à une population spécifique, ou séparément aux différentes composantes de la famille maghrébine.

La Mission Locale de Saint-Quentin-en-Yvelines, dont le S.A.N. est le principal protagoniste, s'adresse en priorité aux jeunes et articule son action autour du binôme formation-emploi en s'appuyant essentiellement sur le dispositif de droit commun.

b. Des initiatives opportunes et originales, substitut efficace des dispositifs de droit commun

Une grande majorité des jeunes issus de l'immigration qui se présentent aujourd'hui sur le marché de l'emploi ont effectué leur scolarité, au moins en partie, en France. L'ensemble des "dispositifs d'intégration des jeunes" leur sont accessibles, mais certains n'y trouvent pas de solution appropriée compte-tenu de leurs problèmes spécifiques.

Mission Locale de Saint-Quentin-en-Yvelines : le dernier maillon d'une stratégie de droit commun

Afin de développer une approche pragmatique, l'objectif d'intégration des jeunes issus de l'immigration est reconnu comme prioritaire dans le programme national d'animation des Missions Locales mis en oeuvre par la "Délégation Interministérielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes". Le Crédit-formation individualisé (C.F.I.) qui doit "être une deuxième chance" pour les jeunes victimes de l'échec scolaire et dont l'intégration professionnelle passe par l'accès à une qualification, complète le dispositif de droit commun pour l'intégration professionnelle des jeunes immigrés de la seconde génération.

Evry, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines ont bénéficié de la création d'une Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. A travers l'exemple de la Mission Locale de Saint-Quentin-en-Yvelines nous essaierons de déter-

miner la structure, les objectifs, les premiers résultats et les perspectives de cet outil du dispositif de droit commun.

La création d'une Mission Locale à Saint-Quentin-en-Yvelines s'inscrit dans le prolongement d'une série de dispositifs coordonnés par le S.A.N. pour favoriser l'intégration des populations immigrées dont la population maghrébine.

Entre 1976 et 1980, le programme Dijoud, sous l'impulsion du syndicat de la ville nouvelle, stimule la recherche d'une meilleure adaptation des travailleurs étrangers au marché de l'emploi en facilitant leur formation professionnelle.

La Mission d'éducation permanente associe des actions d'alphabétisation et des actions de pré-formation ou de formation. La pré-formation s'adresse aux étrangers sortis de l'appareil scolaire sans bagage suffisant pour leur permettre de suivre ensuite valablement des cycles de formation. Les organismes compétents pour l'accueil des étrangers - Yvelines-accueil" et l'Association Inter-entreprises pour l'hébergement, l'Hygiène et la Santé" - apportent leur concours pour informer les bénéficiaires potentiels et pour oeuvrer auprès des responsables d'entreprises afin que ces actions de pré-formation et de formation soient assurées au maximum sur le temps de travail lorsqu'elles concernent les travailleurs salariés des entreprises qui interviennent sur le périmètre de la ville nouvelle.

Les programmes d'alphabétisation de Guyancourt, Trappes et La Verrière notamment sont créés à l'intention des travailleurs et pour les femmes d'origine étrangère.

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération, de nouveaux objectifs sont définis dès 1982. Ainsi, des actions en faveur de l'intégration sociale et professionnelle des jeunes sont développées sur l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Mais face à la montée des jeunes dont le nombre croît chaque année dans des proportions importantes, l'ensemble des partenaires locaux ont souhaité la création d'une Mission Locale capable, grâce à la synergie des différents acteurs de :

- coordonner au niveau du bassin d'emploi de l'agglomération nouvelle l'ensemble des initiatives et des compétences en faveur des jeunes,
- développer l'existant (ponts d'accueil, logements, ...) en renforçant le lien Prévention/Insertion,
- agir pour l'emploi par une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi.

Cette demande de Mission Locale a pris appui sur le constat de l'existence d'une population importante de jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans qualification sur l'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Compte tenu de la démographie de la ville nouvelle, cette population augmente au fil des années et va continuer à croître dans des proportions importantes.

Ce constat a été fait par des gens de terrain que leur pratique de terrain amènent à être en contact régulier avec cette catégorie de jeunes et à bien connaître leurs réalités : animateurs socio-culturels, équipe éducative des Foyers de jeunes travailleurs, éducateurs de prévention, conseillers d'orientation professionnelle et conseillers en formation, élus locaux, ...

L'opportunité de ce projet s'est donc appuyé concrètement sur les éléments suivants : le nombre de jeunes et l'évolution démographique de la ville nouvelle, et leur situation face à l'emploi.

La Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines, placée sous la double tutelle de l'Etat et du S.A.N., est effectivement créée en 1988 ; elle réunit les sept communes de la ville nouvelle plus cinq autres, soit 150 000 habitants. Au sein de ce bassin d'emploi, le taux de chômage est de 6,5 % soit 6 000 demandeurs d'emplois ; 1 065 ont entre 16 et 25 ans.

La Mission locale cherche à :

- développer les liens entre les jeunes et les créateurs d'emplois notamment par l'information,
- rendre plus adéquate la demande à l'offre en s'appuyant sur les analyses de l'Observatoire Economique et en montant des actions de formation liées aux ressources et aux besoins du bassin d'emploi,
- rassembler pour entreprendre et rechercher toute possibilité de créer l'emploi adapté aux capacités actuelles et potentielles des jeunes.

En ce sens elle tente de développer une action coordonnée avec les collectivités locales, les chefs d'entreprise ou d'autres partenaires éventuels. A Saint-Quentin-en-Yvelines, au niveau des communes, toute la palette politique est représentée ; ceci pose des problèmes de coordination. Toutefois, les sept communes se sont associées pour créer un Fonds d'Aide aux Jeunes qui leur permet de démarrer un projet de "ré-insertion". En outre, la Mission Locale travaille en étroite collaboration avec les enseignants des Z.E.P. de Trappes et de La Verrière qui leur signalent les jeunes en difficulté au terme de leur scolarité ou en rupture scolaire. Par contre, à ce jour aucune articulation n'existe entre la Mission Locale et les D.S.Q. de Trappes et de La Verrière qui semble-t-il sont au point mort.

Les projets d'intégration professionnelle des jeunes connaissent un plus grand succès lorsque les contrats sont signés directement avec des chefs d'entreprise connus par les responsables de La Mission Locale ; ainsi, 300 entreprises se sont regroupées. Cette initiative entre dans la logique des actions de "prévention-préventive". Toutefois, les jeunes refusent parfois les opportunités de la ville nouvelle telles les grandes opérations organisées par Bouygues ou Spie-Batignolles qui recrutent régulièrement 100 à 200 jeunes et leur proposent une formation professionnelle. Mais, les emplois du secteur du bâtiment et des travaux publics sont souvent perçus par les jeunes comme dévalorisants.

A Saint-Quentin-en-Yvelines, les jeunes maghrébins sont parmi les premiers concernés par les problèmes de l'intégration professionnelle. Ils représentent 40 % des jeunes inscrits en "Crédit-Formation". Ils s'orientent vers les secteurs de l'automobile, l'électronique ou l'informatique. La Mission Locale les aide à canaliser leur projet et à mieux l'adapter au marché de l'emploi.

Cette population maghrébine se répartit en trois groupes:

- ceux qui n'ont aucun projet professionnel,
- ceux qui, chaque année, retournent en vacances au Maghreb et envisagent un retour au pays,
- ceux qui aspirent à une intégration professionnelle en France avec comme support un réseau ethnique qui géographiquement dépasse souvent le cadre de la ville nouvelle ; ainsi, un jeune algérien participe à un contrat-formation de photogravure car l'un de ses cousins lui a promis un emploi dans une petite entreprise qu'il a lui-même fondée à Orléans.

En créant des réseaux locaux pour l'intégration des jeunes et en mobilisant les partenaires locaux, la Mission Locale de Saint-Quentin-en-Yvelines semble être le dispositif le plus susceptible de lutter contre l'exclusion et de fournir de nouvelles perspectives d'emplois aux jeunes. Cependant, les initiatives du tissu local restent timides et les responsables de la Mission Locale constatent que, comparé à d'autres opérations du même type en ville nouvelle, le développement est plus long et plus difficile.

L'arrivée en ville nouvelle : un défi à l'immobilisme des familles maghrébines

Les actions menées dans le cadre associatif préfèrent la trilogie **alphabétisation-formation professionnelle-prévention** et cherchent à exploiter les opportunités locales pour élaborer des solutions adéquates et évolutives.

Ainsi, l'association Union pour la Promotion des Travailleurs Français et des Migrants (U.P.R.O.M.I.) à Melun-Senart et à Marne la Vallée propose une palette d'activités à l'attention des différents membres de la famille maghrébine, jeunes ou adultes, hommes ou femmes. L'action du G.A.S.A. et celle menée à Cergy-Centre ont un point commun : une option mixte, stage de droit commun/entreprise intermédiaire ; Saint-Ouen-L'Aumône parie sur une politique incitatrice au melting-pot .

Dans le cadre des dispositifs de l'alphabétisation et des formations professionnelles destinées aux immigrés maghrébins, la formule élaborée par l'U.P.R.O.M.I. est extrêmement significative ; l'évolution de ces actions et la mutation des caractéristiques de l'immigration maghrébine sont symétriques ; aujourd'hui, sa démarche est transversale aux différents membres de la famille, de l'enfant en bas âge au chef de ménage chômeur longue durée. Sa vocation et sa structure doivent être adaptatives comme en témoignent l'étymologie du sigle U.P.R.O.M.I., les ajustements

répétés des programmes et la diversification des lieux d'implantation; ces *modulations* sont inhérentes à la spécificité de la population intéressée et du support spatial : les immigrés de Marne-la-Vallée et de Melun-Senart. Ces différents paramètres déterminent la nature des activités proposées.

L'U.P.R.O.M.I., association départementale de Seine-et-Marne, intervient de manière inégale sur Marne-la-Vallée et Melun-Senart car, au niveau de l'implantation de la population étrangère, il y a de très grandes différences. Créée en 1972, avec pour objectif d'assurer une coordination entre les associations qui travaillent pour l'intégration des étrangers, l'essentiel du public était alors d'origine maghrébine et dans une moindre mesure d'origine portugaise. Aujourd'hui, l'U.P.R.O.M.I. se veut "un trait d'union", un lien inter-partenariat; la recherche d'une promotion reste une priorité, et la trilogie homme-femme-enfant s'est substituée au terme "travailleurs"; parallèlement, l'adjectif "français" a été ajouté afin que l'association puisse s'adresser à une catégorie socio-professionnelle démunie plus qu'à une population étrangère. Ceci permet d'éviter l'effet pervers des actions perçues comme exclusivement destinées aux populations immigrées, tout en sachant que dans le fonctionnement interne il faut gérer cette pluri-ethnicité croissante de manière différenciée. L'itinéraire conceptuel a suivi les différentes phases de l'immigration maghrébine; d'abord des cours d'alphabétisation pour les travailleurs migrants seuls, puis l'alphabétisation s'est élargie aux femmes venues au moment des regroupements familiaux et enfin des activités sont créées pour répondre aux besoins des enfants scolarisés ou des jeunes en fin de scolarité.

Pour faire connaître son action au plus grand nombre, l'U.P.R.O.M.I. utilise le "créneau institutionnel" - P.M.I., travailleurs sociaux, S.S.A.E., publie une information dans la presse ou s'appuie sur divers contacts établis de bouche à oreille ; en fait, ce réseau informel constitue la première source de recrutement et de renouvellement de la population. Lorsqu'un centre social ou municipal signale des demandes ou des besoins d'alphabétisation, l'U.P.R.O.M.I. exige 15 à 20 inscriptions pour ouvrir un cours ; en deça, elle estime que ce n'est pas viable. Toutefois, les effectifs réunis, un problème subsiste : les besoins énoncés par les travailleurs sociaux ne correspondent pas toujours aux demandes effectives des intéressés. Le maintien d'un cours en un même lieu exige une mobilité de la population. Une nouvelle installation est le signe d'un renouvellement de la population étrangère. Après plus de 10 ans de fonctionnement, l'U.P.R.O.M.I. a eu le sentiment de ne plus être en contact avec la population qui connaît les problèmes les plus aigus ; elle a donc mis en place un projet au niveau départemental dont l'objectif est de réaliser une analyse sociologique qui permettra de reconsidérer l'approche actuelle et de définir de nouveaux modes d'intervention pour contacter les familles les plus nécessiteuses et la nature de leurs besoins.

Une fréquentation temporaire des cours d'alphabétisation nous a ouvert les portes d'un univers hétéroclite très instructif sur lequel nous pourrions discourir longuement. Toutefois, afin de ne pas nous disperser, nous limiterons nos observations au profil et au vécu de la population maghrébine concernée.

Si au départ les cours d'alphabétisation furent créés à l'intention des travailleurs migrants, pour faciliter leur intégration professionnelle, aujourd'hui ils s'adressent très largement aux femmes qui veulent apprendre le français ou se perfectionner. Ces femmes nord-africaines ont entre 25 et 40 ans, et sont mères de plusieurs enfants ; toutes ou presque habitent une cité H.L.M., que ce soit en villes nouvelles comme à Champs-sur-Marne, à Noisiel où la demande diminue, à Torcy où l'effectif est faible, ou hors ville nouvelle comme à Chelles où la demande reste importante. Les femmes maghrébines souhaitent apprendre le français ou se perfectionner, mais à l'inverse des femmes portugaises aux objectifs plus clairement définis, elles ne cherchent pas une professionnalisation ; pour les femmes maghrébines il s'agit de se familiariser ou de parfaire leur connaissance de la langue française dont elles ont besoin dans la vie quotidienne ; rares sont celles qui appréhendent ces cours comme la première étape d'une logique de recherche d'emploi. Parmi les immigrées d'Afrique du Nord on distingue deux groupes : un noyau assidu et une nébuleuse de présences irrégulières. Toutefois, les cours d'alphabétisation ne touchent pas toutes les femmes maghrébines. Quelles sont celles qui demeurent distantes ? telle est une des questions que se pose elle-même l'U.P.R.O.M.I. Pour tenter d'y répondre, l'association a mis en place un vaste dispositif d'accueil qui est censé permettre de joindre la majeure partie des femmes étrangères et de mieux cerner leurs aspirations. Les premiers résultats révèlent que les femmes originaires du Maghreb primo-arrivantes ne fréquentent pas les cours d'alphabétisation. En outre, il semblerait que l'arrivée en ville nouvelle provoque un besoin de pratiquer la langue française supérieur à celui communément observé dans les quartiers de banlieue à forte représentation maghrébine. En conséquence, la participation au cours d'alphabétisation sous-tend une réelle maîtrise de l'environnement. En même temps, le désir de se familiariser avec le français serait le corollaire d'un éloignement géographique avec la communauté d'origine et d'une implantation dans un espace pluri-culturel ; une rupture relative avec les réseaux communautaires, familiaux ou amicaux, inciterait à l'intégration linguistique.

Ce microcosme socio-éducatif et féminin pose aussi le problème de la cohabitation pluri-ethnique. Il ne s'agit pas de ségrégation à proprement parler mais, selon les contextes locaux des situations d'exclusion peuvent s'esquisser. Comme dans bien d'autres domaines, la prééminence d'une ethnie provoque plus ou moins l'exclusion des ethnies minoritaires. L'exemple des cours

d'alphabétisation à Champs-sur-Marne, composés au départ d'une majorité de maghrébins et d'un petit noyau de femmes originaires d'Afrique Occidentale, est très explicite ; petit à petit le second groupe s'est effrité et a disparu sous la pression tacite des femmes nord-africaines qui ont perçu cette cohabitation comme une dévalorisation. En fait, elles infligent aux nouvelles immigrées l'exclusion dont elles ont eu elles-mêmes à souffrir de la part des femmes portugaises. Comme si au fur et à mesure l'ethnie majoritaire du moment s'appropriait un espace de vie et y refusait tout "étranger"; ainsi, au fil du temps, se crée un système "d'exclusion en chaîne".

Par contre, si un cours d'alphabétisation réunit deux nationalités équilibrées ou bénéficie d'une population étrangère très diversifiée, la cohabitation est acceptée et génère une dynamique inter-culturelle intégrative. Lorsque sur 12 membres 10 sont de nationalité différente, l'inter-culturalité stimule le désir de se familiariser avec le français et éveille une curiosité enrichissante. Entre ces femmes la langue française s'impose d'elle-même puisqu'elle constitue le seul moyen de communication verbale ; une solidarité naît alors sur la base d'une communauté linguistique. De plus, leurs origines différentes avivent la curiosité des unes et des autres et donnent lieu à des échanges sous la forme de repas par exemple où les 5 continents sont représentés ! Ces deux évolutions opposées accèdent à l'idée qu'un regroupement ethnique freine voire entrave l'intégration inter-culturelle dans le pays d'immigration et à l'inverse une dispersion pluri-culturelle incite à l'intégration locale et non seulement la favorise mais la simplifie.

Que ce soit en ville nouvelle ou ailleurs, la physionomie des cours d'alphabétisation de l'U.P.R.O.M.I. est la même; toutefois, ceux de Melun-Senart et de Marne-la-Vallée sont les plus récents et sont donc confrontés à une nouvelle population étrangère, encore fluctuante ethniquement et géographiquement. Depuis le milieu de la décennie 80, on assiste à une croissance spectaculaire de la population africaine mais les femmes maghrébines et portugaises prédominent encore.

Pour les femmes maghrébines les cours d'alphabétisation sont un symbole et une invite à l'intégration. C'est un espace extérieur à la cellule familiale où "on a le droit d'aller seule", un lieu de rencontre où s'établit "une relation privilégiée, un rapport gratifiant avec une française". Aussi, les cours d'alphabétisation sont-ils en réalité plus un espace de sensibilisation pour l'intégration des femmes maghrébines qu'un réel lieu d'apprentissage. Certes l'U.P.R.O.M.I. a pour mission de transmettre une connaissance linguistique mais surtout elle doit inciter cette population féminine à s'ouvrir sur l'extérieur, l'amener à mieux maîtriser son environnement et oser ensuite s'y "aventurer", puis à terme s'y investir. En fait, les cours d'alphabétisation où l'on simule souvent des scènes de la vie quotidienne permettent aux femmes maghrébines

de se confronter à la réalité, mais en situation de confiance. Cette étape est socialement et linguistiquement primordiale pour que les immigrées nord-africaines entament un processus d'intégration.

Les cours d'alphabétisation ne sont qu'un volet des actions développées par l'U.P.R.O.M.I. à l'intention de la population immigrée. Elle considère également la pré-formation et la formation professionnelle comme un objectif prioritaire ; pour ce faire deux outils : la "structure dite intensive" et les stages "demandeur d'emploi longue durée".

Le cycle intensif destiné à la population étrangère à la recherche d'un emploi ou d'une formation qualifiante accueille quelques hommes maghrébins victimes d'un licenciement économique ou d'accident du travail ; la plupart proviennent de petites et moyennes entreprises du bâtiment. Ces travailleurs nord-africains, souvent immigrés depuis plusieurs années, découvrent le problème du chômage qu'ils assument très difficilement ; ils ne suivent pas avec assiduité la formation, et lorsqu'après un ou deux mois ils constatent que par ce biais le chemin est long avant de retrouver un emploi, ils repartent chercher eux-mêmes du travail.

Le stage "demandeur d'emploi longue durée" est réservé aux personnes d'origine étrangère, souvent illettrées, et s'étend sur trois mois. Une nouvelle formule a été créée, diffusée sous le vocable "stage de réintégration en alternance"; l'objectif est de réintégrer professionnellement une population demandeur d'emploi depuis plus de deux ans ; le dispositif comprend des temps de formation adaptés à un public de tout niveau et trois jours par semaine en entreprise.

Les travailleurs maghrébins qui ont participé à ces stages à Melun-Senart et à Marne-la-Vallée proviennent de l'industrie automobile (Citroën) du secteur de l'entretien, du bâtiment, ...les femmes étaient O.S. dans des usines de confection. Ceux de Marne-la-Vallée ont été licenciés par Macintosh à Noisiel, une grande entreprise du bâtiment à Lagny ou une société de nettoyage à Chelles. Cette dernière localisation professionnelle est liée à l'itinéraire migratoire d'une communauté algérienne; installée aux Coudreaux depuis plusieurs années, leur nombre était tel que la cité est surnommée "Tlemcen bis"; depuis le début d'une opération de réhabilitation, ces familles algériennes sont parachutées sur Marne-la-Vallée; pour la plupart ce déplacement cause un réel désarroi ; ajouté au licenciement du chef de ménage cela provoque une déstabilisation complète de la cellule familiale. Selon l'U.P.R.O.M.I. ces stages ont effectivement comme premier objectif de réintégrer professionnellement les chômeurs étrangers longue durée, mais en fait, confrontés à la réalité, il s'agit en tout premier lieu d'éviter tout échec des travailleurs migrants à la recherche d'un emploi supérieur à deux ans, car ce type de situation engendre des problèmes sociaux importants au sein de la famille et provoque à terme une réelle "désintégration" irréparable.

Le devenir professionnel des jeunes constitue l'une des principales préoccupations de l'U.P.R.O.M.I. L'association conjugue des actions de droit commun, c'est-à-dire "formation jeunes 16 - 25 ans", et plusieurs modules d'intégration courte qu'elle a elle-même conçus. Le système U.P.R.O.M.I. ne s'adresse pas aux "jeunes primo-arrivants" car les stages proposés nécessitent un minimum de connaissance linguistique. Les stagiaires d'origine maghrébine appartiennent à la seconde génération et sont C.P.P.N. ou de S.E.S. Au début du dispositif, les garçons étaient majoritaires, aujourd'hui les effectifs garçons/filles s'équilibrent ; quelquefois même une majorité féminine s'impose ; les jeunes filles maghrébines sont en phase de rébellion contre leur famille et elles n'ont aucun projet professionnel.

Le dispositif d'intégration professionnelle met en contact les jeunes avec différentes entreprises par le biais d'un emploi ou d'un stage de qualification. La majorité des jeunes sont d'origine maghrébine et plus précisément algérienne ; pour eux, le stage en entreprise permet de les confronter aux réalités du travail, une manière de les aider à se retrouver, à redevenir eux-mêmes. Cette "remise en route" amorcée, il reste à faire surgir ou re-surgir une motivation qui leur permettra d'accepter les exigences d'un emploi. Cet effort admis, le "bof" peut être supprimé et leur projet irréaliste et sans cesse différent peut être évité ou corrigé. Ainsi, les jeunes tendent à se stabiliser et acquièrent les bases minimum nécessaires à la recherche d'un emploi. L'objectif est de les aider à passer un cap de son intégration ou de sa non-intégration pour qu'à terme ils puissent être à l'abri de l'exclusion qui les guettaient en fin de scolarité.

Les logiques d'intégration ou de non-intégration interfèrent à tous les niveaux de la famille ; l'alphabétisation et la formation professionnelle stimulent l'intégration des femmes et évitent ou atténuent les risques de désintégration des chefs de ménage et des jeunes. La fréquentation des cours d'alphabétisation correspond à des motivations très diverses ; cela va du souci d'apprendre le français ou de se perfectionner à une demande affective vis-à-vis de l'animatrice, en passant par la volonté de rattraper le retard scolaire, de pallier à l'absence de scolarité dans le pays d'origine, ou le simple désir de rencontrer d'autres personnes ; le cours d'alphabétisation devient une justification aux yeux du mari pour sortir.

Les stages de pré-formation et de formation révèlent l'hypothèque qui pèse sur l'emploi des maghrébins quelque soit la génération. Les chefs de ménage sont passés d'une situation de plein emploi à une situation de reconversion incertaine et toujours problématique. En outre, les matériaux dont on dispose, comme toute autre association ou organisme de formation, sont peu adaptés à cette demande particulière. Le dilemme s'installe entre un dispositif de droit commun inadéquat ou trop rigide face à des situations très personnalisées avec un risque d'inadaptation

parfois même d'incohérence, et des actions spécifiques plus appropriées avec le risque d'une stigmatisation aux effets pervers.

La démarche multi-facettes et modulable de l'U.P.R.O.M.I. et ses différentes implications laissent présumer que l'installation en ville nouvelle provoque l'immobilisme des ménages nord-africains ; les jeunes aspirent à s'intégrer complètement et adoptent de nouveaux comportements. Par contre, les femmes et les hommes cherchent avant tout à se sécuriser. Les femmes prennent conscience que leur rôle dans la famille doit évoluer mais elles ignorent encore comment. Avec l'immigration de peuplement elles ont perdu leur rôle de médiatrice essentielle pour l'intégration de la famille. L'époux évolue aussi, mais peu, dans ses rapports de couple ; le non-emploi constitue une frustration majeure ; le chômage longue durée censure son aura et son autorité paternelle ; cette frustration est profondément "désintégrative".

La venue en ville nouvelle stimule l'intégration des familles maghrébines, celles vivant ailleurs font preuve d'un plus grand immobilisme ; pour s'en convaincre, il suffit de comparer le mode de vie des ménages nord-africains du Val Maubuée et celui de leurs compatriotes restés à Chelles. Dans la cité des Coudreaux, "Tlemcen bis", l'intégration est à la fois très vaste car la communauté nord-africaine est importante, et inexistante avec l'extérieur de la cité. Le contexte ville nouvelle est plus favorable à l'intégration. La répartition des équipements et la disposition de l'habitat favorisent le brassage ethnique. De plus, les jeunes se déplacent à l'intérieur de la ville nouvelle alors que dans la grande cité "Tlemcen bis" ils sont prisonniers de leur espace "ghettoisé".

Des formules originales à l'échelon local: les entreprises intermédiaires

Ces actions de préformation et de formation des jeunes s'intègrent dans une politique plus vaste de prévention ; cette articulation donne lieu à des systèmes de conception originale dont le contenu dépend des opportunités locales. Deux expériences dans lesquelles sont largement impliqués les jeunes maghrébins ont retenu notre attention.

*** Prévenir la "désintégration volontaire"**

La démarche du G.A.S.A. (Savigny-le-Temple) présente un double intérêt: d'une part les éducateurs étaient déjà en contact avec les jeunes maghrébins lorsqu'ils habitaient encore la Z.U.P. de Montereau ; ils peuvent donc établir une comparaison entre leur comportement précédent et celui observé depuis leur arrivée à la Grange-du-Bois. D'autre part, ces jeunes d'origine nord-africaine rencontrent des problèmes spécifiques. Très vite l'équipe du G.A.S.A. a constaté l'apathie des jeunes depuis leur installation à Melun-Senart ; elle attribue cette nouvelle inertie à "l'effet ville nouvelle". L'absence de lieu de rencontre, - café, cage d'escalier,

centre commercial, ...- déroutent les jeunes, déjà en situation délicate ; ce sont soit des jeunes en échec scolaire depuis la 5^{ème} et dont les difficultés augmentent au moment de l'adolescence, soit des adolescents d'origine maghrébine, filles ou garçons, qui assument difficilement leur bi-culturalité. Ce mal de vivre les conduit à la délinquance, puis à la "désintégration volontaire". Leur arrivée en ville nouvelle, c'est-à-dire dans un espace sans centre ville, sans point de repère, a accéléré le processus.

L'équipe du G.A.S.A. a d'abord misé sur les stages jeunes de droit commun; or ce dispositif s'est avéré inopérant ; face à des jeunes déjà trop marginalisés, les éducateurs ont dû créer leurs propres outils : la P.I.J.E. (Plateforme Information Jeunes Emploi), il s'agit en fait d'une entreprise intermédiaire ; ce système fonctionne avec un double encadrement : éducateur/entrepreneur - formateur. Sur la base du SMIG des contrats sont proposés aux jeunes ; les premiers mois sont consacrés à l'initiation à la production et au rythme du travail. Des temps sont réservés à la recherche d'un emploi. Le choix des secteurs d'activité varie selon la compétence des stagiaires et du tissu industriel local. Parmi les entreprises déjà impliquées, certaines participent en sous-traitance avec Philips au cablage de Melun-Senart, d'autres appartiennent au secteur de la réparation hi-fi ou de l'électromécanique. Les contacts Jeunes/Entreprises s'établissent grâce à un réseau d'employeurs connus par les éducateurs à titre personnel. Environ 10 jeunes sont ainsi formés chaque année dont quelques filles ; comparée aux autres ethnies, asiatiques ou africaines, la participation des jeunes maghrébines est beaucoup plus problématique ; elles-mêmes désirent "arriver professionnellement" et recherchent une certaine indépendance, mais le plus souvent la famille s'y oppose fermement. Cette situation conflictuelle aboutit souvent à une rupture ; quelques-unes ont aujourd'hui un appartement mais elles ne sont pas encore capables d'analyser leur choix et de se stabiliser professionnellement. Elles disent "aspirer au modèle des femmes françaises" mais il s'agit plus d'une fascination superficielle que d'une aspiration profonde.

Ces interférences entre générations et ces processus d'exclusion en chaîne depuis la fin de la scolarité influent sur la définition des objectifs du G.A.S.A. En théorie, son action est uniquement destinée aux jeunes, mais en réalité elle devient de plus en plus éducative et s'adresse à chaque membre de la famille - les enfants, les adolescents, les femmes et même quelques hommes sont aujourd'hui concernés - . En s'appuyant sur la cellule familiale le G.A.S.A. met en place une chaîne d'éducation et de prévention, de l'enfant en bas âge au chef de ménage chômeur longue durée. Là encore l'objectif premier est d'éviter la désintégration à tous les âges, de stimuler le dialogue au sein de la famille et de recréer un sentiment de sécurité ; à Savigny-le-Temple, l'intégration des familles maghrébines en dépend, plus que pour tout autre immigré.

* Réhabiliter pour revaloriser et vice-versa

A Cergy-centre, les difficultés d'ordre social, ethnique ou urbain, se conjuguent pour détériorer la vie du quartier : le "laissez-faire" des parents désemparés devant une délinquance aiguë liée à la toxicomanie et à l'alcoolisme, le chômage longue durée inter-génération, des conflits ethniques entre une population maghrébine installée depuis plus de dix ans et une population nombreuse originaire d'Afrique Centrale arrivée récemment. Trois problèmes graves qui s'imbriquent et détériorent le climat de la cité. A cela s'ajoute une dégradation du cadre de vie. Conscients de ces interférences, les responsables locaux ont recherché des solutions inter-actives qui, comme ailleurs, ont pour objectif de motiver les intéressés, d'insuffler un sentiment de confiance et d'améliorer le cadre bâti. Ici, comme à Trappes, la relation: "les personnes dégradent leur espace en même temps qu'elles se "dégradent" et inversement" est vérifiée; partant de ce constat, on opte pour une réintégration des jeunes par la formation professionnelle et l'emploi; ceux-ci auront pour support la réhabilitation des immeubles. La revalorisation des jeunes passe par la rénovation des bâtiments et inversement. Une entreprise intermédiaire "Tilt-Service" est créée ; elle est le dernier maillon de la chaîne. Les jeunes ont commencé avec des contrats T.U.C. puis ont été embauchés par l'entreprise intermédiaire. L'association Education Sauvegarde est la protagoniste et assure la prévention, la Société H.L.M. est le donneur d'ordre et les artisans jouent le rôle de formateurs.

Les résultats sont plutôt positifs malgré quelques bémols ; 8 à 10 jeunes travaillent en permanence sous contrat, un emploi fixe a été créé pour l'entretien des espaces verts, deux autres pour les travaux de réhabilitation. Par contre, deux jeunes sont de nouveau incarcérés ; certains jugent le travail trop dur et abandonnent. On retrouve ici tout l'intérêt d'une formule qui leur permet de se confronter à la réalité avant de prendre un engagement professionnel définitif.

Les chômeurs longue durée bénéficient d'une initiative tout aussi originale ; l'ancien comédien G. BERTIL a obtenu un contrat avec l'A.N.P.E.. Ceci lui a permis de réaliser un spectacle avec les personnes sans emploi depuis au moins deux ans. Ce projet a pour objectif principal de leur faire découvrir leurs potentialités, de leur redonner confiance en eux-mêmes et de les revaloriser vis-à-vis des regards extérieurs : une réintégration sociale indispensable avant d'envisager une quelconque intégration professionnelle. Dans un contexte lourd - paupérisation et conflit inter-ethnique - grâce à un système mixte, dispositif de droit commun/entreprise intermédiaire, et à l'utilisation judicieuse des opportunités locales, on a pu mener de pair Prévention/Réintégration professionnelle/Réhabilitation. En quelque

sorte une interconnection Emploi/Habitat qui crée à l'échelle d'un microcosme l'équilibre tant souhaité par les responsables des villes nouvelles. Parents et jeunes sont très satisfaits ; la réhabilitation des immeubles et l'ouverture sur l'emploi sont autant de dignité retrouvée.

L'impasse d'un "melting-pot téléguisé"

Pour répondre aux difficultés des jeunes en rupture scolaire ou sans emploi, Saint-Ouen-l'Aumône a misé sur "la décentralisation" des équipements de loisirs et des services sociaux. Dans le cadre plus général d'un programme de désenclavement de la cité de Chennevières, la municipalité a fait le pari d'implanter la M.J.C. sur ce quartier. L'association des Travailleurs Sociaux pour les jeunes y propose des stages d'intégration professionnelle 16/18 ans et 18/25 ans. Mais cette formule jouant sur la délocalisation et les stages de droit commun apporte peu de résultats positifs. La M.J.C. est essentiellement fréquentée par les jeunes du quartier-Chennevières alors que la municipalité entendait l'ouvrir à tous les jeunes de la commune. Par ailleurs les stages d'intégration professionnelle ouvrent peu de débouchés ; ils procurent seulement une occupation pendant les 18 mois de formation. La cité de Chennevières est donc toujours aussi isolée ; il faut dire que parallèlement le développement des transports en commun n'a pas été assuré, et les jeunes déçus, une fois de plus, s'enferment dans leur morosité ou leur rancœur. Seule la profonde solidarité qui unit la communauté marocaine, prééminente sur la cité, pallie aux échecs successifs et aux sentiments d'exclusion et permet d'éviter le pire. La même démarche a été adoptée pour la P.M.I. et la crèche communale ; auparavant il y en avait une dans le centre et une à Chennevières ; aujourd'hui, seule cette dernière subsiste. Les résultats ne sont pas plus probants que pour la M. J.C.

En fait, l'adaptation aux réalités locales des politiques définies par l'éducation nationale apporte des résultats positifs, mais une telle démarche impose que les enseignants et les animateurs aient une bonne connaissance du milieu et une approche positive des problèmes, qu'ils concèdent un investissement personnel, qu'ils osent faire le pari de pallier les lacunes par l'imagination, qu'ils osent agir sur et par l'environnement et conçoivent leur pédagogie dans la perspective d'une meilleure formation professionnelle et d'une pluri-culturalité.

Après plusieurs années de recherche sur les problèmes de scolarité des enfants étrangers ou d'origine étrangère, ainsi que de multiples expériences de terrain, il semblerait que l'on s'achemine de plus en plus vers des dispositifs basés sur un rapprochement parents/enseignants/enfants et qu'en direction de la population maghrébine on privilégie les initiatives au niveau de la petite enfance. Ces deux orientations sont tout à fait salutaires pour combattre l'échec scolaire dès son origine. Les enfants devien-

ent des intermédiaires essentiels dans le processus d'intégration sociale des familles nord-africaines ; le rôle de médiateur de la femme s'affirme ici aussi. L'ouverture de la cellule familiale à travers l'enfant est certainement un atout important dans le cheminement vers l'intégration pluri-culturelle. L'école constitue réellement un élément fondamental de l'intégration des familles maghrébines dans le développement social de leur quartier.

3. Vers une société polyculturelle

Ces premières approches du problème de l'intégration, du point de vue de l'habitat et de l'inadaptation scolaire ou professionnelle, montrent qu'il faut tendre vers une société polyculturelle dans laquelle la reconnaissance de l'identité culturelle de l'autre est devenue le facteur essentiel de désamorçage des tensions sociales. Le domaine culturel est un terrain privilégié pour l'échange spontané pluri-ethnique.

Au-delà des initiatives municipales ou des services locaux qui gèrent l'animation culturelle, aujourd'hui l'installation des migrants et de leur famille entraîne des formes d'organisation souvent associatives qui les poussent à agir en fonction de leurs identités et de leurs motivations personnelles ou collectives. Par la création d'associations culturelles ou culturellles, une frange de la population maghrébine tente de répondre aux difficultés qui surgissent à la fois à l'intérieur du groupe immigré et entre ces groupes et la population autochtone. Ici, nos observations et notre analyse seront axées sur les initiatives émanant de la population maghrébine elle-même. Parmi la palette de ces actions ethniques nous en retiendrons deux types, caractéristiques de l'immigration maghrébine et qui visent à surmonter les situations de blocage intra-communautaire ou inter-culturel. L'opportunité du centre islamique d'Evry nous permet d'aborder la démarche d'une association de marocains à vocation culturelle et culturelle.

a. L'opportunité du centre culturel et culturel d'Evry

A l'origine du Centre Islamique d'Evry (1980), la démarche d'une association de Marocains auprès du maire d'une commune de la ville nouvelle, qui les renvoie sur l'Etablissement Public. Leur demande est alors limitée à un local pour la prière.

L'association évolue en même temps que le projet prends corps ; en 1981, elle se transforme en "Association culturelle des musulmans d'Ile-de-France", s'ouvrant ainsi aux musulmans non marocains, puis en "association" culturelle.

"Les élus n'ont joué tout au long du processus qu'un rôle très marginal. Ceci s'explique par la position prise dès le départ de ne pas accorder la moindre subvention à l'opération, considérée comme relevant d'une initiative privée. De ce fait les élus se sont privés de tout moyen d'influer sur le contenu de l'équipement", précise P. Subra (Rapport de la Fondation des villes : "Lieu de culte ou lieux culturels ? ". Janvier 1987).

“Aucune délibération concernant le projet n'a été prise par le S.A.N. Les élus se sont cantonnés dans une attitude qui allait un peu au-delà de la neutralité bienveillante, en se déclarant publiquement favorable au projet, en participant à la manifestation de pose de la première pierre et en répondant favorablement à la demande de permis de construire.”, poursuit P.Subra

Le centre est situé dans un quartier récent, relativement proche du centre de la ville nouvelle, **le quartier du Canal**.

Le projet comprend : une salle de prière, des salles de réunion et d'enseignement, une bibliothèque, une salle de conférence et d'exposition, des chambres d'accueil pour des musulmans de passage et des commerces. Aujourd'hui, les lieux de prière accueillent régulièrement des communautés de croyants. Le projet a toujours eu une dominante culturelle. Les éléments culturels qui ont été introduits par la suite, l'ont été à l'initiative de l'association culturelle des musulmans d'Ile-de-France.

L'implantation du centre islamique, bien qu'évoquée assez largement par la presse locale et régionale n'a pas suscité de réaction d'hostilité de la part de la population de la ville nouvelle. Cela est dû au poids relativement faible des musulmans dans la population de la ville nouvelle et au fait que les rapports entre antillais et métropolitains sont vécus beaucoup plus difficilement que les rapports français/maghrébins.

Malgré, la disposition des responsables musulmans à ouvrir le centre islamique sur l'environnement extérieur, il ne semble pas évident que la partie culturelle du projet soit purement et simplement synonyme d'ouverture. Ne relève-t-il pas davantage d'un projet de monde clos, “de cité musulmane” coupée du monde extérieur ?

b. Entre la tradition culturelle et l'ouverture à l'inter-culturel

Les associations culturelles, qui émanent de la communauté nord-africaine et dont la première raison d'être est de rechercher le contact avec toutes les populations de leur espace de vie, ont une toute autre démarche. Nous avons retenu quatre associations dont la genèse et la philosophie reflètent différentes perceptions d'une approche active d'intégration. Elles sont l'expression d'un consensus entre les trois nationalités originaires du Maghreb ou de l'initiative individuelle ou collective d'une même ethnie. Toutes tendent de répondre aux exigences et aux besoins locaux.

Intégration locale sur fond de bi-culturalité

L'Union des Travailleurs Maghrébins créée dès 1981 à Champs-sur-Marne, dans un quartier à forte présence maghrébine, se veut avant tout un lieu de rencontre inter-génération et inter-ethnique et un espace éducatif où les enfants peuvent s'initier à la langue arabe. En fait, les fondateurs de cette association, tous travailleurs du bâtiment et venus du Nord de la France, étaient

déjà familiarisés avec la vie associative. Le conseil d'administration réunit les trois nationalités maghrébines. Les animateurs, jeunes de la Seconde Génération, essaient de combiner des activités éducatives, culturelles et de loisirs. Les cours d'arabe pour les enfants constituent le point fort. Les autres activités sont plus ponctuelles et diversifiées : cela va du mini-festival annuel du cinéma maghrébin, organisé avec la ville de Champs-sur-Marne, à l'initiation à la danse ou à des visites d'exposition à Paris ; les organisateurs refusent de succomber au folklore et proposent “des soirées vidéo avec débat” ouvertes au grand public. L'association diversifie ses actions en direction des jeunes ; il s'agit de favoriser leur intégration socio-professionnelle, de les conscientiser pour qu'ils prennent part à la vie de la cité (campagne d'information sur le droit de vote) tout en leur permettant de maintenir des liens étroits avec leur pays d'origine ou celui de leurs parents (vacances au Maghreb). Cette grande association (plus de 120 membres), dont le président est un jeune ingénieur agronome d'origine marocaine, apparemment semblable à bien d'autres, repose en fait sur une originalité fondamentale : un conseil des “Sages”, composé comme il se doit d'hommes d'un certain âge, a droit de veto sur toutes les animations proposées ; en outre, l'Imam de la Mosquée du Foyer SONACOTRA de Noisy-le-Grand est un des membres les plus actifs de l'association. Ces deux options révèlent l'empreinte de l'héritage culturel de la société d'origine et toute l'importance accordée à la sauvegarde d'un espace culturel, un “coin mosquée” est d'ailleurs installé dans les locaux de l'association. L'objectif premier de l'Union des Travailleurs Maghrébins associe donc une volonté d'inciter et de favoriser l'intégration locale dans le pays d'accueil et un souci de conserver l'identité religieuse et culturelle du pays d'origine.

Promouvoir la culture maghrébine comme catalyseur du dialogue entre générations

L'association franco-algérienne, présidée par Madame X, entend aussi valoriser la culture maghrébine ; pour ce faire, deux options : de nouveau les cours de langue arabe et une exploitation pédagogique avec les enfants des séjours estivaux au Maghreb. Les cours sont l'objet d'une convention avec la municipalité de Champs sur Marne et l'école du quartier ; ils se déroulent dans les locaux scolaires et sont assurés par des étudiants marocains rémunérés. Cette activité linguistique est ouverte à tous les enfants maghrébins, rejoints quelquefois par des enfants originaires d'Afrique Occidentale ou Centrale et de confession musulmane. En outre, une animation culturelle est proposée dont l'objectif est d'aborder la culture maghrébine sous différentes formes ; ainsi le vécu des enfants dans leur pays d'origine au cours de l'été constitue le matériau de base des activités artistiques d'ordre pictural ou musical ; ceci correspond à un souci

de définir les ateliers en privilégiant les apports personnalisés de la population enfantine. Par ailleurs, dans la perspective d'une intégration inter-culturelle, chaque année l'association organise une fête à la fin du Ramadan, ouverte à tout public. Cette association s'adresse essentiellement aux jeunes à l'instigation des parents maghrébins qui souhaitent faire découvrir à leurs enfants toutes les richesses de la culture maghrébine ; en ce sens elle atténue le fossé qui s'installe entre les générations et favorise le dialogue au sein de la famille. Il ne s'agit pas d'une démarche d'intégration à proprement parler, mais en évitant une rupture entre les jeunes et leurs parents, les risques d'une "désintégration" profonde sont écartés ou du moins atténués.

"Reculturalité" ou inter-culturalité

L'association de l'Olivier à Montigny-le-Bretonneux rejoint cette logique. Monsieur L., contremaître chez Renault, s'est aperçu qu'une distance considérable s'était établie entre la Seconde Génération et la culture de leurs parents ; les jeunes qui appartiennent à la classe moyenne et parlent couramment le français ont en quelque sorte rompu malgré eux avec leurs racines. Il a donc créé une association dont les actions sont fondées sur les deux notions de "reculturalité", selon sa propre expression, et d'inter-culturalité. La priorité est aussi l'apprentissage de l'arabe par les enfants et les jeunes. Et parallèlement chaque année au moment de l'Aid el Kébir, une fête du mouton est organisée qui permet à la communauté maghrébine de se retrouver et favorise les rencontres entre les populations d'origine française ou étrangère. Une des fêtes, organisée dans le cadre du contrat d'agglomération de Saint- Quentin-en-Yvelines, a permis la première prestation d'un groupe musical "L'Etoile de la Jeunesse" composé d'une dizaine de jeunes maghrébins de Trappes ; cette première prestation est un exemple du processus d'autonomisation de jeunes nord-africains qui s'organisent et produisent une nouvelle "sous-culture", mi-culture d'origine mi-culture d'immigration.

Le sport et le culturel : deux passeports pour l'intégration

L'association du Maghreb Uni, quartier des Petits Prés à Elancourt, permet aussi aux jeunes maghrébins de s'investir et de ne pas vivre obligatoirement leur double appartenance culturelle comme une dualité non assumée et déstructurante. En fait, la population de la cité des Petits Prés, composée en majorité de familles étrangères, exclues et marginalisées par rapport à l'ensemble de la ville, a su se mobiliser pour créer un centre d'animation inter-culturelle ; les membres fondateurs sont les représentants des différentes communautés immigrées du quartier, elles-mêmes regroupées en associations ethniques - Association Portugaise, Association du Maghreb Uni, Association d'Afrique Noire - Parallèlement les jeunes de 18/25 ans, français, espagnols, portugais, africains ont créé l'A.J.E. (Association pour

la Jeunesse d'Elancourt). L'A.J.E., association inter-culturelle s'il en est, a deux objectifs principaux :

- l'action sportive: les jeunes passionnés par le football depuis le plus jeune âge sont passés d'une activité de "rue" à la compétition officielle.
- l'action "culturelle" et de loisirs ; ils peuvent ainsi organiser leurs loisirs et participer aux différentes manifestations de la ville.

En outre, sur ces bases sportives et inter-culturelles, l'association Maghreb Uni a organisé pour les jeunes un voyage à Oujda (Maroc) d'où sont originaires l'essentiel des familles nord-africaines du quartier. Ce projet avait plusieurs objectifs :

- favoriser la vie de groupe, la vie en communauté avec différentes nationalités sur la base du "droit à la différence".
- permettre aux jeunes de sortir de leur quartier et par là même donner l'occasion aux jeunes maghrébins de faire connaître leur culture aux autres étrangers.
- permettre aux jeunes maghrébins de la Seconde Génération de "redécouvrir" la culture d'origine de leurs parents et leurs propres racines.

Ce type d'opération, dans un contexte nouveau et favorable, confronte les jeunes aux exigences de la sociabilité et les incite à accepter leur bi-culturalité.

Sur des bases sociales différentes et selon des options spécifiques, l'association de l'Olivier et l'association du Maghreb Uni misent sur les échanges pluri-culturels et découvrent toutes les richesses d'une origine bi-culturelle.

Un même souci anime toutes ces associations : faire découvrir ou redécouvrir aux jeunes leurs racines culturelles pour éviter l'incompréhension entre les générations et empêcher une rupture avec la cellule familiale toujours déstructurante. Le mode associatif apparaît comme un substitut au mode patriarcal traditionnel que l'on essaie d'ouvrir pour rompre l'ignorance ; parallèlement, émane un souci d'ouverture à la société environnante ; cette aspiration à l'inter-culturel est essentielle dans la mesure où l'ignorance génère souvent le racisme et des pratiques d'exclusion subséquentes qui sont des déterminants importants dans la position socio-économique de certaines populations maghrébines.

Dans bien des cas, ces actions associatives semblent facilitées, si ce n'est encouragées, par les autorités locales ; elles trouvent effectivement auprès de ces responsables associatifs des interlocuteurs organisés qui peuvent être des intermédiaires en cas de conflits locaux.

Toute une frange de la population maghrébine en villes nouvelles semble prendre en charge son intégration culturelle ; toutefois quelques conditions sont nécessaires, à savoir :

- qu'il existe une communauté importante, base d'une solidarité et d'un climat de confiance,
- que ce ne soit pas un des quartiers où il y a le plus de difficultés c'est-à-dire une cité où, sous le poids des difficultés, la population a démissionné et où l'assistanat s'est imposé.

Le contexte ville nouvelle n'est-il pas particulièrement favorable à l'émergence de cette vie associative maghrébine ? Nous l'avons vu par les cours d'alphabétisation, l'arrivée en ville nouvelle semble provoquer la dynamique des familles maghrébines, les sortir de leur latence par l'éclatement des réseaux ; comme le poids du passé n'existe pas, on part de zéro donc tout est possible, pas de contentieux entre ethnies, pas de passif difficile ou douloureux avec la municipalité. Une disponibilité mutuelle qui favorise indéniablement le dialogue et l'intégration. On retrouve les Enfants et les Jeunes comme médiateurs et on est loin des amicales basées uniquement sur des échanges trans-méditerranéens.

Il est extrêmement difficile de saisir l'intégration socio-spatiale des familles maghrébines en villes nouvelles dans la diversité de ses aspects, au niveau des publics, des thèmes ou des espaces, et de saisir l'ensemble des questions posées.

En villes nouvelles on est en droit de s'attendre à une politique globale développée conjointement par les E.P.A., le S.A.N. et les municipalités ; or, si la conception des actions menées est effectivement globale, ses applications sont sous la seule responsabilité des municipalités. Cette formule présente des avantages et des inconvénients : elle permet de définir des actions bien adaptées aux caractéristiques des populations locales, très différenciées d'un quartier à l'autre, mais en même temps les stratégies d'intervention sont en partie soumises à la "censure" des options politiques des municipalités. En aucun cas le S.A.N. ne se substitue aux collectivités locales qui ont à cet égard leurs responsabilités à assumer. Par contre, il constitue un moyen de coordination, de démultiplication des actions et d'inter-connection entre les différents intervenants ; cette organisation peut être très opérante comme nous l'avons vu dans le domaine de la prévention et de l'emploi notamment.

Aujourd'hui la qualité des programmes urbains d'intégration est difficile à évaluer pour deux raisons : les actions sont récentes et souvent encore en cours, et les contextes locaux sont mouvants, d'où une donnée sociologique qui change sans cesse.

En matière d'habitat les institutions officielles, dont les municipalités, sont les principaux acteurs ; leur fonction est d'appliquer la politique de l'Etat relative aux immigrés en ce qui concerne les problèmes du logement. Toutefois sur le terrain toutes n'optent pas pour la même politique ; les unes sont très radicales, excluant implicitement toute évolution de l'habitat des immigrés en fonction de leurs besoins et de leur manière d'être, d'autres,

pluralistes, tendent à favoriser l'intégration et la participation des familles maghrébines à la dynamique socio-urbaine des villes nouvelles. Cette stratégie reconnaît la coexistence sur le territoire des villes nouvelles de communautés pluri-ethniques et propose, au niveau du logement comme de l'action sociale, une contribution directe des familles maghrébines et non le plaquage de mesures spécifiques qui leur seraient imposées de fait.

Les stratégies d'intégration inhérentes au milieu éducatif et socio-professionnel s'inscrivent de plus en plus dans une perspective de Prévention, qu'il s'agisse d'individus isolés ou de familles, des immigrés eux-mêmes ou de leurs enfants. Le constat est le suivant :

- d'une part, les familles maghrébines des villes nouvelles n'échappent pas aux maux rencontrés par les familles ou les travailleurs défavorisés,
- d'autre part, les handicaps ou les échecs auxquels sont confrontés de manière différenciée Jeunes et adultes, hommes ou femmes, ne doivent pas être abordés indépendamment les uns des autres mais globalement, en tenant compte de toutes les inter-sections et de toutes les inter-actions qui jouent un rôle déterminant dans la spirale de la désintégration, voire de l'exclusion socio-spatiale. Les institutions para-publiques, relais entre l'administration officielle et les immigrés, ou les institutions indépendantes, davantage portées à promouvoir les initiatives locales, ont une double stratégie : des mesures "d'urgence" pour une intervention immédiate, et toute une démarche très élaborée et évolutive dans la perspective d'une installation durable, voire définitive, des familles maghrébines en villes nouvelles. Selon cette logique, les actions sont définies autour de deux priorités : la prévention et le dialogue inter-ethnique ou inter-générationnel, quelque soient les outils utilisés, dispositif de droit commun ou initiatives informelles.

Aujourd'hui, il est peut-être encore un peu tôt pour réaliser une évaluation comparative des différentes stratégies développées ; néanmoins, quelques lignes directrices peuvent d'ores et déjà être relevées :

- l'enfant et la femme sont deux populations primordiales : l'un constitue la base du défi de la politique de prévention, l'autre est devenue un médiateur privilégié, dont l'évolution socio-culturelle peut altérer l'immobilisme des familles maghrébines immigrées et lui substituer une dynamique d'intégration,
- le besoin de reconnaissance est une motivation fondamentale des ménages nord-africains ; en conséquence, si cette aspiration est prise en compte par ceux qui formalisent les activités visant à lutter contre l'exclusion, alors les maghrébins participent activement à leur intégration.

En fait, nous sommes à une phase transitoire où les institutions publiques, para-publiques ou indépendantes et les familles maghrébines prennent mutuellement conscience qu'elles peuvent construire ensemble les instruments d'une nouvelle sociabilité, aujourd'hui à l'échelle du quartier pour l'étendre demain à l'échelle de la ville nouvelle.

L'impératif d'un dialogue entre ethnies ou générations, éminent dans le domaine du social, est non seulement repris mais amplifié par les stratégies d'intégration basées sur le pluralisme culturel. En villes nouvelles des associations maghrébines proposent de multiples activités (culturelles, culturelles, éducatives et sportives) et se scindent en deux types : celles centrées sur la langue et la culture du pays d'origine et celles plus récréatives, multi-culturelles et sportives. Ce sont autant d'opportunités pour les Jeunes, non seulement de participer à des activités, mais aussi ou surtout d'y prendre des responsabilités ; par leur politique pluraliste et les tentatives d'ouverture en direction de la population ville nouvelle, notamment à l'occasion de spectacles, quelques associations permettent à la population maghrébine de se socialiser dans leur environnement multi-culturel. Par contre, d'autres associations demeurent essentiellement à l'usage des maghrébins ; elles réunissent souvent des familles qui ont subi une série de marginalisations (Saint-Ouen-l'Aumône, La Verrière, ...) et se replient dans les associations, toutes générations confondues, pour recréer une convivialité et un sentiment de sécurité perdus dans les grands ensembles, et pour affirmer une identité, leur semble-t-il déniée. Les comportements d'exclusion limitent les échanges entre groupes et accentuent l'enfermement ; au contraire le choix pluri-culturel implique l'expression de différentes identités et favorise les inter-actions entre groupes, ce qui incite à l'intégration locale. En villes nouvelles où sont proposés aux familles maghrébines des modèles de vie urbains originaux, le culturel semble prendre le relais du socio-éducatif ou du socio-professionnel en matière de "socialisation" et de "sociabilité" dans une dynamique d'intégration.

L'intégration des familles maghrébines en villes nouvelles s'opère par la dialectique selon le double jeu de l'application des mesures politiques existantes de "droit commun", et du développement de mesures politiques spécifiques qui selon Han Entzinger créent respectivement une "intégration passivement facilitée" et une "intégration activement encouragée". En fait, tous ces dispositifs institutionnels et des initiatives indépendantes symbolisent l'installation durable des familles maghrébines immigrées. Celle-ci pose le problème de l'intégration ; toutes les recherches pour trouver les solutions les mieux adaptées partent d'un postulat d'installation relativement récent, ce qui explique l'évolution dans les démarches et les mesures prises. Deux exemples suffisent à illustrer ce constat :

- depuis le milieu de la décennie 80, les politiques d'amélioration ou de réhabilitation de l'habitat, avec des programmes sur plus de 5 ans, se sont substitués aux mesures prises en faveur de l'hébergement des travailleurs immigrés de chantier au début des villes nouvelles,
- dans le même temps, les cours d'alphabétisation réservés initialement aux hommes adultes à la recherche d'un emploi, dans la logique d'une migration de travail, se sont élargis aux femmes pour faciliter leur intégration et lutter contre l'échec scolaire des enfants dans la logique d'une immigration dite familiale ou de peuplement.

Face à l'exclusion spatiale ou l'isolement, à la concentration ethnique, au chômage et à la paupérisation des familles maghrébines, une dispersion programmée et imposée par les institutions officielles accroît plus souvent les risques de marginalisation qu'elle ne les atténue ou les résorbe. Toutefois, en villes nouvelles, le parc-logements et donc les capacités d'accueil augmentent régulièrement ; cette opportunité ne devrait-elle pas favoriser une dispersion des familles maghrébines selon leurs aspirations et dans le respect de leurs réseaux de relations ? Une telle démarche implique la reconnaissance du rôle stratégique de certains groupes spécifiques dans le processus d'intégration ; c'est aussi réfléchir à la fonctionnalité de la présence des familles maghrébines dans l'environnement urbain et dans le marché du travail. Déjà il faut noter la faible part des actions dirigées exclusivement vers les familles maghrébines ou en général vers les populations immigrées. Il est important de remarquer le nombre non négligeable d'actions volontaires multi-ethniques. C'est bien le signe que de nombreux organismes, services sociaux ou associations, sont conscients de la nécessité de faciliter la rencontre et l'échange.

C - PRÉMICES D'UNE NOUVELLE IMMIGRATION MAGHRÉBINE ?

Une analyse de quelques exemples de mobilité donne des indices ou interroge sur la dynamique actuelle des familles maghrébines et sur la ou les corrélations avec la dynamique des villes nouvelles : émergence de l'originalité des familles maghrébines de demain en villes nouvelles, leur profil et leur devenir entre l'intégration et de le retour définitif.

1. De nouvelles mobilités résidentielles ou une installation définitive "tacite"

Pour la mobilité géographique nous raisonnons en terme de lieu de résidence (précédent / actuel).

Nos données proviennent d'un traitement statistique spécial, réalisé avec la collaboration de l'E.P.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines, sur les familles maghrébines qui ont emménagé dans un nouveau logement entre 1982 et 1988, qu'elles soient déjà en

villes nouvelles ou qu'elles viennent de l'extérieur. Cette exploitation statistique concerne les cinq villes nouvelles, toutefois la variable "lieu de résidence précédent" n'est pas connu pour Melun-Senart ; cette discontinuité interdit de fait une analyse des mobilités contemporaines au sein de cette ville nouvelle.

La composition de nos données permet d'établir des corrélations précises entre les itinéraires spatiaux et les caractéristiques du nouvel habitat ; cette variable constituera donc un point central sur lequel pourront se greffer d'autres données d'ordre professionnel ou démographique si elles complètent ou affinent l'analyse.

Ici nous nous intéressons à la mobilité comme "signe" d'intégration ou de non-intégration dont elle peut être la cause ou l'effet ; cet objectif précis induit une approche spécifique de la mobilité interne.

Qui bouge et quels sont les motifs de ces changements de résidence ?

A terme, nous essaierons de discerner les enjeux qui se dégagent de la mobilité pour la population maghrébine comme pour l'organisation de l'espace ville nouvelle et d'entrevoir quels sont les projets collectifs et individuels qu'elle représente. Dans cette perspective nous insisterons sur quelques cas particulièrement significatifs.

La mobilité revêt de multiples aspects fragmentés ; si nécessaire, nous l'aborderons à travers ses formes multiples (catégories socio-professionnelles, âge, type et statut de l'habitat).

a. Une géographie des mobilités, prémices d'une hiérarchisation politiquement et socialement structurée

Les changements de résidence effectués par les familles maghrébines au sein de **Saint-Quentin-en-Yvelines** entre 1982 et 1987 soulignent que les déterminants de la mobilité se situent à plusieurs niveaux : ethnique, politique ou socio-professionnel.

* **La mobilité interne** se traduit surtout par des déplacements intra-communaux de caractères distincts. Elancourt, Guyancourt, Trappes et Montigny-le-Bretonneux sont les quatre communes réceptrices.

A **Elancourt** les flux convergent vers les Petits Prés, cité H.L.M. de la "première génération" donc a priori non attractive, voire "répulsive". Or de nouveaux ménages choisissent de s'y installer en collectif/locatif ; leurs motifs de déménagement ne sont donc pas purement résidentiels mais proviennent d'une logique de regroupement communautaire ; comme nous le savons, la population maghrébine des Petits Prés est essentiellement originaire d'Oujda-Berkane, et depuis quelques années ce groupe fait preuve d'initiatives originales dans la perspective d'un dialogue entre les communautés étrangères et françaises, et d'un désenclavement socio-spatial de la cité. Les familles maghrébines d'Elancourt qui choisissent aujourd'hui les Petits Prés ne sont pas animées par une volonté

de rejoindre un espace communautaire clos, mais un secteur où leurs compatriotes se mobilisent pour ouvrir le quartier à la population ville nouvelle et inversement rendre celle-ci réceptrice. Un peu paradoxalement, certains ménages nord-africains quittent ainsi des quartiers centraux pour s'installer dans un quartier périphérique en voie de démarginalisation ; ils recherchent en fait une communauté de même identité qui implique un environnement où ils se sentent en sécurité, condition nécessaire, semble-t-il, pour s'investir dans un processus d'insertion locale. Le déterminant de cette mobilité intra-communale serait donc purement ethnique et l'insertion au sein du quartier ou de la ville en serait l'enjeu.

A **Trappes**, les changements de résidence sont d'une toute autre nature, en l'occurrence purement résidentiels. Précisons que les nouvelles installations sont exclusivement intra-communales et sont presque circonscrites à la Plaine de Neauphle. Connaissant l'image négative qui affecte la ville de Trappes, cette évolution peut surprendre ; en fait, elle procède de deux logiques consécutives, professionnelle et familiale. La plupart des chefs de ménage maghrébins installés à Trappes y sont venus dans le cadre des logements du 0,1 % patronal de chez Renault ; cette appartenance explique leur "attachement" à Trappes, étape du circuit de ramassage des cars des usines. En outre, dans les cités H.L.M. du Merisier, la cohabitation pluri-ethnique devient de plus en plus conflictuelle. Dans ce contexte la disponibilité de pavillons en A.P.L. sur la Plaine de Neauphle constitue une opportunité très attractive ; pour ceux qui sont devenus O.G. ou contremaîtres, tous les éléments sont réunis pour abandonner les quartiers difficiles et obtenir un logement agréable dans un environnement plus attrayant, tout en conservant l'avantage non négligeable du circuit de ramassage.

La structure du parc-logements spatialement différencié forme le déterminant du type et du statut de l'habitat, et la spécificité professionnelle des chefs de ménage détermine la localisation. Selon cette logique, l'accession à la propriété n'est pas nécessairement le signe d'une intégration locale, ni d'une installation définitive qui hypothèquerait un retour dans le pays d'origine.

La géographie des changements de résidence au sein de **Guyancourt** donne l'exemple d'une association spécifique entre les formes de mobilité et les dynamismes présents dans les collectivités. La politique de restructuration urbaine de la municipalité constitue le déterminant central de la mobilité interne des familles maghrébines qui sont orientées vers les nouveaux quartiers des Saules et des Garennes ; certaines obtiennent un logement individuel mais toutes restent locataires. Cette mobilité spatiale est une action au cœur d'un processus d'intégration élaborée et mise en œuvre par les gestionnaires de la cité ; en quelque sorte, les ménages nord-africains la subissent plus qu'ils ne la génèrent. Ici, l'enjeu s'exprime plus en terme de "réussite politique" et semble plus mobiliser les responsables locaux que la population maghrébine elle-même.

A la différence d'Elancourt, de Trappes et de Guyancourt, **Montigny-le-Bretonneux** accueille surtout des familles maghrébines venues d'autres communes de la ville nouvelle ; il s'agit d'une mobilité interne à l'échelle de la ville nouvelle. Le développement récent de Montigny-le-Bretonneux autour de la gare, devenu le pôle structurant de Saint-Quentin-en-Yvelines, explique cette attractivité. Les ménages maghrébins se partagent équitablement entre le collectif et l'individuel ; toutefois, en majorité ceux qui optent pour un pavillon accèdent à la propriété. A la faveur de nouveaux programmes de logements situés sur le front d'urbanisation actuel de la ville nouvelle, Montigny-le-Bretonneux, on abandonne Elancourt, Trappes ou La Verrière pour se démarquer d'un environnement perçu par soi et par l'extérieur comme négatif. Ces déplacements entre des unités déterminées du système ville nouvelle prennent tout leur sens dans le cadre d'une accession à la propriété ; on choisit le lieu de son investissement et on privilégie l'image de marque du quartier à la sécurité d'un environnement communautaire. Cette mobilité est motivée par une quête de promotion sociale et par l'émergence d'un désir d'intégration locale dans la perspective d'une immigration durable.

* Au contraire, les arrivées à **Voisins-le-Bretonneux** s'inscrivent dans le cadre d'une **mobilité régionale** ; ces familles maghrébines viennent de l'extérieur de la ville nouvelle et la quasi-totalité accède à un pavillon en propriété ; les chefs de ménage ont environ 30 ans et nombre d'entre eux sont cadres. Voisins-le-Bretonneux abrite effectivement une micro-société maghrébine aisée qui attire ses homologues de la région parisienne souhaitant s'installer définitivement en France ; on assiste à la constitution d'un quartier extrêmement clos qui serait en quelque sorte un "ghetto doré". Ils construisent eux-mêmes leur propre marginalité tant vis-à-vis des autres maghrébins auxquels ils ne veulent pas être assimilés que vis-à-vis des autres communautés étrangères ou françaises dont ils ont peur du rejet. Ils créent un espace où ils se sentent en sécurité mais porteur d'exclusion.

Cette mobilité interne des familles maghrébines est corrélée à la mutation contemporaine de l'immigration nord-africaine qui est devenue une immigration de peuplement et s'affirme comme une installation durable. Toutefois, la mobilité des individus n'est pas simplement un déplacement dans l'espace, elle est toujours le reflet d'une dynamique sociale ou communautaire ; en outre, il ne s'agit pas d'une mobilité mais de types de mobilité. Ainsi, se juxtaposent des formes multiples de mobilité vers lesquelles les familles maghrébines aspirent ou qu'elles subissent. Certaines s'inscrivent dans la perspective d'une intégration locale à plus ou moins long terme, d'autres ne sont qu'une réponse provisoire et opportune à la conjoncture actuelle.

Ces exemples témoignent qu'une nouvelle population maghrébine s'intègre à la dynamique spatiale ou urbaine voire socio-professionnelle des villes nouvelles. Une typologie des mobilités observées peut être proposée :

- Elancourt se caractérise par une mobilité communautaire
- Trappes produit une mobilité d'opportunité socio-professionnelle et immobilière
- Guyancourt avance une mobilité urbaine "politique"
- Montigny-le-Bretonneux dispose d'une mobilité en symbiose avec les axes d'urbanisation actuels de la ville nouvelle qui décrit l'inter-relation entre la dynamique sociale des familles maghrébines et la dynamique spatio-urbaine de Saint-Quentin-en-Yvelines : elle révèle l'émergence d'une "autre" présence maghrébine
- Voisins-le-Bretonneux met en évidence une mobilité de classe qui apparaît à terme comme une mobilité d'exclusion.

b. Risque "d'ethnicité" ou de "culturalité"

L'origine géographique des familles maghrébines arrivées à **Evry** entre 1982 et 1987 alterne entre le régional et le local soit, par ordre hiérarchique : l'Essonne, Evry-ville nouvelle et Paris. Les deux premières origines recoupent celles observées pour l'ensemble de la population arrivée à Evry au même moment ; toutefois, les flux maghrébins ont ici une double originalité : l'importance de l'origine parisienne et l'ampleur de la mobilité intra-ville nouvelle. Sur les bases de cette configuration spatiale nous accorderons une attention particulière au binôme régional/local, dont les deux composantes, loin d'être indépendantes, s'imbriquent ou s'induisent, et surtout à la mobilité interne, c'est-à-dire intra-ville nouvelle de la population maghrébine.

Notons dès à présent les distinctions ethniques des lieux de résidence précédents ; algériens et tunisiens reprennent l'itinéraire général des maghrébins installés à Evry ; les tunisiens préservent leur origine parisienne prééminente. Par contre, les marocains viennent équitablement et quasi exclusivement de l'Essonne ou de la ville nouvelle ; la communauté marocaine se caractérise donc essentiellement par une redistribution intra-ville nouvelle. Une mobilité ethniquement différenciée : algérienne et tunisienne, fidèle au "schéma habituel" ; marocaine, distincte et qui prélué à une intégration locale mais suscite quelques interrogations sur la nature et les implications spatiales de cette mobilité ; s'agit-il d'une diffusion individuelle et spontanée ou d'une simple délocalisation collective et communautaire ?

La géographie différenciée des lieux de résidence précédents n'a un sens qu'au regard du nouveau lieu d'implantation. Dans la ville nouvelle d'Evry, essentiellement deux communes sont réceptrices : Evry et Courcouronnes ; les flux en direction de Lisses sont infimes et vers Bondoufle inexistantes. Les maghrébins origi-

naires de Paris s'installent surtout à Evry, ceux venus de l'Essonne ou déjà en ville nouvelle privilégient Courcouronnes. La mobilité interne des familles maghrébines se circonscrit en fait à des déplacements intra-communaux au sein d'Evry et à des flux unilatéraux d'Evry à Courcouronnes. Quelque soit la provenance des ménages, ce quartier du Canal constitue le principal lieu d'arrivée ; outre ce quartier, les Aunettes, les Epinettes et le centre-ville sont les premiers bénéficiaires. A noter de suite la bipolarité des maghrébins venus de Paris ; les uns s'installent dans le quartier des Pyramides, secteur pionnier de la ville nouvelle, les autres rejoignent le Canal. Par contre, ceux qui quittent Evry pour Courcouronnes viennent le plus souvent des Pyramides ; ceci crée un système de substitution en chaîne : les familles maghrébines des Pyramides partent s'installer au Canal tandis que de nouvelles familles venues de Paris les remplacent au coeur de la ville nouvelle. L'arrivée aux Pyramides correspond à une mobilité subie, tout au moins dirigée, relayée par une mobilité choisie. Toute la question est de savoir pourquoi les itinéraires sont si uni-directionnels, reliant le centre d'Evry au Canal ?

Le profil global de la population maghrébine arrivée entre 1982 et 1987 est simple à dresser ; la plupart habitent un logement collectif en location, ce sont des couples relativement jeunes avec de petits enfants, et parmi les C.S.P., les O.Q. prédominent. La proportion d'algériens est inférieure à celle observée dans la population de 1982, les marocains représentent toujours environ 33 % de la population maghrébine mais les tunisiens frôlent les 25 %.

Dans l'habitat individuel, les effectifs algériens ou marocains sont quasi identiques mais leurs localisations diffèrent. Parmi les algériens qui se sont installés en pavillon 40 % sont aux Aunettes, les autres se répartissent indifféremment dans les autres quartiers récents. Les marocains qui ont opté pour l'habitat individuel se distribuent équitablement entre le Canal et les Aunettes. 60 % des tunisiens qui ont choisi l'individuel habitent au Canal. Parmi les nouveaux venus, les marocains accèdent nettement plus à la propriété que les algériens, ils représentent 42,6 % des maghrébins propriétaires contre 27,9 %. Chacun d'eux a son quartier de prédilection : les algériens sont aux Aunettes et les marocains sont au Canal ; ainsi, ce quartier réunit 41,3 % des accédants marocains et 44 % des marocains qui ont eu un nouveau logement à Evry entre 1982 et 1987. Le Canal est le seul secteur de la ville nouvelle où les marocains sont majoritaires.

Ainsi, le quartier du Canal caractérise la mobilité des familles maghrébines au sein de la ville nouvelle. Une évolution dialectique se crée : d'une part, on constate une ethnicisation, encore relative, de ce quartier récent, et d'autre part la dynamique spatiale, démographique et socio-professionnelle de ces familles marocaines rejoint celle de la population-ville nouvelle. En d'autres termes, on assiste à la mobilité d'une frange de la communauté

marocaine qui a priori a tout pour s'insérer à l'espace et à la société ville nouvelle, mais préfère se regrouper dans un même quartier, avec tous les risques de marginalisation que cela comporte. Pour bien comprendre l'enjeu de cette nouvelle spatialité des ménages marocains, il faut la replacer dans son contexte et différencier les signes d'installation, c'est-à-dire d'organisation de la communauté et les signes d'intégration, bien qu'ils soient en fait extrêmement imbriqués. Le quartier du Canal est effectivement un secteur largement pavillonnaire mais n'est-ce pas surtout le lieu où s'est implanté le centre culturel ? Ce dernier paramètre ne constitue-t-il pas le premier facteur d'attraction ?

Conscients des problèmes que peut engendrer la construction d'un centre culturel islamique, les responsables locaux ont choisi de le localiser dans un quartier en construction ; toutefois, si ce projet provoque un afflux de population marocaine, n'y-a-t-il pas à terme un risque d'ethnicisation de ce quartier et d'une marginalisation consécutive ? A Evry, les migrations intra-ville nouvelle des familles maghrébines associent une mobilité de substitution, du centre pionnier aux nouveaux quartiers, et une mobilité d'origine culturelle qui pourrait favoriser une installation définitive et limiter les retours, comme en témoignent les accessions à la propriété.

c. Des mobilités révélatrices d'une exacerbation latente des inégalités

Les nouveaux flux observés à **Cergy-Pontoise** associent des itinéraires régionaux et d'autres internes à la ville nouvelle. Nous ne reviendrons pas sur la dynamique des migrations régionales (Hauts-de-Seine et Val d'Oise hors ville nouvelle) qui procèdent d'une logique de proximité spatiale liée à deux phénomènes locaux, inhérents à la géographie traditionnelle de l'immigration maghrébine en région parisienne, et aux effets d'une politique de restructuration urbaine ; dans leurs grandes lignes, ces migrations régionales récentes reprennent en fait l'itinéraire habituel des familles maghrébines installées à Cergy-Pontoise dont nous avons précédemment analysé les fondements, les caractéristiques et les implications. La structure de la mobilité interne induit une analyse, sous un angle différent mais non moins explicite dans un processus d'intégration locale, dont les termes et le degré annoncent le devenir des familles maghrébines en ville nouvelle.

Plus de 25 % des familles nord-africaines qui se sont installées dans un nouveau logement à Cergy-Pontoise entre 1986 et 1987 habitaient déjà la ville nouvelle. Elles quittent les cités "pré-ville nouvelle" de Pontoise ou dites de la "1ère génération" de Cergy et de Saint-Ouen-l'Aumône pour rejoindre les fronts d'urbanisation de Cergy-Saint-Christophe, de Vauréal et de Jouy-le-Moutier. Ainsi se dessine une série de flux d'amplitude et de direction différentes selon le lieu de départ. Les familles maghrébines issues de Pontoise

ou de Saint-Ouen-l'Aumône vont essentiellement à Cergy-Saint-Christophe. Celles issues de Cergy s'orientent inégalement vers Cergy-Saint-Christophe (56 %) et Vauréal-Toupets (26,3 %). Ce quartier de Cergy-Saint-Christophe apparaît comme le principal pôle d'accueil de la mobilité interne. Ces deux nouveaux secteurs sont distincts sur le plan de l'habitat ; Cergy-Saint-Christophe se caractérise par un équilibre relatif entre le collectif et l'individuel, par contre à Vauréal-Toupets l'individuel devance le collectif. En outre, selon le lieu de résidence précédent, les ménages maghrébins n'optent pas pour le même type de logement ; schématiquement, ceux originaires de Cergy ou Pontoise vont à Cergy-St-Christophe ou à Vauréal pour accéder à un pavillon en propriété, ceux originaires de Chennevières s'installent de nouveau dans l'habitat collectif. Ces deux options différenciées sont révélatrices à différents niveaux. Mais pour mieux saisir toute la signification de ces options, un double éclairage, socio-professionnel et ethnique, est indispensable. A l'intérieur du périmètre ville nouvelle, les familles maghrébines se déplacent d'une commune ou d'un quartier à l'autre pour rejoindre l'habitat individuel, d'où leur implantation à Cergy-Saint-Christophe ou à Vauréal-Toupets, nouveaux fronts d'urbanisation essentiellement composés de pavillonnaire. Toutefois, aspirer à un pavillon n'induit pas nécessairement une accession à la propriété ; ainsi, 63,4 % des familles qui réalisent une migration interne s'installent dans un logement individuel, mais inversement seulement 39 % deviennent propriétaires et 56 % restent locataires. L'amélioration de l'habitat et surtout l'abandon du collectif importent plus que le changement de statut et au-delà de cette substitution immobilière, il s'agit avant tout de quitter les cités H.L.M. et le type de logement qui s'y apparente de près ou de loin. Cet objectif semble commun à l'ensemble des familles ; cependant, dans un second temps les motivations ou les implications de ces changements de résidence diffèrent. Un simple recoupement entre le lieu d'implantation, le type et le statut du logement, et les C.S.P. de la population active autorise quelques hypothèses. Les ménages venus de Saint-Ouen-l'Aumône, le plus souvent O.S. ou O.Q. restent locataires ; par contre, la plupart des familles maghrébines nouvellement arrivées à Vauréal-Toupets accèdent à la propriété ; parmi elles les cadres sont très présents. Toute une frange de cette nouvelle population composée majoritairement d'O.Q., mais aussi dans une proportion non négligeable d'employés ou de professions intermédiaires préfère le logement individuel sans systématiquement opter pour l'accession à la propriété.

Schématiquement, on aurait une structure tri-partie où les classes les moins aisées resteraient plus ou moins, de fait, locataires, au contraire les plus aisées deviendraient propriétaires, et le choix de la classe intermédiaire serait plus diffus. Ainsi, la mobilité interne se hiérarchise socialement bien que tous les acteurs recherchent en priorité l'intégration socio-spatiale.

L'enjeu est primordial mais l'affirmation de cette mobilité interne peut avoir des effets antinomiques. Une partie de la communauté maghrébine part vers les nouveaux quartiers, et participe au développement d'une pluri-ethnicité souvent intégratrice ; au regard de ce simple constat, on pourrait supposer que ce sont les prémices d'une diffusion de la population nord-africaine en ville nouvelle et en conséquence le début d'une résorption des concentrations ethniques, source d'exclusion ; un tel raisonnement, aussi optimiste et enthousiasmant soit-il, occulte un élément fondamental : les chefs de ménage qui quittent les cités traditionnelles sont au moins O.Q. ; par contre, les plus démunis restent. Cette mobilité interne dissimule donc une paupérisation latente des "grands ensembles hérités" et des cités de la "1ère génération" ; ces ghettos ethniques deviendraient alors avant tout des ghettos sociaux.

Ce processus révèle que le statut socio-professionnel est un élément déterminant de la mobilité spatiale des familles maghrébines et influe sur leurs chances d'intégration. La hiérarchie des espaces correspondrait à des structures sociales différentes ; les liens entre la mobilité spatiale et la mobilité sociale sont incontestables. Positivement, cela veut aussi dire qu'une frange nouvelle de la population maghrébine s'inscrit dans la dynamique socio-spatiale des villes nouvelles.

d. Entre l'attrait de l'espace migratoire traditionnel et le désir d'accéder au logement individuel

Les mobilités observées à **Marne-la-Vallée** associent des migrations de dimension régionale, bien que circonscrites à l'est-parisien, ou internes à la ville nouvelle ; ce sont surtout des mobilités intra-sectorielles. Sans nul doute, les espaces récemment urbanisés sont attractifs, toutefois la contiguïté spatiale reste un élément déterminant. Les mutations intra-sectorielles expriment différentes réalités migratoires et urbaines :

- un espace de tradition migratoire : la Seine-Saint-Denis qui inclut le secteur I de la ville nouvelle est le premier département parisien d'immigration maghrébine ; cette tradition migratoire pérennise l'attrait de certains pôles anciens comme Noisy-le-Grand.
- le Val Maubuée est le secteur phare de la ville nouvelle, temporellement scindé en deux en fonction de ses caractéristiques urbaines différentes au Nord et au Sud.

Par ailleurs, des espaces récemment urbanisés sont attractifs selon une contiguïté spatiale.

En fait, il s'agit de déplacements à petite échelle dont les principaux axes sont une permanence des arrivées à Noisy-le-Grand et un glissement nord-sud dans le secteur du Val Maubuée.

Les populations maghrébines mobiles entre 1982 et 1987 ont suivi deux itinéraires migratoires différents :

- les unes viennent de l'extérieur de la ville nouvelle, Paris ou la Seine-Saint-Denis, et se dirigent vers les quartiers du Pavé Neuf et du Mond'Est (Noisy-le-Grand) ou le quartier du Mandinet nord et sud (Lognes); à ces deux principales destinations on peut ajouter des effectifs beaucoup plus faibles vers le Ru de Nesle (Champs-sur-Marne) ou les quartiers nouveaux (Croissy-Beaubourg); cette immigration maghrébine récente en ville nouvelle s'oriente vers deux espaces différents: le secteur "ancien" de la ville nouvelle c'est-à-dire une commune de la Seine-Saint-Denis, premier département d'immigration maghrébine; il s'agit d'une migration interne au principal secteur parisien d'immigration nord-africaine.
- les autres se déplacent dans le périmètre de Marne-la-Vallée; ils partent de Noisy-le-Grand, Noisiel, Champs-sur-Marne ou Torcy et s'installent soit dans le secteur 1 soit dans le secteur 2; au Val Maubuée les secteurs récepteurs sont C.Q. Luzzard (Noisiel) et Mandinet nord et sud (Lognes); ce sont deux quartiers limitrophes, le second étant le prolongement du front d'urbanisation de C.Q. Luzzard, le long du R.E.R., avec les stations de Noisiel-Luzzard et de Lognes-Mandinet. Ce sont des migrations non seulement intra-ville nouvelle mais aussi intra-sectorielle car ceux originaires de Noisy-le-Grand vont essentiellement vers le Mont d'Est et le Pavé Neuf et ceux originaires du Val Maubuée privilégient les nouveaux secteurs d'urbanisation du Val Maubuée-sud. Dans ce cas, aux facteurs de proximité spatiale s'ajoute l'attrait des espaces nouvellement urbanisés. La géographie de la mobilité régionale est définie par des facteurs de proximité spatiale et de tradition migratoire, et la mobilité interne par une attirance des espaces d'urbanisation récente.

Des nuances apparaissent selon les nationalités: les algériens s'installent plutôt au Mandinet nord et sud, les marocains se partagent entre le Mandinet et le Pavé Neuf et les tunisiens s'implantent essentiellement dans le quartier du Pavé Neuf.

Du point de vue de l'habitat, la tendance générale correspond à 79,3 % de collectif et 73 % de locatif, mais des nuances significatives sont à noter tant au niveau du statut et du type de logement qu'au niveau de la localisation:

- les tunisiens présentent le plus fort taux d'accession à la propriété notamment au Mandinet,
- les algériens sont propriétaires au Segrais mais surtout dans les quartiers anciens où ils ont acquis un logement individuel; pourquoi cette implantation dans les quartiers anciens alors que nous sommes en ville nouvelle? (d'autant que ce mouvement cité H.L.M. - quartier ancien est inverse de celui habituel des immigrés maghrébins). Dans cet est-parisien d'immigration algérienne ancienne, les familles n'ont peut-être plus beaucoup de jeunes enfants, ce qui leur laisse peu de chances de prétendre à l'A.P.L. Les algériens apparten-

nent à la main-d'oeuvre du bâtiment qui a construit la ville nouvelle; cela a peut-être généré le même phénomène que pour les portugais qui ont construit Saint-Quentin-en-Yvelines et ont acquis par la suite un pavillon dans les quartiers anciens de Versailles qu'ils restaurent eux-mêmes.

Les nouvelles installations des familles maghrébines entre 1982 et 1987 à Marne-la-Vallée conjuguent des mobilités d'amplitude régionale et locale.

Dans le cadre des mobilités régionales, seule Lognes présente un nombre significatif d'installations en individuel; par contre, les lieux d'accession à la propriété sont géographiquement plus diversifiés - Noisy-le-Grand, Champs-sur-Marne et Lognes - et se caractérisent soit par l'habitat collectif soit par l'habitat individuel. Le plus souvent les familles maghrébines qui accèdent à la propriété, quelque soit le type de logement, viennent de l'extérieur. Cette accession à la propriété s'inscrit-elle dans une démarche d'installation définitive ou est-elle implicitement imposée par la structure du parc-logements? L'accession en propriété à un logement collectif reste de toute façon une originalité.

Dans le cadre des mobilités internes, les nouvelles installations se font essentiellement dans le collectif, que ce soit à Noisy-le-Grand, Noisiel, Torcy ou Champs-sur-Marne. Par contre, à Lognes, les familles maghrébines se dispatchent entre l'individuel et le collectif. Partout, la location prédomine. Les arrivées à Lognes correspondent à une mobilité inter-communale dans le secteur du Val Maubuée, avec une prépondérance de l'individuel en accession. Noisy-le-Grand se caractérise par une mobilité exclusivement intra-communale. Champs-sur-Marne constitue un cas particulier avec l'arrivée récente d'une communauté de cadres d'origine maghrébine.

Ces mobilités contemporaines des familles maghrébines à Marne-la-Vallée mettent en valeur deux espaces différents: un pôle traditionnel d'immigration nord-africaine, Noisy-le-Grand, où l'installation des ménages maghrébins est surtout motivée par une aspiration au regroupement communautaire, et un nouveau satellite urbain, Lognes, qui accueille des familles à la recherche d'un type d'habitat plus adapté à leurs besoins et d'un environnement plus nouveau. Dans le premier cas les familles maghrébines aspirent d'abord à une intégration dans leur communauté d'origine, dans le second elles prétendent à l'intégration dans le tissu socio-urbain de la ville nouvelle. Deux démarches différentes qui n'hypothèquent pas nécessairement un retour définitif mais s'inscrivent dans une logique d'installation longue durée.

Cette approche des déplacements actuels des familles maghrébines en villes nouvelles permet de distinguer leurs formes de mobilité, de constater que les déterminants de ces mobilités se situent à plusieurs niveaux, parallèles ou imbriqués, de comprendre que ces déplacements sont au coeur des changements contemporains de la société maghrébine immigrée.

D'un point de vue géographique, ces mobilités sont d'amplitude régionale ou internes à la ville nouvelle ; elles sont soit simultanées et indépendantes l'une de l'autre, soit consécutives et en inter-relation ; cette inter-connexion s'exprime par une substitution des mobilités internes aux mobilités régionales.

Aborder la mobilité des familles maghrébines à travers ses formes multiples, résidentielle, sociale ou ethnique, c'est aussi l'appréhender sous ses différents aspects, fragmentés ou imbriqués.

La **"mobilité résidentielle"** spécifie trois réalités différentes : une "mobilité politique", produit d'une gestion interventionniste de l'équilibre des espaces urbains dont est composée une commune ; une **"mobilité d'opportunité"**, c'est-à-dire conçue comme un des moyens mis en oeuvre par certaines familles maghrébines pour échapper aux cités dégradées et/ou marginalisées architecturalement voire socialement ; une **"mobilité de substitution"** qui prétend à l'installation en pavillonnaire avec ou sans accession à la propriété, un parcours résidentiel promotionnel, substitut symbolique du retour définitif.

La **mobilité sociale ou "d'identité de classe"** génère deux évolutions opposées : une diffusion intégrative des familles maghrébines comme à Vauréal et à Jouy-le-Moutier ou une concentration ségrégative comme à Voisins-le-Bretonneux : l'une s'inscrit dans la logique d'un rapprochement progressif entre le profil socio-économique d'une partie des familles maghrébines et celui de la population ville nouvelle, l'autre s'inscrit dans une logique plus dramatique de peur, de conscience de classe discriminatoire qui laisse perplexe.

La **mobilité ethnique** se surimpose ou se substitue aux mobilités résidentielle et sociale. Elle décrit une dynamique communautaire anté-ville nouvelle ou contemporaine des villes nouvelles ; les déplacements observés à Noisy-le-Grand se situent dans un espace d'accueil traditionnel de l'immigration maghrébine en Ile-de-France ; par contre, à Elancourt, il s'agit d'un regroupement communautaire de petite taille, impulsé par la propension à l'intégration et à l'ouverture pluri-ethnique d'une communauté essentiellement d'origine marocaine qui a construit la ville nouvelle. Au sein d'Evry, la mobilité dite ethnique des familles maghrébines semble de plus en plus avoir une inspiration culturelle voire culturelle ; une évolution originale et unique en ville nouvelle qui n'est pas sans risque et sans poser quelques questions sur l'intégration à court ou à moyen terme de cette population, et sur l'équilibre du tissu socio-urbain de la ville nouvelle.

Cette typologie des mobilités actuelles montre que les changements qu'effectuent les familles maghrébines entre les unités déterminées d'un système-ville nouvelle représentent des projets collectifs ou individuels qui peuvent être subis ou souhaités. Pour bien comprendre que la mobilité des familles maghrébines n'est pas simplement un déplacement dans l'espace mais la partie

émergée d'un réseau très dense d'inter-relations entre le spatial et le socio-ethnique, il faut mieux connaître l'association spécifique entre les formes de mobilité et les dynamismes présents dans les collectivités (ville nouvelle ou commune).

La dynamique urbaine des villes nouvelles, c'est-à-dire leur extension spatiale et l'augmentation d'un parc-logements de plus en plus diversifié, favorise voire encourage les différentes mobilités des familles maghrébines. Parallèlement, certaines politiques communales en matière de gestion socio-urbaine provoquent ou programment une mobilité des ménages nord-africains.

Ces mobilités peuvent présenter quelques risques. Au niveau de l'organisation de l'espace, les effets sont de type et d'ampleur différents ; les déplacements de certaines familles maghrébines vers de nouveaux fronts d'urbanisation peuvent en amont accélérer la paupérisation et la marginalisation des cités H.L.M. traditionnelles où vivent encore l'essentiel des ménages d'origine nord-africaine. La spécificité ethnique de certains espaces peut devenir paradoxalement un facteur de désenclavement comme à Elancourt ou au contraire un facteur de marginalisation ou de ghettoïsation ethnique (Noisy-le-Grand), culturelle (Evry), ou "dorée" sociale (Voisins-le-Bretonneux). Tous ces processus risquent de segmenter spatialement et de stratifier socialement le périmètre des villes nouvelles, altérant profondément la cohésion de leur tissu urbain et la structure de l'organisation de l'espace.

Au niveau de la population les effets sont doubles ; les familles maghrébines sont scindées en deux groupes :

- celles qui ne peuvent prétendre à la mobilité et voient par contre-coup leur paupérisation et leur marginalisation s'exacerber avec comme perspective d'être considérées à terme avant tout comme une population défavorisée. Seraient-ce les laissés-pour-compte d'une rencontre naissante mais encore partielle entre la dynamique socio-urbaine des villes nouvelles et la dynamique des familles maghrébines ?
- celles qui sont engagées dans un processus d'intégration ; soit une intégration basée sur un projet collectif, soit une intégration composée d'une pré-intégration communautaire qui se révèle être la base ou l'incitation à une intégration en ville nouvelle, pas en tant que famille isolée mais en tant que communauté.

Ces effets de la mobilité au niveau de la population montrent que les politiques d'intégration de droit commun constituent une solution possible adaptée à certains contextes mais pas à tous.

L'enjeu de ces mobilités contemporaines est la capacité des villes nouvelles à insérer dans leur tissu urbain des populations maghrébines qui s'inscrivent dans la logique d'une immigration durable si ce n'est définitive, sans altérer l'organisation de leur espace et la cohésion de leur structure sociale, tout en consentant à revêtir une identité pluri-culturelle.

2. Des allers et retours pluri-annuels, substitut au retour définitif dans le pays d'origine

"Retourner ou rester" est une question au centre des préoccupations des familles maghrébines immigrées et au centre même de la problématique maghrébine en villes nouvelles. Ce dilemme constitue un enjeu important pour la cellule familiale et pour les individus d'origine nord-africaine. Mais, l'enjeu n'est plus le même pour tous. De nouveau il nous faut prendre conscience que cette communauté immigrée n'est plus homogène.

Les facteurs d'incitation ou de dissuasion sont modulables en fonction de l'environnement social et urbain, de la situation de l'emploi et de la structure familiale.

L'émergence d'un racisme plus incisif et la multiplicité des conflits de voisinage ou des réactions quotidiennes d'hostilité créent une inquiétude ou un sentiment d'insécurité qui sont des facteurs incitatifs aux retours ; dans certains cas il semble même les précipiter. Toutefois, ce type de motif est encore évoqué par une minorité.

Pour la plupart des ménages maghrébins la question du retour est vécue comme un dilemme ; une interrogation, un problème laissé intentionnellement en suspens pour éviter le plus longtemps possible la confrontation entre la réticence ou le refus catégorique des enfants voire des femmes, et l'aspiration pratiquement intacte au retour des hommes. Par crainte d'une rupture, semble-t-il de plus en plus inévitable, on évoque de feintes échéances : la retraite, la fin de la scolarité des enfants ou leur mariage. Mais, tous ont néanmoins la certitude, avouée ou non, que les enfants resteront en France ; tout le problème est là et il constitue un frein au retour définitif, tel qu'il est traditionnellement conçu, et engage le couple migrant dans un processus de non-retour plus ou moins difficile à admettre.

Face à cet épineux problème qui anime des conflits au sein du couple ou entre les générations - parents/enfants- et sclérose souvent la cohésion de la famille, différentes stratégies sont mises en oeuvre :

- certains ménages, soit avec l'assentiment de tous leurs membres, soit en déclinant les réticences et les angoisses des uns ou des autres, poursuivent leur projet migratoire, sous

le poids de la détermination du chef de ménage, avec comme objectif le retour définitif dans le pays d'origine. Cependant, même dans le cas d'un retour consenti par tous, parents et enfants, la réussite n'est pas systématique. Ainsi avons-nous rencontré plusieurs familles qui, après une tentative de réinsertion dans leur pays d'origine, ont préféré ou dû, pour des raisons économiques ou inhérentes à l'équilibre psychologique des enfants, revenir en France.

Quelque soient les conditions de départ, les obstacles à la réinsertion au Maghreb sont nombreux et les perspectives de rupture inter-génération accentuées, avec toutes les conséquences dramatiques que cela induit.

- "Le retour compromis" semble être une formule de plus en plus admise. Parmi les familles qui sont venues en villes nouvelles peu sont retournées définitivement dans leur pays d'origine ; par contre, une solution intermédiaire semble convenir à un nombre croissant de ménages nord-africains ; le chef de ménage, en pré-retraite ou à la retraite, se crée un espace de vie bi-polaire, mi-pays d'origine - mi-pays d'accueil, avec des séjours dans l'un ou l'autre lieu de durée variable. L'épouse et les enfants préfèrent rester en France. Cette substitution des allers et retours pluri-annuels au retour définitif correspond à l'évolution de la famille maghrébine, mais ne paraît possible que si un investissement immobilier a été précédemment réalisé dans le pays d'origine et est quelquefois justifié par un investissement économique au Maghreb.

Cette alternative concilie la symbolique du retour auquel les chefs de ménage restent très attachés et l'attachement de la femme et des enfants à l'espace d'immigration.

- D'autres familles ont abandonné tout projet de retour sous quelque forme que ce soit et n'envisagent aucun investissement dans le pays d'origine.

Cette trilogie souligne qu'aujourd'hui l'enjeu de l'immigration n'est plus le même pour tous ; pour certains la question de "retourner ou rester" demeure, alors que pour d'autres il s'agit d'élaborer une stratégie pour s'intégrer en villes nouvelles dans la perspective d'une installation définitive.

Cette analyse duale de l'originalité et de l'intégration des familles maghrébines nous a convaincu de replacer leur étude dans le temps long de l'urbanisation des villes nouvelles. Une telle approche crée un fil conducteur entre d'une part, l'histoire des villes nouvelles et la biographie migratoire des ménages nord-africains, et d'autre part la géographie des espaces où se joue l'intégration des familles maghrébines.

La dynamique actuelle des familles maghrébines des villes nouvelles s'inscrit dans la logique de l'histoire et des mutations contemporaines de l'immigration nord-africaine, relayée ou supplée par la logique de l'urbanisation structurée des villes nouvelles, sur fonds de réorganisation de la région Ile-de-France. L'originalité de la biographie migratoire de ces ménages ne réside pas dans leur espace d'émigration, mais dans l'enchaînement de séquences de l'évolution du tissu économique, des réalités migratoires et des politiques urbaines du pays d'accueil.

L'espace et la structure des mobilités internes au pays d'immigration constituent l'élément capital du champ migratoire ; elles sont l'expression de l'opportunité d'un temps défini, d'une corrélation entre les altérations et les novations de l'immigration nord-africaine et l'émergence d'entités urbaines originales, les villes nouvelles. Le migratoire et l'urbain devenus corrélatifs, la question du sens de la relation est posée de fait : la substitution d'une immigration familiale à une immigration de main-d'œuvre a-t-elle généré l'installation des maghrébins en villes nouvelles, pis, est-ce leur arrivée en villes nouvelles qui a permis ou accéléré cette substitution ? Le rapport semble avoir joué dans les deux sens selon les temps d'immigration des populations d'origine nord-africaine.

En aval de cette dialectique initiale, l'accessibilité sélective au logement, le patchwork spatial dessiné par la pluri-ethnicité et l'importance du socio-professionnel sur la hiérarchisation des lieux, soulignés par la mise en perspective des familles maghrébines au sein de la population ville nouvelle, confirment que la proximité spatiale ne résorbe pas la distance sociale. L'espace des familles maghrébines se délimite autant par des frontières sociales et ethniques que par des frontières physiques.

Le système "modélisé" des villes nouvelles génère des poches de marginalité qui soulèvent le problème de la non-intégration ou de l'intégration dans un contexte socio-urbain a priori nouveau.

La non-intégration est maintenue ou produite par deux comportements opposés :

- le repli communautaire alimente toute une série d'exclusions en chaîne : marginalisation, paupérisation et assignation à résidence dans les espaces d'abandon. Ces enclaves des déshérités sont les exutoires des villes nouvelles et risquent de le rester.

- paradoxalement, la fuite de l'espace communautaire peut aussi conduire à l'exclusion. Les familles maghrébines qui aspirent à l'intégration et ont les moyens économiques de s'engager dans ce processus choisissent de quitter les cités "traditionnelles" pour les nouveaux quartiers souvent pavillonnaires. En fait, elles "soldent" une exclusion collective relative contre une dispersion qui se mue vite pour certains en isolement désintégré ou non-intégré. Elles se sont insérées au tissu urbain des villes nouvelles sans s'intégrer dans la société locale ; quelquefois, elles sont même en situation de double repli, vis-à-vis de leur communauté d'origine et vis-à-vis de leur environnement immédiat. Cette démarche, comparable à une assimilation prématurée, sans étape intermédiaire et notamment sans celle de l'intégration, crée des isolats d'espoirs déçus.

L'intégration en villes nouvelles semble se faire sur la base de regroupements familiaux et ethniques. Les familles, riches d'une solidarité communautaire dynamique, créent une identité collective, sans nier leurs origines et sans être imperméables aux réalités socio-culturelles de la société d'accueil, donc légitimement reconnue. Ce processus d'intégration naît d'une rencontre entre les efforts développés par les pouvoirs publics et les énergies mobilisées par la communauté maghrébine. Ceci exprime une interactivité qui place les familles maghrébines sur le chemin de l'intégration.

L'identité collective s'affirme comme un marche-pied pour accéder à une intégration progressive mais réelle. Toutefois, elle est souvent conçue et construite à l'échelon du quartier ou de la commune, ce qui ne signifie pas nécessairement une intégration à la ville nouvelle. Cette sectorisation de l'intégration n'est-elle pas due en fait à une municipalisation croissante des villes nouvelles qui pose le problème de la cohésion de ces entités ? Au-delà de la réalité-ville nouvelle s'impose encore la trame du tissu communal.

Le binôme, reconnaissance des capacités d'auto-organisation des familles maghrébines et action institutionnelle, sur fond de réhabilitation du bâti, s'affirme actuellement comme le schéma le plus efficace pour l'intégration dynamique des familles maghrébines en villes nouvelles. L'attachement aux traditions d'origine et l'intégration à la société d'accueil vont donc dans le même sens, comme le montrent plusieurs expériences (Elancourt, Combs-la-Ville). On peut donc s'interroger sur le bien-fondé des politiques de dispersion développées par certaines communes.

En outre, qu'elles soient en situation d'exclusion, collective ou individuelle, ou engagées dans un processus d'intégration, la non-intégration sur le plan de la compétence technique reste aujourd'hui la première des préoccupations des familles maghrébines.

L'intégration par l'économique montre qu'à des degrés divers la population nord-africaine est confrontée à deux phénomènes de spécialisation économique différents en villes nouvelles :

- l'un fixe la population active ville nouvelle dans les activités tertiaires et les emplois de nouvelle technologie,
- l'autre tend à cantonner les travailleurs maghrébins dans les emplois de manoeuvres et d'O.S. Cela ne les place pas complètement en dehors du marché de l'emploi actuel des villes nouvelles ; mais, plus que dans la structure socio-professionnelle de celles-ci, ils se situent dans une phase historique des villes nouvelles, celle de la construction. Alors que les villes nouvelles sont à mi-parcours, comment pourront-ils passer de l'un à l'autre ? Nous sommes dans une phase intermédiaire d'emplois relativement précaires pour les immigrés de la première génération, y compris dans le tertiaire, avant un alignement sur la structure professionnelle des villes nouvelles par une adaptation de la seconde génération ou par de nouvelles arrivées. Cette progression dans les catégories d'emploi n'est-elle pas l'amorce d'une réelle intégration au tissu ville nouvelle ?

Un élargissement du champ de l'intégration par l'économique s'impose. Pour les jeunes il importe d'abord de multiplier les opportunités d'intégration dans le système productif d'où :

- ce souci des pouvoirs publics comme des initiatives indépendantes - qui par le biais d'associations décloisonnent l'éducation et l'économique - de créer des réseaux avec les entreprises,
- l'ouverture au projet de création d'activité par et avec les jeunes.

L'un et l'autre nécessitent de mobiliser les partenaires locaux.

Certes, le mythe du retour semble profondément altéré, mais au-delà du mythe reste le projet individuel, avec le passage d'un projet familial à des projets individualisés selon chaque membre du ménage.

Les immigrés n'ont pas perdu de vue leur désir de promotion sociale, et puisqu'elle est improbable dans leur pays, ils essaient de l'atteindre ici. N'est-ce pas selon cette logique que l'on peut lire les nouvelles mobilités au sein même des villes nouvelles ?

Pour éviter que les fractures qui séparent les familles maghrébines de la population ville nouvelle ne constituent un phénomène irréversible il devient impératif de :

- faire participer la communauté nord-africaine à la production non plus seulement du parc-logements mais de la société ville nouvelle. D'objets ils doivent devenir acteurs ;
- trouver ensemble des solutions à une inégalité insupportable et dangereuse pour la cohésion et l'identité des villes nouvelles.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'analyse de la dialectique entre la connaissance de la structure urbaine et de la population-ville nouvelle, sans omettre leur place dans la dynamique de l'Île-de-France, et l'originalité spatiale et démographique de l'immigration maghrébine en villes nouvelles, met en évidence leur interdépendance, directe ou indirecte. Or, dans un système social, l'interdépendance ne signifie pas obligatoirement équilibre ; les relations peuvent être d'opposition, du type conflit.

L'originalité de la dynamique des familles maghrébines : une originalité qui est peut-être avant tout l'expression d'une marginalité ; marginalité au sens d'une marge spatiale mais une marginalité qui est également chargée d'un sens social et s'inscrit dans le binôme "profil ville nouvelle-déviante" ou "profil ville nouvelle-originalité maghrébine". Ceci induit que la base correcte d'une étude géographique de la marginalité ne peut que reposer sur une approche sociale.

Avant d'interpréter la marginalité en termes de manque d'adaptation aux structures socio-urbaines, il est nécessaire de connaître le cadre fondamental de lecture, et de décrire la marginalité dans ses localisations et ses comportements démographiques, sociaux et ethniques, en posant le problème du rapport au territoire.

Le **cadre fondamental de lecture** qui permet d'interpréter chaque élément de la problématique dialectique villes nouvelles-familles maghrébines dans son contexte est à la fois urbain, socio-démographique et ethnique. Une mise en perspective de l'essentiel des divers éléments, selon les catégories qui les incluent, implique une approche "gigogne" : les familles maghrébines appartiennent à des entités de voisinage, composantes d'une réalité communale, c'est-à-dire une sous-partie du tissu d'une ville nouvelle qui a sa structure propre, elle-même élément restructurateur de l'Île-de-France.

Les approches descriptives, d'ordre spatial, urbain ou démographique, à l'échelle de l'ensemble des villes nouvelles ou à l'échelle de l'immigration nord-africaine, montrent que ces entités socio-urbaines ne sont pas des systèmes autonomes ; c'est l'extérieur, en l'occurrence l'Île-de-France, qui conditionne, tout ou en partie, leur organisation et leur fonctionnement originel ; toutefois, à l'intérieur, des sous-systèmes se créent puis s'autonomisent au fur et à mesure.

Dans cette perspective, la marginalité s'inscrit d'abord dans le couple communauté maghrébine-profil spécifique villes nouvelles. L'originalité, d'ordre géographique ou social, des familles maghrébines se définit par rapport à une dynamique d'ensemble

composée d'une mosaïque de sous-systèmes plus ou moins indépendants. (En conséquence, l'entité ville nouvelle constitue le premier cadre de lecture de la marginalité maghrébine).

Ce contexte urbain particulier implique que l'on ne raisonne pas comme dans une ville en termes d'espace périphérique par rapport à une centralité, ou en termes d'un système hiérarchisé du centre vers la périphérie. La ville nouvelle est un système composé de sous-systèmes non pas hiérarchisés par une distance au centre, mais ségrégués linéairement selon leur fonctionnalité ou leur identité socio-urbaine ; des sous-systèmes, commune ou entité de voisinage, qui s'inscrivent dans la logique d'une ségrégation urbanistique ou/et historique et s'articulent à l'échelle micro ou macro par rapport à des pôles ou à des axes structurants, temporaires ou permanents.

Ces systèmes ont des configurations urbaines contrastées, sont de taille différente, correspondent à des réalités socio-démographiques qui évoluent à des rythmes variables sous l'impulsion de moteurs, plus ou moins dynamiques, et révèlent des structures ethniques très différenciées et évolutives.

Lorsque l'on décrit la marginalité en termes de localisation, on n'aborde que sa dimension géographique ; or, elle ne dépend pas seulement du spatial ; comme nous l'avons vu, elle est aussi :

- structure démographique différente, démographie héritée de l'immigration, distincte d'une démographie prédéfinie, voire "calibrée" par l'urbanisme ;
- dichotomie socio-professionnelle, spécialités professionnelles migratoires et sous qualification en marge d'un emploi tertiaire ou industriel de haute technologie ;
- main-d'oeuvre étrangère devenue migration familiale sous l'impulsion d'une dynamique intra-communautaire.

En villes nouvelles, les familles sont confrontées à des situations de marginalité extrêmement différenciées : de l'exclusion géographique, c'est-à-dire de distance à l'axe dynamique de la ville nouvelle, qui doit être perçue comme l'expression d'inégalités sociales, à la localisation centrale d'une communauté, c'est-à-dire limitrophe du pôle structurant, mais néanmoins exclue des relations de centralité.

La proximité spatiale ne sait, par elle-même, rapprocher les familles maghrébines du référent identitaire-ville nouvelle et effacer les distances sociales ou ethniques ; au contraire, elle conduit plutôt à la confrontation de groupe aux sensibilités et aux intérêts différents voire opposés.

En outre, la marginalité n'est pas un phénomène statique, ni irréversible, mais un phénomène évolutif.

Sous la pression d'une confrontation avec le schéma **démographique** du système sociétal-ville nouvelle, on assiste à une "normalisation" progressive de la structure démographique de l'immigration maghrébine en villes nouvelles ; composée essentiellement d'hommes seuls au début, donc très en marge du profil-ville nouvelle, elle est devenue une immigration familiale ; aujourd'hui, elle se situe donc dans une phase de transition au cours de laquelle la distance au référent démographique ville nouvelle s'estompe.

En matière de catégories socio-professionnelles, les évolutions sont dichotomiques : soit l'inadaptation des maghrébins aux structures économiques s'affirmer et elle se transforme en une série de handicaps inscrite dans l'héritage de l'immigration et l'inégalité culturelle qui crée l'exclusion, soit il y a convergence entre l'identité tertiaire des villes nouvelles et les mutations récentes de la structure de l'emploi maghrébin, ce qui atténue la distance sociale sans l'effacer.

Cette modulation de la marginalité maghrébine à la dynamique ville nouvelle provient des interactions entre les stratégies immobilières et les racines sociales des villes nouvelles, et les caractéristiques évolutives des familles nord-africaines.

Toutefois, il semblerait que la production d'espaces spécifiques, tels les grands ensembles hérités (*) ou certaines opérations de la première génération, soit la source d'une marginalisation composée d'assignation à résidence ou d'isolement en "ghetto", difficile à briser car expression d'inégalités socio-économiques exacerbées, de pauvreté et de ségrégation ethnique.

La trace des cités de transit, des grandes opérations de relogement et des programmes du 0,1 % patronal demeure visible dans le paysage et dans la structure sociale : la ségrégation par le revenu et par l'ethnicité est institutionnalisée par cet héritage urbain, puisqu'ils ont édifié des quartiers à l'urbanisme traditionnel des banlieues qui sont devenus ceux des populations indésirables ailleurs.

Ce constat induit une question délicate : la planification urbaine dont les villes nouvelles sont le fruit impose-t-elle une norme, un ordre spatial et social qui met des lieux ou des populations hors normes, et crée donc des situations de marginalité ?

Or, comme le précise X " la marginalité peut s'interpréter comme un phénomène de transition -marginalité temporaire- dans un processus d'intégration sociale par mobilité verticale statutaire ou mobilité horizontale résidentielle".

L'analyse de "l'originalité-marginalité" des familles maghrébines impose donc que **l'on identifie les stratégies socio-spatiales** mises au point pour faire face aux différentes formes de marginalité, puisque **l'on recherche les conditions d'un transfert des solutions** au problème de cette marginalité.

Faire face aux différentes formes de marginalité c'est aussi poser le **problème de l'intégration** ; intégration, concept qui introduit les notions de participation et de confrontation, c'est-à-dire des inter-actions entre la société locale du pays d'accueil d'un côté, et la société des immigrés et leurs réseaux de l'autre.

En villes nouvelles la question de l'intégration se pose-telle en termes nouveaux ? Il ne s'agit pas nécessairement d'une intégration en termes nouveaux mais d'une intégration à deux dimensions :

- une intégration dans l'un des sous-systèmes d'une ville nouvelle, en l'occurrence une commune, c'est-à-dire un espace urbain qui oppose un secteur central où se déroule l'essentiel des inter-actions, et des quartiers périphériques voués à la résidence ; on est alors proche des termes d'une intégration en banlieue, définie comme un territoire urbanisé qui entoure l'espace central d'une ville. On retrouve le sens étymologique de la marginalité qui s'inscrit d'abord dans le couple centre-périphérie. Les familles maghrébines ont alors à s'intégrer dans un tissu urbain classique de banlieue dont le dessin est fonction de la distance au centre, de son accessibilité et du temps nécessaire pour parcourir ces distances.

- toutefois, une ville nouvelle ne forme pas un simple système divisé en sous-parties juxtaposées mais elle constitue un système qui possède un degré de complexité plus grand (que la simple somme de ses parties). Par conséquent lorsque l'on parle d'intégration des familles maghrébines à la ville nouvelle, il s'agit d'une intégration à la complexité des interactions entre les éléments, qu'ils soient spatiaux ou sociaux, et les processus dialectiques du système. Ceci signifie une intégration à une entité socio-urbaine dont les paysages urbains différents, notamment dans les types d'habitat et leur état, reflètent des compositions socio-professionnelles différentes.

Ce processus ne s'inscrit pas dans la logique d'un binôme centre-périphérie, mais dans une dynamique non-statique spatiale, c'est-à-dire définie par les axes structurants, et sociale, c'est-à-dire un profil caractéristique-ville nouvelle. La marge ou la non-intégration se situe alors à une distance quantitative ou qualitative des axes structurants dans un rapport à une dynamique socio-spatiale qui s'organise autour d'une épine dorsale urbaine planifiée, uni-polaire, multi-polaire ou linéaire et d'une réalité sociale et professionnelle originale.

L'analyse des inter-relations entre les stratégies socio-urbaines mises en place d'un côté, et la société des familles maghrébines de l'autre, révèle que l'entité communale constitue le cadre essentiel des participations et des confrontations.

Cette conjoncture repose sur une double logique :

- la plupart des familles maghrébines ont une connaissance et une pratique sectorielle de la ville nouvelle et entendent avant tout s'intégrer au sein de leur entité de voisinage, c'est-à-dire un quartier voire plus simplement une cité. En outre, elles perçoivent leur espace de vie comme un lieu d'identification à une commune ; elles n'habitent pas à Saint-Quentin-en-Yvelines ou à Melun-Senart mais à Trappes ou à Combs-la-ville, et organisent ou conçoivent leur intégration par rapport à une ville et non au système ville nouvelle.

- par ailleurs, il n'existe pas ou plus de politique spécifique à l'intention des immigrés, et les politiques urbaines et sociales développées proviennent de la série de dispositifs mis en place par les pouvoirs publics ; ainsi, on "plaque" sur certains secteurs communaux des politiques urbaines ou d'intégration ; on obtient donc des opérations sectorisées qui s'articulent pas ou peu entre elles et qui excluent de fait une variable essentielle : la cohérence du tissu urbain et social de la ville nouvelle. Au cours de la grande phase de construction, par l'intermédiaire des contrats d'agglomération, certaines villes nouvelles ont défini des programmes d'action en faveur des immigrés ; cette politique prenait en compte les immigrés en tant que constructeurs de la ville nouvelle mais, depuis que cette migration de travail s'est muée en immigration familiale ou de peuplement, les actions locales se sont substituées aux actions coordonnées à l'échelle de la ville. Sous la double impulsion du principe actuel qui veut que l'on ne traite pas à part les problèmes des populations immigrées afin de ne pas renforcer la stigmatisation, et d'une municipalisation croissante des périmètres ville nouvelle, les politiques coordonnées par les S.A.N. à la seule intention des immigrés ou non s'étiolaient.

Le manque de coordination entre les partenaires institutionnels se situe à l'intersection d'un paradoxe conceptuel et d'une "frilosité" politique. Les villes ont été conçues comme des espaces où les synergies entre les différents partenaires, et en tout premier lieu les collectivités territoriales, seraient très actives et efficaces. Louable intention qui omet un paramètre essentiel, et non des moindres : nous sommes dans un pays composé ou découpé en 38 000 communes et chaque municipalité garde jalousement ses prérogatives ; cette tradition de la vie politique française se vérifie en ville nouvelle comme ailleurs. On pourrait interpréter ceci comme un paradoxe dans ce tissu urbain original. Or, ce paradoxe n'est qu'apparent car, comme nous l'avons déjà souligné, à la différence des villes nouvelles anglaises notamment, les villes nouvelles de la région parisienne ne sont pas des créations ex nihilo, mais un regroupement de communes pré-existantes, avec des histoires politiques différentes, et des héritages urbains différents qui induisent des réalités sociales distinctes voire opposées.

Cette conception des villes nouvelles hypothèque en elle-même les actions coordonnées et un territoire unifié ; c'est ici que se situe le véritable paradoxe entre la volonté de créer un territoire animé et formé de multiples synergies et le choix de collectivités territoriales pré-existantes comme support initial de ces nouveaux pôles urbains.

Il s'agit donc moins d'un paradoxe que d'un pari sur l'aménagement avorté par la tradition politique française ou plus simplement par une logique électorale.

La pesanteur de ces inerties politiques à l'échelle municipale a donc des implications directes en matière de logement et d'insertion sociale.

Ainsi dans le domaine de la réhabilitation des parcs-logements, chaque commune fait jalousement son travail indépendamment des autres. Les solutions élaborées et les mesures prises sont alors comparables à celles de toute commune de banlieue confrontée à un parc de logements dégradé.

Dans le domaine de l'intégration ou de la ré-intégration sociale qui concerne très largement la communauté maghrébine, la coordination intercommunale reste aussi embryonnaire, bien que des outils adaptés telles que les Missions Locales soient mis à disposition.

Les responsables des collectivités territoriales semblent confondre coordination et perte d'indépendance.

Ce comportement quelque peu "autarcique" des communes compromet de fait les chances d'intégration en ville nouvelle des populations marginalisées, dont les familles maghrébines. Dans le contexte ville nouvelle, une politique cohérente de réhabilitation des quartiers en difficulté doit non seulement comprendre une réorganisation et une amélioration qualitative du bâti et des espaces extérieurs mais aussi, et peut-être surtout, une ouverture aux pôles structurants de la ville nouvelle, ce qui implique une réelle restructuration spatiale intégrant les grandes opérations héritées, classées hors Z.A.N. ou reléguées dans l'oubli jusqu'à maintenant.

Alors pourrait se créer un espace urbain cohérent avec une stratification historique qui ne serait plus synonyme de ségrégation spatiale et sociale.

En matière d'intégration socio-professionnelle, l'absence de coordination effective entre les collectivités territoriales est tout aussi dramatique ; chaque commune s'évertue à trouver des solutions au sein de son territoire ; ainsi le marché de l'offre est extrêmement réduit ; une action coordonnée permettrait une gestion globale de la demande et de l'offre en villes nouvelles, ce qui réduirait déjà très largement et efficacement le grave problème de l'intégration des Jeunes notamment, d'origine maghrébine.

Par ce souci de conserver absolument leurs prérogatives, les communes anihilent une partie des atouts de la ville nouvelle en

maintenant certains secteurs géographiques à l'écart des axes structurants et en limitant les opportunités d'ouverture des populations en difficultés à la dynamique économique exceptionnelle des villes nouvelles.

En fait, ceci n'est pas contraire à l'existence du S.A.N. qui ne constitue pas une instance suprême mais un cadre administratif où la commune reste la base du système ; l'individualité communale est respectée. Sur cette base, la coordination et l'articulation entre les collectivités territoriales ne peuvent qu'être délicates et constituent un travail à long terme qui nécessite une réforme des mentalités des élus municipaux, ni plus ni moins.

En d'autres termes, si on va au bout de ce raisonnement, la définition d'une politique d'intégration des familles maghrébines dans le système ville nouvelle implique qu'au préalable les communes elles-mêmes acceptent de s'intégrer au tissu urbain villes nouvelles et ne privilégient plus leur individualité communale ; c'est la condition sine qua non pour que soient définies des stratégies d'intégration des familles maghrébines visant à la cohésion spatiale et sociale du tissu urbain ville nouvelle.

En outre, les villes nouvelles disposent d'un parc de logements diversifié et encore en expansion ; ceci constitue un atout exceptionnel pour rompre avec la ville nouvelle duale et résoudre le problème de l'intégration des familles maghrébines à l'intérieur de l'entité ville nouvelle. Il ne s'agit pas de pratiquer une politique volontariste d'essaimage dans la ville nouvelle mais de permettre aux familles maghrébines qui y aspirent d'accéder à une mobilité résidentielle.

Aujourd'hui, on serait tenté de dire que face à l'absence ou l'inadaptation des politiques institutionnelles mises en oeuvre, les familles maghrébines impulsent leur propre dynamique qui

leur permet une mobilité horizontale résidentielle et, non pas ou peu une mobilité verticale statutaire mais une mobilité dans le tissu économique par reconversion professionnelle.

En fait, la diffusion en petites opérations socio-résidentielles éclatées et réservées aux familles maghrébines n'est pas la solution ; il s'agit plutôt de reconnaître leur existence, puis de les considérer non plus comme un héritage à dissimuler ou comme un problème hérité à "colmater" en marge des politiques socio-urbaines de la ville nouvelle, mais comme une réalité socio-démographique, peut-être non prévue au départ, mais à prendre impérativement en compte aujourd'hui pour la définition et la construction d'une cohésion spatiale et sociale du tissu ville nouvelle.

Les familles maghrébines veulent s'intégrer en villes nouvelles ; cela est indéniable ; alors la véritable question est de savoir si les villes nouvelles veulent les intégrer ; objectivement, en matière de logement et d'emploi, elles disposent de capacités très supérieures quantitativement et qualitativement aux secteurs des banlieues traditionnelles mais ne sont-elles pas "captives" d'une planification urbaine qui impose une norme et un ordre spatial et social qui, à l'origine, a omis de prendre en compte non seulement la variable immigration maghrébine mais la variable immigration étrangère dans son ensemble ?

A la veille d'un nouveau schéma directeur qui dessinera l'Île-de-France dans 25 ans, et prévoit, outre d'urbaniser en priorité la petite couronne et d'appeler les villes moyennes à jouer le rôle de "trait d'union" avec les régions voisines, de développer les cinq villes nouvelles, l'intégration des populations étrangères n'est-elle pas un des défis majeurs des villes nouvelles d'aujourd'hui et de demain ?

ANNEXES

1. Taux d'activité de la population étrangère par nationalités en villes nouvelles - 1982
2. Structure du parc-logements de Cergy-Pontoise et proportion de maghrebins dans la population totale par commune - 1987
3. Structure et statut de l'habitat en villes nouvelles - 1982

Annexe 1 :

TAUX D'ACTIVITE DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE
PAR NATIONALITES EN VILLES NOUVELLES - 1982

| | Espagnols | Portugais | Italiens | Autres C.E.E. | Maghrébins | Turcs |
|------------------|-----------|-----------|----------|------------------|------------|-------|
| Cergy-Pontoise | 54,1 | 50,2 | 54,3 | 51,1 | 30,5 | 25,0 |
| Evry | 58,0 | 49,3 | 70,8 | 52,7 | 33,3 | 27,2 |
| Melun-Senart | 50,6 | 52,8 | 51,0 | 51,3 | 36,1 | 50,0 |
| Marne-la-Vallée | 51,3 | 50,4 | 50,6 | 47,1 | 36,3 | 34,2 |
| St.Quentin-en-Y | 57,5 | 50,5 | 57,1 | 41,9 | 33,9 | 48,1 |
| Villes nouvelles | 52,9 | 50,7 | 53,4 | 47,0 | 34,1 | 36,8 |

TAUX D'ACTIVITE DE LA POPULATION ETRANGERE MASCULINE
PAR NATIONALITES EN VILLES NOUVELLES - 1982

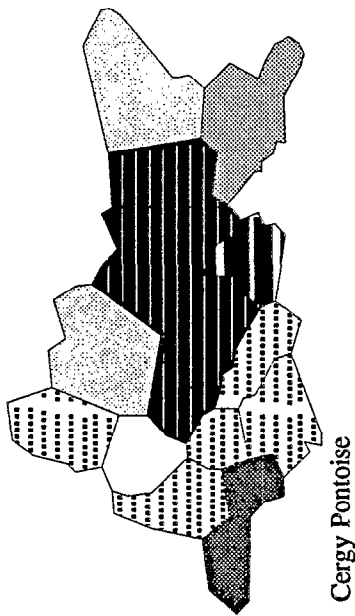
| | | | | | | |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Cergy-Pontoise | 56,0 | 60,5 | 67,4 | 60,4 | 43,1 | 30,0 |
| Evry | 69,4 | 58,6 | 88,2 | 61,1 | 43,8 | 38,4 |
| Melun-Senart | 62,9 | 64,5 | 72,2 | 71,0 | 57,8 | 71,4 |
| Marne-la-Vallée | 67,0 | 61,5 | 62,8 | 60,4 | 52,8 | 46,0 |
| St.Quentin-en-Y | 66,6 | 61,6 | 71,4 | 57,8 | 53,2 | 67,5 |
| Villes nouvelles | 64,4 | 61,6 | 68,4 | 61,3 | 51,4 | 50,3 |

TAUX D'ACTIVITÉ DE LA POPULATION ETRANGERE FEMININE
PAR NATIONALITES EN VILLES NOUVELLES — 1982.

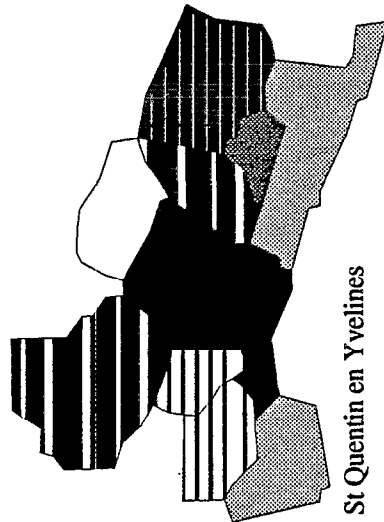
| | | | | | | |
|------------------|------|------|------|------|------|------|
| Cergy-Pontoise | 57,1 | 39,9 | 32,6 | 38,8 | 15,2 | 12,5 |
| Evry | 42,3 | 39,6 | 28,5 | 44,4 | 17,9 | 11,1 |
| Melun-Senart | 37,7 | 39,1 | 20,6 | 29,4 | 13,8 | |
| Marne-la-Vallée | 35,1 | 37,9 | 32,1 | 32,6 | 13,2 | 8,6 |
| St.Quentin-en-Y | 43,5 | 37,9 | 33,3 | 26,1 | 9,6 | 5,8 |
| Villes nouvelles | 39,3 | 38,5 | 29,6 | 31,6 | 12,4 | 8,3 |

Annexe 2 :
 STRUCTURE DU PARC-LOGEMENTS DE CERGY-PONTOISE ET PROPORTION DE MAGHRÉBINS
 DANS LA POPULATION TOTALE PAR COMMUNES - 1987
 (VALEURS ESTIMATIVES - EN %)

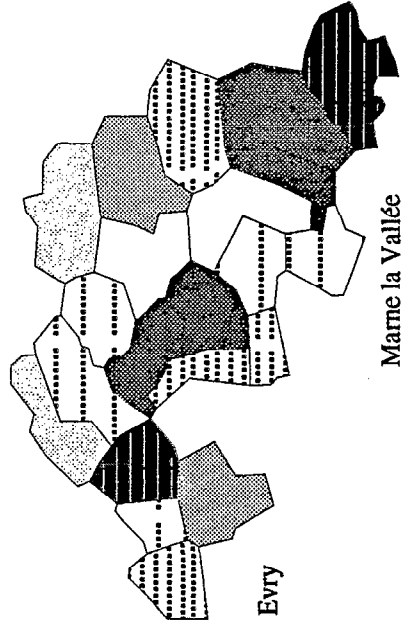
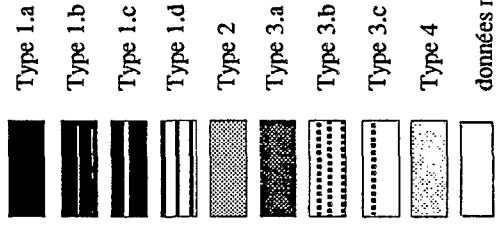
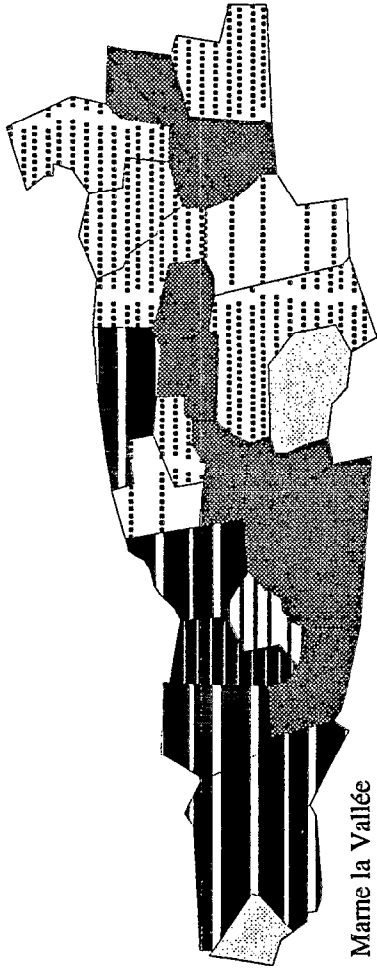
| | Individuel | Collectif | Accession | Locatif | % |
|--------------|------------|-----------|-----------|---------|------|
| maghrébins | | | | | |
| Cergy | 22.6 | 71.3 | 45.1 | 54.8 | 6.6 |
| Courdimanche | 93.4 | 6.5 | 66.9 | 33 | / |
| Eragny | 43.4 | 56.5 | 57.3 | 42.6 | 1.8 |
| Jouy-le-M. | 87.5 | 12.4 | 61.5 | 38.4 | 1.7 |
| Menucourt | 97.4 | 2.6 | ? | ? | 0.3 |
| Neuville/O. | 91.7 | 8.2 | ? | ? | 1.3 |
| Osny | 67.7 | 32.3 | 61.9 | 38 | 3.3 |
| Pontoise | 27.2 | 72.7 | 39.7 | 60 | 4.6 |
| Puiseux.P. | ? | ? | ? | ? | / |
| St-Ouen-l'A. | 31.4 | 68.5 | ? | ? | 10.8 |
| Vauréal | 81.9 | 18 | 78.2 | 21.7 | 3.8 |



Marne la Vallée



1.57 CM : 2 km
(SOURCE : RG 82, INSEE)



Annexe 3

BIBLIOGRAPHIE

A une bibliographie fleuve sur les différents thèmes abordés au cours de cette recherche, nous avons préféré une présentation thématique des travaux que nous avons consultés à titre informatique, méthodologique ou théorique

Sept rubriques composent cette bibliographie: Ouvrages généraux, l'aménagement de l'Île-de-France et les villes nouvelles, la ville et l'immigré, le logement des immigrés, espace urbain espace social, migrations-émigration-immigration, intégration, Maghreb.

- Ouvrages Généraux

NOIN Daniel: *Géographie de la population* Paris Masson, 1979, 320 p.

NOIN Daniel: *La transition démographique*. PUF Le Géographe, Paris 1983, 214 p.

NOIND., CHAUVIRE Y.: *La population de la France*. Paris Masson, 1987, 203p

TAPINOS Georges: *Éléments de démographie. Analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*. Armand Colin, collection U, Paris 1985, 367 p.

- L'Aménagement de l'Île-de-France et les villes nouvelles

BEAUJEU-GARNIER Jacqueline: *Paris et la région d'Île de France, I Paris ma grande ville*. Atlas et géographie de la France moderne, Papy Louis dir., Flammarion et Famot Milan, 1977, 235 p.

BEAUJEU-GARNIER Jacqueline: *Paris et la région d'Île de France, II Paris chance ou malheur de la France*. Atlas et géographie de la France moderne, Papy Louis dir., Flammarion et Famot Milan, 1977, 235 p.

FOURCAUT Annie (sous la dir. de): *Un siècle de banlieue parisienne (1859/1964). Guide de recherche*. L'Harmattan collection Villes et Entreprises Paris, CNRS 1988, 319 p.

GUILLON Michèle, RUDDER-PAURD Véronique de, SIMON Gildas: *La population étrangère dans le département de la Seine-Saint-Denis*. E.R. n 110 - CNRS, Paris, 1977, 174 p.

GUILLON Michèle, TABOADA-LEONETTI Isabelle: *Le Triangle de Choisy: un quartier chinois à Paris*. CIEM-L'Harmattan, Paris, 1986, 210 p.

LAKOTAA.M., MILILLI C. (coord.): *Île-de-France. Un nouveau territoire*. La Documentation Française, collection Dynamiques du territoire, GIP Reclus Paris 1989, 278 p.

LIMOZIN Pierre: *Les communes et l'aménagement du territoire*. Dossiers des Images Économiques du Monde n° 11 dirigée par BEAUJEU-GARNIER et GAMBLIN, SEDES, Paris 1988, 132 p.

MERLIN Pierre: *Les villes nouvelles*. Paris 1969, 300 p.

MERLIN Pierre: *Les villes nouvelles*. P.U.F. collection "Villes à Venir, Paris, 2e édition 19~2, 380 p.

MERLIN Pierre: *Les villes nouvelles françaises*. La Documentation Française, Notes et Études Documentaires n-4286-4287-4288, Paris 1976, 112 p.

MERLIN Pierre: *L'aménagement de la région parisienne et les villes nouvelles*. La Documentation Française, Notes et Études Documentaires n 4677-4678 juillet 1982, 212 p.

MERLIN Pierre: *Proposition pour l'Île-de-France*. Presses Universitaires de Vincennes 1990, 161 p.

STEINBERG Jean: *Les villes nouvelles d'Île-de-France*. Thèse d'État 1978, Paris Masson 1981, 786 p.

"environnement". *Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France (les)* n° 79, décembre 1986, Paris, 140 p.

40 ans de planification en région d'Île-de-France". *Cahiers de l'Institut et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France (les)* n° 70 décembre 1983, 123 p.

Symposium international METROPOLIS 84. *Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France (les)* n° 74 décembre 1984, 500 p. environ

"Un téléport pour l'Île-de-France". *Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île-de-France (les)* n° 83 décembre 1987, 98 p.

- La Ville et l'Immigré

Actes du colloque International de Chanteloup-les-Vignes 26-27 oct. 1987: *Nouvelles urbanités: quelles actions sociales?* Vauresson 1988, 115 p.

AYDALOT Philippe: *Économie Régionale et Urbaine*. Economica, collection Économie, Paris 1985, 487 p.

BEGAG Azouz: *L'immigré et sa ville*. Presses Universitaires de Lyon, 1981, 18g p.

BERTRAND Michel-Jean: *Pratique de la ville*. Masson collection Géographie, Paris 1978, 210 p.

BOUMAZA Nadir (sous la direction de): *Banlieues, immigration, gestion urbaine*. I. Actes du séminaire de Grenoble 26-27 mai 1988, Institut de Géographie, Grenoble, 478 p.

BOUMAZA Nadir, RUDDER Véronique de, De MARIA Marie-France: *Banlieues, immigration, gestion urbaine II Sources d'information, banques de données, bibliographie*. IGA/LAMARRESALP/URMIS, Grenoble 1988, 105 p.

- CHALINE Claude: *Les villes nouvelles dans le monde*. PUF QSJ?, Paris 1985, 127 p.
- CLAVAL Paul : *La logique des villes. Essai d'urbanologie*. Litec Paris, 1981, 633 p.
- GRAFMEYER Y., JOSEPH I. : *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. RES Champ urbain Aubier, nouvelle édition 1984, 377 p.
- PESCE Rodolphe : *Développement social des quartiers : bilans et perspectives (19~1-1984). Rapport au Premier Ministre du Président de la Commission Nationale pour le développement social des quartiers*. La Documentation Française, collection Rapports Officiels, Paris, 198~, 120 p.
- PETONNET Colette: *Espaces habités: ethnologie des banlieues*. Galilée, Paris, 1982, 175 p.
- REICHERT H., REMOND J.D.: *Analyse sociale de la ville*. Institut de l'Entreprise, Masson 1980, 226 p.
- * Revues**
- "Après les banlieues rouges" *Hérodote*, Revue de Géographie et de Géopolitique n-43 - 1986, 168 p.
- "Formation et structures des régions urbaines". *Villes en Parallèle* n-3 avril 1980, Paris Nanterre, 177 p.
- "Les crises de la banlieue aux XIXe et XXe siècles. Emploi et résidence". *Villes en Parallèle*, 2 tomes, n-10 juin 1986, Paris Nanterre, 269 p., n° 11 octobre 1986, 282 p.
- "La France des banlieues" *Esprit* n° 169 février 1991, Paris, 180 p.
- PIERRE-ELIEN D.: "Politiques municipales d'aménagement et d'urbanisme (Gennevilliers, Saint-Ouen)" *Analyse de l'espace* n-4- 1982, CNRS Paris I, p. 12-31
- "Peuplements en banlieue." *Villes en Parallèle* n° 15-16 - juin 1990, Paris Nanterre, 339 p.
- TARRIUS. A. : "L'entrée dans la ville : migrations maghrébines et recompositions des tissus urbains à Tunis et à Marseille" *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 3. n° 1-2, p131
- "Ville et espace social". *Villes en Parallèle* n-4 janvier 1981, Paris Nanterre 121 p.
- Le Logement des Immigrés**
- ABOU SADA G., TRICART J.P.: *Le logement des immigrés en France*. Actes des journées d'étude 13-14 mai 1982, Lille, Observatoire des Migrations Internationales dans la Région Nord/Pas-de-Calais, 386 p.
- DUCOURNEAEU Marc: *Habitat de chantier* Ministère de l'Équipement, Direction de l'Aménagement foncier et de l'urbanisme, Groupe central des villes nouvelles. octobre 1975, La Documentation Française, Paris, 190 p.
- FLAMAND Jean-Paul: *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*. La Découverte, Paris, 1989, 368 p.
- HERVO Monique, CHARRAS Marie-Ange: *Bidonvilles, l'enlèvement*. éd. François Maspero, Paris, cahiers libres 219-220, 1971, 410 p.
- OMINOR (Observatoire Migrations Internationales dans région Nord/Pas de Calais): *Le logement des immigrés en France*. Actes des journées d'études du 13 et 14 mai 1982. Lille, 386 p.
- RUDDER-PAURD Véronique de: *Les aspirations des travailleurs immigrés en matière de logement; étude sur la ville nouvelle de St. Quentin-en-Yvelines*. (Ière partie). Rapport d'enquête, Centre d'Études Sociologiques, Paris, 194, 8 p.
- * Revues**
- "Bidonvilles à Nanterre. Étude architecturale" *Cahiers d'Architecture* n- 1, Unité Pédagogique d'Architecture n-8 I E.R.A.U. 1971, 150 p.
- BROTTE Georges: "Centres de transit familiaux: CE. TRA. FA. Logement et action socio-éducative" *Hommes et Migrations Documents* n-819-1972, Paris, 18 p.
- BUSIAUX P., FIXOT A.M "Ségrégation et logement social : une réintégration des problématiques. *Géographie Sociale Travaux et Documents* n-3 octobre 1986, CNRS UA 915, Caen, p.61-85
- DISERENS Marc: "Le logement, de la description à la prévision: le point de vue d'un praticien" *L'espace géographique* n-3 juillet-sept 1988, Paris, p.210-217
- Dossier "La résorption des bidonvilles" *Hommes et Migrations Documents* n-760-1969, Paris, 11 p.
- Dossier "Comment loger et accueillir les migrants ? Quelques réalisations" *Hommes et Migrations Documents* n°813-1971, Paris, 30 p
- Dossier "A propos du logement..." *Hommes et Migrations Documents* n-8911975, Paris, 30 p.
- Dossier "Le logement des immigrés" *Hommes et Migrations Documents* n 9911 g80, Paris, 28 p.
- Espace Urbain, Espace Social**
- Actes de la Table Ronde 1981: *Percevoir l'espace vers une géographie de l'espace vécu*. Université de Genève, Département de Géographie, 226 p.
- Actes du colloque de Lyon 1--16 octobre 1982: *Géographie sociale*. édités par Daniel Noin, Paris 1983, 512 p.
- AUTHIER J.Y. et alli (sous la dir. de VANT André): *Marginalité sociale, marginalité spatiale*. CNRS Paris, 1986, colloque de Lyon II 6-8 juin 1984, 265 p.

- COLLECTIF FRANÇAIS DE GÉOGRAPHIE URBAINE ET SOCIALE: *De la géographie urbaine à la géographie sociale Sens et non-sens de l'espace*. XXVe Congrès de l'Union Géographique Internationale, Paris 1984, 262 p.
- DOLLFUS Olivier: *L'espace géographique* PUF QJSJ? Paris 1970, 126 p.
- FREMONT Armand et alli: *Espaces vécus et civilisations*. Mémoires et Documentas de Géographie, CNRS Paris 1982, 105 p.
- FREMONT A., CHEVALIER J., HERIN R., RENARD J.: *Géographie sociale*. Masson Paris, 1984, 38, p.
- LABASSE Jean : *L'organisation de l'espace. Éléments de géographie volontaire*. Hermann Paris, 1966, 603 p.
- * Revues**
- BACCAINI Brigitte: "Distances de migration et cycles de vie" *L'espace géographique* n-3 juillet-septembre 1989, Paris, p.235-238
- BAILLY Antoine : "La perception des paysages urbains. Essai méthodologique" *L'espace géographique* n-3 juillet-septembre 1974, Paris, p 211-218
- BAILLY Antoine, RAFFESTIN Claude, REYMOND Henri: "Les concepts du paysage: problématique et représentations" *L'espace géographique* n-4 octobre-décembre 1980, Paris p.2-7-286
- BASSAND Michel : "Quelques brèves remarques pour une approche interdisciplinaire de l'espace". *L'espace géographique* n-4 octobre-décembre 1980, Paris, p.299-313
- BEGUIN Hubert: "La théorie dans la démarche géographique" *L'espace géographique* N° 1 janvier-mars 1985, Paris, p 65-69
- BERTRAND Jean, METTON Alain: "SUGGESTIONS PÉDAGOGIQUES: Le "quartier vécu" (Ière partie)" *L'information géographique* n-2-1975, Paris, p.80-88
- BERTRAND Jean, METTON Alain: "SUGGESTIONS PÉDAGOGIQUES: Le "quartier vécu" (suite)" *L'information géographique* n-3-1975, Paris, p. 142-149
- BOUSNINA M., MIOSSÉC J.M., PICALHALH.: "Réflexions rapides sur quelques rapports entre culture et espace géographique" *L'espace géographique* n-4 octobre-décembre 1981, Paris, p.275-280
- BRUNET Roger: "Espace, perception et comportement" *L'espace géographique* n°3 juillet-septembre 197~, Paris, p 189-203
- BRUNET Roger: "La composition des modèles dans l'analyse spatiale". *L'espace géographique* n-4 octobre-décembre 1980, Paris, p.253-264
- BRUNET Roger: "Géographie et "dimension culturelle". Repère" *L'espace géographique* n-4 octobre-décembre 1981, Paris, p.295-299
- CHEVALIER J., BULEON P.: "Les concepts de la géographie sociale. Débat autour du concept de formation socio-spatiale" *Géographie Sociale Travaux et Documents* n-3 octobre 1986, CNRS UA 915, Caen, p.~18
- FREMONT Armand: "Recherches sur l'espace vécu" *L'espace géographique* n-3 Juillet-septembre 197~, Paris, p 231-239
- FUSTIER Bernard: "Note sur la précision et l'imprécision du comportement spatial" *L'espace géographique* n°1 Janvier-mars 1987, Paris, p.51-59
- GILBERT Anne: "L'idéologie spatiale: conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie" *L'espace géographique* n° 1 janvier-mars 1986, Paris, p 57-66
- GUERMOND Yves: "Approches pluridisciplinaires de l'espace" *L'espace géographique* n° 1 janvier-mars 1980, Paris, p.4-,
- HERIN Robert: "Une géographie des rapports sociaux" *L'espace géographique* n-2 avril-juin 1986, Paris, p. 108-111
- METTON Alain, BERTRAND Michel-Jean: "Les espaces vécus dans une grande agglomération". *L'espace géographique* n-2 avril-juin 1984, Paris, p 137-146
- METTON Alain: "L'espace vécu dans les grands ensembles" *Bulletin de l'Association des Géographes Français* n-428-1975, p.265-268
- RAFFESTIN Claude: "Du paysage à l'espace ou les signes de la géographie". *Hérodote* n-9-1978, Paris, p.90-104
- ROZENBLAT Céline: "Différenciations spatiales et sociales dans un espace urbain: les quartiers de Paris" *L'espace géographique* n-3 juillet-septembre 1989, Paris, p.264-272
- SANTOS Milton: "De la société au paysage. La signification de l'espace humain". *Hérodote* n-9-1978, Paris, p;66-74
- THIBAUT André: "Le local, un thème de travail" *L'espace géographique* n-2 avril-juin 1983, Paris, p .108 - 114
- Migrations, Émigration, Immigration**
- ABOU SADA G., COURAULT B., ZEROULOU Z. (sous la direction de): *L'immigration au tournant*. Actes du colloque du GRECO 13 "les mutations économiques et les travailleurs immigrés dans les pays industriels." Vauresson 28-30 janvier 1988, CIEMI/L'Harmattan, Paris, 331 p.
- ATH MESSAOUD Malek, GILLETTE Alain: *L'immigration algérienne en France*. Entente Minorités Paris, 1976, 127 p.

- CENTRE DE RECHERCHES EN ÉCONOMIE APPLIQUÉE (CREA): *L'émigration maghrébine en Europe. Exploitation ou coopération ?* Alger, 670 p.
- CHARBIT Yves, BERTRAND Catherine: *Enfants, familles, migrations dans le bassin méditerranéen*. PUF, UNICEF, INED, Travaux et Documents n° 1 10, 1985, 195 p.
- COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN: *Immigrations: le devoir d'insertion. Analyses et annexes*. La Documentation Française, 1988, Paris 620 p.
- CORDEIRO Albano: *L'immigration*. La Découverte/Maspero, Paris 198-. 125
- COURGEAU- Daniel: *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale. Migrations internes, mobilité temporaire, navettes*. INED, Paris 1988, 300 p.
- EL HAMRAOUI Abd.: *Le phénomène migratoire et son impact sur la société et l'espace dans le Rif (nord du Maroc)*. Thèse 3e cycle, s/direction de J.P. LABORIE, Toulouse, 1983, 386 p.
- EL MOUBARAKI Mohamed: *Marocains du Nord. Entre la mémoire et le projet*. CIEMI/L'Harmattan, Paris, 1989, 252 p.
- FRIDENSON P., VARROG., PERRIAUX A.S.: *Les O.S. de L'industrie automobile. Recherche documentaire et bibliographique*. Tome III, contrat de connaissance CNRS/Régie nationale des Usines Renault n 10.01.401/CNRS 10, Paris, Mai 198., 60 p.
- GILLETTE A., SAYAD A.: *L'immigration algérienne en France*. Entente, collection Minorités, 2e édition Paris, 1984, 285 p.
- HAMADI-BEKOUCHI M.: *Du bled à la Zup et/ou la couleur de l'avenir*. CIEM-L'Harmattan, collection Migration et changements n-2, Paris, 1984, 158p.
- HIFI Belkacem: *L'immigration algérienne en France. Origines et perspectives de non-retour*. L'Harmattan/CIEM, collection Recherches Universitaires et Migrations, Paris, 1985, 250 p.
- KASTORYANO Riva: *Être Turc en France, réflexions sur les familles et communautés*. CIEM-L'Harmattan, Paris, 1985, 207 p.
- LEBON André: *1986-1987, le point sur l'immigration et la présence étrangère en France*. La Documentation Française, Documents Affaires Sociales, Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi. avril 1988, 90 p.
- LE MAISNE Henri: *Le retour des émigrés algériens*. OPU CIEMI, Lyon, 1982, 215 p.
- LE MOIGNE Guy: *L'immigration en France*. P.U.F. QSJ?, Paris, 1986, 127 p.
- MAZOUZ Mohamed: *Les marocains en Île-de-France*. CIEMI/L'Harmattan, Paris, 1988, 162 p.
- RIMANI Saïah: *Les Tunisiens de France. Une forte concentration parisienne*. CIEMI/L'Harmattan, Paris, 1988, 155 p.
- SALAH Ali: *La communauté algérienne. Étude sur l'immigration algérienne dans le Département du Nord 1945-1972*. Encyclopédie universitaire, Ed. Universitaires 1973, Lille 213 p.
- SIMON Gildas : *L'espace des travailleurs tunisiens en France*. Poitiers, 1979, 425p.
- STRAIEB N. sous la direction de: *Le mouvement ouvrier maghrébin (extrait de l'annuaire d'AFN, 1982)*. CNRS/Centre de Recherches et d'Études sur les Sociétés Méditerranéennes, Paris, 1985, 327 p.
- UNIVERSITÉ DE TUNIS, Cahiers du C.E.R.E.S. : Actes du Colloque 11 - 16 novembre 1985: "la migration internationale des travailleurs tunisiens". Série démographie n-6 - 1987, Tunis, 323 p.
- * Revues**
- Actes du colloque de Tunis 11 - 16 novembre 1985 : "La migration internationale des travailleurs tunisiens". *Cahiers du C.E.R.E.S. série démographie n-6-198*", Tunis, 323 p.
- BENATTIG R. : "Le devenir des algériens rentrés avec l'aide de la réinsertion". *Revue Européenne des Migrations Internationales* Vol. 4 - n° 3, p97
- BETELLE Roger: "Une nouvelle approche géographique des faits migratoires : champs, relations, espaces relationnels". *L'espace géographique* n-3 juillet-septembre 1981, Paris, p. 187 - 197
- BODY-GENDROT S.: "Les immigrants dans la vie politique aux États-Unis et en France". *Revue Européenne des Migrations Internationales* Vol. 4. -n° 3, p. 7.
- CHARBIT Y.: "Les enfants de migrants restés ou revenus dans le pays d'origine du bassin méditerranéen" *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 1. n° 1, p.81
- Dossier "Le Maroc pays de départ" *Hommes et Migrations Documents* n-8811975, Paris, 30 p.
- Dossier "L'immigration clandestine en France" *Hommes et Migrations Documents* n° 1059-1983, Paris, 50 p.
- Dossier "Histoire de France, histoire des Français", "Communautés immigrées en France" in "L'immigration dans l'histoire nationale" *Hommes et Migrations* n 1114-1988, Paris, p.3-106
- HAMMOUCHE A. : "Choix du conjoint, relations familiales et intégration sociale chez les jeunes maghrébins". *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 6-n°3, p. 175
- "L'immigration" *Pouvoirs* n-47-1988, PUF/CNRS, 222 p.

- "L'immigration en France". *Revue Européenne des migrations Internationales*, Poitiers, vol. N-1-2/1988, 264 p.
- I.N.S.E.E.: "Île-de-France, migrations de 1975 à 1982" *Les cahiers d'ASPECTS économiques de l'Île-de-France* n° 15, 55 p. Paris
- "Les politiques migratoires" *Migrations Société*, CIEMI, vol. n-2-1989, 68 p.
- "Mobilités". *Espaces et Sociétés*, revue scientifique internationale n-54;-5, 1988, Paris L'Harmattan, 272 p.
- SIMON Gildas, NOIN Daniel: "La migration maghrébine vers l'Europe" *Hommes et Migrations Documents* n-838-1973, Paris, 27 p.
- SIMON Gildas: "L'émigration tunisienne" *Hommes et Migrations Documents* n-843-1973, Paris, 15 p.
- STOLERUL.: "Politique d'immigration 1977: Aide au retour - "refus de régularisation", interruption de l'immigration familiale" *Hommes et Migrations Documents* n 93--19,7, Paris, 37 p.
- Maghreb**
- BISSON J., et alli: *Le Maghreb: hommes et espaces*. Armand Colin Paris, TROIN Jean-François, dir. 1985, 360 p.
- IFRAH Albert: *Le Maghreb déchiré*. La pensée sauvage St. Étienne, 1980, 152 p.
- SIGNOLES Pierre: *L'espace tunisien: capitale et État-Région*. Thèse d'État soutenue à Paris I Panthéon-Sorbonne 1984, publication URBAMA CNRS n-365, Tours 1985 n 14, 2 tomes, 1040 p.
- Dossier "Le Maroc pays de départ" *Hommes et Migrations Documents* n-881 1975, Paris, 30 p.

LISTE DES FIGURES

| | | | | | |
|------------------|---|-------|------------------|--|----|
| Figure 1 | Les nouveaux périmètres des Syndicats d'Agglomération nouvelles | 11-12 | Figure 15 | Accroissement annuel de la population étrangère par commune comparé à l'accroissement annuel des villes nouvelles entre 1975 et 1982. | 43 |
| Figure 2 | Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France. | 18 | Figure 16 | Evolution de la population étrangère par commune comparée à l'évolution de la population étrangère en villes nouvelles entre 1968 et 1982. | 44 |
| Figure 3 | Liaisons routières et ferroviaires avec la capitale. | 19 | Figure 17 | Croissance annuelle de la population étrangère entre 1968 et 1975 - 1975 et 1982 - 1982 et 1987 (% par an) | 45 |
| Figure 4 | Les villes nouvelles d'Ile-de-France. | 20 | Figure 18 | Accroissement annuel de la population étrangère par commune comparé à l'accroissement annuel des villes nouvelles entre 1982 et 1987. | 46 |
| Figure 5 | Répartition géographique de la population totale dans les villes nouvelles de la R.I.F.- 1968. | 27 | Figure 19 | Part de la population étrangère dans la population totale en villes nouvelles 1968-1975-1982-1987 | 47 |
| Figure 6 | Répartition géographique de la population totale dans les villes nouvelles de la R.I.F.- 1975. | 28 | Figure 20 | Part de la population étrangère dans la population totale en villes nouvelles 1975. | 49 |
| Figure 7 | Répartition géographique de la population totale dans les villes nouvelles de la R.I.F.- 1982. | 30 | Figure 21 | Part de la population étrangère dans la population totale en villes nouvelles 1982. | 49 |
| Figure 8 | Répartition géographique de la population totale dans les villes nouvelles de la R.I.F.- 1987. | 31 | Figure 22 | Part de la population étrangère dans la population totale en villes nouvelles 1987. | 50 |
| Figure 9 | Taux d'accroissement annuel de la population totale par ville nouvelle entre 1968-1975. 1975-1982. 1982- 1987. | 33 | Figure 23 | Répartition de la population étrangère par nationalités en villes nouvelles - 1982. | 56 |
| Figure 10 | Répartition géographique de la population étrangère dans les villes nouvelles de la R.I.F. - 1968. | 38 | Figure 24 | Répartition de la population étrangère par nationalités en villes nouvelles - 1982. | 49 |
| Figure 11 | Répartition géographique de la population étrangère dans les villes nouvelles de la R.I.F. - 1975. | 38 | Figure 25 | Population maghrébine par villes nouvelles 1975-1982-1987 | 80 |
| Figure 12 | Répartition géographique de la population étrangère dans les villes nouvelles de la R.I.F. - 1982. | 40 | Figure 26 | Répartition géographique de la population maghrébine dans les villes nouvelles de la R.I.F. - 1982.. | 81 |
| Figure 13 | Répartition géographique de la population étrangère dans les villes nouvelles de la R.I.F. - 1987. | 40 | Figure 27 | Répartition géographique de la population maghrébine dans les villes nouvelles de la R.I.F. | 82 |
| Figure 14 | Accroissement annuel de la population étrangère par commune comparé à l'accroissement annuel des villes nouvelles entre 1968 et 1975. | 43 | | | |

| | | | | | |
|------------------|---|-----|------------------|---|-----|
| Figure 28 | Part des algériens, des marocains et des tunisiens dans la population maghrébine des villes nouvelles en 1982 (%) | 83 | Figure 45 | Pyramide des âges de la population totale en villes nouvelles 1982. | 124 |
| Figure 29 | Part des algériens, des marocains et des tunisiens dans la population maghrébine des villes nouvelles en 1987(%) | 83 | Figure 46 | Pyramide des âges de la population étrangère en villes nouvelles 1975. | 125 |
| Figure 30 | Population maghrébine arrivée entre 1982 et 1987 par ville nouvelle et par année | 84 | Figure 47 | Pyramide des âges de la population étrangère en villes nouvelles 1982. | 126 |
| Figure 31 | Proportion des maghrébins dans la population totale par commune en villes nouvelles - 1987. | 85 | Figure 48 | Pyramide des âges de la population maghrébine en villes nouvelles 1982. | 130 |
| Figure 32 | Plan de situation - Combs-la-ville. | 87 | Figure 49 | Pyramide des âges de la population maghrébine en villes nouvelles 1975. | 133 |
| Figure 33 | Plan de situation - Evry 1. | 89 | Figure 50 | Origine géographique des ménages maghrébins en villes nouvelles (source : enquêtes personnelles). | 143 |
| Figure 34 | Plan de situation - Cergy-centre. | 89 | Figure 51 | Origine géographique des ménages maghrébins en villes nouvelles (source : enquêtes personnelles et fichier Renault). | 144 |
| Figure 35 | Plan de situation - Quartier d'Eragny. | 90 | Figure 52 | Les maghrébins en France par rapport à la population départementale en 1982 (en %) (P.George). | 146 |
| Figure 36 | Plan de situation - Quartiers des "Septs Mares" et des Petits Prés. | 90 | Figure 53 | Lieu de résidence précédent des familles maghrébines en villes nouvelles. | 148 |
| Figure 37 | Plan de situation - Cergy-Pontoise. | 92 | Figure 54 | Répartition des maghrébins à Paris par arrondissement en pourcentage de la population de chaque arrondissement. (P.George). | 150 |
| Figure 38 | Plan de situation - Marne-la-Vallée. | 94 | Figure 55 | Lieu de résidence précédent des familles maghrébines de Cergy-Pontoise. | 152 |
| Figure 39 | Plan de situation -Trappes. | 99 | Figure 56 | Lieu de résidence précédent des familles maghrébines de Saint-Quentin-en-Yvelines. | 153 |
| Figure 40 | Plan de situation -Guyancourt et Montigny-le-Bretonneux.. | 105 | Figure 57 | Lieu de résidence précédent des familles maghrébines de Marne-la-Vallée. | 154 |
| Figure 41 | Plan de situation - La Verrière. | 107 | Figure 58 | Lieu de résidence précédent des familles maghrébines de Evry. | 155 |
| Figure 42 | Plan de situation - Saint-Ouen-l'Aumône. | 109 | | | |
| Figure 43 | Plan de situation - Savigny-le-Temple et Moissy-Cramayel. | 110 | | | |
| Figure 44 | Pyramide des âges de la population totale en villes nouvelles - 1975. | 124 | | | |

| | | | | | |
|------------------|--|-----|------------------|--|-----|
| Figure 59 | Les communes desservies par les cars de ramassage de Boulogne-Billancourt (M.Guillon). | 165 | Figure 68 | Répartition de la population étrangère en villes nouvelles par groupes ethniques - 1987. | 189 |
| Figure 60 | Les maghrébins parmi les ouvriers à Boulogne-Billancourt (M.Guillon). | 166 | Figure 69 | Répartition de la population étrangère à Saint-Quentin-en-Yvelines par groupes ethniques et par quartiers - 1987. | 191 |
| Figure 61 | Anamorphose d'Evry - Evolution de la population totale par commune de 1982 à 1987. | 171 | Figure 70 | Approche synthétique des catégories socio-professionnelles de la population active occupée en villes nouvelles - 1982. | 195 |
| Figure 62 | Anamorphose de Cergy-Pontoise. | 172 | Figure 71 | Approche synthétique des catégories socio-professionnelles de la population maghrébine active occupée en villes nouvelles -1982. | 200 |
| Figure 63 | Anamorphose de Saint-Quentin-en-Yvelines - Evolution de la population totale par commune de 1982 à 1987. | 174 | Figure 72 | C.S.P. de la population maghrébine active occupée arrivée en villes nouvelles entre 1982 et 1987. | 202 |
| Figure 64 | Anamorphose de Marne-la-Vallée - Evolution de la population totale par commune de 1982 à 1987. | 176 | Figure 73 | Programme de réhabilitation du quartier du Merisier à Trappes. | 226 |
| Figure 65 | Anamorphose de Melun-Senart - Evolution de la population totale par commune de 1982 à 1987. | 177 | Figure 74 | Relogement de la population scolaire maghrébine au Square de la Commune - Trappes. | 228 |
| Figure 66 | Structure et statut de l'habitat en villes nouvelles 1987 | 180 | | | |
| Figure 67 | L'accessibilité de la population maghrébine au logement en villes nouvelles - 1987. | 185 | | | |

LISTES DES TABLEAUX

| | | | |
|---|----|---|-----|
| Tableau 1 | | | |
| Contexte régional - Population Totale. | 25 | | |
| Tableau 2 | | | |
| Population totale par villes nouvelles : 1968-1975-1982-1987. | 26 | | |
| Tableau 3 | | | |
| Taux d'accroissement annuel de la population totale en Ile-de- France et en Villes nouvelles entre 1968-1975 et entre 1975-1982 | 32 | | |
| Tableau 4 | | | |
| Taux d'accroissement annuel du solde naturel et du solde migratoire par ville nouvelle entre 1968-1975 et entre 1975-1982. | 34 | | |
| Tableau 5 | | | |
| Population étrangère par villes nouvelles 1968-1975-1982-1987 | 36 | | |
| Tableau 6 | | | |
| Croissance annuelle de la population étrangère entre 1968-1975. 1975.1982. 19782-1987 par ville nouvelle. | 41 | | |
| Tableau 7 | | | |
| Population étrangère par groupe ethnique en villes nouvelles.et en Ile-de-France - 1982 (en %) | 55 | | |
| Tableau 8 | | | |
| Population active totale par villes nouvelles en 1968-1975-1982-1987. | 63 | | |
| Tableau 9 | | | |
| Accroissement annuel de la population active totale | 64 | | |
| | | Tableau 10 | |
| | | Taux d'activité de la population totale par villes nouvelles 1968-1975-1982-1987. | 64 |
| | | Tableau 11 | |
| | | Population étrangère active par villes nouvelles 1968-1975-1982. | 66 |
| | | Tableau 11 bis | |
| | | Taux d'activité de la population étrangère par nationalité en villes nouvelles - 1982 | 67 |
| | | Tableau 12 | |
| | | Répartition de la population maghrébine par villes nouvelles -1982. | 78 |
| | | Tableau 13 | |
| | | Structure par âge de la population totale en villes nouvelles en 1968-1975-1982 (% par classe d'âge). | 123 |
| | | Tableau 14 | |
| | | Structure par âge de la population étrangère en villes nouvelles en 1975 et 1982 (% par classe d'âge) | 123 |
| | | Tableau 15 | |
| | | Structure par âge de la population maghrébine en villes nouvelles - 1982 (en %). | 129 |
| | | Tableau 16 | |
| | | Familles maghrébines logées au Square de la Commune avant la démolition - Immeubles de résidence par nationalités - Trappes | 227 |

LISTE DES ILLUSTRATIONS

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| Photo 1 | | Photo 15 | |
| Cité des Brandons - Combs-la-ville | 88 | H.L.M. de Versailles - cité de transit - Guyancourt | 105 |
| Photo 2 | | Photo 16 | |
| Cité des Platanes - Combs-la-ville | 88 | Quartier du Parc - Guyancourt | 105 |
| Photo 3 | | Photo 17 | |
| Les Plants et les Touleuses - Cergy-Préfecture | 92 | Cité du Bois de l'Etang - La Verrière | 107 |
| Photo 4 | | Photo 18 | |
| La Croix-Petit - Cergy-nord | 96 | Cité du Bois de l'Etang - La Verrière | 107 |
| Photo 5 | | Photo 19 | |
| La Croix-Petit - Cergy-nord | 96 | Cité de Chennevières - Saint-Ouen-l'Aumône | 109 |
| Photo 6 | | Photo 20 | |
| Le Ponceau - Cergy-nord | 96 | Cité de Chennevières - Saint-Ouen-l'Aumône | 109 |
| Photo 7 | | Photo 21 | |
| Square de la commune Trappes | 100 | Quartier du Bois de la Grange - Savigny-la-Temple | 110 |
| Photo 8 | | Photo 22 | |
| Square de la commune Trappes | 100 | Quartier du Bois de la Grange - Savigny-la-Temple | 110 |
| Photo 9 | | Photo 23 | |
| Démolition du square de la Commune | 100 | La cité de transit du "Pont du Routoir" avant l'opération de réhabilitation - Guyancourt | 224 |
| Photo 10 | | Photo 24 | |
| Square Y.Farges - Trappes | 102 | La cité de transit du "Pont du Routoir" après l'opération de réhabilitation - Guyancourt | 224 |
| Photo 11 | | Photo 25 | |
| Square G.Philipe - Trappes | 102 | La cité de transit du "Pont du Routoir" après l'opération de réhabilitation - Guyancourt | 224 |
| Photo 12 | | | |
| Square L.Lagrange - Trappes | 102 | | |
| Photo 13 | | | |
| Square L.Lagrange - Trappes | 103 | | |
| Photo 14 | | | |
| Quartier Allée Debussy -Plaine de Neauphle - Trappes - Architecture nouvelles | 103 | | |

TABLE DES MATIÈRES

| | | | |
|---|----|--|--|
| Préface | 3 | | |
| Avant-Propos | 5 | | |
| Villes nouvelles / Familles maghrébines : un Paradoxe ? | 7 | | |
| 1 - La famille, cellule de base de l'intégration | 8 | | |
| 2 - L'intégration, un concept à définir | 9 | | |
| 3 - Les villes nouvelles, un espace géographique évolutif | 10 | | |
| 4 - Matériel statistique et enquêtes directes | 13 | | |
| PREMIÈRE PARTIE | | | |
| CINQ ENTITÉS URBAINES POUR UNE POLITIQUE ACTIVE DE RÉORGANISATION SPATIALE DE LA RÉGION PARISIENNE | | | |
| Chapitre 1 | | | |
| Les villes nouvelles, secteurs stratégiques de l'aménagement de l'Ile-de-France | | | |
| A - Reflet d'une stratégie d'aménagement | 17 | | |
| 1 - Un double constat au début des années 60 | 17 | | |
| 2 - Le "Livre Blanc" de 1963 | 17 | | |
| 3 - Du SDAURP au SDAURIF | 17 | | |
| B - Les villes nouvelles, une politique volontariste en trois temps | 19 | | |
| 1 - 1965 : Le schéma directeur de la région parisienne les crée "sur la carte" | 19 | | |
| 2 - La loi Boscher (1970-1974) : un statut pour les villes nouvelles | 20 | | |
| 3 - La loi Rocard (juillet 1983) : la réforme des villes nouvelles | 21 | | |
| C - Cinq satellites composites autour de Paris | 21 | | |
| 1 - Des villes nouvelles "adultes" : Evry, Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines | 21 | | |
| a) Evry, "l'avenir au présent" | 22 | | |
| b) Cergy-Pontoise, "une ville bien dans son temps" | 22 | | |
| c) Saint-Quentin-en-Yvelines, catalyseur du développement spontané de l'ouest | 23 | | |
| 2 - Marne-la-Vallée, une "ville nouvelle patchwork en devenir" | 23 | | |
| 3 - Melun-Senart, une ville nouvelle revitalisée | 24 | | |
| Chapitre 2 | | | |
| Absorption d'une part importante de la croissance démographique de l'Ile-de-France | | | |
| A - 20 années de mutation spatiale ouest/est | 25 | | |
| 1 - Une géographie évolutive de la population | 25 | | |
| a) Elaboration de trois espaces hiérarchisés | 25 | | |
| b) D'une polarisation initiale à une répartition spatiale plus uniforme | 26 | | |
| 2 - Les évolutions de la grande couronne accentuée par la dynamique des villes nouvelles | 29 | | |
| a) Une croissance structurée dans le temps et dans l'espace | 29 | | |
| b) Une croissance subordonnée au solde migratoire | 33 | | |
| B - Une population marginale de plus en plus cosmopolite : les minorités étrangères | 36 | | |
| 1 - Une immigration faite de contrastes spatiaux | 36 | | |
| a) Les étrangers : d'une répartition "classique Ile-de-France" à une implantation "spécifique villes nouvelles" | 37 | | |
| b) Une croissance ralentie dès 1975 mais toujours supérieure à celle de l'Ile-de-France | 39 | | |
| 2 - Une représentativité étrangère géographiquement disproportionnée | 47 | | |
| a) Une présence étrangère éminente à Marne-la-Vallée et à Saint-Quentin-en-Yvelines | 48 | | |
| b) Deux morphologies urbaines : dichotomie spatiale entre secteurs à l'est ou implantations ponctuelles à l'ouest | 48 | | |
| c) Une immigration composite : réfugiés ou main-d'oeuvre étrangère traditionnelle | 51 | | |
| 3 - A chaque ville son groupe ethnique ? | 53 | | |
| a) Une prééminence des Ibériques accentuée en villes nouvelles | 54 | | |
| b) Vers une géographie originale des nationalités | 55 | | |
| c) Une recomposition du paysage ethnique | 57 | | |
| Chapitre 3 | | | |
| Une structure de la population active, reflet des nouveaux courants en matière d'emplois et d'activités | | | |
| A - Un rythme de croissance ralenti mais un taux d'activité toujours élevé | 63 | | |
| 1 - Une population active de plus en plus jeune et féminine | 64 | | |
| a) L'originalité de la répartition par sexe | 64 | | |
| b) Une population active de jeunes adultes | 66 | | |
| 2 - Une mutation de la population active étrangère liée aux disparités ethniques | 66 | | |
| a) Des taux d'activité masculins élevés et des taux féminins contrastés | 67 | | |
| b) Une répartition géographique complexe | 68 | | |
| B - "Etre employé du secteur tertiaire" : la devise de la population active en villes nouvelles | 69 | | |
| 1 - Un "tertiaire marchand" omniprésent | 69 | | |

| | | | |
|--|-----|--|-----|
| 2 - Une double originalité : intra-communautaire et intra-ville nouvelles | 131 | b) Selon la ville nouvelle, des rayons attractifs spécifiques | 151 |
| a) La plus jeune et la plus féminine des communautés maghrébines d'Ile de France | 131 | 2 - Les reflets d'une stratégie d'aménagement dynamique | 151 |
| b) L'espace maghrébin-ville nouvelles ou une mosaïque démographique | 132 | a) La genèse originale des villes nouvelles | 151 |
| c) L'interaction de deux politiques urbaine et migratoire | 134 | b) La politique de résorption de l'habitat insalubre | 156 |
| 3 - Prémices en villes nouvelles de la structure démographique des familles maghrébines de demain ? | 135 | c) Le desserrement de l'agglomération parisienne | 159 |
| TROISIÈME PARTIE | | 3 - Une "subordination" aux bassins d'emplois | 160 |
| DE L'ORIGINALITÉ À LA MARGINALITÉ | | a) Les villes nouvelles de la R.I.F. : 5 immenses chantiers | 161 |
| Chapitre 1 | | b) Les logements du 0,1 % patronal de l'industrie automobile : un faux privilège | 163 |
| Une biographie migratoire originale | 141 | Chapitre 2 | |
| A - Un espace d'émigration caractéristique mais peu éloigné du "schéma classique" | 141 | Une population maghrébine privilégiée initialement marginalisée à terme | 169 |
| 1 - Les foyers traditionnels de l'émigration maghrébine en France | 141 | A - Hiérarchie d'une marginalité spatiale | 169 |
| 2 - Les caractéristiques géographiques de l'émigration maghrébine vers les villes nouvelles de l'Ile-de-France | 141 | 1 - Une position centrale en marge de la dynamique actuelle | 170 |
| a) L'émergence de quelques grands foyers de départ | 142 | 2 - Une hiérarchie de l'enclavement et de la marginalité | 170 |
| b) Des particularités liées au contexte urbain et démographiques des villes nouvelles | 142 | 3 - Une structure tripolaire : du périphérique à l'isolement | 173 |
| B - Une mobilité résidentielle internationale, hexagonale ou régionale | 145 | 4 - Une symétrie urbaine | 175 |
| 1 - Des faisceaux d'attraction à géométrie variable | 145 | B - Une spécification des espaces liée à la structure et au statut du parc-logements | 178 |
| a) Des primo-arrivées liées aux regroupements familiaux | 145 | 1 - Disparités du parc-logements et clivages spatiaux | 178 |
| b) Une première étape en province | 145 | a) Une asymétrie majeure : locatif/individuel | 179 |
| c) Des trajectoires complexes | 146 | b) Un habitat révélateur d'antagonismes géographiques | 179 |
| 2 - Une pré-installation prééminente, l'Ile de France | 146 | 2 - Une accessibilité au logement ethniquement différenciée | 182 |
| a) Une répartition régionale des lieux de vie précédents : une diffusion en étoile et des flux intrinsèques | 147 | a) L'incidence du mode d'hébergement sur la localisation des ménages nord-africains | 182 |
| b) Selon la ville nouvelle, des départements de résidence antérieurs préférentiels | 147 | b) 1982-1987 : un habitat plus diversifié mais plus ségrégatif | 184 |
| c) À l'intérieur des différents départements | 147 | c) Une population maghrébine "assignée" à un parc-logement hérité et excentré | 184 |
| C - Les qualités attractives des villes nouvelles pour les familles maghrébines | 149 | C - Approche ethnique de la multi-dimensionalité | 187 |
| 1 - La contiguïté géographique des aires traditionnelles de l'immigration nord-africaine en Ile de France | 149 | 1 - Les limites d'une cohabitation pluri-ethnique | 187 |
| a) La répartition spatiale des maghrébins en région parisienne | 149 | 2 - Une pluri-ethnicité spatialisée | 188 |
| | | a) Un espace ethnique quadri-parti | 188 |
| | | b) Un système "ethnico-spatial" ségrégué à l'échelle du quartier | 190 |
| | | D - Asymétrie du marché de l'emploi | 192 |
| | | 1 - Le système de relation entre les CSP des villes nouvelles | 192 |
| | | a) Affinités/oppositions entre CSP | 193 |

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| b) Une image synthétique de la distribution géographique des groupes socio-professionnels en villes nouvelles | 194 | c) Des jeunes entre l'impasse et l'insertion socio-professionnelle | 219 |
| 2 - Une structure socio-professionnelle maghrébine ou un système de relations particulier dans l'espace social des villes nouvelles | 198 | B - Interdépendances et interactions des modes d'intégration institutionnels ou ethniques | 220 |
| a) Le segment "ouvrier" du système socio-professionnel des villes nouvelles | 198 | 1 - De l'amélioration de l'habitat à la "déconcentration des ghettos" | 222 |
| b) Une stratification économique héritée d'un tissu social pré-existant | 199 | a) Un "dispatching" spatial socialement hiérarchisé | 223 |
| 3 - Une approche comparative entre deux structures socio-professionnelles | 201 | b) Implosion, dé-ghettoisation intersticielle, réhabilitation de façade | 225 |
| a) Interactions entre une structure-villes nouvelles socialement diversifiée et une structure maghrébine à dominante ouvrière | 201 | c) Une réhabilitation "préventive" | 230 |
| b) 1982-1988 : une nouvelle configuration socio-spatiale pour une population maghrébine peut-être "pré-sélectionnée" | 202 | 2 - Prévenir et limiter les risques graves de problèmes sociaux engendrés par l'inadaptation scolaire | 231 |
| Chapitre 3 | | a) Entre le "commun institutionnel" et l'inédit local | 231 |
| Une double rupture : voulue ou imposée | 207 | b) Des initiatives opportunes et originales substitut efficace des dispositifs de droit commun | 235 |
| A - Des espaces perçus ou vécus | 207 | 3 - Vers une société polyculturelle | 241 |
| 1 - Un espace résidentiel psychologique autant que géographique | 207 | a) L'opportunité du centre culturel et culturel d'Evry | 241 |
| a) Un espace résidentiel pluri-ethnique pour une intégration tangible ou hypothétique | 207 | b) Entre la tradition culturelle et l'ouverture à l'inter-culturel | 242 |
| b) Un espace d'insertion intra-ethnique, "usurpé" par les nouvelles minorités étrangères | 212 | C - Prémices d'une nouvelle immigration maghrébine ? | 245 |
| 2 - Un espace d'approvisionnement bi-culturel | 214 | 1 - De nouvelles mobilités résidentielles ou une installation définitive "tacite" | 245 |
| a) Une enclave commerciale éphémère et ethnique | 215 | a) Une géographie des mobilités prémices d'une hiérarchisation politiquement et socialement structurée | 246 |
| b) Des centres commerciaux "de dépannage" | 216 | b) Risque "d'ethnicité" ou de "culturalité" | 247 |
| c) Un espace "d'initiation" au mode de distribution occidental | 216 | c) Des mobilités révélatrices d'une exacerbation latente des inégalités | 248 |
| 3 - De l'espace culturel à l'espace socio-culturel ou informel | 217 | d) En l'attrait de l'espace migratoire traditionnel et le désir d'accéder au logement individuel | 249 |
| a) Entre le religieux et le nationalisme | 217 | 2 - Des allers et retours pluri-annuels substitut au retour définitif dans le pays d'origine | 252 |
| b) Des activités socio-culturelles ou sportives de plus en plus appréciées | 217 | CONCLUSION GÉNÉRALE | 255 |
| c) Un espace informel multifacettes | 217 | ANNEXES | 259 |
| 4 - Un espace de travail tri-parti | 218 | BIBLIOGRAPHIE | 263 |
| a) Une discordance spatiale corollaire d'une asymétrie sectorielle | 218 | LISTE DES FIGURES | 269 |
| b) Une opportunité socio-démographique et urbaine créatrice d'emplois féminins | 219 | LISTE DES TABLEAUX | 273 |
| | | LISTES DES PHOTOGRAPHIES | 275 |
| | | TABLE DES MATIÈRES | 277 |

Les villes nouvelles, situées selon deux axes préférentiels de part et d'autre de la Seine, forment un élément fondamental du Schéma Directeur d'Aménagement de l'Île-de-France. Ces cinq centres urbains nouveaux ont chacun leurs propres caractéristiques mais un même objectif : assurer l'équilibre habitat-emploi et privilégier une nouvelle forme d'organisation urbaine. Ces qualités de "l'espace-ville nouvelle", en matière de cadre de vie, de marché de l'emploi et d'environnement, peuvent être valorisées ou non pour favoriser l'intégration des familles maghrébines.

La répartition des quartiers maghrébins constitue une sphère géographique originale, définie par une interaction permanente entre les systèmes d'attribution des logements et la logique des réseaux ethniques ou familiaux. La dynamique des familles maghrébines, témoin d'une immigration étrangère souvent ignorée ou occultée, engage l'avenir démographique et l'unité de l'espace urbain des villes nouvelles.

Il n'y a pas toujours adéquation entre les objectifs urbanistiques et socio-économiques de ces entités urbaines et l'implantation des ménages nord-africains, antérieure ou consécutive à la création des villes nouvelles. Cette asymétrie crée des situations de marginalisation spatiale.

Une stratégie d'intégration cohérente implique donc des initiatives conjointes de l'Etat, des Syndicats d'Agglomération nouvelle, des collectivités locales et des populations concernées. Il s'agit d'un réel défi, actuel et futur, pour les familles maghrébines comme pour les villes nouvelles, à une période où l'immigration nord-africaine connaît de profondes mutations et où un retour définitif dans le pays d'origine paraît de plus en plus hypothétique.

Mots-Clés

Île-de-France - Villes nouvelles - Immigration maghrébine - Familles maghrébines - Intégration spatiale.

ORSTOM Éditions
213, rue La Fayette
F-75480 Paris Cedex 10

Diffusion
72, route d'Aulnay
F-93143 Bondy Cedex

ISSN : 0767-2888
ISBN : 2-7099-1188-4



*Photo de couverture :
Marché de Trappes
(Saint-Quentin en Yvelines)*

Cliché : Nelly Robin